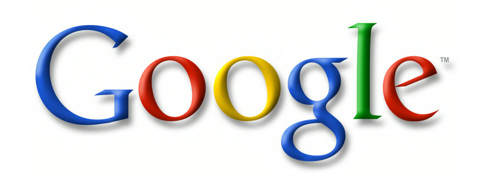
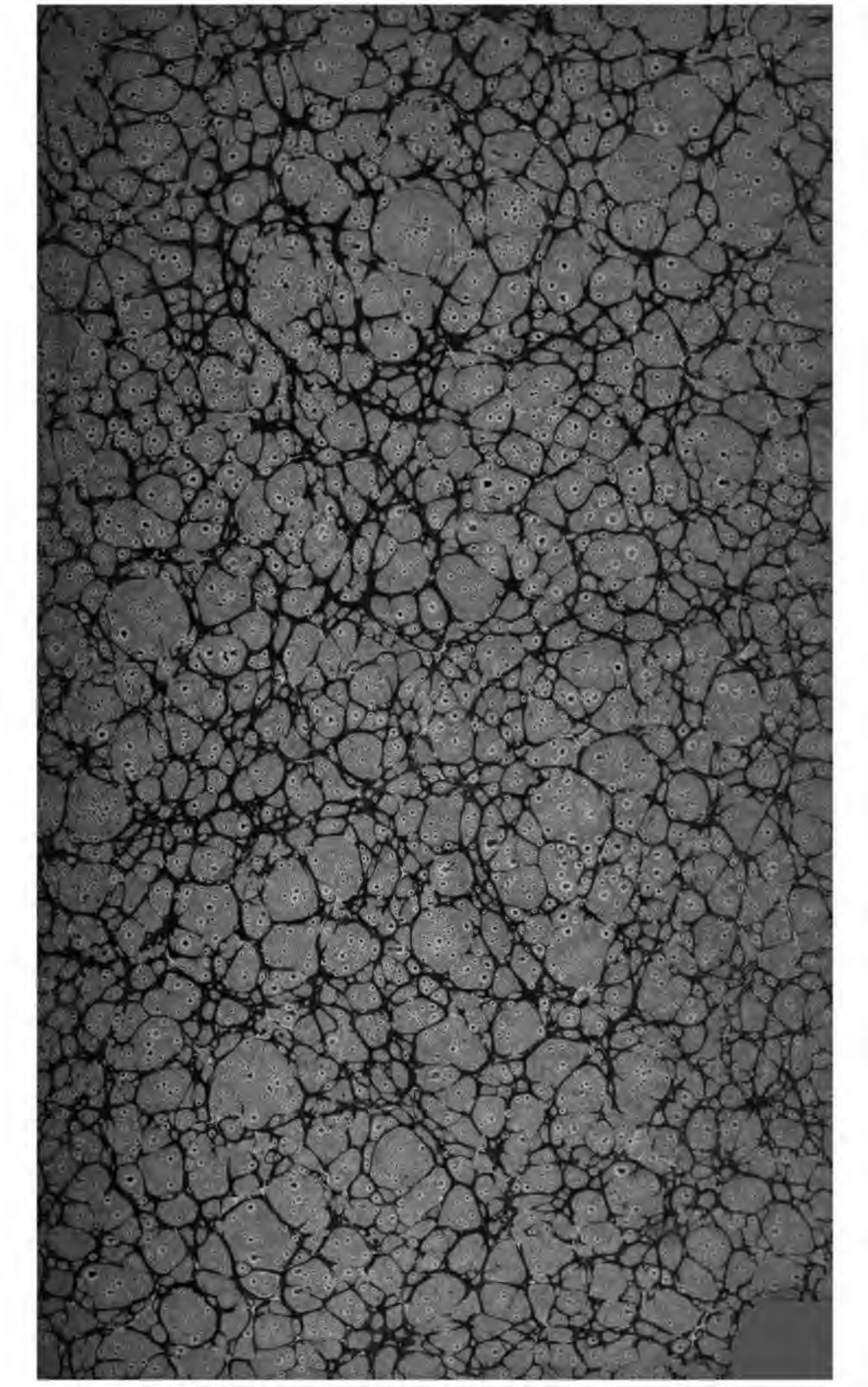





Library
of the
University of Wisconsin



3.50

SAINT POTHIN

ET SES COMPAGNONS MARTYRS

APPROBATION.

D'après le compte qui nous a été rendu de l'ouvrage intitulé : *Saint Pothin et ses compagnons martyrs*, avec ce sous-titre : *Origines de l'Eglise de Lyon*, nous en permettons l'impression, et nous en recommandons la lecture.

† L.-J.-M. Card. DE BONALD,
Archevêque de Lyon.

SAINT POTHIN

ET

SES COMPAGNONS MARTYRS

ORIGINES DE L'ÉGLISE DE LYON

PAR

LE P. ANDRÉ GOUILLOUD

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

FÉLIX GIRARD, LIBRAIRE ÉDITEUR

LYON | PARIS
Place Bellecour, 30 | Rue Cassette, 30

1868

PRÉFACE

Depuis une cinquantaine d'années, le vent est aux études historiques, le goût est aux choses du passé ; c'est là peut-être, sous le rapport littéraire, un des caractères les plus remarquables de notre siècle, un de ses meilleurs titres auprès de la postérité. L'histoire ecclésiastique n'est pas demeurée étrangère à ce mouvement des esprits. Parmi ses branches, nulle n'a été cultivée à l'égal de l'hagiographie. Sans parler des anciennes Collections que l'on a eu l'heureuse idée de rééditer, on formerait toute une bibliothèque avec les seuls ouvrages écrits de nos jours sur les saints.

La vie des saints nous apparaît d'abord comme la morale évangélique en action, ensuite comme une des plus grandes gloires de l'Eglise catholique. Or, tous les travaux entrepris sur ces amis de Dieu répondent à l'un ou à l'autre de ces deux caractères. Parmi les hagiographes, en effet, les uns se proposent de présenter au monde d'illustres modèles, d'exciter

ainsi dans l'âme des fidèles une admiration vive et féconde ; d'autres se préoccupent avant tout de sauver de l'oubli la mémoire de quelques uns de ces bienheureux, de retrouver leurs traces effacées par le temps, de produire les titres de leur salutaire influence et de leur éminente sainteté. Quel que soit le point de vue de ces deux classes d'écrivains, leurs ouvrages sont généralement reçus avec faveur du public spécial auquel ils sont adressés. Cet accueil favorable accuse un goût religieux auquel il faut applaudir ; en même temps il est une prime d'encouragement pour ceux qui consacrent leurs travaux et leurs veilles à mettre en lumière la figure et les exemples des héros chrétiens.

Sans doute il y a mérite à retracer d'une plume pieuse les actions et les vertus d'un saint bien connu, sur lequel les matériaux abondent de telle sorte que son biographe n'a que l'embarras du choix. Mais, vu les difficultés à vaincre, ce n'est pas moins bien mériter de la religion que d'aborder les questions les plus obscures de l'histoire ecclésiastique ou de l'hagiographie.

Avec son illustre origine et sa brillante couronne de saints, l'Eglise de Lyon appelle sur son passé glorieux une part de l'activité qui se produit autour d'elle. Ses premiers martyrs, saint Pothin à leur tête, ont jeté assez d'éclat pour tenter la plume, solliciter les efforts de quelqu'un de ses enfants. L'obscurité couvre, il est vrai, le berceau de la communauté chrétienne fondée par le bienheureux Pothin sur les bords de la Saône ; ce n'est point une raison de s'abstenir : en pareille matière, loin de déconcerter

l'historien, la difficulté lui devient un stimulant, un attrait.

On ne peut se le dissimuler, essayer de résoudre les questions relatives à la fondation de l'Eglise de Lyon et à son premier évêque, c'est une entreprise épineuse, difficile. La raison en est dans la pauvreté des sources. Effet du temps, des Barbares, ou toute autre cause de destruction, l'Eglise de Lyon a perdu tous ses monuments écrits, un seul excepté. Ses archives primitives renfermaient certainement bon nombre de pièces se rapportant à saint Pothin et à sa mission dans les Gaules. D'autre part, saint Irénée et d'autres écrivains de l'école lugdunaise avaient très-probablement enregistré dans leurs ouvrages plus d'un détail sur celui qu'ils vénéraient comme leur chef, comme leur maître dans la foi. A part la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum, tout a péri, rien n'a échappé au naufrage. Cette perte en a malheureusement entraîné une autre. Dans le principe, la tradition avait été vivement saisie de tout ce qui se rapporte à la mission, aux travaux de saint Pothin, à sa vie et à celle de ses compagnons. Dans la suite, ne pouvant se retremper aux sources écrites, elle s'est effacée peu à peu quant aux détails, et la mémoire des fidèles n'a plus retenu que les grands faits, ce qui avait été gravé trop profondément dans les souvenirs pour être jamais oublié.

On a bientôt fait l'inventaire des passages que l'on rencontre chez les auteurs anciens touchant la première légion de nos martyrs. Et encore les quelques mots que l'on parvient à glaner dans Grégoire de Tours et Adon sont-ils d'une mince ressource, attendu

que ces deux évêques ne nous apprennent rien de plus que la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum. Quant aux auteurs lyonnais, relativement récents, annalistes, historiens, hagiographes, tous se bornent à analyser cette Lettre ou à la traduire *in extenso;* tout au plus l'accompagnent-ils de réflexions pieuses, d'observations trop rares ou trop peu autorisées pour être d'une grande utilité. Les Bollandistes eux-mêmes, ordinairement si riches de préambules, de dissertations, de documents de tout genre, se sont bornés à la reproduire, dans la traduction de Rufin, avec accompagnement de notes insuffisantes.

La Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum retrace admirablement les combats et la mort de Pothin et de ses compagnons, mais elle nous renseigne fort peu sur les antécédents de ces martyrs. Heureusement elle entre dans quelques détails sur plusieurs, une dizaine environ. Ces martyrs d'élite, elle se plaît à les mettre en relief, à nous donner une partie de leur signalement. En partant de ces indications, ne serait-il pas possible de faire plus ample connaissance avec eux, de soulever un coin du voile qui nous cache leur vie et leur personne? Pour saint Pothin en particulier, il en coûte d'être réduit au passage, quelque brillant qu'il soit, qui lui est consacré. Ne pourrait-on pas arriver, non sans doute à pénétrer tous les secrets de sa jeunesse, de sa mission et de ses travaux dans les Gaules, à l'asseoir dans le plein jour de la vérité historique, du moins à entrevoir les principaux traits de son caractère, à suivre les grandes lignes de son existence, à reconnaître le sillon tracé de ses mains apostoliques sur les bords du Rhône

et de la Saône? Nous l'avons pensé ainsi. Voici comment cette idée a pris naissance dans notre esprit, comment elle nous a poursuivi jusqu'à ce que nous lui ayons donné satisfaction par le travail que nous offrons au public.

Nous étions jeune sous-diacre, lorsqu'en disant notre bréviaire, il nous arriva de lire pour la première fois la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum, Lettre à laquelle sont empruntées les leçons pour la fête et l'octave de saint Pothin. A cette lecture, qui revêtait sur nos lèvres le caractère d'une prière, nous fûmes saisi d'une vive admiration. Bien que les faits retracés nous fussent connus dans leur ensemble et leurs principaux détails, ces pages magnifiques avaient pour nous le charme de la nouveauté, elles produisaient sur nous l'effet d'une découverte. Nous en étions à nous reprocher d'être demeuré si longtemps étranger à ce monument, chef-d'œuvre de la littérature chrétienne. Et pourtant nous n'avions sous les yeux qu'une traduction latine, pâle reflet de l'original. Nous avions hâte de recourir au grec, à la langue dans laquelle cette Lettre a été rédigée. Bientôt après, nous la parcourions d'un œil avide dans la belle édition d'Eusèbe donnée par H. Valois, avec traduction latine en regard. A cette lecture, le sentiment de notre admiration redoubla. Nous trouvions là, sans altération aucune, les couleurs premières du récit, le véritable accent des martyrs, la chaude flamme qui embrasait leurs cœurs, et tout cela dans une belle langue, dans un grec qui sent moins les bords de la Saône que ceux du Mélès. Souvent dans la suite, nous sommes revenu sur

ce texte, non plus seulement pour le parcourir, mais pour l'étudier avec soin, lire entre les lignes, regarder au second plan de la pensée, aux horizons ouverts; pour recueillir le rayonnement qui s'échappe de ces pages, la lumière indirecte qu'elles projettent sur la société chrétienne de Lugdunum et ses principaux membres.

A partir de l'époque où nous avions lu ce précieux document, Pothin et ses compagnons hantaient notre esprit et notre cœur, objet tout à la fois de notre confiance et de nos prières, de nos études et de nos recherches. Aspirant à retrouver les traces de ces héros chrétiens, nous étions attiré vers les lieux autrefois témoins de leurs combats et de leurs souffrances, vers les monuments de la cité auxquels leur nom demeure attaché. La crypte de saint Pothin, sous l'église actuelle de Saint-Nizier; le plateau de Fourvière, autrefois occupé par le forum de Trajan ; le cachot de l'Antiquaille; la crypte de sainte Blandine et les entours d'Ainay, ces lieux avaient pour nous un charme à la fois pieux et historique. Souvent nous les avons visités, les uns après les autres, dans une sorte de pélerinage à quatre stations. Plein de la Lettre des martyrs, nous aimions à nous représenter Pothin et ses compagnons au pied du tribunal, au fond des prisons obscures, ou sous la dent des bêtes féroces; à nous donner sur place le vivant spectacle de leur héroïsme et de leur constance.

Cet ouvrage se divise en trois livres; nous l'avons intitulé : *Saint Pothin et ses compagnons martyrs*, avec ce sous-titre : *Origines de l'Eglise de Lyon*. Ce double titre, dans sa généralité, convient mieux que

tout autre à notre travail ; il correspond à la variété des points de vue où nous nous sommes mis, à la multiplicité des questions que nous avons traitées.

Dans le premier livre, nous avons recherché tout ce qui peut jeter quelque jour sur saint Pothin et le berceau de l'Eglise de Lyon. Pour suppléer au silence des auteurs anciens, nous avons dû recourir aux données générales de l'histoire, tant ecclésiastique que profane, recueillir les traditions locales, étudier les monuments religieux de notre ville qui remontent à l'époque des persécutions, éclairer notre marche des travaux récents sur l'archéologie et l'épigraphie lyonnaises. Avec ces éléments divers, nous avons essayé de retrouver la vivante image de saint Pothin, de placer le premier évêque de Lyon dans son cadre historique, d'assister à la naissance et aux progrès de l'Eglise fondée par lui au confluent du Rhône et de la Saône. Pour cela, il nous a fallu reconstruire le Lugdunum gallo-romain avec ses conditions politiques, administratives, commerciales, littéraires et religieuses ; nous avons dû aussi tracer à grands traits l'histoire religieuse du IIe siècle, dépeindre l'Eglise primitive dans sa vie intime, avec ses rites, ses institutions, ses sacrements et ses usages.

Pour être mené à bien, un travail de cette nature demandait une sûreté de critique, une abondance d'érudition peu communes. Dans l'impossibilité de faire mieux, il fallait souvent procéder par induction, s'arrêter quelquefois à des probabilités et à des vraisemblances, se risquer même dans le champ des conjectures. Manifestement, une méthode aussi laborieuse n'était point de notre choix ; elle nous était imposée

par la nature du terrain que nous avions à défricher. En tout, nous avons pris pour guide les règles d'une sage critique, attentif à ne forcer pas nos conclusions, à les maintenir plutôt en deçà qu'à les pousser au delà des bases qui les appuient.

D'après ce simple exposé, on peut juger combien difficile, combien ardue est la tâche que nous nous sommes imposée dans ce premier livre. Assurément nous n'avons pas assez de présomption pour nous flatter d'y avoir pleinement réussi. A défaut d'autre mérite, nous aurons du moins celui d'avoir indiqué une voie nouvelle, d'avoir marché sur un terrain neuf et à peu près inexploré.

Avec le second livre, nous abordons la persécution de 177. A partir de cette époque, le jour se fait sur l'Eglise de Lugdunum, entrée en pleine adolescence. Pour dépeindre la crise religieuse, à laquelle se rattache le martyre de Pothin et de ses compagnons, nous avions sous la main un des monuments les plus remarquables de l'antiquité chrétienne. Grâce à la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum, les preuves positives abondaient ici de telle sorte, que nous n'avions plus à procéder par induction, encore moins par vraisemblances ou conjectures, ces pis-aller de l'histoire. Cette Lettre présente de la lutte et de ses différentes péripéties une peinture d'une beauté que l'on ne saurait trop admirer. Dès lors notre marche se trouvait toute tracée. Nous n'avions rien de mieux à faire que de traduire cette pièce avec une rigoureuse fidélité, puis d'en composer la trame de notre récit. Nous aurions pu commencer par dérouler notre traduction tout entière ; nous avons préféré

la donner en détail, par morceaux séparés. En procédant ainsi, il nous était plus facile de retracer avec ampleur les principales circonstances de la persécution, de faire passer sous les yeux du lecteur une série de portraits, galerie religieuse, où brillent par dessus tous les autres le bienheureux Pothin et l'héroïque Blandine.

Pour éclairer les scènes de l'interrogatoire, des cachots et des supplices, il nous a paru nécessaire d'entrer dans quelques détails sur l'organisation des provinces romaines, sur les pouvoirs conférés à leurs gouverneurs, sur le régime des prisons, sur les moyens qu'avaient les chrétiens d'y pénétrer pour visiter les confesseurs, sur les jeux de l'amphithéâtre, etc. Ces notions, qui sont comme la clef des Actes des martyrs, permettront au lecteur d'assister, par la pensée, au drame sanglant de Lugdunum ; elles auront aussi l'avantage de l'initier à l'histoire des persécutions.

Le troisième livre se lie au deuxième, dont il forme le complément indispensable. Victimes, une année plus tard, de la persécution qui fit périr saint Pothin et ses compagnons, Epipode et Alexandre devaient trouver place dans ces pages consacrées à la mémoire des premiers martyrs de Lyon. Quant à saint Marcel et à saint Valérien, ils furent immolés, il est vrai, le premier à Chalon-sur-Saône, le second à Tournus. Nonobstant cette circonstance, ces deux saints appartiennent l'un et l'autre à cette histoire, et comme fils spirituels de saint Pothin, et pour avoir été jetés dans les prisons de Lugdunum, d'où ils parvinrent miraculeusement à s'échapper.

Nous n'avons rien négligé pour rendre ce volume

accessible au plus grand nombre, utile, agréable même à tous ceux qui le liront. En général, un auteur ne perd rien à dissimuler, sous une forme suffisamment littéraire, la sécheresse de l'érudition, les aridités de la critique. Toutefois, sous le rapport de la composition, il nous a bien fallu subir les inconvénients attachés au genre de notre travail. Ainsi le lecteur ne doit pas s'attendre à trouver partout un récit vivement mené, régulièrement conduit. Les exigences de notre plan nous ont forcé plus d'une fois d'interrompre le cours des évènements, de briser le fil de la narration, pour traiter une question d'histoire, de chronologie, d'archéologie, pour pousser des reconnaissances dans le voisinage de notre sujet. Nous sommes tour à tour traducteur et critique, narrateur et polémiste, annotateur et chronologue. Il faut en convenir, cette marche brisée se concilie assez mal avec l'ordre qui doit présider à une œuvre, de quelque nature qu'elle soit. Mais l'avantage de cette marche pour l'interprétation des textes et l'éclaircissement des faits, nous a fait passer par dessus les inconvénients qui peuvent en résulter pour l'ordre et l'économie générale. Au reste, notes, discussions, récits, épisodes, tout est ramené à l'unité, parce que tout est combiné de manière à éclairer la figure des martyrs, ou les origines de l'Eglise de Lyon.

Il faut le dire, faute de notices, d'ouvrages à la portée des fidèles, les saints lyonnais ne sont pas assez connus. Ne serait-il pas possible de combler cette lacune ? Avec un peu d'entente, avec des efforts persévérants, ne pourrait-on parvenir à entourer d'une plus grande notoriété, à produire dans un jour suffi-

sant ces martyrs, ces confesseurs et ces vierges, que l'Eglise de Lyon a donnés au ciel? Les ecclésiastiques de loisir et d'étude contribueraient à cette œuvre par des biographies édifiantes ou des travaux d'érudition. De leur côté, les prêtres absorbés par le saint ministère y aideraient puissamment du haut de la chaire chrétienne; à l'exemple de saint Eucher, dans des panégyriques ou des homélies, ils proclameraient bien haut la gloire de ces bienheureux, ils graveraient leurs noms et leurs vertus dans la mémoire des fidèles.

Restaurer le culte de nos premiers martyrs, populariser leur nom et leur mémoire, c'est une œuvre qu'il nous faut poursuivre en faisant appel à tous les genres d'influence. Enfants de l'Eglise de Lyon, c'est là pour nous affaire de gratitude. Au bienheureux Pothin, nous sommes redevables du bienfait de la foi; apôtre de Lugdunum, ce saint évêque a fait briller sur nos collines et au bord de nos fleuves la bienfaisante lumière de l'Evangile.

Le sang de nos martyrs n'a pas coulé en vain sur notre terre, il l'a pénétrée d'une vertu céleste, il y a déposé des germes puissants. Après dix-sept siècles, l'Eglise de Lyon n'a rien perdu de son inépuisable fécondité. Aujourd'hui encore, il est permis de l'appeler avec un de ses grands évêques: « nourricière de célestes combattants, mère féconde des plus grandes vertus. » Ces combattants célestes, nous les retrouvons dans ces prêtres de savoir et de zèle, vaillamment à l'œuvre sur tous les points du diocèse; nous les reconnaissons dans les missionnaires, imitateurs de Pothin, qui s'en vont porter l'Evangile aux îles lointaines de l'Océanie, aux côtes brûlantes et inhospitalières de l'Afri-

que ; nous les saluons dans ces illustres prélats appelés par l'autorité suprême à gouverner des Eglises, en France et dans toutes les parties du monde. Non, l'héritage des martyrs n'a point été dissipé par leurs enfants, témoin ces vertus que la foi fait éclore dans les plus hauts rangs de la société aussi bien que parmi le simple peuple. De notre temps, comme dans ses plus beaux jours, l'Eglise fondée par Pothin continue de se signaler par son admirable fécondité. Lyon a donné naissance à l'OEuvre de la Propagation de la Foi ; Lyon est la ville des aumônes abondantes et des courageux dévouements. Que de maisons ouvertes dans son sein au malheur et à la souffrance ! Il serait difficile d'énumérer toutes les existences consacrées, dans ces pieux asiles, au service des malheureux ; impossible de compter les sommes annuellement versées dans les caisses de la charité. On n'apprend rien à personne en disant que le culte de Marie fleurit au pied de la colline de Fourvière, comme nulle part ailleurs ; que cette dévotion ne se manifeste pas seulement par des fêtes éblouissantes en l'honneur de la Vierge immaculée, mais encore par la fermeté dans la foi, par la dignité des mœurs, par la pratique des devoirs civils et religieux. La ville de Lyon est donc demeurée « mère féconde des plus grandes vertus, » et nous pouvons nous écrier avec saint Eucher : *Gaudeat terra nostra, nutrix cœlestium militum, et tantarum parens fecunda virtutum.* (*Homilia in S. Blandinam.*)

SAINT POTHIN

ET SES COMPAGNONS MARTYRS

LIVRE PREMIER

FONDATION DE L'ÉGLISE DE LYON.

CHAPITRE PREMIER.

Pénurie de renseignements sur saint Pothin. — Année de sa naissance; conséquences historiques de cette date. — Pothin a-t-il pu voir et entendre saint Jean, être témoin du passage de saint Ignace d'Antioche à Smyrne ? — Il a été disciple de saint Polycarpe. — Ecole de Smyrne. — Caractère de l'enseignement chrétien dans les premiers siècles de l'Eglise. — Pothin passe par les divers degrés de la hiérarchie sacrée. — Il est choisi pour porter l'Evangile à Lugdunum. — Epoque et circonstances de son départ pour les Gaules.

Saint Pothin nous apparaît pour la première fois dans l'histoire au moment où, découvert par les persécuteurs, il est traîné devant le tribunal du président de la Gaule lugdunaise (1). Grégoire de Tours (2) et Adon (3) n'ajoutent rien à la page immortelle qui lui est consacrée dans la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum.

(1) *Epist. Eccl. Vienn. et Lugd.*
(2) *Hist. Franc.*, l. I, c. XXVII.
(3) *Chron.*, ætas sexta. — *Martyrol.*, 2ª junii.

En dehors de ces trois sources d'informations, pas un mot sur le premier évêque de Lyon dans les monuments anciens qui sont parvenus jusqu'à nous. En quel lieu naquit le bienheureux Pothin? Quelle était la position sociale de ses parents, surtout quelles étaient leurs croyances, à quels autels portaient-ils leur culte et leur encens? Pothin eut-il le bonheur de naître au sein du christianisme, comme Origène, ou bien vint-il à Jésus-Christ des ténèbres du paganisme, comme saint Théophile d'Antioche? Avait-il été largement initié aux lettres humaines, son esprit avait-il reçu cette culture philosophique et littéraire que nous admirons dans saint Justin et dans saint Irénée? Aucune réponse à ces questions et à beaucoup d'autres que pourrait poser une pieuse et légitime curiosité.

Cette pénurie de renseignements détaillés sur saint Pothin n'a rien qui doive étonner. Pour l'expliquer, il ne suffit pas de recourir à la perte des monuments écrits; le silence de l'histoire sur l'apôtre de Lugdunum a sa raison principale dans cet oubli de soi, dans cet effacement personnel qui caractérisait les évêques des premiers âges chrétiens. A l'exemple des apôtres et de saint Polycarpe, son maître, le bienheureux Pothin, oublieux de lui-même, dégagé de tout intérêt de personnalité, se préoccupait uniquement d'annoncer la bonne nouvelle, de communiquer les fruits du salut aux populations vers lesquelles il avait été envoyé. Supérieur au monde, indifférent à tous ses avantages, que lui importait que la postérité s'occupât de sa personne, répétât son nom, fût mise au courant de sa vie, dans la confidence de ses œuvres? L'ambition de sa grande âme regardait ailleurs, le but de ses désirs reposait plus haut. Se consumer d'efforts, de travaux et de souffrances pour l'extension de la vérité; puis, comme récompense unique et suprême, mériter que son nom fût inscrit en lettres d'or au livre de vie, telle était la double aspiration du bienheureux Pothin. Avec un tel esprit, rien d'é-

tonnant qu'il ait enseveli sa personne et ses œuvres dans un oubli volontaire. A cette cause première, si l'on joint la perte des ouvrages qui pouvaient parler de saint Pothin, on se rendra compte aisément de l'absence de détails relatifs au premier évêque de Lyon, de l'incertitude qui règne sur les antécédents de son martyre, sur les circonstances de patrie, de parenté, d'éducation première.

Dans le silence des auteurs anciens, les seuls qui puissent faire autorité, impossible de rien affirmer sur l'enfance et la jeunesse de notre saint. Tout ce qu'il est possible de faire, c'est d'interroger l'histoire du IIe siècle, de demander aux événements de cet âge des lumières indirectes, dont le reflet puisse éclairer ces ténèbres. La figure du bienheureux Pothin se découvrira pleinement à nos regards, alors seulement que ce pontife paraîtra dans le forum de Trajan, devant les faisceaux du gouverneur romain. A ce moment solennel, nous pourrons le contempler dans la triple majesté des cheveux blancs, de l'épiscopat et du martyre. Cette lumineuse apparition, ce pontife si ferme devant le représentant de César, ce martyr expirant sous les voûtes sombres d'un horrible cachot, ce double spectacle nous révélera la grande âme de Pothin aussi bien que pourraient le faire les plus longs récits, les actes les plus détaillés.

En attendant, il faudra bien se contenter des quelques renseignement que nous irons chercher aux environs de notre sujet. Faute de lumière pleine et directe, nous aurons recours à des clartés indirectes, à des lueurs, si faibles qu'elles soient. L'indigence à laquelle nous sommes réduit sur saint Pothin, nous est une raison de ne rien négliger de ce que nous pourrons obtenir à force de recherches, d'inductions, de conjectures même.

Malgré sa physionomie grecque, le nom tout seul de Pothin

ne fournit pas un indice suffisant pour rattacher le premier évêque de Lyon à la race hellénique. En effet, bien avant le IIe siècle de l'ère chrétienne, les bouleversements opérés par les conquêtes des Romains, les déplacements amenés par les intérêts de la politique et du commerce, l'usage de dénommer les affranchis par les maîtres qui leur accordaient la liberté, ces différentes causes, pour ne signaler que les principales, avaient mêlé les races et les peuples, écarté bien souvent les noms patronymiques pour leur en substituer d'autres. Un nom grec ou latin ne constitue donc pas un signalement suffisant pour déterminer la race, encore moins la patrie de celui qui l'a porté.

Mais la tradition nous apprend, comme nous le dirons bientôt, que le bienheureux Pothin fut disciple de saint Polycarpe, qu'il partit des rivages de l'Asie Mineure pour aller prêcher l'Evangile à Lugdunum. Ces deux circonstances, jointes à plusieurs autres que nous signalerons dans la suite, ne laissent aucun doute sur la race à laquelle appartenait Pothin.

Le premier évêque de Lyon était Grec par le sang et la naissance ; il était né dans l'Asie Mineure ; il appartenait par conséquent à la race grecque, à cette race ingénieuse et brillante qui, après avoir courbé la tête sous le joug des Romains, avait pris une noble revanche contre ses vainqueurs, en leur imposant ses dieux, sa philosophie, ses arts, sa civilisation, et, jusqu'à un certain point, sa langue elle-même.

De ce que saint Pothin fut disciple de saint Polycarpe; évêque de Smyrne, on pourrait être tenté de conclure qu'il vit le jour dans cette ville ou dans ses environs; mais cette raison n'a pas assez de force pour fonder autre chose qu'une simple vraisemblance.

Comme beaucoup d'autres saints, le premier évêque de Lyon portait un nom symbolique. Deux leçons ont été données de ce

nom par les auteurs anciens. Appelé *Pothin* (1) par les uns, il est nommé *Photin* (2) par les autres. Pothin, c'est *l'aimable* (*amabilis*), ou bien encore *le désiré* (*desiderabilis*). Dans cette dernière acception, ce nom répondait par une touchante harmonie aux désirs de quelques Grecs fixés par le commerce sur les bords du Rhône et de la Saône, s'il est vrai, comme nous le dirons plus tard, que ces chrétiens, sans pasteur au milieu d'une ville païenne, eussent demandé un pasteur à l'évêque de Smyrne. D'après une autre version, il faudrait écrire et prononcer *Photin* (*lucidus*) (3). Tout en admirant la beauté de ce dernier sens, la justesse de son application à celui qui fit briller la véritable lumière sur la cité de Plancus, nous n'hésitons pas à écarter cette orthographe pour suivre celle qui résulte de la leçon donnée par Eusèbe, saint Jérôme, Photius et Nicéphore, leçon confirmée par la prononciation lyonnaise.

Pothin, le désiré, était donc un Grec asiatique. A cette première donnée, confirmée par la tradition, la Lettre adressée par les Eglises de Vienne et de Lugdunum aux Eglises d'Asie et de Phrygie nous permet d'ajouter un précieux renseignement chronologique. Grâce à ce monument vénérable, nous pouvons préciser exactement l'année où naquit saint Pothin. « Le bienheureux Pothin, disent les auteurs de la Lettre, qui gouvernait l'Eglise de Lugdunum, était traîné au tribunal du président. Vieillard plus que nonagénaire, il était d'une faiblesse de corps, d'une débilité si grande, qu'il respirait à peine (4). » Saint Pothin étant mort, comme il sera dit plus tard, l'an 177 de Jé-

(1) Ποθεινὸς. C'est la leçon donnée par Eusèbe, saint Jérôme, Photius et Nicéphore.

(2) Φωτεινὸς.

(3) Grégoire de Tours, Adon, plusieurs martyrologes, les anciennes litanies de l'Eglise de Lyon écrivent *Photinus*. C'est par erreur que saint Antonin de Florence orthographie *Potinus*.

(4) *Epist. Eccl. Vienn. et Lugdun.*

sus-Christ, l'époque de sa naissance doit être reportée à l'année 86, ou au commencement de l'année 87 de l'ère chrétienne.

Cette supputation d'années, si minutieuse qu'elle paraisse, ne laisse pas d'avoir une grande importance pour l'histoire religieuse de Lyon. D'abord, l'année de sa naissance bien connue sert à déterminer approximativement l'époque où Pothin se rendit dans les Gaules. Ensuite, cette date suffit pour repousser loin le dire des auteurs (1) qui donnent Pothin pour disciple à saint Pierre, lequel fut martyrisé l'an 66 ; aussi bien que l'invention de ceux qui font partir notre saint pour les Gaules avant la fin du Ier siècle, époque où il n'avait pas dépassé sa treizième année (2). D'autre part, saint Pothin étant né en 86, ou au commencement de l'année 87, cette date prête une grande vraisemblance à l'opinion de ceux qui, sans le mettre à l'école de Jean, en la compagnie de Papias, d'Ignace d'Antioche et de Polycarpe, tiennent qu'il a pu voir et entendre le disciple que Jésus aimait. Voici comment :

Le plus jeune des apôtres, Jean leur survécut à tous. Demeuré le dernier pour former une génération d'hommes apostoliques, pour leur confier le dépôt des traditions chrétiennes, il devait clore en mourant l'âge d'or du christianisme, ce premier siècle divinement inauguré par l'incarnation du Verbe. D'après Eusèbe, saint Jean serait mort la centième année de

(1) L'ancien homiliaire de saint Saint-Just fait saint Pothin disciple de saint Pierre. — Severt cite un vieux manuscrit de l'Ile-Barbe où il a lu ces paroles : « (Pothinus) unus e septuaginta Christi discipulis missus a beato Petro. » *Chronolog. histor.*, Pothinus, s. 5.

(2) D'après Rubys, saint Pothin aurait été envoyé par saint Clément dans les Gaules en 98. *Histoire veritable de la ville de Lyon.* — Dans un ouvrage intitulé : *Mappa mundi spiritualis*, Jean Germain, évêque de Chalon sous Philippe-le-Bon, prétend que saint Pothin reçut sa mission de l'apôtre saint Jean.

notre ère, Trajan et Fronton étant consuls (1). La Chronique d'Alexandrie étend sa vie jusqu'à l'an 104 de Jésus-Christ (2). En conférant ces deux dates, on trouve que Pothin avait, à la mort de saint Jean, atteint sa treizième année, si l'on s'attache à la Chronique d'Eusèbe, et sa dix-septième, si l'on suit de préférence la Chronique d'Alexandrie. Du côté des temps, rien donc ne s'oppose à ce que le jeune Pothin ait pu jouir de la vue et des entretiens du disciple bien-aimé. Il y a mieux, ce que l'histoire nous apprend des dernières années de saint Jean prête un grand air de vraisemblance à la réalité de ces rapports.

En effet, à son retour de Pathmos, saint Jean se rendit à Ephèse, cité que le souvenir de Marie lui rendait chère, où il avait déjà fait un assez long séjour. La Providence y conduisait ses pas. Saint Timothée, qui avait été établi premier évêque de cette ville par l'apôtre saint Paul, venait d'être immolé par la fureur des païens (3). A la prière des évêques accourus autour du sublime exilé pour saluer son retour, Jean consentit à monter sur le siége d'Ephèse, rouge encore du sang de son premier pontife, et il l'occupa jusqu'aux temps de Trajan (4).

Malgré son grand âge, Jean, qui retrempait ses forces aux sources vives de l'amour, ne bornait pas sa vigilance à la seule ville d'Ephèse ; il l'étendait, avec les efforts de son zèle, à toutes les Eglises d'Asie, qui le regardaient comme leur patriarche et leur défenseur. A l'appel des peuples, il partait, l'admirable vieillard; il parcourait les villes pour ordonner des évêques, établir et former des Eglises nouvelles, pour faire en

(1) *Chron.*
(2) *Chron. Alex.*
(3) *Acta S. Timothei*, 24a januarii, apud Boll.
(4) Iren., l. III, c. III. — Epiph., *Adversus Ebionæos*, c. XXIV.

trer, dit Eusèbe, dans le sort ou la part du Seigneur ceux que l'Esprit saint lui désignait (1). De la sorte il multipliait les foyers de lumière, les centres de propagation chrétienne. En même temps il prémunissait les fidèles contre les piéges de Satan, contre les attaques des hérétiques ; il allait semant partout le feu de la charité, partout répétant d'une voix touchante de faiblesse et d'attendrissement : « Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres (2). »

Dans ce siècle de primitive ferveur, quel prix les fidèles devaient attacher à l'avantage de contempler la face auguste, d'entendre la voix bénie de ce dernier demeurant du collége apostolique, il n'est pas malaisé de l'imaginer. Jean, c'était le bien-aimé de Jésus, le témoin fidèle de ses paroles, de ses prodiges et de ses souffrances. Admis aux éblouissements du Thabor comme aux tristesses de Gethsémani, il avait eu le privilége de reposer sa tête, pendant la dernière cène, sur la poitrine du Sauveur. Seul entre les disciples, il avait eu le courage d'accompagner son Maître au Calvaire, et, pour prix de son généreux amour, il avait été chargé par Jésus mourant d'être l'exécuteur testamentaire de ses dernières volontés. Représentant de l'humanité tout entière, il avait été donné pour fils à Marie, et il avait reçu Marie pour mère. Apôtre, évangéliste, prophète, martyr, sublime théologien, tonnerre des hérésies, ornement et colonne de l'Asie, ou plutôt de l'Eglise entière, aucune gloire, aucun titre, aucune palme ne lui manquaient devant Dieu et devant les hommes. Ce vieillard extraordinaire, le voir et l'entendre pour la première ou la dernière fois, c'était un bonheur que les fidèles ne craignaient pas d'acheter au prix de longs voyages et de grandes fatigues.

(1) *Hist. eccl.*, l. III, c. XXIII.

(2) S. Hieron., *in Epist. ad Galatas.*

La nature humaine étant ce que nous savons, cet ébranlement, propagé par la curiosité naturelle à tous, se sera communiqué sans doute à plus d'une âme étrangère à Jésus-Christ. Rien n'empêche donc de supposer que cet entraînement fut suivi par le jeune Pothin, quelque ville d'Asie qu'il habitât, en quelque situation d'esprit et de croyance qu'il se trouvât alors. Dans une de ses courses apostoliques, Jean peut avoir rencontré le futur apôtre de Lugdunum au bord d'un chemin, sur une place publique, ou dans le lieu de la prière. De son œil d'aigle Jean aura lu sur le front de Pothin ses futures destinées, il aura entrevu dans l'avenir la famille chrétienne dont ce dernier devait être le père. Dans ce cas, le doux vieillard aura fixé sur cet adolescent un regard d'une douceur pénétrante, il aura versé sur lui les effusions de sa tendresse. De son côté, Pothin aura recueilli précieusement les paroles tombées de cette bouche divine, il les aura conservées au trésor de sa mémoire, et plus tard, écho fidèle, il les aura répétées souvent sur les bords du Rhône et de la Saône.

Cette conjecture reçoit un nouveau degré de vraisemblance des rapports que nous savons avoir existé entre saint Pothin et saint Polycarpe. Disciple de saint Jean, Polycarpe avait été ordonné par son maître évêque de Smyrne, raison puissante pour l'apôtre de visiter souvent, dans ses courses à travers l'Asie, celui qu'il avait élevé sur un des plus grands siéges de l'Orient. D'après cela, que Pothin soit entré avant l'âge de dix-sept ans sous la discipline de l'évêque de Smyrne, et il aura pu passer des journées, des semaines entières avec Jean, recevoir les enseignements de l'apostolique vieillard. Rien donc ne s'oppose à ce que le premier évêque de Lyon soit rangé parmi les auditeurs de l'apôtre bien-aimé.

Environ sept années après la mort de saint Jean, Pothin, entré en pleine jeunesse, dut assister à une des scènes les plus

émouvantes que nous offrent les annales de l'Eglise. Saint Ignace, évêque d'Antioche, avait été condamné par Trajan lui-même à être livré aux bêtes dans l'amphithéâtre de Rome (1). Aussitôt la sentence prononcée, on vit le généreux pontife rendre grâces au Seigneur, prendre les chaînes qui lui étaient destinées, les passer lui-même autour de ses membres, faisant des liens de sa captivité l'ornement de ses mains et de ses pieds. Bientôt après, livré à dix soldats, qu'il appelle des léopards, il dit adieu à l'Eglise d'Antioche, non sans la recommander à Dieu de ses larmes et de ses prières (2).

La partie du voyage que saint Ignace fit par terre, eut tout l'air d'une ovation, d'une marche triomphale. Pareils honneurs attendaient au rivage ce captif de Jésus-Christ, lorsque le navire, sur lequel il avait été embarqué à Séleucie, devait prendre terre quelque part. Dans cette grande manifestation, les Eglises d'Asie se signalèrent entre toutes les autres; elles s'ébranlaient à l'envi pour saluer Ignace au passage, vénérer celui qui avait été jugé digne de donner sa vie pour la sainte cause de la vérité. A la nouvelle de son approche, les fidèles des villes où il devait s'arrêter se portaient à sa rencontre ; ils l'entouraient d'une respectueuse émotion, lui offraient des présents, pourvoyaient à tous ses besoins, et ne le laissaient pas repartir sans lui donner une escorte d'honneur (3). Diacres, prêtres, évêques, arrivaient en députation auprès de l'évêque d'Antioche pour lui offrir les hommages et les félicitations de leurs Eglises. C'est ainsi qu'à Smyrne, où il lui fut permis de s'arrêter quelques jours, saint Ignace fut visité par Onésime, évêque d'Ephèse, dont la charité était au-dessus de tout éloge (4) ;

(1) *Acta S. Ignatii*, apud Ruinart.

(2) Ibidem.

(3) S. Ignat., *Epist. ad Trall.*

(4) *Ad Ephes.*

par Damas, évêque de Magnésie, dont la jeunesse était entourée d'un religieux respect (1); par Polybe, évêque de Tralles, auquel les Tralliens obéissaient comme à Jésus-Christ (2).

Ce qui se passa dans cette mémorable rencontre entre l'évêque d'Antioche et celui de Smyrne, il nous est donné de l'entrevoir à travers quelques détails enregistrés dans les Actes de saint Ignace (3). Quel héroïsme! quelle grandeur d'âme! quelle élévation de sentiments! Ignace, l'heureux captif, se glorifie de ses chaînes, il les montre à Polycarpe avec un saint orgueil. Dévoré de la soif du martyre, d'avance il défie les bêtes féroces, il aspire à être broyé sous leurs dents, à être moulu comme le froment de Jésus-Christ; il conjure l'évêque de Smyrne d'unir ses vœux aux siens, surtout de n'aller pas mettre obstacle à son immolation par des prières inopportunes. Elève de Jean aussi bien qu'Ignace, Polycarpe était fait pour comprendre ce sublime langage. Au niveau de cette grandeur d'âme, l'évêque de Smyrne jette un regard d'envie sur les chaînes d'Ignace; dans son humilité, il s'estime indigne d'être marqué comme une victime pour le sacrifice, et cependant il ajourne ses espérances à des jours pour lui meilleurs. Heureux de cette harmonie qui fait battre leur cœur à l'unisson, Ignace et Polycarpe reviennent au souvenir de Jean, autrefois leur commun maître; ils redisent ensemble ses divins enseignements, savourent à l'aise des paroles dont leur cœur a gardé l'ineffaçable empreinte; puis, prenant l'essor, ils vont planer dans des hauteurs familières à l'aigle de Pathmos, ainsi qu'aux aiglons présentés par lui au Soleil de justice.

Pothin, qui avait alors dépassé sa vingtième année, put suivre le mouvement qui précipitait les fidèles sur les pas de saint

(1) *Ad Magn.*
(2) *Ad Trall.* — Euseb., *Hist. eccl*, l. III, c. XXVII
(3) *Acta S. Ignat.*

Ignace, se trouver sur son passage lorsque ce courageux pontife volait au martyre (1). Que si, comme il est permis de le penser, Pothin s'était déjà mis sous la conduite de l'évêque de Smyrne, il aura été on ne peut mieux placé pour jouir de ces grands spectacles, pour être témoin de l'enthousiasme provoqué par l'évêque d'Antioche. Attaché à l'école de Polycarpe, il aura eu toute facilité d'approcher de très-près saint Ignace, pendant le séjour que ce dernier fit à Smyrne, de contempler ses traits illuminés par le désir du martyre, de coller sur ses chaînes des lèvres tremblantes d'émotion, d'entendre quelques unes de ces paroles par lesquelles l'évêque d'Antioche exhalait les brûlantes aspirations de son âme, son impatiente ardeur de souffrir pour Jésus-Christ.

Eût-il été dans l'impossibilité d'assister à ces grandes scènes, Pothin en aurait reçu plus tard l'impression de la bouche de ceux qui en avaient été les acteurs ou les heureux témoins. Avec cette fidélité de souvenir, cette chaleur de récit que l'on met à raconter des évènements auxquels on a été mêlé, Polycarpe n'aura pas manqué de retracer à son cher disciple des faits si propres à élever son âme, à lui communiquer le véritable esprit du christianisme.

Au reste, saint Ignace avait laissé d'impérissables monuments de son passage en Asie dans les Lettres qu'il avait écrites à plusieurs Eglises. Grâce aux soins que prit saint Polycarpe de les recueillir, ces Lettres admirables furent conservées, multipliées par la transcription, en sorte qu'elles ne tardèrent pas à jouir d'une espèce de publicité dans les Eglises d'Orient (2). L'admiration que provoquèrent ces Epitres se produisit bientôt par une distinction spéciale : on les lisait publiquement dans

(1) Saint Ignace souffrit le martyre l'année 107 de Jésus-Christ, la onzième de Trajan.

(2) S. Polycar., *Epist. ad Philipp.*

l'assemblée des fidèles. Les évêques se plaisaient à décerner fréquemment cet honneur à l'Epître de saint Ignace aux Romains, cette Epître embrasée que l'on ne peut lire, dit un auteur (1), sans verser des larmes.

Après la mort de saint Ignace, les Actes de son martyre, dressés par des témoins oculaires, furent envoyés de Rome aux Eglises d'Asie (2). Bientôt après, les copies de ces Actes circulaient parmi les fidèles, et mettaient le comble à la vénération qu'ils avaient vouée au glorieux évêque d'Antioche.

Un jour ou l'autre, les Lettres de saint Ignace, aussi bien que les Actes de son martyre, arrivèrent sous les yeux de Pothin. Cette lecture dut produire sur une âme préparée comme la sienne une impression facile à concevoir.

Les scènes historiques que nous venons de faire passer sous les yeux du lecteur, semblent se développer à côté de Pothin, ou bien se passer au-dessus de sa tête. Jusqu'à quel point il peut y avoir été mêlé, nous n'avons pas à nous en préoccuper outre mesure. En effet, ce qui importe à notre but, c'est que Pothin se soit trouvé dans la sphère de ces évènements religieux, qu'il en ait reçu quelque rayon de lumière, quelque étincelle de charité. Ce que nous tenons à dégager, à faire ressortir, c'est le caractère de l'époque où il a vécu, le milieu religieux dans lequel il a grandi; c'est l'atmosphère, l'air moral qu'il a respiré. Or, quoi qu'il en soit de la réalité de tel ou tel fait, de tel ou tel détail, de l'ensemble il résulte que notre saint dut subir de bonne heure la puissante influence du christianisme, qu'il le vit à l'œuvre dans ses manifestations les plus grandioses et les plus touchantes.

Ce Grec asiatique, qui devait annoncer Jésus-Christ à la cité

(1) Faber Stapulensis.

(2) *Acta S. Ignat.*, versus finem.

de Plancus, il est d'un vif intérêt pour les fidèles de Lyon de pouvoir le rattacher à saint Polycarpe, de le voir assis dans l'école de ce pontife vénérable. Les auteurs anciens parvenus jusqu'à nous ne disent rien des rapports de Pothin avec Polycarpe, ni même de l'envoi de Pothin dans les Gaules par l'évêque de Smyrne. Ce que nous savons là-dessus, nous le puisons à une source non moins sûre et non moins autorisée que les monuments écrits. En effet, c'est la tradition constante et immémoriale de l'Eglise de Lyon, que son premier évêque lui est venu d'Asie, qu'il a été formé par saint Polycarpe, dirigé par lui vers les Gaules. Cette tradition locale a toujours eu pour expression un culte spécial rendu à l'évêque de Smyrne, l'insertion de son nom dans les litanies de l'Eglise de Lyon, des autels élevés, des églises bâties en son honneur.

L'Eglise de Lyon s'est toujours considérée comme d'origine grecque, elle s'est toujours rattachée à l'école de saint Jean l'évangéliste; cette Eglise proclame par sa liturgie, par la solennité de sa reconnaissance, être redevable du bienfait de la foi à saint Polycarpe, par le moyen de saint Pothin son disciple. Cette grande voix de l'Eglise de Lyon constitue, sur les rapports de saint Polycarpe avec saint Pothin, une preuve qui nous semble irrécusable. Aussi tous les auteurs qui ont écrit en connaissance de cause sur les origines de l'Eglise de Lyon, n'hésitent pas à voir dans saint Polycarpe le maître de saint Pothin, celui qui l'envoya à Lugdunum pour y prêcher l'Evangile (1).

Les données traditionnelles que nous venons d'invoquer

(1) Voir surtout le savant de Marca, *Dissertatio de primatu*, p. 226, édit. de Baluze; le P. Théophile Raynaud, *Indiculus SS. Lugdunensium;* le P. Menestrier, *Histoire de l'Eglise de Lyon*; manuscrit de la bibliothèque de Lyon. Baillet, si sévère à l'endroit des traditions des Eglises, dit : « On croit qu'il (saint Pothin) avait été envoyé dans les Gaules par saint Polycarpe, évêque de Smyrne, dont il avait été disciple. » (*Les Vies des Saints*, 2 juin.)

sont en concordance parfaite avec le vif intérêt que nous verrons saint Polycarpe porter à l'Eglise de Lugdunum. Le regard et le cœur de l'évêque de Smyrne se tournaient souvent vers les régions occidentales. A cela quoi d'étonnant? Un de ses disciples qu'il avait dirigé vers les Gaules, Pothin avait formé une communauté chrétienne sur les bords du Rhône et de la Saône. Non content d'avoir contribué puissamment à la fondation de cette Eglise, Polycarpe voulut encore concourir à son affermissement et à ses progrès. Dans ce but, il envoya à l'évêque Pothin un renfort d'ouvriers apostoliques, parmi lesquels se trouvait Irénée. Peut-être même l'intérêt que Polycarpe portait à l'Eglise de Lugdunum lui inspira-t-il l'idée d'étendre les largesses de son zèle aux contrées voisines de Lugdunum, d'envoyer dans les Gaules Bénigne, Andoche, Thyrse et Andéol. Rien de plus naturel que ces sentiments et cette conduite, si l'on admet, avec la tradition, que saint Pothin fut disciple de saint Polycarpe, qu'il fut envoyé par lui dans les Gaules.

L'évêque de Smyrne ayant formé le bienheureux Pothin, dut mettre son cachet, son empreinte, sur l'esprit et l'âme de son élève. Pour connaître le disciple, il importe donc d'étudier le maître, de tracer le caractère de Polycarpe, de faire ressortir la nature de son enseignement doctrinal.

On sait quel éclat saint Polycarpe jeta sur l'Eglise et l'école chrétienne de Smyrne (1). Disciple de saint Jean, il avait puisé dans le cœur de son doux maître des trésors de sagesse et d'amour. A cette grande école, il avait appris ce que le disciple bien-aimé avait vu de ses yeux, entendu de ses oreilles, touché de ses mains, avec les détails de doctrine et les faits particuliers que cet apôtre n'a pas consignés dans son Evangile, qu'il a livrés au courant de la tradition.

(1) Eus., *Hist. eccl.*, l. III, c. XXVI. — Iren., l. III, c. IV.

On croit que Polycarpe était l'*ange* de l'Eglise de Smyrne, cet évêque dont Jésus-Christ fait un si brillant éloge, qu'il dit « riche » de grâces, qu'il encourage à la souffrance en lui promettant « la couronne de vie (1). »

Dans son Epître aux Smyrniens, saint Ignace rend à Polycarpe le témoignage qu'il était « digne de Dieu (2). » Dans celle qu'il adressa de Troade à Polycarpe lui-même, l'évêque d'Antioche, exalte la piété de l'évêque de Smyrne, sa fermeté inébranlable; il se félicite d'avoir pu jouir quelque temps de sa face (3). Sorti de l'école mystique de Jean, saint Polycarpe avait été, comme nous l'avons dit, ordonné par cet apôtre évêque de Smyrne. Elisée d'un autre Elie, il avait recueilli le manteau de son maître, l'héritage de ses enseignements et de ses vertus; il lui avait succédé dans l'autorité que Jean avait exercée sur les Eglises d'Asie. Polycarpe, en effet, était regardé comme la lumière, le rempart, le père de ces Eglises, distinction qu'il devait moins à l'élévation de son siége, inférieur à celui d'Ephèse, qu'à la sûreté de sa doctrine et à l'éclat de ses vertus. Telle était la vénération dont l'entouraient les fidèles, que c'était un avantage vivement recherché par eux d'être admis à lui rendre les plus humbles services, et cela pour avoir le bonheur de contempler de plus près sa face auguste, de toucher son corps, temple vivant du Saint-Esprit (4).

Le jour même où Polycarpe expira dans les flammes, en plein stade, les païens de Smyrne lui rendirent à leur manière un hommage enregistré par les Actes de son martyre. Sans le savoir ni le vouloir, ces forcenés firent le plus bel éloge du courageux athlète de Jésus-Christ. Debout devant l'estrade du

(1) *Apocal.*, II, 9.
(2) *Ad Smyrn.*
(3) *Ad Polycarp.*
(4) *Acta S. Polycarpi.*

proconsul, Polycarpe confessait généreusement la foi. Alors les païens qui entouraient le tribunal de s'écrier avec fureur : « C'est le docteur de l'impiété, le père des chrétiens, un ennemi de nos dieux, qui apprend à leur refuser l'adoration et les sacrifices (1). »

Quant au caractère de son génie, il nous en reste un bel échantillon dans la Lettre qu'il écrivit aux Philippiens. La beauté de cette Epître, sa richesse doctrinale, lui valurent longtemps les honneurs de la lecture publique dans les Eglises d'Asie (2). Cette Lettre, qu'un auteur qualifie « d'admirable (3), » que saint Irénée appelle « très-parfaite » (4), respire le parfum le plus pur de l'antiquité chrétienne. C'est l'accent de Jean, le disciple de l'amour; c'est l'esprit de Pierre, que Polycarpe cite à plusieurs reprises; c'est la doctrine de Paul, auquel l'évêque de Smyrne emprunte de nombreuses citations, le tout fondu dans l'unité d'une commune foi, dans les sentiments d'une tendre charité. Malheureusement, cette Epître est tout ce qui nous reste des ouvrages sortis de la plume de saint Polycarpe.

En quelle estime les anciens avaient les écrits de l'évêque de Smyrne, quelques mots d'un juge qui s'y connaissait suffiront à nous le faire concevoir. Au temps de saint Jérôme, le bruit courut qu'il avait traduit du grec en latin tous les ouvrages de saint Polycarpe. Dès qu'il en eut vent, le solitaire de Bethléem se hâta de démentir ce bruit, et pour preuve de sa fausseté, il déclara que lui, Jérôme, « était dépourvu du talent nécessaire pour faire passer dans une langue étrangère des choses si relevées, avec les beautés qu'elles ont dans la langue originale (5). »

(1) *Acta S. Polycarpi.*
(2) S. Hieron., *De vir. ill.*
(3) Suidas.
(4) L. III, c. IV.
(5) *Epist.* 71 *ad Licinium.*

La Providence ne pouvait donner à Pothin un maître plus habile, le mettre à meilleure école.

Il n'est pas inutile de le faire remarquer ici : ce que l'on est convenu d'appeler *Ecole de Smyrne* ne ressemble pas plus aux écoles épiscopales ou monastiques du moyen âge, que les premiers siècles chrétiens ne ressemblent à ceux où fleurirent les écolâtres et les grands théologiens de l'Eglise catholique. A cette époque primitive, toute église où s'assemblaient les fidèles, catacombe, crypte, cénacle, maison privée convertie en oratoire, devenait un centre d'enseignement, un gymnase chrétien. L'évêque, représentant de Jésus-Christ, y tenait école de vérité. Pour toutes ses leçons il prenait texte de la sainte Ecriture; il basait son enseignement sur le *Livre* par excellence, et, pour l'expliquer aux fidèles, il en demandait la clef à la tradition, le sens à l'interprétation donnée par l'Eglise. Lecture faite d'un passage de l'Ancien ou du Nouveau Testament, il en faisait découler des instructions proportionnées aux besoins et à la portée de ses auditeurs.

Pour établir les mystères de la religion, l'évêque, ou le prêtre qu'il mettait en sa place, n'avait pas recours aux principes de la métaphysique, aux longs détours du raisonnement; mais, procédant par voie d'autorité, il appuyait ces vérités sur des textes de l'Ecriture et le témoignage de la tradition; il affirmait, il ne discutait pas. Interprète du Maître par excellence, il citait ses paroles, il en signalait la portée dogmatique et morale, en faisait l'application à la direction de l'esprit et à la correction des mœurs. Rien de moins personnel qu'une prédication dont le but unique était de réunir toutes les intelligences dans la croyance aux mêmes vérités, toutes les volontés dans la soumission aux mêmes pasteurs. Ainsi l'évêque enseignait, non ce qu'il avait imaginé, découvert, mais ce qu'il avait appris lui-même; non des systèmes, le résultat de laborieuses déduc-

tions, mais la doctrine qu'il avait reçue des anciens. Telle était la méthode de ces premiers âges; elle revêtait un caractère purement traditionnel.

Adressée aux simples fidèles, la prédication ordinaire constituait comme le premier degré de l'instruction chrétienne. Un enseignement supérieur était réservé, comme de raison, à ceux qui avaient pris le Seigneur pour leur part et leur héritage. Appelés à devenir maîtres à leur tour, à transmettre aux générations suivantes le dépôt de la vérité, les jeunes clercs réclamaient une attention plus suivie, une instruction plus étendue. Enfants de prédilection, ils tenaient une grande place dans les pensées et la sollicitude de leur évêque. Ordinairement ce dernier ne s'en reposait sur aucun autre du soin de cultiver leur esprit et leur cœur; il se chargeait de les préparer lui-même à prêcher les vérités saintes, à dispenser les mystères de Dieu. Sous sa direction, les jeunes clercs étudiaient les saintes Lettres, ils s'abreuvaient aux sources pures de la tradition; en même temps ils se formaient à l'exercice des vertus sacerdotales et aux fonctions du saint ministère.

Quant aux lettres humaines, les évêques des premiers siècles ne voyaient pas dans leur caractère profane une raison de les frapper de réprobation. Bien mieux, ils estimaient qu'elles pouvaient contribuer à la défense du christianisme, servir puissamment à confondre les païens, à repousser les attaques des hérétiques. « Oui, disait Tertullien, la connaissance de la théologie païenne, enseignée par les poëtes et les philosophes, est nécessaire, et contre les païens pour les réfuter, et contre les hérétiques dont les philosophes ont été les patriarches (1). » Aussi, lorsque la Providence leur adressait des esprits curieux, des intelligences élevées, les évêques ne craignaient pas de les

(1) *Testimonium animæ.*

introduire à la connaissance des lettres profanes. C'est ainsi que saint Irénée reçut cette haute culture philosophique et littéraire, dont il devait tirer tant d'avantages contre les Gnostiques; c'est ainsi que ce même Irénée forma Gaïus ou Caïus et l'évêque saint Hippolyte.

Avant le triomphe du christianisme sous Constantin, les chrétiens, paraît-il, ne fréquentaient pas les écoles publiques; il y aurait eu péril pour leur foi, danger pour leurs mœurs, de s'asseoir au pied de ces chaires de pestilence. En général, ils devaient se contenter d'écoles privées, où l'enseignement philosophique et littéraire était donné par l'évêque, ou bien par des professeurs, laïcs ou prêtres, agréés par l'évêque.

L'école de Smyrne n'était pas organisée d'une autre manière. Elle avait sur beaucoup d'autres l'avantage d'être présidée par un évêque sorti de l'école de Jean, par un maître que cet apôtre avait initié aux plus intimes mystères de la doctrine et de la vie du Sauveur.

Il nous reste de l'école de Smyrne une peinture prise sur le vif; du maître qui la présidait, un portrait dessiné d'après nature. Nous en sommes redevables au plus brillant élève qu'ait formé saint Polycarpe, à saint Irénée. Voici ce que le second évêque de Lyon écrivait à Florin, formé lui aussi par l'évêque de Smyrne, mais disciple devenu infidèle à la doctrine du maître :

« J'étais encore bien jeune lorsque je vous ai vu dans l'Asie Mineure auprès de Polycarpe. Alors vivant avec éclat à la cour, vous faisiez tous vos efforts pour conquérir l'estime du saint évêque. Car je me souviens mieux de ce qui se passait alors que de tout ce qui est arrivé récemment. Les choses apprises dans l'enfance croissant et se développant en quelque sorte dans l'esprit avec l'âge, ne s'oublient jamais ; de sorte que je pourrais dire le lieu même où était assis le bienheureux Polycarpe lors-

qu'il prêchait la parole de Dieu. Je le vois encore entrer et sortir; sa démarche, son extérieur, son genre de vie, les discours qu'il adressait à son peuple, tout est gravé dans mon cœur. Il me semble encore l'entendre nous raconter de quelle manière il avait conversé avec Jean et plusieurs autres qui avaient vu le Seigneur, nous rapporter leurs paroles et tout ce qu'il avait appris touchant Jésus-Christ, ses miracles et sa doctrine, de ceux-là même qui avaient pu voir le Verbe de vie. Polycarpe nous répétait littéralement leurs paroles, et ce qu'il disait était de tout point conforme à l'Ecriture sainte. Dès lors j'écoutais toutes ces choses, et je les gravais, non sur des tablettes, mais dans le plus profond de mon cœur. Je puis donc protester devant Dieu que si cet homme apostolique avait entendu parler de quelque erreur semblable aux vôtres, il se serait à l'instant même bouché les oreilles, il aurait témoigné son indignation par ce mot qui lui était familier : « Mon Dieu! à quels « jours m'avez-vous réservé (1)! »

Grâce à cette peinture, nous assistons en quelque sorte aux leçons de Polycarpe, nous sommes témoins de l'application faite par lui de la méthode traditionnelle à l'enseignement chrétien. Cette Lettre admirable se termine par une exclamation digne d'être remarquée; c'est un trait qui peint à merveille la vigueur épiscopale de Polycarpe. La trempe de son caractère ressort d'une manière encore plus vive dans la réponse foudroyante qu'il fit un jour à Marcion. Cet hérétique ayant rencontré l'évêque de Smyrne dans les rues de Rome, osa bien lui demander s'il le connaissait : « Oui, lui répondit Polycarpe, je te connais pour le fils aîné de Satan (2). » Quand il était question des intérêts de la foi, ces grands évêques des premiers siècles ne savaient entendre à aucune composition, à aucun ménagement. Ces pasteurs,

(1) Eus., *Hist. eccl.*, l. V, c. xx.
(2) Eus., *Hist. eccl.*, l. IV, c. xxiv.

ordinairement si doux, se montraient terribles aux ennemis de la vérité; ils s'armaient contre eux d'une sévérité de langage dont le Sauveur leur avait donné l'exemple dans ses apostrophes aux pharisiens. Un jour, à Ephèse, n'avait-on pas vu saint Jean, le disciple de l'amour, sortir en toute hâte d'une maison de bain où était entré Cérinthe ? et cela, disait-il, « parce qu'il craignait que les murailles ne vinssent à l'écraser avec ceux qui se trouvaient sous le même toit que cet hérétique (1). »

Ces exemples ne devaient pas être perdus pour le jeune Pothin; ils devaient avoir une influence décisive pour la formation de son caractère, contribuer puissamment à lui communiquer cet esprit de vigueur qui animait les hommes apostoliques.

A une époque qu'il est impossible de préciser, Pothin sortit des rangs des simples fidèles, dont son mérite le distinguait aux yeux de tous, les siens exceptés, pour être attaché au ministère des autels. Après avoir passé par les degrés inférieurs de la hiérarchie sacrée, il fut jugé digne de prendre place parmi les diacres, de recevoir un ordre dont les fonctions étaient de si grande importance à cette époque. Depuis longtemps Pothin avait fait ses preuves; il avait reçu de la communauté des frères ce bon témoignage exigé par les apôtres pour les sept premiers diacres (2). Prêtres et fidèles avaient reconnu l'intégrité de ses mœurs, sa sobriété, son désintéressement, la gravité de son langage, la sagesse de sa conduite. Au jugement des *anciens*, il était rempli de l'Esprit-Saint, il conservait les mystères de la foi dans une conscience pure. Et ce concert d'éloges n'était troublé par aucune accusation. Sur des suffrages si honorables, Pothin fut ordonné par saint Polycarpe diacre de l'Eglise de Smyrne. De ce jour, il put remplir le ministère de cet ordre.

(1) Iren., l. III, c. III.
(2) *Act. Apost.*, c. VI, v. 3 et seq.

Assister l'évêque dans la célébration des mystères, dans la distribution de l'Eucharistie, surtout du calice ; lire publiquement l'Evangile ; maintenir l'ordre et la décence dans l'assemblée des fidèles ; porter aux malades le pain eucharistique ; conférer le saint baptême ; préparer les catéchumènes à la réception de ce sacrement ; avec la permission de l'évêque, prêcher la parole sainte ; telles étaient les principales fonctions dont le nouveau diacre venait d'être revêtu, celles qui touchaient de plus près aux choses sacrées (1).

A ces attributions saintes venaient s'en joindre d'autres, qui regardaient la dispensation des aumônes et le gouvernement extérieur de la communauté chrétienne. En vertu de son institution, le diaconat avait élevé le soin des pauvres à la hauteur d'un service religieux. Pénétré de cet esprit, Pothin recueillait les aumônes des fidèles de Smyrne pour en faire, sous la direction de Polycarpe, une répartition aussi intelligente que charitable. De concert avec les autres diacres, il prélevait sur ces offrandes volontaires les sommes nécessaires aux besoins du culte et à l'entretien des ministres ; ensuite il appliquait le surplus aux pauvres, aux veuves, aux orphelins, aux nécessiteux de tout genre, à tous ces membres si chers à l'Eglise. Ce n'est pas tout encore, le nouveau diacre devenait au besoin le courrier de Polycarpe ; il portait au loin ses lettres et lui rapportait les réponses. A Smyrne, il lui servait d'intermédiaire auprès de la communauté chrétienne et de chacun de ses membres. Echo de sa parole, il la faisait circuler de toute part ; ministre de ses volontés et de ses désirs, il les transmettait à leur adresse, veillait à leur exacte observation, faisant de toute chose un rapport fidèle à son évêque. Ainsi Pothin pouvait être dit, comme s'expriment les Constitutions apostoliques, « l'œil, l'oreille, la

(1) Morin, *De sacr. ordin.*

bouche, le cœur et l'âme de l'évêque (1), » dans tous les détails administratifs auxquels Polycarpe ne pouvait descendre.

Dans un ministère si compliqué, si délicat, le diacre Pothin sut déployer une prudence, un zèle, une chaleur de cœur qui lui conquirent l'affection des pauvres et l'admiration des fidèles. La reconnaissance publique ne tarda pas à se traduire par une expression qui empruntait à l'esprit du temps la plus haute signification : la voix du peuple, appuyée par celle des prêtres, déclara le diacre Pothin digne du sacerdoce. Toutefois, si précieux qu'ils fussent à Pothin, ces suffrages s'effaçaient à ses yeux devant celui de Polycarpe ; son âme était surtout sensible à l'appel de son évêque, de son vénéré maître.

Or, un jour resté cher à sa mémoire, le diacre Pothin était promu au sacerdoce par l'évêque de Smyrne, il était sacré prêtre pour l'éternité. Comme un autre Jésus-Christ, il devenait médiateur entre Dieu et les hommes ; il recevait le pouvoir d'appliquer les mérites du sang versé sur le Calvaire, il y avait un siècle à peine ; le pouvoir de monter à l'autel pour offrir le sacrifice eucharistique ; celui de délier les consciences, de briser les liens de l'âme.

D'après la discipline de cette époque, Pothin, élevé au sacerdoce, prenait place dans le *presbyterium* de Smyrne, dans le conseil de Polycarpe. Avec les autres membres de ce sénat ecclésiastique, il était appelé à donner son avis, à proposer d'utiles mesures, à discuter celles qui étaient soumises à l'assemblée (2). Sans admettre que Pothin entrât, par le seul fait de sa dignité nouvelle, dans la famille de l'évêque, le sacerdoce dut multiplier ses rapports avec Polycarpe, mêler sa vie avec celle de son évêque d'une manière encore plus intime. Dans cette situation, Pothin se trouvait donc admirablement placé

(1) L. II, c. XLIV.
(2) Cabassut, *Notit. eccl.*

pour s'imprégner de l'esprit de Polycarpe, pour ne rien perdre de son enseignement oral, rien des leçons qui ressortaient de sa conduite.

L'Eglise de Smyrne, qui avait initié Pothin à la vie sacerdotale, reçut en retour les prémices de son zèle, les premiers fruits de son ministère. La ville de Smyrne, où il débuta dans la carrière évangélique, ne le cédait à aucune autre cité de l'Asie Mineure pour l'opulence, le mouvement commercial, le goût artistique et littéraire. Dans un de ses discours, Aristide célèbre l'importance de Smyrne, le nombre et la magnificence de ses édifices; ce rhéteur ne fait pas difficulté de l'appeler « l'ornement de l'Empire (1). » A cette époque, la Grèce, déchue de son ancienne splendeur, semblait revivre dans cette Ionie qui avait été le berceau de ses poëtes, le théâtre de ses héros épiques. Entre toutes les autres cités ioniques, Smyrne se distinguait par la culture de la philosophie, des arts et des lettres, ces biens que Cicéron appelle *les consolations de la servitude.* Dans un poétique langage, le rhéteur Aristide nous représente les Muses se promenant perpétuellement dans les rues et sur les places publiques de cette ville (2). Philosophes et orateurs y trouvaient une scène très-favorable pour produire leurs idées, pour faire applaudir l'éclat et la souplesse de leur parole. Les nombreux sophistes et rhéteurs qui se formèrent aux écoles de Smyrne, ou vinrent chercher la renommée dans cette ville, montrent en quel honneur y étaient la philosophie et l'éloquence, celle-ci sous la forme de déclamations. En parlant d'Héraclide, Philostrate dit que ce philosophe se rendit à Smyrne, « ville qui effaçait toutes les autres par le talent de ses sophistes (3). »

(1) *Oratio in Smyrnam restauratam.*
(2) *Oratio de concordia.*
(3) *Sophistæ*, l. II, Heraclides.

Mais, comme toutes les cités importantes de l'Empire, Smyrne était un foyer d'idolâtrie ; le culte des fausses divinités n'y prospérait pas moins que celui des belles connaissances. Etabli de bonne heure dans cette ville, le christianisme ne pouvait y demeurer inactif ; il se devait à lui-même de déployer une activité rivale, d'opposer aux mille voix de l'erreur et du vice l'enseignement de la vérité méconnue, les maximes de la morale outragée. L'école de Polycarpe répondait à ce besoin ; elle formait pour la religion du Christ une légion de défenseurs ; elle armait ces valeureux champions de doctrine, de savoir humain ; elle les mettait en mesure de pouvoir lutter avantageusement contre les forces conjurées du paganisme.

L'école de Polycarpe, sur laquelle planait l'esprit de Jean, jouissait d'une grande célébrité. Pépinière de pontifes et de docteurs, sa réputation attirait auprès de son chef de nobles intelligences, des âmes ouvertes aux inspirations du christianisme, éprises de sa beauté doctrinale. Parmi ces disciples suspendus aux lèvres de Polycarpe, Pothin put voir Irénée, celui-là même qui devait lui succéder au siége de Lugdunum. Sur les bancs de cette école, il put se rencontrer aussi avec Bénigne, Andoche, Thyrse et Andéol, et beaucoup d'autres, pléiade d'esprits généreux, qui tous à l'envi illuminaient leur esprit de ces clartés immortelles, embrasaient leur âme de ce beau feu qu'ils devaient propager au loin. Supérieur au plus grand nombre par l'âge et la maturité d'une vertu plus longtemps éprouvée, le bienheureux Pothin les stimulait tous par ses exemples, il les provoquait à courir dans les voies ouvertes devant eux par l'évêque de Smyrne.

Un jour vint où Polycarpe comprit que son œuvre à l'égard de Pothin était terminée, qu'elle réclamait son couronnement. Formé à son école, dépositaire de son esprit et de sa doctrine, son disciple paraissait mûr pour les desseins du ciel ; Pothin

pouvait devenir maître à son tour, être élevé à la perfection du sacerdoce, à l'épiscopat, fonder une Eglise dont il serait à la fois le pasteur et le père.

Pothin fut donc choisi pour porter l'Evangile dans les Gaules à la grande ville de Lugdunum. Ce choix suffit à lui seul pour nous donner la plus haute idée de son mérite, surtout lorsqu'on sait avec quelle prudence, avec quelle maturité procédaient en toutes choses les hommes apostoliques de cette époque. Pour n'en citer qu'un exemple, saint Ignace ayant appris que la paix venait d'être rendue soudain à son Eglise, prie saint Polycarpe de députer à Antioche un courrier chargé de féliciter les fidèles sur cet heureux événement. Or, pour procéder au choix de ce courrier, « il convient, dit saint Ignace, de réunir le vénérable conseil (1). » Si l'on estimait convenable de réunir le conseil épiscopal, à l'effet de choisir un simple courrier, que ne devait-on pas faire lorsqu'il était question d'élire un missionnaire, un ambassadeur, à qui devait être confiée la mission de porter l'Evangile à des peuples lointains ?

Pour un missionnaire, enfant de la Grèce asiatique, quitter les beaux rivages de l'Ionie, dire adieu à ses parents, à ses amis, à ses maîtres dans le Christ, abandonner ce que la vie peut offrir de plus précieux et de plus cher, tout cela n'était que la moindre partie du sacrifice qu'il devait accomplir. Dans la situation faite au christianisme par la législation romaine et l'hostilité des populations païennes, envoyer Pothin à la ville de Lugdunum pour y prêcher l'Evangile, c'était lui confier une périlleuse mission ; c'était le prédestiner à la palme du martyre, ou tout au moins à la couronne plus lentement conquise, et peut-être non moins méritoire, d'une vie usée dans les fatigues d'un long et pénible apostolat.

(1) *Epist. ad Polycarpum.*

Mieux que personne, Polycarpe avait pu lire dans le cœur de Pothin ; il savait, pour l'avoir expérimenté en maintes occasions, de quoi la générosité de ce dernier le rendait capable. En prévision de l'avenir, l'évêque de Smyrne avait développé dans l'âme de son disciple assez de fermeté pour tenir tête aux plus grands obstacles, assez de dévouement pour accomplir le sacrifice suprême de la vie. Aussi, entre plusieurs qui composaient le collége de ses prêtres, choisit-il Pothin pour en faire l'apôtre de Lugdunum. A l'honneur de ce choix, l'élu de Polycarpe répondit par la joie d'une âme généreuse, en attendant qu'il y répondît d'une manière autrement significative devant le président de la Gaule lugdunaise.

Le départ du bienheureux Pothin pour les Gaules pose à son historien un problème qu'il est impossible de résoudre autrement que par des probabilités. En quelle année notre saint abandonna-t-il les rivages de l'Asie, ou bien, si l'on veut, à quelle époque arriva-t-il à Lugdunum? Là-dessus silence absolu des auteurs anciens. D'autre part, la tradition ne s'explique pas sur ce point, et, pour suppléer à ce double défaut, nous n'avons que des opinions venues trop tard pour peser d'un grand poids dans la balance.

« Il est manifeste, dit le pape Innocent Ier, dans une lettre à Décentius, qu'aucune Eglise des Gaules.... n'a été fondée que par des ouvriers envoyés par saint Pierre ou ses successeurs (1). » Pour concilier les paroles de ce pontife avec la mission du premier évêque de Lyon, quelques auteurs n'ont rien vu de mieux que d'adjoindre saint Pothin à saint Polycarpe, dans le voyage que l'évêque de Smyrne fit à Rome, vers l'an 158.

(1) ... Cum sit manifestum in omnem Italiam, *Gallias*, Hispanias, Africam atque Siciliam et insulas interjacentes, nullum instituisse Ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes. (Ad Decentium. *Patr. lat.*, t. XX, c. DLII, éd. Migne.)

On sait que saint Polycarpe se rendit à Rome pour y conférer avec le pape Anicet sur le jour où devait être célébrée la Pâque, et plusieurs autres questions. Il n'entre pas dans notre sujet d'en dire davantage sur ces conférences, dont saint Irénée (1), Eusèbe (2) et saint Jérôme (3) nous font connaître le résultat pacifique. Il nous suffit d'avoir mentionné ce fait en passant, parce qu'il touche à la question chronologique qui nous occupe.

En supposant donc que Pothin ait fait le voyage de Rome en la compagnie de Polycarpe, voici comment les choses se seraient passées. Des chrétiens d'Asie s'étaient fixés à Lugdunum, attirés dans cette ville par des intérêts commerciaux. Dénués de secours religieux dans une cité toute païenne, ces chrétiens, paraît-il, s'adressèrent à Polycarpe pour lui demander un évêque. Information donnée à Rome de cette demande et de la situation qu'elle supposait, l'évêque de Smyrne autorisé, prié même par le pontife romain, aurait tiré de son clergé un groupe d'ouvriers évangéliques destinés à Lugdunum. Polycarpe aurait désigné le prêtre Pothin pour être le chef de cette mission ; il lui aurait donné comme auxiliaires des prêtres, des diacres, peut-être même des laïcs. Cela fait, l'évêque de Smyrne aurait pris la mer avec cette phalange apostolique, et il aurait fait voile pour Rome, où l'appelait le motif indiqué plus haut.

Arrivé dans cette ville, Polycarpe, après s'être prosterné aux pieds d'Anicet, aurait présenté à ce pontife les missionnaires destinés à Lugdunum. L'évêque de Rome, confirmant le choix de Polycarpe, aurait élevé Pothin à la dignité épiscopale, il lui aurait confié, à lui et à ses auxiliaires, la mission de porter l'Evangile à la ville de Lugdunum, et, après leur avoir donné ses

(1) Lib. III, c. III.
(2) *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIV.
(3) *De vir. ill.*, c. XVII.

instructions, il les aurait envoyés munis de ces pouvoirs dont Rome est le centre, riches de ces faveurs et de ces bénédictions dont cette ville est la source principale (1).

L'Eglise de Lyon, dont la reconnaissance est ici intéressée, ne demanderait pas mieux que de pouvoir se ranger à cette idée. En acceptant cette donnée, elle ne flotterait pas incertaine relativement au pape qui revêtit de sa sanction suprême la mission de Pothin et de ses auxiliaires; elle saurait par quel pontife passer pour rendre grâces au ciel du bienfait de la foi. Mais, outre que cette explication ne s'appuie sur aucun temoignage sérieux, elle ne se concilie pas aisément avec l'âge qu'avait le bienheureux Pothin, lors du voyage de saint Polycarpe à Rome.

En effet, à la date de 158, époque de ce voyage, Pothin était déjà plus que septuagénaire. En le supposant aussi vert que l'on voudra, un vieillard de cet âge conservait-il assez de force pour être mis à la tête d'une mission pleine de dangers, de privations et de fatigues ? La prudence ne demandait-elle pas que, dans le chef de cette entreprise, la disproportion ne fût pas si grande entre le zèle de l'apôtre et les forces physiques destinées à servir ce zèle ? D'autre part, l'espace de dix-neuf ans, en comptant depuis le voyage de Polycarpe à Rome jusqu'à la mort de Pothin, ce court espace de temps suffit-il pour expliquer les progrès réalisés par le christianisme à Lugdunum, lorsque vint à éclater la persécution de 177 ? Ces considérations donnent à penser que le bienheureux Pothin se trouvait depuis plusieurs années à l'œuvre sur les bords du Rhône et de la Saône, lors du voyage de saint Polycarpe à Rome. Avec plusieurs auteurs, nous plaçons la date de son arrivée dans les

(1) Du Saussay suppose, sans aucun fondement, que saint Polycarpe accompagna saint Pothin jusqu'à Marseille. (*Martyrol. gallic.*, 26 januar.)

Gaules vers le milieu du IIe siècle (1). Cette date, nous la remontons même à l'année 142 ou 143; nous fournirons plus tard les raisons historiques de cette opinion.

Cette chronologie acceptée, les faits se déroulent sans difficulté aucune. Les préliminaires de la mission lugdunaise ont dû se traiter par lettres ou de vive voix, entre les chrétiens asiatiques fixés à Lugdunum et Polycarpe d'une part, et de l'autre, entre l'évêque de Smyrne et le pape Pie Ier, qui occupait alors le siége de Rome. Tout étant convenu et arrêté, rien n'était plus simple pour Pothin et ses auxiliaires que de tracer leur itinéraire par Rome, de toucher au port d'Ostie, et de remonter le Tibre pour aller demander pouvoirs et bénédictions au successeur de Pierre.

Quoi qu'il en soit, Polycarpe organisa le personnel de la mission lugdunaise avec des sujets d'élite, disciples instruits à son école, tirés des rangs de son clergé. Il les attacha à la personne de Pothin, chef de cette colonie chrétienne, leur recommandant de lui être soumis comme à Dieu et à son Christ, leur rappelant sinon les termes, au moins l'esprit de ce beau passage de saint Ignace : « Obéissez tous à l'évêque comme Jésus-Christ a obéi à son Père, aux prêtres comme aux apôtres... En dehors de l'évêque, que personne ne fasse rien de ce qui regarde l'Eglise (2). »

Le moment du départ venu, Polycarpe adressa, comme parole d'adieu, une chaleureuse exhortation aux missionnaires de Lugdunum. Un peu plus tard, lorsque sa générosité prenait encore parmi ses clercs Bénigne, Andoche et Thyrse pour les diriger vers les Gaules, il leur disait en prenant congé d'eux : « Allez, courageuse milice, combattez vaillamment avec l'aide

(1) Longueval, *Hist. de l'Eglise gall.* — P. Menestrier, *Hist. de l'Eglise de Lyon*, mss. — P. Prat, *Hist. de saint Irénée.*

(2) *Ad Smyrnenses.*

du Seigneur ; que sa parole amène de nombreux compagnons dans vos rangs, afin de triompher avec eux, et de vous acquérir un nom, une gloire immortelle. Puissent vos travaux être comblés des plus riches bénédictions ! Puisse l'assemblée des saints se réjouir de la conquête des âmes que vous aurez gagnées à Jésus-Christ (1) ! » Polycarpe dut tenir pareil langage à Pothin et à ses auxiliaires, avant de les envoyer à la ville de Lugdunum.

Et après un dernier embrassement, une parole dernière, il fallut se séparer pour ne se revoir qu'en Dieu. Alors se détacha du rivage d'Ionie la barque qui portait la fortune religieuse de Lugdunum, le trésor que l'Eglise de Smyrne envoyait à la cité de Plancus, Pothin, disciple de Polycarpe, qui le fut de Jean ; Pothin, anneau brillant, qui, par l'évêque de Smyrne et le disciple bien-aimé, relie l'Eglise de Lyon à Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi.

Dans l'obscurité qui couvre la vie du bienheureux Pothin, les quelques rayons que nous venons de recueillir et de concentrer sur sa face sont impuissants, il est vrai, à dessiner nettement tous ses traits ; toutefois ils peuvent suffire à nous faire entrevoir l'ensemble de sa physionomie. A travers cette demi-lumière, son caractère nous apparaît fortement accentué par l'esprit de la primitive Eglise. Tout en conservant sa nuance personnelle, la figure de Pothin a quelque chose du grand air de Polycarpe ; elle respire une majesté, mélange de fermeté calme et de charitable douceur.

(1) Warnahaire, *Acta SS. Tergeminorum*, apud Boll., 17 jan.

CHAPITRE II.

Arrivée de Pothin à Marseille. — Il se met en route sur la voie romaine parallèle au Rhône. — Fondation de Lugdunum. — Administration de cette ville au IIe siècle. Le président de la Gaule lugdunaise. La curie. — Commerce de Lugdunum. — Son activité littéraire. — Idée que l'on peut se faire de son importance et de sa physionomie au IIe siècle. — Système religieux appliqué par les Romains aux peuples vaincus. — La religion à Lugdunum. — L'autel de Rome et d'Auguste.

En abordant à Marseille (*Massilia*), Pothin et ses auxiliaires ne descendaient pas sur une terre complètement étrangère. Dans cette ville, colonie de Phocée, ils retrouvaient la langue d'Homère, la beauté du type grec, l'activité commerciale de Smyrne et d'Ephèse. Dans le Massiliote, ils pouvaient reconnaître le caractère du Grec asiatique, bien que les traits de ce caractère eussent perdu de leur finesse et de leur grâce au contact des Romains et des Gaulois. Sous ce beau ciel, en face de cette mer brillante, les disciples de Polycarpe pouvaient se croire transportés dans une autre Ionie. Sans être insensibles au plaisir de rencontrer à Marseille des hommes de même race qu'eux, ils étaient heureux surtout de pouvoir y saluer des frères en Jésus-Christ.

Depuis près d'un siècle, la croix avait été plantée sur les côtes de la Provence (*Provincia*). Lazare, le ressuscité de Béthanie, Marthe et Marie-Madeleine, ses deux sœurs, ainsi que Maximin, avaient pris possession de cette terre au nom du Sauveur. Lazare s'était installé à Marseille, Maximin à Aix (*Aquæ Sextiæ*); Marthe avait annoncé la bonne nouvelle à Avignon (*Avenio*), à Tarascon (*Tarasco*), où ses restes reposent encore dans un tombeau vénéré. Quant à Madeleine, après avoir prêché quelque temps l'Evangile aux peuples de ces contrées, elle revint à la contemplation, cette part choisie par elle aux pieds du divin Maître. Cédant à l'attrait de son âme aimante, elle se retira dans une grotte perdue dans les montagnes, afin d'y cacher les austérités de sa pénitence et les effusions de son amour. Sur ce rocher, voisin du ciel, elle inaugurait la vie érémitique en Occident, elle, la pécheresse autrefois si connue par ses désordres dans la ville de Jérusalem (1). Des hauteurs où elle s'était réfugiée, Madeleine élevait ses mains et ses prières vers le ciel, tandis que Lazare, Marthe et Maximin combattaient pour le Christ dans les plaines de la Provence (2).

Quels furent les résultats de cette prédication, faite par des organes si propres à frapper l'esprit des peuples? Les documents qui nous sont parvenus de cette époque ne fournissent aucun détail à cet égard. Toutefois, les faits généraux qui nous sont connus témoignent suffisamment que cette mission ne fut pas inféconde, que la voix des premiers apôtres de Provence trouva de l'écho dans les esprits et dans les cœurs. Le silence

(1) Luc, c. VII, v. 37.

(2) Pour ce qui regarde les apôtres de Provence, voir l'ouvrage de M. l'abbé Faillon, intitulé : *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine*. Les témoignages réunis dans cet ouvrage vengent surabondamment les Eglises de Provence des attaques dirigées contre leurs traditions par l'école de Launoy et de Baillet.

gardé par l'histoire, après la mort de Lazare et de Maximin, sur les Eglises fondées par eux, la double lacune qui existe dans la liste des pontifes leurs successeurs sur les siéges de Marseille et d'Aix, ces deux faits peuvent s'expliquer, soit par la perte des monuments primitifs, soit encore par la difficulté des temps, laquelle faisait à ces Eglises une nécessité de ne pas trop paraître aux regards, de cacher leur existence menacée.

Si modeste qu'on la suppose, l'œuvre de Lazare n'avait point péri avec lui, elle n'avait point été noyée dans son sang (1). Ce qui le prouve évidemment, c'est l'état florissant de l'Eglise de Marseille vers l'an 290 de Jésus-Christ, état accusé par les Actes de saint Victor (2). D'après ces Actes, en effet, Marseille était alors le centre d'une communauté chrétienne, dont les membres étaient répandus dans la ville et les campagnes des environs. Cette Eglise, aussi remarquable par le nombre que par la ferveur de ses membres, impossible de la rattacher à un fondateur autre que le ressuscité de Béthanie; elle remontait à Lazare, qu'elle saluait comme son père et son premier évêque. Marseille comptait donc des adorateurs du Christ parmi ses habitants, lorsque le bienheureux Pothin vint y aborder avec la phalange dont il était le chef.

Il est permis de le penser, informés par la voie de Smyrne ou de Rome de leur arrivée prochaine, les fidèles de Marseille seront accourus au rivage pour y recevoir les apôtres de Lugdunum; ils les auront accueillis dans leurs demeures, leur auront prodigué les soins de l'hospitalité, comme on savait la pratiquer dans la ferveur de ces premiers âges. Ces devoirs remplis, les missionnaires venus de Smyrne et les chrétiens de Marseille se seront unis dans une commune prière. Dans le se-

(1) Lazare souffrit le martyre probablement sous le règne de Domitien.
(2) *Acta S. Victoris*, apud Ruinart.

cret d'une chapelle cachée à tous les regards, sous les voûtes obscures de la crypte où reposait le corps de Lazare (1), le bienheureux Pothin aura célébré les saints mystères, et de ses mains bénies distribué à tous les frères le pain eucharistique. Au milieu des saintes joies de l'agape fraternelle, Pothin aura parlé de Lugdunum, précieuse part de son héritage dans la vigne du Seigneur. Cette ville, à laquelle il avait dévoué sa vie, était en grande relation de commerce avec Marseille ; les chrétiens massaliotes se trouvaient donc en mesure de donner à Pothin des renseignements qui pouvaient tourner au profit de son apostolat.

Un temps très-court fut consacré à ce pieux commerce, à ces utiles communications ; l'impatience de leur charité pressait les missionnaires d'arriver au but de leur voyage. Et le bienheureux Pothin se remit en route ; il remonta jusqu'à la cité de Plancus la voie militaire qui se développait parallèlement au Rhône (2). Agrippa, qui l'avait ouverte, avait été à son insu l'instrument de la Providence. Il ignorait, aussi bien que son maître Auguste, qu'ils travaillaient tous les deux au profit d'un empire autre que l'Empire romain, qu'ils préparaient des chemins pour le passage des ambassadeurs du Christ, des prédicateurs de la vérité. Sur cette route, pavée de larges dalles, où avaient passé tant de légions victorieuses, tant de lieutenants impériaux, Pothin cheminait avec sa petite troupe. Conquérant d'un nouvel ordre, il marchait à la conquête des âmes ; lieutenant du Christ, il allait asseoir au confluent du Rhône et de la Saône une colonie chrétienne, appeler aux droits de cité en Jésus-Christ une ville étrangère aux priviléges spirituels conférés par le christianisme. Sur son chemin, l'apôtre de Lugdunum

(1) Cette crypte prit plus tard le nom de saint Victor, dont les reliques y furent déposées.

(2) Strabon, l. IV.

salue Arles (*Arelate*) et son Eglise qu'avait fondée Trophime, envoyé par saint Pierre (1); Orange (*Arausio*), évangélisée par Eutrope (2); Tarascon, où reposait le corps de sainte Marthe; Avignon, qui conservait précieusement le souvenir de cette sœur de Lazare; et enfin Vienne (*Vienna*), où avait prêché Crescent, disciple de saint Paul (3).

De Marseille à Lugdunum, le bienheureux Pothin et ses auxiliaires trouvèrent donc sur leur route des stations disposées d'avance par la charité pour les recevoir; ils savaient où trouver le gîte, la nourriture et mieux encore. Dans les principales villes qu'ils traversaient, les missionnaires étaient accueillis avec joie par les chrétiens de ces villes. La place d'honneur leur était réservée à table, au foyer domestique; trop heureux les frères de recevoir, en échange de l'hospitalité donnée, la bénédiction de l'évêque Pothin et les paroles qui coulaient de ses lèvres.

La foi avait déjà remonté la vallée du Rhône jusqu'à Vienne; les fidèles étaient organisés en Eglises dans les principales cités de la Provence. Il appartenait au bienheureux Pothin de reculer dans cette dernière direction les limites du christianisme, de pousser jusqu'à la ville de Plancus le mouvement de son expansion.

(1) Les textes abondent prouvant que saint Trophime a été envoyé à Arles par saint Pierre. En voici quelques uns : Lettre de saint Cyprien au pape Etienne. Epist. LXVIII, édit. Baluze. — Lettre de dix-neuf évêques de la province d'Arles au pape saint Léon. S[ti] *Leonis opera*, Epist. LXI, édit. Migne. — Lettre du pape Zosime. Sirmond, *Conc. ant. Galliæ*, t. I, p. 42. — Le petit Martyrologe romain. — Martyrologe d'Adon. — Martyrologe d'Usuard.

(2) C'est l'ancienne tradition de l'Eglise d'Orange que saint Eutrope est venu en Provence avec les premiers apôtres de cette contrée, et qu'il a été le premier évêque d'Orange. Voir Faillon, *Monum. inéd.*, t. II, p. 383.

(3) La lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum nous fournira plus loin l'occasion d'établir ce point historique.

L'arrivée de Pothin à Lugdunum nous amène à dire ce qu'était cette ville au IIe siècle de notre ère, à esquisser dans un tableau rapide les principaux traits de son état politique, administratif, commercial, littéraire et surtout religieux. En mettant le bienheureux Pothin et ses auxiliaires dans leur cadre historique, cet aperçu aura l'avantage de nous faire connaître les populations auxquelles ces apôtres allaient s'adresser, les magistrats qui les traduisirent en jugement, et par là même la situation qui leur était faite, comme prédicateurs de l'Evangile, sur les bords du Rhône et de la Saône.

Lugdunum était de fondation assez récente; son origine ne remontait pas plus haut que l'année 710 de Rome, année qui suivit la mort de César.

Nous écartons, comme on voit, la question débattue entre les historiens de Lyon sur l'existence antérieure d'un Lugdunum celtique. Laissant à l'érudition locale le soin d'éclaircir ce qui se rapporte à cette ville, bâtie, suivant Plutarque (1), par Momorus et Atépomarus, princes rhodiens, près de quatre siècles avant Jésus-Christ, contentons-nous de rappeler ce que l'histoire nous apprend de certain sur les origines du Lugdunum romain.

Cinq mille familles de Vienne, brutalement chassées de cette ville par une faction triomphante, étaient venues chercher un asile sur les bords du Rhône et de la Saône. Plancus, ce lieutenant de César si connu par sa correspondance avec Cicéron,

(1) Voici ce que dit Plutarque dans son traité *Sur les fleuves*, traité dont l'authenticité est plus que douteuse : « Chassés de Céseron, Momorus et Atépomarus abandonnèrent leur petit royaume, et, sur l'ordre de l'oracle, vinrent bâtir une ville sur un colline baignée par l'Arar. Ils en avaient déjà jeté les fondements, lorsqu'une volée de corbeaux apparut soudain et couvrit des arbres voisins sur lesquels ces oiseaux s'abattirent. Momorus, expert dans l'art des augures, donna à sa ville le nom de *Lugdunum*; car, dans leur idiome, *lugum* signifie corbeau, et *dunum*, colline, lieu élevé. » (*De fluviis*, Arar.)

fut chargé de donner à ces exilés une nouvelle patrie. Sur un ordre du sénat (1), et sous les auspices du triumvir Marc-Antoine, auquel les Gaules étaient échues en partage, Plancus employa les bras de ses légions à bâtir une ville aux malheureux Viennois, sur la hauteur qui domine le confluent du Rhône et de la Saône. Quatre ans après, Auguste faisait conduire à Lugdunum par ce même Plancus une colonie romaine. Grâce aux droits et aux privilèges attachés à ce genre d'établissement, les habitants de Lugdunum étaient assimilés au peuple romain, cette ville devenait en petit l'image de Rome (2).

Lugdunum avait été bâti sur le territoire des Ségusiaves. Ce petit peuple, placé d'abord sous le patronage des Eduens, avait été affranchi de cette tutelle et déclaré libre par les Romains. *Segusiabbi liberi, in quorum agro colonia Lugdunum*, dit Pline (3). Evidemment il était d'une bonne politique d'attirer les indigènes dans la colonie nouvelle. De leur côté, les Ségusiaves ne devaient pas se montrer insensibles aux avantages naturels ou offerts qu'ils pouvaient trouver dans la cité de Plancus. Cette peuplade gauloise fournit donc un certain contingent à la population primitive de Lugdunum. Ainsi, trois éléments se fondirent avec le temps pour former la population lugdunaise : les indigènes, les Viennois exilés et les colons romains.

Dans la cité nouvelle, l'élément celtique, représenté par les Ségusiaves, était numériquement et politiquement effacé par les colons romains et les exilés de Vienne; aussi la ville de Plancus devint-elle profondément romaine. Par ses origines, ses souvenirs et ses intérêts, elle se rattachait à Rome bien plus qu'à la confédération des Gaules. Etrangère à l'esprit gau-

(1) Dion, *Hist. rom.*, l. XLVI.

(2) Aulu-Gelle caractérise ainsi une colonie romaine : *Effigies parva, simulacrumque populi romani.* XVI, XIII.

(3) *Hist. natur.*, IV, XXXII.

lois, elle ne nourrissait pas contre la domination romaine cette haine profonde qui fermentait parmi les populations celtiques du Nord; elle n'éprouvait pas comme elles cette impatience du joug, toujours prête à éclater en sanglantes révoltes.

De ce côté des Alpes, nulle cité ne semblait devoir se prêter mieux à la politique de la mère patrie; nulle ne paraissait plus heureusement située pour la représenter dans les Gaules, mieux disposée à y soutenir ses intérêts. En habile politique qu'il était, Auguste vit tout le parti qu'il pouvait tirer d'une ville aussi dévouée à Rome qu'elle était indifférente à la cause de l'indépendance gauloise; d'une ville très-forte par son assiette, reliée à l'Italie par deux routes qui traversaient les Alpes (1), maîtresse par le Rhône et la Saône des voies fluviales d'un vaste pays.

Pour augmenter les bonnes dispositions de Lugdunum, Auguste ne lui ménagea pas ses faveurs. Dans le partage fait entre lui et le sénat des différentes provinces de l'Empire, l'empereur se réserva la Gaule chevelue. Soumis depuis peu de temps, les Gaulois étaient mal habitués au joug de Rome; le régime militaire était donc nécessaire dans leur pays pour surveiller un patriotisme ardent, et, au besoin, réprimer par la force ses imprudentes manifestations.

Auguste partagea la Gaule chevelue en trois provinces: la Lugdunaise ou Celtique, l'Aquitaine et la Belgique (2). Ce partage fait, il s'agissait de donner à la Celtique, à la plus importante de ces provinces, une capitale où résiderait le lieutenant de César, où seraient centralisés tous les services, concentrées les différentes branches de l'administration. A des cités plus anciennes et plus centrales, Auguste préféra Lugdunum, et la

(1) Voir Bergier, *De publicis et militaribus imperii romani viis.*

(2) Dion, l. LIII. — Pline, *Hist. nat.*, l. IV.

province fut du nom de cette ville appelée *Lugdunaise*. La cité de Plancus devenue le centre administratif de la Lugdunaise, l'empereur y établit un hôtel des monnaies; il la dota de monuments splendides; puis, pour ajouter encore aux avantages de sa position, il chargea son gendre Agrippa de faire partir de Lugdunum, comme centre, quatre routes militaires, qui, rayonnant vers le Rhin, l'Océan, l'Aquitaine et la Méditerranée, mettraient cette ville en communication avec les deux mers, ainsi qu'avec toutes les peuplades des Gaules, de l'Ibérie, de la Germanie et de la Bretagne (1). Ce n'est pas tout encore, pendant les deux séjours qu'il fit à Lugdunum, Auguste augmenta les priviléges de cette ville; il accorda le titre de citoyen romain à bon nombre d'habitants, que les services rendus ou une influence considérable recommandaient aux faveurs impériales. Bref, l'empereur n'oublia rien pour mettre Lugdunum au niveau du rôle qu'il l'appelait à jouer dans les Gaules.

Le système administratif organisé par Auguste fonctionnait à Lugdunum, comme dans les autres capitales des provinces impériales. L'empereur y était représenté par un président (*præses*) (2). Dépositaire de la puissance civile et militaire, commandant les armées, ce haut fonctionnaire paraissait en public dans un appareil, avec des insignes qui rappelaient ce double pouvoir. Il marchait escorté de soldats, précédé de six licteurs; il siégeait sur un tribunal élevé, portait le glaive et la cotte d'armes (*paludamentum*). A la différence des proconsuls désignés

(1) Agrippa hinc (e Lugduno) vias aperuit, unam per Cemmenos montes, in Aquitaniam et ad Santones usque, alteram ad Rhenum, tertiam ad Oceanum per Bellovacos et Ambianos, quartam in Narbonensem Galliam ad littus Massiliense. (Strabo, l. IV.)

(2) Le nom de *præses* était un nom général qui s'appliquait, et aux proconsuls des provinces sénatoriales, et aux lieutenants des provinces impériales. Le gouverneur d'une province impériale était dit *legatus Cæsaris*, *proprætor*, *rector* et quelquefois *judex*.

par le sénat, dont les pouvoirs expiraient au bout d'une année, les lieutenants impériaux étaient nommés par l'empereur pour un temps indéfini. Revêtus d'une sorte d'omnipotence, ils ne voyaient au dessus de leur tête que César, ne reconnaissaient d'autre chef que lui, n'avaient d'autre contrôle à subir que le sien (1). Certes, la tentation était grande pour ces gouverneurs d'abuser des pleins pouvoirs remis entre leurs mains, de pressurer des populations livrées à leur merci, de leur appliquer d'une façon odieuse et barbare les exigences de la fiscalité romaine.

Au dessous du président de la Lugdunaise, était un corps légalement constitué, chargé de représenter la cité, de gérer et de défendre ses intérêts : c'était la curie, le sénat de Lugdunum. Les membres de cet ordre, dont le nombre s'élevait régulièrement au chiffre de cent, prenaient le titre de décurions. Le pouvoir des simples décurions avait un caractère purement consultatif; le pouvoir exécutif appartenait aux duumvirs. Ces derniers magistrats présidaient la curie, avaient seuls l'administration des affaires locales. Elus par le suffrage des décurions, ils ne demeuraient en charge qu'une seule année. Outre leurs fonctions administratives, les duumvirs étaient encore investis d'une autorité judiciaire dont la compétence civile et criminelle paraît avoir été très-restreinte (2).

Grâce à cette institution, la ville de Lugdunum avait sa vie propre; elle exerçait une action importante dans le ressort de ses propres affaires, un genre d'initiative qui s'étendait à tous les besoins de la cité. Dans cette sphère, dont le rayon était assez étendu, elle pouvait se mouvoir à l'aise, déployer une grande activité, offrir même un aliment à l'ambition de ses habitants.

(1) Digest., *De officio præsidis*.

(2) Roth, *De re municipali*. — Raynouard, *Histoire du droit municipal*.

Pourvu qu'elle ne sortît pas du cercle tracé par le droit municipal, la curie n'avait rien à redouter du président. Le lieutenant de l'empereur devait arrêter ses empiètements, veiller à ce qu'elle ne compromît pas les intérêts généraux de l'Empire ; sauf cette haute surveillance, le gouverneur laissait une entière liberté à la curie. L'habileté de ce fonctionnaire consistait bien plus à favoriser, à seconder le jeu régulier du sénat lugdunais, qu'à gêner ou à contrarier son action légale. Les habitants de Lugdunum pouvaient donc, sans trop de mauvaise grâce, courber la tête sous la domination romaine. La liberté municipale, les priviléges des colonies italiennes les plus favorisées (1), le droit aux honneurs, aux charges qui donnaient entrée au sénat de Rome, tous ces avantages pouvaient les consoler de leur absorption dans l'Empire romain, leur tenir lieu d'une indépendance que du reste ils n'avaient jamais connue.

Une autre garantie de la fidélité de Lugdunum à l'Empire, c'était l'intérêt de son commerce. Dès le principe, la position exceptionnelle de cette ville semblait l'avoir prédestinée à devenir un *emporium* de premier ordre (2). Point de départ des quatre routes militaires, dont le vaste réseau embrassait toute la Gaule; assise au confluent de deux rivières, que des canaux ou un court trajet de terre faisaient communiquer avec tous les fleuves des versants océanique et méditerranéen, elle se trouvait à portée de l'Italie comme de la péninsule ibérique, elle était reliée à la Germanie aussi bien qu'à la Bretagne, surtout elle touchait à Marseille, et par cette ville, la rivale d'Alexandrie et de Carthage, elle entrait en relation facile avec l'Afrique, la Grèce et l'Asie entière. Les magnifiques artères qui se croisaient dans son sein, y faisaient affluer les produits

(1) Lugdunenses Galli, juris italici sunt. (Paul, *De censib.*)
(2) Strabon, l. IV.

de l'Orient, en même temps qu'elles servaient à écouler les richesses agricoles, minérales et industrielles de l'Occident. Longtemps avant la fondation de Lugdunum par Plancus, des foires célèbres se tenaient déjà au confluent du Rhône et de la Saône. La colonie romaine établie sur la colline qui domine les deux rivières, donna une nouvelle impulsion à ce mouvement commercial. Les différents peuples des Gaules, les Bretons et les Germains, se rencontraient à ces marchés avec les Ibères, les Maures, les Egyptiens et les Grecs asiatiques. Les marbres de la Grèce, les tapis de l'Asie, les pierres précieuses de l'Inde, les parfums de l'Arabie, y étaient échangés avec l'étain de la Bretagne et les fourrures du Nord; avec l'or, l'argent, le fer, les armes, les tissus de la Gaule et de l'Ibérie; avec les blés, les vins et les huiles de la Provence. Par sa position et le caractère de ses habitants, Lugdunum était donc devenu un immense entrepôt, où le courant commercial qui montait du midi par Marseille, se croisait dans son sein avec celui qui descendait du nord par la double voie des routes et des rivières.

Ce qu'un tel mouvement d'affaires devait apporter à Lugdunum de richesses, d'opulence, et par là de bien-être, de luxe et de splendeur, il est facile de s'en faire une idée. Dans une pareille situation, cette ville n'était nullement intéressée à troubler une paix nécessaire à la sécurité des transactions; d'autre part, elle ne pouvait qu'applaudir aux conquêtes des Romains, les succès des armes romaines servant à étendre ses opérations commerciales. La politique de Rome n'avait donc pas de ville plus dévouée, dans les Gaules, que la ville de Plancus.

Un commerce d'un ordre supérieur, celui des choses de l'esprit, florissait à Lugdunum à l'égal du commerce ordinaire, bénéficiant des rapports établis par ce dernier avec les contrées où brillaient les arts et les lettres. Les richesses littéraires, les

traditions du bon goût arrivaient sur les bords du Rhône et de la Saône par les mêmes voies que les produits matériels de la Grèce ou de l'Italie. Avec tous les autres éléments de la civilisation romaine, la ville de Lugdunum avait reçu de bonne heure les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. A la faveur des relations qu'elle entretenait avec Rome, la Grèce et l'Ibérie, elle ajoutait à ces trésors les productions des auteurs venus après les grands siècles de Périclès et d'Auguste. Or, pour apprécier ces différents ouvrages, il lui était facile d'emprunter grammairiens et rhéteurs aux écoles les plus célèbres du monde, à celles de Rome, d'Athènes, d'Alexandrie, de Cordoue, de Marseille. Sous ces heureuses influences, Lugdunum était devenu à son tour un centre littéraire important, un théâtre où poëtes et orateurs aimaient à paraître pour y disputer les prix et les couronnes. Ses écoles, que les faveurs impériales et la munificence de la curie rendaient dignes d'une métropole, propageaient au loin la culture intellectuelle, le goût des nobles études. Fréquentées par une jeunesse avide des jouissances de l'esprit, elles ne jetaient pas un moindre éclat que celles de Narbonne, de Marseille, d'Autun, de Besançon et de Toulouse. Cet amour des lettres ne se renfermait pas dans l'intérieur des écoles, il se répandait hors de leur enceinte pour embellir la vie, charmer les loisirs des chevaliers et des consulaires, faire les délices des intelligences délicates. Au théâtre, aux thermes, dans les gymnases, sur la place publique, sous le toit domestique, orateurs, poëtes, grammairiens, rhéteurs, étaient écoutés, applaudis, fêtés par ces Gallo-Romains vifs, spirituels, sensibles aux impressions des arts.

Quelques faits conservés par l'histoire en diront plus sur la vie littéraire de Lugdunum aux Ier et IIe siècles, que ne pourraient faire de longs détails. Tout le monde connaît le célèbre concours d'éloquence grecque et latine, établi par Caligula à

l'autel de Rome et d'Auguste (1). Malgré la bizarrerie des lois imposées (2), de nombreux concurrents accouraient à Lugdunum, désireux de faire briller aux fêtes du confluent la richesse de leur esprit, l'ingénieuse fécondité de leur parole. Quelques années après, Domitien, en route pour l'armée du Rhin, s'arrêtait à Lugdunum, et s'y plongeait dans l'étude de l'éloquence et de la poésie ; son but était de donner le change sur ses véritables sentiments, de voiler ses projets ambitieux (3). Dans une lettre à un de ses amis, Pline-le-Jeune nous apprend que ses ouvrages étaient mis en vente chez les libraires de Lugdunum, qu'ils trouvaient dans cette ville acheteurs et lecteurs (4). Ces faits, qu'il serait facile de multiplier, montrent que les lettres grecques et latines étaient cultivées dans la cité de Plancus avec autant d'ardeur que de succès.

Le président de Lugdunum ne pouvait que favoriser cet épanouissement littéraire. Il ne tenait qu'à lui de jouer le rôle de Mécène sur les bords du Rhône et de la Saône, d'orner sa petite cour de poëtes ingénieux, de rhéteurs diserts, éclos au soleil de ses faveurs. Sa vanité n'avait rien à perdre, et sa politique tout à gagner, aux développements d'une littérature inoffensive, qui ne ménagerait pas son encens au pouvoir.

Avec les éléments de grandeur et de prospérité que nous

(1) Juvénal fait allusion à ce concours par ces deux vers :

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut lugdunensem rhetor dicturus ad aram. (Sat. I, vers. 43.)

(2) Dans cette lutte littéraire, le vaincu devait faire l'éloge de son vainqueur. De plus, il devait effacer ses propres écrits avec une éponge, quelquefois même avec la langue, sous peine d'être battu de verges ou précipité dans le Rhône. (Sueton., *in Caio.*)

(3) Tacit., *Hist.*, l. IV.

(4) Bibliopolas Lugduni esse non putabam, ac tanto libentius ex litteris tuis cognovi venditari libellos meos, quibus peregre manere gratiam, quam in urbe collegerint, delector. (*Epist.*, l. IX, xi.)

avons signalés, Lugdunum prit bientôt place parmi les villes les plus brillantes de l'Empire. D'après Sénèque, « c'était une cité opulente ; elle était embellie de monuments dont un seul eût pu faire l'orgueil d'une cité (1). » Cet éloge, il est vrai, se rapporte à un état antérieur à l'incendie qui la détruisit sous Néron ; mais Lugdunum ne tarda pas à se relever de ses ruines. Au milieu du IIe siècle, cette ville, grâce à la protection des empereurs et aux richesses qu'elle tirait de son commerce, avait retrouvé sa splendeur première ; et les paroles de Sénèque pouvaient lui convenir alors, tout aussi bien qu'avant le désastre qui l'avait détruite sous Néron. Des ruines imposantes qui ont résisté à toutes les révolutions, des monuments épigraphiques, des tronçons de statues et de colonnes, des mosaïques, tous les échantillons des arts exhumés du sol lyonnais, témoignent encore de cette splendeur aujourd'hui éteinte.

Avec les rares indications données par les auteurs anciens et les débris restés debout sur le plateau de Fourvière, il est difficile, ou plutôt impossible, de reconstruire par la pensée le Lugdunum gallo-romain. Tout ce qu'il est possible d'entrevoir, c'est la physionomie de l'ensemble, le caractère général de la ville et de ses monuments.

Pour l'architecture, comme pour les autres arts, les Romains étaient disciples des Grecs. Les styles, les types architectoniques de la Grèce, ils les reproduisaient, à Rome et dans les provinces, avec des modifications de détail qui détruisaient l'harmonie de la ligne droite au profit des courbes et de la grandeur des dimensions. Le style colossal, qui caractérise l'architecture romaine, était appliqué sur une vaste échelle aux aqueducs, aux cirques, aux thermes, aux amphithéâtres, monuments qui appartiennent exclusivement aux Romains. D'un

(1) Senec., *Epist.* XCI.

bout de l'Empire à l'autre, cet art gréco-romain était représenté par des édifices en rapport avec l'importance des villes, à l'embellissement ou à l'utilité desquelles ils étaient destinés. De Smyrne à Lugdunum, la différence à cet égard ne devait donc pas être aussi considérable que le ferait supposer la distance qui séparait ces deux cités.

Quatre lignes d'aqueducs annonçaient de loin la métropole de la Lugdunaise, bien avant que l'œil pût apercevoir les premières maisons de la ville. Ces constructions gigantesques, dont le développement total ne mesurait pas moins de trente lieues, amenaient à Lugdunum, sur des arcs de triomphe ininterrompus, les eaux du mont Pilat, du Mont-d'Or, des montagnes du Forez et des collines de la Bresse. Ces eaux, détournées de leur cours, venaient se déverser dans d'immenses réservoirs pour alimenter les nymphées, les thermes, les fontaines jaillissantes, servir à tous les usages de la vie romaine. Les autres monuments répondaient à la beauté grandiose des aqueducs. Le forum occupait le sommet de la colline où la ville avait été assise par Plancus ; il s'avançait, au levant, jusqu'à l'endroit où commençait la déclivité de la hauteur. Bâti sous le règne de Trajan, et par les ordres de cet empereur, le forum appartenait à une bonne époque de l'art. On peut donc supposer que les édifices qui le décoraient étaient dus à d'habiles architectes. Tout autour de la place, se développaient des basiliques servant à la fois de Bourses et de tribunaux, des temples aux élégants péristyles, des gymnases bruyants, des écoles encombrées d'auditeurs. Le forum de Trajan était le centre de Lugdunum, le cœur de la cité, le rendez-vous des intérêts et des affaires ; c'était le lieu du bruit, de l'activité, du mouvement, le lieu où le citoyen, assez dédaigneux de la vie privée, venait respirer le grand air de la vie publique. Magistrats, prêtres, rhéteurs, trafiquants, avaient autour de cette enceinte des endroits pro-

pres à tenir leurs assemblées, à remplir leurs fonctions, à traiter de leurs affaires, à mettre leurs idées en circulation (1). Les rues partaient du forum, comme les artères du cœur ; elles se ramifiaient dans tous les sens, bordées de maisons romaines, dont les plus splendides avaient *atrium* sur la rue et *peristylum* du côté opposé. A quelques pas au dessous du forum, sur le revers oriental de la colline, s'élevait le palais des Empereurs, ce palais qui, suivant quelques auteurs, vit naître Germanicus, Claude et Caracalla. C'est là que résidait le gouverneur de la Lugdunaise, et, souvenir mille fois plus précieux, c'est dans les cachots souterrains de ce palais que furent emprisonnés les premiers martyrs de Lugdunum ; là que le bienheureux Pothin et plusieurs de ses compagnons succombèrent pour le nom de Jésus-Christ. Le théâtre, que quelques auteurs ont confondu avec l'amphithéâtre, se trouvait tout près du palais des Empereurs. Adossé au flanc de la colline, cet édifice développait son hémicycle sur le terre-plein occupé plus tard par le couvent des Minimes. Les temples, les gymnases, les thermes, les fontaines, les écoles impériales et municipales, les monument civils et religieux étaient distribués et répartis dans les différents quartiers de la ville. Sur la pente de la colline, parmi des jardins riches d'ombrages, de statues, d'eaux jaillissantes, s'étalaient de brillantes habitations, de somptueuses villas, où les Lucullus de Lugdunum s'entouraient d'une magnificence inouïe.

Trop à l'étroit autour du forum de Trajan, les habitants de Lugdunum ne tardèrent pas à franchir la Saône pour aller s'établir sur la colline opposée. Les nombreux débris découverts sur les flancs et à la base de cette colline ne laissent aucun

(1) Le forum de Trajan s'écroula l'an 840. La Chronique de Dijon et celle de Vézelay mentionnent cette chute comme un évènement digne d'être remarqué. *Nova Bibl. Labbei*, p. 120 et 293, ed. 1657.

doute à cet égard. C'est au pied de la côte Saint-Sébastien que se trouvait la naumachie de Lugdunum, vaste arène que les eaux amenées par une ligne d'aqueducs pouvaient transformer en une petite mer propre à donner à des milliers de spectateurs l'image d'un combat naval.

Un troisième groupe de population s'était formé entre le Rhône et la Saône, à l'extrémité de la presqu'île tracée par ces deux rivières. Cette zône privilégiée était le siége du commerce de transit, son entrepôt principal. Exportateurs des tributs en nature, nautes du Rhône et de la Saône, négociants appelés à Lugdunum par leurs affaires, ouvriers des industries qui ne pouvaient se passer d'eau, avaient sur les bords des deux rivières des établissements, des hangars, des ateliers, de riches habitations ou d'humbles cabanes.

Quant à la population du Lugdunum romain, toute donnée statistique faisant défaut, il est impossible d'articuler un chiffre même approximatif. L'espace occupé par la ville pourrait servir de base à une évaluation numérique; mais il s'en faut que nous possédions les éléments nécessaires pour déterminer le périmètre de l'ancien Lugdunum. Une ligne partant de la porte de Saint-Just (1) et remontant jusqu'à Pierre-Scise par une courbe infléchie jusqu'à mi-côte de la colline, tracerait ses limites extrêmes du côté du levant. Mais l'endroit où s'arrêtaient les maisons de la ville vers le couchant, mais l'angle sous lequel il faudrait mener, de Saint-Just et de Pierre-Scise, deux lignes dans cette même direction, pour obtenir le périmètre du Lugdunum romain, c'est ce qu'il est impossible d'indiquer autrement que par des conjectures. Toutefois, sans viser à la précision numérique, on peut affirmer, sans crainte de se tromper,

(1) Les tombeaux trouvés à partir de la porte de Saint-Just indiquent que la cité n'allait pas plus loin que cette porte. On sait, en effet, que les Romains n'enterraient pas les morts dans les villes.

que les trois groupes de Fourvière, de la colline Saint-Sébastien et du confluent, formaient ensemble une agglomération importante. L'attraction que Lugdunum exerçait par son commerce et son importance administrative, les ressources que cette ville pouvait offrir à l'ambition, à l'étude, aux jouissances de tout genre, autorisent à conclure que le chiffre de sa population était très-élevé.

Au IIe siècle, le président de Lugdunum, tranquille sur les dispositions générales de la cité, ne s'endormait pas sur les dangers que pouvaient y créer les questions religieuses. Effectivement, depuis le règne de Néron, la défense du culte national n'occupait pas une des moindres places dans les préoccupations des gouverneurs de province : les deux sociétés qui se disputaient l'avenir du monde se trouvaient en présence sur tous les points de l'Empire.

Le rôle politique de la religion, chez les Romains, touche de si près aux causes des persécutions, et par là même au martyre du bienheureux Pothin et de ses compagnons, qu'il nous paraît utile d'exposer sommairement le système suivi par ce peuple à l'égard des cultes autres que le sien.

La religion, chez les Romains, était religion d'Etat. C'est là son trait le plus saillant, celui qui ressort de toute part dans l'histoire et le vieux droit de ce peuple. Fondée sur la politique, autant et plus que sur les croyances, liée comme partie essentielle à la constitution de l'Etat, magistrature suprême destinée à servir les intérêts de Rome, cette religion aboutissait en définitive à diviniser la patrie, à seconder ses projets, à étendre et assurer ses conquêtes. Une institution de cette nature devait se montrer peu indulgente aux cultes étrangers, elle devait professer à leur égard une intolérance radicale. Mais, en dépit des proscriptions plusieurs fois renouvelées, Rome ne tarda pas à être envahie par les dieux des peuples

qu'elle avait vaincus. Proscrire toujours, lutter de toute part sur un terrain aussi glissant que le terrain religieux, c'eût été compromettre ses conquêtes, jouer trop gros jeu pour des questions après tout secondaires à ses yeux. La religion en elle-même pouvait-elle passer pour chose fort sérieuse, dans une ville où deux augures ne pouvaient se regarder sans rire; où César pouvait nier l'immortalité de l'âme, sans que Caton eût rien de mieux à lui répondre, sinon qu'il dérogeait aux usages des ancêtres (1)?

Intérêt politique, ou scepticisme religieux, Rome, débordée par les cultes nouveaux, finit par se jeter dans une politique opposée à celle qu'elle avait adoptée dans le principe. Au lieu de proscrire les dieux étrangers, elle prit le parti de les adopter tous, d'absorber toutes les religions dans son culte, à peu près comme elle avait fondu tous les peuples dans son Empire. Pour un seul corps politique, une seule religion, un seul pontife suprême personnifié par César, et, comme symbole de cette unité religieuse, le Panthéon, temple universel où tous les dieux et toutes les déesses seraient admis comme frères et sœurs d'une même famille.

D'après ce nouveau plan, les dieux des peuples vaincus devaient passer sous le joug avec les nations qu'ils avaient été impuissants à défendre, orner le triomphe du vainqueur, faire acte de soumission aux grands dieux de Rome, ou plutôt à Rome elle-même. A ce prix, ces divinités étrangères recevaient des titres de bourgeoisie, de cité romaine; les portes du Panthéon leur étaient ouvertes ; elles étaient admises aux honneurs d'un culte public, légal, avec collége de prêtres, temples, autels, rites propres et tous les autres accessoires religieux.

Quant aux religions réfractaires, religions nationales, comme

(1) Sallust, *Catilina*.

le druidisme, trop vivaces et trop fières pour se laisser absorber; ou bien religions trop sûres d'elles-mêmes pour abdiquer, pour subir des conditions impossibles, comme le judaïsme et surtout le christianisme, les proscriptions et les supplices en feraient prompte justice. Les lois déjà existantes seraient produites comme on tire un glaive du fourreau ; des édits nouveaux seraient portés, des peines terribles seraient décernées contre les dissidents. On le voit, ce système était gros de ces tempêtes qui éclatèrent pendant trois siècles, avec des intermittences plus ou moins longues, sur la tête des chrétiens.

Avant l'arrivée du bienheureux Pothin dans les Gaules, cette politique n'imposait aucun sacrifice à Lugdunum. En effet, sous le rapport religieux, cette ville ne différait pas sensiblement des cités de la Narbonnaise. Ses dieux, avec tout le cérémonial de leur culte, étaient, comme sa littérature et ses arts, d'importation romaine. Le polythéisme romain y régnait sans ombre d'opposition. Les monuments épigraphiques attestent que, dans la cité de Plancus comme à Rome, on adorait Jupiter, Mars, Mercure, Vesta, Vulcain, Apollon, Diane, Sylvain, la Fortune, Mithras, Cybèle. Mercure recevait, comme de raison, un culte spécial dans une ville adonnée au commerce, renommée par les brillants assauts d'éloquence qui avaient lieu au confluent (1). César, du reste, avait dit des Gaulois en général : *Galli deum maxime Mercurium colunt* (2). En dehors de l'Olympe romain, nous ne trouvons guère, à Lugdunum, que les Déesses-Mères, génies locaux, divinités topiques, qui rappelaient peut-être aux Ségusiaves des divinités nationales. Du reste, pas une inscription, pas un symbole, rien dans les riches collections du musée de Lyon qui rappelle le culte d'Hésus, de Teutatès, de

(1) De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 2 et suivantes.
(2) *De bello gallico*, l. VI.

Camul, d'Ogmius, de Belen et des autres dieux gaulois. Le druidisme avait disparu depuis longtemps des vallées du Rhône et de la Saône, de l'Ile-Barbe, où, suivant la tradition, les druides avaient un de leurs plus célèbres colléges. Auguste s'était contenté d'interdire le druidisme comme contraire à la religion romaine (1). Claude, le poursuivant avec la dernière rigueur, avait aboli ce culte monstrueux et sanguinaire (2). Cette religion proscrite avait donc abandonné les villes et leurs environs ; elle s'était réfugiée sur les montagnes, dans les forêts de l'Armorique, sur les grèves et dans les îles de l'Océan.

Le trait le plus saillant de la religion à Lugdunum était, sans contredit, le culte rendu par cette ville à Rome et à Auguste, comme aux divinités tutélaires des Gaules. Voici quelle fut l'origine des honneurs divins déférés à ces dieux de création nouvelle :

Soixante cités ou peuplades, appartenant aux trois provinces de la Gaule chevelue, fréquentaient assidûment les foires annuelles de Lugdunum, avaient fait de cette ville l'entrepôt général de leurs produits. Chaque année aussi, elles se réunissaient au confluent en assemblée politique pour discuter sur leurs intérêts communs. Par ses bienfaits et la douceur de son gouvernement, Auguste eut l'art d'assouplir ces peuples au joug, de les réconcilier avec la puissance romaine. En retour, les Gaulois vouèrent à ce prince une reconnaissance qui perdit toute mesure, et s'emporta jusqu'à une déification servile et sacrilége. Dans une de leurs assemblées générales, ces soixante cités votèrent unanimement deux autels, avec collége sacerdotal, à Rome et à Auguste. Un temple magnifique fut construit en l'honneur de ces deux divinités, à l'extrémité de la presqu'île

(1) Sueton., *in Augusto.*
(2) Sueton., *in Claudio.*

formée par le Rhône et la Saône, au point de jonction de ces deux rivières. Tout autour de l'autel principal, ces soixante peuples se firent représenter par soixante statues, au dessus desquelles s'élevait la statue colossale de la Gaule (1). Le temple de Rome et d'Auguste fut dédié, et le nouveau culte inauguré par Drusus, au commencement du mois d'Auguste (août), 743 de Rome, avec une solennité et des fêtes qui revenaient chaque année à la même époque.

« Je pense, dit M. de Boissieu, que notre temple était une vaste enceinte ornée d'inscriptions et de statues, et comprenant avec les deux principaux autels, ainsi que les noms et les représentations des soixante peuplades fondatrices dont parle Strabon, une basilique ou tribunal et un certain nombre de monuments nationaux qui y furent successivement ajoutés par les trois provinces de la Gaule. C'est ce qui explique pourquoi les médailles d'Auguste et de Tibère, frappées dans notre pays, et portant au revers l'autel de Lyon, ne représentent pas la façade d'un édifice, mais bien le principal objet de la vénération des peuples, l'autel de Rome et d'Auguste, sur lequel leur nationalité était venue s'immoler. L'autel était desservi par des prêtres augustaux. Les auteurs anciens ne nous font pas connaître le nombre de prêtres qui composaient ce collége; mais l'ensemble du culte augustal à Lugdunum autorise à croire que dans le principe il comptait soixante membres, nombre égal à celui des soixante peuplades qui avaient concouru à l'érection du temple national (2). »

Outre les prêtres augustaux, des augures pour prédire l'avenir, des aruspices pour interroger les entrailles des victimes, dépendaient du temple et se rattachaient au culte de Rome et

(1) Voir Strabon, l. IV, et Dion, l. LIV.
(2) *Inscriptions antiques*, p. 83.

d'Auguste. Un point digne de remarque, et qui a été mis en lumière par M. de Boissieu, c'est que le territoire sur lequel était bâti le temple d'Auguste était propriété des provinces de la Gaule.

« On a exhumé de notre sol, dit cet habile épigraphiste, un grand nombre de monuments épigraphiques concernant les prêtres attachés à l'autel d'Auguste. Des légendes honorifiques, des bases de statues, votées par les trois provinces des Gaules, ont conservé la mémoire de hauts dignitaires et de personnages considérables, soit des villes dont ils avaient le patronage, soit de la communauté gauloise tout entière. On est amené à reconnaître que le territoire sur lequel il était assis était la propriété des peuples des trois Gaules, puisque ce sont eux qui, sans l'intervention d'aucune autre autorité, sans aucune concession de terrain faite par une curie quelconque, ont érigé ces monuments sur le lieu même où se tenaient leurs assemblées annuelles, leurs foires et leurs marchés, où se célébraient les jeux et les fêtes en l'honneur de la divinité impériale (1). »

Choisie pour être le centre du culte augustal dans les Gaules, la cité de Plancus dut se signaler par les honneurs qu'elle rendait à Rome et à Auguste.

Le principe d'absorption religieuse posé par les Romains devait tourner contre leurs dieux, aussi bien que contre ceux des autres peuples, par les conséquences que l'impitoyable logique allait faire sortir de cette politique. Rome ayant ouvert ses portes à tout prosélytisme qui ne faisait point ombrage à sa puissance, se trouva bientôt envahie par les religions étrangères. L'orientalisme, la mythologie des Grecs, le polythéisme des peuples divers, les incantations, la magie, les pratiques théurgiques, les mystères les plus affreux, les superstitions les plus

(1) *Ainay, son temple et son autel*, p. 55.

étranges se rencontrèrent dans son sein avec le scepticisme de l'Académie, les principes abjects d'Epicure et la morgue dédaigneuse du Portique. Dans ce chaos, ce pêle-mêle de cultes bizarres ou infâmes, qui ne pouvaient se rapprocher et s'unir que sous la lettre des lois romaines, comment s'orienter, comment trouver une base, un point fixe pour la direction des idées et le gouvernement de la vie, alors surtout que l'ironie de Lucien et la froide critique, héritière d'Evehmère, se posaient en face des religions pour les démolir et les ruiner dans l'esprit des peuples? Ce travail de décomposition aboutit à un scepticisme religieux qui mettait en problème les idées sur Dieu, sur l'âme et les mystères de l'autre vie; qui traitait ces questions capitales comme spéculations pures, amusements de l'esprit.

De tous ces dieux déshabillés, de tous ces cultes passés au crible du scepticisme, il ne resta bientôt plus que des simulacres creux, des pratiques sans valeur, des symboles sans réalité. Etrangère à la conscience, à l'esprit, au cœur, à la vie, la religion se réduisit, dans les classes élevées surtout, à une habitude d'enfance, à une poésie bonne pour l'imagination, à une loi de l'Etat qu'il fallait observer, à toute autre chose qu'à une lumière, une direction, une croyance.

Au milieu de cette décomposition religieuse, à quel abîme de dégradation étaient descendues les mœurs, les auteurs grecs et latins nous le disent jusqu'à faire rougir de honte une face honnête. Aussi bien, que pouvait devenir le sentiment moral avec des mystères infâmes, des dieux impurs, des temples souillés, des théâtres qui étalaient le vice sur la scène, des amphithéâtres où le sang coulait à flots pour le plus grand plaisir d'une société blasée? Or, les véhicules ne manquaient pas pour propager de toute part cette contagion des idées et des mœurs. Ecrits de toute sorte, rhéteurs, philosophes, poëtes, soldats, fonctionnaires de tout ordre arrivant de Rome, il n'en fallait pas tant

pour amener jusqu'à Lugdunum des doctrines dissolvantes de toute croyance et de toute morale, pour établir sur ces deux points une sorte d'équilibre entre Rome et la cité de Plancus.

CHAPITRE III.

Plan suivi par les apôtres dans la prédication de l'Evangile. — Situation générale de l'Eglise sous les Antonins. — Lettre de l'empereur Adrien à Minucius Fundanus. — Antonin-le-Pieux; caractère de ce prince. — Première Apologie de saint Justin. — But et résultat de cette Apologie. — Lettre d'Antonin aux villes d'Asie. — Le temps était venu d'envoyer un évêque à Lugdunum. — Situation religieuse des chrétiens attirés par le commerce dans cette ville. — Pothin s'installe sur la rive gauche de la Saône. — Crypte de Saint-Nizier. — Ce qu'il faut penser de l'image de la Vierge apportée d'Orient par saint Pothin.

Une cité aussi importante que Lugdunum ne pouvait échapper longtemps au prosélytisme chrétien. Sans parler de son éclat littéraire et de son mouvement commercial, le rang qu'elle occupait parmi les autres villes de la Gaule suffisait à la mettre en relief, à la signaler aux évêques de Rome. De ce poste suprême où la Providence les avait élevés pour dominer religieusement le monde, impossible que leurs regards ne se soient arrêtés sur la colonie de Plancus, que leur pensée ne se soit préoccupée du sort religieux de cette ville.

Depuis la mort des apôtres, à l'évêque de Rome surtout appartenait l'initiative des conquêtes évangéliques; à lui de diriger, de régulariser cette propagande chrétienne dont le centre,

établi d'abord à Jérusalem, puis à Antioche, avait été déplacé par saint Pierre pour être transféré sur les bords du Tibre, dans la ville éternelle. Les voies à suivre dans ces pacifiques conquêtes semblaient avoir été tracées par les disciples du Sauveur; la marche adoptée par eux dans l'établissement des premières Eglises présentait tous les caractères d'un plan concerté d'avance : c'était comme le système, comme la tactique de l'apostolat chrétien. Dès le principe, les apôtres s'étaient adressés aux grands centres, aux métropoles, aux cités les plus considérables par leur renommée, leur importance politique et le nombre de leurs habitants. Dirigeant sur ces villes toutes les ressources du zèle, tous les efforts de la prédication, ils ne négligeaient rien pour y implanter la doctrine évangélique, pour en faire des places fortes de la vérité. De ces cités gagnées à Jésus-Christ, la lumière rayonnerait ensuite comme d'autant de foyers; au moyen d'une hiérarchie fortement constituée, le prosélytisme s'étendrait graduellement, gagnerait de proche en proche les bourgs et les campagnes des environs.

Ainsi, de Jérusalem, berceau du christianisme, saint Pierre se transporte à Antioche, métropole de la Syrie. Après avoir formé dans cette dernière ville une Eglise florissante, il part et s'achemine vers Rome, où il s'établit d'une manière définitive. De la capitale politique du monde, il fait la capitale religieuse du christianisme; à quelques pas du Capitole, il élève cette chaire de vérité contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Bientôt Alexandrie attire les regards du prince des apôtres. Cette autre Rome, assise de l'autre côté de la Méditerranée, cette ville, rendez-vous du commerce, des arts, des idées et des races de l'Orient, sans retard il faut l'agréger au royaume du Christ, et Pierre se hâte d'y envoyer Marc son disciple. Ainsi firent les autres apôtres : Jean, qui fixa sa résidence à Ephèse, pour diriger de cette grande ville les Eglises d'Asie ;

Paul, qui prêchait à Athènes, à Corinthe, à Philippes, aux plus grandes villes de l'Empire. La même marche avait été suivie dans le midi des Gaules pour la propagation de l'Evangile. Narbonne, Aix, Arles, Vienne, c'est-à-dire les cités les plus importantes par leur population, leur activité commerciale et intellectuelle, avaient été les premières à recevoir des ouvriers évangéliques.

Lugdunum, qui ne le cédait en rien à ces villes, demeura jusqu'au milieu du IIe siècle en dehors de la sphère où s'exerçait l'action évangélique. Aucun évêque, aucun ministre du Christ ne lui était venu de cette Rome qui lui envoyait des présidents, des procurateurs, et tous les autres représentants de la puissance impériale. Comment expliquer que les pontifes de Rome n'eussent point encore dirigé de missionnaires vers une ville si considérable ?

L'explication de ce retard est fournie en partie par l'incendie qui détruisit Lugdunum sous Néron, par les guerres où les compétiteurs à l'Empire engagèrent les Gaules après la mort de ce prince, surtout par les persécutions générales ou locales qui agitèrent les Eglises d'au delà des Alpes (1). Toutefois, ces causes, si graves qu'elles soient, ont dû se compliquer d'autres difficultés dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir. Cette conjecture paraît d'autant plus vraisemblable, que l'Evangile avait été déjà prêché dans les Gaules à des villes de moindre importance que Lugdunum (2). Peut-être aussi la position déjà prise à Vienne

(1) Les premiers évêques de Vienne, les saints Crescent, Zacharie, Martin, Vérus, Justus, souffrirent tous la mort pour Jésus-Christ : preuve manifeste de la situation difficile où se trouvaient, aux Ier et IIe siècles, les Eglises de la vallée du Rhône. Voir Adon, *Chron.*

(2) Martial avait déjà prêché à Limoges, Gatien à Tours, Front à Périgueux, Austremoine à la ville d'Auvergne (Clermont), Denys à Paris, Ursin à Bourges.....

Nous suivons sur ce point les anciennes traditions de l'Eglise de France,

par le christianisme fit-elle ajourner l'envoi d'une troupe apostolique dans la cité de Plancus. Distante de quinze milles seulement de cette dernière ville, Vienne semblait être un poste avancé, d'où la doctrine évangélique pouvait s'insinuer peu à peu à Lugdunum. En attendant des temps meilleurs, les prêtres ou les diacres de Vienne pouvaient remonter jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône, étudier le terrain, puis faire parvenir à Rome le résultat de leurs explorations.

Si les troubles politiques et les persécutions religieuses qui agitèrent l'Empire et l'Eglise à la fin du Ier siècle et au commencement du IIe, mirent obstacle à toute entreprise chrétienne sur Lugdunum, les difficultés de ce genre disparurent sous le règne d'Antonin, et, par suite, les voies s'ouvrirent à la religion du Christ pour pénétrer dans la métropole de la Lugdunaise. Pour nous rendre un compte exact de ce fait, il est besoin d'esquisser à grands traits la situation du christianisme au IIe siècle.

Lorsque la persécution se déchaînait contre les fidèles, l'Eglise de Jésus-Christ se repliait sur elle-même, elle cachait sa vie aux entrailles de la terre, dans l'obscurité des catacombes. Muette et courbant la tête, elle ne savait que souffrir et prier, attendant en patience la fin de l'orage. Jusqu'à l'année 127, elle se renferma dans le silence de la résignation et le courage du martyre. Sous Adrien, nous la voyons sortir de ce rôle passif, faire monter sa voix vers le pouvoir pour revendiquer les droits de la vérité, réclamer pour elle et ses enfants une place au soleil. Aristide et Quadratus (1), qui ouvrent la brillante série de

traditions noblement vengées par l'érudition moderne contre l'école de Launoy et Baillet. Voir, entre plusieurs autres, l'abbé Faillon, *Monuments inédits;* l'abbé Arbelot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial;* l'abbé Darras, *Saint Denys et l'Aréopagitisme.*

(1) Euseb., *Hist. eccles.*, l. IV, c. III. — Hieron., *De viris illustr.*, cap. XIX et XX.

nos apologistes, ne craignirent pas de s'adresser à l'empereur Adrien, de plaider auprès de ce prince la cause du christianisme, condamné jusque là sans avoir été entendu. Selon toutes les apparences, leurs réclamations ne furent pas étrangères à la lettre adressée par ce prince à Minucius Fundanus, proconsul d'Asie, lettre que saint Justin produisit dans sa deuxième Apologie (1), et qui nous a été conservée par Eusèbe (2). Voici la traduction de cette pièce si curieuse à tous égards :

« *A Minucius Fundanus.*

« J'ai reçu la lettre de l'illustre Serenius Granianus, ton prédécesseur. L'affaire doit être examinée, afin de calmer les esprits et d'enlever aux calomniateurs des occasions de faire le mal. Si, à l'appui de leurs accusations, les habitants de la province peuvent faire valoir des griefs susceptibles d'être produits en justice, qu'ils portent l'affaire devant le tribunal, et qu'ils ne s'en tiennent pas à des accusations en l'air ou à de vaines clameurs. Bien mieux vaut qu'un accusateur se présente et que tu connaisses de l'accusation. Si un accusateur paraît devant toi, et s'il prouve que les chrétiens sont en contravention avec la loi, statue selon la gravité du délit. Mais aussi, par Hercule! si on n'a cherché qu'un prétexte à calomnie, instruis sur ces manœuvres cruelles, et prends soin de les punir. »

C'est la première fois qu'un proconsul reçoit d'un empereur l'ordre de sévir contre les calomniateurs des chrétiens. Comme on le voit, il y a loin de cette lettre à la réponse faite à Pline par Trajan. Depuis la mort de ce dernier empereur, l'Eglise avait gagné du terrain, elle commençait à trouver un peu d'équité dans les régions du pouvoir. A son tour, l'opinion publi-

(1) *Apolog.* 2ª, versus finem.
(2) *Hist. eccl.*, IV, IX.

que, qui se règle toujours plus ou moins sur les idées du prince, ne pouvait manquer de subir cette haute influence, de se détendre à l'égard du christianisme.

Une preuve évidente du terrain conquis par la religion du Christ, c'est le livre de Celse intitulé : *Discours ami de la vérité* (1). Jusque là, les chrétiens avaient été mis hors la loi; un jugement sommaire, une mort cruelle, en un mot, la force brutale était l'unique réponse que l'on daignât leur faire. Maintenant que le christianisme avait grandi de manière à frapper les regards, à préoccuper les intelligences, Adrien l'admettait à la protection des formes légales. De son côté, Celse, un épicurien, un bel esprit du paganisme, ne dédaignait pas de prendre la plume et de discuter avec les chrétiens; de quelle manière, il importe peu. Ce qu'il est bon de signaler, c'est un changement de procédé à l'égard du christianisme; c'est l'adoption d'une arme nouvelle de la part des païens: la plume remplaçait le glaive, la discussion était substituée aux arrêts de mort. Enfin, la religion du Christ était prise au sérieux; elle avait amené ses adversaires à compter avec elle, à lui faire l'honneur de la combattre avec des armes autres que la violence.

Cette situation, conquise au prix des sacrifices et des vertus que l'on connaît, l'Eglise la vit s'améliorer encore sous le successeur d'Adrien. Fils adoptif de ce dernier, prince d'une simplicité antique, d'une modération peu commune sur le trône des Césars, Antonin s'attacha moins à reculer les limites de l'Empire qu'à les faire respecter, à étendre qu'à conserver les possessions romaines. Sa politique, toute d'apaisement et de pacification, consistait à faire fleurir l'union et la concorde entre les citoyens, à entretenir avec les princes étrangers une paix honorable, plus profitable à l'Empire que de nouvelles conquêtes.

(1) Apud Origenem.

Interprète de la reconnaissance publique, le sénat lui décerna le surnom de *Pieux*, appellation touchante qui caractérise la douceur de l'homme aussi bien que la clémence du souverain.

Dans la trop courte notice qu'il nous a laissée d'Antonin-le-Pieux, Capitolin relève plusieurs faits où se révèlent l'humanité de ce prince, sa bonté d'âme, son horreur du sang. On dirait que cet abréviateur n'a pas eu d'autre but que de légitimer l'épithète accolée au nom patronymique d'Antonin. Cette esquisse biographique se termine par un trait utile à recueillir, à cause de son rapport avec notre sujet. « Seul peut-être entre tous les princes, dit Capitolin, il (Antonin) vécut sans répandre une goutte de sang que l'on puisse faire retomber sur sa tête, sang d'un citoyen ou sang d'un ennemi (1). »

Sous un tel prince, l'Empire ne fut pas seul à jouir des bienfaits de la paix ; le christianisme, de son côté, put respirer à l'aise, bénéficier de cet apaisement général. Cette politique, à laquelle Antonin se trouvait incliné par la douceur de son caractère, lui devenait d'une application d'autant plus facile à l'égard des chrétiens, qu'elle pouvait s'appuyer sur la lettre d'Adrien à Minucius Fundanus. Doux, humain, ennemi des partis extrêmes, Antonin n'était pas prince à tirer de nouveau le glaive, à rouvrir l'ère des persécutions. Les martyrologes, il est vrai, font mention de quelques chrétiens immolés sous son règne ; mais rien ne prouve que leur mort doive lui être attribuée plutôt qu'à l'arbitraire des proconsuls ou à l'aveugle fureur des multitudes. Le texte de Capitolin cité plus haut semble le laver pleinement de ces immolations. Sulpice-Sévère est encore plus formel sur ce point. D'après cet historien, une ère de tranquillité commença pour l'Eglise avec le règne d'Antonin (2).

(1) Capit., *in Antonino Pio.*

(2) Post Adrianum, Antonino Pio imperante, pax Ecclesiis fuit. (Sulp. Sever., *Hist. sacra*, II, XLVI.)

Précieuse pour le présent, cette paix n'offrait pourtant aucune garantie pour l'avenir. Sous le régime du bon plaisir inauguré par Auguste, le caprice d'un empereur pouvait ramener les chrétiens aux plus mauvais jours de Néron ou de Domitien. Tout pouvait être remis en question sur un mot d'Antonin, sur l'ordre d'un successeur moins tolérant que ce prince. En fait, les anciens édits de persécution n'ayant pas été rapportés, les gouverneurs de province ne se faisaient pas faute de les invoquer pour persécuter les adorateurs du Christ. Cette situation était trop précaire pour que l'on pût y compter, trop indécise pour qu'elle inspirât espoir et confiance. Il était à désirer qu'elle fût mieux dessinée, plus nettement tranchée; que l'empereur Antonin fût amené à s'expliquer officiellement sur le compte des chrétiens, à indiquer la ligne de conduite qu'il entendait suivre à leur égard. Un mot officiel de sa part, en l'engageant lui-même, imposerait aux gouverneurs de province; il constituerait un titre que l'on pourrait invoquer plus tard en faveur du christianisme.

Voilà pourquoi de Rome, où il avait ouvert une école de philosophie chrétienne, saint Justin éleva la voix en faveur du christianisme. C'était le cas de plaider à fond cette cause jusque là pendante, d'éclairer pleinement la conscience du juge, de fournir à Antonin toutes les pièces de ce grand procès. La solennité du débat, la gravité des intérêts engagés, parurent au vigoureux apologiste des motifs suffisants de s'affranchir de la loi disciplinaire du secret. Justin écarta donc le voile qui cachait aux profanes les mystères chrétiens; il ne craignit pas de révéler ces mystères au grand jour, afin de pouvoir mieux les défendre devant l'empereur auquel il s'adressait. A la vigueur du ton, à l'intrépidité du langage, on sent que le philosophe chrétien veut provoquer une grande solution, amener une sentence définitive. Il fallait que Justin connût bien le caractère d'Anto-

nin, qu'il comptât beaucoup sur l'impartialité de ce prince, sur le calme et la modération de son âme, pour s'abandonner à cette rude franchise, à cette liberté d'allure qui frappe dans sa première Apologie. La suite des évènements lui donna raison.

A cet énergique appel, qui contrastait si fort avec ce qu'il avait coutume de lire et d'entendre, Antonin ne répondit par aucune mesure défavorable. Au contraire, tout porte à croire que le christianisme eut gain de cause devant lui, que Justin avait frappé aussi juste que fort sur cette âme dont il connaissait la droiture. Suivant Zonaras, il faudrait attribuer à l'impression produite par la première Apologie du philosophe chrétien le rescrit adressé par Antonin à l'assemblée des villes d'Asie (1). Voici cette pièce trop précieuse à notre histoire pour ne pas trouver ici sa place :

« L'empereur César Titus Ælius Adrianus Antoninus Pius, grand pontife, revêtu pour la quinzième fois de la puissance tribunitienne, trois fois consul, à la communauté d'Asie, salut.

« C'est aux dieux à veiller à ce que les hommes comme ceux que vous dénoncez ne restent pas impunis ; c'est aux dieux, mieux qu'à vous, qu'il appartient de châtier ceux qui refusent de les adorer. Ces hommes, vous vous élevez contre eux, vous les accusez d'athéisme, et tout cela n'a d'autre effet que de les affermir dans leurs idées et leurs sentiments. En effet, mourir victimes de vos accusations, mourir pour leur Dieu, est pour eux un sort plus désirable que de vivre sains et saufs. C'est ainsi qu'ils triomphent de vous lorsqu'ils font le sacrifice de leur vie plutôt que d'obéir à vos ordres. Quant aux trem-

(1) « Justin présenta une Apologie en faveur des chrétiens à Antonin-le-Pieux. Cet écrit détermina l'empereur à adresser aux villes d'Asie un décret défendant de mettre à mort les chrétiens pour cause de religion. Celui qui serait accusé pour ce chef devait être renvoyé absous, et l'accusateur puni. » (Zonaras, *Annales*, t. I, p. 594.)

blements de terre qui ont eu lieu et qui se renouvellent encore, il est bon de vous en dire quelque chose, à vous qui vous laissez abattre à la vue de ces malheurs, et qui cependant vous comparez, vous et votre culte, à ces hommes. Dans ces circonstances, ils redoublent de confiance en leur Dieu. Vous, au contraire, au milieu de ces calamités qui vous troublent, vous négligez le culte des dieux, et vous n'en êtes pas plus zélés pour le culte de l'Immortel, puisque vous haïssez ceux qui l'adorent et les poursuivez jusqu'à la mort. Déjà plusieurs gouverneurs de province avaient écrit à mon divin père (Adrien) au sujet de ces hommes. Il leur répondit de ne pas les inquiéter, à moins qu'on ne les trouvât coupables de complots contre la souveraineté romaine. Questionné sur ce point par plusieurs gouverneurs, j'ai répondu dans le même sens. Si donc une accusation est encore portée contre un de ces hommes, à raison de la secte à laquelle il appartient, qu'il soit, même au cas où le fait serait établi, déchargé de toute poursuite, et que son accusateur ne demeure pas impuni (1). »

A la lecture de cette lettre, on serait tenté de croire que l'em-

(1) Cette traduction a été faite sur le texte d'Eusèbe (*Hist. eccl.*, l. IV, XIII). Il existe deux textes de ce rescrit, l'un donné par l'évêque de Césarée, l'autre ajouté vraisemblablement par un copiste à la suite de la deuxième Apologie de saint Justin. Conformes pour le fond, ces deux leçons présentent quelques variantes. Nous avons donné la préférence au texte d'Eusèbe, sur lequel nous avons traduit, comme plus ancien et plus autorisé.

Le titre rapporté par l'évêque de Césarée attribue cette lettre à Marc-Aurèle. C'est une erreur manifeste échappée à cet historien, ou bien à quelque copiste. Au nom de Marc-Aurèle nous avons substitué celui d'Antonin, le véritable auteur de ce rescrit.

On a élevé quelque doute sur l'authenticité de ce rescrit, parce qu'il semble trop favorable aux chrétiens. Cette raison ne saurait prévaloir sur l'autorité d'Eusèbe, qui a inséré ce rescrit dans son Histoire. Au reste, dans la conduite subséquente d'Antonin, rien qui soit venu démentir le contenu de cette lettre.

pereur Antonin devait se montrer fort indifférent au culte officiel. Par une contradiction plus apparente que réelle, c'est le contraire qui est la vérité. Grand pontife, représentant suprême de la religion de l'Empire, ce prince prenait au sérieux son rôle sacerdotal. Econome du sang humain, il n'épargnait pas celui des victimes ordinaires en l'honneur des dieux. Conservateur du rituel païen, tout ce qui tenait aux fêtes, aux sacrifices, aux cérémonies de l'ancien culte, il y pourvoyait avec un soin, une magnificence qui le firent comparer au religieux Numa. Son épouse morte, cette Faustine qui n'avait été ni l'honneur ni la joie de sa vie, il n'hésita pas à lui décerner les honneurs divins, à lui ouvrir les portes de l'Olympe romain. Cette impudence, cette liberté de mœurs dont parle Capitolin (1), ne pouvaient y mettre obstacle ; il n'était pas question de mettre Faustine en bonne compagnie, en l'associant à Vénus, à Junon et autres déesses de cette sorte.

Ses fonctions religieuses, Antonin semble les avoir remplies pour l'acquit de sa conscience politique. Pour lui, c'était affaire de forme, de règlements extérieurs, d'utilité publique, et pas autre chose. Quant à une conviction profonde, à une croyance sérieuse, il ne saurait en être question de la part d'un prince qui, suivant Marc-Aurèle, son fils adoptif, « n'était pas superstitieux envers les dieux (2). » De ce côté donc, rien qui pût contrarier les sentiments d'équité que les chrétiens pouvaient lui inspirer. Ainsi s'explique l'apparente contradiction qui semble exister entre la lettre d'Antonin aux villes d'Asie et le zèle de ce prince pour le culte officiel.

Telle était la situation de l'Eglise sous Antonin-le-Pieux. L'Empire jouissait alors d'une paix profonde; les chrétiens étaient protégés contre l'arbitraire des proconsuls par la tolé-

(1) Capit., *in Antonino*.
(2) *Pensées de Marc-Aurèle*, l. I, XVI.

rance de l'empereur; le temps semblait venu pour l'Eglise de reprendre son mouvement d'expansion, arrêté aux portes de Lugdunum.

Le caractère d'Antonin étant donné, l'affection que ce prince professait pour les Gaules ne pouvait créer aucune difficulté aux missionnaires qui seraient dirigés vers la cité de Plancus. Après l'Italie, nulle partie de l'Empire n'était plus chère que les Gaules au fils adoptif d'Adrien. Antonin ne pouvait l'oublier, lui qui avait à un si haut point le culte des aïeux, sa famille était sortie de Nîmes (*Nemausus*). Aussi les villes de la Narbonnaise, de l'Aquitaine et de la Lugdunaise eurent-elles une part spéciale à ses faveurs. L'autel élevé, suivant quelques auteurs, au pied de la colline de Fourvière, en l'honneur du fils d'Adrien (1) ; le monument taurobolique découvert, en 1704, non loin de l'emplacement occupé par le forum de Trajan (2), montrent que Lugdunum avait eu aussi à se louer d'Antonin-le-Pieux.

Les circonstances historiques que nous venons d'indiquer, jointes aux raisons alléguées dans un autre endroit (3), nous font placer la mission du bienheureux Pothin entre les années 142 et 145. A cette époque, le caractère d'Antonin était assez connu, ses tendances religieuses étaient assez prononcées,

(1) Colonia, *Hist. litt.*, t. I, p. 179. — Il faut dire qu'on a élevé des doutes fondés sur l'existence de cet autel ou de ce temple.

(2) Ce monument est un autel commémoratif d'un sacrifice taurobolique offert pour la santé d'Antonin-le-Pieux et la prospérité de la colonie lugdunaise. Ce précieux monument se trouve au musée épigraphique de Lyon.

Les taurobolies étaient des sacrifices expiatoires et régénérateurs, dont l'origine ne remonte pas plus haut que le IIe siècle de notre ère.

Sur le monument taurobolique d'Antonin, voir Colonia, *Hist. litt.*, t. I, p. 168. — Gros de Boze, *Mémoires de l'Acad.*, t. II, p. 475. — Montfaucon, *Antiq. expliq.*, t. II, p. 74. — *Mémoires de Trévoux*, année 1705. — De Boissieu, *Inscript. antiq.*, p. 23 et 24.

(3) Voir ch. Ier.

pour que l'Eglise pût avec confiance donner plus d'extension à ses expéditions lointaines. Tout semblait l'inviter à profiter des dispositions favorables de l'empereur, à fortifier les positions déjà prises, à étendre le cercle de l'apostolat chrétien. En l'année 142, Pie Ier venait de monter sur le siége de Pierre. D'après cette chronologie, les premiers apôtres de Lyon auraient reçu leur mission de ce pontife, dont la vie s'étendit jusqu'à l'an 157.

Nous avons laissé Pothin et sa petite troupe aux portes de Lugdunum, pour nous représenter cette cité telle qu'elle pouvait être au IIe siècle, pour nous rendre compte de la situation du christianisme sous le règne d'Antonin. Il est temps de revenir à ces missionnaires, de les suivre à la trace qu'ils ont laissée sur la terre défrichée par leurs mains, et aussi dans les traditions locales.

Enfin le bienheureux Pothin et ses auxiliaires étaient arrivés à Lugdunum, but de leur mission, terme de leurs désirs. Lorsqu'ils pénétrèrent dans les murs de cette ville, ce qui se passa au cœur de ces étrangers, vêtus de la toge romaine ou du manteau grec, il est plus facile de le concevoir que de l'exprimer. Après un long et pénible voyage accompli par terre et par mer, être enfin rendus dans le champ assigné à leur zèle par le Père de famille; entrer dans une ville qu'ils avaient mission d'arracher au culte des faux dieux pour la prosterner aux pieds de Jésus-Christ; se trouver au milieu d'un peuple qu'ils venaient appeler des hontes et des ténèbres de l'idolâtrie à la pureté de la morale évangélique, aux clartés de la lumière répandue sur le monde par le Soleil de justice, quelle source d'émotions! quel motif de sainte joie! quel aiguillon pour le zèle apostolique!

Le Dieu que Pothin et ses auxiliaires venaient annoncer à Lugdunum n'était pas inconnu dans cette ville comme il l'était

à Athènes, lorsque saint Paul prêchait devant l'Aréopage. En effet, sans parler de l'influence chrétienne exercée sur la cité de Plancus par le voisinage de Vienne, le commerce, l'administration, le passage et le séjour des légionnaires, une multitude de causes contribuaient à une propagation lente et insensible du christianisme sur les bords du Rhône et de la Saône. Le personnel mis en mouvement par les intérêts divers dont Lugdunum était le centre, pouvait y introduire la vérité avec le négociant, le chevalier, le médecin, le grammairien, même avec les personnages qui composaient l'*officium* du président de la Lugdunaise. Les rivages de la Méditerranée étant bordés de toute part d'Eglises florissantes, nul doute qu'il n'y eût des chrétiens parmi les trafiquants qui se rendaient aux foires célèbres de Lugdunum, que la religion du Christ ne comptât quelques adeptes parmi cette population fixe ou flottante que le commerce attirait au confluent des deux rivières. Sur ces mêmes barques qui apportaient à Lugdunum les riches produits de l'Orient, la vérité lui arrivait de Rome, de Corinthe, de Smyrne, d'Alexandrie, de Carthage; elle abordait à Marseille avec des marchands romains, grecs, asiatiques, égyptiens, maures et autres; elle remontait le Rhône jusqu'à la métropole de la Lugdunaise avec ces chrétiens venus de différents côtés.

Avant le règne d'Antonin, l'Eglise de Vienne, continuellement agitée par la persécution, se trouvait dans l'impuissance de porter régulièrement des secours religieux à la ville de Plancus. A moins donc de descendre le Rhône jusqu'à Vienne, d'aller, au jour du Seigneur, s'y unir à l'assemblée des fidèles présidée par l'évêque de cette ville, pour les chrétiens de Lugdunum aucun moyen régulier de retremper leur âme aux sources sacrées, de participer aux saints mystères, de recevoir le pain de la divine parole. Dénués de ce qui fait tout à la fois la force et la douceur de la vie chrétienne, ces fidèles, fervents

comme on l'était alors, ne pouvaient que gémir sur leur isolement religieux, sur les privations auxquelles ils se trouvaient condamnés, faute d'un clergé local. Ils appelaient de leurs vœux un *ancien*, un évêque qui devînt leur père, leur pasteur, qui eût mission de les organiser en communauté chrétienne, de les constituer en Eglise régulièrement établie. Ces vœux, ils ne manquaient pas de moyens pour les faire parvenir jusqu'à l'évêque de Rome. D'autre part, plus d'un Grec asiatique, de retour à Smyrne, après les foires du confluent, pouvait s'en faire l'interprète auprès de Polycarpe. La situation de ces chrétiens, perdus au milieu d'une cité païenne, était de nature à toucher l'évêque de Rome et celui de Smyrne. Quelques années après l'avènement d'Antonin au trône des Césars, les circonstances politiques étant favorables, Polycarpe s'était entendu, comme nous l'avons dit, avec le pontife romain pour envoyer une colonie chrétienne à Lugdunum.

Donc, à son arrivée, le bienheureux Pothin, l'évêque *désiré* à Lugdunum, savait à quelle porte frapper, à quel seuil s'adresser, pour rencontrer des visages amis dans le Christ. Pour ces chrétiens jusque là sans pasteur, ce fut un beau jour que celui où il leur fut donné de recevoir et d'accueillir le père réclamé par eux, de lui souhaiter la bienvenue, de verser l'eau sur ses pieds poudreux du voyage, de recevoir de ses lèvres bénies le salut de paix et le saint baiser.

Le temps était précieux. Avant toute chose, il fallait arrêter l'emplacement où établir le lieu de la prière, l'enceinte qui réunirait les fidèles, l'oratoire qui protégerait l'autel saint et cacherait les mystères. Dans le choix du local, la prudence conseillée par l'Evangile devait parler plus haut que l'ardeur du zèle ou les entraînements de la charité. S'installer sur la hauteur, non loin du forum, au milieu d'une ville païenne, c'était se mettre en trop grande évidence, s'exposer trop aux regards

d'une population ennemie du Christ, et par là compromettre inutilement l'existence de la fondation nouvelle. A l'exemple des évêques de Rome, mieux valait chercher l'ombre et la solitude. Inspection faite des lieux, le bienheureux Pothin eut bientôt arrêté son choix.

Avant de réunir leurs eaux derrière le temple d'Auguste, le Rhône et la Saône traçaient de leurs deux lignes convergentes un delta, dont la base était formée par la colline appelée aujourd'hui colline de Saint-Sébastien : terrain bas et humide, exposé aux inondations des deux rivières, coupé de canaux qui le fractionnaient en plusieurs petites îles. Ce vaste triangle nous est représenté, dans la partie du milieu surtout, couvert de joncs, de saules, d'arbres amis des eaux. Le nom que porte encore une des rues de Lyon (la rue *Dubois*), confirme cette description topographique tracée par les vieux annalistes lyonnais. Au point de vue des intérêts chrétiens, un autre avantage recommandait ces lieux au bienheureux Pothin : leur indépendance de la curie lugdunaise. Propriété des provinces de la Gaule et de quelques agrégations commerçantes, cette région, comme nous l'avons dit plus haut, ne dépendait nullement du sénat de Lugdunum. C'est ce qui résulte de plusieurs monuments épigraphiques (1).

Ce quartier, peu habité, peu fréquenté, exempt de la juridiction municipale, parut réunir les meilleures conditions pour l'installation du culte chrétien. Le bienheureux Pothin s'établit donc sur la rive gauche de la Saône, en face de la colline où la ville était assise, assez loin du temple d'Auguste, également à portée des trois groupes de population qui composaient l'agrégation lugdunaise. On dirait que l'intuition de l'avenir fut aussi pour quelque chose dans le choix du saint évêque. En

(1) De Boissieu, *Inscript. ant*, passim.

effet, la force nouvelle qui allait se faire sentir sur les bords de la Saône, contribuerait plus tard, avec d'autres causes, à déplacer le centre d'action, alors sur la hauteur. Après le triomphe définitif du christianisme, l'attraction exercée par la religion du Christ ferait descendre graduellement Lugdunum dans la plaine ; elle grouperait les habitants de la cité, devenue chrétienne, autour du sanctuaire de Pothin, comme le forum de Trajan avait réuni autour de ses temples et de ses basiliques les maisons de la ville païenne. Par suite de ce mouvement, la colline désertée se couronnerait d'un temple élevé à Marie, sur l'emplacement et avec les débris du forum romain. Ainsi, la colline de Fourvière était prédestinée à devenir un immense piédestal, d'où la Vierge immaculée dominerait Lyon, alors que cette ville, assise entre le Rhône et la Saône, déborderait de cette enceinte devenue trop étroite pour sa nombreuse population.

Au dire des historiens de Lyon, saint Pothin aurait trouvé ou fait ouvrir une crypte sur les bords de la Saône; il l'aurait consacrée au Seigneur, et, sous ses voûtes protectrices, il aurait dressé un autel au vrai Dieu. Cette crypte, il nous est impossible de l'admettre, si l'on donne à ce vocable sa signification ordinaire. Outre qu'il n'en est fait aucune mention dans les auteurs anciens, cette crypte ne peut se concilier avec la nature du sol dans lequel elle aurait dû être pratiquée. Un terrain d'alluvion, bas, humide, exposé aux inondations des deux rivières, pénétré par les infiltrations des eaux, pouvait-il recevoir une substruction de ce genre? Les catacombes de Rome, les cryptes, les grottes et retraites semblables, où prêtres et fidèles se réfugiaient, où les évêques célébraient les saints mystères en temps de persécution, auront sans doute fait supposer d'abord, puis affirmer l'existence d'une crypte que Pothin aurait consacrée au vrai Dieu sur les bords de la Saône.

Mais cette induction n'a pas plus de solidité que la terre détrempée où l'on place cette excavation.

La crypte actuelle, qui s'étend sous le chœur de l'église de Saint-Nizier, loin d'appuyer cette induction, en montre à découvert le peu de fondement. Cette chapelle souterraine, qui a servi de cathédrale aux premiers évêques de Lyon, s'enfonce jusqu'au niveau du sol romain, et pas plus bas. Bâtie à ciel ouvert et dans les conditions ordinaires, elle a donc été enterrée par l'exhaussement du sol.

« Tous les historiens anciens et modernes de Lyon, dit un juge compétent, ont considéré cette crypte comme creusée par saint Pothin, erreur qu'ils n'auraient pas commise s'ils avaient visité les lieux. Ils auraient vu que le sol de la crypte n'était qu'à dix pieds de profondeur, et le sol antique exactement à dix pieds aussi. La chapelle souterraine est précisément sur le sol antique.... »

« La voûte de la crypte dépasse le sol de la place de dix pouces de hauteur. Ce lieu célèbre n'a donc point été sous Pothin un lieu souterrain, puisqu'il ne l'est pas complètement aujourd'hui (1). »

L'existence d'une crypte primitive, où saint Pothin aurait réuni les fidèles, disparaît devant ces détails topographiques.

Suivant quelques auteurs, dont le sentiment nous paraît fort probable, le bienheureux Pothin ne trouvant aucun abri naturel entre le Rhône et la Saône, aurait converti en oratoire une des maisons éparses entre les deux rivières, celle-là peut-être où il avait déposé le bâton du voyage, où il avait reçu la première hospitalité. Au surplus, les précédents de ce genre ne manquaient pas. Pour n'en citer qu'un seul, ainsi avait fait saint Pierre à Rome; il avait dédié au culte du vrai Dieu le palais du sénateur Pudens.

(1) Martin-Daussigny, *Revue du Lyonnais*, 2e série, t. VII.

Cette maison transformée en chapelle chrétienne, le bienheureux Pothin la consacra à la sainte Vierge. Cette humble enceinte allait devenir le berceau de l'Eglise nouvelle. C'est là, c'est au pied d'un modeste autel, que Pothin réunit les premiers chrétiens de Lugdunum, brebis jusque là sans pasteur. Avant de les admettre à la participation des mystères, l'évêque de Lugdunum se devait à lui-même comme aux intérêts de l'Eglise naissante, d'éprouver la foi de ceux qui devaient former le noyau de cette Eglise. Donc, suivant les règles prescrites à l'égard des néophytes, il leur demanda le symbole, s'assura qu'ils étaient tous illuminés dans le Christ, qu'ils s'accordaient tous avec lui dans l'unité d'une même croyance. Après avoir pris ces gages, il célébra les mystères devant ces fidèles émus, attendris; il leur distribua sous les deux espèces le corps et le sang du Sauveur, inaugurant sur les bords du Rhône et de la Saône cette liturgie orientale qui venait des apôtres. C'était peut-être la première fois que le sacrifice du Calvaire était offert dans la cité de Plancus.

De ce jour date la naissance de l'Eglise de Lyon. Elle est née au pied de l'autel érigé par saint Pothin, dans l'oratoire consacré par lui au vrai Dieu, à l'endroit occupé aujourd'hui par l'église de Saint-Nizier.

En digne disciple de Polycarpe, qui l'avait été de Jean, le bienheureux Pothin s'empressa de faire connaître la Vierge-Mère aux habitants de Lugdunum. Avec tous les autres éléments de la bonne semence, il apporta sur les bords du Rhône et de la Saône cette dévotion à Marie, qui devait jeter de si profondes racines en ces lieux, faire une des principales gloires de l'Eglise de Lyon. Dans une bulle d'Innocent IV, conservée par le chapitre de Saint-Nizier, auquel elle était adressée, et reproduite par Severt, nous lisons que l'autel dédié par saint Pothin est le premier monument élevé à la sainte Vierge en

deçà des monts. Voici cette pièce, qui se rattache à la fois aux origines de l'Eglise de Lyon et à celles du culte de Marie dans cette cité :

« Puisque votre Eglise, qui est la première de Lyon, possède l'autel consacré par le bienheureux Pothin, le plus ancien de vos archevêques, monument des honneurs rendus pour la première fois à la sainte Vierge en deçà des monts (1), source, comme on l'assure, de grands et nombreux prodiges ; désirant que ce sanctuaire où éclate la piété des fidèles envers Marie, les samedis surtout, voie augmenter leur nombre par des honneurs dignes d'un tel concours, nous accordons à tous ceux qui, véritablement repentants, et ayant confessé leurs péchés, visitent dévotement cette église, quarante jours d'indulgence pour la pénitence qui leur a été imposée (2). »

Il n'entre pas dans notre plan d'examiner si l'église de Saint-Nizier a véritablement possédé le premier monument élevé dans les Gaules en l'honneur de Marie. Quoi qu'il en soit de cette question, ce qui ressort de la bulle d'Innocent IV, c'est, dans la ville de Lyon, l'antiquité d'un culte que ce pape rattache à l'autel érigé sur les bords de la Saône par le bienheureux Pothin. On ne saurait récuser sur ce point le témoignage d'un pontife renommé par son savoir, fort au courant des traditions de l'Eglise de Lyon, à raison du long séjour qu'il avait fait dans cette ville.

D'après une tradition très en faveur auprès de la piété lyonnaise, saint Pothin aurait apporté d'Orient une image de la Vierge, et l'aurait exposée à la vénération des fidèles dans l'oratoire primitif, dont elle aurait fait, après la croix du Sau-

(1) Innocent IV se trouvait à Lyon, où il venait de présider le premier concile tenu dans cette ville, lorsqu'il donna cette bulle.

(2) *Cartulaire de Saint-Nizier*, aux archives départementales. — Severt, *Chron. hist.*, p. 7.

veur, le principal ornement. Cette tradition, recueillie par de graves auteurs, présente tous les caractères d'une tradition respectable. Nous l'admettons donc, avec la seule réserve que l'effigie de la Vierge apportée par le bienheureux Pothin n'était pas une statue. Voici pourquoi :

Dans les premiers siècles, l'Eglise excluait généralement les statues de ses temples. A ses yeux, la statuaire semblait être entachée de paganisme; elle tenait une trop grande place dans le culte païen, pour qu'il fût prudent de faire servir ses productions au culte chrétien. Il fallait ne pas donner lieu à de funestes méprises, faire en sorte que l'assimilation ne fût pas plus possible entre les symboles qu'entre les croyances du christianisme et du paganisme. Aussi les statues étaient-elles ordinairement écartées des temples chrétiens; c'était, bien entendu, simple mesure de prudence. Aujourd'hui encore, les Eglises orientales ne se sont pas pleinement réconciliées avec la statuaire. Tout en admettant les mosaïques et les images sans relief, elles ont peu de goût pour les figures de ronde bosse, elles les emploient moins volontiers que les Eglises occidentales pour les usages du culte. L'effigie de Marie, apportée de Smyrne à Lugdunum par saint Pothin, était donc un tableau, une image peinte, que l'on pourrait dire semblable à celles que l'on attribue à saint Luc, s'il était prouvé que cet évangéliste a pratiqué la peinture (1).

M. Martin-Daussigny a donné de la crypte actuelle une description architectonique que nous nous plaisons à placer sous les yeux du lecteur.

(1) Les tableaux de la Vierge attribués à saint Luc ne sont rien moins qu'authentiques. Il n'est pas du tout certain que cet évangéliste ait cultivé la peinture. Voir sur cette question la dissertation de l'abbé Greppo intitulée : *Sur l'origine et la valeur des traditions qui attribuent la peinture à saint Luc*. Lyon, Périsse, 1841.

« Cette crypte intéressante, dit M. Martin-Daussigny, est placée sous le chœur et derrière le maître-autel de Saint-Nizier. On y descend par deux escaliers en serpent, placés l'un à droite, l'autre à gauche de la barrière du chœur. Ils se composent chacun de dix-neuf marches, formant ensemble une profondeur de 3 mètres 418 millimètres. Le pavé de la crypte est à dix pieds sous le sol actuel. Le plan de cet oratoire est une croix grecque; les bras en sont arrondis en cul-de-four, formant quatre absides, ayant d'une extrémité à l'autre 7 mètres 490 millimètres. La voûte en arête, fortement surbaissée, a 3 mètres 1 centimètre d'élévation. L'autel, de la forme la plus simple et d'une haute ancienneté, est en pierre brute. Le dessus de l'autel est marqué de quatre croix grecques creusées grossièrement. La pierre sacrée est aussi marquée de croix grecques, au nombre de cinq. Du même côté, mais à la hauteur de 1 mètre 750 millimètres, et en arrière, est appliqué contre le fond de l'abside, et encastré par les angles, un sarcophage en pierre brute (1), où fut déposé, dit-on, le corps de saint Ennemond, au VIIe siècle (2). »

(1) Ce sarcophage est probablement celui que l'on croyait renfermer le corps de saint Ennemond, et qui en réalité renfermait celui de saint Delphin, son frère.

(2) *Revue du Lyonnais*, 2e série, t. VII.

En quelques mots, voici les phases principales par lesquelles a passé l'église de Saint-Nizier.

L'oratoire de saint Pothin fut remplacé par une église en forme de croix grecque. A la paix donnée à l'Eglise par Constantin, ce sanctuaire détruit fut relevé sur les mêmes fondations et dédié par l'évêque Vocius aux Saints-Apôtres. Ce monument, bâti par les architectes inhabiles de cette époque, nécessita, un siècle après, une reconstruction nouvelle. Au Ve siècle, saint Eucher édifiait donc une église sur de plus vastes proportions. Dans cette reconstruction, l'oratoire de saint Pothin était rétabli dans son état primitif; il communiquait avec l'église nouvelle, à laquelle il servait probablement de baptistère. Saint Nizier, mort en 575, ayant été inhumé dans cette église, son tombeau devint célèbre par un grand nombre de miracles. Voilà pourquoi

Dès le principe, l'oratoire de saint Pothin fut à Lyon le centre de la dévotion à Marie. Au moyen âge, les dévots à la sainte Vierge s'en éloignent graduellement pour entourer l'autel de Notre-Dame de la Platière, se rendre à l'Ile-Barbe, à la chapelle construite par l'abbé Hogier. Dès le commencement du XVIe siècle, les nombreux prodiges opérés à Fourvière attirent et fixent décidément la foule au sanctuaire de la colline (1).

cette église, placée d'abord sous le vocable des Saints-Apôtres, prit le nom de Saint-Nizier. Le monument élevé par saint Eucher subsista jusqu'à l'invasion des Sarrasins (732), qui le renversèrent de fond en comble. En 800, Leydrade le releva de ses ruines. L'œuvre de ce grand évêque, ami de Charlemagne, dura jusqu'à la fin du XIIIe siècle. La construction de l'église que nous voyons aujourd'hui fut commencée en 1303. Les travaux plusieurs fois interrompus, faute de fonds, durèrent jusqu'au XVIIe siècle. Ces intermittences expliquent les variétés de style que l'on remarque dans ce monument.

Il est à regretter que les travaux exécutés au XVe siècle aient altéré le caractère de la crypte, altération aggravée de nos jours par des restaurations inintelligentes.

(1) Depuis longtemps la crypte de saint Pothin est abandonnée, oubliée; aujourd'hui la plupart des habitants de Lyon ignorent jusqu'à son nom. Cet oratoire ne s'ouvre qu'une seule fois l'année, le jour de la fête de saint Ennemond. Pendant plusieurs siècles, la reconnaissance des Lyonnais se traduisit par de fréquentes visites à ce sanctuaire. Espérons que l'initiative du clergé fera reprendre ces visites trop longtemps interrompues

CHAPITRE IV.

Débuts de la prédication à Lugdunum. — Facilités et obstacles rencontrés par Pothin et ses auxiliaires. — Trois langues parlées à Lugdunum. — Constitution de la famille romaine; difficulté d'y faire pénétrer la vérité. — Droits du père et de l'époux. — Situation de l'épouse et des enfants. — Les esclaves, les clients, les ouvriers. — Les déshérités de ce monde offrent plus de prise que les autres à l'action du christianisme. — Le travail et la pauvreté réhabilités par la religion du Christ. — Agents de propagande chrétienne à Lugdunum. — Le don des miracles y favorise la propagation de l'Evangile. — Eglise de Saint-Jean sur la montagne.

Eriger un autel au vrai Dieu sur les bords de la Saône, y poser le culte du divin Crucifié en face du culte rendu aux divinités romaines, c'était faire un grand pas, obtenir un grand résultat. Toutefois, cette installation première marquait seulement l'ouverture, le début de la mission chrétienne à Lugdunum. Ces préliminaires terminés, il fallait prêcher la vérité, la faire pénétrer jusqu'au fond des cœurs; il fallait attirer au Christ, détacher de leurs erreurs funestes, les adorateurs des faux dieux. Or, sur ce terrain, des obstacles de plus d'une sorte allaient surgir, devant les disciples de Polycarpe, de l'organisation même de cette société qu'ils allaient disputer au paganisme. Pour nous rendre un compte exact des labeurs du bien-

heureux Pothin, pour apprécier les succès qui couronnèrent ses efforts, il nous faut examiner de plus près les éléments sur lesquels il devait agir, passer en revue les instruments et les moyens d'action dont il pouvait disposer d'une part, et de l'autre les obstacles, les difficultés qui se dressaient devant lui.

Les deux langues parlées à Lugdunum dispensaient Pothin et ses auxiliaires de l'étude ingrate à laquelle sont condamnés les missionnaires qui, de nos jours, vont porter l'Evangile sur des plages lointaines. Maîtres du grec, leur langue maternelle; familiers avec le latin, qu'ils avaient appris par l'étude et l'usage, les premiers apôtres de Lugdunum pouvaient, dès leur arrivée, se mettre en communication de pensées avec les habitants de la ville et sa population flottante.

Par un privilége dont il était redevable à sa richesse, à son harmonie, et surtout à ses trésors littéraires, l'idiome des Hellènes n'avait point subi les effets de la conquête romaine. Sans rien perdre, en Orient, de sa popularité comme idiome parlé, il conservait partout une suprématie incontestée dans le domaine de la philosophie, des sciences et des arts. Par déférence pour le génie de la Grèce et ses immortels ouvrages, les Romains ne lui disputèrent pas sa belle langue, ils lui permirent de conserver ce précieux élément de sa nationalité. Bien plus, ils poussèrent la condescendance, ou plutôt le bon goût, jusqu'à parler eux-mêmes le grec et l'admettre dans les rapports ordinaires de la vie. La langue grecque avait été si bien adoptée par les Romains, que Claude pouvait dire à un Barbare qui s'exprimait en latin et en grec : « Tu parles nos deux langues (1). » Les conversations, les correspondances, les ouvrages de longue haleine, étaient émaillés d'expressions grec-

(1) Suet., *in Claudio.*

ques, de vers, de passages empruntés aux auteurs de la Grèce; témoin les Lettres de Cicéron, les Epigrammes de Martial, les Césars de Suétone. La langue d'Homère, en grande faveur à Rome, y était parlée par les femmes elles-mêmes (1). Dans tout l'Empire, elle était écrite avec pureté, avec distinction, par tout ce qui se piquait de grande culture et d'éducation soignée. Des écrivains l'employaient de préférence à la langue latine; ainsi Claude se servait du grec pour composer ses Mémoires (2), Marc-Aurèle pour écrire ses Pensées.

Dans les villes grecques de la Narbonnaise, le grec dominait comme langue indigène; elle y était usuelle comme à Smyrne ou à Phocée. A ce point de vue, comme à tous les autres, Marseille pouvait passer pour l'Athènes des Gaules. De la cité phocéenne et de ses colonies, la langue grecque avait remonté le Rhône. A Lugdunum, cette langue était parlée à l'égal du latin; elle était popularisée dans cette ville par les marchands, les grammairiens, les sophistes, les esclaves, venus d'Orient ou des villes grecques assises sur les rivages méditerranéens (4).

Inférieur au grec comme langue littéraire, le latin reprenait ses avantages sur le terrain de l'administration et des affaires politiques. Dans ce double domaine, sa jalousie ne reconnaissait pas d'égal; il dominait les autres idiomes, vaincus avec les peuples qui les parlaient. Propagé dans toutes les provinces, à la suite des armées romaines, il avait été partout établi, imposé comme langue officielle. Dans cette sphère réservée, le latin seul était admis à l'exclusion des autres idiomes, même du grec, le plus favorisé de tous. Le droit, la justice, l'administration,

(1) Juv., *Sat.*, VI, 195.
(2) Suet., ibidem.
(3) Dans un ordre supérieur, la langue grecque avait rendu et rendait en-

la conduite des armées, tout devait parler latin, sous peine de condamnation, et quelquefois de déchéance, pour les agents infidèles à la langue de Rome (1).

En Occident, le latin n'était pas resté confiné dans les régions administratives; la politique du pouvoir aidant, il n'avait pas tardé à descendre jusqu'aux indigènes, à se faire adopter par plusieurs pour les usages ordinaires de la vie. Rome, en effet, n'avait aucun ménagement à garder avec des idiomes barbares que ne recommandait aucune œuvre littéraire, suspects même à ses yeux, en proportion de l'énergie des peuples qui les parlaient, de l'attachement de ces peuples à leur ancienne nationalité. Sans qu'il fût besoin de les proscrire, ces langues indigènes ne pouvaient, dans les grands centres administratifs, lutter avec celle des vainqueurs. Une langue qui avait à son service, comme moyens de propagation, et sa suprématie officielle, et le contact habituel des indigènes avec une population parlant latin, et les mille influences d'une civilisa-

core des services qui la recommandaient au respect du chrétien. Pliée par les Septante à l'expression des vérités religieuses, elle partageait avec l'hébreu l'honneur d'être une langue scripturaire, d'avoir été employée par plusieurs écrivains inspirés. Elle avait encore l'avantage d'être adoptée comme langue liturgique par les Eglises d'Orient.

Sous le rapport liturgique, la langue latine ne devait rien avoir à envier à la langue grecque. L'Eglise romaine, en adoptant le latin pour sa langue officielle, lui donnerait le gage d'une impérissable durée. Son immense diffusion d'une part, et de l'autre son caractère positif comme le génie des Romains, vaudraient à cet idiome l'honneur du choix qui devait en faire la langue de l'Eglise. La fermeté du latin, sa précision, sa netteté, sa gravité, toutes ces qualités le rendaient merveilleusement propre à exprimer l'austérité de la morale chrétienne, à fixer le dogme dans des symboles dont la clarté frappât les yeux qui voudraient voir, à tracer avec autant de simplicité que de rigueur les lois canoniques et les règles disciplinaires, à formuler des prières faites pour l'esprit et le cœur, non pour l'imagination; enfin à exprimer la vérité dans la multiplicité de ses manifestations par la parole.

(1) Suet, *in Claudio.*

tion qui touchait à tout et s'exprimait en latin, cette langue ne pouvait manquer de devenir prépondérante dans les grandes cités.

Le latin et le grec étaient donc parlés à Lugdunum ; l'une et l'autre langue y servait d'instrument au commerce ordinaire de la vie et à l'activité littéraire.

Quant à l'idiome celtique, deux siècles écoulés à peine depuis la conquête des Gaules n'avaient pu suffire à le faire disparaître de la ville, encore moins des bourgs habités par les Ségusiaves. Cette langue, tenace et forte comme les peuples qui la parlaient, devait dominer au IIe siècle dans les campagnes. Sur les deux collines de Lugdunum et dans la région du delta, elle était parlée encore par les Ségusiaves fixés en ces lieux, et par les Gaulois des autres peuplades, que des affaires publiques ou privées amenaient dans la métropole de la Lugdunaise. A l'appui de cette conclusion, nous pouvons invoquer un passage de saint Irénée. Dans la préface de son grand ouvrage contre les hérésies, ce saint docteur demande grâce pour son style : il ne veut point qu'on y cherche un art incompatible avec son séjour parmi les Celtes, avec l'étude de leur idiome barbare, à laquelle il s'adonne (1).

Ainsi, entre les premiers apôtres de Lugdunum et les Ségusiaves étrangers au latin et au grec, les rapports suivis étaient à la condition que Pothin ou quelques uns de ses auxiliaires arriveraient à entendre et à parler le celtique. A en juger par les noms des premiers martyrs lyonnais, dont aucun ne présente une physionomie celtique, le bienheureux Pothin se sera d'abord adressé, comme tout semblait l'y inviter, aux habitants qui comprenaient le grec ou le latin. Ne pouvant agir sur tous

(1) Non autem exquires a nobis qui apud Celtas commoramur, et in barbarum sermonem plerumque vacamus, orationis artem. (Iren., *Contra hæreses*, prologus)

les points à la fois, il aura ajourné à plus tard la conversion des indigènes ignorant les deux langues classiques.

S'exprimer en latin et en grec était un premier avantage pour les missionnaires de Lugdunum; appartenir à la race hellénique leur en ménageait un autre. L'exemple de Rome, en effet, avait mis partout à la mode, avec la langue et la littérature de la Grèce, ses grammairiens, ses philosophes, ses artistes, jusqu'à ses esclaves. A l'enfant qui venait de naître, la noble matrone donnait de préférence une nourrice grecque. Sorti du maillot, l'enfant passait des bras de la nourrice aux mains de maîtres grecs. A son tour, le citoyen opulent se passait la coûteuse fantaisie d'acheter à beaux deniers des esclaves grecs, capables de lui servir de secrétaires, de médecins, destinés à charmer ses loisirs par la musique ou la poésie. A Lugdunum donc, Pothin et ses auxiliaires durent rencontrer des Hellènes autre part que dans les rangs des marchands asiatiques. Cette faveur pour tout ce qui venait de la Grèce, ils pouvaient la faire tourner au profit de leur mission auprès des citoyens de race latine. D'autre part, un accès plus facile leur était ouvert auprès des habitants de Lugdunum, libres ou esclaves, de race hellénique comme eux. Car enfin la fusion n'avait pu être si complète entre les peuples divers qui composaient l'Empire romain, que nulle trace du sentiment national ne fût restée au fond des cœurs, qu'un Hellène ne se sentît attiré vers un Hellène sur les bords du Rhône et de la Saône, comme un Gaulois vers un autre Gaulois sur les bords du Tibre ou de l'Oronte. Mais ces avantages, résultant de la communauté de langue et de race, étaient amoindris, annulés même, dans la plupart des cas, par l'organisation de la société chez les Romains.

Par sa constitution légale, la famille romaine ne donnait pas facile ouverture à la propagande chrétienne. Image en petit de

la cité, elle avait son régime, son administration spéciale, son culte domestique, son autorité suprême. La maison du citoyen avait quelque chose du palais, du tribunal, du temple; la prison même ne lui faisait pas défaut. Gardien du foyer domestique, prêtre des dieux lares, arbitre souverain de tout ce qui touchait aux intérêts de la famille, ayant droit de vie et de mort sur ses esclaves, sur ses enfants eux-mêmes, le chef de famille régnait sous son toit, il tenait de la loi une autorité à peu près absolue sur tous les siens.

En lui l'épouse voyait un maître plutôt qu'un époux. Unie à son mari sans être son égale, elle prenait rang dans la famille parmi ses propres enfants, avec lesquels la loi la confondait dans la plupart de ses dispositions. Fondé sur l'omnipotence du chef de famille, et non sur la réciprocité des devoirs, le mariage romain plaçait la femme aux pieds de son mari, à une trop grande distance de son cœur, sur le même niveau que les fils et les filles. Or, cette infériorité avait un double inconvénient : d'abord, elle froissait profondément les sentiments de l'épouse; ensuite, elle annulait l'autorité de la mère, confondue avec ses enfants devant leur maître commun. De quelque manière qu'elle entrât dans la famille de son époux, la femme ne s'appartenait pas à elle-même, elle relevait d'un autre. Elle se mariait tout en restant sous puissance paternelle, ou bien elle était achetée par son mari, suivant la crudité du langage consacré par le droit (*in manum coemptio*). Dans le premier cas, elle demeurait sous l'autorité du père, qui ne s'était pas dessaisi; dans le second, elle passait sous la puissance de son mari, qui l'avait acquise. C'était là une union d'une révoltante inégalité, où tous les droits étaient mis d'un côté, et tous les devoirs de l'autre. Et pour comble, ce mariage n'avait aucune garantie de stabilité, eût-il été contracté avec des formes religieuses et solennelles (*confarreatio*). Fragile comme le cœur

d'un païen et d'une païenne, cette union était à la merci de leurs passions; elle était exposée à être brisée par le divorce, dont le bénéfice pouvait être invoqué par les deux conjoints.

Le droit du père de famille pesait d'un poids plus écrasant encore sur les enfants que sur l'épouse. Le père était effacé par le maître ; son autorité légale étouffait trop souvent en lui le sentiment paternel. En voici des preuves :

Après sa naissance, le nouveau-né était apporté à son père, déposé à ses pieds comme devant un tribunal. Inspection faite de l'innocente créature, sur le simple grief d'une difformité physique, ou pour des causes moins avouables encore, l'enfant était rejeté, condamné à mourir (1). Des esclaves, exécuteurs de la terrible sentence, attendaient les ombres de la nuit pour l'exposer au coin de quelque rue, ou le noyer dans les eaux (2).

A Lugdunum, comme à Rome, combien d'enfants périrent de la sorte ! combien furent exposés dans les carrefours de la ville, jetés au courant du Rhône ou de la Saône ! Le bienheureux Pothin et les fidèles de son Eglise durent recueillir plusieurs de ces tendres victimes, les réchauffer dans les bras de leur charité, les appeler à la double vie de l'âme et du corps. C'est ainsi qu'ils préludaient, dès les premiers jours du christianisme, à cette Œuvre admirable de la Sainte-Enfance, que la même barbarie et les mêmes besoins devaient faire organiser plus tard en faveur des petits enfants du Céleste Empire.

(1) Liberos, si debiles monstrosique editi sunt, mergimus. (Seneca, *De ira*, I, XIV.)

(2) Quot vultis ex his circumstantibus et in christianorum sanguinem biantibus, ex ipsis etiam vobis justissimis et severissimis in nos præsidibus apud conscientias pulsem, qui natos sibi liberos enecent? Siquidem et de genere necis differt, utique crudelius in aqua spiritum extorquetis, aut frigori, et fami, et canibus exponitis. (Tertul., *Apolog.*)

Que si le nouveau-né avait trouvé grâce aux yeux de son père, il était *élevé* de terre; il était admis à vivre, et cela par concession paternelle. La suite de son existence répondait à ces commencements. Courbé sous un joug dur et sévère, n'ayant aucune initiative dans les affaires de la famille, le fils devait vivre dans une soumission entière, absolue; autrement il pouvait être déshérité par son père.

Tel était le sort fait à la mère et à l'enfant par la loi des Douze Tables, cette loi si vantée, qui avait organisé la famille romaine.

Pour les esclaves, c'était un vil troupeau, des êtres bien au dessous de la femme et des enfants. Parias de la société ancienne, ils étaient rangés dans la catégorie des animaux domestiques. Placés sous les pieds de la famille, foulés par le père, la mère et les enfants, les esclaves étaient destinés à les servir dans leurs besoins, leurs plaisirs, leurs caprices; à les dispenser du travail, de la peine, de la sueur déshonorante. A ce vil rebut de l'espèce humaine, le mépris, les dédains, les fouets, les entraves, le gibet. Avec eux, était-il besoin d'user de ménagements? Ces êtres que l'on vendait comme bêtes de somme, que l'on entassait, la nuit, dans des souterrains comme un troupeau dans une étable, dont les unions n'étaient pas plus reconnues par la loi que les conjonctions des animaux, ces êtres vils et méprisables pouvaient-ils être de même nature, de même espèce, de même sang que leurs maîtres? Avec le grave Aristote (1) et le divin Platon (2), ne fallait-il pas voir en eux une espèce inférieure, des hommes mis par la nature au dessous des autres hommes? Conformément à cette belle théorie, dont tout l'honneur revient aux philosophes et à la religion qui les

(1) Aristote, *Polit.*, l. I.
(2) Platon, *De leg.*, l. VI.

inspirait, l'esclave ne relevait guère que du bon plaisir, ou mieux encore de l'intérêt de son maître, lequel pouvait toujours répéter, en manière de considérant, ce vers si connu de Juvénal :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas (1).

Ainsi, au seuil des maisons de Lugdunum, le bienheureux Pothin rencontrait un maître, un juge, une sorte de prêtre, une autorité dont le pouvoir exorbitant et sacrilége était condamné par la religion du Christ.

Il est vrai, la tyrannie de ce régime, fondée sur la loi des Douze Tables, avait été tempérée par le progrès du temps et l'adoucissement des mœurs. La nature méconnue, violée dans ses meilleurs sentiments, avait réclamé contre les rigueurs de ce code barbare, contre les droits excessifs qu'il conférait au chef de famille. Ces réclamations, bien qu'elles n'eussent pas reçu satisfaction complète, n'avaient pas laissé d'être entendues. Grâce à une jurisprudence qui s'accuse de plus en plus à partir de l'époque impériale, les textes qui fondent l'autorité paternelle, sans être rapportés, reçoivent des interprétations plus bénignes. L'autorité du père n'est pas contestée en principe, mais elle est modérée dans la rigueur de ses applications, mais elle cesse d'absorber tous les droits, de s'armer de la hache pour frapper la tête d'un enfant. Toutefois, ces modifications, si précieuses qu'elles fussent, n'avaient pu réformer l'esprit de la famille romaine au point de ramener le père et l'époux à son rôle naturel, à faire remonter l'épouse et les enfants à leur place légitime.

Ce n'est pas tout encore. Un chef de famille ayant de la fortune ou une grande position, exerçait un genre d'influence qui

(1) *Satir.*, VI, vers. 219.

pouvait servir ou contrarier l'action du christianisme. Au citoyen opulent de Lugdunum se rattachaient, par les liens de la clientèle, des affranchis, des misérables, gens empressés à venir dès le matin saluer leur patron, à lui faire cortége dans les rues, à lui former une petite cour dont les serviles flatteries ne reculaient devant aucune bassesse. De maigres sportules jetées à leur avidité, quelques services rendus dans l'occasion, l'intervention du patron en faveur de ses clients devant les tribunaux, il n'en fallait pas davantage pour attacher à un homme riche une foule de prolétaires habitués à vivre sous sa dépendance, à se modeler sur lui, à ne pas ménager leur admiration à ses moindres actes, leurs applaudissements à ses paroles, fussent-elles des sottises colossales ou de monstrueuses turpitudes. Ces rapports d'un nouveau genre, en diminuant la liberté des clients, les courbait à une sujétion qui n'excluait pas plus la religion qu'autre chose ; leur servilisme était disposé à faire bon marché de toute croyance, pourvu qu'à ce prix, à leurs yeux fort médiocre, ils parvinssent à gagner les bonnes grâces de leur patron.

Suivant les habitudes grecques et romaines, à Lugdunum, le chef de famille, il est vrai, menait une vie fort répandue au dehors, une existence qui ne s'écoulait guère à l'ombre du foyer domestique Mais, en son absence, des esclaves de confiance veillaient à la porte et dans l'intérieur de la maison, avaient les oreilles et les yeux ouverts du côté de la rue et du côté du gynécée, afin de rendre un compte exact à leur maître de tout ce qui s'était passé loin de ses regards.

On le voit, il n'était pas facile au bienheureux Pothin de se ménager un accès dans des maisons si bien closes, dans des familles si jalousement fermées; de délier le faisceau serré par le despotisme paternel ; d'amener la mère, les enfants ou les esclaves à quitter le culte des dieux lares, à déserter les autels

de Rome et d'Auguste. Comment aborder ces familles païennes ? A qui s'adresser en premier lieu ? Au chef de famille ? Il est vrai, le père gagné, sa conversion pouvait déterminer celle de la mère, des enfants, des esclaves et des clients; mais le père semblait plus éloigné du royaume de Dieu que les autres membres de la famille. Effectivement, renoncer aux idoles équivalait pour lui à une sorte d'abdication, à l'abandon d'une position qui flattait son orgueil, d'une autorité dont il se montrait jaloux à l'excès. Or, échouer contre un chef de famille, c'était se fermer la porte de sa maison, c'était se rendre plus difficile l'accès auprès des siens, ou bien condamner aux tracasseries et aux sévices d'une persécution domestique ceux d'entre eux qui auraient le courage d'obéir à Dieu plutôt qu'à un homme.

A l'inverse de son époux, la femme, loin d'avoir des sacrifices à faire comme épouse et comme mère, avait tout à gagner, sous ce double rapport, en embrassant la religion du Christ.

En effet, sans détruire ce que le contrat légal renfermait d'utile, le christianisme élevait le mariage à la hauteur d'un sacrement; il lui donnait pour type l'union de Jésus-Christ avec son Eglise, le rappelait à l'unité et à l'indissolubilité primitives. Contractée devant les saints autels, l'alliance de l'homme et de la femme y recevait un caractère religieux, une consécration solennelle. Ces liens, formés par la religion, étaient noués dans le domaine intérieur de la conscience; l'Eglise y apposait un sceau que la mort seule pouvait briser. Grâce à ce sacrement et aux conséquences qui en étaient déduites par l'enseignement chrétien, la femme, relevée de son infériorité, allait s'asseoir dans la famille à son rang légitime. Compagne de son époux, elle prenait place à ses côtés, au dessus de ses enfants, en un lieu également favorable à la tendresse de l'épouse et à l'autorité de la mère. Associés ensemble

pour porter le fardeau de la vie, pour donner des membres nouveaux à la famille et à l'Etat, à l'Eglise des enfants spirituels, et par l'Eglise des saints au ciel, les deux conjoints étaient appelés à mettre en commun leurs joies et leurs peines, à n'être qu'un cœur et qu'une âme comme ils ne formaient qu'un seul corps. Ce que l'épouse gagnait à cette réhabilitation, à cette transfiguration du mariage par la vertu du sacrement, elle était en position de le sentir, de l'apprécier mieux que personne. Pourvu donc que tout sentiment d'honneur n'eût pas péri dans elle, que la flétrissure du désordre ne l'eût pas pénétrée jusqu'à la moelle des os, elle devait être attirée vers une doctrine soucieuse à ce point de son bonheur et de sa dignité. Autant il en faut dire à proportion de ces affranchies, de ces femmes de condition libre que le célibat systématique d'un grand nombre d'hommes exposait à devenir la proie d'un libertinage effréné. Mais si l'épouse ne venait au devant de la vérité, comment la faire parvenir à ses oreilles? Là se trouvait la difficulté.

A l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres, pour le bienheureux Pothin et ses auxiliaires, le mieux était d'attaquer la société païenne par en bas, de s'adresser d'abord aux pauvres et aux petits de Lugdunum. Nulle part l'Evangile ne devait trouver plus d'écho, plus de sympathie, que parmi les déshérités de ce monde, parmi les esclaves, les ouvriers, les gens de peine et de labeur. Par une compensation providentielle, l'iniquité de leur condition prédisposait ces hommes à bien accueillir les envoyés de Jésus-Christ; à tous les points de vue, l'Evangile leur était une *bonne nouvelle*.

Ces esclaves exclus de la famille humaine, mis hors l'humanité par une philosophie superbe et une société sans entrailles, le christianisme leur tendait la main pour les relever de leur abjection; il les appelait à la liberté de l'esprit, gage pour l'avenir de la liberté civile; à la filiation divine, à une sainte

égalité dans le Christ. Fidèle écho de saint Paul, le bienheureux Pothin disait aux esclaves de Lugdunum : « Votre Père céleste est un (1). » Et encore : « Dans le Christ il n'y a plus de Juif ni de Grec, de circoncis ni d'incirconcis, *d'esclave ni de libre*, d'homme ou de femme; mais tous sont un, et le Christ est en tous (2). » Ainsi les titres de leur céleste origine, confisqués par l'orgueil des philosophes, étaient rendus aux esclaves. A la lumière de cette précieuse révélation, ils sentaient qu'ils étaient hommes aussi bien que les *ingénus*, qu'ils avaient une âme de création divine, qu'ils étaient appelés à d'immortelles destinées. Enfin ils pouvaient relever la tête, et, avec tout l'enthousiasme d'une récente découverte, saluer leur Père céleste. Enfin ils pouvaient prendre possession de cette conscience que de tristes préjugés voulaient réduire à un pur instinct, démêler le sens de cette voix intime, incomprise jusque là de leur ignorance, ou bien étouffée par la grossièreté de leurs penchants.

En le relevant à ses propres yeux, la parole chrétienne préparait l'esclave à une vie nouvelle, à laquelle il serait enfanté par la maternité spirituelle de l'Eglise. Pour lui spectacle inouï, langage attendrissant, une société religieuse lui tendait les bras avec amour, lui faisait entendre une voix amie, lui parlait de ce Dieu qui l'avait créé, de son Fils Jésus-Christ, mort pour le salut de tous sans exception, expiré sur la croix, instrument destiné au supplice des esclaves. Et ce magnifique enseignement, il en éprouvait la réalisation sublime dès que par le sacrement de l'initiation il était admis dans la famille chrétienne. De ce jour, lui, l'esclave, il était salué du beau nom de frère, il échangeait avec les fidèles le baiser fraternel; il s'agenouillait au pied du même autel avec l'homme libre, le citoyen

(1) Matth., XIII, 9.
(2) *Ad Galat.*, X, 28.

de naissance sénatoriale; il communiait avec eux au corps du Sauveur, s'asseyait à leurs côtés à la table des agapes chrétiennes. A Lugdunum, plus d'un esclave dut donner son nom à une religion si bienfaisante. Les jours de la persécution venus, l'esclave Blandine devait se signaler dans l'arène sanglante, briller du plus vif éclat parmi les martyrs de Lugdunum, s'élever au premier rang dans l'admiration et les hommages des fidèles.

Au dessus de l'esclave, venait l'ouvrier de naissance libre, ou bien arrivé à la liberté par la voie de l'affranchissement. Le christianisme se recommandait à l'ouvrier par sa doctrine sur le travail; la religion du Christ devait être bienvenue auprès du prolétaire, de tout homme obligé de demander à ses bras sa nourriture de chaque jour. Dans la société païenne, en effet, le travail était flétri par l'opinion publique; il était réputé indigne de l'ingénu, du citoyen, et partant renvoyé aux esclaves et aux hommes de peu. L'oisiveté constituait une sorte de privilége en faveur de la naissance et de la fortune; le travail, avec ses sueurs et ses fatigues, demeurait le lot de l'esclavage et de la pauvreté. Aussi la trace qu'il laissait sur les membres de l'artisan était-elle regardée comme un flétrissant stigmate, la tunique courte de l'ouvrier comme une marque déshonorante. A l'encontre de ces fausses idées, le christianisme rendait au travail son caractère véritable; il prêchait sa valeur, sa dignité; il le lavait de la flétrissure que les théories sociales du paganisme lui avaient imprimée, et par là il relevait les classes ouvrières de leur injuste abaissement. Ravivant les souvenirs oubliés de notre origine, il représentait le travail comme une conséquence de la chute originelle, comme un châtiment imposé à tous les enfants d'Adam. Bien plus, il le recommandait comme un moyen d'expiation personnelle, comme une source de mérite pour le chrétien qui l'embrasse avec l'humilité du repentir et le courage de la résignation.

Et puis, comme le travail avait été honoré dans l'atelier de Nazareth! En maniant les instruments du charpentier, Jésus avait ennobli le travail; en se faisant ouvrier, il avait réhabilité les classes laborieuses, il les avait vengées de l'injuste mépris que les classes supérieures laissaient tomber sur elles. Une leçon si salutaire ne devait pas être perdue pour l'humanité; elle faisait partie de la bonne nouvelle, elle entrait comme point important dans la doctrine que le bienheureux Pothin venait annoncer à Lugdunum. Cet enseignement devait sourire à l'ouvrier; l'homme de peine devait être incliné à saluer comme libératrice une religion qui le réconciliait avec sa condition, changeait en honneurs les affronts auxquels il était exposé, lui apprenait à exploiter ses labeurs et ses fatigues en vue des récompenses éternelles.

Autre avantage qui résultait de la position de tous les déshérités du siècle : les pauvres, les artisans, qu'ils fussent membres d'une corporation d'ouvriers ou bien qu'ils fussent libres de tout engagement, étaient plus facilement abordables que les membres des hautes classes de la société. Ce motif, joint à tous les autres, dut engager Pothin et ses auxiliaires à s'adresser d'abord aux hommes de peu, aux petits de ce monde.

Cependant rien ne favorisait la mission de l'évêque de Lugdunum comme l'appui qu'il trouvait dans les marchands chrétiens de cette ville. Ces marchands, qui constituaient le noyau de l'Eglise naissante, prirent une part très-active à ses développements et à ses progrès. La ferveur de leur zèle, leurs relations commerciales les rendaient très-propres à seconder l'action du bienheureux Pothin, à devenir, sous sa direction, d'utiles auxiliaires de la propagande chrétienne. Sans éveiller l'ombre d'un soupçon, ces négociants grecs pouvaient sonder le terrain, étudier l'esprit des écoles et des corporations ouvrières, les dispositions des familles et des particuliers; en un

mot, préparer les voies à la prédication évangélique. Outre ce rôle d'éclaireurs, ceux que la fermeté de leur croyance et la culture de leur esprit rendaient propres à ce ministère, étaient autorisés à faire de la prédication intime et familière. Bientôt leur maison devenait pour le christianisme un centre secondaire, dont le rayon s'étendait plus ou moins loin, s'élevait plus ou moins haut, suivant leur position de naissance ou de fortune dans la société.

Sans sortir de son domaine, un chef de famille devenu chrétien trouvait autour de lui un assez beau champ ouvert à son zèle. Son influence atteignait immédiatement tous ceux qui lui étaient unis par les liens du sang, et de plus, les esclaves, les clients, tous les ouvriers dont il occupait les bras. Ainsi, toute conversion, quand elle avait été menée à bonne fin, couronnée par le saint baptême, déterminait autant d'actions inférieures, ayant chacune leur sphère propre et leur genre de persuasion. Un esclave gagné à Jésus-Christ, par exemple, ne pouvait garder pour lui seul le trésor qui lui avait été confié. Pressé par la charité, cette vertu qui constitue la force d'expansion du christianisme, il devenait, à son tour, missionnaire auprès de ses compagnons d'esclavage; il leur parlait de cette société religieuse où le maître n'est pas distingué de l'esclave, où tous les deux sont appelés également à la liberté des enfants de Dieu. L'ouvrier devenu néophyte se faisait, lui aussi, messager de la bonne nouvelle. Cet homme portant l'humble tunique, au visage noirci, aux mains calleuses, répandait parmi la population des ateliers une doctrine amie de l'artisan, qui rendait au travail son caractère véritable, aux travailleurs leur importance religieuse et sociale. De son côté, la femme, cet être si faible, à qui la loi était si dure, qui ne trouvait pas plus de garanties pour l'honneur de son sexe dans le culte des dieux que dans les mœurs dépravées qui en dérivaient, la femme

admise dans la société chrétienne, pouvait-elle s'en taire complètement auprès de ses confidentes, dans les conversations intimes et les épanchements de l'amitié? La matrone, à qui les portes des gynécées étaient ouvertes, pouvait-elle n'y pas porter quelques rayons de cette lumière qui avait brillé à ses yeux, ne pas murmurer à l'oreille de ses amies quelque chose d'une religion si favorable à la pureté de la jeune vierge, à la dignité de l'épouse, à l'autorité de la mère?

Plus élevée était la position d'un chrétien, plus grande était son influence, et plus il devenait un instrument utile à la propagation de l'Evangile. Voilà pourquoi, tout en commençant par les simples et les ignorants, le christianisme n'attachait pas une médiocre importance à la conquête d'un orateur habile, d'un grammairien en renom, d'un médecin, d'un magistrat, d'un syndic de corporation. Gagner un de ces personnages, c'était mettre au service de la vérité l'influence attachée au savoir, à la réputation, au pouvoir, à la fortune et aux bienfaits. Pour ne parler que de la médecine, puisque cet art est représenté par saint Alexandre dans la liste des premiers martyrs de Lyon, quel avantage un médecin ne pouvait-il pas tirer de sa profession pour faire connaître le vrai Dieu? Grâce à lui, la vérité pouvait pénétrer partout; pas de porte qui lui fût fermée, pas de seuil qu'elle ne pût franchir. Avec le passeport de son art, le médecin chrétien pouvait avoir libre accès dans les maisons païennes. Tout en donnant des soins au corps, rien ne l'empêchait de songer au salut des âmes. En bien des circonstances, il pouvait verser l'eau du baptême sur la tête des petits enfants moribonds; les maladies et leurs conséquences extrêmes lui fournissaient une occasion naturelle d'amener sur le tapis les questions religieuses; il pouvait se prévaloir des graves pensées évoquées par la mort d'un client, pour éclairer les obscurités de la tombe aux yeux des parents et des amis du dé-

funt, parler à une famille en deuil des destinées futures de l'homme. A n'en pas douter, c'est à quoi s'employait le médecin Alexandre, ce martyr à qui les Actes rendent ce glorieux témoignage : « C'était un médecin connu de tous pour son ardent amour de Dieu et l'intrépidité de son zèle à prêcher la vérité, car il avait reçu du ciel communication de l'esprit apostolique (1). »

Favorisée par ces influences diverses, la bonne doctrine était mise en circulation sur les deux collines et dans la presqu'île formée par le Rhône et la Saône; elle pénétrait, elle s'infiltrait surtout dans les couches inférieures de la société, où elle trouvait plus d'ouverture. De la sorte il s'opérait à Lugdunum, au profit de l'Evangile, un travail latent, souterrain, qui minait insensiblement la société païenne. De ses yeux d'évêque et de son cœur de père, le bienheureux Pothin suivait attentivement ce mouvement de propagande; il lui donnait l'impulsion de son zèle, la direction de ses conseils.

Cette prédication intime, faite tout bas à l'oreille, ou dans des cercles restreints, préparait les voies à la prédication publique, à celle qui devait retentir sur les toits, suivant la parole du Sauveur. Il appartenait à Pothin et à ses prêtres de produire l'Evangile au grand jour, de lui donner cette publicité éclatante qui compte parmi les droits imprescriptibles de la vérité. L'évêque de Lugdunum et ses auxiliaires se faisaient entendre dans les ateliers, après les heures de travail; sur les bords du Rhône et de la Saône, parmi les bateliers faisant cercle autour d'eux; dans les rues et les places publiques, aux désœuvrés s'attroupant autour des missionnaires; dans les salles où poëtes et orateurs venaient mendier les applaudissements pour leurs vers creux ou leurs déclamations puériles; dans tous les

(1) *Epist. Eccl. Vienn. et Lugd.*

lieux où ils pouvaient trouver des gens disposés à les écouter.

Loin de nous la pensée d'exagérer l'action des causes favorables à la prédication du bienheureux Pothin, d'attribuer à ces causes des résultats qu'elles étaient impuissantes à produire. Ces moyens, ces agents divers, étaient des instruments extérieurs mis en jeu par la divine Providence, concourant dans une certaine mesure à la mission de Lugdunum. A ce titre, nous avons cru devoir signaler leur part d'influence. Mais, en définitive, il faut renvoyer à la grâce et à sa puissance décisive l'honneur des conquêtes particulières comme du succès général. Seul le bras de Dieu était assez fort pour vaincre les formidables difficultés qui s'opposaient à l'œuvre du bienheureux Pothin. Il fallait qu'un poids céleste pesât dans la balance de ces cœurs païens, pour les faire pencher du côté du Christ et de sa religion. Aussi Dieu, qui mesure toujours les secours accordés à la grandeur de la lutte où les siens se trouvent engagés, intervenait-il par des opérations miraculeuses en faveur des premiers apôtres de Lugdunum, appuyant l'action intérieure de sa grâce par les signes extérieurs de sa puissance. Les prodiges que nous verrons plus tard éclater dans les prisons de Lugdunum, nous permettent de conclure, par induction, que le ciel autorisa la prédication de Pothin par des miracles. Au reste, le passage suivant de saint Irénée en témoigne d'une manière positive :

« De nos jours, dit ce grand docteur, il est arrivé plus d'une fois qu'une Eglise réunie et demandant à Dieu, avec des jeûnes et des prières, de ressusciter l'un de nos frères, on vit le cadavre et le mort rendu aux vœux des saints. Et qu'on ne dise pas que ce sont là de vains prestiges ou des opérations démoniaques, car nous en appellerions au témoignage des prophètes qui ont prédit que tout cela devait arriver pour démontrer la divinité de Jésus-Christ. C'est au nom du Fils de Dieu que ses

vrais disciples exercent, chacun selon la grâce qu'il a reçue, le pouvoir de faire des miracles. Les uns délivrent très-réellement les possédés du démon; d'autres sont favorisés de visions divines, de la prescience de l'avenir et du don de prophétie; d'autres enfin guérissent les malades et leur rendent la santé par l'imposition des mains; ils ressuscitent des morts, et j'ai vécu moi-même de nombreuses années avec quelques-uns de ces ressuscités. Enfin il serait impossible d'énumérer toutes les grâces extraordinaires obtenues dans l'univers entier par les membres de l'Eglise, au nom de Jésus-Christ, crucifié sous Pilate. Ces dons gratuits sont gratuitement exercés; notre Dieu les accorde comme il lui plaît, et ses ministres les dispensent sans rétribution aucune (1). »

Ces lignes ont été écrites à Lugdunum par saint Irénée; il est donc tout naturel d'en faire l'application à l'Eglise de cette ville.

Le nombre toujours croissant des fidèles rendit bientôt insuffisant l'oratoire des bords de la Saône. Il fallut donc songer à trouver un nouveau point de réunion. Au midi de Lugdunum, sur le prolongement de la colline, non loin d'un lieu consacré aux sépultures romaines, une grotte, ou excavation naturelle, s'ouvrait dans les flancs du rocher. Le bienheureux Pothin fit choix de cette grotte et la convertit en un lieu de prière. Par sa proximité de la ville, ce nouvel oratoire offrait de grands avantages au ministère des diacres et des prêtres, ainsi qu'à la piété des fidèles qui habitaient sur la hauteur. Il n'était pas, il est vrai, sans danger de se réunir dans le voisinage de la ville, à quelques pas d'une voie romaine. Mais d'abord, les chrétiens se trouvaient protégés par le respect dont les païens entouraient les tombeaux; ensuite, il est permis de croire que,

(1) Apud Eus., *Hist. eccl.*, l. V, c. VII.

pour plus de sûreté, la grotte fut prolongée sous terre et convertie en chapelle souterraine. Pothin y fit creuser un puits, dont les eaux devaient servir à conférer le baptême. La crypte de la montagne fut placée sous le vocable de saint Jean l'évangéliste : l'Eglise de Lugdunum voulait par là témoigner de la glorieuse filiation qui, par saint Polycarpe, la rattache au disciple bien-aimé.

CHAPITRE V.

Vie intime de l'Eglise de Lugdunum. — Le catéchuménat. — Le baptême. — Comment ce sacrement était conféré. — Liturgie eucharistique. — Réunion solennelle du dimanche. — Réunions quotidiennes du matin et du soir. — L'agape chrétienne; son caractère et sa signification. — Collectes faites en faveur des pauvres. — Les diaconesses et les vierges.

Les résultats obtenus à Lugdunum par la prédication évangélique appellent notre attention sur la vie intime de l'Eglise fondée par le bienheureux Pothin. En fixant nos regards sur l'intérieur de cette Eglise, nous allons nous donner le spectacle des principaux rites du christianisme, de ses sacrements, de ses institutions et de son organisme. Afin de procéder avec ordre, nous suivrons pas à pas un païen converti, dans la voie qu'il avait à parcourir avant d'arriver à la perfection du chrétien.

La parole de Dieu, comme nous l'avons dit, faisait son chemin à Lugdunum; elle arrivait aux oreilles d'un grand nombre, et la grâce du Saint-Esprit opérant sur les cœurs, plus d'un habitant ouvrait les yeux à la lumière. Leur détermination étant bien arrêtée, le premier pas que ces prosélytes avaient à faire était de venir, sous la conduite d'un diacre ou

d'un simple fidèle, trouver le bienheureux Pothin, lui demander la faveur d'être agrégés à la religion du Christ.

Mais ces demandes, quelque pressantes qu'elles fussent, ne pouvaient être agréées sur-le-champ. Il y aurait eu imprudence à conférer, sans épreuve préalable, le baptême à tout venant. Ces hommes dont l'esprit avait été imprégné de monstrueuses erreurs, dont la vie s'était traînée dans les souillures de toutes les passions, ces hommes ne devaient pas arriver, sans transition aucune, des plus épaisses ténèbres aux clartés les plus vives, passer de plain-pied d'un culte qui déifiait tous les vices à une religion qui les condamnait tous. Avant de faire droit à leur demande, il était prudent de prendre des gages de leur fidélité, de les acheminer graduellement à recevoir la plénitude de l'initiation sacramentelle et doctrinale. Conformément à la discipline de l'Eglise, le bienheureux Pothin leur donnait le temps et les moyens de se préparer à la grâce qu'ils réclamaient. Les aspirants au baptême, l'évêque de Lugdunum les soumettait à une série graduée d'épreuves; en même temps il les faisait passer par les degrés inférieurs de l'instruction religieuse. C'est à quoi répondait le catéchuménat, sorte de noviciat préparatoire, d'introduction à la vie chrétienne.

Avant tout, il fallait, s'il y avait lieu, régulariser les rapports des personnes vivant dans le concubinat, ou même dans les liens du mariage légal; faire renoncer aux positions, aux industries, aux états incompatibles avec la profession du christianisme et la sainteté de sa morale; fixer au chef de famille les limites dans lesquelles il devait renfermer l'exercice de son autorité; recommander aux maîtres la douceur envers leurs esclaves, aux esclaves la soumission qu'ils devaient à leurs maîtres (1).

(1) *Constit. apost.*, l. VIII, c. XXXII.

Les rapports sociaux une fois régularisés, le bienheureux Pothin ouvrait au postulant les portes du catéchuménat, en lui imposant les mains et faisant sur lui le signe de la croix (1). A partir de ce jour, le nom du nouveau prosélyte était inscrit sur l'*album* des catéchumènes; il avait libre entrée dans l'oratoire des fidèles, était admis à entendre la lecture des Ecritures et les homélies de l'évêque. Confié aux diacres pour recevoir les prémices de l'enseignement chrétien, le catéchumène apprenait de leur bouche la doctrine publique de l'Eglise, en attendant qu'on lui confiât, avec le saint baptême, la partie réservée du Symbole, les vérités cachées sous le voile du secret.

Après avoir parcouru cette carrière de probation, laquelle pouvait durer jusqu'à deux et même trois ans, sur le témoignage des diacres, le catéchumène était déclaré propre au baptême; plus tard on disait *compétent*. La confession des péchés, les jeûnes, les prières multipliées, tout un ensemble de saints exercices formait le couronnement du catéchuménat, la préparation prochaine au sacrement de la régénération. Jusque là, le catéchumène avait été retenu sur le seuil de la vérité, dans une demi-lumière, comme dans une pénombre. A la veille de recevoir le baptême, il était introduit dans le sanctuaire de la doctrine; tous les voiles étaient tirés devant ses yeux. Pour lui plus de secrets; avec l'intégrité du Symbole chrétien, on lui confiait les formules de toutes les prières, la clef de tous les rites, la signification de toutes les cérémonies.

Dans les premiers siècles, les fontaines, les rivières, la mer même, servaient de baptistères. On administrait le baptême partout où l'on trouvait de l'eau, matière essentielle de ce sacrement (2). C'est ainsi que saint Pierre, au rapport de Tertul-

(1) Tertul., *De pœnit.*

(2) Nulla distinctio est mari quis an stagno, flumine an fonte, lacu an alveo diluatur. (Tertul., *De baptis.*)

lien, conduisait les nouveaux convertis au Tibre (1); c'est ainsi que le diacre Philippe baptisa l'eunuque de la reine Candace avec de l'eau qu'il trouva sur les bords de la route (2). Saint Justin témoigne qu'on ne faisait pas autrement de son temps (3). En général, les baptistères, ou monuments spéciaux destinés à conférer le baptême, sont postérieurs à l'ère des persécutions.

Placé qu'il était dans une presqu'île coupée de canaux naturels, le bienheureux Pothin avait à sa portée toute l'eau nécessaire aux immersions sacramentelles. Il pouvait conférer le baptême au bord de ces canaux, ou bien dans quelque anse retirée du Rhône ou de la Saône.

Dans la primitive Eglise, le baptême ne s'administrait d'une manière solennelle qu'à Pâques et à la Pentecôte. A l'impression produite par le bain sacré, c'était ajouter les touchants souvenirs éveillés par les grandes fêtes chrétiennes. La veille de Pâques ou de la Pentecôte, pendant la nuit sainte que les chrétiens passaient dans l'église, les candidats au baptême étaient introduits dans l'assemblée des fidèles par un diacre, et présentés par lui à l'évêque. Sur la demande qui leur en était faite, les catéchumènes renonçaient solennellement à Satan, à ses pompes, à ses anges (4). Les cérémonies préliminaires terminées, le pontife, assisté des diacres pour les hommes, des diaconesses pour les femmes, immergeait trois fois dans l'eau les catéchumènes, les baptisant au nom des trois personnes divines. La vasque qui servait aux immersions figurait un tombeau : tombeau de mort où le nouveau baptisé s'ensevelissait avec le vieil homme, et aussi tombeau de résurrection d'où il sortait pour vivre de la vie du Christ. Après le bain sacré, les

(1) Ibidem.
(2) *Actus Apost.*, VIII, 38.
(3) 1ª *Apolog.*, LXI.
(4) Tertul., *De spectaculis*, IV.

nouveaux chrétiens recevaient la confirmation. L'évêque les oignait de l'huile de la force pour les confirmer dans la grâce du baptême, pour apposer le sceau du Saint-Esprit à des engagements qui devaient durer autant que la vie (1). Par un symbolisme d'une touchante simplicité, on présentait aux nouveaux baptisés du lait et du miel, comme à des enfants nouveau-nés. Puis, au lieu de leurs habits ordinaires, on les revêtait d'une robe blanche qu'ils devaient porter pendant huit jours : c'était l'image de l'innocence reconquise. Pendant ce même espace de temps, les néophytes devaient s'abstenir de tout bain ordinaire, par respect pour l'eau sacramentelle qui avait touché leurs membres (2).

Quant au baptême privé, il était conféré, sans distinction de jour et sans tant de cérémonies, toutes les fois que la nécessité le réclamait.

Au début de sa mission, avant la complète organisation de son Eglise, le bienheureux Pothin ne pouvait entourer le sacrement de la régénération des formes solennelles ; il est à croire que plus tard, lorsque son Eglise fut bien assise, lorsqu'il eut gagné bon nombre de païens à Jésus-Christ, l'évêque de Lugdunum put déployer aux regards des fidèles le rite imposant du baptême solennel. Il ne lui était pas impossible en effet de pratiquer ce rite dans la crypte de Saint-Jean, ou dans l'oratoire des bords de la Saône. Malgré l'exiguïté de leurs dimensions, ces deux sanctuaires pouvaient se prêter aux cérémonies du baptême solennel, si l'on admet, avec plusieurs auteurs, que le baptême par infusion n'était pas inconnu aux premiers siècles de l'Eglise. Le rite même de l'immersion ne réclamait pas une cuve immense. Lorsque la vasque n'avait pas

(1) *Constitut. apost.*, VII, XXII.
(2) Tertul., *De baptis.*

la profondeur suffisante pour que le catéchumène pût y être plongé tout entier, on se contentait de verser de l'eau sur sa tête, assez abondamment pour que le corps entier fût lavé par cette eau salutaire.

Quoi qu'il en soit, le jour du baptême était pour les nouveaux chrétiens de Lugdunum un jour de naissance spirituelle; ce jour marquait leur entrée dans l'Eglise du Christ, et en particulier leur admission dans la communauté chrétienne dont le bienheureux Pothin était évêque. Par le sacrement de la régénération, ils étaient devenus enfants de Dieu, incorporés au corps mystique du Sauveur, et, comme tels, associés à tous les biens, à tous les honneurs, à tous les droits de la famille chrétienne. Ainsi, première conséquence des droits qui venaient de leur être conférés, il leur était donné d'assister, immédiatement après leur baptême, au sacrifice eucharistique, de voir se dérouler jusqu'à la fin la liturgie par excellence, de s'unir à l'oblation de l'évêque, de communier au corps et au sang du Sauveur.

Suivant un usage généralement observé, la chaire du pontife était adossée à la muraille qui regardait l'orient. De son siége, bien modeste sans doute, le bienheureux Pothin présidait l'assemblée des fidèles, entouré de ses prêtres et de ses diacres (1). Des psaumes, des hymnes et des cantiques, expression des joies et des croyances chrétiennes, préludaient à l'auguste liturgie. Après ces chants, le lecteur lisait dans les écrits des prophètes

(1) Dans la primitive Eglise, les évêques ne célébraient pas seuls, mais entourés d'autres prêtres appelés cosacrificateurs ou concélébrants. Cet antique usage s'est conservé dans l'Eglise de Lyon. Aux messes solennelles, le célébrant est assisté de deux, de quatre, de six prêtres, en habits sacerdotaux. Si la messe est célébrée par l'archevêque, lorsque le pontife est assis sur la chaire épiscopale, les prêtres assistants se tiennent rangés autour de lui; lorsqu'il monte à l'autel, les concélébrants y montent aussi; ils se placent, moitié du côté de l'Epître, moitié du côté de l'Evangile, et y demeurent jusqu'à la fin de la messe.

ou les Epîtres des apôtres, le diacre dans le saint Evangile, des passages appropriés au temps de l'année où l'on se trouvait (1). Cette double lecture terminée, le bienheureux Pothin se levait, il prenait texte des paroles que l'assemblée venait d'entendre, et, dans un langage dont la simplicité se prêtait à l'explication de la doctrine comme aux épanchements du cœur, il rompait aux assistants le pain de la divine parole ; il en faisait une sorte de multiplication spirituelle au moyen de la tradition, de commentaires empruntés à Polycarpe, à Jean, ses illustres maîtres. Le chant des psaumes, la lecture tirée de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec l'homélie du pontife, servaient de préparation générale au sacrifice : c'était la messe dite des catéchumènes. En conséquence, dès que l'évêque avait fini de parler, le diacre signifiait aux catéchumènes de se retirer. Les portes du sanctuaire étaient soigneusement fermées, et un clerc se tenait en observation sur le seuil, veillant à ce que les profanes ne pussent s'y introduire.

Dès que le calme était rétabli, sur un avertissement du diacre, toute l'assemblée se levait, et les prières recommençaient par la Collecte, oraison où le pontife résumait les prières de son peuple. Après la Collecte, les ministres de l'évêque apportaient sur l'autel le pain et le vin mêlé d'eau, qui devaient être changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Le célébrant offrait ces dons à Dieu, accompagnant cette oblation d'encensements qui remontaient au temps des apôtres. Bientôt après s'établissait entre l'évêque et les fidèles un dialogue solennel appelé *Préface* ou *Contestation*, dont le but était d'associer les assistants à l'action par excellence qui allait s'accomplir. La Préface avait pour conclusion le *Sanctus*. Entonné par le pontife, le *Trisagion* trouvait un écho sur toutes les lèvres, il était répété

(1) Just., 1a *Apolog.*, LXI.

par les fidèles avec l'accent d'un pieux enthousiasme. Avec le *Sanctus*, triple explosion de la foi qui adore et qui chante, s'ouvrait le Canon, partie fondamentale et constitutive du sacrifice. « C'est alors, dit saint Justin, qu'ayant reçu le pain et le vin, le pontife rend grâces et honneur de toute chose au nom du Fils et du Saint-Esprit, et récite longuement l'eucharistie ou action de grâces pour les dons que nous avons reçus (1). »

A mesure que se développait la liturgie, les fidèles en suivaient les phases avec un redoublement de ferveur et de pieuse attention. A la fin des prières de la Consécration, ils s'écriaient en manière d'applaudissement : *Amen*, qu'il en soit ainsi (2). Alors ils faisaient appel à toute la vivacité de leur foi, à toute l'ardeur de leur amour ; car le moment approchait où la vertu du sacrifice allait leur être personnellement appliquée, où ils allaient participer au corps et au sang de Jésus-Christ. Avant la communion, tous, suivant l'invitation de saint Paul, se saluaient dans le saint baiser (3). Le bienheureux Pothin le donnait aux prêtres, un des prêtres aux diacres, un diacre à un des fidèles, les hommes aux hommes, et les femmes aux femmes (4). Cette touchante cérémonie terminée, l'évêque de Lugdunum distribuait le corps du Sauveur à tous les assistants, d'abord aux prêtres et aux clercs, ensuite aux hommes, puis aux femmes et aux enfants. En présentant l'hostie sainte, il disait : *Corpus Christi*, voici le corps du Christ. *Amen*, il en est ainsi, répondait le communiant (5). Les hommes rece-

(1) 2ª *Apolog.*, LXV.

(2) Just., loco citato.

(3) *Ad Roman.*, XVI, 16. — *Ad Corinth.* Iª, XVI, 20.

(4) Dans les Eglises d'Orient, le baiser de paix se donnait avant l'offertoire. C'est à ce moment du sacrifice qu'il est marqué dans l'Apologie de saint Justin.

(5) *Constit. apost.*, VIII, XIII. — La formule prononcée par le prêtre en présentant l'Eucharistie a subi avec le temps de nombreuses modifications.

vaient le corps du Sauveur sur la main droite nue, croisée sur la gauche (1); les femmes, sur un linge blanc appelé *dominicale* (2). Immédiatement après, le diacre approchait, tenant la coupe sainte; il disait : *Sanguis Christi, calix vitæ*, c'est le sang du Christ, le calice de vie. Le communiant, en témoignage de sa foi, répondait encore : *Amen*, il en est ainsi. Et il buvait le sang de la nouvelle alliance (3). Cependant, pour donner une expression aux sentiments de gratitude qui pénétraient tous les cœurs, on chantait le psaume *Benedicam Dominum in omni tempore*, cantique de reconnaissance, qui rappelait l'hymne adressée par Jésus à son Père, après la Cène. Les prières de l'action de grâces terminées, les fidèles inclinaient la tête sous la bénédiction du pontife, et le diacre renvoyait l'assemblée (4). Que si quelqu'un des frères n'avait pu assister au sacrifice célébré par le bienheureux Pothin, il n'était point frustré des dons eucharistiques. Après la liturgie, un diacre allait visiter les malades, les infirmes et les vieillards; il portait à chacun sa part du pain céleste.

Conformément à la discipline de son temps, le bienheureux Pothin célébrait la liturgie eucharistique le jour du Seigneur, et probablement aussi le mercredi et le vendredi. Il paraît, en effet, que l'usage avait prévalu, au milieu du IIe siècle, d'offrir le sacrifice trois fois la semaine (5). Les dimanches donc, les mercredis et les vendredis, les fidèles de Lugdunum accouraient à l'oratoire primitif des bords de la Saône pour assister au grand mystère de la religion.

(1) Cyrill. Hierosol., *Catech.*, V, I.

(2) Cette pratique, déjà usitée du temps de saint Augustin, nous paraît remonter aux premiers siècles de l'Eglise.

(3) *Constit. apost.*, loco citato.

(4) Ibidem.

(5) Martène, *De antiq. Eccl. ritibus*, t. I, p. 282.

Les jours ordinaires, l'évêque de Lugdunum réunissait deux fois son troupeau, avant le lever de l'aurore et après le coucher du soleil : « Le matin, disent les Constitutions apostoliques, afin de rendre grâces au Seigneur de nous avoir illuminés en chassant la nuit et ramenant la lumière ; le soir, afin de le remercier de nous donner la nuit pour nous reposer des travaux de la journée (1). » Cet usage de prier deux fois le jour avait été emprunté par le christianisme à la loi judaïque. En cela, du reste, l'évêque de Lugdunum suivait la recommandation faite par saint Ignace à saint Polycarpe, « de réunir souvent les fidèles (2). » De plus, le cycle de l'année ramenait périodiquement les fêtes chrétiennes avec leurs douces joies ou leurs saintes tristesses. C'étaient la Nativité du Sauveur, son Epiphanie, la Commémoraison de la Passion, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte. La fête des apôtres Pierre et Paul, la Mémoire de saint Jean, celle de saint Ignace, un peu plus tard celle de saint Polycarpe, ces fêtes étaient aussi solennisées d'une manière spéciale par l'Eglise de Lugdunum, elles étaient distinguées, comme le dimanche, par la célébration de la liturgie eucharistique. Les fidèles se préparaient à ces solennités par des jeûnes, par les saintes veilles, par des nuits passées à l'église à prier, à chanter, à entendre la parole sainte. La nuit tout entière paraissait bien courte à leur piété de longue haleine. Comment s'en étonner? Ces chrétiens des premiers âges trouvaient dans la maison de Dieu l'intérêt des plus touchants spectacles, la douceur des plus grandes consolations.

Cette société des âmes, formée par le baptême, alimentée par le pain eucharistique, ne pouvait renfermer son existence dans l'enceinte sacrée; elle se manifestait au dehors, faisait sentir

(1) *Const. apost.*, l. VIII.
(2) *Epist. ad Polycarpum.*

sa présence dans les rapports ordinaires de la vie. La charité, avec ses inventions admirables et ses divines industries, étendait les bienfaits de cette société à tous les besoins de la vie physique comme à ceux de la vie spirituelle. Or, rien ne traduisait mieux l'esprit chrétien, dans ses manifestations extérieures, que l'agape, ce repas fraternel dont les chrétiens riches des biens de ce monde faisaient tous les frais.

Grâce à ces offrandes volontaires, les néophytes et les fidèles qui s'étaient rencontrés le matin à la table sainte, se retrouvaient le soir aux tables de la fraternité chrétienne (1). Au pied de l'autel, tout disparaissait devant le grand objet offert à leur adoration : regards, pensées, aspirations de l'âme, leur être tout entier était absorbé par le Dieu qui s'immolait pour eux, qui se donnait à eux en nourriture. A la réunion de l'agape, les frères reparaissaient les uns pour les autres. Ils pouvaient alors se voir à l'aise, converser avec une sainte familiarité, se donner des marques d'une affection réciproque. Tous les fidèles étaient conviés à ce banquet de famille, symbole frappant de l'égalité chrétienne. A la différence des repas donnés par les païens, nul n'en était exclu, ni pauvre, ni esclave, ni femme, ni vieillard. Là, tous les rangs et toutes les conditions s'effaçaient devant la dignité commune à tous d'enfants de Dieu et de l'Eglise. Les membres de la hiérarchie ecclésiastique avaient seuls une place réservée. Du reste, tous les convives participaient au repas avec une égale joie, un honneur pareil, le pauvre qui n'avait rien à donner et qui avait tout à recevoir, aussi bien que le riche qui contribuait de ses deniers à couvrir les dépenses.

(1) Dans sa lettre à Trajan, Pline dit des chrétiens : « Quod essent soliti stato die ante lucem convenire... quibus peractis morem sibi discedendi fuisse, rursusque coeundi ad capiendum cibum. » D'après cela, les agapes, au IIe siècle, avaient probablement lieu le soir, et non après la communion, comme dans le principe.

Les agapes étaient religieusement pratiquées à Smyrne, comme nous l'indique la Lettre de saint Ignace aux fidèles de cette ville (1). Il est donc naturel de penser que Pothin dota l'Eglise de Lugdunum de cette touchante institution.

Après avoir béni les tables, le bienheureux pontife présidait à l'agape, comme un père à un repas de famille. Les diacres étaient chargés de tous les détails du service; c'est dire assez que l'agape était assaisonnée de propos édifiants, embellie par les épanchements d'une douce joie, embaumée par la bonne odeur de Jésus-Christ. Quelle différence entre ces banquets fraternels et les repas somptueux où se donnaient rendez-vous, du côté des païens, les membres des associations ouvrières, ceux des corps politiques ou municipaux! Festins officiels, où le cœur n'était pour rien, où tout était disposé pour flatter la délicatesse du goût; festins assaisonnés par la licence et l'obscénité des propos, couronnés trop souvent par les excès de l'orgie et les désordres de la débauche.

En quelques mots Tertullien nous trace cet admirable tableau de l'agape chrétienne : « On s'y nourrit, dit le prêtre de Carthage, autant que la faim l'exige; on y boit avec assez de modération pour que la chasteté n'ait pas à en souffrir. Les convives apaisent leur faim sans oublier qu'ils doivent adorer Dieu pendant la nuit. Ils conversent comme des hommes qui savent écouter la parole du Seigneur. Lorsqu'on s'est lavé les mains, qu'on a allumé les lampes, chacun est invité à chanter à la gloire de Dieu quelques passages des Ecritures, ou bien ce que son inspiration peut lui fournir. Ce chant suffirait à le trahir s'il avait bu avec excès. Commencé par la prière, le repas se termine de même, et on se retire, non pour aller dans les rues

(1) *Ad Smyrnenses.*

courir, frapper, crier, mais pour continuer ailleurs ces habitudes de modestie et de chasteté, comme des hommes qui viennent d'assister à une leçon de sagesse plutôt qu'à un repas (1). »

Au sortir de l'agape et des autres réunions chrétiennes, les fidèles de Lugdunum rentraient dans le courant de la vie civile et domestique, ils se trouvaient ressaisis par les inégalités de leur état et de leur condition. Mais ils s'étaient retrempés au pied du saint autel, au contact de leurs frères; mais ils avaient fait provision de force contre les humiliations passagères et les peines transitoires de leur position sociale. Vivant d'une vie supérieure à ces accidents humains, leur âme avait pour s'épanouir le domaine sacré de la conscience, la société spirituelle à laquelle ils appartenaient, l'immortelle patrie dont ils prenaient, par l'espérance, une possession anticipée. Ensuite, pensée qui ne contribuait pas peu à soutenir leur courage, ils savaient qu'ils pouvaient compter, au besoin, sur l'assistance matérielle de leurs frères.

Pour la société chrétienne, en effet, ce n'était pas assez de distribuer la nourriture spirituelle à tous ses membres, elle dispensait encore le pain du corps à ceux qui étaient impuissants à se le procurer. A l'inverse de la société païenne, l'Eglise réservait son amour le plus tendre, ses soins les plus empressés, aux pauvres, aux orphelins, aux veuves, aux vieillards, à tous les délaissés de ce monde. Les malheureux, elle en faisait ses favoris, ses enfants de prédilection. Par égard pour la pudeur de la misère, son exquise délicatesse épargnait aux nécessiteux la honte de tendre la main. Elle se chargeait de solliciter les riches en leur faveur, de faire appel à la charité fraternelle, au désintéressement, au mépris des richesses, à tous les sentiments que sa doctrine développait dans les cœurs.

(1) *Apolog.*, XXXIX.

A Lugdunum donc, comme dans toutes les Eglises, après l'assemblée solennelle du dimanche, une collecte était faite au profit des frères indigents et malheureux. Après avoir reçu du bienheureux Pothin le don eucharistique, les fidèles ouvraient facilement leurs mains aux libéralités de l'aumône.

A cet égard, les chrétiens, sans autre pression que celle de la charité, ne consultaient que leur cœur et l'étendue de leurs ressources. « Chacun, dit Tertullien, donnait quand il voulait, comme il voulait et selon qu'il voulait (1). » Dans ces aumônes, rien donc qui sentît l'imposition forcée, la levée d'un impôt ; tout émanait de libéralité pure, de contribution volontaire ; tout venait d'amour de Dieu et du prochain, de commisération envers les pauvres. Dans sa première Apologie, saint Justin, avant d'indiquer l'emploi des aumônes chrétiennes, signale expressément leur caractère de spontanéité. « Ceux qui sont riches, dit-il, donnent librement ce qu'ils veulent, et on dépose le tout aux mains de celui qui préside. Sa charge est de subvenir aux orphelins et aux veuves, à ceux qui sont dans le besoin à raison de la maladie ou de toute autre cause, à ceux qui sont dans les fers, aux voyageurs et aux pélerins. »

Les offrandes des fidèles de Lugdunum alimentaient la caisse de la communauté chrétienne ; elles constituaient une sorte de budget, de trésor sacré, dont l'administration appartenait à l'évêque (2). Père spirituel de son Eglise, le bienheureux Pothin connaissait tous ses enfants ; à lui de venir en aide aux pauvres avec les deniers qui lui étaient confiés par la charité des riches. Les infortunes énumérées plus haut se rencontraient à Lugdunum comme ailleurs. En véritable représentant du Christ, le charitable évêque les avait toutes adoptées ; il leur donnait

(1) *Apolog.*, XXXIX.
(2) *Constitut. apost.*, c. III, 3.

une des premières places dans ses prières et sa paternelle sollicitude. A ses yeux, ces infortunés composaient à son Eglise une couronne dont il appréciait la beauté d'après les idées de l'Evangile. Ordinairement il se servait de l'intermédiaire des diacres pour visiter les pauvres et subvenir à leurs besoins. Leur ministère embrassant tout le département de la misère, les diacres étaient chargés de distribuer des secours sur le seuil de l'église, et aussi de les porter à domicile. A cet effet, ils puisaient dans la caisse commune, sous le contrôle de l'évêque. Que si l'un des frères était réduit à une extrême détresse, frappé de quelque coup terrible, le bienheureux Pothin se réservait de porter lui-même les secours extraordinaires aux besoins exceptionnels, les grandes consolations aux grandes infortunes.

A Lugdunum, comme dans les communautés chrétiennes de l'Orient et de l'Occident, les diaconesses s'acquittaient auprès des femmes des fonctions remplies par les diacres auprès des hommes. Cette institution, qui remontait au temps des apôtres, Pothin avait les mêmes motifs que les autres évêques de l'établir dans son Eglise. D'abord, en attribuant à des veuves les rapports ordinaires avec les femmes, il se déchargeait, ainsi que ses prêtres, d'une foule de détails absorbants ; ensuite, avantage non moins considérable, il écartait de la tête de ses clercs tout soupçon qui eût pu ternir leur bonne renommée.

Or, l'office des diaconesses embrassait des ministères divers. Veiller, durant les offices, à l'ordre parmi les femmes ; leur transmettre à domicile les ordres de l'évêque ; visiter les malades de leur sexe ; dans le cas de pauvreté, leur donner les secours que réclamait leur position ; assister l'évêque pour le baptême des femmes, les préparer à ce sacrement en leur enseignant en particulier les éléments de la doctrine chrétienne, ces différents services, pour ne citer que les principaux, entraient dans les attributions des diaconesses. A cette indication sommaire toute

seule, on comprend l'importance du rôle qu'elles avaient à remplir auprès des personnes de leur sexe. Aussi n'était-ce pas trop de la viduité, de la gravité de l'âge, d'une vie à l'abri de tout reproche, pour être élevé à cette dignité.

Il n'est pas probable que des diaconesses fussent venues de Smyrne à Lugdunum avec les premiers apôtres de cette dernière ville. Le bienheureux Pothin eut donc à faire choix, parmi les chrétiennes lugdunaises, de veuves à qui confier ce précieux ministère. Il dut en choisir qui, à un âge avancé, unissaient les conditions de vertu demandées par l'apôtre saint Paul (1), puis les consacrer par la prière et l'imposition des mains (2).

A côté des diaconesses de Lugdunum venaient se ranger les vierges chrétiennes de cette ville. La prédication de l'Evangile avait jeté la première semence de la virginité sur les bords du Rhône et de la Saône; le culte de la Vierge-Mère, fécondant la précieuse semence, dut faire éclore les fleurs de cette vertu, donner une couronne de vierges à la communauté chrétienne du bienheureux Pothin. Nul doute que la virginité, l'une des plus étonnantes merveilles du christianisme, n'embaumât de ses parfums le berceau de l'Eglise de Lyon.

Au milieu de cette société païenne d'où la pudeur avait été bannie, quel magnifique spectacle présentaient des jeunes filles qui renonçaient volontairement aux joies du mariage, vivaient comme des anges dans un corps mortel, consacraient tous leurs instants à la prière, aux exercices de la pénitence et de la charité ! Quelle différence entre leur modestie, voile principal de ces vierges chrétiennes, et l'air effronté, les allures impudentes des matrones, des jeunes filles païennes ! Ce contraste seul était de nature à frapper vivement les habitants de Lugdunum, à

(1) *Ad Timoth.*, c. v.
(2) *Constit. apost.*, l. III.

leur faire pressentir la puissance de la religion nouvelle, l'épuration morale qu'elle devait opérer dans le monde.

S'il nous était donné de percer l'obscurité qui nous cache la vie des premiers martyrs de Lyon, il est fort probable que, parmi ces femmes héroïques dont le nom seul est connu, nous découvririons des veuves élevées par le bienheureux Pothin au rang des diaconesses, des vierges devenues épouses de Jésus-Christ par une consécration spéciale.

CHAPITRE VI.

Echange de lettres entre l'Eglise de Smyrne et celle de Lugdunum. — Le bienheureux Pothin demande à Polycarpe un renfort d'ouvriers évangéliques. — Irénée lui est envoyé avec plusieurs autres. — Avènement de Marc-Aurèle à l'Empire. — Persécutions locales. — Martyres de saint Justin à Rome, de saint Polycarpe à Smyrne. — Lettre de l'Eglise de Smyrne touchant la mort de Polycarpe. — Cette Epître parvient à Lugdunum. — Le bienheureux Pothin prépare son troupeau à la lutte. — Ce qu'était l'Eglise de Lugdunum vers l'an 177.

Polycarpe n'avait pas perdu de vue les apôtres qu'il avait dirigés vers Lugdunum pour y prêcher l'Evangile. Cette jeune Eglise, fondée par Pothin, son disciple, dans la ville de Plancus, ne lui inspirait pas un intérêt moindre que celle de Smyrne : c'étaient deux branches d'une même famille qu'il embrassait dans un amour égal. Au moyen des nouvelles que lui apportaient des courriers ou des marchands chrétiens venus à Smyrne des bords du Rhône, Polycarpe suivait avec une sollicitude paternelle les progrès de la chrétienté lugdunaise; il applaudissait à ses succès, s'inquiétait de ses dangers, prêt à lui venir en aide autrement que par des vœux et des prières.

De leur côté, Pothin et ses auxiliaires tournaient souvent

leurs pensées et leurs regards vers les rivages asiatiques, quittés par eux sans retour. Non contents de demeurer avec Polycarpe en communion de doctrine et de charité, ils entretenaient une correspondance suivie avec ce pontife, autrefois leur pasteur et leur maître. En retour, il en recevaient par lettres les sages conseils, les encouragements sympathiques, les consolations au besoin. Grâce à ce commerce épistolaire, les premiers apôtres de Lugdunum, rameaux détachés de l'Eglise de Smyrne, avaient toute facilité de conserver dans toute sa pureté la sève qu'ils avaient puisée sur ce tronc apostolique, d'en augmenter la vigueur et la puissance. Ils comptaient sur cette Eglise-mère; ils savaient que leur voix éveillerait un écho de profonde sympathie au cœur de Polycarpe, qu'ils trouveraient en lui, avec une puissante intercession auprès de Dieu, des secours de tout genre pour le développement et la consolidation de leur œuvre.

Cet échange de lettres entre l'évêque de Smyrne et celui de Lugdunum ne surprendra pas, pour peu que l'on soit initié à l'histoire intime de l'Eglise primitive. Sans parler du grand mouvement qui faisait arriver à Rome et partir de cette capitale du monde chrétien épîtres et courriers, les autres Eglises, celles surtout qui se trouvaient en rapport de filiation ou de dépendance hiérarchique, entretenaient les unes avec les autres un commerce épistolaire très-actif. Unies par les liens d'une tendre charité, ces Eglises aimaient à se tenir au courant de leur situation réciproque, à se faire confidence de leurs succès comme de leurs revers, à s'aider mutuellement d'encouragements et de conseils. En cela, du reste, les évêques ne faisaient que suivre un exemple donné par les apôtres, notamment par saint Pierre, saint Paul et saint Jean.

Cependant le zèle du bienheureux Pothin mettait à profit l'apaisement produit dans les esprits par Antonin-le-Pieux. A la faveur de ces circonstances, l'Eglise de Lugdunum se déve-

loppait paisiblement, mais non sans peine, sur les deux collines et au bord des deux rivières. C'est là tout ce qu'on peut dire de ces commencements obscurs, dont les détails, connus de Dieu seul, sont enregistrés dans le livre de vie : jours laborieux, époque de travaux incessants sur une terre où le paganisme avait poussé, croisé en tout sens des racines tenaces et profondes.

Environ quinze ans s'étaient écoulés depuis que le bienheureux Pothin avait planté la croix de Jésus-Christ sur les bords de la Saône, lorsqu'il s'adressa par lettres à Polycarpe pour lui demander un secours d'hommes apostoliques. Quelques uns des vaillants ouvriers, enfants comme Pothin de l'Ionie, avaient-ils succombé prématurément aux dévorantes fatigues de l'apostolat ? La marche progressive de l'Evangile à Lugdunum, l'abondance de la moisson rendait-elle insuffisant le nombre des ouvriers alors présents sur le terrain ? Ou bien encore, la Gnose (1) se disposant à envahir la vallée du Rhône, le danger qui allait surgir de ce côté-là réclamait-il des athlètes d'un nouveau genre ? Il est probable que ces différents motifs influèrent tous sur la démarche du bienheureux Pothin, le déterminèrent à se tourner vers Polycarpe afin d'en obtenir un renfort de missionnaires. Pour ce qui regarde les circonstances de ce second envoi, nous sommes dénué de tout renseignement authentique ; il faut donc nous laisser guider par le fil des évènements, suivre la voie qu'ils semblent ouvrir devant nous (2).

(1) Hérésie ainsi nommée parce que ses partisans, les Gnostiques, prétendaient avoir seuls la vraie science (γνῶσις) de la Divinité et des choses divines. Cette hérésie commence à paraître dès le Ier siècle avec Simon le Magicien. Elle est ensuite représentée par Ménandre, Cérinthe, Dosithée, Saturnin, Bardesane, Basilide, Valentin, Carpocrate. Les Gnostiques se partageaient en une foule de sectes. Ces hérétiques furent combattus par saint Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, saint Epiphane, Théodoret, etc.

(2) Grégoire de Tours nous apprend simplement que « le bienheureux Irénée

A l'appel de Pothin, Polycarpe répondit par une générosité qui lui imposait, à lui et à l'Eglise de Smyrne, un coûteux sacrifice. Avec plusieurs autres, dont le nombre et les noms demeurent inconnus, il désigna Irénée pour aller recruter le clergé de Lugdunum ; Irénée, parvenu à la maturité de l'âge, du talent et de la vertu ; Irénée, disciple favori sur lequel sa vieillesse pouvait déjà s'appuyer. D'après toutes les vraisemblances, historique et chronologique, voici comment les choses se sont passées :

Polycarpe, comme nous l'avons dit dans un chapitre précédent, se rendit à Rome vers l'an 158, pour conférer avec le pape Anicet sur la célébration de la Pâque et plusieurs autres questions. Suivant toute probabilité, Polycarpe prit la mer, accompagné d'Irénée et de plusieurs autres. Il profita de ce voyage dans la capitale du monde chrétien pour y conduire ces missionnaires, et les présenter, eux et leur œuvre, à la bénédiction du pontife romain.

Pour cette phalange d'apôtres, impossible de débuter mieux dans la carrière ouverte à leur zèle, de recevoir des gages plus rassurants de protection divine. Voir de ses yeux, entendre de ses oreilles le successeur de Pierre, le chef de l'Eglise universelle; s'agenouiller sur les tombeaux des apôtres Pierre et Paul; visiter la porte Latine, où Jean avait été plongé dans une chaudière d'huile bouillante sans en recevoir aucun mal ; parcourir d'un pas religieux le vaste amphithéâtre arrosé si souvent du sang des martyrs, ce Colisée qui vit Ignace d'Antioche broyé sous la dent des lions; descendre dans les catacombes, cimetières augustes, sanctuaires vénérables, où l'Eglise de Rome cachait, aux jours mauvais, ses enfants et ses mystères; ces

fut envoyé par saint Polycarpe à la ville de Lugdunum. » (*Hist. Francor.*, lib. I, XXVII.)

grands spectacles, les scènes touchantes qu'ils évoquaient, durent produire sur Irénée une de ces impressions dont l'âme conserve l'ineffaçable empreinte. Sans doute sa pensée revenait au bord du Tibre, au lieu où s'élève la Chaire de Pierre, lorsqu'il retraçait, dans son immortel ouvrage Contre les hérésies, les grandeurs et les prérogatives de l'Eglise romaine, mère et maîtresse des autres Eglises (1).

Les affaires qui l'avaient appelé à Rome étant terminées, Polycarpe reprit la route de Smyrne; de leur côté, Irénée et ses compagnons firent voile vers Marseille.

Pour l'Eglise de Lugdunum, ce fut un beau jour que celui où elle reçut de Smyrne, par la voie de Rome, ces jeunes et vaillantes recrues. Des lettres furent rendues au bienheureux Pothin de la part d'Anaclet et de Polycarpe. Ce que le papyrus n'avait pu recevoir, Irénée était là pour y suppléer par la parole, pour se faire le fidèle interprète du pontife romain et de l'évêque de Smyrne. Communication fut donnée de ces lettres aux fidèles réunis dans l'oratoire des bords de la Saône. Cette lecture fut accueillie avec les sentiments que l'on peut imaginer. Des paroles parties de si haut, dictées par une tendre charité, étaient faites pour toucher les cœurs, resserrer encore davantage les liens qui unissaient Pothin et ses enfants à l'Eglise romaine et à celle de Smyrne. Cependant personne ne dut se réjouir à l'égal de l'evêque de Lugdunum ; il savait quel trésor Polycarpe venait de lui envoyer dans la personne d'Irénée. Avec un pareil soutien, il aurait moins à regretter le déclin de ses forces, il pourrait envisager sans crainte l'avenir de son Eglise.

A son arrivée à Lugdunum, Irénée, suivant les calculs les plus autorisés, ne devait pas avoir moins de trente-sept ans.

(1) *Contra haereses*, l. III, c. III.

Quelques auteurs estiment qu'il était encore simple diacre (1). Dans ce cas, le bienheureux Pothin ne tarda pas de l'élever au sacerdoce. Prêtrede Pothin (2), Irénée se trouvait, par le fait de son ordination, attaché à l'Eglise de Lugdunum, uni à son évêque par des liens de dépendance que ce pontife seul pouvait dénouer.

Ainsi, d'une part, les renforts arrivés de Smyrne comblaient les vides ouverts dans le clergé de Lugdunum, et de l'autre, les lettres d'Anicet et de Polycarpe donnaient un nouvel élan au zèle du bienheureux Pothin et de ses auxiliaires.

Sur ces entrefaites Antonin-le-Pieux étant mort (161), Marc-Aurèle, son fils adoptif, lui succéda sur le trône des Césars. L'avènement de ce prince fut salué avec enthousiasme par les philosophes de toutes les sectes, les rhéteurs de toutes les écoles. Suivant eux, Marc-Aurèle allait réaliser le vœu de Platon ; il allait inaugurer le règne de la sagesse, ouvrir à l'Empire un âge d'or, une ère de prospérité sans égale. Ces manifestations, où se signalèrent les plus chauds partisans des idées païennes, ne faisaient rien augurer de bon pour le christianisme.

Les fidèles y voyaient un motif de se défier, de craindre pour la tolérance où les avait laissés vivre Antonin. Le sang chrétien qui coula sous l'empire de Marc-Aurèle, ne donna que trop raison à ces craintes. Dès l'an 184, Félicité et ses enfants étaient condamnés à mort par le préfet de Rome (3). Quelque temps après, Ptolémée, Lucius et leurs compagnons payaient également de leur tête la confession de Jésus-Christ (4).

En l'année 167, la nouvelle se répandit à Lugdunum que

(1) Rien de bien certain à cet égard. Voir D. Massuet, diss. 2ª, *Patr. grecque*, t. VII, édit. Migne.

(2) Hieron., *De viris ill.*

(3) *Acta sanctæ Felicitatis*, apud Ruinart.

(4) S. Justini *Apologia* 2ª.

Justin, le vigoureux apologiste de la religion chrétienne, venait d'obtenir la palme du martyre. Philosophe bien digne de ce nom, Justin avait élevé une école de philosophie chrétienne en pleine ville de Rome, en face de la chaire de Crescent, lequel, dit Eusèbe, « s'efforçait de mériter, par la licence de ses mœurs, l'épithète de *Cynique* accolée à son nom (1). » Comptant pour rien le danger de combattre un personnage tout puissant à la cour de Marc-Aurèle, Justin ne craignit pas d'en venir à une discussion publique avec Crescent. Fort de la vérité qu'il défendait, le philosophe chrétien ferma la bouche au Cynique, et le couvrit de confusion devant une nombreuse assemblée. Dans sa seconde Apologie, Justin revint à la charge contre Crescent et les philosophes de son espèce; il les prit à partie pour leur infliger un châtiment solennel, dévoiler aux yeux de tous leur sotte ignorance, leur bas servilisme, leur soif de popularité. Le trait avait porté. Piqué au vif, Crescent jura de se venger de cet affront. Il le fit à la manière des lâchetés impuissantes, en invoquant la force brutale du glaive. Junius Rusticus, préfet de Rome, se chargea du soin de cette vengeance. Ce magistrat traduisit Justin à son tribunal; après un interrogatoire où le philosophe chrétien affirma courageusement sa foi, Junius Rusticus le condamna à mort et lui fit trancher la tête (2).

Voilà ce que les chrétiens de Lugdunum se disaient tout bas à l'oreille, dans le secret de leurs maisons; ce que les païens de cette ville répétaient avec l'air du triomphe sous les portiques du forum, aux abords des temples et dans tous les lieux de réunion. Ces évènements étaient de nature à redoubler les craintes du bienheureux Pothin et de son troupeau. Toutefois, on pouvait l'espérer, cette persécution, qui n'avait pas un carac-

(1) Euseb., *Hist. eccl.*, l. IV, c. XVI.

(2) *Acta sancti Justini*, apud Ruinart.

tère général, qui procédait par intermittences, par condamnations locales, pouvait épargner la communauté chrétienne de Lugdunum.

Les fidèles de cette ville étaient remis à peine de l'émotion causée par le martyre de saint Justin, lorsqu'un courrier venu de Smyrne remettait au bienheureux Pothin un écrit, page glorieuse de l'histoire du IIe siècle : c'était la Lettre écrite par l'Eglise de Smyrne touchant le martyre de saint Polycarpe.

Dès lors que le glaive avait été tiré contre les disciples du Christ, l'Eglise de Smyrne ne devait pas échapper longtemps à la persécution. Cette chrétienté jetait trop d'éclat en Asie, pour ne pas soulever contre elle les jalousies judaïques et les haines païennes ; Polycarpe jouissait d'une renommée trop retentissante, cet homme apostolique se trouvait en trop grande évidence par l'activité de son zèle et l'exercice de son autorité, pour être épargné par les passions hostiles qui fermentaient autour de lui.

A l'honneur d'avoir été fondée par les apôtres, l'Eglise de Smyrne allait ajouter le lustre du sang, le baptême du martyre. Comme Ignace, le glorieux martyr d'Antioche, Polycarpe allait à son tour cueillir la noble palme; il allait voir couronnés ses vœux les plus chers, des vœux entretenus, caressés dans son cœur comme une de ses plus précieuses espérances. Déjà Germanicus et plusieurs autres fidèles de Smyrne avaient été immolés pour leur foi. Mais ce sang, trop vulgaire aux yeux de la multitude, ne pouvait satisfaire sa fureur; il lui fallait une plus noble victime. Elle réclama donc à grands cris le chef des chrétiens, ce Polycarpe connu de tous pour être le soutien, la colonne, l'âme de l'Eglise de Smyrne. Complice de ces aveugles fureurs, Statius Quadratus, proconsul d'Asie, mit les faisceaux romains au service de la plus vile populace.

Comment Polycarpe soutint les différents assauts des persé-

cuteurs, quelle douce sérénité il fit paraître devant ses juges, avec quelle sainte joie il donna sa vie pour Jésus-Christ, et aussi quels prodiges accompagnèrent son martyre, la Lettre adressée par l'Eglise de Smyrne à celle de Philomélie va nous le dire avec des détails si touchants, des circonstances si attendrissantes, que la piété ne peut se lasser de lire ces pages admirables.

Saint Polycarpe touche de très-près à l'Eglise de Lyon, et pour avoir été le maître de saint Pothin, et pour avoir envoyé ce cher disciple dans les Gaules. La relation de son martyre appartient donc à l'histoire des origines de l'Eglise lyonnaise : c'est pour cette Eglise un titre de famille qui doit figurer en tête de ses annales religieuses. Eusèbe a inséré dans son Histoire ecclésiastique la plus grande partie de la Lettre qui renferme cette relation : « J'ai cru, dit-il, devoir inscrire dans mon Histoire la mort de Polycarpe, avec les circonstances conservées par les monuments, et que l'on raconte encore aujourd'hui (1). » Si l'évêque de Césarée a cru devoir insérer ces Actes dans une histoire générale, à plus forte raison sommes-nous autorisé à leur donner place dans des pages consacrées à saint Pothin, disciple de saint Polycarpe.

Cette Lettre, rédigée par Evariste, portée par un chrétien nommé Marc à l'Eglise de Philomélie, était destinée non seulement aux fidèles de cette ville, mais encore à toutes les communautés chrétiennes. Unie à l'Eglise de Smyrne par les liens les plus étroits, celle de Lugdunum ne dut pas être la dernière à recevoir les Actes de saint Polycarpe. Peut-être même est-ce à l'Eglise de Lugdunum, et en particulier à saint Irénée, que nous sommes redevables de ce monument précieux. En effet, les manuscrits les plus anciens se terminent par l'annotation

(1) *Hist. eccl.*, l. IV, c. XV.

suivante : « Ceci a été transcrit sur l'exemplaire d'Irénée, disciple de saint Polycarpe, par Caius, qui a vécu avec Irénée. Et moi, Socrate de Corinthe, je l'ai transcrit sur la copie de Caius (1)... » D'autres manuscrits portent : « Cette relation a été tirée d'Irénée, disciple de Polycarpe, par Caius, qui a vécu avec Irénée. Et moi, Socrate, je l'ai copiée sur l'exemplaire de Caius. Moi, Pionius, j'ai transcrit l'exemplaire précédent, après l'avoir recherché et trouvé par une révélation particulière du bienheureux Polycarpe (2). »

A l'intérêt tiré du fond de ces Actes et de leur provenance, s'ajoutent encore des renseignements utiles à recueillir pour la connaissance des premiers siècles chrétiens. Cette Lettre, dont Eusèbe a donné de longs fragments (3), a été reproduite en entier par Ussérius (4), Cotelier (5), dom Ruinart (6), l'abbé Migne (7), et plusieurs autres. Nous traduisons sur le texte grec donné par ce dernier.

« L'Eglise de Smyrne à l'Eglise de Philomélie, et à toutes les communautés du monde qui appartiennent à l'Eglise sainte et catholique, la miséricorde, la paix et la charité vous soient accordées en abondance par Dieu le Père et Jésus-Christ notre Seigneur.

« Frères, nous vous envoyons une relation touchant nos martyrs et le bienheureux Polycarpe, lequel a mis par son sang comme le sceau à la persécution et l'a fait cesser. Tout ce qui s'est passé en cette rencontre, le Seigneur s'en est servi pour nous montrer un témoignage conforme à l'Evangile. En effet,

(1) *Epist. Eccl. Smyrn.*, ad finem, apud Boll.
(2) Id., ibid.
(3) *Hist. eccl.*, l. IV, c. xv.
(4) *S. Ignatii et S. Polycarpi Epist.*
(5) *Patres ævi apostolici.*
(6) *Acta sincera.*
(7) *Patrol. græc.*, t. V, c 1029.

à l'exemple du Sauveur, Polycarpe attendit l'heure où il devait être livré; bel exemple que nous devons suivre, veillant à nos propres intérêts, sans oublier ceux du prochain. Car c'est le propre d'une charité solide et véritable de chercher non seulement son propre salut, mais encore celui de tous ses frères. »

Après avoir exalté la gloire des martyrs, retracé la constance de Germanicus, déploré l'apostasie de Quintus, les chrétiens de Smyrne poursuivent ainsi :

« Au premier bruit de la persécution, Polycarpe, cet homme admirable, ne perdant rien de son calme ordinaire, voulait demeurer dans la ville. Mais, sur les instances d'un grand nombre de fidèles, il consentit à s'éloigner. Il se retira donc dans une maison de campagne peu distante de Smyrne. Il s'y établit avec quelques chrétiens, passant, suivant sa coutume, les heures du jour et de la nuit à prier pour tous et pour toutes les Eglises du monde. Trois jours avant son arrestation, comme il était en prière, il eut une vision dans laquelle le chevet de son lit lui apparut dévoré par les flammes. Alors, se tournant vers ceux qui l'entouraient, il leur dit avec un esprit prophétique : « Je dois être brûlé vif. »

« A l'approche de ceux qui le cherchaient, il se retira dans une autre maison de campagne, où les émissaires ne tardèrent pas d'arriver. Leurs recherches ayant été infructueuses, ils se saisirent de deux jeunes esclaves; l'un d'eux, appliqué à la question, finit par découvrir la retraite du saint. Les gens de la maison trahissant Polycarpe, il lui était impossible d'échapper aux poursuites. Or, l'irénarque (1), nommé Hérode, désirait le produire dans le stade, afin qu'il y subît son sort, devenant

(1) L'irénarque était un magistrat chargé de maintenir le bon ordre dans les villes, de faire arrêter les malfaiteurs et les séditieux. (Valois, *Annotationes ad Eusebium.*)

ainsi semblable à Jésus-Christ. Que le châtiment de Judas retombe sur la tête des traîtres!

« Le sixième jour de la semaine, à l'heure du dîner, des soldats à pied avec des cavaliers, tous munis de leurs armes, partirent comme s'ils fussent allés à la recherche d'un voleur. Ils arrivèrent au lieu indiqué vers la tombée de la nuit, et trouvèrent Polycarpe prenant son repas dans la partie supérieure d'une petite maison. Il lui eût été facile de gagner un autre asile, mais il s'y refusa, disant : « Que la volonté de Dieu soit « faite! » Au bruit qu'il entendit, le saint, comprenant que les soldats étaient arrivés, descendit et s'entretint familièrement avec eux. Grand fut l'étonnement de ces derniers; ils admiraient l'air vénérable, la constance de Polycarpe, se demandaient pourquoi tant de mouvement pour s'emparer d'un vieillard. Sur-le-champ le saint évêque ordonna qu'on leur servît à boire et à manger à discrétion; puis il leur demanda une heure de temps pour prier en toute liberté. La chose lui ayant été accordée, il pria avec une telle abondance de grâce, qu'il continua sa prière l'espace de deux heures. Les soldats, témoins de ce spectacle, en étaient dans l'admiration; plusieurs même se reprochaient d'être venus pour saisir un vieillard si agréable à Dieu.

« Dans sa prière, le saint fit mention de tous ceux avec lesquels il avait eu des rapports, grands et petits, de basse ou d'illustre naissance, et en général de l'Eglise catholique tout entière. Le moment du départ étant venu, on le mit sur un âne, et on l'achemina ainsi vers la ville. C'était le jour du grand samedi (1). Sur la route, ils rencontrèrent l'irénarque Hérode et son père Nicétas. Ceux-ci firent monter Polycarpe sur leur char, et l'ayant établi à côté d'eux, ils lui disaient pour

(1) Ce samedi était, paraît-il, celui qui précédait la fête de Pâques.

le gagner : « Quel si grand mal peut-il y avoir à dire : *Sei-« gneur César*, et à sacrifier pour sauver sa vie? » Polycarpe ne répondit pas. Comme ils insistaient, il leur dit : « Je ne « ferai rien de ce que vous me conseillez. » Perdant tout espoir de le gagner, Hérode et Nicétas l'accablèrent d'injures; puis ils le poussèrent si violemment, qu'il fut précipité du char, et, dans sa chute, se fractura l'os de la jambe. Polycarpe, sans rien perdre de son calme habituel, et comme s'il n'eût rien souffert, s'avançait vers le stade avec une joie et une agilité surprenantes. Or, dans le stade, le tumulte était si grand, qu'on ne pouvait s'y faire entendre.

« A son entrée dans cette enceinte, une voix vint du ciel qui lui disait : « Polycarpe, courage et fermeté! » Personne ne vit celui qui parlait, mais la voix fut entendue de tous ceux des nôtres qui étaient présents. Polycarpe fut introduit dans le stade; le peuple, apprenant que c'était l'évêque de Smyrne, applaudit bruyamment à son arrestation. Le proconsul lui demanda s'il était bien Polycarpe. Sur sa réponse affirmative, le proconsul l'engageait à renier son Dieu : « Prends pitié de « ton âge, » lui disait-il. Et paroles semblables à l'usage de nos ennemis. « Jure par la fortune de César, ajouta le proconsul, « reconnais ton erreur, et crie : *Périssent les impies!* » Alors Polycarpe promena un regard sévère sur la multitude qui se trouvait dans le stade; il étendit sur elle sa main droite, puis, poussant un soupir et élevant ses regards vers le ciel, il s'écria : *Périssent les impies!* Le proconsul, revenant à la charge, lui disait : « Jure, insulte le Christ, et je te mets en liberté. » Polycarpe répondit : « Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, « et jamais il ne m'a fait aucun mal; comment donc pourrais-« je blasphémer mon Roi, celui qui m'a sauvé? »

« Le proconsul reprit : « Jure par la fortune de César. » Polycarpe répondit : « C'est bien inutilement que tu cherches à

« me faire jurer, comme tu dis, par la fortune de César. Igno-
« res-tu ce que je suis? Je te le dirai hardiment : je suis chré-
« tien. Si tu désires connaître la doctrine chrétienne, donne-
« moi un jour, et je t'en instruirai. » Le proconsul dit : « Adresse-toi au peuple. » Polycarpe répliqua : « Tu es digne,
« toi, de m'entendre; car nous avons appris à respecter les
« magistrats et les pouvoirs établis de Dieu, à leur rendre les
« honneurs compatibles avec les intérêts de notre âme. Quant
« à cette multitude, je n'ai pas à lui rendre compte de mes
« croyances. »

« Le proconsul lui dit : « J'ai des bêtes auxquelles je te
« livrerai, si tu ne changes de sentiment. » Polycarpe répondit : « Fais-les venir. Nous autres chrétiens, nous ne savons
« pas changer en laissant le bien pour le mal; il m'est bon, au
« contraire, de passer du mal au bien. » Le proconsul dit encore à Polycarpe : « Tu méprises les bêtes; eh bien! si tu re-
« fuses d'obéir, je te livrerai aux flammes. » Polycarpe répondit : « Tu me menaces d'un feu qui brûle l'espace d'une heure,
« pour s'éteindre bientôt après; et tu ne connais pas le feu du
« jugement à venir, feu réservé aux impies pour les punir
« éternellement. Mais pourquoi tant de retards? Livre-moi au
« supplice que tu voudras. »

« Polycarpe fit ces réponses et plusieurs autres, plein de joie et d'assurance. Bien loin d'être abattu par les menaces, son visage était tout rayonnant de grâce. Le proconsul, au contraire, était dans la stupéfaction. Il donna l'ordre à un héraut de crier trois fois au milieu du stade : « Polycarpe a confessé qu'il est
« chrétien. » Après cette proclamation, tout ce qu'il y avait de païens et de Juifs smyrniotes dans le stade s'écrièrent transportés de fureur : « C'est le docteur de l'impiété, le père des chré-
« tiens, un ennemi de nos dieux, qui apprend à leur refuser
« l'adoration et les sacrifices. » Et, remplissant le stade de

leurs clameurs, ils demandèrent à l'asiarque (1) Philippe de lancer un lion contre Polycarpe. Mais Philippe déclara qu'il ne le pouvait, parce que les *chasses* étaient terminées. Alors ils demandèrent d'une commune voix que Polycarpe fût brûlé vif. La vision qu'il avait eue devait être réalisée : au milieu de sa prière, il avait vu son chevet en flammes, et, se tournant vers ceux qui l'entouraient, il leur avait dit avec un esprit prophétique : « Je dois être brûlé vif. »

« Le supplice fut aussitôt préparé que demandé. La multitude courut aux chantiers privés, aux bains publics ; elle en tira du bois et autres combustibles qu'elle réunit en un monceau. Les Juifs, comme toujours, se firent remarquer par leur ardeur. Lorsque le bûcher fut dressé, Polycarpe ayant dénoué sa ceinture et quitté ses vêtements de dessus, se baissa pour se déchausser, ce qu'il ne faisait pas auparavant, les fidèles se disputant l'honneur de lui rendre ce service afin de toucher son corps, car, bien avant son martyre, la sainteté de sa vie ornait Polycarpe de toutes les vertus. Bientôt il fut entouré des instruments du supplice, disposés près du bûcher. Comme on voulait l'y fixer avec des clous, il dit : « Laissez ; Celui qui me fait la « grâce de souffrir le tourment du feu, me donnera bien la force « de demeurer immobile sur le bûcher sans le secours de vos « clous. »

« Les bourreaux se contentèrent donc de le lier avec des cordes, sans le fixer au poteau avec des clous. Les mains attachées derrière le dos, semblable à un bélier d'élite choisi pour l'immolation dans un nombreux troupeau, Polycarpe, victime agréable à Dieu et prête pour le sacrifice, éleva ses regards vers le ciel et dit : « Seigneur, Dieu tout puissant, Père de Jésus-« Christ, votre Fils béni et bien-aimé, par qui nous vous avons

(1) Les asiarques étaient des prêtres chargés de donner les jeux pour le salut de la province.

« connu, Dieu des anges, des vertus, de la nature entière, de « tous les justes qui vivent en votre presence, je vous bénis, « vous qui daignez aujourd'hui, à cette heure, m'admettre au « rang de vos martyrs, à la participation du calice de votre « Christ, à la vie éternelle de l'âme et du corps dans l'incorrup- « tibilité de l'Esprit-Saint; je vous prie de m'admettre au- « jourd'hui parmi vos élus, de me recevoir comme une vic- « time d'agréable odeur, d'accepter ce sacrifice préparé par « vous, que vous m'avez montré d'avance et que vous allez « consommer, Dieu véritable dans vos paroles et fidèle dans « vos promesses. Pour tous ces bienfaits, je vous loue, je « vous bénis, je vous glorifie, vous et Jésus-Christ, votre « Fils bien-aimé, qui règne éternellement dans le ciel, au- « quel, comme à vous et au Saint-Esprit, gloire maintenant et « dans tous les siècles. *Amen.* »

« Dès qu'il eut dit *Amen* et terminé sa prière, les bourreaux mirent le feu au bûcher. Bientôt de grandes flammes brillèrent. Nous qui avions le bonheur d'être présents, nous fûmes témoins d'un prodige extraordinaire; la Providence nous destinait à en transmettre le récit à la postérité. Du bûcher, semblable à une fournaise, les flammes s'élevèrent comme des voiles enflées par le vent, et se développèrent en berceau autour du martyr. Placé au milieu du feu, le corps de saint Polycarpe n'offrait point l'aspect d'une chair brûlée, mais d'un pain doré par la cuisson; il brillait comme l'or et l'argent qui passent par le creuset, et il s'en exhalait une odeur aussi agréable que si l'on eût fait brûler de l'encens ou quelque autre aromate précieux.

« Enfin les impies, voyant que le feu respectait son corps, ordonnèrent au confecteur de s'approcher et de le percer avec le glaive; ce qu'il fit. Alors une colombe s'envola dans les airs, et le sang coula de la blessure en si grande abondance, qu'il étei-

gnit le feu. Tous les assistants étonnés admiraient l'énorme différence qui existe entre les infidèles et les élus du Seigneur. Parmi ces derniers, un des plus admirables fut le martyr Polycarpe, évêque de l'Eglise catholique de Smyrne, lequel fut en nos jours un docteur animé de l'esprit des apôtres et des prophètes ; car toutes les paroles qui sont sorties de sa bouche ont eu ou bien auront leur accomplissement.

« Mais le démon, cet adversaire haineux et jaloux, cet ennemi de tous les justes, voyant un glorieux martyre couronner Polycarpe d'immortalité, récompenser d'une manière si éclatante la sainteté de sa vie tout entière, s'efforça du moins de nous priver de ses restes précieux. Plusieurs fidèles, en effet, désiraient les enlever et se mettre en possession de ce saint corps. Le démon suggéra donc à Nicétas, père d'Hérode et frère d'Alcès, d'aller trouver le proconsul, d'obtenir de lui que le corps de Polycarpe ne nous fût pas livré pour lui rendre les derniers devoirs, « de peur, disait-il, qu'abandonnant le Cru- « cifié, les chrétiens ne vinssent à adorer Polycarpe. » Cette idée lui avait été suggérée par les Juifs, lesquels avaient remarqué que nous nous disposions à retirer le corps des cendres. Ils ignoraient que nous ne pouvons adorer un autre Dieu, abandonner le Christ qui a souffert pour le salut de tous ceux qui seront sauvés. C'est à lui que nous rendons nos adorations comme au Fils de Dieu. Quant aux martyrs, à ces disciples du Seigneur qui ont marché sur ses traces, nous avons une juste vénération pour eux, à cause de l'amour qu'ils ont fait paraître pour leur Roi et leur Maître. Puissions-nous partager leur sort et imiter leurs vertus !

« Pour mettre un terme aux difficultés soulevées par les Juifs, le centurion fit brûler le corps du martyr. Ensuite il nous fut possible de recueillir ses os, à nos yeux plus purs que l'or, plus précieux que de riches diamants, et de les déposer dans un lieu

convenable. C'est là que nous étant réunis dans la joie et l'allégresse, autant que les circonstances le permettront, le Seigneur nous donnera de célébrer le jour natal de ce martyr, afin d'honorer la mémoire de nos athlètes et de porter les fidèles à les imiter.

« Voilà ce que nous avions à vous dire du bienheureux Polycarpe. Il souffrit le martyre à Smyrne avec douze fidèles de Philadelphie. Mais son nom seul est dans toutes les bouches ; les gentils eux-mêmes en parlent de tout côté avec admiration. Docteur insigne, athlète admirable, conforme dans son martyre à l'Evangile du Christ, il nous a laissé un exemple que tous désirent imiter. Vainqueur par la patience de l'injustice du proconsul, il a remporté la couronne de l'immortalité, il est allé dans la compagnie des apôtres glorifier Dieu le Père, bénir notre Seigneur Jésus-Christ, le Sauveur de nos âmes, le Maître de nos corps, Pasteur de l'Eglise catholique tout entière.

« Vous nous avez témoigné le désir d'apprendre les circonstances relatives à ce martyre. Nous vous en envoyons le récit abrégé par notre frère Marc. Lorsque vous aurez lu cette Lettre, vous la communiquerez aux frères qui sont plus éloignés, afin que de leur côté ils glorifient le Seigneur pour le choix qu'il fait de ses élus. A lui, dont la grâce et la miséricorde peuvent nous introduire tous dans le royaume éternel, par Jésus-Christ, son Fils unique, gloire, honneur, puissance et grandeur dans les siècles des siècles. *Amen*. Saluez tous les saints. Ceux qui sont avec nous vous saluent, ainsi qu'Evariste qui a écrit cette Lettre, et toute sa maison avec lui.

« Le bienheureux Polycarpe a souffert le martyre le second jour du mois de xanthique (1), le sept des calendes de mai, le

(1) Mois de l'année qui répondait, paraît-il, au mois d'avril. Mais le deuxième jour de xanthique ne concorde pas avec le 7 des calendes de mai. Il faut qu'une

jour du grand samedi, à la huitième heure. Il fut pris par Hérode, Philippe de Tralles étant pontife, Statius Quadratus étant proconsul, enfin le Christ régnant aux siècles des siècles, à qui soient la gloire, l'honneur, la majesté et le trône éternel de génération en génération. *Amen*.

« Nous vous souhaitons force et santé, afin que vous puissiez marcher dans la voie évangélique de Jésus-Christ. Gloire à lui, ainsi qu'au Père et au Saint-Esprit pour le salut des élus ! C'est ainsi que Polycarpe a souffert le martyre ; puissions-nous sur ses traces arriver au royaume de Jésus-Christ ! »

Le bienheureux Pothin donna lecture de cette Lettre à l'assemblée des fidèles avec une émotion facile à concevoir. Reproduite par la transcription, cette pièce admirable circula bientôt dans la communauté chrétienne de Lugdunum. C'était une dernière leçon adressée de son bûcher, comme d'une chaire, par Polycarpe à ses disciples. Les fidèles de Lugdunum profitèrent de cet enseignement suprême ; appelés à suivre Polycarpe dans la voie royale du martyre, ils montrèrent que, dans le riche héritage de ce pontife, ils n'avaient rien répudié, la tradition du sacrifice moins que toute autre chose.

La Lettre de l'Eglise de Smyrne fut déposée par le bienheureux Pothin dans les archives de son Eglise naissante ; le nom de Polycarpe fut inscrit dans les diptyques sacrés, et, comme l'Eglise de Smyrne, celle de Lugdunum se réunit chaque année, au jour anniversaire de son martyre, pour en célébrer la mémoire (1).

erreur se soit glissée dans les manuscrits. Voir sur cette difficulté les Bollandistes, 26 janvier ; Valois. *Annot. ad Eus.*; Tillemont, *Mémoires*, t. II, p. 635.

(1) L'usage de la primitive Eglise était de lire les Actes des martyrs avant la célébration du saint sacrifice, afin d'animer les fidèles par le récit de leurs tourments. Du temps de Grégoire de Tours, la Lettre sur le martyre de saint Polycarpe était encore lue dans les Gaules. Voici ce que nous lisons dans la

Nulle part la Lettre de l'Eglise de Smyrne ne produisit une impression plus profonde qu'à Lugdunum ; nuls n'applaudirent plus chaleureusement au triomphe de Polycarpe que Pothin et son prêtre Irénée. Sensibles tous les deux à la perte de leur commun maître, ils l'étaient plus encore à la gloire de sa mort, dont l'éclat rejaillissait de l'Eglise de Smyrne sur celle de Lugdunum.

Le martyre de Polycarpe parut être un avertissement assez clair du ciel, un avis donné d'avance aux fidèles de Lugdunum de ceindre leurs reins, de se préparer à soutenir une grande lutte. L'Eglise-mère venait de se signaler dans la carrière sanglante; c'était un exemple que l'Eglise de Lugdunum, sa fille, pouvait être appelée à suivre. Les scènes de Rome et de Smyrne pouvaient se renouveler au forum de Trajan, à l'amphithéâtre du confluent ; Lugdunum pouvait avoir son Junius Rusticus, son Statius Quadratus. Du côté de Rome, l'horizon était loin de s'éclaicir : les rhéteurs et les philosophes païens qui entouraient l'empereur avaient toute autorité sur son esprit ; de son côté, bien qu'il n'affectât pas l'acharnement d'un persécuteur, Marc-Aurèle avait les chrétiens en trop souverain mépris pour les disputer à l'influence hostile de son entourage.

Enhardis par cette attitude du pouvoir, les païens ménageaient moins leur langage, regardaient les chrétiens d'un œil plus malveillant : c'étaient des signes de mauvais augure. Le bienheureux Pothin se tint pour averti. Il songea, pour son propre compte, à ne pas rester au dessous de Polycarpe ; puis, de concert avec ses prêtres et ses diacres, il n'oublia rien pour

Gloire des martyrs (l. I, LXXXVI) : « C'était le jour anniversaire de la mort de Polycarpe, martyr insigne, et on en célébrait la fête dans le bourg de *Ricomagum* (Riom). On lut la Passion du martyr avec les autres leçons fixées par l'autorité ecclésiastique, et on célébra le saint sacrifice. »

fortifier les fidèles dans la foi, les mettre en mesure de ne pas dégénérer de leurs frères d'Asie. Aux réunions quotidiennes du matin et du soir, surtout à l'assemblée solennelle du dimanche, l'évêque de Lugdunum appelait les regards de ses enfants sur le beau modèle que le Seigneur leur avait montré dans le stade de Smyrne. Avec un accent et des paroles qui respiraient le désir du martyre, il faisait appel aux sentiments généreux que le Saint-Esprit avait déposés dans leurs âmes au saint baptême; il les animait au sacrifice, leur faisait envisager l'effusion du sang comme la grâce suprême, le sceau de l'élection à la gloire. Toutefois, afin de les prémunir contre une aveugle confiance, il leur disait souvent de ne pas compter sur eux-mêmes; il les invitait à retremper leur faiblesse aux sources divines, à réclamer les secours du ciel par le jeûne et la prière. L'esprit de sacrifice, il fallait le demander à la grande Victime; il fallait s'armer pour la lutte en prenant le pain des forts, la nourriture eucharistique.

Les chrétiens de Lugdunum avaient été préparés de loin à comprendre ce langage. Leur âme s'éleva bientôt à la hauteur où les appelait leur évêque : ils surent envisager sans effroi, avec une intrépide confiance, la perspective d'un avenir menaçant. Sûrs de Dieu, qui les soutiendrait par sa grâce, ils attendirent, dans le calme d'une conscience disposée au sacrifice, le jour où sonnerait l'heure du grand témoignage.

Cependant une période de dix années s'écoula, depuis la mort de Polycarpe jusqu'à la persécution de l'année 177, sans que la paix religieuse fût gravement troublée à Lugdunum. Dieu le permettait ainsi, afin de donner à cette Eglise naissante le temps de pousser de plus profondes racines, afin de la mettre en état de faire face à l'orage, de n'être pas déracinée par sa fureur.

Avant d'aborder le récit de la persécution, essayons de nous

représenter ce que pouvait être l'Eglise de Lugdunum, lorsque ses enfants furent appelés à la gloire du martyre. Bien que les cadres relevés par Grégoire de Tours sur la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum soient loin d'être complets, néanmoins, comme les débris de murailles antiques peuvent servir à restituer le plan d'un édifice, ainsi les noms glorieux qui nous sont parvenus de cette époque peuvent nous aider à reconstituer dans ses grandes lignes cette Eglise primitive, à nous faire une idée des éléments qui entraient dans sa composition.

La communauté chrétienne de Lugdunum ne paraît pas avoir été différente, sous ce rapport, des Eglises fondées par saint Paul et les autres apôtres. Les marchands, les ouvriers, les affranchis, les esclaves, y dominaient par le nombre. Sur ce fond obscur se détachaient des citoyens romains, des hommes de profession libérale, recommandables par leur caractère, par leur savoir et leur influence sociale. Parmi ces chrétiens, nous n'en connaissons aucun qui ait fait partie des administrations provinciale ou municipale de Lugdunum.

Autour de Pothin figurent, avec le prêtre Irénée, Marcelle, aussi prêtre, et Valérien, diacre ; ces deux derniers unis par les liens de l'amitié et peut-être du sang. Nous ne pouvons y ajouter les prêtres Bénigne et Andoche, avec le diacre Thyrse; ils n'étaient plus alors à Lugdunum. Envoyés tous les trois dans les Gaules par saint Polycarpe, ils s'étaient fort peu arrêtés auprès de Pothin, assez de temps peut-être pour compléter leur apprentissage apostolique commencé sous l'évêque de Smyrne; après quoi, ils s'étaient rendus chez les peuples auxquels Dieu les destinait. Des ministres inférieurs devaient se rattacher à l'évêque Pothin et à ses prêtres pour compléter le clergé de Lugdunum. Nous ne comptons pas Sanctus parmi les diacres de cette ville; il appartenait, comme nous le verrons plus tard, au clergé de Vienne.

Les simples fidèles se répartissaient en Grecs et en Gallo-Romains. Parmi les Grecs brillait au premier rang Attale de Pergame, citoyen romain, s'il est vrai qu'il résidât à Lugdunum et non pas plutôt à Vienne (1). Après lui, on remarquait Alexandre de Phrygie, médecin, établi dans les Gaules depuis plusieurs années, missionnaire zélé pour la foi; ensuite Alcibiade, de mœurs sévères, d'une mortification extrême. Alcibiade avait le titre de citoyen romain, ainsi que Philomène et Macaire; c'est du moins ce qui semble résulter de leur genre de mort, car ils eurent la tête tranchée, au lieu d'être exposés aux bêtes comme les autres. A en juger par les noms qui nous sont parvenus, les femmes de naissance ou d'origine grecque devaient être assez nombreuses. Parmi elles, il faut nommer Bibliade ou Biblis, qui pâlit d'abord devant les supplices, mais ne tarda pas à racheter cette défaillance par une généreuse confession; Trophime, Gamnite, Rhodana, Elpis, nommée aussi Amnas, *agnelette*. Quatre d'entre elles périrent par le glaive, et par conséquent avaient le droit de cité romaine.

A la tête des Gallo-Romains se plaçait Vettius Epagathus, né à Lugdunum de famille patricienne, personnage qui sacrifiait tout à sa religion. A côté de lui, il faut ranger Maturus, Silvius, Primus, Ulpius, Vitalis, Geminus, Comminius, October, citoyens romains, affranchis pour la plupart, comme leurs noms semblent l'indiquer; puis Titus, Cornélius, Julius, desquels on ne sait rien, sinon qu'ils sont morts pour Jésus-Christ. Parmi les femmes gallo-romaines, on cite Julia, Albina, Grata, Rogata, Emilia, Posthumiana, Pompéia, Quarta, Materna, jouissant toutes du droit de cité, portant de beaux noms, qui ont dû leur arriver par voie d'affranchissement. Avec elles, Antonia, Justa, Alumna, Ausonia, simples femmes, sujettes de province, aussi

(1) Nous reviendrons sur ce point.

bien que Lucie, la veuve de Pierre-Scise. Dans cette nomenclature, il ne faut pas oublier Epipode et Alexandre, ces deux jeunes amis, qui allèrent se réfugier dans la maison de Lucie. Et pour clore cette liste, l'esclave Blandine; Blandine, la dernière par la naissance et la condition, devenue la première dans l'estime des Eglises et la vénération des fidèles (1).

Cette liste ne suffit pas, il est vrai, à présenter le tableau complet de l'Eglise de Lugdunum à l'époque de la persécution. Toutefois, ces noms, avec les notions qui les accompagnent, donnent des lignes assez accusées, des couleurs suffisamment tranchées, pour qu'on puisse se figurer un état voisin de la réalité. Encore n'est-il pas impossible d'indiquer quelques uns des traits qui manquent, de combler une partie des lacunes. Pour cela, il suffit de grouper autour de ces martyrs les personnes qui se trouvaient dans le rayon de leur influence et de leur action. A l'aide de ces indications, que nous verrons s'éclaircir plus tard, au fur et à mesure que nous déroulerons la Lettre des deux Eglises, nous pouvons conclure que, vers l'an 177, l'Eglise de Lugdunum avait pris un développement assez considérable pour exciter la jalousie des païens; et, d'un autre côté, qu'elle avait fait assez de progrès dans la foi et les autres vertus chrétiennes, pour mériter l'honneur des grandes luttes et la gloire du martyre.

(1) Voir Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, t. II, ch. v.

CHAPITRE VII.

Pourquoi cette étude sur Marc-Aurèle. — Capitolin son biographe. — La renommée de ce prince a été bien servie par les philosophes et les rhéteurs. — Pensées de Marc-Aurèle. — Qualités et vertus naturelles de ce prince. — Sa prétendue modestie. — Sa morale défaillante par la base. — Sa confiance dans la magie et les pratiques théurgiques. — Faiblesse de son caractère. — Responsabilité qui lui revient des désordres de Vérus, de Faustine et de Commode. — Marc-Aurèle a persécuté les chrétiens.

L'histoire de la persécution qui sévit à Lugdunum appelle notre attention sur Marc-Aurèle, sur le prince qui en autorisa les rigueurs de sa signature impériale. Cette étude jettera quelque lumière sur la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum. Un autre motif nous engage à nous arrêter devant la figure du fils adoptif d'Antonin, pour en saisir les traits véritables. Dans un but bien connu, l'école encyclopédiste a fait sonner très-haut le nom de Marc-Aurèle. Voltaire l'appelle *le grand Marc-Aurèle;* il veut défendre *la mémoire sacrée de Marc-Aurèle.* « De tous les empereurs, dit-il, ce fut celui qui promulgua les meilleures lois; il protégea tous les sages et ne persécuta aucun chrétien, dont il avait un grand nombre à son service (1). »

(1) *Dictionnaire philosophique.* Martyrs.

Quant à prouver ce qu'il avance, Voltaire ne s'en inquiète pas; il s'imagine modestement qu'en fait d'histoire sa parole vaut preuve. « On sent en soi-même, dit Montesquieu, un plaisir secret lorsqu'on parle de cet empereur; on ne peut lire sa vie sans une espèce d'attendrissement. Tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes (1). » Récemment encore, un auteur est venu renchérir sur les éloges prodigués à Marc-Aurèle par Voltaire et Montesquieu. « Marc-Aurèle, dit M. Taine, est l'âme la plus noble qui ait vécu... Nous avons beaucoup appris depuis seize siècles, mais nous n'avons rien découvert en morale qui atteigne à la hauteur et à la vérité de sa doctrine (2). »

La gloire du bienheureux Pothin et de ses compagnons aurait par trop à souffrir de ces éloges, s'il fallait y voir l'expression de la vérité. Il nous importe donc de savoir au juste ce qu'était Marc-Aurèle, de connaître son caractère, sa vie, sa morale, de nous rendre compte surtout de son attitude et de sa conduite à l'égard des chrétiens.

Le nom de cet empereur a éclipsé celui d'Antonin; il nous est arrivé glorieux comme celui de Trajan, prince que Marc-Aurèle n'égalait ni dans la guerre ni dans la paix. Et cependant, pour retracer les événements de son règne, le fils adoptif d'Antonin n'a pas eu le bonheur de rencontrer un Tite-Live ou un Tacite (3). Au lieu d'un maître dans l'art d'écrire l'histoire, un maigre annaliste, Capitolin, nous a laissé de ce prince une Vie qui ne brille ni par l'ordre, ni par le style. Mais,

(1) *Grandeur et Décadence des Romains*, c. XXI.

(2) *Nouveaux Essais de critique et d'histoire*.

(3) La biographie due à Capitolin, deux pages d'Aurélius Victor dans ses *Césars*, quelques lignes de Victor-le-Jeune dans son *Epitome*, c'est tout ce que nous possédons des anciens sur Marc-Aurèle.

à défaut de ces qualités, Capitolin en possède une qui a mieux servi la gloire de Marc-Aurèle que n'auraient pu faire toutes les autres : c'est une admiration sans bornes pour la mémoire de ce prince. Adressée à Dioclétien, grand admirateur de Marc-Aurèle, cette Vie tourne au panégyrique; elle a plutôt l'air d'une œuvre de commande que d'une histoire écrite par une plume impartiale. Au surplus, Capitolin ne s'en cache pas, c'est moins la vie d'un homme qu'il retrace que celle d'un dieu; il écrit, sous l'inspiration d'un religieux respect, la biographie d'un empereur placé par Dioclétien au rang de ses plus chères divinités (1). Ce langage n'inspire pas grande confiance; le lecteur a tout lieu de craindre que le culte voué à Marc-Aurèle par Capitolin ne puisse se concilier avec l'amour de la vérité.

Les philosophes et les beaux esprits de toute sorte, contemporains de Marc-Aurèle, peuvent être regardés comme les artisans les plus actifs de sa renommée. A cela quoi d'étonnant? Le souhait de Platon, qui appelait la philosophie sur le trône, semblait être réalisé dans la personne du fils adoptif d'Antonin. Le règne de ce prince avait ouvert un âge d'or à quiconque portait la barbe et le manteau philosophique, enseignait la sagesse sous une forme ou sous une autre. Comme de raison, les maîtres qui avaient élevé son enfance, cultivé sa jeunesse, eurent la meilleure part à ses faveurs. Sa reconnaissance ayant à sa disposition les trésors du fisc, les charges publiques, les positions les plus honorables et les mieux rétribuées, Marc-Aurèle ne sut rien épargner à la pléiade de professeurs qui l'avait initié aux secrets de la sagesse et des arts; il fut à leur égard

(1) Deus usque etiam nunc habetur (Marcus), ut vobis ipsis, sacratissime imperator Diocletiane, et semper visum est et videtur, qui eum inter numina vestra, non ut cæteros, sed specialiter veneramini. (Capit., *in Marco.*)

d'une libéralité telle, qu'on peut le taxer d'aveugle prodigalité. Parmi tous ses maîtres, aucun ne fut élevé si haut par l'empereur que Fronton, son professeur d'éloquence latine. Fronton était le maître favori, le *doux maître*, le *cher maître* (1). A Fronton une statue, la dignité consulaire, des emplois considérables dans les provinces. Philosophes et rhéteurs ne s'étaient jamais trouvés à pareille fête ; ils auraient eu fort mauvaise grâce de marchander les éloges à qui leur était si large et si libéral. Marc-Aurèle mort, cet empereur devint aux philosophes et aux rhéteurs des âges suivants une sorte d'idéal vers lequel ils tournaient tristement leurs regards, lorsqu'ils voyaient assis sur le trône toute autre chose que la sagesse et l'amour des sages.

Philosophes et rhéteurs ayant entouré Marc-Aurèle d'une admiration excessive, il n'est pas étonnant que la renommée de ce prince nous soit arrivée quelque peu surfaite. Essayons de signaler les côtés faibles et vulnérables de cette renommée, sans oublier d'indiquer ce qu'elle présente de solide et de résistant, de reconnaître où est l'or de la statue, où le fer et l'argile.

Nous n'avons aucun intérêt à découronner Marc-Aurèle de sa gloire véritable, à lui dénier les talents et les vertus morales qu'il fit briller avant et après son élévation au trône des Césars, à méconnaître les services politiques et militaires qu'il rendit à l'Empire, la sagesse de plusieurs lois inspirées par les grands principes du gouvernement et de la morale publique ; il y aurait à fermer les yeux sur ces beaux côtés de sa

(1) Ces expressions de tendresse reviennent fréquemment dans les lettres de Marc-Aurèle à Fronton.

Rien n'est curieux comme la correspondance de Marc-Aurèle avec son professeur d'éloquence. Ces lettres ont été découvertes par le cardinal Maï sur des palimpsestes du Vatican.

vie privée et publique autant d'injustice que d'aveuglement.

Pour savoir au vrai ce qu'était Marc-Aurèle, nous n'avons rien de mieux à faire que de l'interroger lui-même. Ses Pensées, sorte de journal intime dont le premier livre est daté des bords du Granua (1), et le second de Carnuntum (2), sont pour nous mieux qu'un monument historique; elles ont pour l'étude de ce prince toute la valeur d'une révélation intime et personnelle. Dans ces pages, Marc-Aurèle ne songe nullement à la postérité, il n'écrit point pour l'avenir. Il pose devant lui-même et pour lui-même; il arrête sur son âme un regard profond, pénétrant, dans le but de démêler ses tendances morales, de reconnaître l'état de sa conscience. Le hasard a voulu que ce miroir, destiné à son usage, nous soit arrivé avec l'image arrêtée de ses traits. Grâce à ces notes simples, brèves, prises sous la tente au courant de la plume, excluant tout apprêt littéraire, nous sommes admis dans ses plus intimes confidences, nous lisons dans les plis et les replis de son intérieur, déroulés sous nos yeux par l'empereur philosophe. Dans ces longs tête-à-tête avec lui-même, la bonne foi de Marc-Aurèle ne saurait être suspectée; il faut donc accepter de confiance tous les renseignements donnés par ces tablettes intimes.

Nous le reconnaissons volontiers, Marc-Aurèle n'avait pas moins d'aptitude pour philosopher que pour régner; il était aussi bien doué pour l'exercice de la pensée que pour l'art difficile de gouverner les peuples. Nature d'élite, il fut saisi de bonne heure d'un goût très-vif pour les choses de l'intelligence. Epris de l'étude austère de soi, il s'adonnait à la contemplation interne, était ami des spectacles que l'homme peut se donner

(1) C'est le Garam actuel. Cette rivière prend sa source dans le comitat de Gœmer, et se jette dans le Danube près d'Esztergom.

(2) C'était une ville de Pannonie où Marc-Aurèle fit de longs séjours pendant ces guerres contre les Quades et les Marcomans.

à lui-même sur le théâtre de la conscience. La noblesse de ces goûts ne pouvait manquer d'élever la vie et les mœurs de ce prince.

Marc-Aurèle tranche sur ses contemporains; il se détache d'une manière assez vive sur le fond païen qu'il domine. Cette droiture d'esprit, cette honnêteté d'âme, cette pureté relative de mœurs, ces vertus morales qui passeraient inaperçues parmi nous, ne laissent pas de présenter une sorte de phénomène dans le milieu social où nous les rencontrons. Ce que l'on n'admire pas moins dans ce prince, c'est un cœur ouvert à la tendresse, un amour des autres dont le spectacle frappe d'autant plus, qu'il est plus rare autour du philosophe couronné. Mais l'influence chrétienne fut-elle complètement étrangère à cette élévation d'idées, à cette dignité morale? Le souffle de la vérité n'arriva-t-il pas jusqu'à Marc-Aurèle? Les livres des chrétiens ne passèrent-ils pas sous les yeux d'un prince si curieux des choses religieuses? L'Eglise élevant graduellement le niveau moral de la société païenne, Marc-Aurèle ne participa-t-il pas à ce mouvement ascensionnel des idées et des mœurs? A ces questions, il est permis de répondre affirmativement avec bon nombre d'excellents juges.

Toutefois, les qualités et les vertus morales de Marc-Aurèle, si brillantes qu'elles soient, ne doivent pas fermer les yeux sur les défauts du prince et les défaillances de l'homme.

D'abord, on peut reprocher à Marc-Aurèle, non pas précisément d'avoir admis dans ses conseils les maîtres de sa jeunesse, mais de leur avoir fait une part excessive dans le maniement des affaires. Arrivé à l'empire, ce prince ne sut pas, tout en conservant une juste reconnaissance à ses professeurs d'autrefois, s'affranchir de leur gênante tutelle. Il eut le tort de rester sur les bancs après être arrivé à l'empire; de faire de son palais une annexe de l'école; de prendre pour conseillers ordinaires

des hommes peut-être fort experts en philosophie, en éloquence ou en grammaire, mais étrangers au grand art de gouverner; de confier des charges importantes à des philosophes et à des rhéteurs qui n'avaient aucunement l'étoffe de l'homme d'Etat. Les maîtres de Marc-Aurèle pouvaient applaudir à un pareil régime; les peuples, qui payaient les frais des faveurs accordées, étaient d'un tout autre avis. L'affection que ce prince conserva jusqu'à la fin pour ses professeurs tenait sans doute à un sentiment de gratitude, mais aussi à un goût excessif, dans sa position, pour les choses de l'esprit. Voilà pourquoi le manteau du stoïcien éclipse la pourpre sur ses épaules, pourquoi chez lui le philosophe tend à absorber l'empereur.

Comme philosophe, Marc-Aurèle ne peut être dit héritier direct de Zénon ou de Chrysippe. Effet du temps qui avait marché, ou bien de la douceur naturelle à ce prince, le soïcisme a perdu chez lui son âpreté première; ce n'est plus cette doctrine impossible qui niait la douleur, proscrivait la pitié comme une faiblesse de l'âme. En général, Marc-Aurèle sait compter avec les réalités de la vie, même avec les plus douces émotions du cœur. S'il ne fait pas toujours droit aux sentiments de la nature, il leur donne souvent satisfaction complète. Le bon sens de Marc-Aurèle le tient à l'abri de cette morgue philosophique, de ce dédain superbe dont le stoïcien écrasait le vulgaire. Mais il n'a pas su se défendre de cette admiration personnelle, écueil inévitable de la sagesse purement humaine.

On a vanté beaucoup la prétendue modestie que l'on a cru reconnaître dans ses Pensées. Il y a fort à rabattre, ce nous semble, d'un pareil éloge. Les Pensées, en effet, respirent une satisfaction de soi plus voisine de l'orgueil que de la modestie. Au milieu de ses contemplations internes, Marc-Aurèle a été dupe d'une faiblesse inhérente à la philosophie païenne; il n'a pas su se préserver d'une certaine complaisance en son

mérite, complaisance qui est une nuance délicate de l'orgueil. Se replier sur soi-même, faire la revue de sa vie et des actes qui l'ont remplie, promener un regard scrutateur dans les plis et les replis de sa conscience, cet exercice sera toujours d'une grande fécondité morale, à la condition toutefois de ne pas se terminer à un spectacle ménagé à l'amour-propre. Mais faire un inventaire du bien que l'on découvre ou que l'on croit découvrir en soi, étaler ce bien sous ses regards avec une sorte de complaisance, s'y arrêter dans une souriante contemplation, un tel procédé ne constitue pas autre chose qu'un art délicat, raffiné, de se nourrir de sa propre excellence, de se payer avec son estime de ses qualités et de ses vertus. Pour repousser cette méthode prétendue morale, pas n'est besoin d'être chrétien ; il suffit de croire en un Dieu créateur de l'homme et rémunérateur de la vertu.

En face de lui-même, Marc-Aurèle insiste outre mesure sur le bien qu'il dit avoir accompli ; il s'y complaît, il y applaudit même, il se fait le flatteur de son mérite personnel. Quoi qu'on en puisse dire, rien ne ressemble moins à la modestie que ce pompeux étalage, que ces témoignages de satisfaction libéralement octroyés par l'empereur à sa conduite. Marc-Aurèle, il est vrai, fera volontiers la part des dieux ; mais à ce partage il n'a pas grand'chose à perdre, vu qu'il n'est pas très-sûr pour lui que les dieux existent. « Les dieux, dit-il, et leurs dons, et leurs secours, et leurs inspirations, rien ne m'a manqué, et depuis longtemps j'ai pu vivre conformément à la nature (1). » Or, dans les principes du stoïcisme, vivre conformément à la nature constituait la perfection suprême. Comme on le voit, le philosophe couronné ne se ménage pas l'éloge. Sans doute encore, Marc-Aurèle n'hésite pas à poser le doigt sur les

(1) *Pensées*, l. I, XVII.

plaies de son âme, à fixer ses regards sur les côtés les moins brillants de sa vie. Mais, le vice accusé, arrive aussitôt comme correctif l'amendement qui en a fait complète justice ; ou bien le défaut est atténué au point de disparaître entièrement. « Si plus tard, saisi par le poison de la volupté, dit-il, j'ai pu revenir à la santé ; si, malgré mes fréquents dépits contre Rusticus, je n'ai jamais passé les bornes et rien fait dont j'aie à me repentir, c'est aux dieux que je le dois (1). » Et tout le premier livre des Pensées se poursuit sur ce ton et dans cette manière. Cette naïve admiration de soi n'a rien qui doive surprendre : Marc-Aurèle ne connaissait pas l'humilité, cette vertu exclusivement chrétienne. Cette vertu, du reste, n'était pas la seule qu'il ignorât, sa conduite ne pouvant s'élever plus haut que ses croyances.

Malgré bien des lacunes dans ses principes, Marc-Aurèle interprête avec autant de bonheur que d'exactitude le code de la morale naturelle. Mais, si belle qu'elle apparaisse à l'extérieur, sa doctrine pèche par la base ; bâti sur le sable mouvant du doute, cet édifice ne repose pas sur les grandes vérités, fondement indispensable de toute morale. Ainsi les dieux reviennent souvent sous la plume de ce prince. Mais ces dieux, quelle place tiennent-ils dans ses croyances ? Y a-t-il des dieux ? Faut-il leur attribuer une existence propre et personnelle, ou bien doit-on les confondre avec les autres êtres dans le grand Tout ? Ces dieux ont-ils quelque pouvoir sur ce monde, et ce pouvoir quel est-il (2) ? Une providence bienfaisante, exorable, préside-t-elle au cours des événements, ou bien le monde est-il dominé par l'aveugle, par l'inexorable destin (3) ? Notre âme, quelle est sa nature ? Est-elle distincte de la

(1) *Pensées*, ibid.
(2) Id., IX, IV.
(3) Id., IV, III ; XII, XIV.

matière (1)? A-t-elle une existence personnelle, ou bien appartient-elle, comme un fragment parcellaire, à l'âme universelle dans laquelle elle finira par être absorbée? Maîtresse de ses actes, a-t-elle le libre gouvernement d'elle-même, ou bien est-elle enchaînée par des lois fatales qui lui feraient produire le bien et le mal, comme un arbre donne des fruits bons ou mauvais (2)? L'âme est-elle assurée de survivre au corps? La récompense ou le châtiment, sanction indispensable du devoir, l'attendent-ils après la mort? Voilà tout autant de questions que Marc-Aurèle se pose à lui-même. Ces grands problèmes troublent ses pensées incertaines; il les pèse, il les agite, il les résout tantôt dans un sens et tantôt dans un autre, suivant les courants d'idées qui traversent son esprit. La doctrine de Marc-Aurèle est donc ruineuse par la base; elle porte en l'air, elle ne repose que sur des probabilités et des hypothèses, tremblantes assises qui ne sauraient fixer l'esprit de l'homme et asseoir sa vie.

Avec de pareilles incertitudes, la religion de Marc-Aurèle ne pouvait être mieux appuyée que ses vertus. Ce n'est pas que, dans les habitudes de sa vie publique et privée, il ne fût religieux, dévot même; mais cette religion, dénuée de croyances fermes, flottait au vent de toutes les superstitions qui avaient cours dans l'Empire. Pour ce prince, ce n'était pas assez des dieux de Rome, des rites de l'ancien culte; il ouvrit la porte aux folies de l'orientalisme, se fit initier aux mystères d'Eleusis, de Mithras, de Thot, le Mercure égyptien (3). Trop à l'étroit dans le rituel romain, le sentiment religieux de l'empereur s'égara dans les voies détournées de la magie, des incantations

(1) *Pensées*, VII, II.

(2) « Vouloir que le méchant ne fasse pas le mal, c'est vouloir qu'il n'y ait pas de suc dans la figue, que les enfants ne vagissent pas, que le cheval ne hennisse pas, et ainsi des autres choses qui sont nécessaires. » (*Pensées*, XII, XVI.)

(3) Capit., *in Marco*.

et des pratiques théurgiques. Sur la parole d'Alexandre, un misérable imposteur, Marc-Aurèle n'hésite pas à jeter dans le Danube deux lions, des aromates et des objets précieux, dans l'espérance d'assurer ainsi la victoire à ses armes contre les Marcomans (1). Avant de partir pour sa dernière campagne, il convoque autour de lui tout ce que l'Empire renferme d'enchanteurs et de magiciens le plus en renom ; il consulte Julien et Arnuphis, deux divinateurs célèbres ; il fait appel à leur prétendue science, aux pratiques les plus extraordinaires de leur art, s'y confiant pour le succès de la guerre autant qu'à la valeur de ses légions et aux ressources de son habileté militaire.

Ainsi, supérieur à son siècle par sa grandeur d'âme et la dignité de sa vie, Marc-Aurèle se confond avec le vulgaire superstitieux et crédule par une confiance aveugle dans les devins et la vertu de leurs opérations théurgiques.

L'inconsistance des idées philosophiques et religieuses de Marc-Aurèle ne pouvait manquer de déteindre sur son âme, d'affecter sensiblement son caractère. Son esprit flottant devait communiquer quelque chose de ses incertitudes à la volonté de ce prince. Effectivement, l'empereur apparaît aussi faible dans ses résolutions, que le philosophe se montre peu ferme dans ses principes. Ce défaut d'énergie tenait encore à la déférence excessive qu'il professa toujours pour ses maîtres. Ainsi que nous l'avons fait remarquer, le disciple parvenu à l'empire conserva toujours pour ses professeurs un respect et des égards qui ne convenaient plus à sa position nouvelle. Il ne sut pas modifier à propos la douce habitude qu'il avait prise de déférer en tout à leur avis, imposer à ce penchant les limites tracées par ses devoirs nouveaux. Or, à ce régime, les ressorts de sa volonté,

(1) Lucien, *Pseudomantis*.

auxquels la nature avait donné moins de force que de délicatesse, finirent par se relâcher et se détendre. Le grand mouvement de sa vie, Marc-Aurèle le concentra dans son intérieur; il dépensa les forces vives de son âme dans les travaux solitaires de la pensée. Chose étonnante! ce prince si brave contre les ennemis de l'Empire, qui déploya tant d'activité sur le théâtre de sa conscience, ce prince se trouva faible, hésitant, au dessous de sa tâche, lorsqu'il fallut commander aux Romains, appliquer aux crimes d'énergiques répressions, exercer la magistrature des mœurs à Rome et dans l'enceinte de son palais.

L'indulgence de Marc-Aurèle pour les désordres qui déshonoraient sa famille, fait retomber ces désordres sur sa tête par une indéclinable responsabilité. Il y avait à cette conduite tolérante défaillance de la conscience, infraction aux devoirs du sage, aussi bien qu'à ceux du frère, de l'époux et du père. Soit indifférence morale pour tout ce qui n'émanait pas directement de sa volonté, soit crainte de susciter à sa faiblesse des embarras qu'il redoutait, Marc-Aurèle s'inquiéta peu de réprimer les excès de Vérus, son frère adoptif, les débordements de son épouse Faustine, la dépravation précoce de Commode, son indigne fils. Il eut le triste courage d'assister à toutes ces hontes domestiques, non pas en spectateur insensible, mais en témoin qui cherche à se désintéresser du triste spectacle qu'il a sous les yeux. On aimerait à voir le moraliste couronné se révolter contre les vices qui l'environnent, décharger le poids de sa conscience par les mesures d'une juste répression. Et Marc-Aurèle se contente de pousser en secret d'inutiles soupirs; tout au plus oppose-t-il aux désordres des siens l'impuissant exemple de ses molles vertus (1). Vérus, fils adoptif d'Antonin comme Marc-Aurèle, rappelait sous bien des rapports l'horrible

(1) Capit., *in Marco*.

Néron (1). Il n'importe, Marc-Aurèle lui accordera la main de Lucile, sa sœur ; il l'associera à l'empire, partagé pour la première fois entre deux Augustes ; il assistera aux désordres de son gendre, sans s'inquiéter beaucoup d'y mettre un terme. Enfin, Vérus mort des plus honteux excès, il lui fera décerner les honneurs divins.

Pour Faustine, l'épouse trop fameuse de Marc-Aurèle, on ne sait comment expliquer la tolérance de ce prince à son égard. Cette seconde Messaline, qui ne pouvait faire valoir à sa décharge l'excuse d'avoir épousé un autre Claude, donna libre cours aux caprices de ses passions adultères, sans que son époux eût à cœur de venger son nom déshonoré. Les anecdotes propagées par les langues friandes de scandale, les allusions parties de la scène, les quolibets et les risées du public, rien ne put déterminer Marc-Aurèle à prendre en main les intérêts de sa réputation compromise, ceux de la morale publique outragée. Des amis, plus soucieux que lui de son honneur, le pressaient de rompre son mariage au moyen du divorce légal ; il se contenta de leur faire cette lâche réponse : « Si nous renvoyons l'épouse, il faudra rendre la dot (2). » (Faustine, comme on sait, était fille d'Antonin, lequel avait adopté Marc-Aurèle.) Malgré l'indignité de sa conduite, les plus beaux titres étaient décernés à Augusta ; elle était appelée *Mère des camps*, et, sur des monnaies, on osa bien associer son nom à celui de la Pudeur. L'impératrice morte, le silence et l'oubli auraient dû peser sur sa tombe. Deuil simulé, ou regret sincère, l'empereur affiche tout le luxe de la douleur ; Faustine est placée au rang des divinités de l'Empire ; statues, temples, autels, prêtresses destinées à son culte, aucun honneur ne lui est épargné. Plus tard,

(1) Capit., *in Vero*.
(2) Capit., *in Marco*.

sous la tente, Marc-Aurèle donnera un tendre souvenir à « une femme de ce caractère, si complaisante, si affectueuse, si simple (1). » Un auteur satirique, qui aurait voulu décocher l'ironie contre Faustine, n'aurait pu mieux dire.

Et la faiblesse de Marc-Aurèle à l'égard de son fils Commode, comment la qualifier? Par les conséquences politiques qu'elle pouvait avoir, cette faiblesse revêtait un caractère d'une immense gravité. Il ne s'agissait pas seulement ici de la réputation personnelle de l'empereur, l'Empire était en cause avec tous les intérêts des particuliers. Marc-Aurèle avait vu se révéler en Commode, encore enfant, un tyran de la pire espèce. Puisque le père n'avait eu ni la volonté assez énergique, ni la main assez forte, pour dompter les instincts pervers et cruels de son fils, pourquoi lui abandonner en proie Rome et l'Empire? L'hérédité du pouvoir n'étant pas loi constitutive de l'Etat, qui l'empêchait d'écarter un monstre comme Commode, de faire passer la pourpre sur les épaules de Pompéianus, son gendre? S'il lui fallait un exemple, Claude n'avait-il pas dérogé à l'ordre de succession naturelle?

Vérus, Faustine, Commode, ces trois noms jettent sur le front de Marc-Aurèle des ombres assez fortes pour obscurcir sa renommée. Vainement chercherait-on à décharger ce prince de la responsabilité qui lui revient des désordres couverts par lui d'une lâche indulgence. Quelques auteurs s'y sont essayés, sans pouvoir y réussir. Longtemps d'avance, l'empereur Julien, auteur peu suspect, avait fait justice de ces plaidoyers intéressés. Voici ses paroles : « Il (Marc-Aurèle) fut coupable à l'endroit de son épouse et de son fils. Il déplora la mort de Faustine outre mesure; il lui donna des larmes qu'elle ne méritait pas. Quant à Commode, Marc-Aurèle, en le faisant son héritier, n'eut au-

(1) *Pensées*, l. I, XVII

cun égard aux intérêts de l'Empire menacé de ruine; il lui donna la préférence sur son gendre (Pompéianus), personnage vertueux, dévoué à la chose publique (1). » De la part de Julien, ces paroles sont significatives.

Cette faiblesse incurable de Marc-Aurèle, nous avons dû la signaler avec quelques détails, parce qu'elle n'a pas été étrangère à la persécution qui sévit sous son règne.

Il nous reste un dernier grief à formuler contre le fils adoptif d'Antonin, grief qui a motivé cette étude : il a persécuté la religion chrétienne. Les flots de sang qu'il fit répandre ont imprimé à sa mémoire une tache qu'il est plus facile de dissimuler que de laver aux yeux de l'impartiale histoire. Il est certain que sous son règne l'Eglise fut agitée d'une affreuse tempête. Cette persécution, comptée généralement pour la quatrième, est signalée par tous les historiens ecclésiastiques, notamment par Eusèbe (2), saint Augustin (3), Orose (4) et Sulpice-Sévère (5). A ces graves autorités vient se joindre la mention faite par tous les martyrologes de bon nombre de confesseurs immolés pour la foi sous le règne de ce prince. Reste à savoir en quel sens Marc-Aurèle peut être dit l'auteur de cette persécution, de quelle manière il y donna les mains. Ce prince promulgua-t-il des édits nouveaux contre les chrétiens? ou bien, s'inspirant des édits anciens, se contenta-t-il de lâcher la bride au fanatisme religieux des masses, d'autoriser la persécution par des rescrits adressés à des gouverneurs de province? A ne consulter que saint Méliton, cette question demeurerait indécise. En effet, dans l'Apologie qu'il adressa à

(1) *Les Césars.*
(2) *Chron.* — *Hist. eccl.*, l. IV et V.
(3) *De civitate Dei*, l. XIII, LII.
(4) L. VII, c. XV.
(5) *Hist.*, l. II.

l'empereur, l'évêque de Sardes semble douter que Marc-Aurèle eût autorisé les poursuites exercées contre les chrétiens d'Asie (1). Dans son Apologétique, Tertullien va plus loin encore ; il affirme que Marc-Aurèle ne porta aucune loi contre le christianisme (2). Mais en cela il est contredit par des monuments d'une incontestable autorité. Les Actes de saint Justin (3), ceux de sainte Glycère et de saint Laodicius (4), parlent d'édits rendus par Marc-Aurèle et proclamés dans toutes les villes de l'Empire. Il y a mieux, les Actes de saint Symphorien d'Autun reproduisent le décret suivant : « L'empereur Marc-Aurèle à tous les gouverneurs, juges, magistrats, présidents et autres officiers de l'Empire. Nous avons été informés que ceux qui portent le nom de chrétiens violent ouvertement les lois de l'Empire. Arrêtez-les, et s'ils refusent de satisfaire aux dieux, punissez-les, en graduant toujours la nature des supplices, de telle sorte que la répression soit équitable et que la punition cesse avec le crime (5). » Rien n'est plus clair. Comment donc concilier ces témoignages avec le dire contradictoire de Tertullien? Prétendre qu'il s'est trompé, une pareille opinion ne paraît guère soutenable : le prêtre de Carthage était trop au courant des affaires de son temps pour rien affirmer en l'air dans un plaidoyer destiné à une grande publicité. Dire avec Tillemont que « les anciennes lois romaines, qui condamnaient toute religion nouvelle et non approuvée du sénat, subsistaient toujours (6), » c'est passer à côté de la difficulté sans la résoudre ; les Actes parlent de lois émanées de Marc-Aurèle lui-même.

(1) Apud Euseb., *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXVI.
(2) *Apolog.*, c. V.
(3) *Acta sincera*, apud Ruinart.
(4) Apud Boll, 10 maii.
(5) *Acta sincera*, apud Ruinart.
(6) *Mémoires*, t. II, p. 338.

Quoi qu'il en soit de ce problème historique, il est certain que Marc-Aurèle laissa pleine liberté au fanatisme des masses païennes et à la jalousie sacerdotale de se déchaîner contre les chrétiens; certain qu'il autorisa, par rescrit impérial, des persécutions locales (1); certain qu'il traduisit saint Bénigne à son tribunal, et décerna le dernier supplice contre ce saint martyr (2). C'est plus qu'il n'en faut pour ranger ce prince au nombre des persécuteurs, pour faire retomber sur sa tête le sang chrétien versé sous son règne.

Cependant tout concourait à le retenir dans la voie de modération ouverte par son père adoptif. Marc-Aurèle avait pris Antonin pour modèle, il s'était promis de marcher sur ses traces (3). Or, il devait lui en coûter peu de rester fidèle aux traditions paternelles : la douceur de son caractère l'inclinait naturellement au parti de la tolérance. Ensuite, éclairé comme il l'était, il devait savoir à quoi s'en tenir sur le compte des chrétiens. Justin, Méliton de Sardes, Apollinaire d'Hiérapolis, Athénagore, lui avaient adressé des apologies où ils plaidaient la cause du christianisme, revendiquaient les droits de la conscience. Ces appels faits à son équité, ces plaidoyers si remarquables de logique et de bon sens, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention d'un prince qui, suivant Capitolin, désirait connaître toutes les affaires où la vie des citoyens honorables se trouvait engagée (4). Le ciel lui-même avait parlé un langage non équivoque; il s'était exprimé de manière à neutraliser l'influence des sophistes qui pesaient sur Marc-Aurèle, à faire

(1) *Epist. Eccl. Vienn. et Lugd.* — *Acta sancti Victoris et sanctæ Coronæ*, apud Boll.

(2) *Acta sancti Benigni*, apud D. Ruinart. Voir les anciens Actes de saint Bénigne donnés par M. l'abbé Bougaud dans son ouvrage intitulé : *Etude historique et critique sur saint Bénigne.*

(3) *Pensées*, l. I, XVI.

(4) Capit., *in Marco.*

pencher l'esprit de ce prince du côté de la justice et de l'équité.

En l'année 175, dans le pays des Quades, l'armée romaine, dévorée de chaleur et de soif, enveloppée par un ennemi supérieur en nombre, semblait vouée à un désastre inévitable. Dans ce péril extrême, les chrétiens de la douzième légion, dite *Fulminante*, se retirent un peu à l'écart et fléchissent le genou pour prier. Bientôt le ciel se couvre de gros nuages, des torrents d'une pluie bienfaisante tombent sur la tête des Romains altérés, tandis que la foudre porte l'épouvante et la mort dans les rangs des Barbares. Grâce à la prière des soldats chrétiens, l'armée romaine était délivrée, et, au lieu d'une défaite, la victoire était assurée aux aigles romaines (1). Les auteurs anciens qui ont parlé de cet évènement y ont tous reconnu une intervention divine (2). Dans une lettre adressée au sénat, Marc-Aurèle eut la loyauté de renvoyer l'honneur de cette victoire aux chrétiens de la Fulminante. Cette lettre n'est pas arrivée jusqu'à nous; elle existait encore du temps de Tertullien, qui la cite en preuve de la protection accordée au christianisme par Marc-Aurèle (3).

Sous l'impression d'un service récent encore, l'empereur défendit sous les peines les plus sévères d'accuser les chrétiens pour cause de religion : c'était ne leur rendre que demi-justice. Pour la faire complète, Marc-Aurèle aurait dû rapporter les lois qui proscrivaient le christianisme; son courage ne se trouva

(1) Euseb., *Hist. eccl.*, l. V, v.

(2) Dion, l. LXXI, VIII. — Capit., *in Marco*. — Suidas *in Arnouphim*. — Thémistius, *Oratio de regia virtute*. — Claudien, *Paneg.*, VI.

Un des bas-reliefs de la colonne Antonine, élevée par Commode en l'honneur de son père, représente Jupiter Pluvius versant sur les Romains une pluie bienfaisante, et lançant la foudre sur les Barbares.

(3) *Apolog.*, c. v. — La critique n'admet pas comme authentique la lettre que l'on trouve à la fin de la 2e Apologie de saint Justin.

pas à la hauteur de ce grand parti. Dans tous les cas, les chrétiens ne furent pas tenus à longue reconnaissance pour l'édit qui défendait de les accuser : Marc-Aurèle ne tarda pas d'annuler les effets de cette mesure, en autorisant, par rescrit impérial, la persécution de Lugdunum.

Ce prince s'était prononcé trop formellement en faveur des cultes ennemis du christianisme ; il s'était lancé trop avant dans les voies de l'orientalisme et des pratiques théurgiques ; ces antécédents affaiblirent d'abord, puis étouffèrent ses sentiments de gratitude envers les chrétiens. Ensuite, pour admettre les disciples du Christ à la libre pratique de leur culte, il eût fallu tenir tête à la jalousie des Juifs, aux fureurs aveugles de la multitude, aux haines intéressées des Fronton, des Crescent et autres. Marc-Aurèle n'était pas de force à se mesurer avec ces difficultés ; pour les aborder de front, il n'avait ni l'esprit assez élevé, ni la conscience assez délicate, ni surtout la volonté assez fortement trempée. Chose étonnante, on vit un prince ménager du sang des gladiateurs, assez humain pour faire tendre des filets sous les cordes des funambules, on vit ce prince dépouiller sa douceur naturelle, se montrer cruel à l'égard des chrétiens, mériter de prendre place à côté de Néron, de Domitien, de Trajan, dans la liste des persécuteurs.

Ainsi donc, avant de porter un jugement sur Marc-Aurèle, il importe de considérer ce prince sous ses différents aspects. La médaille de son caractère a sans doute un beau côté ; elle a pareillement un revers qu'il ne faut pas perdre de vue. Le dénigrement systématique est un excès, l'admiration aveugle en est un autre : la vérité se trouve à égale distance de ces deux extrémités.

LIVRE DEUXIÈME

LA PERSÉCUTION

CHAPITRE PREMIER.

Comment et par qui nous a été conservée la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum. — Authenticité de cette Lettre. — Témoignages qui servirent à sa rédaction. — Beauté de cette pièce. — Images empruntées à la lutte et aux combats. — Traductions latines et françaises de cette Lettre. — Sa date; réponse aux objections élevées contre l'année 177.

Les orages religieux qui avaient éclaté à Rome, à Smyrne, en Egypte, tenaient en éveil les chrétiens de Lugdunum. Le sang déjà versé avait donné un cruel démenti aux espérances qu'un petit nombre avait pu fonder sur l'humanité de Marc-Aurèle, sur la douceur de son caractère. Cependant neuf années s'écoulèrent depuis la mort de saint Polycarpe jusqu'à la crise de l'année 177, époque féconde où, suivant une belle expression de Tertullien, les enfants du bienheureux Pothin s'exerçaient dans la palestre chrétienne. Aussi, les jours de la persécution venus, eurent-ils le courage de confesser Jésus-Christ

par la généreuse effusion de leur sang. Après la lutte, l'Eglise de Lugdunum prit la plume à son tour, et, dans une Lettre admirable adressée à l'Eglise de Smyrne (1), elle lui raconta les souffrances et la mort de ses quarante-huit martyrs. C'était une réponse de tout point conforme à l'Epître qu'elle avait reçue, neuf ans auparavant, touchant le martyre de saint Polycarpe. Ecrite sous la même inspiration, la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum relatait des faits de même nature; elle retraçait les combats d'une légion de héros chrétiens; elle représentait le bienheureux Pothin présidant à l'immolation de ses enfants, comme il présidait à l'assemblée ordinaire des fidèles. La chrétienté de Lugdunum n'avait pas dégénéré de l'Eglise-mère; l'Eglise de Smyrne se reconnaissait dans cette fille généreuse qu'elle avait enfantée à Jésus-Christ sur les bords de la Saône.

La Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum constitue la première et la plus précieuse page de l'histoire religieuse de Lyon. Nous sommes redevables de sa conservation à Eusèbe (Pamphile); elle nous est parvenue avec l'Histoire ecclésiastique de cet auteur, dont elle fait un des plus beaux ornements. Seulement, il est à regretter qu'un monument si précieux ne nous soit pas arrivé dans son intégrité. L'évêque de Césarée ne s'est pas astreint à reproduire dans son entier la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum; cet historien avait pour cela une raison qui augmente les regrets, en expliquant une perte par une autre : il avait inséré cette Lettre tout entière dans un de ses ouvrages qui est malheureusement perdu.

Né vers l'an 267, Eusèbe avait vécu sous Dioclétien; il avait

(1) Smyrne était, après Ephèse, la seconde ville de l'Asie proconsulaire. L'Eglise de cette ville reçut donc la Lettre des martyrs de Lugdunum, puisque cette Lettre était adressée aux Eglises d'Asie et de Phrygie.

pu suivre dans toutes ses phases la persécution la plus terrible que l'enfer eût déchaînée contre l'Eglise du Christ. Le christianisme étant monté sur le trône avec Constantin, l'évêque de Césarée eut l'heureuse idée de recueillir les Actes des martyrs qui avaient été immolés, non seulement sous Dioclétien, mais encore pendant toutes les autres persécutions, et d'en former un grand recueil qui ne profiterait pas moins à la piété des fidèles qu'à l'histoire de l'Eglise. Or, personne n'était en meilleure position que lui pour mener à bien cette belle entreprise. Eusèbe, comme on sait, était en grand crédit à la cour; la faveur dont il jouissait auprès de Constantin lui fit ouvrir tous les dépôts des pièces officielles; il fut autorisé à compulser les archives de l'Empire, à fouiller dans les greffes des tribunaux, à prendre copie de tous les actes proconsulaires et autres relatifs à son travail (1). De plus, l'étendue de ses relations lui donnait toute facilité de pousser ailleurs ses investigations, de puiser à des sources privées. Grâce à ces recherches et aux circonstances qui les favorisèrent, Eusèbe parvint à réunir un grand nombre d'actes authentiques (2). La Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum avait trouvé place dans ce re-

(1) Une lettre fort ancienne, attribuée à saint Jérôme, et qui se trouve en tête du martyrologe qui porte son nom, raconte que Constantin, étant venu à Césarée, offrit à Eusèbe le choix de quelques gratifications pour son église. Eusèbe aurait répondu « que son église était assez riche des biens qu'elle possédait; mais qu'il avait à exprimer le plus cher de ses désirs, c'est que l'on fît une recherche exacte dans tout l'Empire, partout où on avait rendu contre les saints sentences sur sentences; qu'on fouillât dans toutes les archives publiques, qu'on recueillît tout ce qui pouvait concerner le nom d'un martyr, les juges, la province, la cité, le jour, les supplices, la victoire; que tout fût mis à sa disposition, afin qu'il en composât les annales universelles des martyrs de toutes les provinces de l'Empire. » (*Hieron. op.*, t. XI, p. 435, ed. Valarsi.)

(2) Eusèbe parle de cette Collection en plusieurs endroits de son *Histoire ecclésiastique* : l. IV, c. xv; l. V, in procemio, et c. xxi.

cueil ; elle y avait été insérée dans son entier, avec un soin qui en avait respecté jusqu'aux moindres détails (1). Dans son Histoire ecclésiastique, Eusèbe pouvait donc se contenter de reproduire de cette Lettre ce qui se rapportait à son but, les circonstances appelées par les besoins du récit, sauf à renvoyer pour le reste à sa Collection des Actes (2). Il pouvait, en manière de conclusion, terminer tout ce qui se rapporte aux martyrs de Lugdunum par ces paroles : « A quoi bon reproduire ici le catalogue donné par la Lettre précédente? Qu'est-il besoin de rappeler le nombre des confesseurs qui survécurent? On peut s'édifier pleinement là-dessus par la Lettre que j'ai insérée intégralement dans ma Collection relative aux martyrs (3). »

Malheureusement cette Collection a eu le sort de beaucoup d'autres ouvrages, elle n'est pas arrivée jusqu'à nous. Perte sensible pour l'Eglise catholique en général, et pour celle de Lyon en particulier; car cette perte a entraîné pour cette dernière Eglise la mutilation de son titre le plus vénérable et le plus précieux. Dès le VIe siècle, les Actes réunis par Eusèbe ne se trouvaient ni dans les bibliothèques d'Egypte, ni dans celles de Rome. Eulogius, patriarche d'Alexandrie, s'étant adressé à saint Grégoire le Grand pour lui demander cette Collection, le pape répondit qu'il lui avait été impossible de trouver cet ouvrage dans les bibliothèques de Rome (4).

Telle que nous la possédons, la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum ne renferme pas « le catalogue des martyrs, ni

(1) Et Acta quidem ipsa quibus plenissima harum rerum narratio continetur, in opere de martyribus integra a nobis inserta sunt. (Euseb., *Hist. eccl.*, c. v, in proœmio.)

(2) Quæcumque ad institutum nostrum spectare mihi visa sunt, ea in præsentiarum seligens hic apponam. (Ibid.)

(3) L. V, c. IV.

(4) S. Gregor. *Epistolæ*, l. VIII, epist. 29.

le nombre des confesseurs qui survécurent à la persécution. » C'est Eusèbe lui-même qui nous en avertit. En passant dans son Histoire, la Lettre des deux Eglises a subi d'autres retranchements impossibles à déterminer. Toutefois, il ne paraît pas que l'évêque de Césarée y ait beaucoup retranché, qu'il ait taillé dans le vif. Il ne s'est pas contenté de reproduire les passages les plus importants de cette Epître, il en a, paraît-il, respecté tout ce qui pouvait intéresser l'histoire de la persécution et la mémoire des martyrs lugdunais. A en juger par la liaison du récit, et les solutions de continuité, qu'Eusèbe prend soin d'indiquer, les retranchements auront porté sur des détails accessoires, sur des faits d'un intérêt secondaire.

L'authenticité de ce monument n'a été mise en doute par personne. Par le fait de son insertion dans l'Histoire d'Eusèbe, la Lettre des deux Eglises est mise à couvert sous l'autorité de cet historien. Saint Augustin l'avait sous les yeux, et la citait d'après l'évêque de Césarée, dans son ouvrage intitulé : *De cura gerenda pro mortuis.* « Nous lisons, dit ce grand docteur, dans l'Histoire ecclésiastique écrite par Eusèbe et traduite en langue latine par Rufin, qu'on exposa aux chiens les corps des martyrs des Gaules. » En traduisant cette Lettre, Rufin a donné l'autorité de son savoir et de son nom à l'authenticité de cette pièce. De plus, elle est citée dans les Actes des saints martyrs Epipode et Alexandre (1). Aussi un auteur a-t-il pu dire : « Nous n'avons rien de plus authentique après l'Ecriture sainte (2). »

Mais à quoi bon entasser ici des noms et des textes pour prouver cette authenticité? La Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum se suffit à elle-même; elle porte les marques d'une incontestable originalité; elle présente un cachet de sincérité

(1) Apud D. Ruinart.

(2) Baillet, *les Vies des Saints*.

que la main d'un faussaire ne saurait imiter. Ces pages respirent le parfum de la plus pure antiquité; quiconque est familier avec les monuments des premiers siècles, y reconnaît un air de famille avec les pièces similaires arrivées jusqu'à nous de cet âge primitif. Ce caractère, indice manifeste de sa provenance, est l'effet des circonstances qui présidèrent à la rédaction de cette Lettre. Impossible de la lire avec quelque attention, sans y connaître la vive empreinte des faits qu'elle retrace, sans conclure qu'elle a été écrite en pleine persécution, sous le coup des évènements racontés par des témoins, spectateurs à la fois et acteurs dans cette sanglante tragédie.

Aussi bien que les autres Eglises, celle de Lugdunum avait à cœur de ne laisser rien perdre de ce qui intéressait sa gloire propre et l'honneur de ses enfants. Elle mit donc un soin religieux à recueillir tous les détails de la lutte où ces derniers furent engagés. Après le triomphe, les sources d'informations ne manquaient pas pour en tracer le glorieux récit; plus d'un témoin pouvait donner des renseignements détaillés sur ce qu'il avait vu de ses yeux, entendu de ses oreilles, éprouvé même de la part des persécuteurs.

En effet, les confesseurs de Lugdunum, incarcérés pour Jésus-Christ, n'étaient point délaissés par leurs frères demeurés libres. Non contents d'assister les martyrs de leurs prières solitaires, les fidèles les visitaient dans les prisons, ils les suivaient au pied du tribunal, les soutenaient de leur présence et de leurs regards, autant que le permettait la prudence, et encore une prudence dont l'ardeur du zèle reculait fort loin les limites. Témoin le médecin Alexandre, qui se trahit aux yeux des païens par le langage trop expressif de ses gestes et de sa physionomie.

A l'égard des confesseurs, les chrétiens de Lugdunum remplissaient un rôle dont quelques uns étaient chargés d'office,

comme les notaires ecclésiastiques (1), que d'autres prenaient sous l'inspiration d'un généreux dévouement. Lorsque les martyrs étaient produits en public, les fidèles se glissaient au milieu des païens; mêlés à la foule confuse et bruyante, ils assistaient avec une ardente curiosité aux scènes de l'interrogatoire, de la torture, de la mort même. Ils étaient là tout yeux, tout oreilles, gravant dans leur mémoire, quelquefois même sur des tablettes cachées sous les plis de la toge, tout ce qu'ils pouvaient voir et entendre (2). Mieux que personne, les notaires ecclésiastiques de Lugdunum étaient en mesure de ne rien laisser échapper. Grâce à un système d'écriture expéditive, sorte de sténographie qui composait leur art, il leur était facile de relever rapidement interrogations et réponses, de noter toutes choses avec la plus grande exactitude. Le soir venu, les principaux d'entre ces témoins, les notaires surtout, allaient faire leur rapport au bienheureux Pothin, avant son arrestation, et depuis, au sénat presbytéral chargé de veiller aux intérêts de l'Eglise persécutée. Ainsi faisait-on après les journées marquées par un interrogatoire ou quelque supplice. Ce n'est pas tout encore. Pour compléter ces premières données, les martyrs eux-mêmes étaient mis à contribution. Les diacres qui les visitaient dans les cachots s'entretenaient avec eux des incidents

(1) Les notaires étaient proprement des sténographes. Dès le Ier siècle, l'Eglise de Rome eut des notaires ecclésiastiques à son service. Leur institution première remonte au pape saint Clément. « Il partagea, dit le *Liber pontificalis*, les diverses régions de Rome entre de fidèles notaires de l'Eglise, qui, chacun dans son quartier, devaient recueillir avec sollicitude et curiosité les actions des martyrs. » (Anastase le Bibliothécaire, *in Clemente*.) Comme on le voit, le principal office des notaires ecclésiastiques était de recueillir les Actes des martyrs. Les services rendus par ces officiers les firent bientôt adopter par les autres Eglises. Il est donc naturel de penser que l'Eglise de Lugdunum en possédait quelques uns.

(2) D. Ruinart, *Acta sincera*, in præfat.

de la lutte. Ces entretiens, des notes prises sous la dictée des martyrs, fournirent tous les renseignements que l'on pouvait désirer.

C'est ainsi que furent réunis les éléments qui servirent à composer la Lettre adressée par les Eglises de Vienne et de Lugdunum aux Eglises d'Asie et de Phrygie.

Dès que le triomphe des martyrs de Lugdunum eut été consommé par leur mort, il fallut songer à écrire leurs Actes, à dresser le bulletin de leur victoire. Pour cela, on avait sous la main trois sortes de témoignages : les dépositions des chrétiens qui avaient assisté aux différentes scènes de la lutte, le rapport plus autorisé et plus circonstancié des notaires ecclésiastiques, et enfin les révélations fournies par les martyrs eux-mêmes. Restait à emprunter la plume d'un prêtre ou d'un diacre, pour rédiger, d'après ces témoignages, les Actes des martyrs de Lugdunum.

A qui fut déféré l'honneur d'élever ce monument à la gloire des martyrs lugdunais? qui fut chargé de tenir la plume, d'écrire la Lettre collective des Eglises de Vienne et de Lugdunum aux Eglises d'Asie et de Phrygie? Henri Valois, traducteur exact, annotateur érudit d'Eusèbe, l'attribue à saint Irénée (1). Tillemont (2), les Bénédictins de l'Histoire littéraire (3), Colonia (4), inclinent aussi à ce sentiment. Effectivement, la position occupée par Irénée dans l'Eglise de Lugdunum semblait le désigner tout naturellement au choix pour cette importante rédaction. D'autre part, la beauté de son génie, son goût éclairé, son savoir et ses vertus le rendaient très-propre à retracer les combats de Pothin et de ses compagnons. Ce n'est là

(1) Annotationes in lib. V Eusebii.

(2) *Mém.*, t. III, p. 28.

(3) T. I, p. 291.

(4) *Hist. litt. de Lyon*, t. I, p. 33.

toutefois qu'une opinion. Quoi qu'il en soit, la valeur intrinsèque de cette Lettre ne dépend nullement de la question de savoir qui l'a rédigée. Ce qu'il importe de faire remarquer, c'est qu'elle a été écrite sous la dictée des martyrs, sur la déposition de témoins oculaires ; c'est que le rédacteur parle au nom des fidèles des deux Eglises, qu'il doit être regardé comme leur sécrétaire et leur interprète.

Ce qui relève encore à nos yeux le caractère de cette Lettre, c'est l'autorisation dont elle fut revêtue avant d'être envoyée en Asie. Dans les premiers siècles de l'Eglise, c'était un point de discipline générale que les Actes des martyrs fussent, après rédaction, soumis à l'évêque du lieu. Ces Actes, qu'ils eussent été dressés en forme de lettre, ou bien rédigés en forme de récit, ne pouvaient être rendus publics, adressés à aucune Eglise, avant d'avoir reçu l'approbation épiscopale (1). Alors seulement il était permis d'en multiplier les exemplaires, de les répandre parmi les fidèles.

Le bienheureux Pothin avait été victime de la persécution avec quarante-sept de ses enfants. L'Eglise de Lugdunum étant veuve de son pontife, la Lettre destinée aux Eglises d'Asie et de Phrygie fut donc, avant d'être envoyée à destination, soumise au sénat de l'Eglise lugdunaise, c'est-à-dire au conseil des prêtres de cette Eglise (2).

L'origine de cette Lettre est la source des beautés qui la distinguent, beautés pénétrantes, signalées par tous les auteurs qui ont parlé de ce monument vénérable. Eusèbe, historien si grave et si calme, ne peut s'empêcher, en abordant la persécution, de sortir de son impassibilité ordinaire. Contrairement à ses habitudes de gravité dans le ton, de sécheresse dans la

(1) Dom Ruinart, *Acta sincera*, præf.

(2) Il n'est pas probable que saint Irénée fût déjà évêque de Lugdunum ; autrement la Lettre lui aurait été soumise pour être revêtue de son autorité.

forme, l'évêque de Césarée anime et colore son style, il lui donne une ampleur et un mouvement inaccoutumés : « Ces événements, dit-il (ceux qui se rapportent à la persécution de Lugdunum), dignes d'une éternelle mémoire, ont été confiés aux Lettres pour passer à la postérité... Victoires dans les combats, dépouilles remportées sur les ennemis, hauts faits des chefs, traits de bravoure des soldats, qui, pour défendre leurs biens, leurs enfants, leur patrie, ont rougi leurs mains du sang de nombreux ennemis, voilà ce que les autres historiens enregistrent dans leurs annales. Pour nous, chargé d'écrire l'histoire d'une république divine et sacrée, nous confierons à des monuments immortels les pacifiques combats rendus pour la paix de l'âme, la gloire de ceux qui ont vaillamment combattu pour la religion et la vérité ; nous confierons à une éternelle mémoire la constance de nos athlètes luttant pour la piété, leur courage à supporter des supplices variés, les dépouilles qu'ils ont enlevées au démon, les victoires qu'ils ont remportées sur les ennemis invisibles, enfin les couronnes, récompense de tous leurs exploits (1). »

Un accent si élevé révèle l'impression produite sur Eusèbe par la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum. Il est permis de le penser, cette admiration que l'évêque de Césarée ne peut contenir, n'aura pas peu contribué à sauver la Lettre des deux Eglises d'un complet naufrage. La beauté de ce monument aura porté l'historien ému à lui faire une large place dans son Histoire, à l'y insérer sans grandes mutilations.

Du Bosquet ne sait comment louer cette Epître admirable. En pleine histoire, il interrompt le fil de son récit pour s'écrier avec enthousiasme : « Quel est celui qui oserait entreprendre d'imiter l'éloquence de ces Pères ? Le bienheureux esprit des

(1) *Hist. eccl* ; l. V, in prooemio.

martyrs est encore vivant dans ces paroles, toutes mortes qu'elles sont. Le sang répandu pour Jésus-Christ y paraît encore tout bouillant. Ils ne parlent que de choses qu'ils ont vues, qu'ils ont touchées, qu'ils ont endurées ; ils ne rapportent que les paroles qu'ils ont recueillies de la bouche sacrée des saints, ou celles qu'ils ont employées pour les exhorter à remporter la victoire sur l'idolâtrie (1). »

Bien que séparé de Rome, de cette Eglise qui réclame les martyrs pour ses légitimes enfants, Scaliger n'a pas laissé d'écrire ces mémorables paroles sur les Actes de saint Polycarpe et la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum : « Ces Actes, qui sont des plus anciens de l'Eglise, touchent tellement le lecteur religieux, qu'il ne peut se rassasier de cette lecture. Il n'y a personne qui, selon la portée de son esprit et le mouvement de sa conscience, ne puisse reconnaître cette vérité. Pour moi, je n'ai jamais rien lu dans l'histoire ecclésiastique qui laisse une si forte impression dans mon âme, m'emporte ainsi hors de moi-même. » Parlant en particulier de la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum, « Peut-on, dit-il, rien lire dans les monuments de l'antiquité chrétienne qui soit plus auguste et plus digne de respect (2)? »

La Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum se rapporte à cette branche de la littérature chrétienne où sont rangés les Actes des martyrs. Ce n'est pas sans forcer un peu les termes que l'on peut rattacher à la littérature proprement dite un monument si différent des productions ordinaires de l'esprit humain. En effet, les évènements relatés dans cette Lettre se déroulent dans un milieu surnaturel, dans une région supérieure où, les forces de la nature étant dépassées, la grâce divine opère

(1) *Hist. Eccl gallic.*, l. II, c. XVIII.
(2) *Animadv. ad Eus. Chronic.*

sur sa plus grande échelle. Dans ces hauteurs, si voisines du ciel, si éloignées de la terre, il ne saurait y avoir grande place pour les effets de l'art et les combinaisons littéraires. Les beautés du fond sont ici d'un ordre tellement relevé, qu'il y aurait eu danger de les altérer, de les ternir, en y mêlant les ornements ordinaires de l'esprit. Ces Actes, comme tous les autres, appartiennent donc par leur nature à une sphère plus élevée que les ouvrages éclos du génie de l'homme ; ils excluent donc les combinaisons de l'art et les efforts de l'étude. Cette double réserve faite, rien n'empêche de lire la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum comme morceau de littérature chrétienne, de la considérer par ce côté secondaire. A ce point de vue, nous la comparerions volontiers à ces monuments cyclopéens dont les assises puissantes et les lignes sévères repoussent des ornements faits pour des styles plus humbles, pour des édifices d'un ordre inférieur.

Etranger à toute préoccupation littéraire, le rédacteur de cette Lettre s'est effacé complètement, il s'est bien gardé d'en faire une œuvre sienne par un travail personnel ; aussi ne s'est-il pas réservé le privilége, ailleurs pleinement acceptable, d'y apposer sa signature. Œuvre collective des Eglises de Vienne et de Lugdunum, cette Epître ne devait pas, même quant à la forme, dépouiller ce caractère général pour revêtir celui d'une personnalité trop accusée. Recueillir les paroles des martyrs avec celles du gouverneur ; saisir sur le vif, rendre dans leur touchante réalité les principales scènes du drame sanglant de la persécution ; nous y faire assister par un vivant récit ; nous en transmettre l'édifiant spectacle sans altération aucune, sans aucun mélange d'agrément emprunté à l'imagination, tel était le but du rédacteur, tel l'objet sacré de la tâche qui lui était confiée. Pour cela il n'avait qu'à mettre en œuvre les riches matériaux déposés entre ses mains, à les rédiger dans une forme d'une austère simplicité.

Eh bien ! il se trouve que cette absence de tout artifice littéraire atteint à une puissance supérieure à tous les effets de l'art. Cette reproduction exacte, scrupuleuse des scènes du forum, des prisons et de l'amphithéâtre, met notre âme en contact avec la grande âme des martyrs. Saisis d'admiration, nous sentons passer en nous quelque chose de l'esprit qui animait ces héros chrétiens. La vertu communicative de leur grandeur morale est telle, qu'elle nous élève, qu'elle nous arme de courage pour ce martyre de détail, condition de toute vie sérieusement chrétienne.

Pourtant, si attentif qu'il ait été à s'effacer, le rédacteur de la Lettre n'a pu s'empêcher d'y laisser quelque chose de sa manière, de son style, une légère empreinte de son talent. Or, l'ensemble et les détails de ce monument trahissent une main habile, un esprit cultivé; on y rencontre nombre de traits qui dénotent un écrivain d'un goût exquis, familier avec tous les genres de beauté. Ainsi, lorsque le bienheureux Pothin paraît au pied du tribunal, le rédacteur a un magnifique coup de pinceau pour nous représenter la générosité du saint évêque, la soif du martyre qui le dévorait. « Epuisé par l'âge et les infirmités, dit la Lettre, il retenait son âme dans son corps afin de ménager par sa mort un glorieux triomphe au Christ. » Le passage suivant peint avec un rare bonheur les enchaînés du Christ; il fait ressortir vivement à nos yeux la sérénité de ces héros chrétiens. « Les martyrs paraissaient joyeux; leur front respirait un mélange de grâce et de majesté. Les chaînes composaient à leurs membres une parure admirable; c'étaient les bracelets de l'épousée, vêtue d'une tunique aux franges d'or, aux dessins variés. » Voici maintenant une gracieuse image pour retracer dans leur ensemble les supplices qui terminèrent la vie des martyrs : c'est une couronne de fleurs déposée sur leur tombeau. « Ils accomplirent leur mar-

tyre par divers genres de mort. De la sorte ils offrirent au Père céleste une couronne tressée avec des fleurs variées, nuancée de différentes couleurs. » En plus d'un endroit, l'expression, comme la pensée, est d'une force, d'une énergie remarquable. Après avoir dit que les martyrs obtinrent par leurs prières la conversion de plusieurs qui avaient eu la faiblesse de renier leur foi, le rédacteur ajoute : « Ils (les martyrs) étreignirent si fortement à la gorge le dragon infernal, qu'ils le forcèrent de rendre vivants ceux qu'il croyait avoir dévorés. »

Il serait facile de multiplier les citations de cette nature, celles que nous venons de faire suffisent, comme échantillons, pour faire apprécier le mérite même littéraire de la Lettre des deux Eglises. Comme il est aisé de s'en apercevoir, ses beautés ne sont pas agréments factices, ornements de placage; elles viennent du fond même des choses, elles en sont une éclosion naturelle. Ici tout relève du sentiment chrétien, tout émane d'une inspiration supérieure à l'inspiration purement littéraire. Pour tout dire en un mot, de la sublimité du fond, comme de la sévère beauté de la forme, résulte une œuvre que l'admiration de tous les auteurs compétents a classée parmi les plus beaux Actes des martyrs.

A la lecture de cette Lettre, impossible de n'être pas frappé d'une terminologie spéciale, d'un genre de figures qui se reproduit souvent dans le récit. Il n'y est question que de lutte et de combat, de soldats et d'athlètes, de palmes et de victoire. Le rédacteur de ce monument a mis largement à contribution le vocabulaire des gladiateurs et des légionnaires; il fait de fréquentes allusions aux exercices gymniques et aux combats militaires. Dans cet ordre d'idées, la langue grecque, si abondante et si riche, fournissait de grandes ressources à l'écrivain. Ce langage emprunté au métier des armes, les saintes Lettres l'avaient employé en nous représentant la vie comme une mi-

lice (1), comme un combat, comme une lutte (2). A l'exemple des écrivains sacrés, les Pères et les apologistes s'étaient emparés de ces belliqueuses images, qui allaient si bien à leurs œuvres défensives, à leur parole militante.

Cette langue de l'arène et du champ de bataille convenait merveilleusement au récit des souffrances endurées pour le Christ. Lorsqu'il est question des martyrs, lutte, combat, triomphe, ces vocables ne perdent pas complètement leur signification propre, ils n'entrent qu'à demi dans le domaine des figures. Effectivement, la persécution était-elle autre chose qu'un combat, une guerre à mort où se trouvaient engagées les forces conjurées de deux sociétés rivales? La guerre une fois déclarée aux disciples du Christ par un édit impérial ou le soulèvement des masses, les agents de la force publique d'un côté, et les chrétiens de l'autre, se trouvaient en présence. Les premiers avaient d'abord recours aux promesses flatteuses, puis aux menaces, à l'emprisonnement, aux supplices les plus raffinés, enfin à la mort; les chrétiens opposaient aux attaques successives de la séduction et de la force brutale le calme de leurs réponses, l'énergique affirmation de leur foi, la fermeté d'un courage supérieur à tous les supplices. Chrétiens et païens, les premiers surtout, s'intéressaient vivement à la lutte, s'y associaient avec une ardeur non pareille. De part et d'autre on accourait au forum, à l'amphithéâtre. Les multitudes païennes stimulaient le zèle des magistrats par leurs vociférations et leurs cris, leur dictaient souvent les supplices à infliger. Les chrétiens, de leur côté, ne mettaient pas moins d'empressement à soutenir les confesseurs de leur présence, à les animer par le jeu de leur physionomie. Ce n'est pas tout encore : les persécuteurs et les

(1) Job, VII, 1.
(2) S. Paul, *passim*.

martyrs ne se trouvaient pas seuls engagés dans le combat, les puissances célestes et les esprits de l'abîme y intervenaient à leur manière. L'action du ciel et celle de l'enfer sont signalées toutes les deux dans la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum. Or, par un effet spécial à cette lutte, à la mort était attaché l'avantage de la victoire : mourir c'était triompher. La palme revenait de droit aux confesseurs qui demeuraient étendus sur l'arène ; le déshonneur de la défaite retombait, et sur les juges qui avaient condamné les martyrs, et sur les multitudes qui avaient réclamé leur sang, et sur les bourreaux qui leur avaient arraché la vie. Les figures empruntées au vocabulaire de l'arène et du champ de bataille sont donc bien à leur place dans les Actes des martyrs, et spécialement dans la Lettre des deux Eglises.

Cette Lettre a été rédigée en grec ; elle nous est parvenue dans la langue originale avec l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe (1). Adressée aux Eglises d'Asie et de Phrygie par une Eglise de fondation hellénique, il était tout naturel qu'elle fût écrite dans l'idiome de la Grèce.

Nous avons de ce précieux monument quatre traductions latines ; nous les devons à quatre auteurs qui ont fait passer dans la langue de Rome l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe. La première pour l'ancienneté, mais non pour le mérite, est celle de Rufin, le prêtre d'Aquilée si connu par ses démêlés avec saint Jérôme. Rufin a le grand défaut de prendre, dans l'interprétation du texte grec, plus de liberté que n'en comporte le rôle d'un traducteur. Ainsi, il lui arrive fréquemment de regarder plus au sens qu'aux paroles ; il se permet quelquefois d'ajouter, de retrancher, de modifier. Malgré ces défauts, cette traduction ne laisse pas d'être estimable. L'Eglise d'Occident

(1) *Hist. eccl.*, l. V, c. I.

s'en est servie jusqu'aux temps modernes. Vers le milieu du XVI[e] siècle, Musculus (Wolfgang), ministre protestant, fit paraître une nouvelle version latine de l'Histoire d'Eusèbe. Cette version a le mérite de la clarté, de la précision, mais elle n'est pas toujours fidèle au sens. Quelques années après, Christophorson, évêque anglican de Chichester, traduisit aussi en latin le grand ouvrage historique d'Eusèbe. Cette traduction est d'une latinité élégante, elle se fait remarquer par un style cicéronien, mais elle manque de précision, quelquefois aussi de fidélité. C'est pour s'être trop fié à Christophorson que Baronius est tombé dans quelques erreurs historiques et chronologiques. Venue la dernière, la version latine de Henri Valois l'emporte sur les trois autres ; elle leur est supérieure pour la précision et l'exactitude.

Nous avons en français deux traductions complètes de l'Histoire d'Eusèbe. La première est de Claude de Seyssel, d'abord évêque de Marseille, puis archevêque de Turin. Publiée en 1532, elle porte l'empreinte de son époque : elle est d'un style vieilli, suranné. Nous devons la seconde traduction française d'Eusèbe au président Cousin. Ecrite dans un siècle où notre langue était pleinement formée, cette version est correcte, elle ne manque pas d'une certaine élégance, mais elle a le défaut d'être trop libre (1).

La Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum a été traduite séparément en français par Drouet de Maupertuy (2), l'abbé Guillon (3), M. Dénain (4) et Collombet (5). Maupertuy

(1) Paris, 1675, 4 vol. in-4°.

(2) *Les Véritables Actes des martyrs*, trad. de dom Ruinart, t. I. Paris, 1708.

(3) *Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise latine*, t. IV.

(4) *Chefs-d'œuvre des Pères*. Paris, 1837.

(5) *Les Saints de Lyon*. Lyon, 1835.

se met trop au large; sa version se joue autour du texte à la façon d'un commentaire plutôt que d'une sévère traduction. Or, avec cette largeur d'interprétation, le sens n'est pas toujours sauvé; les beautés de l'original sont ternies, effacées; le caractère général de la Lettre, son accent et sa couleur disparaissent; et, au lieu d'une reproduction exacte, il ne vous reste qu'une pâle et infidèle copie d'un chef-d'œuvre chrétien. Nous insistons sur les défauts de cette traduction, parce qu'elle est la plus connue. Celle de Collombet nous semble être la meilleure à tous égards.

C'est ici le lieu de préciser la date de la Lettre adressée aux Eglises d'Asie et de Phrygie, et par là même d'indiquer l'année où l'Eglise de Lugdunum reçut le baptême du sang. Cette date est importante à déterminer pour répondre aux difficultés élevées sur ce point, et aussi pour ranger à sa place, dans l'ordre des temps, un événement qui intéresse à un si haut point l'histoire religieuse de Lyon.

Dans son Histoire ecclésiastique, Eusèbe indique positivement l'année où souffrirent le bienheureux Pothin et ses compagnons; il rapporte leur martyre à la dix-septième année de Marc-Aurèle, année qui répond à l'an 177. Voici ses paroles: « Soter, évêque de Rome, étant mort après huit ans d'épiscopat, Eleuthère, douzième successeur des apôtres, lui succède. Or, c'était la dix-septième année d'Antonin Vère. En ce temps-là... (1). » Et l'évêque de Césarée commence le récit de la persécution. On ne saurait être plus précis ni plus clair. Mais, dans sa Chronique, Eusèbe rapporte à la septième année de Marc-Aurèle (167) et le martyre de saint Polycarpe et la persécution des Gaules. « La persécution, dit-il, s'étant élevée en Asie, Polycarpe et Pionius accomplirent leur martyre. » Et immédiatement après:

(1) *Hist eccl.*, l. V, in proœmio.

« Dans les Gaules, plusieurs périrent glorieusement pour le nom du Christ; leurs combats ont été retracés dans des écrits que nous avons encore (1). »

Placée entre ces deux textes, la critique a de graves raisons de se prononcer pour le premier. D'abord la Chronique présente un texte rapide, sommaire, tandis que l'Histoire ecclésiastique offre des indications précises, multiples. Dans ce dernier ouvrage, Eusèbe appuie, insiste sur le temps; il y réunit trois faits qui peuvent être contrôlés les uns par les autres : la mort de Soter, l'avènement d'Eleuthère et la persécution de Lugdunum. Ces indications ouvrent le cinquième livre de l'Histoire ecclésiastique; elles se trouvent en tête de la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum, pour lui servir de date, de lumière chronologique. Ensuite, la Chronique ayant été composée avant l'Histoire ecclésiastique, Eusèbe a pu se tromper dans le premier de ces ouvrages, et se corriger dans le second. Il y a mieux, la Chronique nous fournit des données contre sa chronologie; nous y trouvons une raison péremptoire d'abandonner la date qu'Eusèbe assigne dans cet ouvrage à la persécution des Gaules, pour nous en référer sur ce point à l'Histoire ecclésiastique. En effet, l'évêque de Césarée, dans sa Chronique, place l'avènement d'Eleuthère au siége de Rome la quatorzième année de Marc-Aurèle, 174 de l'ère chrétienne. Voici ce que nous y lisons sous cette date : « Douzième évêque de Rome, Eleuthère. xv ans de pontificat (2). »

Mais, comme nous l'apprend Eusèbe dans son Histoire (3), en même temps que les martyrs de Lugdunum écrivaient aux Eglises d'Asie et de Phrygie, touchant l'hérésie des Montanistes, ils adressaient des lettres sur le même sujet à Eleuthère,

(1) *Chronicon.*
(2) Idem.
(3) *Hist. eccl.*, l. V, c. III.

évêque de Rome. Or, comme, d'après la Chronique, Eleuthère monta sur la chaire de Pierre en l'année 174, les lettres qui lui furent adressées de Lugdunum ne peuvent être antérieures à cette date, et partant ceux qui les écrivirent ne peuvent avoir été martyrisés avant cette année 174. Donc, d'après la Chronique, il est impossible de rapporter à la septième année de Marc-Aurèle (167) la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum, Lettre qui retrace le martyre de Pothin et de ses compagnons. De plus, les Montanistes, sur lesquels les martyrs de Lugdunum furent appelés à se prononcer, ne commencèrent, toujours d'après la Chronique d'Eusèbe, à répandre leurs erreurs que vers l'année 173 ; il ne pouvait donc en être question en l'année 167, septième de Marc-Aurèle. La Chronique d'Alexandrie se sépare aussi de la Chronique d'Eusèbe, et, sans concorder exactement sur ce point avec l'Histoire ecclésiastique, elle s'en rapproche assez pour appuyer la chronologie de ce dernier ouvrage, puisqu'elle rapporte à l'an 175 la persécution des Gaules (1).

Mais est-il nécessaire de supposer en défaut la Chronique d'Eusèbe ? N'est-ce pas s'exposer à prêter gratuitement une erreur chronologique à l'évêque de Césarée ? D'après le P. Pagi (2), et ce sentiment nous paraît très-plausible, l'opposition signalée entre les deux textes cités plus haut serait plus apparente que réelle. En effet, en inscrivant la persécution des Gaules après le martyre de saint Polycarpe, Eusèbe n'a pas prétendu rapporter ces deux faits à une même date, mais seulement à une même persécution, laquelle se prolongea, avec des intermittences, jusqu'à la fin du règne de Marc-Aurèle. A propos du soulèvement de Smyrne contre les chrétiens, le chroniqueur a men-

(1) *Chronicon Alexandrinum*
(2) Notæ ad Baron.

tionné un mouvement semblable qui se produisit plus tard dans la Gaule. C'est par un procédé du même genre que l'évêque de Césarée a réuni dans sa Chronique, sous la dixième année de Trajan, le martyre de Simon, fils de Cléophas, avec celui de saint Ignace d'Antioche.

Ainsi toutes les difficultés élevées contre la date de l'an 177 par Blondel, Dodwel et Pearson, tombent devant ce texte si formel d'Eusèbe : « C'était la dix-septième année d'Antonin Vère. » Blondel a prétendu que Pothin et ses compagnons souffrirent la septième année de Marc-Aurèle, sous le pontificat de Soter, mais que la Lettre écrite au pape Eleuthère ne fut envoyée que dix ans plus tard (1). De la part d'un érudit, la distraction est un peu forte. Avec un peu d'attention, Blondel aurait pu s'apercevoir que la Lettre des deux Eglises fut écrite en pleine persécution ; tout y respire l'impression d'évènements récents. Et puis, pourquoi ce délai de dix années avant de renseigner les frères d'Asie sur le triomphe des martyrs de Lugdunum? Dodwel, ministre anglican, célèbre par sa théorie du petit nombre des martyrs (2), tient aussi pour la septième année de Marc-Aurèle, 167 de l'ère chrétienne. La raison qu'il en donne, c'est que les fêtes pendant lesquelles souffrirent les martyrs de Lugdunum revenaient tous les cinq ans, comme les jeux olympiques, et qu'en partant du consulat d'Antonius Africanus et Fabius Maximus, 744 de Rome, on arrive à l'an 167 de l'ère chrétienne (3). Mais la raison alléguée par Dodwel est sans fondement. Cet auteur suppose fort gratuitement que les jeux établis par Drusus à Lugdunum, lors de l'érection de l'autel consacré à Rome et à Auguste, re-

(1) *De episc. et presbyt.*

(2) Dom Ruinart a victorieusement réfuté cette théorie dans la préface placée en tête des *Acta sincera.*

(3) *Dissert. Cypr.*

venaient tous les cinq ans seulement, au lieu que tout donne à penser que les fêtes d'août, pendant lesquelles furent immolés Pothin et ses compagnons, étaient annuelles. Le goût excessif des Romains et des provinciaux pour les jeux publics, l'intérêt des empereurs et de leurs lieutenants à flatter cette passion, le retour annuel du plus grand nombre des fêtes romaines, ces raisons ont une autre force que l'induction tirée des jeux olympiques. Aussi le savant de Marca (1), le P. Pagi (2), dom Ruinart (3), et les critiques les plus autorisés, tiennent-ils que les fêtes de Lugdunum se célébraient chaque année. En supposant même que ces fêtes revinssent tous les cinq ans, pour légitimer la date assignée par lui, Dodwel devrait prouver qu'il n'y a jamais eu anticipation ni retardement pour la célébration des jeux d'Auguste, ce dont l'histoire fournit plusieurs exemples pour les grands jeux de Rome et de la Grèce. Ensuite, Dodwel devrait, pour le calcul, prendre son point de départ deux ans plus tôt qu'il ne fait; car, d'après Dion Cassius, l'autel de Rome et d'Auguste fut dédié sous les consuls M. Valérius Messala et Sulpitius Quirinus, l'an 742 de Rome (4). Or, en partant de cette année, qui marque l'origine des fêtes en question, on arrive par séries de quatre ans à l'année 177 de Jésus-Christ. De la sorte, Dodwel aurait fourni des armes contre lui-même : on ne saurait être plus malheureux. La théorie de Pearson revient à celle de Dodwel, avec cette différence qu'arrivé à l'année 167, le premier de ces deux auteurs ajoute deux séries de quatre ans, ce qui le conduit à 175, année, suivant lui, de la persécution de Lugdunum (5). Inutile de réfuter des fantaisies de cette nature.

(1) *De primatu.*
(2) Notæ ad Baron.
(3) *Acta sincera*, præf.
(4) Dion, l. IV.
(5) *Vind. Ignat.*

Cette date de l'année 177 ne saurait être infirmée non plus par l'endroit où se trouve, dans l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, le miracle de la légion Fulminante (1). Les chronologues rangent la victoire obtenue par les soldats chrétiens de cette légion parmi les événements de l'année 174. Mais de ce que le récit de ce prodige vient, dans l'Histoire d'Eusèbe, après la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum, il ne s'ensuit nullement que le bienheureux Pothin et ses compagnons aient souffert le martyre avant l'année 174. Pour cela il faudrait que l'évêque de Césarée suivît toujours exactement l'ordre des temps. Or, comme il est facile de s'en apercevoir, il déroge fréquemment à cet ordre pour grouper ensemble les faits similaires. C'est ainsi qu'après avoir déroulé, dans le quatrième et au commencement du cinquième livre de son Histoire, des faits exclusivement religieux, en retard pour ce qui tient à l'histoire civile et politique, il revient en arrière pour rapporter la victoire due aux chrétiens de la Fulminante.

Il serait à désirer, pour l'honneur de Marc-Aurèle, que cette victoire eût précédé la réponse faite par lui au président de la Lugdunaise. Mais la date assignée par Eusèbe à la persécution qui sévit dans cette dernière ville, réduit à néant les prétendues raisons tirées de la reconnaissance de l'empereur. Marc-Aurèle, il est vrai, ne fut pas insensible à un service dont il avait été le premier à profiter. Malheureusement il ne conserva pas longue mémoire d'un si grand bienfait. Rentré à Rome, il ne tarda pas à mettre tout en oubli, à retomber sous la funeste influence des Crescent et des Fronton. Puis, le moment venu de se prononcer sur les confesseurs de Lugdunum, il eut la cruelle ingratitude de condamner à mort ceux dont les frères en Jésus-Christ l'avaient sauvé, lui et toute son armée. Plus

(1) *Hist. eccl.*, l. V, c. V.

tard, l'année même de sa mort, Marc-Aurèle devait écrire ces mots : « L'âme doit se tenir prête à la mort, et cela par un acte de son propre jugement, et non par esprit de faction, comme les chrétiens, mais avec réflexion, avec gravité, sans rien de théâtral (1). » Celui qui croyait voir des factieux dans les chrétiens n'avait pas conservé grande reconnaissance à leur égard.

Jusqu'ici nous avons cheminé dans un sentier inexploré, mal connu, n'ayant pour guider notre marche aucun monument écrit de quelque étendue, prenant souvent pour fil conducteur les inductions tirées de l'histoire civile et de l'histoire religieuse des deux premiers siècles. Arrivé à la persécution de 177, nous allons descendre sur un terrain solide, pleinement éclairé. Grâce à la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum, nous marcherons désormais d'un pas sûr, nous aurons à produire des faits d'une incontestable certitude. Notre récit va se dérouler parallèlement avec la Lettre des deux Eglises, la côtoyant souvent, s'y appuyant toujours, s'y confondant de fois à autre comme un canal disparaît par endroits dans le fleuve qui alimente ses eaux.

(1) *Pensées*, l. XI, III.

CHAPITRE II.

Les chrétiens de Lugdunum mis en évidence par leur nombre toujours croissant. — Les colléges sacerdotaux s'émeuvent. — Préludes de la persécution; ses causes. — Adresse de la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum. — L'Eglise de Vienne fondée par saint Crescent, disciple de saint Paul — Preuves à l'appui de cette origine apostolique. — Violence de la persécution à Lugdunum. — Le chiliarque et sa cohorte. — Rôle rempli par les duumvirs en l'absence du président de la Lugdunaise. — Est-on autorisé à voir dans Septime-Sévère le gouverneur qui condamna le bienheureux Pothin et ses compagnons?

Alors qu'elle était encore au berceau, l'Eglise de Lugdunum n'avait pas trop de peine à cacher son existence modeste et son action latente. Le petit nombre des chrétiens faisait leur sécurité; ils pouvaient passer inaperçus dans une grande ville, tout entière au mouvement des affaires, aux jouissances offertes par la civilisation romaine. Mais ce bénéfice du petit nombre ne devait pas durer longtemps; il allait diminuant tous les jours dans la proportion des prosélytes qui venaient augmenter le troupeau de Pothin. A raison même de leur importance, les conquêtes du bienheureux évêque devaient attirer l'attention de la multitude, éveiller la jalousie des colléges sacerdotaux. La vie chrétienne tranchait trop vivement sur celle des païens pour échapper aux regards les moins attentifs; les disciples

du Christ se séparaient sur trop de points des adorateurs de Rome et d'Auguste, de Jupiter et de Mercure, pour que cette séparation ne les mît pas en évidence.

Suivant la belle expression de Tertullien, le glorieux insigne des vertus distinguait les fidèles de tout ce qui les entourait dans la vie publique et privée (1). Ces femmes chrétiennes que l'on voyait ornées de la modestie comme d'un voile, de la pudeur comme d'un vêtement (2), formaient un contraste frappant avec les vierges et les matrones païennes de Lugdunum. Ces chrétiens d'une gravité plus que romaine, dont les regards s'élevaient vers le ciel avec une expression singulière; ces fidèles s'empressant aux demeures de l'indigence, traitant avec les plus humbles comme avec les personnages de race sénatoriale; ces Hellènes portant les cheveux rasés à la manière des esclaves (3), bien qu'ils fussent de condition libre, il suffisait d'avoir des yeux pour apercevoir tout cela, un peu d'intelligence pour en saisir la signification.

(1) Quid insigne præferimus nisi primam sapientiam, qua frivola humanæ manus opera non adoramus; abstinentiam, qua ab alieno temperamus; pudicitiam, quam nec oculis contaminamus; misericordiam, qua super indigentes flectimur; ipsam veritatem, qua offendimus; ipsam libertatem, pro qua mori novimus? (*Ad nationes*, l. I, c. IV.)

(2) S'adressant aux femmes chrétiennes, Tertullien leur dit : « Vestite vos serico probitatis, byssino sanctitatis, purpura pudicitiæ... Taliter pigmentatæ Deum habebitis amatorem. » (*De cultu feminarum*, l. II, c. XIII.)

(3) Dans les premiers siècles, les clercs ne portaient pas encore la couronne : cette marque distinctive eût été imprudente au milieu des persécutions; elle aurait désigné les prêtres de Jésus-Christ à la haine des païens. En général, les clercs portaient les cheveux courts et coupés ras. Cette coupe de cheveux n'offrait alors aucun inconvénient, puisque les pauvres, les esclaves, les prêtres d'Isis et de Sérapis, les initiés de plusieurs mystères avaient aussi la tête rase. On attribue l'adoption de cet usage à saint Pierre, qui, par humilité et pour ressembler aux esclaves, avait coupé ses cheveux. Dans les Actes de saint Bénigne, nous lisons : « Vidi quemdam hominem (Benignum) peregrinum caput habere tonsum. » (Apud Surium, 1ª novembris.)

Les chrétiens de Lugdunum ne se faisaient pas moins remarquer par leur éloignement des cérémonies païennes et des spectacles publics. Jamais on ne les voyait entourer l'autel de Rome et d'Auguste, porter leurs vœux aux autres divinités officielles de l'Empire. Ils évitaient même de passer devant les statues des dieux, devant leurs temples et leurs édicules. S'ils ne pouvaient prendre ailleurs leur chemin, du moins ils détournaient la face en passant, pour ne point souiller leurs regards. Le théâtre de la colline, insuffisant à recevoir une foule avide, ils s'en éloignaient comme d'un lieu où le démon tenait école de tous les vices (1). Ils fuyaient avec une égale horreur les jeux de l'amphithéâtre; leur conscience leur eût fait un crime de repaître leurs yeux du sang qui rougissait l'arène (2). Cette double désertion que l'on taxait d'impiété, que l'on interprétait à mépris pour les objets du culte et les usages de la vie romaine, signalait les chrétiens comme des hommes vivant à part, faisait planer sur leur tête les plus graves soupçons.

La présence du christianisme se révélait d'une manière non moins évidente dans la vie privée. L'épouse chrétienne ne pouvait cacher longtemps son secret à un époux païen, et réciproquement. Que si l'un et l'autre avaient donné leur nom à la religion du Christ, il leur était malaisé d'en faire mystère à leurs parents, à leurs esclaves, aux habitués de la maison. En s'installant dans une famille, le christianisme en bannissait les dieux lares, les amulettes, tous les symboles entachés de superstition et d'idolâtrie; et, à la place, il in-

(1) Impudicitiam amoliri jubemur. Hoc igitur modo ac theatro separamur quod est privatum consistorium impudicitiæ, ubi nihil probatur quam quod alibi non probatur. (Tertul., *De spectaculis*, c. XVII.)

(2) Si sævitiam, si impietatem, si feritatem permissam nobis contendere possumus, eamus in amphitheatrum. (Id., XIX.)

troduisait les symboles et les pratiques du culte chrétien. Il suffisait de pénétrer dans une maison chrétienne, pour reconnaître immédiatement la présence de la religion qui présidait à la vie de ses habitants. Ensuite, le signe de la croix dont les fidèles faisaient un usage si fréquent et si universel (1), les prières auxquelles ils s'adonnaient dans leurs demeures, leur attitude et la direction de leur corps en priant (2), l'exquise pureté qui respirait dans leur extérieur et toutes leurs paroles, leur charité réciproque, phénomène inconnu aux sociétés antiques, ces indices étaient assez parlants pour révéler la religion des chrétiens lugdunais à leurs parents, à leurs amis, à tout leur entourage.

Vainement eussent-ils espéré s'abriter dans l'ombre, leur existence à l'état de société religieuse ne pouvait rester longtemps un mystère. Bien avant l'année 177, la prédication de l'Evangile et la pratique de ses enseignements avaient mis en grande évidence la présence d'une communauté chrétienne dans la cité de Plancus.

(1) Tertullien nous apprend que, dans les premiers siècles, les chrétiens faisaient le signe de la croix dans une multitude de circonstances; qu'ils se signaient au commencement de toutes leurs actions. Voici ses paroles : « Ad omnem progressum atque promotum, ad omnem aditum et exitum, ad calciatum, ad lavacra, ad mensas, ad lumina, ad cubilia, ad sedilia, quæcumque nos conversatio exercet, frontem crucis signaculo terimus. » (*De corona militis*, c. III.)

(2) Illuc (in cœlum) suspicientes christiani manibus expansis, quia innocuis, capite nudo, quia nec erubescimus. (Tertul., *Apol.*, XXI.)

Les premiers chrétiens avaient coutume de prier debout, les mains étendues, un peu élevées vers le ciel, la face tournée vers l'orient. Les fresques, les sarcophages, les pierres sépulcrales, les catacombes, les verres historiés, offrent des fidèles des deux sexes dans cette attitude. On donne à ces figures le nom d'*orantes*. La liturgie de Lyon a conservé ce rite des premiers siècles. Immédiatement après l'élévation, le prêtre déploie les deux bras, à la manière des *orantes*.

La religion du Christ commençait à fleurir à Lugdunum, elle s'y posait en adversaire des religions de l'Empire ; c'était une société nouvelle qui venait, sur les bords de la Saône, disputer au paganisme l'empire des âmes et la direction de la vie. Les prêtres d'Auguste et des autres divinités n'avaient pas été les derniers à s'apercevoir de la position prise par les chrétiens en face du culte officiel. Leur intérêt, qui se trouvait lié à la cause du paganisme, avait de bonne heure donné l'éveil aux ministres des dieux, attiré leur attention sur la marche et les progrès de la religion rivale. Dans l'organisation de la société romaine, en effet, le sacerdoce était une source de considération et de fortune. De plus, il ouvrait la porte des honneurs, pouvait mener aux plus hautes charges de l'Etat, comme le prouve un grand nombre de monuments épigraphiques. Il n'est donc pas étonnant de voir les prêtres des idoles figurer souvent, dans les Actes des martyrs, comme les agents les plus actifs, sinon les plus apparents, des mesures prises contre les chrétiens.

La Lettre des deux Eglises, telle qu'elle nous a été conservée par Eusèbe, ne fait aucune mention des prêtres de Lugdunum. Nul doute cependant que les colléges privilégiés qui desservaient le temple de Rome et d'Auguste, ne se soient concertés ensemble et avec ceux qui étaient attachés au culte des autres divinités, pour combattre l'ennemi commun, arrêter ses envahissements progressifs. Or, pour parvenir à leur fin, les prêtres de Lugdunum n'avaient nul besoin de se mettre personnellement en avant ; ils pouvaient dissimuler leurs manœuvres derrière les masses, sur lesquelles leur influence était considérable. Dans les prolétaires et les désœuvrés, ils trouvaient des instruments tout prêts à seconder leurs desseins, à servir leurs passions haineuses et intéressées. Au moyen d'agents habiles à remuer la multitude, il n'était pas difficile aux colléges sacerdotaux d'organiser une émeute,

de déchaîner la populace contre les adorateurs du Christ.

L'an 177 de Jésus-Christ, rien ne semblait devoir faire obstacle à une démonstration de ce genre. Le gouverneur de la province se trouvait alors absent de Lugdunum. A Rome, le parti de Crescent et de Fronton n'avait rien perdu de son ascendant sur l'esprit de Marc-Aurèle. D'autre part, trois ans déjà passés depuis le miracle de la Fulminante avaient suffi, paraissait-il, pour mettre la reconnaissance de l'empereur en règle avec le christianisme. Quant à la douceur naturelle de ce prince, le sang déjà versé disait assez haut que les chrétiens n'étaient pas admis sur le même pied que tout le monde au bénéfice de son humanité. Tout faisait donc présumer que Marc-Aurèle abandonnerait les contempteurs des dieux à la vindicte des lois et aux vengeances publiques.

L'émeute qui éclata contre les chrétiens de Lugdunum ne fut pas un fait isolé ; la persécution s'étendit, en dehors des Gaules, à plusieurs autres parties de l'Empire. « En ce temps-là, dit Eusèbe, les poursuites exercées en quelques lieux contre les chrétiens ayant allumé une violente persécution, des troupes innombrables de martyrs brillèrent dans le monde entier, comme il est facile de le conclure par ce qui arriva dans une seule province (1). » Le martyre du bienheureux Pothin et de ses compagnons a été détaché de l'ensemble par l'évêque de Césarée, afin de nous donner une idée des scènes qui se passèrent ailleurs qu'à Lugdunum.

A quelle cause rattacher la crise religieuse dont parle Eusèbe dans ce passage? Marc-Aurèle prit-il, par un édit, l'initiative de cette persécution? La demande adressée à l'empereur par le président de la Lugdunaise, à propos d'Attale, citoyen romain, semble prouver le contraire. Une pareille démarche de la part

(1) Eus., *Hist. eccl.*, l. V, in proœmio.

de ce haut fonctionnaire suppose que Marc-Aurèle, depuis le miracle de la Fulminante, ne s'était pas prononcé d'une manière formelle contre les chrétiens. Suivant toute vraisemblance, le signal des mesures persécutrices sera parti de ce groupe de devins, d'enchanteurs, de philosophes et de sophistes qui avaient l'oreille et la confiance de l'empereur. Le mot d'ordre donné de toute part, les gouverneurs de province, les magistrats des villes se seront empressés de le suivre. Puis, avec son incurable faiblesse, Marc-Aurèle aura fermé les yeux, il aura laissé faire. Peut-être aussi un soulèvement religieux, éclatant à Lugdunum ou dans une autre ville de l'Empire, aura produit une conflagration générale; ce soulèvement aura été comme l'étincelle qui allume un immense incendie. Ce qu'il y a de certain, c'est que nulle part la persécution ne sévit avec plus de violence que sur les bords de la Saône. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la Lettre qui nous a été conservée par Eusèbe; les martyrs y entrent dans des détails qu'on ne peut lire sans frissonner d'horreur.

Le moment est venu d'aborder ce monument vénérable; nous allons le dérouler page par page, en présenter la traduction au lecteur par fragments successifs. Cette méthode nous donnera la facilité d'encadrer les différentes parties de la Lettre d'éclaircissements, de commentaires, d'observations propres à les faire ressortir, à les mettre en pleine lumière (1).

« Les serviteurs de Jésus-Christ qui habitent Vienne et Lugdunum de la Gaule, aux frères d'Asie (2) et de Phrygie qui ont même foi et même espérance que nous en la rédemption, paix,

(1) Nous traduisons sur le texte grec donné par l'abbé Migne. (*Patrol. græc.*, t. V, c. 1409 et sequent.)

(2) Il est ici question de l'Asie proconsulaire, dont Ephèse était la capitale.

grâce et gloire de la part de Dieu le Père et de Jésus-Christ notre Seigneur. »

Ces premières lignes, qui constituent l'adresse de la Lettre, appellent tout d'abord notre attention sur la sainte Eglise de Vienne; elles nous donnent lieu d'expliquer comment cette Eglise fut associée à celle de Lugdunum dans un même combat, dans de communes souffrances. En outre, ce début n'est pas sans valeur historique; il renferme un témoignage en faveur de l'antiquité de l'Eglise viennoise. A ce point de vue, la Lettre des martyrs se lie à la fameuse question de l'origine apostolique des Eglises gallicanes.

Les hypercritiques du XVIIe siècle ont fait grand bruit d'un passage inacceptable de Grégoire de Tours (1) et d'un texte mal interprété de Sulpice-Sévère (2). Sur ces autorités, Launoy, Baillet et autres se flattaient d'avoir clos définitivement le dé-

(1) Voici le texte de Grégoire de Tours qui a été le grand champ de bataille des hypercritiques :

« Hujus (Decii) tempore, septem viri ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim : « Sub Decio et Grato coss., sicut fideli recordatione retinetur, pri- « mum ac summum Tolosa civitas sanctum Saturninum habere cœperat sa- « cerdotem. » Hi ergo missi sunt : Turonis Gatianus episcopus; Arelatensibus, Trophimus episcopus; Narbonæ Paulus episcopus; Tolosæ Saturninus episcopus; Parisiacis, Dionysius episcopus; Arvernis, Stremonius episcopus; Lemovicinis, Martialis est destinatus episcopus. » (*Hist. Franc.*, l. I, c. XXVIII.)

On a démontré que ce texte est sans valeur, 1° parce qu'il s'appuie sur une citation inexacte, 2° parce qu'il est en contradiction avec des écrivains antérieurs à Grégoire de Tours, 3° parce qu'il est facile de démontrer la fausseté historique des faits mentionnés dans ce passage, 4° parce que Grégoire de Tours y est en contradiction avec lui-même, 5° parce que les partisans de cet historien reconnaissent eux-mêmes que ce passage est très-défectueux.

Voir l'abbé Arbelot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial.*

(2) « Sub Aurelio Antonino visa primum in Galliis martyria, Dei religione trans Alpes serius suscepta. » (Sulp. Sev.) Sulpice-Sévère ne dit pas qu'il n'y eut point de martyrs dans les Gaules avant Marc-Aurèle, mais il veut dire

bat, mis à néant l'origine apostolique de plusieurs Eglises des Gaules. Cette question, faussée par une science incomplète et des préjugés de secte, a été reprise en sous-œuvre, étudiée à nouveau par l'érudition contemporaine. Des critiques se sont mis courageusement à l'œuvre afin de retrouver les anneaux de la tradition sur ce point; ils ont remonté aux sources, fouillé dans les trésors des bibliothèques et des archives. Pères de l'Eglise, Actes des martyrs, Vies des saints, livres liturgiques, ouvrages antérieurs au XVII[e] siècle, aucun monument de la tradition n'a été négligé par eux. Le succès a répondu à ces efforts. Après d'actives et patientes recherches, ces critiques ont trouvé de quoi prendre Launoy et son école en flagrant délit d'ignorance ou de mauvaise foi; ils ont pu justifier les croyances de nos pères sur l'origine apostolique des Eglises gallicanes, enfin déterminer un salutaire retour de l'opinion, d'abord indécise ou égarée.

En ce qui concerne la sainte Eglise de Vienne, un trait de plume donné par Launoy (1), Baillet (2) ou Tillemont (3), ne saurait effacer les premiers noms inscrits par l'antiquité sur la liste des pontifes viennois. La mention expresse faite de ces premiers évêques par la Chronique et le Martyrologe d'Adon, par les livres liturgiques de Vienne, par tous les mo-

qu'avant cette époque il n'y eut point de persécutions qui auraient fait un grand nombre de martyrs, *martyria*. Il ne dit pas non plus que la religion fut *prêchée*, mais il dit qu'elle fut *embrassée* plus tard dans les Gaules, ce qui est fort différent.

(1) Launoy prétend que saint Crescent n'est jamais venu dans les Gaules. (*De Dionysio*.)

(2) Baillet renvoie à Tillemont pour la mission de saint Crescent; il souscrit à tout ce qu'en a écrit l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*.

(3) Sans aller si loin que Launoy, Tillemont élève difficulté sur difficulté; pourtant il n'ose pas conclure. (*Mém.*, t. III, p. 614.)

numents de la tradition locale, cette mention ne peut souffrir aucune atteinte d'auteurs venus bien tard pour s'inscrire en faux contre de si graves autorités. Et nous ne disons rien de Lelièvre (1), de Maupertuy (2), de Charvet (3), historiens locaux qu'il faut accepter au moins comme des représentants de la tradition, telle qu'elle avait cours de leur temps.

Après Crescent, envoyé par saint Paul, comme nous allons le prouver, l'Eglise de Vienne vénérait, dans leur ordre de succession, les évêques Zacharie, Martin, Vérus, Justus, ce dernier contemporain du bienheureux Pothin. Les difficultés qui se rapportent à la durée de leur épiscopat, à l'année précise de leur élévation au siége de Vienne ou de leur mort, ne sauraient évidemment atteindre l'existence de ces pontifes. Autrement que deviendrait l'histoire, si, pour rejeter des faits d'ailleurs incontestables, il suffisait de ne pouvoir les rattacher à un jour fixe, à une date certaine?

Saint Crescent, disciple de l'apôtre saint Paul, ouvre la série des pontifes viennois. Le premier titre de son origine apostolique, l'Eglise de Vienne le trouve dans la IIe Epître à Timothée. Dans cette Epître, composée à Rome l'an 63, après sa première captivité, saint Paul écrit : ***Abiit... Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam*** (4). La question relative à l'origine apostolique de l'Eglise viennoise se réduit à savoir si par *Galatie* il faut entendre la *Gaule;* car l'unique raison des hypercritiques pour nier l'épiscopat de saint Crescent à Vienne, consiste à dire que ce disciple de saint Paul n'est jamais venu dans les Gaules. Eh bien! dans l'antiquité, le verset que nous venons de citer avait deux leçons : l'une portait *in*

(1) Lelièvre, *Histoire de l'antiquité et sainteté de l'Eglise de Vienne.*
(2) Maupertuy, *Histoire de la sainte Eglise de Vienne.*
(3) Charvet, *Histoire de la sainte Eglise de Vienne.*
(4) *Epist. IIa ad Timoth.*, c. IV, v. 10.

Galliam, l'autre *in Galatiam*. Les auteurs les plus anciens ont admis la première de ces deux leçons. Nous lisons dans Eusèbe : « Des autres compagnons de saint Paul, Crescent fut envoyé dans les Gaules, comme cet apôtre lui-même en rend témoignage (1). » Saint Epiphane assure que la Gaule a été évangélisée non seulement par saint Crescent, mais encore par saint Luc. « Le ministère de la prédication évangélique, dit-il, ayant été confié à saint Luc, il l'exerça d'abord en Dalmatie, en Gaule, en Italie, en Macédoine, mais particulièrement dans la Gaule, ainsi que saint Paul l'atteste de quelques uns de ses disciples. « Crescent, dit-il, a été envoyé en Gaule. » Car il ne faut pas lire en *Galatie*, comme quelques uns le croient par erreur, mais en *Gaule* (2). » Nous lisons aussi dans la Chronique d'Alexandrie : « Crescent ayant prêché l'Evangile de Jésus-Christ dans les Gaules, mourut sous Néron (3). » Sophrone, évêque de Jérusalem, dit pareillement que « Crescent prêcha l'Evangile dans les Gaules (4). » La version du texte de saint Paul portant *in Galliam*, version autorisée par Eusèbe, saint Epiphane, Sophrone et la Chronique d'Alexandrie, tranche évidemment la question. L'autre leçon n'est guère moins favorable à la mission de saint Crescent dans les Gaules. En effet, dans l'antiquité, le pays des Gaulois était nommé indifféremment *Gaule* et *Galatie*. Nous en avons la preuve dans Théodoret. « Par Galatie, dit le

(1) Ex reliquis Pauli comitibus, Crescens quidem ab eo missus in Gallias Pauli ipsius testimonio declaratur. (*Hist. eccl.*, l. IV, c. IV, vers. Val.)

(2) Huic (Lucæ) prædicandi Evangelii munus est creditum ; idque ipse primum in Dalmatia, Gallia, Italia, Macedonia præstitit ; sed in Gallia præ cæteris, ut de nonnullis comitibus suis Paulus in Epistolis testatur : Crescens, inquit, in Galliam. Non enim in Galatiam legendum est, ut quibusdam placuit immerito, sed in Galliam. (*Adversus hæreses*, hæres. 41.)

(3) *Chron. Alex.*, ccxx olymp.

(4) Crescens in Galliis prædicavit Evangelium. (*De vitis apost*, *Patr. lat.*, edit. Migne, t. XXIII, p. 722.)

savant évêque de Cyr, saint Paul entend les Gaules, ainsi nommées par l'antiquité et les païens de nos jours (1). » Appien dit formellement : « Les Celtes, nommés également Galates et Gaulois (2). » Ammien Marcellin nous apprend aussi que les Grecs appelaient les Gaulois *Galates* (3). Effectivement, Polybe, Plutarque et Dion les dénomment ainsi. L'historien Josèphe donne à entendre la même chose lorsqu'il dit des Romains « qu'ils ont subjugué la Galatie et l'Ibérie (4). » Manifestement il est ici question de la Gaule cisalpine, soumise aux Romains, ainsi que l'Ibérie, à l'époque des Machabées dont parle cet historien. Le nom de Galatie ayant été donné par l'antiquité à la Gaule, la synonymie de ces deux vocables ramène les deux leçons du texte de saint Paul à signifier la Gaule transalpine. Donc, pour laquelle des deux leçons qu'on se prononce, impossible de révoquer en doute la venue de Crescent dans la Transalpine, et, par suite, de nier l'origine apostolique de l'Eglise de Vienne.

La tradition des siècles postérieurs se trouve en parfaite concordance avec ces conclusions. Qu'il nous suffise de citer Adon, le représentant le plus autorisé de cette tradition. Cet auteur, fort au courant des origines de l'Eglise viennoise, dont il était évêque, s'exprime ainsi dans son Martyrologe, pour le v des calendes de juillet : « En Galatie (5), le bienheureux Crescent, disciple de l'apôtre saint Paul. Etant venu dans les Gaules, sa

(1) « Crescens in Galatiam. » Gallias sic appellavit; ita eum appellabantur antiquitus; ita etiam nunc eas nominant qui sunt externæ doctrinæ participes. (*Patrol. græc.*, t. LXXXII, c. 854, ed. Migne.)

(2) *De bellis hispan.*

(3) Amm. Marcell., l. XV.

(4) *Antiquit.*, XII, XVII.

(5) D'après Adon, saint Crescent ne mourut pas à Vienne. Après avoir séjourné plusieurs années dans cette ville, il se rendit dans la Galatie d'Asie, où il fut martyrisé sous Trajan.

parole convertit bon nombre de fidèles à la foi du Christ. Il siégea pendant quelques années à Vienne, cité des Gaules, et il y ordonna évêque, pour lui succéder, Zacharie, son disciple (1). »

Dans sa Chronique, le même Adon écrit : « En ce temps-là (vers l'an 83), on croit que saint Paul passa en Espagne, et laissa, pour y prêcher l'Evangile, Trophime à Arles, Crescent à Vienne (2). » Un peu plus loin, après avoir mentionné le martyre de Zacharie, successeur de Crescent, il ajoute : « Crescent, disciple des apôtres, siégea le premier à Vienne (3). » Adon, évêque de Vienne, figure parmi les plus savants et les plus illustres prélats du IXe siècle ; son témoignage tire de sa science et de sa position une autorité décisive. Aussi a-t-il été généralement suivi par les martyrologes et les auteurs occidentaux qui ont parlé après lui de saint Crescent.

L'Eglise de Vienne pouvait donc se glorifier d'être de fondation apostolique. Après saint Crescent, son premier évêque, vinrent successivement Zacharie, Martin, Vérus et Justus, quatre pontifes qui donnèrent leur vie pour Jésus-Christ. Cette succession sur le siége de Vienne de quatre évêques martyrs prouve combien tourmentés furent les commencements de cette Eglise.

D'après ce que nous venons de dire, il n'est pas difficile de rendre compte de l'adresse qui ouvre la Lettre des deux Eglises. Etablie, constituée par saint Crescent, vers l'an 63 de Jésus-Christ, l'Eglise de Vienne vit, moins d'un siècle après, naître et grandir sur les bords de la Saône celle de Lugdunum ; elle applaudit aux succès obtenus par le zèle du bienheureux Pothin, peut-être même y aida-t-elle par le concours de ses ministres.

(1) *Martyr.*, V kal. julii.
(2) *Chron.*
(3) Id.

Grâce à la proximité des lieux et aux rapports favorisés par ce voisinage, les deux chrétientés s'unirent par les liens d'une intime charité. Ces nœuds devaient plus tard se resserrer par la communauté des mêmes souffrances endurées pour la foi. L'Eglise de Lugdunum eut l'honneur de fournir le théâtre du combat, et aussi de donner un nombreux contingent à la légion des martyrs. De son côté, celle de Vienne ne fut pas absente de la lutte; elle y fut noblement représentée par le diacre Sanctus, peut-être par Attale, et plusieurs autres connus de Dieu seul. Le triomphe ayant été commun aux deux chrétientés, toutes les deux devaient figurer au bulletin de la victoire. Puisqu'une lettre, où seraient retracés les détails de la persécution, devait être adressée aux frères d'Asie et de Phrygie, rien de plus naturel qu'elle fût collective, qu'elle émanât des deux Eglises qui avaient combattu dans la personne de leurs enfants.

Comme on l'a remarqué, dans l'adresse de cette Lettre, l'Eglise de Vienne occupe le premier rang. Cette particularité, si minime qu'elle paraisse, a pourtant sa signification historique; elle s'explique autrement que par une humble déférence des frères de Lugdunum, ou bien par une primauté hiérarchique qui n'existait pas et n'a jamais existé. L'Eglise de Vienne était de fondation apostolique, elle avait vu naître celle de Lugdunum; il était donc convenable qu'elle eût le pas sur celle-ci; que, née la première, elle inscrivît son nom en tête de la Lettre destinée aux frères d'Asie et de Phrygie.

Nous l'avons dit, l'Eglise de Lugdunum n'avait pu se produire au grand jour sans froisser des passions de tout genre. Les chrétiens de cette ville furent bientôt signalés à l'animadversion publique par les prêtres des idoles et tous les gens intéressés au culte des dieux. De sourds murmures se firent d'abord entendre; aux murmures succédèrent les menaces:

c'étaient les préludes de l'orage. Dans l'intention des principaux meneurs, ces manifestations, plus bruyantes qu'offensives, avaient pour but de monter les têtes, d'irriter les masses, de les préparer aux derniers excès. Après avoir fermenté dans les conciliabules secrets, s'être répandu en furieuses déclamations au forum et sous les portiques des édifices publics, le fanatisme populaire ne se contint plus, il éclata contre les saints de Lugdunum avec une violence inouïe. Les premières lignes de la Lettre sont consacrées à donner une idée générale de la persécution et de ses rigueurs.

« La violence de la persécution déchaînée contre nous, la fureur des païens contre les saints, la variété des tourments endurés par les bienheureux martyrs, il nous serait impossible d'exprimer cela de vive voix, ou de le retracer par écrit. En effet, l'ennemi se jeta sur nous avec une violence extrême, préludant ainsi aux maux qui marqueront son futur avènement. En attendant, il n'oublia rien pour dresser d'avance, pour former ses ministres à la guerre contre les serviteurs de Dieu. Ainsi on nous interdit l'entrée des maisons, des bains et du forum ; on alla jusqu'à nous défendre de paraître en public, quelque part que ce fût. »

C'était réduire les chrétiens au domicile forcé.

Tout d'abord les martyrs signalent le chef invisible de la persécution, le démon, l'ennemi de Dieu et de son Christ, celui qu'ils appellent en d'autres endroits *le dragon*, *l'adversaire*. Le président, les prêtres des idoles, les bourreaux et la multitude, aveugles instruments de sa fureur, exécutèrent les ordres de celui qui fut homicide dès le commencement. De son côté, le Seigneur ne pouvait abandonner les siens dans un combat engagé pour sa gloire. La Lettre nous le représente intervenant du ciel en faveur des martyrs, les forti-

fiant de sa grâce, leur administrant jusqu'à la fin les secours nécessaires à la lutte.

Semblable à un habile général, qui n'oppose à l'ennemi que des troupes d'élite, Dieu avait fait choix pour le martyre des fidèles les plus généreux. Pour les chrétiens ordinaires, il leur avait fait comprendre qu'ils devaient se tenir à l'écart et ne pas se commettre avec l'ennemi. Suivant la parole du Sauveur (1) et l'exemple des saints, plusieurs donc s'étaient dérobés au danger par la fuite; la Providence l'ordonnait ainsi afin d'épargner leur faiblesse, afin de mettre en ligne ce qu'il y avait de plus solide dans la milice chrétienne de Lugdunum.

« Or, disent les martyrs, la grâce de Dieu combattit pour nous. D'abord le Seigneur tira les faibles à l'écart; ensuite il opposa au démon des chrétiens, colonnes inébranlables, capables par leur fermeté d'attirer à eux tout l'effort de l'ennemi. »

Malheureusement, quelques uns comptèrent trop sur leurs propres forces. Au lieu de fuir, comme les y invitait le sentiment de leur faiblesse, ils s'exposèrent aux coups de l'ennemi, et tombèrent victimes d'une aveugle confiance. Bien différent fut le sort des confesseurs qui, se défiant humblement d'eux-mêmes, s'appuyèrent uniquement sur le secours du ciel.

« Les martyrs, dit la Lettre, en étant donc venus aux mains avec l'ennemi, souffrirent toute sorte de tourments et d'opprobres. A la faveur de ces souffrances, à leurs yeux bien légères, ils se hâtaient de se réunir au Christ, nous apprenant par leur exemple que les afflictions de cette vie n'ont aucune proportion avec la gloire qui doit éclater en nous (2). D'abord ils suppor-

(1) Matth., c. x, v. 24.
(2) *Ad Roman.*, VIII, 18.

tèrent vaillamment tous les excès d'une foule ameutée contre eux : les vociférations, les coups, les mauvais traitements, les grêles de pierres, le pillage des biens, la réclusion, tout ce qu'une populace égarée par la fureur a coutume d'exercer contre des ennemis privés ou publics. »

Connivence des magistrats ou impuissance de leur part, les fidèles de Lugdunum se trouvèrent exposés sans défense aux emportements d'une vile populace. Les lois protectrices des biens, de l'honneur, de la liberté des citoyens, furent lettre morte à leur égard. Aux yeux des païens, le nom seul de chrétien constituait un crime qui légitimait tous les excès (1). Ennemis des dieux, dont ils désertaient les temples; de l'empereur, pour lequel ils refusaient d'offrir de l'encens et des sacrifices; de leurs concitoyens, dont ils se séparaient pour vivre à part, appartenait-il aux sectateurs du Christ d'invoquer la protection des lois, d'en appeler à César, de revendiquer à leur profit le bénéfice des institutions de l'Empire? Voilà ce que l'on pensait généralement sur le compte des chrétiens. Aussi le champ demeura-t-il libre à la populace de Lugdunum; elle put se ruer impunément sur les fidèles de cette ville, se donner contre eux libre carrière, s'abandonner aux mille inspirations de la haine.

Cette liberté laissée aux masses de se jeter sur les chrétiens, de piller leurs biens, de les réduire au domicile forcé, de se livrer contre eux à tous les excès, donne une triste idée de l'ordre public chez les Romains, pendant la période impériale. Dans les soulèvements religieux de cette époque apparaissent des symptômes de défaillance politique que les historiens n'ont pas assez fait remarquer. Des scènes pareilles à celles que décrit la Lettre, pouvant se produire dans une grande cité,

(1) Tertul., *Apolog.*

sans répression aucune, accusent une insigne faiblesse dans le pouvoir vis-à-vis de la multitude. A Rome, l'empereur lui-même, avec son omnipotence, avec ses prétoriens, se voyait réduit à caresser le peuple. Le chef de l'Etat avait à sa disposition les jeux, les distributions de blé, les gratifications extraordinaires, tout un système organisé pour flatter les masses, les adoucir au besoin. Avec une autorité moindre et des forces inférieures pour la faire respecter, les gouverneurs dans les provinces, les magistrats municipaux dans les cités, devaient à plus forte raison compter avec la multitude, ménager son caractère et ses passions. Aussi ses exigences entraînaient-elles souvent la volonté des proconsuls et des duumvirs.

Cette influence du peuple ne manquait pas de se faire sentir, lorsque le vent soufflait à la persécution; c'est de quoi les Actes des martyrs, et spécialement la Lettre des deux Eglises, fournissent abondamment la preuve.

Mais poursuivons la lecture de cette Lettre.

« Ensuite, les fidèles furent conduits au forum par le chiliarque et les magistrats de la ville. Aux questions qui leur furent posées en présence du peuple, ils répondirent en confessant leur foi; après quoi ils furent mis en prison, en attendant l'arrivée du président. »

La force publique intervenait bien tard au milieu de ces désordres; elle avait laissé à la populace tout le temps nécessaire pour assouvir sa fureur contre les chrétiens, mettre leurs biens au pillage. Cette lenteur pouvait avoir été calculée par les duumvirs de Lugdunum; elle pouvait tout aussi bien avoir été imposée par une multitude assez redoutable pour arrêter ces magistrats dans l'exercice de leurs fonctions légales.

Le chiliarque qui arrêta les chrétiens de Lugdunum était un tribun militaire, un officier supérieur qui commandait, comme

son nom l'indique, une cohorte de mille hommes. Au temps de Marc-Aurèle, le cadre régulier de la légion romaine comprenait six mille soldats, répartis en dix cohortes. La première de ces cohortes, plus forte que chacune des neuf autres, comptait mille hommes; elle était commandée par un tribun militaire nommé *chiliarque*, à raison de ce nombre.

Les légions romaines campaient sur les bords du Rhin et sur les autres frontières de l'Empire, afin de tenir en respect les Barbares et de les repousser au besoin. Des cohortes étaient détachées des légions pour tenir garnison dans les grandes villes de l'intérieur. Ces détachements de troupes étaient chargés de faire la police dans les cités, de maintenir leurs habitants dans le devoir. En deux endroits de ses écrits, Tacite nous parle d'une cohorte cantonnée à Lugdunum (1). Dans les Actes des apôtres, nous voyons un chiliarque accourir avec ses légionnaires et arracher saint Paul aux mains des Juifs de Césarée (2).

Le chiliarque dont il est question dans la Lettre, se trouvait donc en garnison à Lugdunum; il devait avec ses mille hommes prêter main forte au gouverneur et à la curie. Outre le service de la police, les soldats romains étaient requis pour appliquer les supplices aux condamnés : ils étaient les exécuteurs des hautes œuvres. Ce service ne répugnait pas, il ne dérogeait aucunement à la dignité militaire comme on la comprenait alors : le légionnaire devait débarrasser l'Empire des ennemis du dedans aussi bien que des ennemis du dehors. Les supplices que subirent les martyrs de Lugdunum furent donc préparés et appliqués par les soldats de la cohorte qui se trouvait alors dans la ville.

Saisis par le chiliarque, les chrétiens furent traduits devant

(1) *Annal.*, l. III, XLI. *Hist.*, l. I, LXIV.
(2) C. XXI.

les duumvirs et interrogés par ces magistrats. Pour se rendre compte du rôle rempli par ces juges municipaux, il importe d'indiquer le cercle tracé par la loi autour de leur autorité judiciaire. En matière civile, ces magistrats exerçaient une juridiction limitée, qui ne dépassait pas une certaine somme d'argent (1). De plus, il est vraisemblable qu'ils pouvaient imposer des amendes modérées. Mais ils avaient les mains liées dans toutes les causes qui dépendaient de l'*imperium*, c'est-à-dire en matière criminelle ; par conséquent, ils ne pouvaient prononcer aucune peine afflictive. Aussi n'avaient-ils point de tribunal, signe caractéristique de l'*imperium ;* ils jugeaient sur des siéges moins élevés, ce qui les plaçait dans la catégorie des juges nommés *judices pedanei*. Il entrait dans leurs attributions de sévir modérément contre les esclaves ; ils pouvaient même, après information préalable, mettre en prison les personnes de condition libre, sans toutefois les condamner à une peine quelconque (2).

En vertu de leur charge, les duumvirs de Lugdunum veillaient au bon ordre de la cité ; il leur appartenait donc de connaître de tout ce qui pouvait le troubler, ou seulement le compromettre. Ainsi, au point de vue de la stricte légalité, ces magistrats n'excédaient pas leur pouvoir en traduisant devant eux des hommes qu'ils estimaient être la cause, ou du moins l'occasion d'un soulèvement populaire. Ici, la conduite à tenir par les duumvirs était toute tracée par la loi municipale. Interroger les chrétiens accusés par le peuple, commencer à instruire leur cause, rédiger un rapport qu'ils présenteraient au président, à son retour dans la ville, et, en attendant, s'assurer des prévenus en les mettant sous bonne garde, leur pouvoir n'allait pas plus loin, cette action préliminaire épuisait leur

(1) Paulus.

(2) Roth, *De re municipali*.

compétence. Les duumvirs de Lugdunum ne sortirent pas de ces bornes légales. Comme on le voit par le texte de la Lettre, ils ne prononcent point de jugement : ils n'avaient pas qualité pour cela. A l'égard des chrétiens traduits devant leur modeste siége, ces magistrats ne prennent d'autre rôle que celui de juges d'instruction. Cela fait, ils s'assurent de la personne des accusés par la prison préventive, et réservent au président le jugement à intervenir, la peine à décerner.

Dans les Actes des martyrs, nous voyons les magistrats des cités attentifs à respecter ces limites. Ainsi le curateur de Tibiure, en Afrique, dit à Félix, évêque de cette ville : « Vous comparaîtrez devant le proconsul, et là vous rendrez compte de votre conduite (1). » De même les martyrs d'Abitine sont déférés, non aux magistrats de la ville, mais au proconsul Anolin (2).

Quel était ce président de la Lugdunaise, dont la Lettre des deux Eglises ne décline pas le nom? H. Valois (3), les Bollandistes (4) et plusieurs autres critiques estiment que ce pouvait être Septime-Sévère, celui-là même qui, après avoir vaincu Albin, fit couler à Lugdunum des ruisseaux de sang chrétien. Mais cette opinion n'est pas assez appuyée pour avoir une valeur autre que celle d'une simple probabilité. Nous apprenons de Spartien que Septime-Sévère fut nommé par Marc-Aurèle au gouvernement de la Lugdunaise (5), voilà tout. Cette donnée unique ne peut autoriser à voir dans Septime-Sévère le président qui condamna à mort le bienheureux Pothin et ses compagnons. En quelle année le général africain fut-il

(1) D. Ruinart, *Acta sincera*, p. 377. In-4°, Paris, 1689.
(2) Id., p. 409.
(3) Annotat. ad Eus
(4) Die 2a junii.
(5) *In Severo*.

appelé au gouvernement de la Gaule lugdunaise, et combien de temps exerça-t-il cette haute magistrature? Nous l'ignorons. Or, il faudrait être fixé sur ces deux points pour pouvoir affirmer l'identité de Septime-Sévère avec le président siégeant à Lugdunum en l'année 177 (1)

(1) C'est par erreur qu'un historien de Lyon voit le président de cette année 177 dans Sextus Ligurius Marinus, de la tribu Galeria.

CHAPITRE III.

Retour du président à Lugdunum. — Pression exercée par la multitude sur ce magistrat. — Les chrétiens arrêtés sont traduits devant lui. — Vettius Epagathus demande à les défendre. — Illustration de la famille des Vettius. — Faut-il voir dans Léocadius l'ancêtre ou bien le descendant d'Epagathus? Saint Ursin, premier apôtre des Bituriges. — Léocadius lui fait don de son palais de Bourges. — Portrait d'Epagathus. — Sa demande était autorisée par la loi et les habitudes romaines. — Elle est repoussée par le président. — Epagathus mis au nombre des martyrs. — Dix chrétiens apostasient. — Deuil causé par leur chute.

Résidant à Lugdunum, le gouverneur de la province était obligé de s'absenter assez fréquemment de cette ville. Sans parler des voyages qu'il pouvait faire à Rome, mandé par l'empereur, ou bien dans l'intérêt de son ambition personnelle, l'administration compliquée dont il faisait mouvoir les ressorts, réclamait assez souvent sa présence sur divers points de son vaste gouvernement. L'inspection de la province; la justice à rendre dans les villes principales; des questions relatives aux impôts, aux subsistances, aux travaux publics, questions qui voulaient être tranchées sur place; des ferments de discorde à étouffer, des abus à réprimer, des services en souffrance à surveiller de près, c'étaient là autant de motifs, sans compter beau-

coup d'autres, qui appelaient en divers lieux l'intervention de son autorité judiciaire, administrative ou militaire. En l'année 177, rentré à Lugdunum après une de ses tournées, le président se trouva, comme de coutume, en présence des questions restées pendantes par l'insuffisance des pouvoirs laissés à ses lieutenants et l'incompétence de la curie. La cause des chrétiens était de ce nombre.

Quelle conduite allait tenir le gouverneur à l'égard des fidèles arrêtés pendant son absence? Depuis la lettre adressée par Marc-Aurèle au sénat, après la victoire due aux chrétiens de la Fulminante, aucun acte, paraît-il, n'était intervenu pour ou contre la religion du Christ. Vu la faiblesse de l'empereur, et surtout les influences païennes qui assiégeaient son palais, il était fort douteux qu'après trois ans Marc-Aurèle persistât encore dans ses bonnes dispositions pour le christianisme. Cette incertitude mettait le sort des confesseurs de Lugdunum à la merci du président. La sentence que ce magistrat rendrait dans leur cause serait favorable ou non, suivant qu'il invoquerait les anciens édits de persécution, qui n'avaient pas été rapportés, ou bien qu'il s'inspirerait de la lettre de Marc-Aurèle au sénat, lettre portant défense d'accuser les adorateurs du Christ.

Encore la liberté de choisir entre ces deux partis n'était-elle pas complète et entière pour le président. La position de ce haut fonctionnaire le soumettait forcément à une pression peu favorable à l'impartialité du juge, au libre exercice de son autorité. Voici comment. Dans les provinces du sénat, les gouverneurs étaient renouvelés tous les ans; il n'en était pas de même dans les provinces césariennes : les lieutenants de l'empereur n'y étaient pas soumis à ces mutations annuelles, ils pouvaient être continués plusieurs années de suite dans leur gouvernement, à la volonté de l'empereur, seul juge en cette matière. Evidemment le chef de l'Etat avait tout intérêt à maintenir à la tête d'une province un

personnage assez ferme pour imposer aux ennemis du dehors, assez habile pour faire fleurir l'ordre et la paix dans les villes de l'intérieur. Ainsi, le moyen pour un président de province impériale de se maintenir longtemps en charge, était sans doute de repousser les Barbares qui insultaient les frontières, mais aussi de ménager l'esprit des provinciaux, de ne pas se mettre en opposition trop ouverte avec eux, et, pour éviter de graves perturbations, de passer sur bien des désordres. Cette situation se conciliait assez mal avec la liberté d'action dont un gouverneur avait besoin dans l'exercice de ses fonctions administratives ou judiciaires. Il était fort à craindre qu'il n'eût en maintes circonstances la main poussée, forcée même. Dans le déchaînement des passions populaires, sa conscience pouvait être mise à une périlleuse épreuve : placée entre les intérêts de l'ambition et ceux de la justice, elle pouvait entrer en perplexité et n'en pas sortir toujours par la porte du devoir. Non pas qu'un président de province impériale dépendît en quoi que ce fût du peuple, qu'il eût à redouter le moindre contrôle de sa part ; mais la multitude avait une grande voix, et plus d'un écho pouvait en porter le retentissement jusqu'à Rome ; mais les grandes cités, comme Lugdunum, entretenaient dans la capitale de l'Empire des défenseurs ardents à soutenir leurs intérêts, à faire parvenir leurs plaintes jusqu'aux oreilles de César. Qu'un gouverneur refusât de satisfaire les désirs de la multitude, qu'il se mît en lutte ouverte avec elle, qu'il fît appel à la force, et l'exaspération de la plèbe se traduisait en émeutes, en soulèvements difficiles à apaiser. Or, ces désordres servaient à souhait les ambitions qui s'agitaient autour des hauts emplois. A Rome, en effet, et dans les métropoles secondaires, il ne manquait pas de citoyens à l'affût des places, guettant l'occasion de parvenir au gouvernement d'une province. Ces intrigants s'empressaient de faire sonner bien

haut les troubles survenus, de les exagérer, de les exploiter dans le sens de leur ambition personnelle. Il n'en fallait pas davantage pour que l'empereur obsédé, fatigué de ces dénonciations, rejetât tout le mal sur l'incapacité de son lieutenant et lui donnât promptement un successeur. C'est ainsi que le gouverneur d'une province césarienne, comme était la Lugdunaise, de quelque fermeté qu'il fût doué, était réduit à redouter la populace, à caresser ses caprices, à lui faire des concessions plus qu'il ne convenait à sa dignité personnelle et aux devoirs de sa charge.

Le mouvement qui avait abouti à la réclusion de plusieurs chrétiens, avait pris à Lugdunum la proportion d'une véritable émeute. Durant les jours qui s'écoulèrent entre l'instruction ouverte par les duumvirs et l'arrivée du président, les esprits, loin de se calmer, s'échauffèrent dans de violentes et tumultueuses réunions. Le peuple, qui avait le sentiment de sa force, était bien décidé à s'en prévaloir auprès du gouverneur. Du reste, la cupidité toute seule suffisait à l'exciter contre les sectateurs du Christ, qu'il pouvait dépouiller impunément, dont les biens lui étaient abandonnés par la faiblesse du pouvoir.

Dès son arrivée à Lugdunum, le président fut informé de ces troubles religieux : c'était de quoi lui donner à réfléchir. Question religieuse à part, avec une indomptable énergie, il lui eût fallu un désintéressement rare pour résister aux masses, aux corporations sacerdotales, à un courant qui avait entraîné et la curie, et la cité tout entière. Le gouverneur était réinstallé à peine au palais des Empereurs, lorsque la populace, inondant les abords de sa demeure, fit entendre des cris de mort contre les chrétiens. Ces clameurs, qui renfermaient un ordre, pouvaient blesser la délicatesse de ce haut fonctionnaire, mais il avait de bonnes raisons de ne pas s'en montrer offensé. Après

tout, ces cris trouvaient un écho dans les sentiments personnels du président, comme la suite le fera paraître.

Sans tarder, les confesseurs mis en prison par les duumvirs furent appelés à comparaître devant le gouverneur.

A Rome, le préteur siégeait au milieu du forum, sur un tribunal en forme d'hémicycle. Du haut de ce tribunal, il rendait la justice, assis sur une chaise curule. A l'instar des préteurs romains, les gouverneurs de province tenaient ordinairement leurs assises en pleine place publique (1). Donc, à Lugdunum, le tribunal présidentiel avait été dressé au milieu du forum de Trajan.

Au jour et à l'heure fixés pour les débats, le président paraît; il s'avance précédé de six licteurs portant les haches et les faisceaux, symboles de sa haute puissance. Dès qu'il a pris place sur son siége, les confesseurs sont amenés garrottés au forum. Introduits dans l'espace réservé entre l'estrade du juge et le peuple, ils sont établis sur le banc des accusés. Les bourreaux se tiennent à quelques pas du tribunal; près d'eux sont étalés les instruments ordinaires : les chevalets, les fouets garnis de plomb, les tenailles et les brasiers ardents. Enfin une ceinture de soldats retient à distance une foule curieuse, frémissante, parmi laquelle s'est glissé bon nombre de chrétiens.

Le crieur public indique la cause, et l'interrogatoire commence au milieu de l'attention générale; il se poursuit non sans être troublé par les interruptions réitérées de la multitude. Cependant les paroles et les actes sont recueillis précieusement par des représentants des deux sociétés, chrétienne et païenne. Assis à leur bureau, les greffiers du président enregistrent interrogations, réponses, et jusqu'aux moindres incidents qui se

(1) Lorsque le mauvais temps ou la rigueur de la saison rendaient impossibles ces séances en plein air, les gouverneurs jugeaient les criminels dans les basiliques.

produisent. Ces notes serviront à dresser l'acte officiel destiné au greffe de la province. De leur côté, les fidèles mêlés à la foule ne sont pas moins attentifs à graver dans leur mémoire, les notaires ecclésiastiques à tracer sur des tablettes, tout ce qu'il leur est permis de voir et d'entendre. Dans ce premier interrogatoire, le président de la Lugdunaise répondit pleinement à l'attente des païens ; il procéda contre les confesseurs avec une rigueur qui dut plaire à la plèbe, provoquer ses applaudissements.

« Après son arrivée, dit la Lettre, les confesseurs ayant été traduits à son tribunal, le président ne leur épargna aucun genre de cruauté. »

Dans son énergique brièveté, cette phrase laisse suffisamment entendre les rigueurs déployées contre les martyrs. Au reste, ce passage nous est vivement interprété par l'impression produite sur un des fidèles, témoin de cette première scène. Ce président en qui la passion avait détruit l'impartialité du juge, ce peuple faisant pleuvoir l'insulte et l'outrage sur la tête des accusés, ces prévenus abandonnés sans défense aux haines conjurées d'un pouvoir infidèle et d'une populace avide de sang, un tel spectacle était de nature à soulever l'indignation de quiconque avait conservé quelque sentiment de justice et d'humanité. Donc un chrétien qui assistait au jugement de ses frères en fut révolté de telle sorte, qu'il ne craignit pas de découvrir ses sentiments religieux, et de se poser en défenseur des accusés : c'était Vettius Epagathus, personnage bien connu dans la ville, mais dont on ignorait peut-être les engagements avec les disciples du Christ. Sa courageuse démarche nous a valu les quelques lignes qui lui sont consacrées dans la Lettre des deux Eglises. Epagathus est le premier des confesseurs dont le nom soit inscrit dans ces pages glorieuses ; il tient

une belle place dans la galerie des quarante-huit martyrs de Lugdunum, où il figure en qualité de défenseur des chrétiens.

Par la noblesse de sa naissance, Epagathus marchait l'égal de ce qu'il y avait de plus distingué à Lugdunum et dans la province; il portait un nom auquel ne manquait aucun genre d'illustration. Dans la personne de plusieurs de ses membres, sa famille (*gens*) était arrivée aux plus grands honneurs. Le nom des Vettius avait été plusieurs fois inscrit aux fastes consulaires; il avait aussi brillé sur l'*album* du sénat romain (1). A cet éclat profane, le confesseur Epagathus joignait le lustre qui vient de la foi. Enfant de l'Eglise lugdunaise, il se distinguait par des vertus qui le rendaient cher à tous les frères. Par sa position, sa fortune et son zèle, ce descendant des Vettius seconda puissamment le ministère du bienheureux Pothin; il fut entre les mains de son évêque un des instruments les plus actifs de la propagande chrétienne sur les bords de la Saône.

Epagathus était, paraît-il, le petit-fils de Léocadius, de ce sénateur qui vendit, ou plutôt donna généreusement à saint Ursin un palais qu'il possédait à Bourges, pour que ce palais fût converti en église. D'après Grégoire de Tours, il faudrait voir dans Léocadius, non pas l'ancêtre, mais le descendant de Vettius Epagathus, martyr de Lugdunum (2). Quelle que soit l'autorité de cet historien en ce qui concerne les origines religieuses de Lyon, il nous est impossible de le suivre sur ce point. Pour cet ordre de descendance, il a manifestement confondu les temps. Une pareille inexactitude doit d'autant moins

(1) Les Vettius étaient fort connus à Rome; leur nom figure dans Cicéron et Juvénal. Tacite parle d'un Vettius Bolanus, lieutenant d'une légion, puis gouverneur de la Bretagne. (*Annal.*, XV, III, et *Agric.*, VIII.)

(2) Qui (Leocadius) de stirpe Vettii Epagathi fuit. (Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, l. I, c. XXIX.)

surprendre de sa part, que sa chronologie se trouve assez souvent en défaut. Pour n'en citer qu'un ou deux exemples, qui touchent aux annales religieuses de Lyon, Grégoire de Tours place après le martyre de saint Irénée le supplice des quarante-huit martyrs d'Ainay, en tête desquels il met Vettius Epagathus (1). Or, tout le monde sait que ces héros chrétiens, compagnons de saint Pothin, furent immolés sous Marc-Aurèle, tandis que saint Irénée cueillit la palme du martyre sous Septime-Sévère. Erreur non moins forte, l'évêque de Tours fait vivre sous l'empire de Dèce l'hérétique Valentin, qu'il appelle Valentinien (2). Mais l'hérésie des Valentiniens parut bien avant cette époque, puisqu'elle fut combattue par saint Irénée et Tertullien. Une méprise du même genre lui aura fait renvoyer au IIIe siècle un personnage qu'il aurait dû placer au Ier.

Léocadius était un des personnages les plus considérables de la Lugdunaise. Premier sénateur des Gaules, il avait palais à Lugdunum, palais à Bourges. Né dans le paganisme, il en partageait les erreurs avec ses deux fils. Or, saint Ursin vint à Bourges afin de prêcher aux habitants de cette ville le vrai Dieu qu'ils ne connaissaient pas. Les pauvres, les ouvriers, les prolétaires, furent les premiers à recevoir la bonne nouvelle, à se grouper autour de l'apôtre des Bituriges. Une chapelle étroite et modeste suffit d'abord aux réunions de ce petit troupeau. Bientôt le nombre des néophytes venant à augmenter, il fallut aviser à se procurer un sanctuaire plus vaste et aussi plus digne de la Majesté divine. Tous les regards alors se portèrent sur le palais de Léocadius. Mais comment faire l'acquisition de cette somptueuse demeure? Trois cents pièces d'or, réunies à

(1) Post hunc (Irenæum) et quadraginta octo martyres passi sunt, ex quibus primum fuisse legimus Epagathum. (*Hist. Franc.*, l. I, XXVII.)

(2) Id., XXVIII. — Les Valentiniens appartenaient à la grande hérésie des Gnostiques.

grand'peine, étaient tout ce qu'on pouvait offrir. Avec une pareille somme on était loin de compte. Les fidèles de Bourges n'en furent pas moins d'avis qu'il fallait s'adresser à l'opulent propriétaire : ils comptaient sur la générosité de Léocadius et sur l'aide du Seigneur. Et saint Ursin prit la route de Lugdunum, où se trouvait alors le sénateur, afin de traiter avec lui cette importante affaire. Admis en présence de Léocadius, Ursin fait connaître l'objet de son voyage; il demande au sénateur son palais de Bourges pour le consacrer au vrai Dieu; en même temps il lui présente, dans un bassin d'argent, les trois cents pièces d'or. Les Bituriges n'avaient pas trop présumé de la générosité de Léocadius. Au lieu de débattre le prix de vente avec saint Ursin, le sénateur fait don de sa maison de Bourges, pour que cet édifice soit converti en église chrétienne. Puis, afin de n'avoir pas l'air de dédaigner la somme offerte, il étend la main vers le bassin d'argent, et y prend trois pièces d'or. Le Seigneur, à qui ce palais était offert dans la personne de son ministre, se chargea d'en acquitter le prix. A la voix d'Ursin, Léocadius fut touché de la grâce; il ouvrit les yeux à la lumière du Christ, et il fut avec un de ses fils, nommé Lusor, régénéré dans les eaux du baptême.

Le récit qui précède, tiré des Actes de saint Ursin (1), est reproduit, dans ses circonstances principales, par Grégoire de Tours, qui certainement l'a puisé à cette source (2). D'après ces Actes, dont la sincérité a été établie par l'abbé Faillon, Léocadius a été le contemporain du premier apôtre de Bourges; il ne doit donc pas être séparé chronologiquement de saint Ursin. Ainsi la question

(1) M. l'abbé Faillon a donné ces Actes d'après un manuscrit du x[e] siècle. (*Monuments inédits sur sainte Madeleine*, t. II, p. 423.)

(2) *Hist. Franc.*, l. I, c. XXIX.

de savoir si Léocadius a été l'ancêtre ou le descendant du martyr Vettius Epagathus, se réduit à déterminer l'époque où vivait saint Ursin.

Eh bien! les Actes de ce saint disent positivement qu'il fut envoyé de Rome par les apôtres, avec les sept premiers évêques des Gaules (1). De plus, nous savons, par un monument précieux de l'Eglise d'Arles, que saint Pierre adjoignit aux évêques des Gaules des compagnons de son choix, ce qui est en concordance parfaite avec les Actes de saint Ursin (2). Les Actes de saint Austremoine rapportent aussi que saint Pierre avait donné à l'apôtre des Arvernes saint Ursin pour compagnon (3). Enfin, la liturgie et l'ancienne tradition de l'Eglise de Limoges prouvent l'existence de Léocadius au Ier siècle; elles attestent que saint Martial, envoyé par saint Pierre dans les Gaules, convertit à la foi sainte Valérie, fille de Léocadius (4). De tous ces

(1) Sanctissimus igitur ac de septuaginta Jesu Christi, discipulus Ursinus, Biturigæ urbis primus fuit episcopus. Qui a sanctis apostolis ab urbe Roma, cum pretiosissimo protomartyris Christi Stephani sanguine, comitibusque, qui sunt : sanctus Dionysius Parisiacensis, sanctus Saturninus Tholosensis, Trophimus Arelatensis, Paulus Narbonensis..... (*ici le nom de saint Martial est effacé dans le manuscrit*), Austremonius Arvernensis, et sanctus Vatianus episcopus, Evangelii semina sparsurus Galliis directus fuisset, Biturigensium fines ingressus est. (*Acta Sti Ursini*, apud Faillon, *Monuments inédits*, t. II, p. 423.)

(2) Sub Claudio igitur, Petrus apostolus quosdam discipulos misit in Gallias ad prædicandum gentibus fidem Trinitatis, quos discipulos singulis urbibus delegavit. Fuerunt hi : Trophimus, Paulus, Martialis, Austremonius, Gratianus, Saturninus, Valerius, et plures alii qui comites a beato apostolo illis prædestinati fuerant. (Id., t. II, p. 375.)

(3) Gloriosissimus igitur Austremonius,..... paucis tantum secum comitibus quos a beato Petro discipulos et socios accipere meruit retentis, Necterium scilicet presbyterum, Ursinumque almificæ probitatis virum, Mametumque,..... tellurem arvernicam agressus est intrepidus. (*Novæ Biblioth. manuscr. Labbe.*)

(4) Martialis Lemovicas advenit; qua in urbe ut primum prædicare cœpit, credidit ac professa est Christi nomen Valeria Leocadii senatoris filia. (*Breviarium parisiense*, 1a julii, lect. IIa.)

témoignages il est permis de conclure que saint Ursin, fondateur de l'Eglise de Bourges, avait reçu sa mission des apôtres, et partant que Léocadius, contemporain d'Ursin, vivait au Ier et non au IIIe siècle de notre ère.

Mais, grâce à une contradiction de Grégoire de Tours, nous n'avons pas à l'abandonner complètement sur ce point. Il nous suffit pour cela d'opposer cet historien à lui-même, et, entre deux textes contradictoires, d'opter pour celui qui concorde avec les textes cités plus haut. Dans son Histoire des Francs, Grégoire recule jusqu'au IIIe siècle la prédication de saint Ursin, aussi bien que celle des sept évêques des Gaules ; mais, dans son ouvrage sur la Gloire des confesseurs, il nous représente ce même saint Ursin comme envoyé par les disciples des apôtres. Voici ses paroles : « Ordonné évêque par les disciples des apôtres, Ursin fut envoyé dans les Gaules, où il fonda et gouverna l'Eglise de Bourges (1). » D'après ce passage, saint Ursin aurait reçu sa mission d'un évêque envoyé directement par les apôtres (2). L'évêque de Tours nous autorise donc à remonter Léocadius de l'empire de Dèce, où il l'avait placé dans son Histoire des Francs, au temps de l'empereur Claude, et conséquemment à voir dans ce sénateur l'ancêtre et non le descendant de Vettius Epagathus, martyr de Lugdunum. La vraisemblance est encore toute en faveur de la préexistence de Léocadius.

A l'arrivée de saint Ursin à Bourges, Léocadius était plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie (3). Mais si l'on recule son existence jusqu'à l'empire de Dèce, il faudra dire que la foi s'était éteinte dans la famille de Vettius Epagathus, presque immédia-

(1) *De gloria confess.*, LXXX.

(2) La contradiction de Grégoire de Tours ne porte pas seulement sur saint Ursin, elle porte encore sur l'époque où furent envoyés les sept évêques dans les Gaules.

(3) *Acta Sti Ursini.*

tement après la mort de ce dernier. Les enfants de ce généreux martyr n'auront pas été élevés dans la croyance de leur père, ou bien ils auront répudié ce précieux héritage. Ces conclusions ne ressemblent guère à la vérité. D'autre part, les circonstances de la donation faite par Léocadius trouvent difficilement leur place dans la seconde moitié du IIIe siècle, tandis que la liberté dont jouissaient les chrétiens sous l'empire de Claude, explique très-bien le voyage de saint Ursin à Lugdunum, ainsi que tous les détails donnés par les Actes de ce saint. Avec l'empire de Dèce s'ouvre une ère de persécution, qui va se prolongeant, presque sans interruption, jusqu'à la paix donnée à l'Eglise par Constantin. Or, comment concilier avec des temps si orageux des faits qui supposent une époque de calme et de liberté? Au lieu de cela, remontons Léocadius du règne de Dèce au temps de Claude, et tout va s'arranger de soi. Le christianisme n'ayant pas encore donné d'ombrage au pouvoir, les apôtres et leurs envoyés en profitent pour étendre le règne du Christ. Le premier de sa race, Léocadius reçoit le bienfait de la foi; il fait pénétrer la lumière dans la famille des Vettius avec les circonstances rapportées par les Actes de saint Ursin. En mourant, ce sénateur lègue la vérité chrétienne à ses descendants. Vettius Epagathus a recueilli dans sa précieuse intégrité cet héritage de famille; pour gage de sa foi, le martyr de Lugdunum donnera mieux qu'un palais matériel, il offrira sa vie au Seigneur, il s'immolera pour la défense de ses convictions religieuses.

Le rédacteur de la Lettre s'arrête un instant devant cette figure, où respire avec la noblesse du sang la noblesse supérieure des vertus chrétiennes. En quelques lignes, il nous trace d'Epagathus cette magnifique esquisse :

« Vettius Epagathus fut révolté de la cruauté du président.

C'était un de nos frères dont le cœur débordait d'amour pour Dieu et le prochain, d'une vie si parfaite que, jeune encore, il méritait déjà l'éloge décerné au vieillard Zacharie : « Il mar-« chait sans reproche dans les commandements et les justices du « Seigneur (1). » Il était toujours prêt à servir le prochain, plein de zèle pour la gloire de Dieu, animé de son esprit. Avec un tel caractère, Vettius ne put se contenir devant l'injustice de cette procédure ; dans son indignation, il demanda qu'il lui fût permis de parler en notre faveur, de prouver que rien ne se passait parmi nous qui sentît l'athéisme ou l'irréligion. »

La démarche de Vettius Epagathus ne présentait rien d'insolite ou d'illégal ; tout au contraire, sa demande allait à combler une lacune qui viciait la procédure et la rendait anormale. Les confesseurs, en effet, étaient exposés sans défense à des accusateurs et à des bourreaux ; ils étaient assis au banc des accusés, dépourvus d'avocats, garantie que la loi romaine assurait aux plus grands coupables. « Les autres accusés, disait plus tard Tertullien, peuvent se défendre ou par eux-mêmes ou par le ministère vénal des avocats. Ils ont tous la liberté de répondre et de discuter, parce que la loi défend de condamner personne sans l'avoir entendu, sans lui avoir fourni les moyens de se justifier (2). » Parmi les devoirs d'un gouverneur de province, Ulpien signale celui de donner des défenseurs à ceux qui n'en ont pas (3). La demande d'Epagathus était donc fondée en droit ; elle s'appuyait sur le texte de la loi et la pratique ordinaire des tribunaux. Si l'arbitraire n'eût présidé à la procédure ouverte contre les fidèles de Lugdunum, le gouverneur, loin de rejeter la demande de Vettius Epagathus, lui aurait volontiers déféré

(1) Luc, I, 6.
(2) *Apolog.*, II.
(3) Digest., *De officio proconsulum*, VI.

le ministère de défendre les martyrs. Voici comment fut accueillie la réclamation de ce généreux chrétien :

« La multitude qui entourait le tribunal se mit à vociférer contre lui, car Vettius était fort connu. De son côté, le président, irrité de sa demande, toute juste qu'elle fût, lui demanda pour toute réponse s'il était chrétien. Vettius ayant déclaré très-haut qu'il l'était, il fut mis au nombre des martyrs, avec la désignation d'*avocat des chrétiens*. »

Le président ne savait pas que cette appellation, qu'il jetait au jeune héros comme une insulte, lui serait un honneur auprès de la postérité, que l'Eglise de Lugdunum l'attacherait au nom d'Epagathus comme un titre de gloire.

Ainsi, la conduite du juge répondait à l'irritation de la multitude : cet accord ressemblait fort à l'entente de la complicité. Le président se garda bien de faire droit à la demande d'Epagathus; il avait de bonnes raisons pour lui fermer la bouche. D'abord, le peuple, dont la volonté devait être prise en considération, ne l'eût pas permis ; ensuite, c'eût été faire la partie trop belle à un chrétien, que de l'admettre à défendre ses frères; surtout c'eût été renoncer au bénéfice de l'arbitraire dont on ne voulait pas se dessaisir. Avec une parole exercée, le prestige d'un grand nom, le charme qui s'attache à la jeunesse, Epagathus pouvait faire impression sur plusieurs, provoquer quelque intérêt en faveur des victimes. Qui sait même s'il ne parviendrait pas à justifier les croyances chrétiennes, à repousser les accusations portées contre eux, à faire retomber ces accusations sur les adorateurs des dieux de tout le poids d'une écrasante vérité? A tout prix, il fallait écarter la possibilité même de pareils résultats, ne pas s'exposer aux embarras qu'ils pourraient susciter. Pour parer à ces éventualités, il suffisait au président d'user de son pouvoir discrétionnaire, de faire appel

à la force brutale, raison dernière de ceux qui foulent aux pieds le droit et l'équité. Bâillonner les défenseurs intrépides de la vérité, étouffer toute parole qui s'élève en faveur de la justice et de la vertu, se défaire par la détention ou la mort des avocats toujours prêts à plaider la cause de la religion ou celle de l'humanité, ce programme à l'usage de la tyrannie, le gouverneur de la Lugdunaise le suivit de point en point, il s'en inspira dans toute la suite du procès. Le refus opposé à la demande si légitime d'Epagathus tenait à ce système.

Par un dernier coup de pinceau, le rédacteur de la Lettre achève ainsi le portrait de ce généreux confesseur :

« Or, il portait en lui-même, bien plus que Zacharie (1), le Saint-Esprit, l'Avocat par excellence. Ce qui le prouve, c'est l'amour immense qui le fit s'offrir à la mort pour la défense de ses frères. Il fut, et il n'a jamais cessé d'être, un véritable disciple du Christ, suivant l'Agneau partout où il va. »

Après s'être produit si brillamment sur la scène, Epagathus disparaît complètement, il n'en est plus question dans la Lettre des deux Eglises. Mis par le président au nombre des martyrs, il partagea leurs souffrances et leur sort glorieux. Condamné à mort avec les autres confesseurs, la noblesse de sa naissance le fit ranger dans la catégorie de ceux qui devaient avoir la tête tranchée.

Quant à la patrie de Vettius Epagathus, aucun monument ne nous la fait connaître d'une manière formelle. Toutefois, comme il était fort connu à Lugdunum, comme il était petit-fils d'un sénateur qui, d'après les Actes de saint Ursin, résidait

(1) Rufin n'a pas saisi le sens de ce passage. Il a transformé Zacharie, père de Jean-Baptiste, dont il est ici question, en un autre Zacharie, prêtre de Lugdunum. Cette erreur a eu pour la liste des martyrs de cette persécution des conséquences que nous discuterons plus loin.

dans cette ville, Lyon peut à bon droit, ce semble, réclamer Epagathus comme un de ses enfants. A l'encontre de cette revendication, Chorier prétend qu'il était de Vienne. « Vienne, dit cet auteur, était peuplée de plusieurs familles grecques, et celle des Epagathe, dont le nom s'est conservé en des inscriptions, était de ce nombre (1). » La preuve, comme on voit, n'est pas très-sérieuse; elle autoriserait toutes les villes où un membre de la famille des Vettius a laissé une pierre honorifique ou tumulaire, à voir un de ses enfants dans le martyr qui figure dans la Lettre des deux Eglises. On pourrait dire avec autant de fondement que Lyon a donné naissance à tous les personnages dont les noms se lisent sur les monuments de son musée épigraphique. Ainsi deux inscriptions de Vienne, portant, l'une le nom de Vettius Gemellus (2), l'autre celui d'Epagathus, ne peuvent équivaloir à un acte de naissance pour Vettius Epagathus, martyr de Lugdunum (3).

Epagathus avait été magnifique de caractère et d'élan. Malheureusement, tous les chrétiens arrêtés ne devaient pas faire aussi bonne contenance devant le juge et ses bourreaux. Pourquoi s'en étonner? L'humanité se rencontre avec ses faiblesses partout où il y a des hommes. On n'arrive pas sans transition d'une vie commune et imparfaite aux sublimités de l'héroïsme chrétien; un martyr de Jésus-Christ ne s'improvise pas plus qu'un soldat accompli. La milice sainte, où le baptême les avait enrôlés, soumettait les fidèles de Lugdunum à une discipline proportionnée aux combats à livrer, aux dangers à courir. Soldats, athlètes de Jésus-Christ, ils devaient s'adonner aux exercices de la gymnastique spirituelle, se soumettre

(1) *Histoire du Dauphiné*, t. I, p. 379.
(2) Chorier, *Antiquités de la ville de Vienne*, p. 40 et 49.
(3) Voir le P. Raynaud, *Hagiologium lugdunense*, p. 602.

au régime de la mortification, faute de quoi ils s'exposaient à être terrassés, à subir l'humiliation d'une honteuse défaite. Comment un chrétien pouvait-il affronter la mort sous ses formes les plus variées et les plus terribles, si d'avance il n'avait oint son âme des onctions de la grâce, s'il ne l'avait fréquemment retrempée aux sources vives de la religion? L'austérité de la pénitence était au disciple du Christ un apprentissage du martyre, une échelle pour s'élever graduellement jusqu'au sacrifice suprême; les victoires de détail remportées sur lui-même devaient le préparer à la victoire définitive, laquelle était consommée par l'effusion du sang. C'est pour ne s'être pas mis dans ces conditions indispensables que plusieurs faiblirent à la première épreuve; ne s'étant pas suffisamment préparés à la lutte, ils firent une chute lamentable. Dix environ eurent la lâcheté de trahir leur foi. Les martyrs signalent ce nombre dans leur Lettre, à peu près comme un général victorieux indique, dans le bulletin rédigé après le combat, les pertes essuyées par son armée. Mais, par une délicatesse toute chrétienne, le rédacteur de cette Lettre s'est bien gardé de révéler les noms des *tombés;* il a jeté sur leur personne le voile du secret, afin de leur épargner devant la postérité la honte de leur apostasie. Bibliade seule a été nommée, Bibliade qui, revenue au sentiment du devoir après un moment de faiblesse, sut laver sa faute dans les flots de son sang.

« Ensuite, dit la Lettre, les autres furent soumis à l'épreuve (1). Nos premiers martyrs se montrèrent disposés à tout

(1) *Examen* rendrait plus exactement l'expression grecque. C'est là une métaphore empruntée aux usages de l'amphithéâtre. Avant la lutte, les athlètes étaient soumis à un examen, à l'effet de constater s'ils se trouvaient dans les conditions voulues. (Valois, *Annot. ad Eus.*)

souffrir; animés d'une générosité sans égale, ils rendirent à leur foi un témoignage parfait. D'autres, au contraire, sans préparation, sans exercice suffisant, se trouvèrent trop faibles pour soutenir le choc de la lutte. Dix environ furent mis hors de combat. »

Par l'impression extraordinaire qu'elle produisit dans l'Eglise de Lugdunum, cette chute nous fait assister à un émouvant spectacle. Nous retrouvons ici, dans une de ses manifestations les plus touchantes, cette charité qui rendait les premiers chrétiens si sensibles aux malheurs comme aux prospérités de leurs frères. L'apostasie venait de retrancher dix membres du corps de l'Eglise : pour la communauté chrétienne de Lugdunum, ce fut l'objet d'un deuil profond, d'une douleur amère. Le contrecoup de cette chute retentit si péniblement dans les cœurs, que le zèle des fidèles pour assister les martyrs en fut un instant ébranlé.

« Leur chute, disent les martyrs, nous causa un grand chagrin, une indicible tristesse. Elle affecta le zèle de ceux qui, n'ayant pas été arrêtés, bravaient tous les inconvénients pour assister les martyrs et les suivre en tout lieu. »

Cependant, au milieu du deuil universel, personne ne dut se montrer aussi sensible à cette trahison que le bienheureux Pothin; père désolé, il venait de perdre des fils qu'il avait enfantés au Christ. A la douleur présente venaient encore s'ajouter des appréhensions pour l'avenir : la défaillance des dix tombés pouvait être suivie de défections plus nombreuses encore. Si, dès l'ouverture de la lutte, plusieurs avaient rendu les armes, demandé grâce pour la vie, à quoi ne devait-on pas s'attendre lorsque les bourreaux déploieraient contre les confesseurs toutes les inventions de la cruauté?

« Alors, disent les martyrs, nous étions tous en proie aux plus vives alarmes sur l'issue de la lutte; non que les tourments fussent capables de nous effrayer, mais nous appréhendions que quelqu'un des frères ne vînt encore à tomber. »

Ces fraternelles appréhensions peignent au vif la tendre charité des martyrs lugdunais. Sur les bords du Rhône et de la Saône, les chrétiens reproduisaient le touchant spectacle donné par les premiers fidèles dans les villes d'Orient. Des enfants de Pothin on pouvait dire aussi : *Voyez comme ils s'aiment!* Leur amour mutuel n'avait d'égal que l'acharnement avec lequel ils étaient poursuivis par les païens.

CHAPITRE IV.

Les chrétiens de Lugdunum recherchés avec une extrême rigueur. — Discussion d'un passage de la Lettre des deux Eglises. — Justus, évêque de Vienne; son exil, sa mort — Des esclaves appartenant aux chrétiens sont arrêtés; ils accusent leurs maîtres de crimes horribles. — Illégalité de cette déposition. — Réponse des apologistes aux calomnies dirigées contre les chrétiens. — Origine de ces imputations. — L'apparition des Marcosiens dans la vallée du Rhône donne crédit à ces calomnies. — Impression produite à Lugdunum par la déposition des esclaves. — Les chrétiens de cette ville y deviennent un objet d'horreur universelle.

La lutte était engagée. Dans la première journée, l'apostasie avait enlevé aux chrétiens dix des leurs. Perte sensible, il est vrai; mais la fidélité dont les autres confesseurs avaient fait preuve, consolait l'Eglise de Lugdunum de cette perte; mais la fermeté de leur attitude devant le président, ne permettait pas aux païens de chanter victoire. Au reste, les vides ouverts dans les rangs des martyrs devaient être largement comblés; des arrestations quotidiennes allaient compléter, et au delà, l'effectif primitif de cette glorieuse légion.

Lugdunum avait été trop habilement travaillé, la multitude avait pris trop vivement fait et cause contre les chrétiens,

pour qu'il fût possible au pouvoir de s'arrêter, de borner l'action judiciaire aux seuls confesseurs emprisonnés par les duumvirs. Décimer les adorateurs du Christ eût pu suffire à leur donner une leçon terrible; les prêtres des faux dieux et le peuple exigeaient plus encore, ils avaient juré leur extermination.

Le président n'était que trop disposé à satisfaire ce fanatisme religieux. Offensé de la résistance que lui avait opposée le plus grand nombre des confesseurs, il donna plus d'activité aux poursuites; il enjoignit de les pousser avec la dernière rigueur. Les soldats, exécuteurs de ces ordres, se mirent en campagne dans la ville et ses alentours; ils y firent une sorte de battue contre les sectateurs du culte proscrit. De leur côté, les gens du peuple, prenant conseil de leur haine, ou bien poussés par des agents secrets, s'empressèrent de donner aux soldats un concours ardent et passionné. La délation éclairait ces recherches. Réduite en art sous les premiers empereurs, la délation avait été répudiée par les Antonins comme indigne de leur politique; ce qui n'empêchait pas de la pratiquer en grand, sans ombre de scrupule, contre les chrétiens de Lugdunum et des autres villes de l'Empire. Ainsi la rigueur des perquisitions enveloppait les enfants du bienheureux Pothin dans un réseau auquel il leur était difficile d'échapper.

« Chaque jour, dit la Lettre, amenait de nouvelles arrestations. On saisissait des chrétiens dignes de remplacer ceux qui étaient tombés. Bientôt les prisons recueillirent les principaux membres des deux Eglises, ceux qui avaient le plus contribué à leur développement. »

On a voulu tirer avantage de cette dernière phrase de la Lettre pour conclure à la fondation récente de l'Eglise de Vienne. Mais, pour arriver à cette conclusion, il a fallu fausser l'inter-

prétation du texte grec, le traduire suivant un système préconçu, et non d'après le sens des expressions. Le verbe grec sur lequel on prétend s'appuyer (1), n'a pas ici la signification de *fonder* ou d'*établir*, mais bien celle d'*affermir* et de *développer*. Dans le passage précité de la Lettre, rien donc qui soit de nature à infirmer ce que nous avons dit sur l'antiquité de l'Eglise de Vienne. Dom Massuet, qui n'admet pas l'origine apostolique de cette Eglise, a prétendu que les fidèles de Vienne, destitués d'évêque, se trouvaient réunis avec ceux de Lugdunum sous le gouvernement du bienheureux Pothin (2). Mais le savant bénédictin n'a pas pris garde que le titre d'Eglises donné aux chrétientés de Vienne et de Lugdunum, rend inadmissible leur union prétendue sous un seul évêque. En effet, dans le style de l'antiquité, le vocable d'*Eglise* était réservé à une communauté chrétienne organiquement constituée, c'est-à-dire ayant un évêque à sa tête, et un clergé dépendant de ce premier pasteur. Or, dans leur Lettre, les martyrs parlent de deux Eglises; il faut donc que toutes les deux aient été gouvernées par un évêque particulier.

Cette preuve générale, tirée du langage ecclésiastique des premiers siècles, se trouve confirmée par les traditions locales, surtout par la liste des pontifes viennois antérieurs à la persécution de l'année 177. Nous savons que, sous l'empire de Marc-Aurèle, le siége de Vienne était occupé par l'évêque Justus. D'après Adon, un de ses plus illustres successeurs, ce pontife « souffrit les rigueurs d'un long exil, et termina sa vie par un glorieux martyre (3). » A quelle époque précise Justus donna-t-il sa vie pour Jésus-Christ? Il est malaisé de le déter-

(1) Συνειστήκει.

(2) Dissert. 2ª in Iren., art. 1, 13.

(3) Justus, viennensis episcopus, longo tempore exilio maceratus, martyr gloriosus efficitur. (*Chronicon*, ætas 6ª.)

miner ; il n'est pas plus facile d'indiquer le lieu et les circonstances de son martyre. Adon et les auteurs qui l'ont suivi se renferment dans les données générales de l'exil et de la mort, sans éclaircir cette double donnée d'aucun détail (1). Ce que l'on peut affirmer sans crainte de se tromper, c'est que Justus ne souffrit point le martyre avec Pothin et ses compagnons. Dans le cas contraire, comment expliquer le silence absolu des deux Eglises sur son compte? Si Justus eût combattu dans l'amphithéâtre de Lugdunum, s'il eût été arrêté dans cette ville, son nom figurerait dans la Lettre à côté du nom de Pothin; nous lirions dans ce monument les circonstances relatives aux souffrances et à la mort du pontife viennois (2).

En attendant l'heure où ils mêleraient leur sang sur le sable de la même arène, bon nombre de fidèles des deux Eglises se trouvaient captifs entre les sombres murailles des mêmes cachots. Là du moins ils pouvaient communiquer en toute liberté, mêler leurs chants et leurs prières comme dans un oratoire chrétien.

Tous les jours étaient marqués par des arrestations nouvelles. Bientôt les prisons regorgèrent de fidèles enchaînés pour Jésus-Christ. Peu content de ces nombreuses arrestations, le président en prescrivit d'autres, dont il espérait tirer bon parti ; il fit saisir des esclaves appartenant aux chrétiens, à l'intention de leur arracher contre leurs maîtres les accusations les plus horribles.

Cette mesure du président s'explique très-bien, si l'on admet que la persécution de Lugdunum fut postérieure au miracle de la Fulminante. Depuis ce prodige, avons-nous dit, Marc-Aurèle

(1) D'après saint Antonin, Justus serait mort à Vienne. Voici ses paroles : « Potinus lugdunensis episcopus, atque Justus viennensis episcopus, in civitatibus illis (Lugduno et Vienna) cum multis aliis martyrio coronati sunt. » (*Hist.*, titul. VII.)

(2) Voir les Boll., 6 mai.

ne s'était pas expliqué officiellement sur le compte des chrétiens. Effectivement, sans parler des autres raisons, la gravité des évènements qui remplirent les années 175 et 176, lui donnait de tout autres soucis que ceux qui provenaient des questions religieuses. Une nouvelle prise de boucliers de la part des peuplades germaniques, avait obligé l'empereur de se mettre à la tête de son armée et de marcher en toute hâte sur le Danube. Vainqueur des Barbares, il avait dû passer aussitôt de la Germanie en Orient, où l'appelait la révolte de Cassius, préfet d'Egypte. Enfin, débarrassé de ce nouvel ennemi, Marc-Aurèle était rentré à Rome, après un long voyage à travers l'Asie et la Grèce. Au commencement de l'année 177, la capitale de l'Empire sortait à peine des réjouissances et des fêtes données au peuple pour célébrer le retour de l'empereur.

Au milieu de ces préoccupations, Marc-Aurèle n'avait guère eu le loisir de s'occuper des questions religieuses. Sa lettre au sénat touchant le miracle de la Fulminante, lettre portant défense d'accuser les chrétiens, demeurait donc, semble-t-il, l'expression officielle de ses volontés. C'était de quoi donner des inquiétudes au président de Lugdunum. Ce magistrat avait lieu de le craindre, la persécution qu'il venait d'ouvrir contre les adorateurs du Christ pouvait ne paraître pas suffisamment légitimée par les emportements de la multitude, ou par des lois que l'empereur laissait dormir. Condamner les chrétiens sans articuler aucun grief contre eux, leur faire un crime de leur nom, de leurs pacifiques réunions, le sentiment d'équité commun à tous les hommes ne pouvait y applaudir aussi volontiers que les passions. Qu'il subît la pression du peuple, ou qu'il obéît à ses impressions personnelles, le président pouvait craindre d'aller trop avant, de s'exposer à un blâme de la part de Marc-Aurèle. Dans tous les cas, il était bon de prendre ses précautions, de se mettre en mesure à tout évènement.

Ce nom de chrétien, trop obscur encore pour rien dire de bien clair à l'esprit de la multitude, il fallait lui donner un sens odieux, le déshonorer en y rattachant l'idée des plus grands crimes. Pour cela, il suffisait de mettre dans l'air, sur les bords du Rhône et de la Saône, des bruits répandus en Orient contre la religion nouvelle, puis de les faire retomber en accusations accablantes sur les fidèles de Lugdunum. A cet effet, le président irait prendre des témoins dans la demeure même des chrétiens, parmi les familiers de leur maison; il ferait saisir leurs esclaves. Sollicitations, menaces, primes offertes à la délation, application à la torture, il n'en faudrait pas tant pour obtenir tout ce qu'il voudrait de ces esclaves. Au moyen des accusations qu'il tirerait de leur bouche, il se flattait de se mettre en règle avec Rome et avec la conscience publique, telle qu'elle pouvait être à cette époque.

Toutefois, si habile qu'elle pût paraître à son auteur, cette combinaison péchait de tout point. Mieux que personne, le président devait savoir quelle valeur pouvait avoir le témoignage de ces êtres méprisés, et souvent méprisables, que l'on appelait esclaves. De vrai, comment prendre au sérieux le dire d'un malheureux placé entre le supplice et une déposition commandée? Pas n'était besoin d'appartenir à la religion du Christ pour s'écrier avec un auteur : « Quoi d'étonnant qu'un esclave s'empresse de se racheter du fouet par un mensonge (1)? » Avec un peu d'impartialité, un païen lui-même pouvait entrer en suspicion, conclure que le recours à des témoins de cette espèce supposait une grande pénurie de moyens.

Chez les Romains, ces principes du bon sens servaient de règle à la procédure civile et criminelle. La législation romaine, suspectant à bon droit la sincérité de l'esclave, l'écartait de tout

(1) Salvien.

jugement où son maître était impliqué. Dans la position où il se trouvait, le président de Lugdunum ne pouvait ignorer cette disposition de la loi. Les principes du droit sur cette matière devaient être familiers à un justicier dont les sentences ne pouvaient être réformées que par le chef de l'Etat. Les *responsa* des jurisconsultes, les rescrits des empereurs, les habitudes des tribunaux avaient fondé sur ce point une jurisprudence dont les juges ne devaient point s'écarter. Auguste avait imaginé un singulier expédient pour éluder, dans certains cas de nécessité, cette disposition de la loi. Afin de mettre alors les esclaves dans la condition légale de témoigner contre leur maître, il ordonna qu'ils seraient vendus à la république ou bien à lui-même. Ayant ainsi changé de possesseur, ces esclaves deviendraient libres vis-à-vis de leur premier maître, et partant habiles à déposer contre lui (1). Cette fiction, malgré sa singularité, n'en est pas moins une marque du respect d'Auguste pour la lettre, sinon pour l'esprit de la loi. Il ne pouvait donc y avoir aucun doute sur l'inhabileté des esclaves à paraître comme témoins dans la cause de leur maître. Dioclétien et Maximin, formulant plus tard ce principe, s'exprimaient ainsi : « Il est constant que les esclaves ne peuvent être interrogés ni pour ni contre leur maître (2). »

Pour arriver à son but, le président de Lugdunum était donc obligé de fouler aux pieds la légalité, de faire intervenir aux débats des témoins repoussés par le droit romain. Nouvelle preuve de l'équité avec laquelle la procédure était conduite. Organe et interprète de la loi, chargé d'en procurer l'exécution, le président était le premier à y déroger, à la violer dans la sagesse de ses prescriptions.

(1) Dion, LV.

(2) Servos pro domino, quemadmodum adversus eum, interrogari non posse, non ambigitur. (Codex, l. VIII.)

D'après ses ordres, plusieurs esclaves des confesseurs furent saisis et amenés, pieds et poings liés, au forum de Trajan. Les faisceaux, les haches, les instruments de supplice étalés devant eux, ce terrible appareil produisit son effet naturel. Pour ajouter encore à l'impression, leurs maîtres furent mis à la torture sous leurs yeux. Etendus sur le chevalet, les martyrs étaient frappés de verges, tenaillés, brûlés avec des torches. Cependant les soldats pressaient les esclaves de parler ; ils leur faisaient leur thème, leur soufflaient à l'oreille les crimes à dénoncer, ajoutant que c'était l'unique moyen d'échapper aux tourments qu'ils voyaient endurer à leurs maîtres. Avec des êtres terrifiés de la sorte, le président avait beau jeu ; il en obtint facilement tout ce qu'il désirait. La torture fut à peine nécessaire. Vaincus d'avance, ces misérables reproduisirent les accusations qui leur avaient été dictées, chargeant leur déposition d'incestes, d'égorgements d'enfants, de repas de chair humaine, d'infamies sans nom dans une langue honnête. Voici en quels termes les martyrs s'expriment à ce sujet :

« On mit aussi la main sur quelques uns de nos esclaves qui étaient païens. Le président voulut les interroger tous publiquement avec nous. Inspirés par le démon, poussés par les soldats, redoutant surtout les supplices qu'ils voyaient endurer aux saints, ces esclaves nous accusèrent de nous adonner à des repas de Thyeste, à des amours d'Œdipe, à des infamies telles que nous ne saurions les nommer, y penser même, ni croire qu'énormités semblables aient jamais été commises par des hommes. »

Ainsi, dans leur déposition, les esclaves avaient réuni ce que la cruauté a de plus atroce, le libertinage de plus révoltant : l'homicide, l'anthropophagie, l'inceste, et autres crimes que la pu-

deur chrétienne n'ose confier au papier. Ces accusations servaient à merveille le plan du président. En imprimant au nom chrétien une note d'infamie, ces crimes devaient motiver la condamnation des accusés, préparer à la sentence qui serait rendue un applaudissement universel. Quant à la question de légalité, le président s'en préoccupait médiocrement; l'important pour lui était de compliquer la cause chrétienne de forfaits dignes de tout châtiment, d'obtenir approbation à Rome aussi bien qu'à Lugdunum.

Ce n'était pas la première fois que de pareilles armes étaient employées contre les disciples du Christ. Le président ne pouvait se flatter d'avoir les honneurs de la découverte; seulement, en persécuteur habile qu'il était, il en usa contre les chrétiens de sa capitale, à peu près comme il employa, pour les faire souffrir, des instruments de supplice qui n'étaient pas de son invention.

Il y avait déjà près d'un siècle que le paganisme, peu scrupuleux sur le choix des moyens, attaquait le christianisme avec l'arme déloyale de la calomnie. D'après Origène, les Juifs avaient donné l'exemple; ils avaient été les premiers à imputer aux chrétiens les crimes les plus révoltants (1). Parties de l'Orient, où elles avaient pris naissance, ces calomnies se répandirent bientôt dans les régions occidentales. Malgré leur invraisemblance, elles trouvèrent assez de crédit dans les grands centres de l'Empire pour créer de sérieux obstacles à l'apostolat. L'Eglise de Jésus-Christ ne tarda pas à s'en émouvoir. Aussi les apologistes du IIe et du IIIe siècle s'accordèrent-ils presque

(1) Cum primum christiana doceretur religio calumnias adversus eam (Judæi) spargebant; mactari a christianis puerum, ejus carnibus vesci illos, et opera tenebrarum peragere volentes, exstinctis luminibus, cum obvia quaque singulos commisceri. (*Adversus Celsum*, l. VI, XXVII.)

tous à porter la défense sur ce terrain, comme sur les autres, à laver le nom chrétien des crimes monstrueux dont le mensonge cherchait à le noircir.

Ces atroces calomnies, personne ne les a mieux formulées que Minutius Félix. La nature de son ouvrage, consacré tout entier à exposer et à détruire les objections élevées par les païens contre le christianisme, appelait les détails donnés par cet auteur. Le païen Cécilius, l'un des deux interlocuteurs de l'*Octavius*, nous édifie pleinement sur les bruits accusateurs mis en circulation (1). Egorgement d'enfants, anthropophagie, inceste, adoration de la tête d'âne, culte plus abominable encore, rien n'y manque; c'est un réquisitoire en règle dressé contre les chrétiens devant le tribunal de la conscience publique. Par suite de ces imputations, les fidèles n'étaient pas

(1) Nec de ipsis (sceleribus) nisi subsisteret veritas, maxima et varia sagax fama loqueretur. Audio eos turpissimæ pecudis caput asini consecratum, inepta nescio qua persuasione, venerari : digna et nata religio talibus moribus. Alii eos ferunt ipsius antistitis et sacerdotis colere genitalia... Jam de initiandis tirunculis fabula tam detestanda quam nota est : infans farre contectus, ut decipiat incautos, apponitur ei qui sacris imbuatur. Is infans a tirunculo, farris superficie quasi ad innoxios ictus provocato, cæcis occultisque vulneribus occiditur. Hujus, proh nefas! sitienter sanguinem lambunt, hujus certatim membra dispertiunt : hac fœderantur hostia, hac conscientia sceleris ad silentium mutuum pignerantur. Hæc sacra sacrilegiis omnibus tetriora. Et de convivio notum est, passim omnes loquuntur, id etiam Cirtensis nostri testatur oratio*. Ad epulas solemni die coeunt cum omnibus liberis, sororibus, matribus, sexus omnis et ætatis. Illic, post multas epulas, ubi convivium caluit,..... canis qui candelabro nexus est, jactu offulæ ultra spatium lineæ qua vinctus est, ad impetum et saltum provocatur. Sic everso et exstincto conscio lumine, impudentibus tenebris nexus infandæ cupiditatis involvunt per incertum sortis. (*Octavius*, c. x.)

* Fronton, maître d'éloquence de Marc-Aurèle, était de Cirtha, en Afrique, aujourd'hui Constantine. Ennemi des chrétiens, il composa contre eux un discours où il les accusait de se livrer à une horrible promiscuité. Ce discours est perdu.

menacés seulement dans leurs biens, leur liberté, leur vie; l'honneur même de leur nom se trouvait en cause. Il ne s'agissait de rien moins que de marquer les adorateurs du Christ d'un stigmate infamant, de les signaler comme des monstres à l'horreur et à l'indignation du genre humain.

L'Eglise ne pouvait rester sous le coup de si graves inculpations ; elle se devait à elle-même et à l'innocence de ses enfants de repousser ces indignes attaques, de venger l'honneur du nom chrétien si grossièrement outragé. Saint Justin (1), Athénagore (2), Théophile d'Antioche (3), Tertullien (4), Minutius Félix (5), Origène (6), les plus beaux génies de cet âge, se levèrent pour défendre la réputation des fidèles, détruire l'horrible trame ourdie contre eux par l'esprit de mensonge. Forts de la vérité, les apologistes n'eurent pas de peine à faire justice de ces imputations. Ensuite, exerçant de justes représailles, ils renvoyèrent aux accusateurs eux-mêmes les crimes attribués sans fondement aux chrétiens. Ces prodiges d'infamie et de cruauté, ils en montraient l'affreuse réalité dans l'histoire de Rome et de la Grèce, dans les mystères du paganisme, jusque dans l'Olympe et la vie de ses célestes habitants. Les prouesses des dieux immortels, qui donc pouvait les ignorer? On n'apprenait rien à personne en disant que Saturne avait dévoré ses enfants, que Jupiter avait été incestueux, Vénus impudique, et ainsi des autres. Les noms des Atrée et des Œdipe, avec les horreurs que ces noms rappellent, appartenaient à l'histoire du paganisme. Des crimes qui révoltent la nature pouvaient être fami-

(1) *Apol.* I[a] et II[a], passim. — *Dialog. cum Tryphone*, X.
(2) *Legatio*, III.
(3) *Ad Autolycum*, III, IV.
(4) *Apolog.*, VII, VIII, XVI.
(5) *Octavius*, XXXI.
(6) *Contra Celsum*, VI, XXVII.

liers à l'imagination des païens; était-ce une raison d'en noircir sans motif les disciples du Christ? La sainteté de leur vie, la pureté de leurs mœurs, l'élévation de leur doctrine, tout ne se réunissait-il pas pour repousser loin d'eux de pareilles accusations? Les chrétiens poussaient l'horreur du sang jusqu'à s'abstenir de celui des animaux, jusqu'à s'interdire l'assistance aux jeux sanglants de l'amphithéâtre; comment donc pourraient-ils égorger des enfants, se nourrir de leurs membres encore palpitants? Ils avaient la chasteté en si grande estime, que plusieurs préféraient la virginité, la continence parfaite, à la sainteté même du mariage. Afin de ne pas blesser une vertu si délicate, ils veillaient sur leurs regards, sur leurs plus secrètes pensées; et ils pourraient s'abandonner aux excès les plus révoltants! A ce témoignage vivant et parlant de leur conduite, que pouvait-on opposer? Des rumeurs vagues, absurdes; des bruits semés par le mensonge, propagés par la haine. Les païens ne pouvaient rien opposer à des plaidoyers si forts de vérité, de logique et d'éloquence.

Une question se pose ici naturellement à l'esprit. Les mœurs des fidèles ne donnant aucune prise à leurs ennemis, d'où pouvaient provenir les calomnies dirigées contre eux par les païens? Quel prétexte avait donné naissance à ces imputations? Quelles causes en avaient favorisé la diffusion? Les Pères et les apologistes nous donnent à cet égard tous les renseignements désirables; ils sont unanimes à rattacher ces bruits calomnieux aux doctrines perverses, surtout aux pratiques immondes et cruelles de certains hérétiques. Telle est la source impure où les païens ont puisé, pour incriminer les mœurs de tous les chrétiens sans distinction.

Saint Epiphane soulève en partie le voile derrière lequel les Gnostiques cachaient leurs mystères d'iniquité. Là tout se rencontre : repas de chair humaine, promiscuité, pratiques in-

fâmes. Ce Père nous montre, chez ces hérétiques, l'impudeur et le cynisme poussés si loin, qu'il se trouve obligé quelquefois d'arrêter sa plume, de s'excuser auprès du lecteur par la nécessité de dévoiler tant d'horreurs, afin de prémunir les fidèles contre la propagande de ces misérables (1). Clément d'Alexandrie, parlant des Carpocratiens, nous représente ces hérétiques s'adonnant à des passions incestueuses, et cela dans de ténébreuses réunions, où nous reconnaissons, avec leurs principales circonstances, les crimes imputés aux chrétiens par le païen Cécilius (2). Les gentils, qui avaient les yeux ouverts sur tous ceux qui portaient le nom chrétien, finirent par pénétrer ces affreux mystères. « Voilà pourquoi, dit saint Epiphane, dans tous les lieux où se rencontrent des Carpocratiens, la plupart des gentils ne veulent avoir aucun commerce avec nous (3). » Saint Cyrille de Jérusalem est on ne peut plus explicite sur l'immolation des enfants, crime dont il accuse les Montanistes. Voici ce que nous lisons dans une de ses catéchèses : « Montan, après s'être établi à Pépusa, petit bourg de Phrygie, immolait de malheureux enfants et les coupait en morceaux pour servir à d'horribles repas. Aussi, ajoute ce Père, nous soupçonnait-on de ces forfaits, parce que les Montanistes portaient comme nous le nom chrétien, bien que ce nom ne leur convînt pas (4). » Amené par son sujet à dire un mot en passant de ces crimes, Salvien se demande comment il a pu se faire qu'ils fussent imputés aux fidèles, et il répond : « La cause en est à ceux qui portent le nom du Christ et ne sont pas chrétiens, qui déshonorent la religion par leurs turpitudes et leurs forfaits ; gens

(1) *Hæreses*, XXVI, III et seq.
(2) *Stromata*, l. III, XLII.
(3) *Hæreses*, XXVI, III.
(4) *Catechesis*, XVI, VII.

dont il est écrit : La voie de la vérité est blasphémée (1). »

Dans son Histoire ecclésiastique, Eusèbe indique avec sa netteté ordinaire le motif de ces calomnies. Ayant vécu à une époque où ces bruits injurieux n'étaient point encore complètement tombés, il était en mesure d'être bien informé sur leur nature et leur origine. Or, il en voit la cause dans les excès dont se souillaient les Carpocratiens. « La malignité du démon, dit-il, en fit ses ministres; il s'en servit d'abord pour enchaîner et conduire à une fin déplorable tous ceux qui s'étaient laissés séduire. Ce n'est pas tout; par eux il fournit à ceux qui sont étrangers à notre foi un motif d'attaque et de calomnie contre l'Evangile; car l'infamie dont ils se couvraient s'attachait à tous les chrétiens. De là ces idées absurdes et impies répandues parmi les infidèles de ce temps-là. On nous accusait d'avoir des rapports incestueux avec nos sœurs et nos mères, de manger des mets abominables (2). »

Colportées de toute part, ces accusations ne devaient pas tarder à se répandre dans les Gaules. Un fait local propre à leur donner crédit dans la Narbonnaise et la Lugdunaise, c'est que les disciples du Gnostique Marc venaient de porter dans la vallée du Rhône la licence de leur doctrine et le débordement de leurs mœurs. L'invasion du Gnosticisme dans les Gaules est signalée par saint Irénée. Après avoir parlé des moyens de séduction employés par les Marcosiens, ce grand docteur ajoute : « Avec de tels discours et de semblables œuvres, ils sont arrivés près de nous, dans la région arrosée par le Rhône; ils y ont séduit un grand nombre de femmes (3). »

Ainsi les accusations d'inceste et d'antropophagie dérivaient

(1) *De gubernatione*, l. IV, XVIII.
(2) *Hist. eccl.*, l. IV, VII.
(3) *Contra hæreses*, l. I, XIII.

des atrocités et des infamies auxquelles s'abandonnaient les hérétiques, notamment les Gnostiques et les Montanistes. Le nom de frères que se donnaient les fidèles, l'usage où ils étaient d'échanger le baiser de paix dans leurs *synaxes* ou réunions, les idées fausses que les païens se formaient de l'Eucharistie, tout cela prêtait un certain air de vraisemblance à ces imputations. La malignité des Juifs et la haine des païens firent le reste.

Aux accusations d'homicide et d'inceste, les ennemis du christianisme en ajoutaient une autre, fruit de leur imagination fertile en toutes sortes de monstruosités. Dans les premiers siècles de l'Eglise, les fidèles se prosternaient devant le prêtre pour faire l'*exomologèse*, ou confession de leurs péchés (1). Cette attitude, interprétée à mal par l'ignorance et la perversité des païens, leur aura suggéré l'idée d'accuser les chrétiens d'un culte obscène.

Quant à l'adoration d'une tête d'âne, nous savons à quoi nous en tenir sur ce point; grâce à Tacite, nous connaissons la source de cette imputation absurde. A propos de la guerre qui aboutit à la destruction de Jérusalem, cet historien donne sur les Juifs, leurs institutions et leur culte, des détails dont plusieurs sont fort loin de la vérité. Voici ce qu'il nous raconte au cinquième livre de ses Histoires. Après la sortie d'Egypte, les Juifs, traversant les vastes déserts de l'Arabie, se trouvèrent pressés d'une soif dévorante, au point que plusieurs en mouraient. Un jour Moïse aperçut des ânes sauvages qui venaient de paître; il pensa que ces animaux se hâtaient vers quelque fontaine pour s'y abreuver. Il les prit donc pour guides, et, sur leurs traces, il parvint à une source où tout le peuple put largement se désaltérer. De là le culte rendu à cet animal (2).

(1) Tertul., *De pœnitentia*, IX.
(2) *Hist.*, l. V, III.

Plutarque, crédule comme chacun sait, a recueilli cette fable en la flanquant d'une autre tout aussi ridicule. « Comme les Juifs, dit-il, rendent un culte à l'âne, qui leur découvrit une source d'eau, ainsi ont-ils un grand respect pour le porc, qui leur apprit l'art de semer et de labourer (1). » L'historien Démocrite répète le même conte, avec cette différence qu'il mentionne seulement une tête d'âne comme objet du culte : c'est la partie pour le tout. « Les Juifs, dit-il, adorent une tête d'âne (2). » Les Gnostiques, déjà si mêlés dans les autres calomnies, se retrouvent encore dans celle-ci. « D'après les uns, dit saint Epiphane en parlant des Gnostiques, le dieu Sabaoth des Juifs avait une tête d'âne ; d'après les autres, une tête de porc (3). » Cette accusation, dirigée contre les Juifs, l'historien Josèphe se fit un devoir de la relever et de lui donner un énergique démenti. Dans sa réponse à Apion, il prend tous les avantages que lui donne la sottise de cette fable pour confondre celui qui a osé la répéter (4).

Débitée d'abord contre les Juifs, l'adoration de la tête d'âne fut mise ensuite sur le compte des chrétiens. Dans son Apologétique, Tertullien explique fort bien comment la chose a pu se faire. Après avoir fait justice de ce conte, il ajoute : « On a supposé, je pense, qu'ayant une religion semblable à celle des Juifs, nous adorons la même idole (5). »

Il y a une dizaine d'années, le P. Garucci découvrit à Rome, parmi les ruines du palais des Césars, un dessin qui se rapporte à l'adoration de l'âne. Cette image, tracée grossièrement avec

(1) *Sympos.*
(2) Apud Suidam.
(3) *Hæres.*, XXVI, x.
(4) *Contra Apionem*, l. II.
(5) Opinor præsumptum..... nos quoque ut judaicæ religionis propinquos eidem simulacro initiari. (*Apol.*, XVI.)

la pointe d'un style sur la paroi d'une muraille, représente, attaché à la croix, un homme dont le corps se termine par une tête d'âne. Le sens de cette figure n'est pas difficile à saisir : c'est à la fois un blasphème contre le Christ et une caricature destinée à ridiculiser ses adorateurs (1).

Il fallait autant de sottise pour accepter, que de haine pour répandre un mensonge qui attribuait aux fidèles l'adoration de l'âne. Un apologiste était l'interprète du bon sens lorsqu'il disait : « Il ne faut pas une folie ordinaire pour adresser ses hommages à une tête d'âne ; mais il en faut une dose bien plus forte pour imputer ce culte aux chrétiens (2). »

A en juger par l'effet qu'elles produisirent à Lugdunum, ces différentes calomnies n'étaient point encore parvenues dans cette ville ; ou du moins, connues d'un petit nombre seulement, elles n'étaient pas descendues jusques aux masses. Dès que les esclaves eurent fait leur déposition, les échos d'une bruyante publicité la portèrent à toutes les oreilles. Les prêtres, les augures, tous les ministres attachés à l'autel d'Auguste et à celui des autres dieux, répétaient ces accusations autour des temples avec l'accent d'une vertueuse indignation, tandis que la populace les faisait bruyamment retentir dans les rues et les places de la cité. L'imagination ébranlée du peuple ne manquait pas de broder sur ce thème, de répandre ces odieux mensonges avec des exagérations nouvelles.

L'impression produite sur les esprits fut immense. De toute part les sentiments d'horreur se traduisirent par des imprécations et des cris de mort. Jusque là les païens de Lugdunum ne s'étaient pas tous également prononcés contre les disciples du

(1) Voir la dissertation du P. Garucci dans la *Civiltà cattolica*, 3e série, t. IV, p. 529.

(2) Minutius Félix.

Christ. Scepticisme religieux, douceur de caractère, ou bien relations d'affaires et d'amitié, quelques uns s'étaient tenus en dehors du mouvement provoqué contre les chrétiens. Chassés des rues, des places publiques, les fidèles savaient où s'abriter, où trouver quelques marques d'intérêt, même en dehors de la société des frères. De plus, leurs parents et leurs amis, séparés d'eux sur l'article de la religion, n'avaient pas tous épousé les haines de la multitude. Ils trouvaient donc auprès de plusieurs des dispositions qui laissaient place aux affections de famille et au commerce de l'amitié.

Mais à la nouvelle des forfaits dont ils étaient accusés, une révolution complète se fit autour d'eux. Tous les liens se brisèrent à la fois, ou furent méconnus. Parents, amis, voisins admis dans leur intérieur, ne crurent plus pouvoir rester avec les chrétiens en des termes de modération, encore moins de sympathie. Ce soulèvement de l'opinion publique fit soudain le vide autour de leur personne. On fuyait comme des monstres, ou bien on abordait avec stupeur des hommes accusés de se livrer aux crimes les plus affreux, d'outrager les saintes lois de la nature. Ce coup atteignait les fidèles à la partie sensible du cœur : affections de famille, commerce de l'amitié, estime de ses semblables, tout ce qui fait la douceur de la vie et sa dignité extérieure disparaissait à la fois ; et, à la place, il ne leur restait que le mépris, l'isolement, l'opprobre dont ils étaient couverts aux yeux de tous. Au milieu de leurs épreuves, celle-ci ne fut pas la moindre ; car enfin, pour être chrétiens, ils n'en étaient pas moins hommes ; loin d'étouffer en eux les sentiments de la nature, la religion donnait à ces sentiments, qu'elle épurait, un caractère de délicatesse inconnu aux païens.

La Lettre des deux Eglises signale en quelques mots ce nouveau genre d'épreuve. Si sobres que soient les expressions, elles en disent assez pour laisser entrevoir combien les martyrs furent sensibles aux calomnies dont ils étaient l'objet.

« Ces accusations ayant été répandues de toute part, soulevèrent tout le monde contre nous. Ceux même que les liens du sang et de l'amitié avaient maintenus à notre égard dans une certaine mesure, donnèrent un libre cours à leur indignation et à leur fureur. Alors se vérifia cette parole du Sauveur : « Un « jour viendra où l'on croira servir Dieu en vous mettant à « mort (1). » Ensuite les saints martyrs endurèrent des supplices que le langage humain est impuissant à retracer. Satan faisait tous ses efforts pour leur arracher quelque aveu contre notre religion. »

La déposition des esclaves, le soulèvement de la conscience publique qui s'en était suivi, c'était beaucoup sans doute. Toutefois le triomphe du président ne pouvait être complet qu'à la condition de forcer les confesseurs à se reconnaître coupables des crimes imputés, ou du moins de les amener à renier leur foi. Voilà pourquoi il les fit appliquer à la question, torturer de mille manières, afin de leur arracher les aveux qu'il désirait.

(1) Jean, c. XVII, 2.

CHAPITRE V.

Sanctus, Maturus, Attale et Blandine. — Le diacre Sanctus; sa patrie. — En vertu de quel droit le président de la Gaule lugdunaise pouvait juger les fidèles de Vienne. — Maturus. — Attale; son caractère et sa patrie. — Deux lettres du pape Pie I[er] à Justus, évêque de Vienne. — Authenticité de ces deux lettres. — Blandine. — Détails sur cette esclave chrétienne. — Beauté de son caractère. — Elle était vierge. — Un passage de saint Eucher indique qu'elle était de Lugdunum. — Tortures infligées à Blandine et à Sanctus. — Leur attitude au milieu des tourments. — Sanctus est miraculeusement guéri de ses blessures. — Bibliade revient de son apostasie; elle est mise au nombre des martyrs.

La cause chrétienne vient de parcourir la phase de l'instruction judiciaire; elle va entrer dans celle des tourments et des supplices.

« La fureur du peuple, dit la Lettre, celle du président et des soldats s'attachèrent surtout à Sanctus, diacre de Vienne; à Maturus, encore néophyte, mais athlète généreux; à Attale de Pergame, qui fut toujours la colonne et le soutien de nos affaires; à Blandine, en qui le Christ voulut montrer que ce qui paraît vil, petit, méprisable aux yeux des hommes, est estimé par Dieu lui-même digne d'une grande gloire, en récompense

de cet amour qui, s'attachant à lui, se montre par la puissance des œuvres, et non par l'ostentation de vaines apparences. »

Dans ce passage de la Lettre, le rédacteur introduit sur la scène du martyre Sanctus, Maturus, Attale et Blandine. En nous présentant ces quatre confesseurs, il appelle sur eux nos regards et notre admiration. Pour les caractériser, il se contente de tracer en passant quelques lignes sobres et rapides; le récit de leurs souffrances complètera bientôt ces traits inachevés, les fera ressortir avec les teintes empourprées du sang.

Pour ces quatre martyrs, c'était un honneur d'attirer sur eux les principaux efforts des persécuteurs. Cette distinction, en les mettant au premier plan de la scène, les recommande à une étude spéciale.

Sanctus, Maturus, Attale et Blandine n'avaient pas été pris au hasard pour inaugurer les supplices; le choix du président avait été déterminé par des motifs qu'il n'est pas difficile de démêler. Ce magistrat s'adressait, et pour cause, à ce qu'il y avait de plus distingué, comme à ce qui paraissait de plus infime, dans les rangs des accusés. En premier lieu, c'était un diacre, un ministre de la religion abhorrée; ensuite, un citoyen romain, un homme qui faisait l'ornement et l'appui de la société chrétienne. Ces deux personnages se trouvaient en grande évidence par leur position et les services rendus par eux au christianisme; ils appelaient donc tout naturellement les premiers coups sur leur tête. Toutefois, dans le cas, qu'il était bon de prévoir, où les supplices ne pourraient ébranler le courage de ces deux athlètes, il fallait se ménager une revanche d'un autre côté, une chance plus grande de succès. A cet effet, le gouverneur fit entrer dans la lice Maturus et Blandine; il espérait avoir facilement raison d'un néophyte d'hier et d'une misérable esclave.

Ce magistrat s'en prenait, à son insu, à l'élite des prisonniers. En outre, par le fait même de son choix, il venait de composer un groupe de martyrs où tout avait sa représentation : l'Eglise de Vienne aussi bien que celle de Lugdunum, le clergé et les simples fidèles, l'un et l'autre sexe, l'ingénu et l'esclave, le citoyen romain et le sujet provincial, la race grecque comme la race latine. Ces différentes conditions se trouvaient personnifiées dans Sanctus, Maturus, Attale et Blandine.

Le diacre Sanctus était, par l'ordre dont il était revêtu, supérieur à ses trois compagnons; aussi est-il nommé le premier. Le rédacteur de la Lettre était trop au courant des usages de l'Eglise, pour ne pas tenir compte de cette préséance religieuse. Pour tout éloge, il se contente de relever le nom de Sanctus en y accolant son titre de diacre : *Sanctus, diacre de Vienne.* Sans qu'il y paraisse, d'un mot c'était dire beaucoup. En effet, dans les siècles de primitive ferveur, ce n'était pas trop du plus haut mérite pour être élevé à ce rang de la hiérarchie sacrée; il fallait se distinguer par sa sagesse entre les sages, par son zèle entre les plus dévoués, par une charité tendre parmi des chrétiens qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme.

Vienne était la patrie de Sanctus, il y était né de famille libre. Avantage autrement considérable à ses yeux, le saint baptême lui avait conféré la liberté spirituelle; en l'affranchissant du péché, ce sacrement l'avait fait libre dans le Christ. Après avoir donné des gages suffisants à son Eglise, Sanctus fut appelé par son évêque, probablement Justus, à remplir les importantes fonctions de diacre.

D'après H. Valois, Sanctus aurait vu le jour à Vienne, mais il aurait été attaché comme diacre à l'Eglise de Lugdunum (1). Cette opinion du savant annotateur d'Eusèbe ne nous paraît

(1) Annotat. in . V.

nullement fondée. Le texte grec, il est vrai, présente une sorte d'ambiguïté à cet égard, il se prête littéralement à une double interprétation. Mais pour dissiper cette ambiguïté, rien de plus simple que de recourir aux traditions locales. Or, d'après la tradition des Eglises de Lyon et de Vienne, non seulement Sanctus était de Vienne, mais encore il appartenait comme diacre au clergé de cette ville. Au surplus, David Dalrympile, qui a traduit en anglais la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum, montre, par des exemples analogues, que le texte grec peut fort bien être entendu en ce sens.

A propos de Sanctus et des autres chrétiens viennois qui furent jugés et mis à mort à Lugdunum, on se demande en vertu de quel droit le président de la Lugdunaise traduisait à son tribunal des accusés qui appartenaient à la Narbonnaise, et partant ressortissaient de l'autorité judiciaire de cette dernière province. La réponse à cette quection n'est pas difficile à donner ; elle est fournie par un passage du Digeste. Seulement, pour faire l'application de ce texte, il est besoin de se reporter à la situation administrative de Vienne au IIe siècle, ainsi qu'aux circonstances de la persécution qui sévit à Lugdunum.

Dans le premier partage des provinces de l'Empire, Auguste s'était réservé la Gaule tout entière ; un peu plus tard cependant, il abandonna la Narbonnaise au sénat (1). Vienne se trouvait dans la circonscription de cette dernière province, qui avait Narbonne pour capitale. Cité importante, mais après tout secondaire, de la Narbonnaise, Vienne pouvait être dite, au IIe siècle, la métropole des Allobroges, mais nullement de la province sénatoriale dans laquelle elle se trouvait comprise (2). De ces notions historiques il résulte que cette ville

(1) Dion, l. LIII.

(2) Vienne ne fut capitale d'une province romaine (la Viennoise) qu'à la fin de IIIe siècle, après la division des Gaules faite par Dioclétien.

dépendait administrativement du proconsul de la Narbonnaise. D'autre part, nous savons quels liens unissaient les deux Eglises de Vienne et de Lugdunum, liens qui s'étaient formés bien avant la persécution de l'an 177. Grâce à la proximité des lieux et à la facilité des communications, les deux chrétientés pouvaient se donner la main, se venir mutuellement en aide. La persécution ayant éclaté à Lugdunum, les fidèles de Vienne se portèrent au secours de leurs frères menacés. Cette démarche, dont leur charité avait pris la généreuse initiative, n'était pas chose extraordinaire dans ces beaux siècles. Une communauté chrétienne était-elle persécutée pour la foi, des frères étrangers accouraient des villes voisines, quelquefois même de lieux éloignés, pour secourir et animer les confesseurs. Lucien constate cette coutume dans son récit sur la mort de Pérégrinus (1).

D'après cela, toute difficulté disparaît, quant à la juridiction territoriale du président de la Lugdunaise. Vienne, il est vrai, faisait partie de la province Narbonnaise, et partant dépendait du proconsul siégeant à Narbonne. Les habitants de Vienne n'étaient donc point, comme tels, justiciables du gouverneur de la Lugdunaise. Mais les chrétiens viennois ayant été arrêtés à Lugdunum, tombaient par là sous la juridiction de ce magistrat ; car, son autorité judiciaire s'étendait à tous les crimes commis et à tous les délinquants saisis sur le territoire de sa province. « Le président, dit le jurisconsulte Paulus, a juridiction sur les étrangers, s'ils ont commis quelque crime. Les ordres des princes prescrivent au chef de la province de la purger des malfaiteurs, quelle que soit leur origine (2). » Les chrétiens étant rangés par les païens au rang

(1) Lucien, *Peregrinus*.

(2) Digest., *De officio præsidis*, tit. XVIII, 5.

des criminels, ce texte coupe court à toute difficulté sur la compétence du président de la Lugdunaise dans l'affaire des chrétiens viennois. Si l'on prétend, ce que nous ne pensons pas, que Sanctus et les autres fidèles de Vienne furent saisis sur le territoire de cette dernière ville, il faudra dire, avec quelques auteurs, que la raison de connexité aura fait joindre leur cause à l'instruction ouverte à Lugdunum.

Avec le diacre Sanctus comparaissait le chrétien Maturus. Sujet provincial de Lugdunum, Maturus ne démentit pas la signification symbolique de son nom. Néophyte encore, il était parvenu à une précoce maturité; il était déjà mûr pour les combats de l'arène et l'épreuve du grand témoignage. Sorti récemment du bain sacramentel, ce chrétien d'hier, devenu soudain athlète généreux, allait être admis au baptême du sang. Nous ne savons rien de plus sur les antécédents du néophyte Maturus.

Attale devait, plus que ses trois compagnons, attirer l'attention curieuse de la multitude. Ce chrétien de grande naissance indique, aussi bien que Vettius Epagathus, que la vérité avait fait des conquêtes, sur les bords de la Saône, dans les rangs les plus élevés de la société. Attale était un Grec asiatique; il avait vu le jour à Pergame, capitale déchue, où le christianisme jetait un grand éclat dès le temps des apôtres. Ce nom d'Attale, porté trois fois par les anciens rois de Pergame (1), donne à penser qu'un des ancêtres du martyr aura été affranchi par un de ces princes, et que, suivant l'usage, il aura porté le nom de son illustre maître, devenu son patron par le bienfait de l'affran-

(1) Trois rois de Pergame ont porté le nom d'Attale : Attale Ier, successeur d'Eumène; Attale II Philadelphe; Attale III, surnommé Philométor, qui fut le dernier roi de Pergame. Attale III mourut l'an 133 avant Jésus-Christ, sans laisser d'enfant. Il avait par son testament institué le peuple romain héritier de ses domaines; la république prit donc possession de son royaume.

chissement. Dans ce que nous savons du confesseur de Lugdunum, nous ne voyons rien qui soit opposé à cette conjecture; tout semble, au contraire, la favoriser, autoriser à rattacher, dans le sens que nous venons de dire, le martyr Attale à la royale famille de Pergame.

A quelle époque et pour quel motif Attale abandonna-t-il l'Asie pour venir se fixer sur les bords du Rhône? Aucun monument ne donne réponse à cette question. Quoi qu'il en soit, il était posé dans sa nouvelle patrie comme un personnage considérable. Son nom, son titre de citoyen romain, lui avaient acquis une certaine notoriété parmi les païens eux-mêmes. D'autre part, l'ardeur de son zèle, les services rendus à la cause chrétienne, lui avaient acquis une grande considération parmi les fidèles. A l'endroit où nous sommes arrivés de la Lettre des deux Eglises, Attale nous est représenté comme une colonne et un soutien du christianisme. Plus tard, lorsque, descendu dans l'arène, il se trouvera dans son cadre véritable, les martyrs nous diront de lui : « Ce vaillant soldat s'était fort exercé dans la discipline chrétienne; toujours il s'était montré témoin fidèle de la vérité. »

Un fait qui attache un intérêt singulier à la personne d'Attale, c'est la mission dont il paraît avoir été chargé par Justus, évêque de Vienne, auprès du pape Pie Ier. Voici dans quelles circonstances :

Sous Antonin-le-Pieux, le sang chrétien avait coulé à Vienne pour la cause de Jésus-Christ. Vérus, évêque de cette ville, et plusieurs de ses ouailles, avaient succombé victimes d'une persécution locale dont les détails sont inconnus. Cet orage durait encore, lorsque Justus fut élu pour succéder au saint martyr Vérus. A peine élevé sur le siége de Vienne, un des premiers soins du nouveau pontife fut de dépêcher à Rome un courrier, chargé de porter au pape Pie Ier les Actes de Vérus et de ses

compagnons. Ce courrier devait aussi compléter de vive voix le récit du combat soutenu par ces martyrs. Justus ne vit personne qui fût plus propre à remplir cette mission qu'Attale de Pergame. Ce dernier, paraît-il, avait suivi de près les phases de la lutte, il en connaissait tous les détails, il y avait pris assez de part pour mériter l'éloge qui lui fut décerné plus tard, de s'être montré toujours témoin fidèle de la vérité. Heureux de ce choix, Attale se rendit à Rome en toute diligence. Arrivé dans cette ville, il remit les pièces dont il était porteur au pape Pie Ier; ensuite il combla ce pontife de joie par la peinture qu'il lui fit des souffrances endurées par les martyrs, de la victoire remportée par eux sur le prince de ce monde. Sa mission remplie, il reprit le chemin des Gaules, porteur des missives de Pie Ier. Tous ces faits ressortent d'une lettre remise par Attale à l'évêque de Vienne, lettre qui nous a été conservée. Voici la traduction de cette pièce si importante et si curieuse :

« *A Justus, évêque de Vienne.*

« Attale est venu vers nous, porteur des lettres des martyrs; il nous a comblé de joie en nous faisant le récit de leur triomphe. Il nous a dit que notre bienheureux collègue Vérus avait triomphé du prince de ce monde. Pour vous, constitué en sa place par le choix des frères en la ville sénatoriale de Vienne, et revêtu du *colobium* (1) des évêques, songez à remplir dans le Seigneur le ministère dont vous avez été revêtu. Traitez les corps des saints martyrs comme les membres de Dieu, prenez-en soin comme firent les apôtres pour saint Etienne. Visitez les prisons des saints, afin qu'aucun d'eux ne vienne à s'attiédir

(1) Le *colobium* épiscopal était une espèce de tunique à l'usage des évêques.

dans la foi. Eprouvez dans l'Esprit-Saint la fermeté de leur témoignage; exhortez-les à demeurer fermes dans la foi. Que les prêtres et les diacres voient en vous moins un supérieur qu'un ministre du Christ. Que votre sainteté soit une protection pour tout le peuple. Plusieurs de nos frères, dont Attale vous dira les noms, reposent dans le Seigneur, délivrés de la cruauté du tyran. Le prêtre Pastor, qui a fondé un *titulus*, s'est endormi dignement dans le Seigneur. Bienheureux collègue, je ne veux point vous laisser ignorer la révélation qui m'a été faite, que la fin de ma vie est proche. Je n'ai qu'une chose à vous demander, c'est de persévérer dans l'unité de communion et de vous souvenir de moi. Le pauvre sénat du Christ établi à Rome vous salue. Saluez le collége des frères qui sont avec vous dans le Seigneur (1). »

L'authenticité de cette lettre a soulevé plus d'une objection. Quelques auteurs ont voulu n'y voir qu'une pièce apocryphe. Mais les critiques les plus autorisés et les plus graves s'accordent à la regarder comme un précieux monument de l'antiquité chrétienne. Avec eux, il convient d'en défendre la sincérité, de ne pas permettre à une critique téméraire de la déchirer comme une page de nulle valeur. Nous y sommes d'autant plus intéressé qu'elle appartient aux annales religieuses de Lyon par le courrier qui l'apporta de Rome et la remit à l'évêque Justus.

Nous avons du pape Pie Ier deux lettres adressées à Justus, évêque de Vienne; celle dont nous venons de donner la traduction est la dernière en date. Ces deux pièces, que Baronius et Spondanus appellent *des lettres d'or* (*litteras plane aureas*), présentent le style et les formes des lettres apostoliques; elles respirent cet esprit de douce charité qui animait les premiers

(1) Cette lettre avait été écrite en grec. Nous n'en avons plus que la traduction latine. Voir aux pièces justificatives, n° 1.

pasteurs de l'Eglise. Néanmoins elles n'ont pu trouver grâce devant une critique pointilleuse et des préjugés de secte. Tillemont (1) et Cave (2) ont cru devoir les biffer d'un trait de plume et les rejeter comme apocryphes. Le premier remue des dates, il les combine suivant une chronologie de sa façon, pour conclure à la supposition de ces lettres. Après la chronologie vient la discussion du texte. L'auteur des Mémoires sur l'histoire ecclésiastique épluche les phrases, il pèse les expressions, et prétend prouver que tel ou tel mot n'appartient pas au style de l'époque, trahit la main d'un faussaire.

L'érudition et la clairvoyance de Tillemont ont été prises en défaut par un habile critique. Dans son Histoire littéraire d'Aquilée, Fontanini s'est donné la tâche de défendre l'authenticité des deux lettres en question contre ceux qui l'ont niée ou révoquée en doute, et il s'est acquitté de cette tâche de façon à satisfaire les esprits les plus difficiles (3). Avec son immense savoir, Fontanini a réponse à toutes les objections; son habileté sait même les tourner en preuves. Après avoir solidement établi la provenance légitime de ces deux lettres, il invoque le sentiment des auteurs qui se sont prononcés sur cette matière. Or, il ne lui est pas difficile de montrer que les autorités qui rejettent comme supposées les deux lettres de Pie Ier à Justus, sont à peu près de nul poids par rapport à celles qui en admettent la sincérité. En effet, nous trouvons d'un côté G. Fabricius, de la Bigne, Baronius, Savaron, Papirius Masson, Labbe, Spondanus, le cardinal Bona, du Cange, Henschénius, et parmi les protestants, Dallée, Blondel et Saumaise, tous auteurs qui maintiennent à Pie Ier les deux lettres à Justus de Vienne. De-

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. II, note 4.
(2) *Hist. litt.*, ad annum 158.
(3) *Historiæ litterariæ aquileiensis* lib. V, c. IV. Romæ, 1742.

vant cette longue chaîne d'érudits, qu'il serait facile d'allonger encore, de quelle valeur peut être le sentiment opposé de Tillemont, Cave et Chastelain? Aussi le cardinal Bona a-t-il pu dire en toute vérité : « Les orthodoxes reçoivent ces deux lettres, et les sectaires n'osent guère les rejeter. »

Que s'il reste quelque incertitude sur les dates proposées par Fontanini, il n'y a pas lieu de s'en étonner, attendu les difficultés chronologiques que présente la série des pontifes romains, et le peu d'accord qui existe à cet égard entre les différents chronographes. Ce critique n'a pas prétendu dissiper toutes les obscurités, faire cesser toutes les divergences d'opinion sur ce point ; mais, prenant pour fil conducteur une chronologie puisée aux meilleures sources, il ramène les faits et les dates à une heureuse concordance : les besoins de son argumentation n'en demandaient pas davantage.

D'après Fontanini, le pape Pie Ier aurait occupé le siége de Rome de l'an 146 à l'an 161. La lettre dont nous avons donné la traduction, ayant été écrite par ce pontife vers la fin de sa carrière, daterait de l'année 160 ou 161. Comme conséquence, Justus, successeur de Vérus, aurait gouverné l'Eglise de Vienne sous Antonin et sous Marc-Aurèle. D'après cette chronologie, les faits indiqués ou supposés par la lettre de Pie Ier prennent facilement place dans le cadre de l'histoire générale. Il n'en faut pas davantage pour renverser l'échafaudage chronologique élevé par Tillemont contre l'authenticité de cette lettre.

Nous inclinons à voir dans le courrier expédié à Rome par l'évêque Justus, ce même Attale que la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum nous représente traduit devant le président de la Lugdunaise. Cette identité de personne se trouve appuyée, non seulement sur l'identité de nom, mais encore sur l'exacte ressemblance de caractère. Aussi Fontanini n'hésite-t-il pas à reconnaître le martyr Attale dans le courrier envoyé de Vienne au

pape Pie Ier. Sans être aussi fortement prononcés, H. Valois et plusieurs autres regardent la chose comme très-probable.

Ce point une fois admis, il ne semble pas difficile de déterminer à quelle Eglise appartenait le chrétien Attale. Le seul fait du choix qu'en fit Justus pour le députer à Rome paraît indiquer qu'il habitait la cité de Vienne. Il était tout naturel, en effet, que le pontife viennois confiât une mission de ce genre à un de ses enfants dans le Christ. Toutefois, cette raison, si plausible qu'elle soit, n'autorise pas à affirmer que le martyr Attale résidait à Vienne; Justus aurait fort bien pu emprunter à l'Eglise de Lugdunum un exprès pour porter ses lettres à Rome.

Après Sanctus, Maturus et Attale, venait Blandine. En associant cette esclave à un ingénu, à un citoyen romain, à un diacre même, le président la plaçait à son niveau véritable; il entrait à son insu dans l'esprit de la religion qu'il persécutait. Effectivement, la grâce divine avait corrigé en elle l'inégalité de la condition. Cette humble femme, le Seigneur l'avait prise aux derniers rangs de la société, pour en faire un type de grandeur chretienne, une touchante réalisation de ces paroles : « Les derniers seront les premiers (1). » En même temps il voulait l'opposer comme une protestation vivante aux injustices de l'opinion et des lois à l'égard des esclaves, montrer par elle à tous ces déshérités du monde païen, qu'eux aussi étaient appelés à la liberté de l'âme et à la sublimité du martyre.

Le contraste de sa condition avec la noblesse de son caractère n'a pas contribué médiocrement à mettre Blandine en relief. Un héroïsme parti de si bas a placé si haut l'humble esclave, lui a dressé un piédestal si élevé, que, parmi les quarante-huit martyrs de Lugdunum, elle occupe une des premières places

(1) Matth., XIX, 30.

dans l'admiration des fidèles aussi bien que dans les monuments historiques et liturgiques. Descendue avec sa maîtresse dans l'arène sanglante, elle y a brillé d'un si vif éclat, qu'elle a complètement éclipsé la matrone gallo-romaine dont elle était la propriété. Son nom a été recueilli par la Lettre des deux Eglises, il nous est arrivé glorieux entre les quarante-sept autres; et le nom de sa maîtresse, immolée pour Jésus-Christ comme elle, n'est connu que de Dieu seul. Il y a mieux, c'est le privilége de Blandine de marcher l'égale du bienheureux Pothin, dans le culte rendu aux martyrs de Lugdunum. Dans l'éloquente homélie prononcée par saint Eucher à la gloire de ces héros chrétiens, elle est distinguée parmi tous les autres; elle y est nommée seule avec le bienheureux Pothin. Quelquefois même l'héroïne chrétienne efface complètement tous ses compagnons de souffrances, en sorte qu'il n'est fait mention expresse que de Blandine. Ainsi, dans plusieurs martyrologes et oraisons anciennes, elle a le singulier honneur de figurer seule, d'être seule invoquée par son nom (1). Cette mention privilégiée, cette invocation exceptionnelle, traduisent heureusement le titre de *mère* des martyrs qui lui est donné par la Lettre des deux Eglises.

Le rédacteur de cette Lettre fait vivement ressortir à nos yeux l'héroïque Blandine; il s'arrête avec une sorte de complaisance devant sa rayonnante figure, et chaque fois qu'il revient à elle, tout en restant dans son rôle de fidèle témoin, il laisse percer une nuance d'admiration attendrie, quelque chose qui ressemble à une sorte de prédilection. Ainsi l'esclave dédaignée des hommes est devenue un type de grandeur morale, la personnification des martyrs de Lugdunum.

(1) *Festum sanctæ Blandinæ et quadraginta octo martyrum*, disent Adon et Bède. Dans le bréviaire de Vienne, l'oraison pour la fête du 2 juin commence ainsi : *Deus qui nos annua beatæ Blandinæ et sociorum ejus lætificas*.....

Il n'est pas jusqu'au protestantisme qui, par la plume de ses écrivains, ne lui ait fait l'honneur de ses attaques. A la palme du martyre, Blandine unit la blanche couronne des vierges. Dans la Lettre des deux Eglises, elle est formellement appelée *vierge*. Le même titre lui est donné dans les Actes de saint Clair (1); l'auteur de ces Actes la qualifie de *bienheureuse vierge*. Mais la virginité n'est pas du goût des protestants; la cause de cette répulsion ne saurait être un mystère pour quiconque connaît l'histoire de la Réforme.

Mélanchthon (2) et Cave (3) ont essayé de porter la main sur la couronne virginale de Blandine, de la détacher de son chaste front. Pour lui enlever le titre de vierge, ces deux auteurs ce fondent sur le nom de mère qui lui est donné par la Lettre des deux Eglises. Mais, inattention impardonnable pour deux lettrés de cette force, ils n'ont pas pris garde que cette maternité est de pure comparaison. « La bienheureuse Blandine, semblable à une noble et généreuse mère, » dit la Lettre. Or, il n'est si mince écolier qui ne sache que la comparaison implique entre ses deux termes similitude, ressemblance, rapport, mais nullement identité. En veine d'imagination, Cave ne s'en tient pas là. De l'esclave Blandine, il fait une *noble femme* (*nobilis femina*); il lui octroie généreusement des titres de noblesse. Restait à lui chercher un époux. Mélanchthon n'est pas embarrassé pour si peu; il fait de Blandine l'épouse d'Attale de Pergame. Des inventions de cette nature tournent par trop au ridicule; elles ne peuvent être justiciables que du rire.

Si l'on ne savait quel aveuglement peuvent produire dans les meilleurs esprits les préjugés de secte, on croirait que Mélanch-

(1) *Acta S[ti] Clari*, 1[a] januar., apud Boll.

(2) *In locis communibus*, De scandalo.

(3) *Hist. litt.*

thon et Cave n'ont pas pris la peine de lire la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum, puisque Blandine y est dite *esclave*, qu'on y parle de sa maîtresse, et qu'elle est formellement appelée *vierge*. Ce qui n'est guère moins étonnant, c'est de voir Paradin (1) et le bon Rubys (2), qui pourtant lisaient cette Lettre avec des yeux catholiques, faire de Ponticus le fils de Blandine. Ces deux annalistes n'auront pas pris la peine de lire le texte grec, ni même la version latine de Rufin; ils auront accepté de confiance quelque traduction française où se trouvait cette bévue.

Blandine est encore appelée, dans la Lettre des deux Eglises, *sœur* de Ponticus. Quoi qu'en disent quelques auteurs, ce nom de sœur donné à Blandine ne prouve pas que Ponticus fût son frère selon la chair. Habitués qu'ils étaient à se considérer comme membres d'une même famille, les premiers chrétiens se saluaient mutuellement des noms de frère et de sœur. D'après cela, entre Blandine et Ponticus il ne paraît pas avoir existé d'autre fraternité que celle qui unissait tous les fidèles dans le Christ.

Sur Blandine nous ne savons autre chose que les détails donnés par la Lettre des deux Eglises. Cette courageuse esclave appartenait-elle par la naissance à Vienne ou à Lugdunum? Saint Eucher nous semble répondre à cette question, dans son homélie sur sainte Blandine. Opposant les martyrs lugdunais aux saints Innocents, ce grand évêque met en présence Lugdunum et Bethléem. Or, voici les paroles qu'il prête, entre beaucoup d'autres, à sa ville épiscopale : « O Bethléem, *ma Blandine* ne pouvait trouver place dans le chœur de tes martyrs (3)! » Ce texte paraît assez clair, il équivaut à un acte

(1) *Mémoires de l'histoire de Lyon*, édit. Gryphius, p. 40.

(2) *Histoire véritable de la ville de Lyon*. Lyon, 1604, p. 86.

(3) Chorus tuus Blandinam meam habere non potuit. (*Homilia in sanctam Blandinam.*)

de naissance ; il nous dit assez nettement que Blandine avait vu le jour à Lugdunum. Que les fidèles de Vienne aient rendu dans la suite un culte spécial à la bienheureuse esclave, qu'un monastère de vierges, portant son nom, ait été fondé de bonne heure dans cette ville (1), tout cela prouve qu'on y avait grande dévotion à cette sainte, mais nullement que Blandine fût de Vienne (2).

Née, selon toute apparence, dans la servitude, Blandine partageait la condition et le sort de ses parents. A en juger par son nom, qui a tout l'air d'un nom de fantaisie, la *douce* Blandine avait su plaire à sa maîtresse ; elle était devenue une de ces favorites qui avaient l'art de conquérir l'affection, souvent capricieuse, quelquefois sincère, des matrones au service desquelles elles étaient attachées. Le christianisme avait pénétré jusqu'à Blandine et à sa maîtresse ; l'une et l'autre avaient embrassé la religion du Christ. Nous ne savons quelle marche avait suivie la lumière divine, si elle était descendue de la maîtresse à l'esclave, ou bien montée de l'esclave à la maîtresse. Il est vraisemblable que la matrone gallo-romaine fut la première à recevoir le bienfait de la foi, et qu'elle le communiqua bientôt après à son entourage. Ce que l'on peut affirmer hardiment, c'est qu'à partir de cette époque, Blandine et tous les esclaves de la famille bénéficièrent largement de la révolution religieuse qui venait de s'accomplir au dessus de leur tête. L'affection qu'elle avait su d'abord inspirer, ne reposait guère que sur un caprice aussi mobile qu'il était frivole. Depuis que sa maîtresse avait abjuré le culte des dieux, ce sentiment s'était élevé, transformé ; il avait revêtu le caractère d'une vertu, de la charité chrétienne.

(1) *Acta S^ti Clari*, die 1^a januar., apud Boll.

(2) C'est tout ce qu'on peut alléguer pour prétendre que Blandine était de Vienne. Chorier affirme qu'elle fut arrêtée et martyrisée à Vienne. C'est une invention formellement démentie par la Lettre des deux Eglises. (*Histoire du Dauphiné*, p. 379.)

Du moment que ces deux néophytes se trouvaient réunies dans la croyance au Dieu véritable, qu'elles pouvaient mêler leurs vœux et leurs prières devant le même autel, leurs âmes se rencontraient sur le pied d'une égalité sainte. Par le sacrement de la régénération, Blandine était devenue, devant le Christ et son Eglise, l'égale de la matrone; rien donc ne s'opposait à ce que l'esclave fût admise à l'amitié de cette dernière. Grâce aux nouveaux rapports établis par la charité entre ces deux chrétiennes, Blandine trouvait une mère tendre, une amie dévouée, dans celle qu'elle ne cessait pourtant de regarder et de respecter comme sa maîtresse. Alors qu'elle était sous la main des bourreaux, elle reçut de cette tendresse une marque des plus touchantes. « Nous tremblions tous pour Blandine, disent les martyrs. Sa maîtresse selon la chair, qui combattait dans les rangs des martyrs, appréhendait que, vu la faiblesse de sa complexion, Blandine n'eût pas la force de confesser sa foi. » Impossible de lire ce passage sans être attendri. Des sentiments si élevés, si délicats, signalent le caractère de la révolution que le christianisme opérait dans les idées et les mœurs au profit des esclaves.

La dernière par la naissance et la condition, Blandine va ouvrir la scène du martyre; elle l'occupera jusqu'à la fin comme personnage principal; enfin elle aura l'honneur de clore ce drame sanglant par une mort glorieuse.

Sur l'indication qu'ils en avaient reçue, les soldats s'attaquèrent d'abord à elle; ils soumirent la douce vierge aux horreurs d'une cruelle torture. Le président se flattait sans doute d'avoir facilement raison de cette vile esclave, de la réduire à faire chorus aux calomnies articulées contre les chrétiens. Effectivement, à en juger par les seules apparences, cette frêle créature ne semblait pas de force à tenir contre les tourments qui lui étaient préparés : c'était à faire trembler la maîtresse

de Blandine pour sa sœur en Jésus-Christ. Mais le gouverneur avait compté sans le secours de Celui en qui l'une et l'autre avaient placé leur confiance. Blandine dépouilla les faiblesses réunies de sa condition, de son tempérament et de son sexe, pour revêtir la force de Jésus-Christ; elle mit en défaut les ordres du juge et la cruauté de ses ministres. A la fin, les bourreaux furent obligés de laisser tomber de lassitude les instruments du supplice, et de s'avouer vaincus. Ils firent à l'esclave torturée, survivant comme par miracle, l'honneur d'un étonnement qui touchait à l'admiration.

« Nous tremblions tous pour Blandine, disent les martyrs. Sa maîtresse selon la chair, qui combattait dans les rangs des martyrs, appréhendait que, vu la faiblesse de sa complexion, elle n'eût pas la force de confesser sa foi. Mais Blandine se montra remplie d'un si grand courage, qu'elle lassa les bourreaux, qui, se relayant les uns les autres, la soumirent depuis le matin jusqu'au soir à toutes sortes de supplices. A bout d'inventions, ils finirent par s'avouer vaincus, s'étonnant que ce corps brisé, déchiré, conservât encore un souffle de vie. Or, la bienheureuse, semblable à un vaillant athlète, retrempait ses forces dans la confession de sa foi. « Je suis chrétienne, disait-elle; il « ne se passe rien de criminel parmi nous. » Ces paroles lui étaient un rafraîchissement, un repos, un remède qui la rendait insensible à ses souffrances. »

Par la générosité de sa confession, Blandine avait calmé les appréhensions de sa charitable maîtresse; elle avait donné un énergique démenti aux calomnies proférées par les esclaves contre les chrétiens, infligé la honte d'une défaite au président et à ses bourreaux.

Sanctus ménageait au gouverneur autre chose qu'une revanche. Diacre de l'Eglise de Vienne, il répondit pleinement

à l'attente des fidèles ; il se tint, par son courage, à la hauteur du rang qu'il occupait dans la hiérarchie sacrée. A la fermeté de son attitude, à l'énergie d'une affirmation opposée toujours la même aux diverses questions qui lui étaient adressées, le président dut s'apercevoir qu'il n'avait pas affaire à un athlète ordinaire. Alors, comme aujourd'hui, le juge demandait à l'accusé son nom, son pays, sa profession. A toutes ces questions, Sanctus répondait invariablement en latin : *Christianus sum*, « Je suis chrétien. » Par ces deux mots, il estimait donner réponse à tout, et il les faisait retentir au pied du tribunal, comme le Romain ayant droit de cité s'écriait devant les proconsuls : *Civis romanus sum*, « Je suis citoyen romain. » Ainsi firent plusieurs autres martyrs, entre autres saint Lucien (1), saint Taraque (2) et saint Félix (3).

Dans l'éloge qu'il a prononcé en l'honneur de saint Lucien, saint Jean Chrysostôme rend admirablement raison de cette formule, dans laquelle se renfermèrent plusieurs martyrs.

« Le juge, dit l'éloquent docteur, pressait Lucien de questions, et Lucien répondait toujours : « Je suis chrétien. — Ta « patrie ? — Je suis chrétien. — Ta condition ? — Je suis chré- « tien. — Tes parents ? — Je suis chrétien. » Et toujours : Je suis chrétien... A juger des choses légèrement, cette réponse pourra sembler déplacée ; mais avec un peu d'attention, on saisit bien vite la sagesse du martyr. En effet, dire : Je suis chrétien, c'est déclarer à la fois et sa patrie, et sa famille, et sa profession. Comment cela ? Le voici. Le chrétien n'a point ici-bas de patrie ; sa patrie véritable est la Jérusalem céleste, cette Jérusalem d'en haut qui est notre mère (4). Sur la terre, le chré-

(1) S. Chrys., *Oratio in S. Lucium*.
(2) *Acta S. Taraci*, apud Ruinart.
(3) Lactantius, *De morte peccatorum*.
(4) S. Paul, *Ad Galat.*, IV, 26.

tien n'est pas dans son état véritable ; sa vie appartient à une conversation céleste : notre conversation est dans le ciel (1). Le chrétien a pour parents, pour concitoyens tous les habitants du ciel : nous sommes les concitoyens des saints et les serviteurs de Dieu (2). Ainsi, son nom, sa patrie, sa condition, ses parents, d'un mot Lucien répondait sur tous ces points avec une parfaite exactitude (3). »

Nous ne pouvions nous adresser mieux qu'à saint Jean Chrysostôme, pour interpréter le passage suivant de la Lettre des deux Eglises :

« De son côté, le diacre Sanctus supportait avec un courage surhumain tous les tourments inventés par les persécuteurs, dans l'espérance que la continuité et l'horreur des supplices lui arracheraient quelque aveu compromettant pour notre religion. A tout il opposa une si grande fermeté, qu'il refusa de décliner son nom, d'indiquer sa ville natale, de dire s'il était de condition noble ou servile. A toutes les questions qui lui étaient posées, il se contentait de répondre en latin : « Je suis chrétien. » Son nom, sa ville natale, sa condition, il comprenait tout ce qui le concernait dans sa qualité de chrétien. Les païens ne purent en tirer une autre parole, ce qui portait au comble le dépit du président et des bourreaux. »

Sanctus se retranchait donc dans une formule unique, vive expression de sa foi aussi bien que de son courage. C'était de quoi réjouir les fidèles, qui comprenaient le sens multiple de ces paroles; mais aussi c'était mettre au dépit un juge qui, n'ayant pas la clef de cette réponse, en prenait la répétition

(1) *Ad Philipp.*, III, 20.
(2) *Ad Ephes.*, II, 19.
(3) S. Chrys., *Oratio in S. Lucium.*

obstinée pour une insulte et un défi. Le président fit donc appel à ses satellites pour venger cet outrage, vaincre cette persistance insultante.

Les bourreaux firent de leur mieux avec le fer, le feu et tout l'attirail des supplices. Le corps du saint martyr fut brûlé, déchiré, disloqué, mis dans un état horrible à voir. Efforts inutiles! rafraîchi par les eaux salutaire qui jaillissent des sources éternelles, Sanctus demeura immobile dans la constance et la sérénité de son courage. N'ayant rien obtenu ce jour-là, les bourreaux revinrent, quelques jours après, à la charge contre un corps déjà si maltraité, encore tout endolori. Par un raffinement de barbare cruauté, ils appliquèrent le fer et le feu sur des blessures récentes, afin d'en raviver les impressions, d'en décupler les poignantes douleurs. Tout s'émoussa contre la patience de l'invincible martyr. Alors l'action de la grâce, qui suivait le progrès des supplices, se manifesta par un prodige éclatant. Cette seconde torture devint pour le bienheureux diacre un remède souverain; des tourments qui semblaient devoir l'achever, relevèrent son corps abattu, lui rendirent l'usage de ses membres rompus et disloqués. Ces circonstances sont admirablement rendues dans le passage suivant de la Lettre:

« Ne sachant plus quel tourment employer, le président et les bourreaux s'avisèrent de faire rougir au feu des lames d'airain, et de les lui appliquer sur les parties les plus sensibles du corps. Les membres du martyr (Sanctus) étaient brûlés; mais lui demeurait ferme, immobile, inébranlable dans sa confession, rafraîchi, fortifié qu'il était par les eaux vives qui jaillissent des sources célestes, du sein du Christ. Son corps montrait assez tout ce qu'il venait d'endurer : meurtri, contracté, couvert de plaies, ce corps ne conservait plus forme humaine. Mais le Christ, qui souffrait dans son martyr, faisait éclater par

lui sa gloire ; il confondait l'ennemi, et, par un si bel exemple, il montrait aux autres qu'il n'y a rien à craindre où règne l'amour du Père, rien à souffrir quand il s'agit de la gloire du Christ. En effet, quelques jours après, les impies soumirent le martyr à de nouveaux tourments. Ils espéraient qu'en appliquant le fer et le feu sur des plaies encore ouvertes et enflammées, ils viendraient à bout de Sanctus, puisque le plus léger attouchement lui était insupportable, ou du moins qu'expirant dans les supplices, il épouvanterait les autres par sa mort. Tout au contraire, par un prodige extraordinaire, au milieu de ces nouvelles épreuves, le corps du martyr se releva, se redressa ; il reprit sa forme naturelle et l'usage de ses membres, si bien que, par la grâce du Christ, cette seconde torture lui devint un remède et non un tourment. »

Quel spectacle ! et aussi quelle admirable peinture ! Les fidèles, témoins de cette scène, durent, le soir, dans le secret de leur demeure, en redire tous les détails à ceux que la prudence avait tenus éloignés du forum. Ce récit, mis en circulation parmi les chrétiens de Lugdunum, donnait courage aux faibles, exaltait l'ardeur des forts, et tous s'unissaient dans un commun enthousiasme pour applaudir au triomphe de Sanctus.

Dans la pensée du gouverneur, les raffinements de cruauté employés contre Sanctus avaient été calculés pour réduire la constance de ce martyr, et ensuite pour agir par la crainte sur les autres confesseurs. Le résultat ne fut pas plus heureux d'un côté que de l'autre.

Parmi ceux qui avaient renié leur foi, se trouvait une femme nommée Bibliade (1). Comme tous les autres tombés, cette femme était demeurée sous la main de l'autorité, non plus à titre de chrétienne, mais comme prévenue des crimes imputés

(1) Elle est appelée Biblis par Grégoire de Tours.

aux fidèles par les esclaves. Or, le démon résolut de compléter la ruine de Bibliade, en lui faisant ajouter faiblesse à faiblesse. Mais le Seigneur, qui jamais ne délaisse ceux qui ne s'abandonnent pas eux-mêmes, vint au secours de cette malheureuse. Il se servit de l'appareil des supplices, surtout des charbons ardents, allumés devant elle, pour lui donner une image de l'enfer, pour la ramener, par une crainte salutaire, dans les rangs des confesseurs.

« Or, Bibliade, dit la Lettre des Eglises, était du nombre de ceux qui avaient renié leur foi. Le démon, qui la regardait déjà comme sa proie, voulut consommer sa perte par le blasphème. Il l'amena donc au supplice, afin de réduire cette femme, qui avait fait preuve de faiblesse et de lâcheté, à nous accuser d'athéisme. Mais Bibliade revint à elle au milieu des tourments; elle s'éveilla comme d'un profond sommeil. La vue des supplices retraçant à son esprit les tourments éternels, elle répondit aux blasphémateurs : « Comment les chrétiens pourraient-ils « manger des enfants, eux qui ne peuvent pas même goûter « du sang des animaux (1)? » Ensuite elle confessa qu'elle était chrétienne, ce qui la fit replacer dans les rangs des martyrs. »

Ce retour ne devait pas être isolé; il devait être suivi, comme nous le verrons plus tard, de plusieurs autres, déterminés par l'exemple de Bibliade et les prières des fidèles.

(1) Les chrétiens se conformaient encore à la défense faite au concile de Jérusalem de goûter du sang des animaux ou de manger des viandes étouffées.

CHAPITRE VI.

Les martyrs de Lugdunum décimés dans les cachots. — Prison privée et prison publique. — Régime des prisons romaines. — La Mamertine. — Aspect sous lequel les martyrs étaient considérés par les fidèles. — Puissance de l'intercession des martyrs devant Dieu et devant l'Eglise. — Influence exercée par eux dans la société chrétienne. — Empressement des chrétiens à visiter les confesseurs dans les prisons, à subvenir à tous leurs besoins. — Curieux témoignage de Lucien à cet égard. — Les chrétiens de Lugdunum visitent leurs frères détenus dans les cachots de cette ville.

Sanctus, Maturus, Attale et Blandine avaient noblement ouvert la carrière; ils avaient affirmé leur foi par leurs souffrances autant et plus que par leurs paroles. De son côté, Bibliade, en revenant de son erreur, avait atténué l'effet moral produit par la défaillance de quelques uns, donné un grand exemple que les apostats seraient tentés de suivre.

Le président n'avait pas à s'applaudir de ce résultat; toutefois, il ne se tenait point pour battu. Ayant échoué d'abord contre les confesseurs qui avaient attiré ses premiers coups, il se promettait bien de revenir à l'assaut de leur opiniâtre obstination. Ses bourreaux pouvaient être à bout de forces physiques; il n'était pas, lui, à bout de ressources persécutrices. En atten-

dant, Sanctus, Maturus, Attale, Blandine et Bibliade furent renvoyés en prison. Entre cette première tentative, qui marquait l'ouverture de la lutte, et une seconde, il fallait mettre un intervalle, afin d'aviser aux moyens de réparer l'échec subi. Cette intermittence donnerait aussi aux martyrs le temps de faire leurs dernières réflexions. Pendant ce temps, la prison, avec ses mille incommodités, venant à produire son effet naturel, ne manquerait pas d'user lentement leur patience, de faire tomber l'exaltation de la première heure, d'éteindre, entre d'obscures murailles, une ardeur entretenue sur le forum par la publicité de l'interrogatoire et des tourments.

Ces espérances fondées par le gouverneur sur l'action des cachots, sur les épreuves qu'y subiraient les martyrs, étaient loin d'être chimériques. Pour agir avec une certaine lenteur, les prisons n'en décimaient pas moins ceux qui s'y trouvaient entassés ; elles n'étaient guère moins meurtrières que la dent des bêtes féroces ou les instruments de supplice. Ce qui le prouve, ce sont les nombreuses victimes qui succombèrent dans celles de Lugdunum. D'après le Martyrologe d'Adon, sur quarante-huit martyrs, dix-huit moururent dans les cachots (1).

Le Seigneur, qui était intervenu d'une manière sensible en faveur de ses athlètes lorsqu'ils étaient aux prises avec les bourreaux, ne les abandonna pas sous les sombres voûtes de la prison ; il fut avec eux au milieu de cette tribulation du jour et de la nuit, soutenant, réparant les forces de l'âme, quelquefois aussi celles du corps.

Pour se rendre compte de cette mortalité, décimant les confesseurs incarcérés pour Jésus-Christ, il est besoin de se reporter à l'époque romaine, de se représenter les lieux où la justice renfermait alors les criminels et ceux qui leur étaient assimilés.

(1) 2ª junii.

Afin de ne rien confondre, ils est important de distinguer deux modes de détention. La pénalité romaine comprenait prison privée et prison publique. Entre l'une et l'autre, la loi établissait une grande différence. La prison publique était celle où l'on enfermait les accusés lorsque la conviction était pleinement établie. Quant à la prison privée, elle était destinée aux simples prévenus. A ce dernier mode de détention pouvaient servir les maisons des magistrats ou celles des citoyens distingués, sous la garde desquels on plaçait les accusés non encore convaincus. La prison privée pouvait, sous la responsabilité des gardiens, se réduire à une surveillance plus ou moins sévère, se concilier avec la facilité de sortir, d'entretenir des rapports à l'extérieur (1). Saint Paul nous en est un exemple ; nous le voyons à Rome jouir d'une demi-liberté, sous la surveillance d'un soldat attaché à sa personne (2).

Les fidèles de Lugdunum, arrêtés au commencement par le chiliarque, ne furent légalement convaincus qu'après leur comparution devant le président. Jusque là ils auraient dû être considérés comme de simples prévenus, et, par conséquent, être mis dans une prison particulière. Mais, aux yeux des païens, le nom seul de chrétien établissant une sorte de conviction contre ceux qui le portaient, il est fort probable que ces fidèles furent privés du bénéfice de la loi et jetés dans les cachots, après l'interrogatoire subi par eux devant les duumvirs.

Les prisons de Lugdunum, creusées sous le palais des Empereurs, se trouvaient à quelques pas du forum de Trajan (3).

(1) Nieuport, *Rituum apud Romanos*, libri tres. — Gallonius, *De SS. martyrum cruciatibus*.

(2) Cum autem venissemus Romam, permissum est Paulo manere sibimet cum custodiente milite. (*Actus Apost.*, c. XXVIII, v. 16.)

(3) On a découvert au nord de Fourvière des restes de voûtes souterraines. Quelques auteurs ont voulu voir dans ces souterrains les cachots où furent

Cette position est conforme à l'usage, généralement suivi par les Romains, d'établir les prisons dans le voisinage des places publiques. Leur but, dans le choix d'un tel emplacement, était de produire sur le peuple réuni dans le forum l'effet d'une exposition permanente, de contenir par cet aspect menaçant les excès de la multitude. D'après Tite-Live, historien fort au courant des traditions romaines, Ancus Martius n'aurait pas eu d'autre motif pour bâtir la Mamertine au milieu de Rome, en grande évidence sur le forum (1). Cette topographie explique un passage de Cicéron où cet orateur dit, en parlant de Clodius : « Il jeta sur le forum tous ceux qui se trouvaient dans la prison (2). » On sait que les Romains exécutaient dans les cachots les prisonniers d'Etat et les rois captifs. Pour ajouter à l'impression produite par la vue du lieu où la justice enfermait les coupables, les cadavres des grands criminels étaient exposés sanglants aux regards du peuple, sur l'escalier des gémonies. Voilà pourquoi Valère-Maxime, parlant de Q. Cépion, mis à mort par la main du bourreau, dit que « son corps fit horreur à tout le forum romain (3). »

Nos prisons modernes ne ressemblent pas plus à celles des Romains que la civilisation chrétienne n'est semblable à la civi-

jetés les martyrs. Ainsi, dans son *Histoire de l'Eglise de Lyon*, mss , le P. Menestrier dit qu'ils ont pu être mis en prison « dans les grottes de la maison de Thunes, dite l'Angélique, où l'on voit des voûtes souterraines qui font connaître que c'était un ergastule. » La chose n'est pas impossible, si l'on suppose que quelques uns de ces martyrs y furent enfermés. Toutefois, la tradition est muette à cet égard, tandis qu'elle signale la prison de l'Antiquaille comme le lieu où mourut saint Pothin, où furent jetés ses compagnons.

(1) Carcer in terrorem audaciæ, media in urbe, imminens foro ædificatur. (Tit. Liv., l. II, XXXIII.)

(2) Carcerem totum in forum effudit. (*Pro P. Sextio.*)

(3) Corpus..... scalis gemoniis jacens, magno cum horrore totius fori romani conspectum est. (Valer. Max., VI, XIII.)

lisation païenne. La religion du Christ a passé par là ; elle y a laissé, comme dans les lois et les mœurs, des traces de douceur et d'humanité. Dans nos sociétés, filles du christianisme, un coupable condamné pour crime à plusieurs années de détention, n'est pas pour cela mis hors l'humanité ; il n'en reste pas moins un homme aux yeux de ses semblables. Sa vie, loin d'être abandonnée à la merci de ses geôliers, est placée sous la protection de la loi, ou, à son défaut, sous la protection de l'opinion publique. Un local aéré, une nourriture suffisante, des vêtements en harmonie avec la situation, c'est-à-dire l'utile et le nécessaire, ne font pas défaut au détenu. Tout a été prévu par l'administration pour qu'il trouve autour de lui les soins compatibles avec la peine qu'il doit subir.

Rien de semblable ne se rencontrait chez les Romains. A Rome et dans les provinces, le régime des prisons ne démentait pas le caractère de ce peuple, dur comme le rocher de son Capitole. La santé, la vie même des prisonniers, l'administration romaine n'en avait cure ni souci ; elle ne s'inquiétait guère plus de leur position que de celle des esclaves. Par suite, ces malheureux se trouvaient livrés à la discrétion de l'officier préposé à la garde de la geôle, lequel savait spéculer sur eux, mesurer sa conduite à leur égard sur le profit qui pouvait lui en revenir, au moyen de leurs parents et de leurs amis (1).

Les conditions matérielles dans lesquelles les prisons romaines étaient construites, aggravaient singulièrement le sort de ceux que l'on y renfermait. C'étaient des caveaux sombres,

(1) Le gardien de la prison, nommé par Pline *commentariensis*, parce qu'il était obligé de tenir un registre exact de tous les prisonniers, était placé, à Rome, sous les ordres du triumvir capital, magistrat qui avait la haute main sur tout ce qui concernait les prisons et les supplices. Les prisons de Lugdunum étaient de même sous la surveillance d'un gardien principal, assisté dans ses fonctions de guichetiers, et au besoin de soldats.

creusés sous terre comme des tombeaux. Pour le prisonnier, pas de salle spacieuse, encore moins de cour où respirer à pleins poumons, où prendre un exercice salutaire. La privation d'air et de lumière, l'entassement dans un étroit espace, l'infection qui en résultait, ces causes, pour ne parler pas des autres, suffisaient à faire de l'emprisonnement un supplice continu qui minait lentement les forces, finissait en bien des cas par amener la mort.

Rien ne donne mieux l'idée de ces cachots que la prison Mamertine. Chef-d'œuvre du genre, ce monument de l'époque primitive fut légué par les rois aux gouvernements qui suivirent, et consuls aussi bien qu'empereurs acceptèrent ce legs barbare. M. Ampère va nous dépeindre ce lieu d'horreur. Cette peinture, faite sur place, nous aidera à nous représenter les autres prisons, qui se rapportaient plus ou moins à celle-ci comme à un type.

« Prison, ou plutôt affreux souterrain à deux étages, la prison Mamertine était probablement l'œuvre de Tullus Hostilius. Salluste fait de cette prison une peinture qui encore aujourd'hui est ressemblante. « Le *tullium* (la partie inférieure de la pri-« son), dit cet historien, est un enfoncement qui a une profon-« deur de douze pieds; il est entouré de murs. Au dessus est une « chambre voûtée; c'est un lieu désolé, ténébreux, infect (1). » Quand le regard descend au fond du cachot inférieur, on est pénétré de la férocité du génie romain. On se rappelle Jugurtha, qu'on précipita vivant dans ce tombeau, et qu'on y laissa mourir de faim parce qu'il avait été vaincu. Le Numide, jeté tout nu dans ce gouffre glacial, s'écria seulement : « Romains, « que vos étuves sont froides! » On lui avait arraché un lambeau d'oreille avec l'anneau d'or attaché à ce lambeau. Ici les

(1) *Jugurtha*.

complices de Catilina furent étranglés par l'ordre de Cicéron... Lorsque le triomphateur montait au Capitole, il s'arrêtait à un coude que fait la voie Triomphale. Alors on mettait à mort dans le cachot les rois vaincus. Ce lieu semble bien fait pour de telles horreurs. Heureusement le christianisme y a attaché de plus consolants souvenirs. Car, chose remarquable, le plus ancien monument de l'histoire romaine est aussi le plus ancien monument de la tradition chrétienne. Suivant cette tradition, saint Pierre, enfermé dans la prison Mamertine, fit jaillir une eau limpide pour baptiser ses geôliers. L'idée de charité se faisait jour dans ces cachots où elle n'avait jamais pénétré (1). »

Modèle du genre, la prison Mamertine fut reproduite, avec des variantes, dans les pays où les Romains établirent leur domination. Ainsi, celle de Saragosse, où fut jeté saint Vincent, était une copie exacte de la Mamertine. D'après le poëte Prudence, c'était un antre où la lumière ne pouvait pénétrer. Prison à double étage, le cachot inférieur était formé par l'étranglement des rochers. Non contents de précipiter le martyr dans ce gouffre, horrible image de l'enfer, les bourreaux le mirent encore aux entraves (2).

Les prisons à double étage prenaient un peu d'air et de jour par une seule ouverture pratiquée à l'étage supérieur. Les constructions de ce genre, il est vrai, étaient assez peu nombreuses pour être regardées comme des exceptions ; mais presque toutes

(1) *L'Histoire romaine à Rome.*

(2) Lugubre in antrum truditur,
Ne liber cursus luminis
Animaret altum spiritum.
Est intus imo ergastulo
Locus tenebris nigrior,
Quem saxa mersi fornicis
Angusta clausum strangulant.
Æterna nox illic latet,
Expers diurni sideris :
Hic carcer horrendus suos
Habere fertur inferos.
In hoc barathrum conjicit
Truculentus hostis martyrem
Lignoque plantas inserit
Divaricatis cruribus.
(*Hymn.* V, v. 238.)

les prisons, à l'instar de la Mamertine, étaient creusées sous terre, s'enfonçaient profondément sous le sol. Privé d'air et de lumière, le prisonnier était plongé dans une atmosphère obscure, viciée, quelquefois humide, souvent étouffante. Enfermé entre quatre murailles, ordinairement fort rapprochées les unes des autres, il n'avait pas même la liberté de tourner dans cet étroit espace, comme la bête fauve dans sa cage. « On nous conduisit en prison, dit sainte Perpétue dans ses Actes. L'horreur et l'obscurité du lieu me saisirent d'abord, car je ne soupçonnais pas ce que pouvaient être ces sortes de lieux. Oh! que ce premier jour me parut long! Quelle horrible chaleur! On y étouffait, tant nous étions pressés (1). »

Œuvre des Romains, les prisons de Lugdunum où furent incarcérés les martyrs de cette ville, avaient été bâties, ou plutôt creusées dans ces conditions, comme on le verra bientôt par la description du cachot où expira le bienheureux Pothin.

Le gouverneur de la Lugdunaise s'était posé en persécuteur haineux et passionné; le régime ordinaire des prisons ne put donc être qu'aggravé contre les confesseurs que ce magistrat y détenait. La cruauté de ses bourreaux suivait les saints dans les cachots. Le calme et le repos étaient inhumainement enviés aux martyrs; impossible à eux de respirer un instant au sortir de la torture, après les scènes de la place publique. Rentrés dans les prisons, ils étaient liés, durement enchaînés; ils étaient mis au cep, réduits à des attitudes gênantes qui écartaient le sommeil de leurs yeux, sans compter mille inventions inspirées par le génie du mal pour tourmenter les enchaînés du Christ. Aussi grand nombre de confesseurs ne purent-ils résister à ce genre d'épreuve. Epuisés de forces, ils succombèrent dans la prison, devenue pour eux tout à la fois l'arène du combat et le

(1) *Acta sanctæ Perpetuæ*, apud Ruinart.

champ de la victoire. Ces saints expirés dans les cachots de Lugdunum, il faut les saluer en passant d'un respectueux hommage; ne pas oublier dans la confiance de nos prières cette phalange de bienheureux qui, des noirs souterrains où ils étaient enfermés, prirent leur essor vers les immortelles clartés du ciel.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer sur les prisons romaines, serviront à donner une pleine intelligence du passage suivant de la Lettre :

« Grâce au Christ, la constance des bienheureux ayant rendu inutiles les supplices du tyran, le démon dressa contre eux de nouveaux moyens d'attaque. Ainsi, les martyrs furent jetés dans des prisons ténébreuses et incommodes; ils furent mis au cep, les pieds écartés jusqu'au cinquième trou (1), et tous les autres tourments que des bourreaux furieux et stimulés par le démon peuvent faire endurer à des prisonniers. Un grand nombre d'entre eux moururent suffoqués dans les cachots : le Seigneur, qui fait éclater sa gloire dans les siens, voulait les faire sortir de ce monde par cette voie. Les uns avaient été tourmentés si cruellement, qu'ils ne semblaient pas devoir survivre à des maux contre lesquels tout remède humain paraissait impuissant; néanmoins ils purent prolonger leur existence dans les prisons. Tout secours humain leur faisait défaut, mais le Seigneur soutenait leur courage; il augmentait en eux la vigueur de l'âme et du corps, en sorte qu'ils pouvaient exhorter leurs compagnons de captivité et animer leur ardeur. D'autres, récemment arrêtés, et qui n'étaient point encore endurcis aux

(1) Le cep, appelé par les Latins *nervus*, était un appareil de bois, sur lequel la victime était fixée. On écartait plus ou moins les pieds du patient au moyen de chevilles qu'on plaçait dans des trous plus ou moins distants les uns des autres. Rufin a traduit *le septième trou*. C'est une erreur, le texte grec porte *le cinquième*.

souffrances, ne purent supporter la prison et succombèrent à ses incommodités. »

L'Eglise de Lugdunum ne pouvait être moins ingénieuse pour venir en aide à ses martyrs, que les bourreaux pour les tourmenter. Les chrétiens qui avaient le courage de suivre les confesseurs au pied du tribunal, ne les abandonnaient pas dans les cachots. Or, il n'était pas impossible aux fidèles de parvenir jusqu'à leurs frères enchaînés pour Jésus-Christ, afin de leur porter la nourriture du corps et le rafraîchissement de l'âme. Chez les Romains, en effet, la porte des prisons ne se refermait pas si rigoureusement, qu'elle ne pût s'ouvrir devant des parents ou des amis. Dans un de ses discours contre Verrès, Cicéron qualifie de tyranniques les ordres donnés par ce préteur, à l'effet d'interdire à un vieillard et à un enfant l'accès de la prison où gémissait Apollonius, fils du premier et père du second (1). Dans ce même discours, l'orateur romain nous fait assister à une scène émouvante : nous y voyons mis en œuvre les moyens employés ordinairement pour parvenir jusqu'aux prisonniers. Des pères et des mères éplorés assiégent les portes d'un cachot; ils conjurent avec larmes qu'il leur soit permis d'embrasser une dernière fois leurs enfants condamnés au dernier supplice. L'inexorable geôlier, le licteur Sestius, est présent. Habile à spéculer sur la douleur de ces parents infortunés, il leur dit : « Pour entrer dans la prison, tant; pour introduire de la nourriture, tant. » Et tous d'accepter sans marchander les conditions de Sestius.

Pareil marché dut se conclure entre les chrétiens de Lugdunum et l'officier préposé à la garde des prisons de la ville. A moins d'ordres formels, que rien ne fait supposer, cet officier avait trop belle occasion sous la main pour ne pas l'exploiter

(1) *De suppliciis.*

au profit de sa cupidité. Comme Sestius, il devait avoir son tarif et dire aux chrétiens : *Pour entrer dans la prison, tant; pour introduction de nourriture, de vêtements, tant; pour une nuit entière passée en la compagnie des prisonniers, tant.* Le prix s'élevait sur cette échelle habilement graduée, lorsque le préposé de la geôle pouvait encourir quelque blâme, lorsqu'il s'exposait à perdre sa position; par exemple, s'il était question de permettre aux chrétiens d'enlever le corps d'un martyr expiré dans les fers. Détachés comme ils l'étaient des choses de ce monde, les enfants du bienheureux Pothin attachaient trop peu de prix aux richesses pour reculer devant les conditions de ce marché, si élevées qu'elles fussent.

Les Actes des martyrs nous montrent, par une foule d'exemples, que l'accès dans les prisons était chose généralement assez facile, que les geôliers ne savaient guère résister à l'appât de l'or et de l'argent. A Lugdunum, il n'était pas plus difficile qu'ailleurs de communiquer avec les confesseurs incarcérés pour la foi. La Lettre des deux Eglises, il est vrai, ne dit rien à cet égard. Ce silence peut s'expliquer de deux manières : Eusèbe n'aura pas reproduit, dans son Histoire ecclésiastique, le passage relatif à ces visites, ou bien l'humilité des martyrs aura cru devoir taire des scènes si honorables pour eux. Dans tous les cas, nul doute qu'à Lugdunum, le pieux intérêt qui s'attachait aux confesseurs n'ait provoqué un ébranlement général, déterminé un concours empressé vers les cachots où ils étaient enfermés.

Ces visites dans les prisons vont nous offrir un spectacle dont la douceur pénétrante soulagera nos âmes des horreurs de la torture, nous reposera des scènes de la place publique. Mais auparavant il faut bien saisir la position exceptionnelle faite aux martyrs par leurs souffrances. L'espèce de culte dont ils étaient entourés, avant même d'avoir consommé leur sacrifice,

n'a rien qui doive étonner, pourvu qu'on les contemple à la lumière de la foi, qu'on les envisage du même œil que les chrétiens, leurs contemporains et leurs frères.

Le Christ l'a dit lui-même : « La plus grande marque d'amour que l'on puisse donner à ses amis, c'est de mourir pour eux (1). » Entre beaucoup d'autres, les confesseurs avaient été élus pour fournir à la face du ciel et de la terre cette preuve éminente de charité parfaite. Victimes de choix, ils avaient été marqués pour l'immolation. Par suite de cette élection divine, ils étaient appelés à suivre le Maître d'aussi près que possible, à poser leurs pieds sur la trace de ses pas, à monter au Calvaire, à s'offrir, avec Jésus-Christ, au Père céleste en holocauste d'agréable odeur. Le sang des martyrs, la terre ne le buvait pas en vain; il tombait comme une rosée féconde, comme une semence de nouveaux chrétiens. Enfants de l'Eglise, le mérite surabondant de leurs souffrances et de leur mort contribuait à enrichir leur glorieuse mère, il entrait dans le trésor qu'elle ouvre à tous les fidèles.

Aussi, dès qu'ils avaient été saisis, les confesseurs, ces *candidats* au martyre, comme les appelle Tertullien, apparaissaient-ils à leurs frères, marqués au front du signe des prédestinés. Leurs cachots étaient regardés comme des lieux de séparation où le Seigneur retirait ses élus; le fer et le feu semblaient leur imprimer de glorieux stigmates, les consacrer à l'immortalité. Suivant saint Cyprien, cette vocation sublime, à laquelle ils répondaient par la confession de la bouche et le témoignage autrement significatif du sang, les élevait à des hauteurs d'où ils planaient sur les chrétiens demeurés dans la liberté de la vie ordinaire (2). Amis de Dieu,

(1) Jean, xiv, 13.
(2) S. Cyprian., *Epist* 16.

images vivantes du Crucifié, soldats d'élite, athlètes de choix oints pour la lutte par le Christ (1), espoir et gloire de l'Eglise, représentants de leurs frères, qui faisaient cause commune avec eux (2), pour monter plus haut devant Dieu et devant les hommes, que leur manquait-il, sinon de mettre le sceau à leurs souffrances par l'effusion de leur sang, de partir pour les éternelles demeures, où les attendaient l'immortelle palme et la couronne réservée aux vainqueurs? Cependant ils appelaient de leurs désirs l'heure du départ, le jour de l'immolation dernière, pour eux jour de salut et de triomphe (3).

Les fidèles, qui contemplaient les martyrs sur ces hauts sommets, les voyaient transfigurés d'avance par un reflet de la gloire éternelle. Interprètes du sentiment général, la plupart des Pères trouvent pour l'exprimer des traits de la plus grande beauté. Ame ardente, génie vigoureux, Tertullien était admirablement doué pour saisir et rendre la sublimité du martyre. Dans son livre *Ad martyres*, le prêtre de Carthage, s'adressant aux confesseurs du Christ, leur dit avec un grand charme d'oppositions : « Votre prison a ses ténèbres, mais vous en êtes la lumière ; elle a des chaînes, mais vous êtes libres devant Dieu ; l'odeur qui s'en exhale saisit désagréablement l'odorat, mais vous êtes une odeur de suavité ; vous y attendez un juge, mais vous jugerez les juges eux-mêmes (4). » Nul peut-être n'a parlé des souffrances endurées pour le Christ d'une manière aussi admirable que saint Cyprien. L'évêque de Carthage, dont le caractère africain avait été attendri par

(1) Tertul., *Ad martyres*

(2) S. Cypr., *Epist.* 25.

(3) *Epist.* 77.

(4) Habet (carcer) tenebras, sed lumen estis ipsi; habet vincula, sed vos soluti estis Deo; triste illic expirat, sed vos odor estis suavitatis; judex expectatur, sed vos estis de judicibus ipsis judicaturi. (*Ad martyres.*)

la douceur chrétienne, nous a laissé sur ce sujet des pages que rien n'égale pour la grandeur des idées et la chaleur du sentiment. La soif du martyre faisait bouillonner dans ses veines un sang impatient de se répandre pour Jésus-Christ. En s'adressant aux confesseurs, Cyprien écrivait sous cette grande inspiration; son âme s'épanchait en effusions brûlantes, elle exhalait ses plus chères espérances. A lire ses admirables lettres, on devine un aspirant à la lutte, un athlète brûlant de descendre dans la lice pour y triompher par la mort. Nous citons d'autant plus volontiers l'évêque de Carthage, que ses paroles, applicables aux martyrs de Lugdunum, nous révèlent les sentiments de respectueuse admiration dont ces derniers étaient l'objet.

Ecrivant à des chrétiens enfermés dans les prisons, saint Cyprien leur adresse ces touchantes paroles : « Tout mon désir serait d'aller me jeter dans vos bras, de me sentir pressé par ces mains pures, innocentes et fidèles, qui ont refusé de brûler un sacrilége encens. Qu'il me serait doux de baiser cette bouche qui, d'une voix triomphante, a confessé le Seigneur; de voir arrêtés sur moi des yeux qui, dédaignant le siècle présent, ont été jugés dignes de voir Dieu! O bienheureuse prison, embellie qu'elle est par votre présence! Heureuse prison, qui envoie ses habitants au ciel! Ténèbres plus brillantes que le soleil, plus lumineuses que la lumière du monde; ténèbres où sont actuellement plongés vos corps, ces temples de Dieu qui doivent être consacrés par la confession de la Divinité (1). »

(1) Quid nobis optatius possit accidere quam nunc vobis inhærere, ut complectimini me manibus illis quæ puræ et innocentes et dominicam fidem servantes sacrilega obsequia respuerunt! Quid jucundius quam osculari nunc ora vestra quæ gloriosa voce Dominum professa sunt, conspici etiam præsentem ab oculis vestris qui, despecto seculo, conspiciendo Deo digni exstiterunt!..... O beatum carcerem quem illustravit vestra præsentia! O beatum carcerem qui homines mittit ad cœlum! O tenebras lucidiores sole ipso et luce hac mundi clariores, ubi modo constituta sunt Dei templa et sanctificanda divinis confessionibus membra vestra! (*Epist.* 81.)

Voilà sous quel brillant aspect apparaissaient les martyrs de Jésus-Christ. D'après cela, il n'est pas étonnant que la confiance des fidèles attribuât à leurs prières une efficacité plus qu'ordinaire. Ces amis de Dieu étaient tout puissants auprès de la souveraine bonté : le Seigneur pouvait-il refuser quelque chose à ceux qui s'immolaient pour la gloire de son nom ? Leurs voix, qui montaient des prisons, qui s'élevaient du milieu des entraves et des tourments, ne pouvaient manquer de pénétrer les cieux, d'ouvrir au profit de leurs frères des sources de grâces et de bénédictions. « Que demandez-vous à la bonté du Seigneur, écrit saint Cyprien à des confesseurs, que vous ne soyez dignes de recevoir (1)? »

La puissance des martyrs, dans leur intercession auprès du Seigneur, se reproduisait ici-bas sur une autre échelle. L'Eglise à leur égard ne pouvait rester en arrière de la générosité divine ; elle y trouvait un exemple auquel sa tendresse maternelle était heureuse de se conformer. De là ce pouvoir exceptionnel qu'elle déférait à ces bienheureux, pouvoir qui a laissé de nombreuses traces dans l'histoire des trois premiers siècles. Du fond de leurs cachots, les confesseurs exerçaient une sorte de magistrature officieuse. Sur leur demande, adressée de vive voix ou formulée par écrit, l'Eglise ouvrait largement le trésor des indulgences : elle pardonnait aux pécheurs (2), elle remettait aux pénitents les peines canoniques qui leur avaient été imposées (3). Ce n'est pas tout encore. On

(1) Quid enim petitis de indulgentia Domini quod non impetrare mereamini? (*Epist.* 16.)

(2) Pacem quidam de Ecclesia non habentes a martyribus in carcere exorare consueverunt. (Tertul., *Ad martyres.*)

(3) Qui libellum a martyribus acceperunt et auxiliis eorum adjuvari apud Dominum a delictis suis poscunt, si premi infirmitate aliqua et periculo cœperint, exomologesi facta, et manu eis in pœnitentiam imposita, cum pace a martyribus sibi promissa ad Dominum remittuntur. (S. Cypr., *Epist.* 9.)

recourait à l'arbitrage des martyrs pour terminer les différends, on prenait leur avis sur des points controversés de doctrine ou de discipline. Quelques paroles émanées de ces témoins du Christ suffisaient à l'éclaircissement des doutes, à l'apaisement des querelles, à la pacification des consciences. La Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum nous fournira bientôt un remarquable exemple de cette influence pacifique et doctrinale exercée par eux dans la société chrétienne.

Pour mettre le comble à ces prérogatives, le Seigneur se plaisait à faire éclater en leur faveur des signes extérieurs de sa puissance. Il n'était pas rare que les bêtes oubliassent leur férocité naturelle aux pieds de ces athlètes chrétiens; que la flamme perdît contre eux son ardeur, la douleur son aiguillon; ou bien que des corps brûlés, torturés, mis en lambeaux, fussent soudainement guéris, comme nous l'avons vu pour le diacre Sanctus.

Après ce que nous venons de dire, il n'est pas malaisé d'imaginer la vénération qui entourait les martyrs, l'attrait qui faisait accourir les fidèles dans leurs cachots. Parmi les chrétiens, c'était une sainte rivalité, c'était à qui donnerait aux prisonniers les soins réclamés par leur position, viendrait en aide à leur dénuement. Secours pécuniaires, vêtements, nourriture, tout leur était offert pour subvenir à leurs besoins. Leurs repas, convertis en agapes, étaient pris en la joie du Seigneur, sous les sombres voûtes des prisons, comme dans les cénacles chrétiens. Objet de la charité des frères, ils l'exerçaient à leur tour au moyen des offrandes qu'ils recevaient. Après avoir prélevé ce qui leur était nécessaire, ils laissaient retomber le superflu dans le sein des pauvres, lesquels profitaient ainsi de ces pieuses libéralités.

Sur cet empressement des chrétiens à visiter les martyrs et la générosité de leurs aumônes, Lucien nous a laissé, à propos

de l'imposteur Pérégrinus, des renseignements d'autant plus précieux qu'ils viennent d'une plume hostile au christianisme. « Pérégrinus, dit Lucien, apprit les secrets de la secte des chrétiens en s'associant, en Palestine, à quelques uns de leurs prêtres et de leurs docteurs. Arrêté comme chrétien, il fut jeté en prison, ce qui lui procura une grande autorité et lui valut la réputation d'avoir opéré des prodiges. Du moment qu'il fut dans les fers, les chrétiens, s'intéressant à son malheur, mirent tout en œuvre pour le faire évader; et, comme la chose était impossible, ils lui rendaient toutes sortes de services avec un zèle et un empressement infatigables. Dès le matin, on voyait rangée autour de la prison, une foule de femmes âgées, de veuves et d'orphelins. Les principaux chefs de la secte passaient la nuit avec lui. Après avoir gagné les geôliers, ils faisaient apporter des mets de toute espèce et s'adonnaient aux pratiques de leur culte... Bien plus, quelques villes d'Asie lui envoyèrent des députés, au nom de tous les fidèles du pays, pour le consoler, lui apporter des secours et défendre sa cause. Il n'est pas possible d'exprimer avec quel empressement les chrétiens viennent au secours de leurs coreligionnaires qui éprouvent un pareil sort; rien ne leur coûte pour les assister (1). » Ces détails donnés par Lucien sont précieux à recueillir; ils confirment de tout point ce que nous lisons dans les Actes des martyrs sur l'empressement des fidèles à visiter et secourir leurs frères incarcérés pour Jésus-Christ.

Nul doute que Sanctus, Maturus, Attale, Blandine et leurs compagnons de captivité ne fussent visités dans les prisons : c'étaient les vaillants et les forts de Lugdunum ; c'étaient de puissants intercesseurs devant Dieu, dont ils étaient les bien-aimés, devant l'Eglise, dont ils formaient l'ornement et la couronne.

(1) *Peregrinus.*

Les diacres, officiellement chargés de ce ministère, étaient députés par le bienheureux Pothin auprès des martyrs, avec la mission de verser l'huile et le baume sur leurs plaies, de leur prodiguer les secours d'une généreuse charité. De leur côté, les fidèles savaient se ménager les moyens de pénétrer dans les cachots du palais des Empereurs. Cette prison, école d'héroïsme, sanctuaire consacré par les témoins du Christ, ils en passaient le seuil avec un religieux respect, une émotion profonde. Parvenir jusqu'à ces bienheureux, leur faire agréer ses offrandes, baiser leurs fers, panser leurs plaies encore saignantes, leur demander une part dans leurs prières, les voir, les entendre à l'aise, c'était un bonheur envié de tous, un avantage que les fidèles savaient acheter au prix de l'or, de l'argent et même des plus grands dangers. Chacun voulait se donner ce touchant spectacle, approcher des confesseurs pour se fortifier au contact de ces grandes âmes.

Les chrétiens de Lugdunum n'étaient pas seuls à payer aux athlètes du Christ ce tribut d'honneur et de charité. Des fidèles venus des villes voisines apportaient, avec leurs offrandes, l'expression de la plus vive sympathie. Représentée dans la lutte par plusieurs de ses enfants, l'Eglise de Vienne était attentive aux évènements qui se passaient dans la ville de Plancus; les yeux tournés vers le théâtre du combat, elle ne se contentait pas d'envoyer de ce côté des vœux et des prières : elle députait à Lugdunum des messagers chargés d'offrir des présents aux martyrs, d'applaudir à leurs premiers triomphes, de les encourager à résister jusqu'au sang pour la défense de la foi.

En dehors des visites qui leur étaient faites, les prisonniers trouvaient les uns dans les autres un encouragement mutuel, un soutien réciproque. Enfermés ensemble dans un étroit réduit, ils formaient une société d'élite, une réunion de choix qui ne devait être dissoute que par la mort. Si les membres de cette

sublime assemblée se trouvaient pieds et poings liés, ils conservaient toute liberté de la bouche, du cœur et de l'âme. Au milieu des chaînes et des entraves, il y avait place pour les consolantes paroles, pour les épanchements d'une douce amitié, pour la prière commune, même pour les saints cantiques. Au défaut de Pothin, le prêtre Zacharie ou le diacre Sanctus élevait la voix dans le religieux silence d'un auditoire incomparable. Cette parole entretenait, exaltait la généreuse ardeur des martyrs, elle pénétrait les âmes comme l'huile qui fortifie l'athlète pour la lutte. On conçoit quel redoublement de force et d'énergie devait résulter pour tous de leur société mutuelle, du spectacle donné et reçu de souffrances patiemment endurées pour le Christ. Par l'effet de cette réclusion commune, l'atmosphère de la prison, délétère pour le corps, devenait fortifiante pour l'âme. En dépit des liens et des entraves, le cachot se transformait en un bain spirituel où l'athlète chrétien retrempait ses forces, après l'épreuve de la question et des tourments.

CHAPITRE VII.

La tête du bienheureux Pothin est mise à prix. — Le vénérable pontife est découvert et traîné aux pieds du président. — Son attitude devant le tribunal. — Déchaînement de la multitude contre lui. — Il est jeté presque mourant en prison. — Accueil qu'il y reçoit de la part des confesseurs. — Cellule où il est enfermé. — Il expire deux jours après son incarcération. — Prison de l'Antiquaille. — Pourquoi les apostats ne furent pas mis en liberté par le président. — Desseins du Seigneur à leur égard. — Leur portrait tracé en opposition avec celui des martyrs.

Une visite à laquelle les confesseurs de Lugdunum attachaient le plus grand prix, était celle du bienheureux Pothin. En temps de persécution, visiter les prisons des saints, veiller à ce que leur foi ne vînt à défaillir, constituait un des premiers devoirs de l'évêque (1). Ce devoir répondait trop bien aux plus chers sentiments de Pothin, à l'entraînement de son cœur, pour qu'il fût tenté de le décliner. L'allégresse était grande dans les cachots, lorsque, à la faveur de la nuit, à force d'or et d'argent, le vénérable vieillard pouvait y pénétrer.

Malheureusement un double obstacle semble avoir empêché

(1) *Epist. Pii papæ ad Justum viennensem.*

le pontife de Lugdunum de se rendre dans les prisons aussi fréquemment que l'aurait désiré sa charité. L'épuisement de ses forces d'une part, de l'autre le danger d'être reconnu, une difficulté et un péril, ne lui permettaient pas de multiplier ses visites. Il ne laissait pas pour cela d'être en rapport habituel avec les martyrs; il communiquait avec eux au moyen des diacres, ministres de sa charité, échos vivants de ses pensées et de ses sentiments.

Ces rapports par intermédiaires, si précieux qu'ils fussent, ne pouvaient équivaloir, ni pour les martyrs, ni pour leur évêque, aux visites que ce dernier aurait faites lui-même dans les prisons. Cette privation mutuelle, commandée surtout par les intérêts de la communauté chrétienne, devait bientôt cesser. Le Seigneur allait opérer, entre le pasteur et ses ouailles enfermées sous les verrous, un rapprochement aussi désiré de Pothin qu'il devait être utile aux confesseurs et aux apostats eux-mêmes.

Les perquisitions exercées jusque là n'avaient pas donné tous les résultats qu'on s'en était promis. Malgré l'exactitude des recherches, le bienheureux Pothin avait échappé aux limiers du président. Or, dans la pensée de ce magistrat, c'était gagner peu que de saisir de simples fidèles et de les livrer à la mort. Tant que les chrétiens conserveraient leur chef, ils auraient le moyen de réparer leurs pertes, de combler les vides faits dans leurs rangs. Pour exterminer cette race maudite, pour en finir avec elle, il fallait de toute nécessité la décapiter, lui enlever celui que les sectateurs du Christ vénéraient comme leur père. Des ordres furent donnés en conséquence. La tête de Pothin fut mise à prix, et tous les agents de la force publique furent lancés à la recherche du pontife. Avertis de ces mesures, les fidèles, de leur côté, ne déployèrent ni moins d'ardeur ni moins de zèle, pour cacher leur

évêque, pour le soustraire au danger. Objet de cette double activité agissant en sens contraires, le bienheureux Pothin demeurait calme et tranquille, comme si sa personne eût été étrangère aux mesures prises contre lui. A l'exemple de Polycarpe, son maître, il abandonnait tout à la divine Providence, résolu d'attendre, sans la devancer, l'heure marquée par les desseins du ciel. Cette heure ne pouvait tarder à sonner. Enveloppé dans un cercle dont le rayon se rétrécissait tous les jours, l'évêque de Lugdunum ne pouvait échapper longtemps aux poursuites des soldats ou à la délation des traîtres.

Pour se mettre à l'abri, le bienheureux Pothin semble être demeuré dans la région du delta, région où il avait fixé le centre de son Eglise. Cette zône lui offrait plus de facilité que les autres pour se dérober aux perquisitions. Entre les deux rivières, il se trouvait placé loin des regards de l'autorité, dont les agents étaient concentrés sur la colline du couchant. Ensuite la population riveraine du Rhône et de la Saône se composait en grande partie de marchands, d'ouvriers, de gens plus mêlés aux affaires du commerce qu'aux choses de la religion. Deux circonstances signalées par la Lettre des martyrs semblent confirmer cette conjecture, indiquer que l'évêque de Lugdunum fut arrêté dans la plaine, et non sur la hauteur. Dans le trajet qu'il dut faire pour se rendre, de la retraite où il fut saisi, au forum de Trajan, le bienheureux Pothin nous est représenté d'abord « traîné » par les soldats, ensuite « porté » par eux au pied du tribunal. Ces deux circonstances s'expliquent très-bien par la fatigue résultant pour le saint vieillard de la longueur du chemin, et aussi par la raideur de la pente à gravir pour arriver au forum.

A la fin, il fut découvert dans sa retraite par les soldats du président. A en juger par le mouvement qu'elle produisit dans la cité, cette découverte prit les proportions d'un évène-

ment. La nouvelle qui s'en répandit bientôt dans tous les quartiers de Lugdunum, y provoqua les transports d'une joie féroce. Fidèle à son rôle ordinaire, la multitude impatiente accourut de toute part; elle se précipita en tumulte vers le lieu où le pontife avait été saisi. Averti le premier, le président devait à sa dignité de ne pas sortir de son palais, mais d'attendre le chef des chrétiens, de le recevoir au pied de son tribunal. Quant aux duumvirs, ils avaient toute raison d'intervenir; chargés de la police de la cité, il entrait dans leurs fonctions de se transporter sur les lieux pour présider à l'arrestation, pour modérer au besoin l'effervescence des masses. Puis, en pareille circonstance, ils n'étaient peut-être pas fâchés de faire preuve de zèle, de se ménager ainsi les bonnes grâces du gouverneur et la faveur du peuple.

Un attroupement considérable s'était formé autour du lieu où le bienheureux Pothin avait été découvert. A l'arrivée des duumvirs, le saint évêque eut à subir un interrogatoire sommaire, à l'effet seulement de constater son identité. Cette formalité remplie, il fut acheminé avec une certaine pompe vers le forum de Trajan. Les magistrats municipaux s'avançaient d'un air triomphant. Fiers de leur capture, les soldats conduisaient Pothin, ou plutôt ils le traînaient à grand'peine. La multitude enveloppait le cortége officiel de ses flots pressés, remplissant l'air de malédictions et de cris, faisant pleuvoir l'insulte et l'outrage sur le vieillard enchaîné, comme s'il eût été le Christ en personne. Par un trait de touchante ressemblance avec le Sauveur, l'évêque de Lugdunum, courbé sous le poids des années et des fatigues, gravissait, comme un autre Calvaire, la colline couronnée par le forum. Tel était l'épuisement de ses forces, que, parvenu au sommet de la hauteur, les soldats, qui l'avaient péniblement traîné jusque là, purent le porter aux pieds du président.

Du haut de son tribunal, le gouverneur laissant tomber un regard insultant sur le chef des chrétiens, lui fit subir l'interrogatoire en lui posant les questions accoutumées. Pontife de l'Eglise de Lugdunum, le bienheureux Pothin sut se maintenir à toute la hauteur de la dignité épiscopale ; par la fermeté de son attitude et la fierté de son langage, il se montra supérieur à la majesté des faisceaux romains, à toute la puissance du président de la Lugdunaise. Dans un corps épuisé, sa grande âme n'avait rien perdu de son énergie première. Intrépide témoin, il rendit un illustre témoignage à cette foi qu'il avait apportée de l'Orient à la cité de Plancus, qu'il avait plantée avec tant de sueurs et de fatigues sur les bords du Rhône et de la Saône. Semblable au céleste Agriculteur, tout son désir était de verser son sang pour arroser la divine semence, pour lui faire porter cent pour un. Admirable vieillard, il s'élève dans les hauteurs du sacrifice, malgré les défaillances réunies de l'âge et des fatigues ; son âme altérée de souffrances n'attend plus pour s'envoler d'un corps épuisé, que d'avoir rendu le grand témoignage au Christ. Cette soif du martyre, cette flamme qui dévore intérieurement l'évêque de Lugdunum, se reflète au dehors sur sa physionomie, l'entoure à nos yeux d'une brillante auréole.

Arrivé à cet endroit de la Lettre, le rédacteur esquisse le portrait de ce pontife ; il nous le représente couronné de la triple majesté des cheveux blancs, de l'épiscopat et de l'héroïsme chrétien. Un seul trait lui suffit pour nous faire lire dans le cœur de Pothin, pour peindre au vif ce grand caractère. Mais aussi quel bonheur, quelle énergie dans ce trait unique !

« Cependant, disent les martyrs, le bienheureux Pothin, à qui avait été confié le gouvernement épiscopal de l'Eglise de Lugdunum, était traîné au tribunal du président. Vieillard

plus que nonagénaire, il était d'une faiblesse, d'une débilité telle, qu'il respirait à peine. Mais la vigueur de son âme et son désir du martyre soutenaient sa faiblesse. Epuisé par l'âge et les infirmités, il retenait son âme dans son corps, afin de ménager par sa mort un glorieux triomphe au Christ. Il fut porté par les soldats au pied du tribunal, où il rendit un illustre témoignage à notre foi. Dans le trajet, il était accompagné des magistrats de la cité et d'une foule immense hurlant toutes sortes d'outrages contre lui, comme s'il eût été le Christ en personne. »

Nous ne connaissons pas le détail de l'interrogatoire subi par le bienheureux Pothin, soit que la série des questions et des réponses n'ait pas été recueillie par les greffiers, soit qu'Eusèbe n'ait pas cru devoir l'insérer dans son Histoire ecclésiastique. Une seule parole du glorieux pontife nous a été conservée; elle est assez caractéristique pour nous tenir lieu de toutes les autres. Ce mot suffit à lui seul pour nous représenter l'intrépide vieillard redressant sa taille courbée par l'âge, opposant à son juge un courage qui pouvait servir d'exemple à tous. Le président lui dit : « Quel est le Dieu des chrétiens ? » Le ton de voix du magistrat, son air, ses sentiments trop connus, indiquaient suffisamment le sentiment qui dictait ses paroles. A l'ironie blasphématoire de cette demande, le pontife opposa cette réponse à la fois si noble et si ferme : « Si vous en êtes digne, vous le connaîtrez. » Cette réponse provoqua une explosion de fureur de la part du peuple, un tumulte indescriptible dans le forum. Insensible à tout ce qu'il y avait de sublime dans les paroles, dans l'attitude et les traits du majestueux vieillard, la populace se jeta furieuse sur lui, comme si elle eût été chargée d'office de venger les dieux outragés, le président offensé. Pour le bienheureux Pothin, en butte à la fureur de tous, il demeurait le front calme et serein, le regard au ciel, pardon-

nant lui aussi à ses ennemis, parce qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

« Le président, dit la Lettre, lui ayant demandé quel était le Dieu des chrétiens, Pothin répondit : « Si vous en êtes digne, « vous le connaîtrez. » Alors il fut brutalement arraché du tribunal, et fut en butte à toutes sortes de mauvais traitements. Ceux qui l'environnaient, sans égard pour son âge, le frappaient à coups de pied, à coups de poing, tandis que les plus éloignés lançaient contre lui tout ce qui leur tombait sous la main. Au regard de tous, c'eût été un crime, une impiété, de lui épargner des outrages qu'ils estimaient propres à venger les dieux. Enfin, respirant à peine, il fut jeté dans un cachot où il expira deux jours après. »

Arraché presque sans vie aux mains de la populace, le bienheureux Pothin fut enfermé dans la prison où se trouvaient déjà Epagathus, Sanctus, Maturus, Attale, Blandine, Bibliade et les autres confesseurs. Par sa réclusion, le pasteur se voyait réuni à ses ouailles les plus chères. Pontife de Lugdunum, après avoir présidé la réunion des fidèles dans l'oratoire chrétien, il devait aussi présider, dans les prisons, l'assemblée des martyrs; il devait marcher à leur tête, les guider dans la voie royale du témoignage.

A la scène brutale qui venait de se passer en plein forum, en succéda, dans les cachots, une autre d'un genre tout différent, contre-partie de la première. A son entrée dans la prison, le bienheureux Pothin fut l'objet d'une ovation touchante. Dès qu'il parut sur le seuil, un frémissement de respect et d'émotion s'éleva de tous les coins du noir caveau. Pour la première fois, les enchaînés du Christ regrettèrent de n'avoir pas la liberté de leurs mouvements; ils auraient voulu briser leurs liens et leurs entraves, afin de pouvoir se prosterner aux

pieds de leur père, baiser ses mains et ses fers. Ses vêtements souillés, mis en lambeaux par la multitude, lui composaient, aux yeux des confesseurs, une parure magnifique. Sur l'intrépide vieillard, portant les stigmates du Christ, ils arrêtaient des regards où l'attendrissement se mêlait à une vive admiration. Jamais leur évêque ne leur était apparu si grand ni si beau.

Sans doute, ils ne pouvaient se défendre d'une pénible impression à la vue du triste état où la barbarie du peuple avait réduit leur pontife et leur père; d'autre part, ils comprenaient mieux que personne la perte que l'Eglise de Lugdunum allait faire dans la personne de son auguste fondateur. Toutefois, ces impressions étaient balancées par un sentiment d'un ordre plus élevé. Les aspirations du bienheureux Pothin pour le martyre n'étaient un mystère pour aucun des prisonniers. Or, leurs grandes âmes, sympathisant avec celle du saint vieillard, ne pouvaient être insensibles à la joie que ce dernier éprouvait de s'immoler pour le Christ, de lui rendre aux yeux de tous le témoignage par excellence.

Autre pensée qui s'agitait dans l'esprit des martyrs : le Seigneur ayant permis l'arrestation de leur évêque, ils pourraient jouir d'abord du bienfait de sa présence, recueillir ses dernières paroles; puis, l'heure venue de la lutte dernière, il leur serait donné peut-être de marcher à la mort à la suite de ce généreux chef, de prendre avec lui leur essor vers les demeures éternelles.

La haute dignité de Pothin dans l'Eglise de Lugdunum lui valut de la part des persécuteurs une sorte de distinction dans les cachots. Dérision et raffinement de cruauté tout à la fois, le pontife, au lieu d'être confondu avec les autres prisonniers, eut un siége à part, une place réservée. Une excavation était pratiquée dans une des parois de la prison; logette basse, étroite, dont l'exiguïté condamnait à une position gênante, incommode, où

le prisonnier ne pouvait se tenir ni assis ni debout. C'est dans cette cellule, sorte de *loculus* ou de tombeau, que le bienheureux Pothin fut enfermé sous grilles et verrous. Dans l'état de faiblesse où se trouvait réduit le saint vieillard, c'était le condamner à mort à bref délai. Il ne tarda pas, en effet, à prendre les devants sur ses compagnons de captivité; il leur ouvrit la voie comme il sied à un chef, il les précéda de quelques jours seulement dans la patrie céleste. Sa vie, dépensée en détail pendant les longues années de son apostolat, ne tenait plus qu'à un fil. Deux jours suffirent pour consommer son sacrifice. Il expira dans sa cellule, au milieu des martyrs enchaînés, lesquels l'entouraient à distance, formaient à son agonie, à sa mort précieuse, une assistance incomparable.

Dans cet instant solennel, tout entiers à l'admiration, ces généreux enfants songeaient moins à déplorer le trépas de leur père qu'à célébrer sa victoire. Ici les gémissements et les larmes eussent été déplacés. En face de ce corps expiré, vénérable relique, dépouille longtemps habitée par une âme si sainte, ils ne trouvaient dans leurs cœurs que les joies de l'espérance, sur leurs lèvres que les hymnes du triomphe.

La Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum dit positivement que le bienheureux Pothin expira dans la prison; il ne fut donc pas égorgé, comme il a plu à quelques uns de le dire.

C'est ici le lieu de décrire l'affreux souterrain où mourut le premier évêque de Lugdunum, où furent incarcérés les premiers martyrs de cette ville. Ce cachot, trésor religieux de l'Antiquaille, est le plus précieux monument que l'âge des martyrs ait légué à l'Eglise de Lyon. Nous allons y descendre, le flambeau de la tradition à la main, le visiter en pieux pélerin et en observateur curieux. Cette visite évoquera dans notre mémoire de précieux souvenirs; elle nous donnera, par la pensée, le fortifiant spectacle que les chrétiens, contemporains de

Blandine et de Pothin, venaient demander à ce lieu sombre et lugubre. Ces murailles, autrefois témoins de l'héroïsme de nos pères dans la foi, parlent un langage que nous, leurs enfants, sommes faits pour comprendre. Dans ce noir souterrain, l'âme respire je ne sais quel air vivifiant qui l'anime, lui donne force et courage pour les combats non sanglants de la vie.

Gravissons ensemble la montée Saint-Barthélemy, et pénétrons dans l'Antiquaille par la porte de service. Le seuil passé, nous arrivons de plain-pied dans un préau assez spacieux, autour duquel règne une simple galerie. La prison s'étend précisément au-dessous de cette cour. Descendons les marches d'un escalier en pierre donnant sur une autre cour en contre-bas de la première, et nous pénétrons dans le cachot vénéré par une porte moderne. Au dessus de cette porte, nous lisons, sur un cadre de bois (1) appliqué à la muraille, l'inscription suivante :

« L'Eglise de Lyon, par une tradition constante, a toujours
« vénéré ce caveau comme la prison où saint Pothin, son pre-
« mier évêque, fut enfermé avec quarante-huit chrétiens, et
« où il couronna son martyre. »

Tandis qu'à la surface du sol tout a été bouleversé par l'action du temps et la main des hommes, la prison des martyrs, ensevelie sous terre, a échappé à ces bouleversements. Toutefois, les modifications qu'a subies ce souterrain ne permettent pas de déterminer la forme qu'il affectait au temps de la domination romaine. Des portions de murs construits à différentes époques, un revêtement de maçonnerie appliqué à la voûte, ces travaux ont altéré les lignes primitives de la prison, réduit d'un quart ou d'un tiers son étendue. Dans l'état actuel,

(1) Pour le dire en passant, ce cadre est peu digne de la sainteté de ce lieu.

le cachot principal, de forme peu régulière, est un noir souterrain, avec voûtes et murailles formées par un béton très-compacte. Il mesure seulement six mètres de long sur cinq de large, et trois de hauteur à son centre. La voûte surbaissée retombe suivant une courbe irrégulière jusqu'au sol, sur lequel elle repose de trois côtés. Vers son milieu, elle est soutenue par une colonne aux assises de pierre. Suivant la tradition, sainte Blandine aurait été attachée à cette colonne; un treillis de fer la protége aujourd'hui contre les mains indiscrètes des visiteurs. Autour de ce pilier pendaient autrefois de la voûte plusieurs anneaux de fer destinés à retenir les prisonniers. Un seul de ces anneaux se voit encore aujourd'hui, tous les autres ont malheureusement disparu (1). A droite en entrant, s'ouvre, en forme de niche, l'excavation où fut enfermé le bienheureux Pothin. A l'extérieur, cette niche est décorée d'un encadrement en pierre d'assez mauvais goût. Œuvre de construction moderne, cette décoration se compose de deux pilastres couronnés d'une frise et d'une corniche, la corniche assez saillante pour supporter vases et chandeliers. La frise porte une inscription qui rappelle la date du martyre de saint Pothin.

Dans un angle de la prison, s'élève un modeste autel. Chaque année, le jour de saint Pothin, et pendant toute l'octave qui suit la fête, la crypte, tendue de draperies blanches et rouges, ornée de guirlandes et de verts feuillages, s'ouvre à la piété des fidèles. Une foule nombreuse gravit la colline, visite le cachot cher à l'Eglise de Lyon. Elle accomplit ce pieux pélerinage afin de retremper sa foi sous ces voûtes où le souvenir des martyrs

(1) *Relation manuscrite de la fondation du deuxième monastère de la Visitation Sainte-Marie, à l'Antiquaille, par sœur Jeanne-Marie Botton*, 1695, *d'après les renseignements de sœur Louise-Gasparde de Saint-Paul, l'une des fondatrices*. (Manuscrit conservé au couvent de la Visitation de Lyon.)

est encore vivant. De leur côté, grand nombre de prêtres sont heureux de célébrer les saints mystères dans l'obscur caveau, tout près de la cellule où le bienheureux Pothin rendit sa belle âme au Seigneur (1).

Cette prison s'étendait, en manière de vestibule, devant trois autres cachots, plus bas et de moindre dimension. Un seul de ces cachots secondaires subsiste aujourd'hui ; il est placé à gauche de l'entrée primitive (2). Ces quatre lieux de réclusion avaient été munis par les Romains de portes solides, grillées en losanges. En 1627, année où les Visitandines prirent possession de l'Antiquaille, elles étaient encore toutes en place. En 1659, celle qui fermait la cellule de saint Pothin existait aussi. Il est vivement à regretter que ces portes aient été enlevées pour servir à d'autres usages ; les souvenirs qui s'y rattachaient auraient dû les protéger, les faire respecter comme de précieuses reliques.

La prison ne reçoit un peu d'air et de lumière que par la porte ; point de lucarne, aucun soupirail prenant jour à l'extérieur. La porte fermée, c'est une obscurité sépulcrale ; aussi faut-il s'armer d'un flambeau pour visiter ce souterrain. Sous la domination romaine, l'état de ces lieux ne semble pas avoir été différent. Dans une relation qu'elle écrivit en l'année 1695, une sœur de la Visitation affirme que, sous les Romains comme de son temps, le jour ne pénétrait dans les cachots que par la porte (3). D'après tout ce que nous savons des prisons romaines,

(1) La fête de saint Pothin est marquée au martyrologe le 2 juin ; mais comme plusieurs grandes fêtes de l'année peuvent tomber à cette époque, pour éviter la concurrence, l'Eglise de Lyon célèbre celle de saint Pothin le quatrième dimanche après Pâques.

(2) La porte ancienne de la prison regarde le levant. L'administration de l'Antiquaille en a fait ouvrir une autre du côté opposé. C'est par cette dernière porte que les pélerins entrent, le jour de saint Pothin et pendant l'octave.

(3) Manuscrit de la Visitation cité plus haut.

cette privation d'air et de lumière n'a rien qui doive étonner (1).

Le palais des Empereurs s'élevait au dessus ou tout auprès de cette prison, qu'il écrasait de sa masse et de son luxe. Les martyrs de Lugdunum étaient enfermés sous ce palais, demeure du président de la Lugdunaise et de ses principaux agents : les victimes sous les pieds de leurs bourreaux. Au dessous du sol, les privations et les souffrances de tout genre ; au dessus, les délices des festins et les folles joies de la débauche. La civilisation romaine se plaisait à ces contrastes ; c'était, pour leurs plaisirs, un assaisonnement fort goûté des hommes blasés de cette époque. Souillé par les excès des princes et de leurs lieutenants dans la Lugdunaise, le palais des Empereurs fut purifié par le sang des martyrs. Les souffrances de Pothin et de ses compagnons ne devaient pas demeurer infécondes. Un jour viendrait où la religion persécutée triompherait dans cette demeure d'où étaient sortis des ordres sanglants contre les disciples du Christ.

Ce palais élevé à grands frais par les Romains, embelli par les arts et le luxe, a été complètement effacé du sol. Un réservoir d'eau, un conduit qui faisait communiquer ce réservoir avec les aqueducs, quelques débris exhumés du sol, voilà tout ce qui reste du splendide édifice, ornement de la colline, orgueil de la cité. Et le cachot funèbre où le premier évêque de Lugdunum rendit le dernier soupir, a résisté aux injures du temps et des hommes ; il est toujours là avec ses sombres murailles, avec la puissance des souvenirs qu'il éveille. Grâce à cette conservation, il n'est pas difficile de se représenter saint Pothin dans sa cellule ; Blandine attachée à l'anneau de la colonne ; les autres martyrs liés, enchaînés, les pieds dans les entraves.

(1) Pour la prison de saint Pothin, voir *Histoire de l'Antiquaille*, par Achard-James ; *Lyon ancien et moderne ; les Grands Souvenirs de l'Eglise de Lyon*, par D. Meynis.

Mais reprenons le fil des évènements.

Les apostats assistèrent aussi bien que les martyrs à la mort du bienheureux Pothin. Il ne leur avait servi de rien de renoncer à Jésus-Christ. Contre leur attente, cette trahison n'avait point brisé leurs fers. En outre, elle était retombée sur leur tête comme un opprobre et une flétrissure ; car, par le fait de leur apostasie, ils semblaient prendre à leur charge tout ce que les païens avaient inventé de calomnies contre les chrétiens. Regardés comme coupables des crimes les plus horribles, ils étaient retenus en prison comme homicides, incestueux, violateurs des plus saintes lois de la nature.

Quel motif porta le président à ne point relâcher les tombés après leur apostasie, il n'est pas trop malaisé, ce semble, de le démêler. Cette mesure était la suite, le développement du plan par lequel ce magistrat avait fait charger les chrétiens des crimes les plus odieux. En retenant les apostats dans les fers, le gouverneur se donnait l'air de poursuivre autre chose qu'un nom dans les disciples du Christ ; il paraissait s'en prendre à des hommes qui, sous le voile d'une religion mystérieuse, cachaient des infamies révoltantes. Ce calcul ne manquait pas d'habileté ; il avait pour effet naturel de sauver la responsabilité du juge. En quelque disposition d'esprit que se trouvât alors Marc-Aurèle à l'égard du christianisme, le président était en mesure de légitimer les supplices décernés contre eux. En tout cela, le président se montrait avisé, conséquent avec lui-même.

Les desseins du ciel à l'égard des tombés se révélaient avec autant d'évidence que les calculs du gouverneur. L'élargissement des apostats leur eût fermé peut-être la voie du retour ; du moins il les eût mis dans des conditions moins favorables pour revenir à leur devoir. En permettant que le bénéfice de leur désertion leur fût enlevé, le Seigneur leur ménageait une grande chance de salut. Lui aussi il les retenait sous sa

main, il les plaçait sous les influences les plus propres à les faire rentrer en eux-mêmes. La vue des confesseurs, si heureux, si rayonnants, portant si légèrement leurs fers, cette vue toute seule était de nature à faire la plus vive impression sur les tombés. Ensuite les reproches que le bienheureux Pothin leur adressait d'une voix mourante, les fraternels encouragements des martyrs, l'influence de leurs exemples, l'appel de Dieu appuyant intérieurement l'effet de ces invitations extérieures, c'étaient autant de moyens mis en œuvre par la divine Providence pour rappeler ces malheureux à leur fidélité première. Comme nous le verrons bientôt, plusieurs se rendirent à l'action combinée de ces différentes grâces; ils se relevèrent et reprirent parmi les témoins du Christ la place qu'ils avaient lâchement désertée.

Le calcul du président à leur égard nous a valu une belle page dans la Lettre des deux Eglises. Comme les apostats se trouvaient confondus dans les mêmes cachots avec les confesseurs demeurés fidèles, le rédacteur de la Lettre se trouve amené à mettre les uns et les autres en présence, à nous les peindre dans leur mutuelle opposition. De cette comparaison résulte une peinture d'une touche vigoureuse, d'un relief fortement accusé par les contrastes. D'un côté du tableau, les martyrs sont représentés inondés de clartés célestes, le front illuminé d'une sainte joie, une douce majesté dans toute leur personne. En regard, les apostats apparaissent hideux à voir, l'air morne, la contenance embarrassée, la tête courbée sous le poids de la honte et du remords. Et pour compléter l'effet, faire ressortir mieux les couleurs et les contrastes, au second plan du tableau, voici des païens qui reprochent aux tombés leur faiblesse et leur lâcheté, leur jettent ironiquement à la face les accusations articulées par les esclaves.

« Alors, dit la Lettre, nous vîmes éclater un trait de l'économie divine, une marque de la miséricorde infinie de Jésus. Ce fait extraordinaire nous révèle les ressources du Christ. En effet, ceux qui dès le principe avaient renié leur foi, avaient été, comme les martyrs, jetés en prison, où ils partageaient avec eux les mêmes souffrances. Il ne leur avait servi de rien d'apostasier. Quant à ceux qui s'étaient déclarés chrétiens, ils avaient été incarcérés comme tels, sans qu'on fît peser aucune autre charge sur eux. Les apostats, au contraire, étaient détenus comme coupables d'homicide et de toutes sortes d'abominations; par suite, ils avaient plus à souffrir que les autres. Les uns étaient soutenus par la grâce du martyre, l'espérance des biens promis, l'amour qu'ils avaient pour le Christ et le secours de l'Esprit-Saint. Les autres étaient tourmentés de telle sorte par leur conscience, que, lorsqu'ils étaient produits en public, leur air tout seul suffisait à les faire distinguer. Ainsi les martyrs paraissaient joyeux; leur front respirait un mélange de grâce et de majesté; les chaînes composaient à leurs membres une parure admirable : c'étaient les bracelets de l'épousée, revêtue d'une tunique aux franges d'or, aux dessins variés. Ils répandaient autour d'eux la bonne odeur du Christ, et cela de manière à faire croire qu'ils s'étaient oints de parfums odoriférants. Quant aux apostats, ils paraissaient les yeux baissés, la contenance embarrassée, l'air abattu, hideux à voir. Bien plus, les païens eux-mêmes leur reprochaient leur faiblesse et leur lâcheté. Ils étaient regardés comme des homicides; ils avaient perdu le titre de chrétien, ce titre si noble, si glorieux, si salutaire. Un pareil spectacle ne contribuait pas peu à soutenir les martyrs. Si quelque chrétien venait à être arrêté, il se hâtait de confesser sa foi, sans avoir aucun égard aux suggestions du démon. »

CHAPITRE VIII.

Les jeux de l'amphithéâtre. — Passion des Romains et des provinciaux pour ce genre de spectacle. — *Chasses ;* exposition aux bêtes, combat contre les animaux féroces. — Détails relatifs à ces jeux. — Sanctus, Maturus, Attale et Blandine exposés aux bêtes. — Ils sont promenés autour de l'amphithéâtre. — Sanctus et Maturus sont égorgés. — L'esclave Blandine, attachée à un gibet, est épargnée par les bêtes. — Attale réclamé par le peuple. — Son titre de citoyen romain le fait retirer de l'amphithéâtre. — Le président consulte Marc-Aurèle au sujet d'Attale et des autres confesseurs. — En quel lieu s'élevait l'amphithéâtre de Lugdunum? Discussion à ce sujet.

La mort du bienheureux Pothin privait l'Eglise de Lugdunum de son pontife. Dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, il n'était guère possible de faire cesser immédiatement le veuvage de cette Eglise. Pour élire un nouvel évêque, il fallait, suivant la discipline du temps, réunir les clercs et les fidèles, les consulter, prendre leur avis sur le sujet le plus digne de remplacer Pothin. Ces opérations pouvaient alors créer des dangers ; il fallut donc les ajourner un peu. En attendant, le conseil presbytéral de Lugdunum, où figurait le prêtre Irénée, dut pourvoir provisoirement aux besoins de la communauté chrétienne.

Tout semblait s'acheminer vers une crise dernière, vers le dénouement de cette sanglante tragédie. Avant de dérouler le récit des supplices, le rédacteur de la Lettre y prélude par une gracieuse image, fleur brillante, dont l'éclat ressort vivement au milieu des tristes objets qui l'entourent.

« Ensuite, les saints consommèrent leur martyre par divers genres de mort. De la sorte, ils offrirent au Père céleste une couronne tressée de fleurs variées, nuancée de différentes couleurs. Il était juste que ces généreux athlètes, qui avaient soutenu plusieurs assauts, remporté d'éclatantes victoires, reçussent la belle couronne de l'immortalité. »

Quatre martyrs, bien connus de nous, vont être signalés pour la seconde fois dans la Lettre des deux Eglises. Nous allons contempler de nouveau le diacre Sanctus, le néophyte Maturus, le citoyen romain Attale et l'esclave Blandine. Ce groupe glorieux va être ramené sur la scène du témoignage, Sanctus et Maturus pour l'inonder de leur sang.

La lutte, quelques jours interrompue, allait être reprise avec une recrudescence d'animosité, un déploiement de supplices nouveaux d'une part, et de l'autre, avec une nouvelle énergie, avec des forces retrempées aux sources célestes. Les quatre athlètes que nous venons de nommer avaient été brûlés, tenaillés, soumis à d'horribles tortures, et, après quelques jours de réclusion, ils se trouvaient sains et saufs dans les cachots, prêts à recommencer le combat comme s'ils n'avaient rien souffert. Témoins de ces prodiges, auxquels ils ne comprenaient rien, les païens en frémissaient de rage ; ils y voyaient une manière de défi auquel ils se croyaient obligés de répondre pour leur honneur propre et celui de leurs dieux.

La multitude pouvait lui rendre ce témoignage : le président de la Lugdunaise avait organisé la lutte avec une habileté rare ;

il s'était montré maître consommé dans l'art de persécuter. Dans l'application des tourments, ce magistrat avait procédé graduellement, suivi les degrés d'une échelle ascendante : la prison et ses mille incommodités, la question et les tortures, le fer et le feu ; et tout s'était brisé contre des hommes invinciblement retranchés dans leur conscience. Loin de faiblir, le courage des martyrs semblait, au contraire, se raviver après chaque épreuve.

Tous les moyens ayant été épuisés, il ne restait plus au président qu'à les condamner à mort. Toutefois, ce magistrat n'était point pressé de prononcer la sentence capitale; son amour-propre semblait reculer devant cette mesure extrême, la mort des confesseurs devant constater tout à la fois et leur triomphe et la défaite de leur juge. Pourtant il fallait en finir. Or, pour livrer aux témoins du Christ l'assaut définitif, les lois armaient le gouverneur d'un supplice où le caractère des Romains respire dans toute sa férocité : l'exposition aux bêtes. Sanctus, Maturus, Attale et Blandine furent condamnés à figurer dans l'amphithéâtre, à périr sous la dent des animaux féroces. Avant de les contempler aux prises avec ces bourreaux d'un nouveau genre, il n'est pas sans utilité d'exposer brièvement la nature et les conditions des jeux de l'amphithéâtre. Ces détails éclaireront la scène où vont paraître les athlètes du Christ; ils serviront aussi à éclaircir plusieurs passages de la Lettre des deux Eglises.

Le Colisée, demeuré debout dans la majesté de ses ruines, rappelle la froide cruauté d'un peuple qu'il fallait amuser avec des hécatombes humaines. Les nobles jouissances de l'esprit, les chefs-d'œuvre dramatiques avaient perdu le privilége d'intéresser des hommes fermés aux nobles pensées, aux sentiments délicats. Sauf de rares exceptions, le théâtre ne se soutenait, à Rome et dans les provinces, que par de misérables farces et des

comédies obscènes. Pour piquer ces Romains dégénérés, répondre à la brutalité de leurs instincts, il fallait étaler sous les yeux des spectateurs mille fois plus d'atrocités que le poëte n'en pouvait exposer sur la scène ; il fallait offrir à la curiosité publique d'effroyables boucheries, substituer un abattoir au théâtre, remplacer les personnages par des gladiateurs ou des bêtes féroces. Ce peuple en était venu au point de ne goûter plus que des représentations assaisonnées par le sang ou la luxure ; toute autre lui était fade ou ennuyeuse. Aussi pas de spectacles plus recherchés, plus fréquentés que ceux de l'amphithéâtre. Ce qui nous serait un supplice, à nous chrétiens humanisés par la religion de notre doux Sauveur, constituait pour l'inhumanité de ces païens une jouissance de premier ordre, un besoin dont ils réclamaient la satisfaction aussi bien que celle de la faim : *panem et circenses*. « Ce genre de spectacle, dit Cicéron parlant des jeux de l'amphithéâtre, est celui qui est le plus agréable au peuple. Pas de circonstance où il accoure en plus grand nombre, pas même de comices qui réunissent tant de monde (1). » Des milliers de personnes se pressaient sur les gradins qui entouraient l'arène, suivant d'un œil avide les péripéties de la lutte, battant des mains à un beau coup, applaudissant avec fureur un athlète vainqueur de ses adversaires, qu'il avait étendus morts et sanglants à ses pieds. Tertullien nous représente toute cette multitude « le corps penché vers l'arène, contemplant d'un œil impassible des corps en lambeaux et souillés de sang (2). »

Le peuple n'assistait pas à ces jeux en simple spectateur, il y intervenait aussi comme arbitre et comme juge. De par une coutume, respectée des magistrats, il exerçait sur les combattants un certain droit de vie et de mort. Ainsi, en élevant le

(1) *Pro P. Sextio.*
(2) *De spectaculis*, XX

pouce ou en l'abaissant, il pouvait sauver des mains d'un adversaire ou condamner à périr sous ses coups, l'athlète blessé qui inclinait ses armes et se tournait vers les assistants pour demander grâce. On connaît les vers suivants, dans lesquels Prudence représente une vestale exerçant ce droit dans le sens de la cruauté :

> Consurgit ad ictus,
> Et quoties victor ferrum jugulo inserit, illa
> Delicias ait esse suas, pectusque jacentis
> Virgo modesta jubet converso pollice rumpi (1).

Un athlète qui savait son métier devait, sur la condamnation du peuple, tendre au glaive une gorge intrépide, et tomber avec grâce. La lutte venait-elle à languir, les coups étaient-ils portés avec mollesse ou inhabileté, le mécontentement se traduisait aussitôt par des trépignements, par de furieuses réclamations. Le peuple n'entendait pas que les gladiateurs servissent si mal ses plaisirs, eussent si peu d'égard aux désirs de sa souveraineté (2).

Dans le principe, les prisonniers de guerre, les esclaves fugitifs ou réfractaires, faisaient seuls les frais de ces représentations barbares. Plus tard, les jeux de l'amphithéâtre prenant faveur à Rome et dans les provinces, on vit des hommes de

(1) *Contra Symmachum*, l. II, v. 1095.

(2) La plume indignée de Lactance a tracé des jeux de l'amphithéâtre la peinture suivante :

« Ludos vocant in quibus humanus sanguis effunditur. An possint pii et justi homines esse, qui constitutos sub ictu mortis, ac misericordiam deprecantes, non tantum patiuntur occidi, sed efflagitant, feruntque in mortem crudelia et inhumana suffragia, nec vulneribus satiati, nec cruore contenti? Quin etiam percussos jacentesque repeti jubent, et cadavera ictibus dissipari. Indignabatur enim populus, injuriamque putabat si ferrum aut feram arenarii refugerent. » (*Divin. institut.*, l. VI, c. xx.)

toute condition s'enrôler dans les rangs des gladiateurs. Des citoyens romains, des chevaliers, des sénateurs même, entraient dans les écoles (*ludi*) pour se former, sous des lanistes, à l'art si fort prisé de porter de beaux coups, de tomber correctement et de mourir suivant toutes les règles. La passion pour ces jeux alla si loin, elle avait pris sous l'Empire de telles proportions, que le pouvoir dut intervenir pour la retenir dans certaines limites. Néron lui-même essaya de la modérer, de lui opposer des mesures restrictives (1). Ce qui n'empêcha pas le grand et vertueux Trajan de donner plus tard en spectacle au peuple dix mille gladiateurs dans l'espace de cent vingt-trois jours.

La religion de Jésus-Christ devait mettre fin à ces horribles boucheries, en fermant les amphithéâtres et les écoles des lanistes. Inspiré par les grands principes du christianisme, Constantin défendit de souiller les villes des spectacles sanglants de l'arène (2). Toutefois, tel était l'attachement des païens à ces représentations, que la politique chrétienne dut lutter deux siècles encore avant de fermer au flanc de la société une blessure d'où s'écoulaient des ruisseaux de sang. Nonobstant des prohibitions réitérées, les jeux de l'amphithéâtre se prolongèrent jusqu'au règne d'Honorius. Le fait qui détermina leur abolition est trop remarquable pour ne pas être ici rapporté. « Le moine Télémaque, dit Théodoret, quitta sa cellule, il partit d'Orient et vint à Rome pour mettre un terme aux combats de gladiateurs. Un jour que cet affreux spectacle était donné au peuple, il se rend au stade, descend dans l'arène, et s'efforce de séparer les combattants. A cette vue, les spectateurs indignés accablent le pacifique Télémaque sous une grêle de pierres. Son sang fut le dernier versé dans l'arène. A la nouvelle

(1) Tacit., *Annal.*, XIII, XXXI.
(2) Euseb., *De vita Constantini*, l. IV.

qu'il en apprit, l'empereur Honorius défendit de donner jamais ces hideux spectacles (1). »

Les chrétiens ne pouvaient descendre comme champions actifs dans l'amphithéâtre. Résolus à ne disputer pas une vie dont ils faisaient à leur foi le sacrifice volontaire, la lutte avec eux eût été impossible ; tout se fût borné à un égorgement dépourvu des incidents auxquels donnait lieu l'habileté de deux athlètes acharnés l'un contre l'autre. Les martyrs étaient donc réservés à un autre genre de combat : on les exposait aux bêtes. Ici revient un de ces vocables qui n'appartiennent qu'à la langue des Romains, comme les choses qu'ils expriment ne trouvent place que dans les mœurs de ce peuple. Ces jeux où des hommes figuraient en face d'animaux féroces, étaient appelés des *chasses* (*venationes*). Or, par un raffinement de cruauté barbare, les conditions ordinaires de la chasse étaient interverties au profit des bêtes sauvages : l'homme servait de gibier aux lions et aux ours, il était destiné à devenir la proie de ces animaux, à leur servir de pâture. Pour procurer au peuple ce spectacle barbare, il fallait mettre à contribution les différentes provinces de l'Empire ; il fallait dépeupler les forêts, les déserts, les bords des fleuves, de leurs farouches habitants. Ours, tigres, lions, panthères, urus, monstres de toute espèce étaient, sur la réquisition de l'empereur ou des magistrats, expédiés à Rome et dans les cités qui rivalisaient sur ce point avec la capitale de l'Empire. Faute de mieux, les taureaux sauvages, les chevaux indomptés, qu'il n'était pas besoin d'aller quérir fort loin, servaient à amuser la multitude. Aussi incidentés et non moins sanglants que les combats de gladiateurs, ces jeux étaient fort goûtés. Sans compter donc le plaisir personnel qu'ils pouvaient

(1) Theodor., *Hist. eccl*, l. V, XXVI.

y prendre, les empereurs et les magistrats n'ignoraient pas que de belles chasses données au peuple étaient un sûr moyen de lui être agréable. « Auguste, dit un auteur (1), trouvait un grand charme aux spectacles de tout genre, surtout aux chasses où des animaux inconnus paraissaient en grand nombre. » Nous savons par les marbres d'Ancyre que 3,500 bêtes fauves furent abattues dans les jeux donnés par cet empereur.

Ces amusements se bornaient quelquefois à des combats d'animaux les uns contre les autres. Mais la chasse par excellence était celle où des hommes étaient exposés aux bêtes, ou bien destinés à combattre contre elles. Or, il y avait cette différence entre le combat et l'exposition, que, dans le premier cas, le condamné descendait dans l'arène avec des armes défensives, tandis que, dans le second, il était jeté désarmé à la dent des lions et des ours. Les chrétiens étaient toujours condamnés à l'exposition. Au surplus, ils n'auraient eu que faire d'armes mises entre leurs mains, car tous étaient animés de cet esprit qui faisait dire à saint Ignace : « Plaise à Dieu que je puisse jouir des bêtes qui me sont réservées ! Si elles refusent de se jeter sur moi, je les forcerai de me dévorer (2). » Lors donc que l'évêque d'Antioche s'écrie : « Je désire combattre contre les bêtes sauvages (3), » il veut parler d'une lutte spirituelle, et non d'une lutte défensive.

Pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, grand nombre de martyrs moururent victimes de ces chasses barbares. Ce supplice était souvent réclamé par le peuple. Dans la même représentation, les païens pouvaient satisfaire à la fois leurs instincts sanguinaires et la haine religieuse qui les animait contre les

(1) Aurelius Victor.

(2) *Epist. ad Romanos.*

(3) Ibid.

chrétiens. Aussi le peuple faisait-il souvent retentir les amphithéâtres de ce cri mille fois répété : *Les chrétiens aux lions* (1).

Colonie de Rome, Lugdunum avait adopté tous les éléments de la civilisation romaine. Cette ville fut dotée d'un amphithéâtre, d'un cirque, d'une naumachie, d'un théâtre, monuments destinés à des plaisirs chers aux Gallo-Romains. Les habitants de Lugdunum s'habituèrent, puis se complurent à voir couler le sang sous le fer des gladiateurs et sous la dent des bêtes féroces. Dans la cité de Plancus, la cruauté de ces amusements marchait de pair avec la licence des représentations scéniques. Comme dans les autres villes, les luttes de l'amphithéâtre y étaient l'objet d'un vif intérêt, d'une ardente curiosité.

A Rome, les chasses et les combats de l'arène étaient donnés par les empereurs, ou bien par les édiles chargés de l'intendance des jeux. Dans les autres cités de l'Empire, les gouverneurs de province ou les magistrats des villes étaient chargés d'organiser ces représentations et de pourvoir à tous les frais. De simples particuliers pouvaient aussi, avec l'agrément du pouvoir, gratifier une ville d'une chasse ou d'un combat de gladiateurs. Ces jeux, dont le peuple se montrait fort avide, étaient fixés pour tout l'Empire à certains jours solennels, spécifiés par le calendrier romain. Ce qui n'empêchait pas les cités d'avoir, pour leurs fêtes, des spectacles particuliers. En dehors des jours déterminés par le calendrier ou les usages locaux, les magistrats municipaux, encore moins les simples citoyens, ne pouvaient donner ni chasses ni combats de gladiateurs. L'Epître des fidèles de Smyrne, touchant le martyre de saint Polycarpe, nous en fournit une preuve. « Le peuple, y est-il dit, demandait à grands cris que l'asiarque Philippe lâchât

(1) Clamare enim solebat populus : Christiani ad leones. (Tertul., *Apolog* , xxxv.)

un lion contre Polycarpe. Mais Philippe répondit qu'il ne le pouvait, parce que les jeux étaient terminés. » Voilà aussi pourquoi, dans son ardeur pour le martyre, saint Ignace d'Antioche craignait de n'arriver pas à temps à Rome : le jour des jeux passé, il n'aurait pas été moulu sous la dent des bêtes aussitôt qu'il le désirait. Mais cette règle ne s'appliquait pas aux grands juges, à ceux qui avaient le *jus gladii* et pouvaient condamner à mort. Ces hauts personnages étaient autorisés à donner des chasses quand bon leur semblait. Ce droit, ils l'exerçaient soit pour être agréables au peuple, soit pour purger les cités des malfaiteurs et des impies (1).

Usant donc du privilége de sa charge, le président de la Lugdunaise annonça une chasse exceptionnelle, dont les martyrs de Lugdunum devaient faire les frais. Par là, ce magistrat répondait à merveille aux désirs de la multitude; en même temps il usait de son dernier moyen pour ébranler la fermeté des confesseurs.

De l'amphithéâtre de Lugdunum rien n'est resté debout, pas même des ruines. Mais avec le Colisée, type reproduit en petit dans tous les monuments de ce genre, il est facile de reconstruire par la pensée celui où combattirent les premiers martyrs de Lyon. Cet édifice avait été probablement construit avec des dimensions en harmonie, non seulement avec la population urbaine, mais encore avec les nombreux étrangers qui accouraient aux foires du confluent et aux fêtes célébrées à l'autel d'Auguste. Donc, au jour et à l'heure fixés par le président, une foule immense encombrait les gradins de l'amphithéâtre. Les hauts fonctionnaires de l'Empire, le collége des

(1) On condamnait aux bêtes les grands criminels et les impies. L'exposition aux bêtes était une peine infamante; elle ne devait donc pas être appliquée aux citoyens romains.

prêtres augustaux, les sévirs, les membres de la curie occupaient les places d'honneur sur le pourtour de la première précinction. Derrière ces grands personnages, s'échelonnaient en retraite sur les autres précinctions, d'abord les chevaliers, ensuite les citoyens romains, puis le simple peuple, enfin les matrones et les femmes, reléguées à la partie supérieure de l'édifice. Le gouverneur présidait au spectacle du haut d'un siége élevé sur le *podium*.

A leur entrée dans l'arène, Sanctus, Maturus et Blandine furent accueillis par des battements de mains et des hurlements sauvages. Ces martyrs paraissaient frais et dispos, comme s'ils fussent entrés en lice pour la première fois. « Et cependant, dit la Lettre, semblables à des athlètes vainqueurs de plusieurs adversaires donnés par le sort, ils combattaient pour le prix de la dernière victoire. » Ce passage fait allusion à un usage suivi par les anciens pour accoupler les gladiateurs par paires, et décerner le prix de la lutte. Terrasser un antagoniste ne donnait pas toujours droit à la couronne. Souvent les athlètes qui avaient eu l'avantage dans un premier combat, étaient mis aux prises les uns avec les autres. La lutte recommençait entre ces champions, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous, à l'exception d'un seul, ayant été vaincus, il ne restât plus debout et en armes, sur l'arène jonchée de cadavres, que le vainqueur suprême, celui qui avait triomphé de tous ses antagonistes. C'est à cet athlète, demeuré seul maître du terrain, que les magistrats décernaient la récompense proposée (1).

(1) Voici ce que nous lisons dans l'*Hermotime* de Lucien : « Avant la lutte, dit un des interlocuteurs, on apporte une urne dans laquelle on jette de petits sorts de la grosseur d'une fève, et qui portent un signe écrit. Sur les deux premiers est un A, sur les deux suivants un B, et ainsi des autres d'après le nombre des athlètes. Deux sorts portent toujours la même lettre. Alors chacun des combattants s'avance, et, après avoir adressé ses vœux à Jupiter, il plonge la

A peine introduits dans l'arène, les condamnés aux bêtes faisaient le tour de l'amphithéâtre. C'était une manière d'exhiber aux spectateurs les chrétiens qui allaient être donnés en spectacle, ou bien les malfaiteurs qui allaient subir la peine due à leurs crimes.

Conformément à cet usage, Sanctus, Maturus et Blandine furent promenés autour du mur d'enceinte; en même temps un héraut proclamait à haute voix leur nom et le motif de leur condamnation. A Rome, les gladiateurs, en passant devant la chaise curule de l'empereur, le saluaient en disant : *Ave, imperator, morituri te salutant.* En exécutant cette marche circulaire dans l'amphithéâtre de Lugdunum, Sanctus, Maturus et Blandine élevaient leurs regards et leurs pensées bien plus haut que le *podium.* Les yeux au ciel, ils disaient, non des lèvres, mais avec la langue du cœur : Seigneur, ceux qui vont mourir pour vous, vous saluent et vous invoquent.

Avant d'être livrés aux bêtes, les trois martyrs furent fouettés (1); cette flagellation était infligée à tous les bestiaires, et généralement à tous ceux qui étaient condamnés à la peine capitale (2).

Ces préliminaires du supplice étant terminés, les portes des loges souterraines furent ouvertes, et les bêtes lancées à coups de fouet par les chasseurs contre les martyrs. Mais, malgré

main dans l'urne..... Lorsque tous ont tiré une lettre, le directeur des jeux se lève, et, faisant le tour des combattants rangés en cercle, il inspecte le sort de chacun, désigne celui qui a tiré l'A pour combattre avec celui qui a tiré la même lettre, de même pour le B et les caractères suivants. » Après la première lutte, la même opération recommençait pour accoupler à nouveau les athlètes vainqueurs, et ainsi de suite jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ne demeurât plus qu'un seul vainqueur.

(1) Les esclaves et les étrangers étaient fouettés, les citoyens romains battus de verges.

(2) Tertul., *Ad nationes*, c. XVIII; *Ad martyres*, c. V.

l'excitation des cris et le stimulant des lanières, ces animaux ne répondirent pas à l'attente du peuple. Moins féroces que les spectateurs, ils se contentèrent de traîner Sanctus et Maturus sur l'arène sans leur arracher la vie. Mécontent des bêtes, le peuple frémit de rage, il réclame d'autres supplices. Le président s'empresse de faire droit à ces impérieuses réclamations. Sur son ordre, les soldats aussitôt de se mettre à l'œuvre, d'apporter au milieu de l'amphithéâtre des siéges de fer, de les faire rougir au feu, et d'y asseoir les bienheureux martyrs. Les flots d'une âcre fumée s'élèvent dans les airs, ils remplissent la vaste enceinte d'une forte odeur de chair brûlée. Demeurés inébranlables au milieu de ce supplice, Sanctus et Maturus furent, aux cris réitérés de la multitude, soumis à d'autres tourments qui ne sont pas spécifiés dans la Lettre. Mais, en dépit des bourreaux et de tous leurs efforts, ces généreux champions du Christ ne cessèrent de confesser leur foi. Dans leur personne, la conscience attestait ses droits les plus sacrés; elle les défendait contre les assauts impuissants de la force brutale. A la fin, le confecteur fut chargé de terminer cette horrible scène. Sanctus et Maturus furent égorgés au milieu de l'amphithéâtre; ils tombèrent doux comme des agneaux, courageux comme des lions. A cette vue, la multitude ne dut pas être tentée de battre des mains; elle aurait applaudi à sa défaite. Sa fureur, si bien servie par les bourreaux, venait d'échouer contre la victorieuse fermeté de Sanctus et de Maturus.

Le confecteur ne tarda pas à faire disparaître les restes de ces deux victimes. Au moyen d'un croc de fer, il traîna les deux corps jusqu'à l'intérieur du *spoliarium*. Le *spoliarium* était un caveau creusé au dessous de l'amphithéâtre; charnier dégoûtant où, les jeux terminés, on retirait les cadavres étendus sur l'arène, et aussi les athlètes respirant à peine, sauf à les

achever, à leur donner le coup de grâce. C'est dans cet affreux réduit que fut traînée la dépouille mortelle de Sanctus et de Maturus.

Ces explications données, lisons la belle page qui nous dépeint le dernier combat et la victoire du diacre Sanctus et du néophyte Maturus.

« Sanctus, Maturus et Blandine furent conduits à l'amphithéâtre ; destinés aux bêtes, ils devaient être donnés en spectacle à l'inhumanité des gentils. Un jour extraordinaire fut choisi pour ces jeux, où nos martyrs devaient figurer. Maturus et Sanctus subirent de nouveau, dans l'amphithéâtre, toute la série des tourments, comme s'ils n'eussent rien souffert, ou plutôt semblables à des athlètes vainqueurs de plusieurs antagonistes désignés par le sort, et qui combattraient le combat auquel est attachée la couronne. Ils furent fouettés suivant l'usage, livrés à la dent des bêtes et à tous les supplices que réclamait par ses cris une multitude en fureur. Enfin, on fit asseoir les martyrs sur une chaise de fer rougie au feu. De leur chair brûlée s'exhalait une odeur qui saisissait fortement l'odorat des spectateurs. Toutefois, les bourreaux ne furent point satisfaits ; leur ardeur s'enflammait du désir qu'ils avaient de vaincre la constance des martyrs. Mais ils ne purent obtenir de Sanctus d'autres paroles que celles qu'il n'avait cessé de répéter dans son premier interrogatoire. Comme Sanctus et Maturus respiraient encore après une lutte si acharnée, ils furent égorgés au milieu de l'amphithéâtre. Ce jour-là ils furent exposés aux yeux du monde ; ils fournirent un spectacle ordinairement donné par un grand nombre de bestiaires. »

Blandine apparaît au commencement de ce passage ; elle s'éclipse un instant à nos yeux, mais pour reparaître bientôt avec éclat. Le rédacteur de la Lettre nous la représente intro-

duite dans l'arène avec Sanctus et Maturus ; puis, tout entier au supplice de ces derniers, il ne dit mot de la douce vierge : c'était à dessein de revenir à elle et de lui consacrer une page spéciale. Fidèle à son premier procédé, une seconde fois il la détache de ses compagnons de souffrances, afin de lui donner une place à part dans le récit. En cela, du reste, il semble avoir suivi l'exemple des bourreaux, car ces derniers avaient réservé à Blandine un supplice qui la séparait de Sanctus et de Maturus. Comme elle était de condition servile, elle avait été condamnée à être attachée à la croix des esclaves, à être exposée aux bêtes dans cet état. Un gibet fut donc planté dans un coin de l'amphithéâtre; l'esclave chrétienne y fut liée assez bas pour que les bêtes, en se dressant sur leurs pattes de derrière, pussent l'atteindre de leurs morsures. Suspendue entre le ciel et la terre, elle était donnée en spectacle, d'abord à Sanctus et à Maturus luttant à ses pieds dans l'arène, ensuite à tous les païens étagés sur les degrés de l'amphithéâtre, depuis le président siégeant sur le *podium* jusqu'aux femmes entassées sous les portiques du faîte. Les bras étendus dans l'attitude des *orantes*, les regards en haut, les lèvres murmurantes, le front radieux d'espérance, elle était plongée dans l'extase de la prière; insensible à ce qui se passait autour d'elle, elle puisait dans cette communication avec Dieu une force qui la plaçait, elle physiquement si débile et si faible, au rang des martyrs les plus vaillants et les plus intrépides. La vue de Blandine attachée à la croix, tout entière à la sublimité de son oraison, malgré les rugissements des bêtes féroces, ne contribuait pas médiocrement à soutenir Maturus et Sanctus. Ces deux athlètes contemplaient dans leur héroïque sœur l'image du divin Crucifié; ce spectacle exaltait leur courage, les saisissait d'une vive et puissante émotion. Un prodige vint ajouter encore à l'impression des deux martyrs et à l'étonnement géné-

ral. Les animaux lâchés dans l'arène oublièrent leur férocité au pied de la croix ; ils respectèrent la douce esclave, ne la troublèrent pas dans sa prière. Victorieuse pour la seconde fois, Blandine fut détachée du gibet et reconduite en prison. Rentrée dans les cachots, elle ne manqua pas de donner aux enchaînés du Christ des détails sur la lutte d'où Sanctus et Maturus venaient de sortir vainqueurs. Et sous les voûtes des prisons, comme à l'ombre des foyers chrétiens, on célébra la gloire de ceux qui avaient suivi l'Agneau jusqu'à l'immolation, on fit monter des actions de grâces vers Celui qui avait été leur modèle et leur appui.

« Pour Blandine, dit la Lettre, elle fut attachée à un gibet ; elle fut exposée en cet état à la dent et aux assauts des bêtes féroces. Suspendue sur la croix, plongée dans une prière ininterrompue, sa vue remplissait d'ardeur les autres combattants. Dans la personne de leur sœur, ils envisageaient Celui qui, crucifié pour eux, a laissé dans sa croix à ses disciples le gage que ceux qui souffrent pour sa gloire jouiront un jour du Dieu vivant. Les bêtes ayant respecté Blandine, elle fut détachée du gibet et reconduite en prison. Elle était réservée à d'autres luttes ; victorieuse dans plusieurs combats, elle devait rendre certaine et inévitable la condamnation du serpent infernal, enflammer aussi le courage de ses frères. Elle était faible, délicate, méprisée ; mais elle avait revêtu la force du Christ, l'invincible athlète ; mais elle triompha plusieurs fois de l'ennemi, et conquit dans une glorieuse lutte la couronne de l'immortalité. »

Cependant un athlète manquait pour compléter le groupe que nous avons vu se signaler dans un premier combat. La foule s'en avisa, paraît-il, immédiatement après la mort de Sanctus et de Maturus. Ne séparant pas dans ses ressentiments un chrétien si digne d'être associé à Sanctus, à Maturus et à Blan-

dine, elle fit retentir bruyamment le nom d'Attale, demandant qu'il fût livré aux bêtes. Le peuple fut obéi; le chrétien de Pergame fut amené dans l'arène.

Suivant l'usage, Attale fit le tour de l'amphithéâtre. Une inscription latine était portée devant lui; elle était conçue en ces termes : *Celui-ci est le chrétien Attale.* Chez les Romains, le nom des condamnés ainsi que le motif de leur condamnation étaient proclamés par la voix d'un héraut. Quelquefois ces renseignements, à l'adresse du public, étaient inscrits sur une tablette, portée devant le patient, comme nous le voyons par l'exemple d'Attale, ou bien attachée à l'instrument du supplice, comme il fut fait pour notre Seigneur Jésus-Christ.

Attale allait être battu de verges (1), lorsque le spectacle dont il devait être l'objet fut subitement arrêté. A en juger par l'incident qui va suivre, la cause de ce confesseur n'avait pas été suffisamment instruite, ou bien le président ignorait le résultat de l'instruction. Attale faisait le tour de l'arène, lorsque ce magistrat apprit qu'il était citoyen romain. Légalement, il n'en fallait pas davantage pour arrêter le supplice. D'abord l'exposition aux bêtes ne pouvait être décernée contre un personnage jouissant du droit de cité : le noble sang d'un Romain ne devait pas couler sous la dent des bêtes. Par un autre privilége, la tête du citoyen romain était sacrée; régulièrement, quiconque en portait le titre ne pouvait être mis à mort que sur un ordre de l'empereur ou sur sentence ratifiée par lui. Ce n'est pas que ces priviléges fussent toujours respectés par les proconsuls et les gouverneurs de province; de nombreux exemples montrent que, dans le feu des persécutions, les magistrats ne tenaient pas grand compte

(1) En sa qualité de citoyen romain, Attale ne devait pas être fouetté comme Sanctus, Maturus et Blandine, mais battu de verges.

du droit de bourgeoisie. Mais, dans le cas présent, le président de la Lugdunaise avait ses raisons pour ne pas sortir de la stricte légalité.

Soit égard pour la naissance d'Attale et son titre de citoyen romain, soit plutôt crainte des conséquences que le mépris de ce titre pourrait entraîner, le gouverneur n'osa rien entreprendre qui dépassât les limites de son pouvoir; il recula devant la responsabilité qu'il assumerait en livrant aux bêtes un personnage de cette qualité. Il n'eut donc pas plutôt appris qu'Attale jouissait du droit de cité, que, malgré le peuple et la violence de ses réclamations, il ordonna de retirer ce martyr de l'arène et de le reconduire en prison. Après quoi, suivant en cela le précédent bien connu de Pline, il écrivit à Marc-Aurèle pour le consulter sur la ligne de conduite qu'il avait à tenir.

En toute cette affaire, la conduite du président est parfaitement liée; elle accuse un politique prudent, avisé, qui examine quel vent souffle de Rome, qui prend ses mesures afin de ne pas s'exposer à être désavoué par l'empereur. Cette réserve à l'endroit d'Attale prouve, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, que la persécution n'émanait pas de Marc-Aurèle, mais qu'elle tenait à des causes probablement locales. Au surplus, une circonstance semble lever tous les doutes à cet égard, c'est que la consultation du président avait pour objet non seulement le sort du confesseur de Pergame, mais encore celui de tous les autres, comme il ressort de la Lettre des deux Eglises.

« Cependant, disent les martyrs, Attale, dont le nom était fort connu, fut réclamé à grands cris par le peuple. Attale s'avança donc comme un athlète préparé à la lutte. Il était fort de sa conscience; il s'était solidement exercé dans la discipline chrétienne, montré toujours témoin fidèle de la vérité. D'abord il

fut promené autour de l'amphithéâtre, précédé d'une inscription latine portant ces mots : *Celui-ci est le chrétien Attale.* Le peuple frémissait de rage contre lui. Mais le président, informé qu'il était citoyen romain, le fit reconduire en prison et renfermer avec les autres. Ensuite il écrivit à l'empereur à leur sujet, et attendit la réponse. »

Pour l'Eglise de Lyon, il n'est pas sans intérêt de savoir en quel lieu s'élevait l'amphithéâtre où, suivant l'expression consacrée, combattirent ses premiers martyrs. Cette arène, champ sacré, se recommandait puissamment aux chrétiens qui survécurent à la tempête; ils durent entourer ce lieu d'un culte religieux, le signaler à leurs enfants et à leurs petits-enfants. Héritières de ces indications, les générations suivantes se les transmirent les unes aux autres avec le plus grand soin. Au VIe siècle, Grégoire de Tours, écho vivant de cette tradition, écrivait : *Locus autem ille in quo passi sunt Athanaco vocatur; ideoque et ipsi a quibusdam vocantur Athanacences* (1). Au IXe siècle, Adon, archevêque de Vienne, indiquait dans les mêmes termes le théâtre du martyre : *Quia locus in quo passi sunt Athanaco vocatur* (2). Guidés par ces témoignages, les fidèles de Lyon qui vécurent dans les siècles suivants étaient pleinement fixés sur l'emplacement de l'amphithéâtre; ils savaient en quel lieu avaient été immolés Sanctus, Maturus, Attale, Ponticus, Blandine et les autres. Tradition orale, tradition écrite, monuments sacrés, ruines profanes, une église se rattachant au solitaire Badulphe, et par Badulphe à Blandine, tout leur disait que l'arène où souffrirent les martyrs se trouvait au confluent du Rhône et de la Saône, dans les entours d'Ainay. Concluons. La

(1) *De gloria martyrum*, XLIX.
(2) *Martyrologium*, 2a junii.

Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum dit positivement que les martyrs de ces deux villes combattirent dans l'amphithéâtre ; d'après Grégoire de Tours et Adon, ces martyrs souffrirent au lieu dit *Athanaco* (Ainay) ; la conséquence rigoureuse est que l'arène rougie de leur sang s'étendait dans la zône actuellement occupée par l'église d'Ainay et les rues adjacentes.

Il y a quelques années, M. Auguste Bernard et M. Martin-Daussigny se sont séparés sur ce point de la tradition séculaire, et lui ont opposé, le premier, une topographie imaginaire ; le second, des découvertes précieuses sans doute, mais appliquées d'une manière inacceptable (1).

Dans un siècle de démolition comme le nôtre, on se gêne fort peu pour jeter à bas des murailles historiques, pour les sacrifier à la tyrannie de la ligne droite. Heureusement, il est plus difficile de renverser une tradition sérieuse, arbre séculaire qui enfonce ses puissantes racines dans les profondeurs du passé, les enlace aux institutions, aux pratiques religieuses, aux symboles du culte, à la croyance des fidèles, à des monuments de tout genre. Avant de donner un démenti à la mémoire du passé, il faut être bien sûr de son fait, mettre dans la balance des preuves qui fassent à tout le moins équilibre à l'autorité des siècles.

M. Aug. Bernard s'est le premier inscrit en faux contre la croyance commune, relativement au lieu où s'élevait l'amphithéâtre de Lugdunum ; il affirme que ce monument et l'autel d'Auguste (2) étaient assis dans la zône actuellement oc-

(1) Nous ne parlons pas de la confusion faite par quelques auteurs du théâtre avec l'amphithéâtre. Une étude plus attentive des ruines du théâtre, dont on voit encore quelques restes dans l'enclos des Minimes, a fait revenir de cette erreur.

(2) L'amphithéâtre de Lugdunum se trouvait placé près de l'autel d'Auguste. On ne pouvait donc déplacer l'un de ces monuments sans l'autre, ce qu'il ne faut pas oublier pour l'intelligence de la discussion.

cupée par l'église de Saint-Pierre, la place de ce nom et les rues adjacentes (1). Un ton tranchant, des affirmations carrées ne sauraient suffire pour décider une question ; il faut des preuves. Or, nous n'en trouvons chez M. Aug. Bernard aucune qui ait une valeur sérieuse. Une seule observation dont la vérité ne peut échapper à personne. M. Aug. Bernard n'a pas pris garde aux conséquences de la topographie qu'il propose. D'après son système, saint Pothin se serait donné un redoutable voisinage ; il se serait installé à deux pas de l'amphithéâtre, il aurait élevé un autel au vrai Dieu presque à la porte du temple d'Auguste : saint Pothin n'était pas si malavisé.

M. Martin-Daussigny a parfaitement reconnu l'impossibilité de ce voisinage. A son tour, il a tenté de déshériter le quartier d'Ainay, d'arracher l'amphithéâtre et l'autel d'Auguste à leur place traditionnelle, et de transporter ces deux monuments au pied de la colline de Saint-Sébastien. Pour opérer un pareil transfert, cet archéologue s'est appuyé sur des découvertes qui lui font honneur, mais ne se rapportent pas plus à l'autel d'Auguste qu'à l'amphithéâtre de Lugdunum (2).

Les plus anciens historiens de Lyon avaient aperçu dans l'enclos de la Déserte, transformé sous l'Empire en Jardin des Plantes, les restes d'un amphithéâtre. En 1818, Artaud, secondé par l'administration, put faire des fouilles dont il consigna les résultats dans un mémoire demeuré manuscrit (3). En 1857, les travaux de nivellement entrepris au Jardin des Plantes fournirent à M. Martin-Daussigny l'occasion de reconnaître les débris

(1) *Revue archéologique*, 1847, p. 577. — *L'Autel d'Auguste.*

(2) *Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum*, — *Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste*, par M. Martin-Daussigny.

(3) *Mémoires sur les vestiges d'un amphithéâtre naumachique*, mss. de l'académie.

de cet amphithéâtre, ainsi que les importantes substructions sur lesquelles il reposait. Les précieuses indications fournies par Artaud et M. Martin-Daussigny permettent de déterminer la destination primitive de ce monument.

Il plaît au conservateur du musée de Lyon de voir les restes de l'amphithéâtre de Lugdunum dans les ruines mises à découvert au pied de la côte Saint-Sébastien ; c'est là une conclusion que ne légitiment point les éléments reconnus et décrits par cet archéologue. En effet, l'aqueduc qui amenait au pied de la colline les eaux du plateau de la Bresse, la profondeur du bassin, le carrelage à double rang de briques, le cimentage du fond, ces détails de construction, sans parler des autres, suffisent à déterminer la nature et la destination du monument. D'après ces caractères, il est permis de voir dans l'amphithéâtre de la Déserte une véritable naumachie. Quant aux débris de décorations antiques exhumés dans le voisinage, ils n'appartiennent pas davantage à l'autel d'Auguste. M. Martin-Daussigny a essayé de restituer cet autel avec un massif de maçonnerie et des fragments de marbre mis au jour à quelques pas de la naumachie ; mais, avec les mêmes éléments, il ne serait pas malaisé d'arriver à vingt combinaisons tout aussi vraisemblables.

Pour faire accepter un système opposé à la croyance commune, il était besoin de se mettre en règle avec Grégoire de Tours, le représentant le plus ancien et le plus autorisé de la tradition. Or, ici la difficulté n'était pas médiocre. Voici comment M. Martin-Daussigny prépare son terrain : « Grégoire de Tours, dit-il, sur l'assertion duquel se sont appuyés tous ceux qui ont cru que l'autel d'Auguste était à Ainay, où l'on n'a jamais trouvé un seul monument de ce culte (1)..... » Cette affirmation a de quoi surprendre sous la plume du conservateur des

(1) *Notice sur la découverte de l'autel d'Auguste.*

collections archéologiques de Lyon. M. Martin-Daussigny compte-t-il pour rien les quatre colonnes de granit sur lesquelles repose la coupole de l'église d'Ainay (1)? Peut-il ne pas connaître les débris de tout genre trouvés dans le quartier d'Ainay : inscriptions honorifiques votées par les trois provinces de la Gaule, marbres et colonnes, mosaïques, fragments de statues, blocs considérables, débris dont plusieurs peuvent être rapportés à l'autel d'Auguste ou aux demeures des prêtres augustaux?

Cette première tentative, à l'effet de se préparer les voies, ne semble pas des plus heureuses. Eût-elle été plus habile et mieux fondée, le système topographique de M. Martin-Daussigny ne pouvait y gagner grand'chose, tant que subsisterait ce passage de Grégoire de Tours : *Locus in quo passi sunt Athanaco vocatur.* Pour déraciner l'amphithéâtre de la zône indiquée par la tradition, il fallait se débarrasser d'un texte si gênant, et surtout du mot *passi*, capital dans la question. Si les manuscrits avaient présenté des variantes, ne fût-ce qu'une seule, ces différences auraient donné prise à la critique, motivé un essai de correction. Mais voilà que, pour cette phrase, toutes les éditions de Grégoire de Tours sont conformes, que tous les manuscrits anciens reproduisent le mot *passi*. C'est donc là un texte sincère, arrêté, fixé, qu'il faut accepter, sous peine de se brouiller avec les règles de la critique. M. Martin-Daussigny ne l'entend pas ainsi. Sa raison, la voici : « Peut-être, dit-il, le mot *passi* a-t-il été substitué au mot *sepulti.* » Le procédé est des plus simples et des plus expéditifs. A raisonner de la sorte, pas de texte, si sincère qu'il soit, qu'on ne puisse modifier pour l'utilité de la cause; pas d'autorité qu'on ne puisse écarter, pour peu qu'elle soit gênante. Bref, la phrase de Grégoire de Tours n'a rien à souffrir de cet innocent *peut-être.*

(1) On s'accorde à penser que ces quatre piliers formaient les deux colonnes de l'autel d'Auguste, surmontées chacune d'une statue colossale de la Victoire.

Disons-le aussi, dans l'intérêt de son système, M. Martin-Daussigny traite Grégoire de Tours d'une manière un peu légère. Le père de notre histoire a droit, ce semble, à plus d'égards. Qu'un érudit ne soit pas tenu de le croire sur parole, qu'il puisse faire subir à ses légendes et à ses récits le contrôle de la critique, passer au crible des faits ou des détails peu vraisemblables, c'est son droit ; pour l'exercer, il n'est pas besoin d'insister sur la prétendue crédulité de l'évêque de Tours.

On ne saurait le nier, Grégoire a recueilli sur les lèvres de ses contemporains, ou bien dans les ouvrages qu'il avait à sa disposition, une multitude de détails et de faits qu'il n'a eu ni le temps ni les moyens de vérifier suffisamment ; mais, dans la question topographique qui nous occupe, rien de semblable ne peut être invoqué pour écarter l'indication donnée par ces mots : *Locus in quo passi sunt Athanaco vocatur.*

Elevé par saint Nizier, son grand-oncle maternel, Grégoire de Tours avait passé plusieurs années de sa jeunesse à Lugdunum. Trois siècles et demi seulement s'étaient écoulés depuis Marc-Aurèle. Au VIe siècle, la mémoire du bienheureux Pothin et de ses compagnons était encore vivante dans la cité qu'ils avaient illustrée par leur martyre. De plus, le souvenir de ces héros chrétiens était entretenu par la vue des lieux témoins de leur combat, peut-être aussi par les ruines de l'amphithéâtre. Car enfin le delta tracé par le Rhône et la Saône n'avait pas, dans l'espace de trois ou quatre siècles, changé tellement de physionomie, que les constructions de l'époque romaine n'y fussent encore reconnaissables, au moins dans leurs débris. Au VIe siècle, la naumachie était encore debout. L'amphithéâtre du confluent, à moins qu'il n'eût été construit en bois (1), n'avait pas

(1) De bonne heure les Romains avaient construit, et plus tard ils continuaient à construire des amphithéâtres en bois. Celui de Lugdunum pouvait être de cette nature. On expliquerait ainsi comment il se fait que ce monument n'a pas laissé de ruines reconnaissables.

disparu si complètement qu'il n'en demeurât quelque vestige. Dans tous les cas, la chapelle de Badulphe, qui remontait au IVe ou au Ve siècle, s'élevait à la pointe du delta; c'était un monument indicateur de l'amphithéâtre. Cet oratoire protégeait la tradition locale; il disait alors, comme plus tard la basilique d'Ainay devait le répéter aux âges suivants, que là se trouvait l'arène où Blandine et ses compagnons avaient combattu jusqu'à la mort pour Jésus-Christ. Grégoire de Tours, qui avait vécu plusieurs années dans ce milieu, devait savoir au juste en quel lieu avaient souffert les premiers martyrs lugdunais; son témoignage sur ce point revêt donc le caractère d'une incontestable autorité.

Adon, le grand archevêque de Vienne, confirme l'indication donnée par cet historien. Chroniqueur exact, auteur attentif à relever, dans son Martyrologe et sa Chronique, tous les faits relatifs à la gloire de son Eglise, Adon reproduit la phrase de Grégoire de Tours : *Locus in quo passi sunt Athanaco vocatur*. Or, sous la plume de l'évêque de Vienne, ces mots ont une valeur autre que celle d'une simple répétition. L'Eglise de Vienne ayant fourni son contingent à la phalange des martyrs de Lugdunum, tout ce qui intéresse leur mémoire avait à ses yeux une grande importance. Dans les fréquents voyages qu'il fit à Lyon, Adon eut la facilité de recueillir sur les lieux tous les renseignements désirables sur l'emplacement de l'amphithéâtre, de vérifier l'exactitude de l'indication topographique fournie par l'évêque de Tours.

Il n'y a donc pas lieu de se séparer de la tradition ancienne, de voir l'amphithéâtre de Lugdunum ailleurs qu'aux environs d'Ainay. Les systèmes topographiques dont nous venons de parler sont impuissants à enlever cet amphithéâtre au quartier où le place la tradition, à le transporter

près de l'église de Saint-Pierre ou sur la place Sathonay (1).

Qu'on ne s'étonne pas de l'importance que nous attachons à cette question. Suivant la judicieuse observation de M. de Boissieu, le culte des lieux touche de trop près à celui des choses, pour qu'il soit toujours facile de les isoler complètement l'un de l'autre. En bonne critique, un fait religieux bien établi subsiste tout entier, lors même que les circonstances de temps et de localité données par un auteur seraient trouvées inexactes. En fait, une déception de ce genre ne laisse pas que de troubler le commun des esprits, et, par contre, de jeter quelques nuages sur l'exactitude du fait lui-même.

(1) Voir, sur la question relative à l'emplacement de l'amphithéâtre de Lugdunum, *Ainay, son temple et son autel.* Dans cet opuscule, M. de Boissieu défend la tradition avec une érudition et une abondance de preuves qui nous paraissent décisives. Nous avons largement profité de cet ouvrage.

CHAPITRE IX.

Vertus des martyrs de Lugdunum. — Ils intercèdent en faveur des apostats. — Origine des indulgences. — Les apostats sont réconciliés à l'Eglise. — Alcibiade. — Son abstinence extrême; fâcheux effets qui en résultent. — Sur un avis du ciel, il imite les autres confesseurs dans l'usage des viandes. — Les protestants ne peuvent rien conclure de ce fait contre les lois de l'Eglise sur l'abstinence. — Alcibiade cédait-il à des tendances montanistes? — Quel était le tort de ce confesseur? — Le Montanisme; son origine. — Caractère dogmatique et moral de cette hérésie. — Ravages exercés par les Montanistes dans les Eglises d'Asie. — Les martyrs de Lugdunum en sont informés dans les prisons. — Ils en écrivent aux Eglises asiatiques ainsi qu'à celle de Rome.

Quelque diligence que fît le courrier expédié à Rome par le président de la Lugdunaise, un temps plus ou moins long dut s'écouler jusqu'à son retour. En attendant la réponse de l'empereur, il fallut surseoir à toute exécution, se contenter de détenir les confesseurs dans les cachots. Cette suspension dans les supplices est pour nous une occasion d'étudier de plus près ces héros chrétiens.

Ici doit prendre place une peinture admirable, détachée par Eusèbe de la Lettre des deux Eglises, probablement afin de ne pas interrompre le fil du récit. En quelques traits, le rédacteur de la Lettre nous dépeint le caractère des martyrs, il nous

initie aux sentiments de ces grandes âmes, au secret de leur héroïsme. A la lecture de cette page, on éprouve quelque chose de l'impression produite sur le pèlerin par les peintures des catacombes romaines.

« Or, les martyrs, dit la Lettre, avaient mis toute leur étude à imiter Celui « qui, possédant la divinité, n'a pas cru commet- « tre un larcin en se disant égal à Dieu (1). » Aussi, bien qu'ils se fussent couverts de gloire, qu'ils eussent à plusieurs reprises confessé le Christ, passé de l'amphithéâtre aux horreurs de la prison; bien que leur corps portât la trace du feu, qu'il fût déchiré, couvert de blessures, malgré tout cela, ils ne prenaient point pour eux-mêmes le titre de martyrs, et ne souffraient pas qu'on le leur déférât. Si quelqu'un de nous leur donnait ce titre dans une lettre ou un entretien, ils s'en plaignaient vivement. Cette appellation, ils la réservaient avec amour au Christ, lui, le témoin fidèle et véridique, le premier né d'entre les morts, le principe de la vie en Dieu. En nous parlant de ceux qui étaient déjà sortis de ce monde, ils nous disaient : « Ils sont vraiment martyrs ceux que le Christ a daigné « appeler à lui dans l'acte même du témoignage, mettant par « leur mort le sceau à leur confession. Quant à nous, nous ne « sommes que de pauvres et misérables confesseurs. » Et ils conjuraient les frères avec larmes de prier sans cesse pour eux, afin de leur obtenir une heureuse fin. Les vertus propres aux martyrs, ils les faisaient briller par la confiance avec laquelle ils paraissaient devant les païens; leur grandeur d'âme éclatait par leur patience, par un courage étranger à toute crainte, à tout tremblement. Ces hommes craignant Dieu refusaient le nom de martyrs. Ils s'abaissaient sous la main du Tout-Puissant,

(1) S. Paul, *Epist. ad Philem.*, II, 6.

et cette main a pris plaisir à les exalter. Ils prenaient la défense de tous et n'accusaient personne; toujours prêts à absoudre, ils ne savaient pas condamner. Bien plus, ils priaient pour leurs plus cruels persécuteurs. A l'exemple d'Etienne, ce martyr accompli, ils disaient: « Seigneur, ne leur imputez pas ce péché. » Que s'ils priaient pour leurs ennemis, combien plus le faisaient-ils pour leurs frères! Ce fut la charité parfaite dont ils étaient animés qui leur fit engager un grand combat; ils étreignirent le dragon si fortement à la gorge, qu'ils le forcèrent de rendre vivants ceux qu'il croyait avoir dévorés. On ne les voyait pas s'enfler, se prévaloir de leur constance contre les tombés. Tout au contraire, ils usaient de la surabondance de leurs biens pour soulager la pauvreté de ces malheureux. Prenant des entrailles de mère, ils répandirent pour eux des torrents de larmes aux pieds du Père céleste. Ils demandèrent la vie pour eux-mêmes; Dieu la leur accorda, et ils la communiquèrent à leurs frères, et ils allèrent à Dieu après avoir triomphé de tous leurs ennemis. Ils avaient aimé la paix, ils nous avaient recommandé la paix, ils méritèrent d'aller à Dieu dans la paix. Leur mort ne fut point un objet de deuil pour l'Eglise, leur mère, ni pour les frères une cause de trouble et de dissension; mais ils laissèrent à tous le bonheur, la paix, la concorde et l'amour. »

Admirable page! il faut la lire et la relire pour se pénétrer du parfum qui s'en exhale. Comme on le voit, le courage déployé par ces bienheureux au milieu des tourments, n'était pas une vertu isolée; leur héroïsme avait pour accompagnement et pour support le cortége entier, la réunion complète des vertus chrétiennes. Ces âmes si fières devant les juges, comme elles s'abaissent et s'humilient devant les frères! Ces cœurs si fermes au pied du tribunal et sous la main des bourreaux, comme ils s'attendrissent au malheur des apostats! Modèles placés sous nos

yeux par la divine Providence, ces athlètes ne nous provoquent pas seulement à la fermeté chrétienne, ils nous invitent encore à la paix avec nos semblables, à l'humilité dans nos sentiments, à une charitable tendresse à l'égard de nos frères souffrants et malheureux.

Le tableau que nous venons de contempler se rapporte, en quelques uns de ses traits, à la charité des martyrs envers les apostats ; il se lie donc tout naturellement à l'intervention des premiers en faveur des seconds.

La démarche du président auprès de Marc-Aurèle ajournait forcément le dernier combat. Ce délai, si court qu'il pût être, répondait mal au désir des confesseurs, impatients qu'ils étaient de s'offrir en holocauste, d'aller promptement s'unir à leur divin Chef. Pour se dédommager, ils surent mettre à profit ces jours d'attente, en tirer un excellent parti contre l'ennemi commun. N'ayant pas à combattre de si tôt dans l'amphithéâtre, ils se tournèrent d'un autre côté, dans le but d'engager une lutte fort différente. Sous l'impulsion du Saint-Esprit, leur conseiller et leur guide, ils s'élancèrent sur le démon, leur adversaire principal, et lui arrachèrent la plupart de ceux que l'apostasie lui avait livrés en proie.

Leur charité, aussi large qu'elle était profonde, pouvait-elle oublier les déserteurs de la foi, enfermés avec eux sous les mêmes verrous ? Le triste sort de ces malheureux les touchait d'une pitié profonde. Ils se présentèrent donc devant le Père céleste ; ils se jetèrent à ses pieds, y versèrent tant de larmes et de prières, que Dieu se laissa toucher à leurs supplications. A l'exception d'un fort petit nombre, que la Lettre appelle « des enfants de perdition, » les apostats se relevèrent tous de leur chute, décidés à prendre une éclatante revanche de leur défaite, à laver la honte de leur trahison dans les flots de leur sang.

Par le seul fait de leur apostasie, les tombés s'étaient séparés eux-mêmes de l'Eglise ; ils en étaient exclus avant le prononcé juridique de la sentence d'excommunication. Ils se trouvaient donc dans la déplorable situation d'un membre retranché du corps qui lui communiquait le mouvement et la vie. Pour se réhabiliter devant Dieu et devant les hommes, ils étaient tenus, avant tout, de faire l'aveu pénitent et sacramentel de leur faute ; à cette condition seulement ils pouvaient recouvrer la vie qu'ils avaient perdue. Ensuite, ils devaient solliciter leur réadmission dans la société chrétienne, leur réintégration dans les biens communs à tous ses membres, sauf à se soumettre aux peines canoniques encourues par leur apostasie. Les martyrs, qui avaient intercédé auprès du Père céleste, intervinrent comme médiateurs auprès du conseil des prêtres de Lugdunum. L'effet de leur intercession ne devait pas être moins efficace d'un côté que de l'autre. A leur prière, Dieu avait ouvert les trésors de sa miséricorde ; sur la requête des mêmes intercesseurs, l'Eglise ouvrit son sein pour y recevoir les tombés, elle les réintégra dans tous les droits qu'ils avaient perdus par leur défection. Devant le tribunal de Dieu, ces derniers avaient obtenu miséricorde pour leur crime, grâce pour la peine éternelle ; devant le tribunal de l'Eglise, il leur fut accordé remise des peines temporelles et des pénitences disciplinaires auxquelles étaient condamnés les déserteurs de la cause chrétienne.

Nous touchons ici à l'origine historique des indulgences. La réconciliation des apostats de Lugdunum compte au nombre des faits les plus anciens où l'on voie l'Eglise faire l'application de son pouvoir en cette matière ; c'est aussi un des premiers exemples de la charitable intervention des martyrs en faveur des grands coupables.

Dans ces temps orageux, où la hache des persécuteurs mena-

çait la tête des fidèles, l'Eglise, par honneur pour les témoins du Christ, leur déférait un privilége d'intercession. En conséquence, les grands pécheurs, comme les apostats, tous ceux qui avaient été condamnés à des pénitences publiques, s'adressaient à eux, afin d'obtenir par leur intercession remise totale ou partielle des peines canoniques. Les martyrs délivraient aux pénitents des lettres de recommandation, *libelli*, non sans avoir préalablement examiné si la prudence était en cela d'accord avec la charité. L'évêque auquel ils s'adressaient, était prié d'user d'indulgence envers les porteurs de ces billets. Ordinairement, les *libelli* ne sortaient pas leur effet avant que ceux dont ils émanaient eussent consommé leur sacrifice. Ce rôle, attribué aux témoins de Jésus-Christ par la discipline des premiers siècles, se fondait en général sur la communion des saints, sur le grand principe de la solidarité chrétienne ; il avait pour motif spécial la réversibilité des mérites excédants des justes sur la tête des pécheurs. « Nous croyons, dit saint Cyprien, que les mérites des martyrs et les œuvres des justes peuvent beaucoup auprès du souverain Juge (1). »

Les peines ecclésiastiques, dont les principales dispositions se trouvent déjà formulées dans les Canons des apôtres et les Constitutions apostoliques, formèrent avec le temps une législation pénale très-détaillée. Au IIe siècle, à l'époque de la persécution qui sévit à Lugdunum, la pénitence publique était encore, quant à sa durée et à sa gravité, à peu près laissée à la disposition des évêques. Ce ne fut qu'au IIIe siècle que l'Eglise se vit forcée, par de tristes débats, d'arrêter son système de pénalité, d'en faire un corps de législation régulière. Elle affirmait

(1) Credimus quidem posse apud Judicem multum martyrum merita et opera justorum. (*Epist.* XIII.)

ainsi son autorité judiciaire devant la société chrétienne; elle répondait, par l'organisation de ce pouvoir, aux attaques de Novat et à celles de Novatien.

Comme nous l'avons dit précédemment, les apostats de Lugdunum étaient retenus en prison sous la prévention d'homicide, d'inceste et autres crimes abominables. Cette position singulière simplifiait le rôle que la charité des martyrs devait remplir à leur égard. Au lieu de *libelli* tracés par les intercesseurs, signés de leur main, tout dut se passer verbalement et en prison, entre les confesseurs et les tombés d'une part, et de l'autre entre ces mêmes confesseurs et les prêtres de Lugdunum, représentant l'Eglise veuve de son pontife. Par la vivacité de leur douleur, les apostats avaient donné des gages de leur fidélité future; l'absolution sacramentelle leur avait donc été accordée. Il ne restait plus qu'à les réconcilier avec l'Eglise, à leur remettre toutes les peines disciplinaires qu'ils avaient encourues. Or le temps pressait; ces convertis allaient passer sans aucune transition du rang des apostats dans celui des martyrs. Encore quelques jours, et ils seraient appelés à sceller de leur sang la générosité de leur repentir et le courage de leur foi. Rien donc ne manquait aux conditions généralement exigées pour la remise de toute peine temporelle, pour l'application d'une indulgence pleine et entière (1).

Ce que nous venons de dire sur la réhabilitation de ces malheureux se trouve condensé dans le passage suivant de la Lettre, exprimé avec des images dont la pittoresque beauté n'échappera pas au sens chrétien du lecteur :

(1) Ces conditions, saint Cyprien devait les formuler plus tard dans le texte suivant, déjà cité : « Qui libellum a martyribus acceperunt, et auxiliis eorum adjuvari apud Dominum in delictis suis poscunt; si premi aliqua infirmitate et periculo cœperint, exomologesi facta, et manu eis in pœnitentiam imposita, cum pace a martyribus sibi promissa ad Dominum remittuntur. » (*Epist.* IX.)

« Les martyrs surent mettre à profit ce délai (résultant de la dépêche du président à l'empereur). Ils firent éclater par leur charité la bonté infinie du Christ. En effet, les membres morts furent ranimés par ceux qui étaient vivants. Ces derniers obtinrent miséricorde pour ceux qui avaient renié leur foi ; l'Eglise, cette vierge-mère, fut comblée de joie en recevant pleins de vie, ceux qu'elle avait rejetés de son sein comme autant d'avortons. Grâce aux martyrs, les apostats rentrèrent dans le sein maternel ; ils y furent conçus de nouveau, reformés, et ayant recouvré la chaleur vitale, ils apprirent à rendre témoignage à la vérité. Etant donc rappelés à la vie, fortifiés par la bonté de Celui qui ne veut pas la mort du pécheur, mais l'invite au repentir, ils parurent devant le tribunal, afin d'être interrogés par le président. »

A ces jours de répit se rapporte un fait digne d'attention. Eusèbe l'a détaché de la Lettre des deux Eglises, et l'a renvoyé au troisième chapitre du cinquième livre de son Histoire. Voici de quoi il est question :

Au nombre des confesseurs enfermés dans les prisons de Lugdunum, se trouvait un chrétien nommé Alcibiade. A en juger par son nom, Alcibiade était d'origine grecque. L'austérité de ses mœurs, loin de démentir cette origine, servirait au contraire à la confirmer. Effectivement, dès les premiers jours du christianisme, l'Orient réagit contre le sensualisme païen par les saintes rigueurs de la pénitence ; de bonne heure, il ouvrit aux parfaits des écoles d'ascétisme, donna au monde le spectacle d'austérités qui font pâlir notre lâche pusillanimité. Au fait, Alcibiade vivait en parfaite communauté de prières et de souffrances avec les autres prisonniers, ses compagnons et ses frères. Seulement, il se séparait d'eux par un régime d'abstinence qui, dans les circonstances où l'on se trouvait, pouvait avoir des inconvénients, prêter à des interprétations diverses.

Nous l'avons déjà dit, les chrétiens de Lugdunum s'étaient constitués les pourvoyeurs des martyrs. Les gardiens de la prison, qui trouvaient leur compte à cet office de charité, n'y mettaient pas grand obstacle, et les fidèles profitaient de cette tolérance pour fournir aux prisonniers tout ce que réclamait leur position. Ainsi la nourriture leur était apportée en abondance ; des mets variés, peut-être même délicats, leur étaient offerts. C'était adoucir, dans la mesure du possible, les rigueurs de la captivité, et donner en même temps des marques d'une religieuse sympathie à ceux qui souffraient pour Jésus-Christ. Ne pas agréer ces offrandes, ne pas toucher à ces mets, c'eût été contrister le cœur des fidèles, répondre mal à leur générosité. Les prisonniers usaient donc en toute liberté de ces aliments, rendant grâces à Dieu, l'auteur de tout don. Alcibiade était le seul qui s'abstînt d'y toucher ; pour toute nourriture, il se contentait de prendre du pain et de l'eau. Habitué à une vie très-austère, il n'avait pas cru devoir se relâcher, en prison, de son régime habituel. Une pareille conduite était de nature à indisposer les fidèles contre lui, à faire concevoir des soupçons sur son orthodoxie. Zélés comme ils l'étaient pour tout ce qui intéressait la paix entre les frères, les compagnons d'Alcibiade éveillèrent sans doute son attention sur l'impression produite par son genre de vie ; ils l'engagèrent à sacrifier quelque chose de ses austérités aux intérêts majeurs de la concorde et de la charité. Ces représentations n'obtenant pas l'effet désiré, ils ne durent pas insister beaucoup, de peur d'excéder à leur tour. Eux « qui prenaient la défense de tous et n'accusaient personne, » ils renvoyèrent à Dieu l'appréciation de motifs dont ils ne soupçonnaient ni la pureté ni l'orthodoxie. Cependant la conduite extraordinaire d'Alcibiade suscitait, hors des prisons, une sorte de scandale. Les fidèles n'avaient pas tous cette délicatesse de charité qui écartait de l'esprit des

martyrs les interprétations défavorables à l'austère confesseur. Alors le Saint-Esprit se chargea lui-même de dissiper tous les nuages, de mettre un terme au scandale. Pour cela, il se servit d'Attale de Pergame. Voici comment s'exprime là-dessus la Lettre des deux Eglises :

« Au nombre des confesseurs se trouvait Alcibiade. Il avait mené jusque là une vie fort austère, pour toute nourriture ne prenant pas autre chose que du pain et de l'eau. Lorsqu'il fut en prison, il essaya de suivre le même régime ; mais Attale, après son premier combat dans l'amphithéâtre, connut par révélation divine qu'Alcibiade ne faisait pas bien de s'abstenir des créatures de Dieu, qu'il devenait ainsi un objet de scandale pour les autres. Alcibiade se rendit à cet avis, et se mit à user indifféremment de toute sorte de nourriture, rendant grâces à Dieu de ses dons. Ainsi la grâce divine n'abandonnait pas les martyrs, le Saint-Esprit lui-même était leur conseiller. »

Les protestants ont essayé de se prévaloir de ce passage, de l'opposer aux prescriptions de l'Eglise sur le jeûne et l'abstinence. C'est la conséquence d'une tactique bien connue. Pour gagner à sa cause la nature humaine, la Réforme a imaginé de la mettre à l'aise, de relâcher ou de briser les freins qui peuvent la gêner et la contraindre. Ce plan une fois adopté, les lois ecclésiastiques ne pouvaient trouver grâce aux yeux des novateurs ; ces lois furent déclarées abolies, non avenues. D'après les théologiens protestants, le jeûne et l'abstinence étaient des pratiques judaïques, entachées de superstition, absurdes, contraires à la nature. Une fois lancés, les réformés ne ménageaient guère les expressions. Ce langage après tout était chez eux de tradition ; ils ne faisaient que suivre en cela, comme en beaucoup d'autres choses, l'exemple de Luther, leur modèle et leur père. Pourtant on ne pouvait

s'en tenir aux déclamations et aux invectives, il fallait payer de raisons. Les fortes têtes du parti se mirent donc en quête de textes et d'autorités. Le fait d'Alcibiade leur parut être une bonne fortune. L'école protestante a fait sonner ce fait bien haut; Mélanchthon l'a invoqué contre la pratique du jeûne et de l'abstinence (1).

Mais pour arguer de la conduite d'Alcibiade contre les lois ecclésiastiques sur cette matière, il faut méconnaître les causes du scandale suscité par ce confesseur, se méprendre sur la signification et la portée de la révélation faite par le Saint-Esprit au martyr Attale. Ce ne fut point, en effet, l'austérité d'Alcibiade qui attira sur sa tête le blâme divin ; la Lettre des deux Eglises ne dit rien, ne suppose rien de semblable. « Attale, y lisons-nous, connut par révélation divine qu'Alcibiade ne faisait pas bien de s'abstenir des créatures de Dieu. » Pourquoi le confesseur Alcibiade ne faisait-il pas bien? Etait-ce parce que son abstinence était en elle-même répréhensible, superstitieuse, ridicule? Nullement; mais « parce qu'il devenait ainsi un objet de scandale pour les autres. » Tout se réduit donc à savoir d'où provenait ce scandale. Or, il dérivait d'une double source. D'abord, cette affectation d'Alcibiade à ne point toucher aux viandes apportées par les fidèles prenait, aux yeux de quelques uns, un air de dédain pour leurs offrandes; de plus, elle revêtait une apparence de blâme contre les prisonniers qui usaient de ces aliments en toute liberté. Ensuite, un soupçon d'une nature fort grave s'élevait dans plus d'un esprit. A l'heure qu'il était, plusieurs Eglises d'Orient étaient, comme nous le dirons bientôt, bouleversées par Montan et sa morale excessive. Sans même regarder si loin, les partisans de la Gnose venaient de se répandre dans les vallées du Rhône et de la Garonne; on les avait

(1) *Loci communes theologici*. De scandalo.

entendus déclarer l'usage des viandes impur et défendu. Alcibiade n'avait-il pas donné dans les erreurs des Gnostiques? Ne favorisait-il pas les rigueurs outrées des Montanistes? Telle était la double cause du scandale produit. Alcibiade était donc répréhensible, non pour le fait de son abstinence en elle-même, mais parce que cette abstinence allait à froisser les chrétiens de Lugdunum empressés à nourrir les prisonniers, parce qu'elle pouvait être interprétée à mal, faire supposer qu'Alcibiade obéissait à des tendances hérétiques. Son tort était de pratiquer à contre-temps des rigueurs aussi intempestives qu'elles étaient indélicates, de manquer à la fois de prudence et de charité. Et voilà ce qui provoqua le blâme du Saint-Esprit. Où trouver dans cet avis du ciel rien qui ressemble, de près ou de loin, à la condamnation du jeûne et de l'abstinence? Depuis quand une action, bonne en elle-même, change-t-elle de nature parce que, dans certaines circonstances, il est prudent de s'en abstenir pour ne pas blesser ou scandaliser ses frères? Le scandale reçu suffit-il pour que ce qui était bon de soi, devienne mauvais et illicite (1)? Saint Paul dit aux Romains : « Il vaut mieux ne point manger de viande, ne point boire de vin, et s'abstenir de tout ce qui peut faire tomber le prochain, le scandaliser ou affaiblir sa foi (2). » Nous pouvons retourner ce texte, et dire, en restant fidèle à l'esprit de l'Apôtre : bien mieux valait pour Alcibiade manger de la viande et boire du vin, pour ne pas scandaliser ses frères et affaiblir leur foi.

Il nous faut insister encore sur l'article de l'hérésie, afin de décharger Alcibiade d'un soupçon injurieux à sa mémoire. Quelques historiens ont présenté la conduite de ce confes-

(1) Bellarmin, *De bonis operibus*, l. II, c. XIII.

(2) *Ad Romanos*, c. XIV, v. 21.

seur sous un jour très-défavorable. D'après eux, il pourrait bien avoir été un montaniste formel. Mais la Lettre des deux Eglises, seule pièce que l'on puisse produire, ne renferme rien qui appuie cette accusation; au contraire, nous y trouvons à la décharge d'Alcibiade une preuve qui nous paraît décisive. Il est dans la nature de l'hérésie de se montrer opiniâtre, rebelle; tandis que la docilité à un avis, l'humilité dans une prompte soumission, sont des marques non équivoques de l'orthodoxie, ou du moins de la bonne foi dans l'erreur. Eh bien! dès qu'Alcibiade a reçu, par l'intermédiaire d'Attale, l'avis du Saint-Esprit, il renonce immédiatement à la singularité de son abstinence, il use des viandes apportées par les fidèles, comme tous les autres martyrs. Ici rien qui sente le caractère de l'hérétique. Cette promptitude d'obéissance établit en faveur d'Alcibiade une très-forte présomption. Toutes les apparences sont pour l'orthodoxie de ce confesseur. Or, en l'absence de preuves positives, ces apparences doivent suffire pour écarter de sa tête tout soupçon de Montanisme.

Au reste, le rapprochement des dates ne permet guère de voir en lui un disciple de Montan. S'il faut s'en rapporter à la Chronique d'Eusèbe et à la plupart des chronographes, le Montanisme ne remonterait pas au delà de l'année 172 ou 173 de Jésus-Christ. A l'époque de la persécution de Lugdunum, la Prophétie (ainsi appelait-on la nouvelle doctrine) avait fait de nombreux prosélytes dans la Phrygie et les provinces voisines, mais il n'est pas vraisemblable qu'elle comptât déjà des adeptes dans les Gaules. La vérité est qu'Alcibiade était étranger à toute tendance montaniste ou gnostique, que, dans ses austérités, il s'inspirait uniquement des conseils de l'Evangile et de l'exemple des saints. Encore une fois, une abstinence intempestive d'une part, de l'autre le froissement et les soupçons qui en résultèrent, suffisent à rendre compte de tout.

Il n'est pas étonnant que les fidèles de Lugdunum aient conçu quelque ombrage sur l'orthodoxie d'Alcibiade, préoccupés comme ils l'étaient des agitations religieuses qui troublaient les Eglises d'Asie et de Phrygie. A cette même époque, les martyrs de Lugdunum furent appelés à se prononcer sur le Montanisme. Ils intervinrent dans les débats soulevés par la Prophétie d'une manière qui fait le plus grand honneur à leur zèle et à la pureté de leur foi. C'est une raison d'exposer ici l'origine et le caractère de cette hérésie.

Montan, qui en fut l'auteur, était né de parents païens, au bourg d'Ardaban, en Mysie. Converti au christianisme, ce chrétien de fraîche date se crut appelé à réformer la religion qu'il venait d'embrasser. Afin de donner crédit à cette ambitieuse prétention, il débitait des révélations extraordinaires. En preuve de sa mission, il faisait aussi valoir des extases où le Paraclet s'emparait de lui de telle sorte, qu'il perdait toute conscience et toute personnalité. On prétend que l'imposteur mettait à profit, pour jouer son rôle, de crises cataleptiques auxquelles il était sujet. Bientôt deux femmes, Priscille et Maximille, prétendirent être envahies par le même esprit. Ayant abandonné leur mari, elles s'attachèrent à Montan, et mirent au service de la nouvelle doctrine, avec leur fortune qui était considérable, de prétendues révélations et des extases convulsionnaires. Montan, Priscille et Maximille se mirent donc à prophétiser à qui mieux mieux.

Le Montanisme prenait son point de départ dans la fin prochaine du monde, dans une crise suprême qui ne devait pas tarder, le tout uni à des espérances millénaires. Au dire des nouveaux prophètes, l'univers touchait à son terme (1). Au monde détruit allait succéder un royaume dont la capitale,

(1) S. Epiphan., *Hæres.*, XLVIII, II.

Jérusalem nouvelle, serait Pépuse en Phrygie. Pour prévenir la terreur dont le cataclysme prochain menaçait les hommes, les pratiques en usage dans l'Eglise ne pouvaient suffire. La préparation à ces grands évènements réclamait un degré supérieur de sainteté dans la vie, de rigueur dans la pénitence : telle était la volonté divine. Cette volonté, Montan et ses deux prophétesses avaient reçu du Saint-Esprit la mission de la notifier aux hommes et d'en presser l'exécution.

Tertullien, devenu un peu plus tard le théologien de la secte, a nettement indiqué les rapports que les Montanistes établissaient entre la Prophétie et le christianisme. « Tout a son temps, dit-il : d'abord c'est le temps de la semence, puis le grain pousse, ensuite vient la racine, enfin l'arbre apparaît. Ainsi en est-il de la justification. Son premier âge dura tout le temps des patriarches; son caractère était une crainte naturelle de Dieu. Avec la loi et les prophètes, elle parvint à l'enfance; par l'Evangile, elle s'épanouit dans sa jeunesse; mais avec le Paraclet elle s'élève à la maturité (1). » D'après ce système, l'Eglise avait fait son temps, elle n'était plus à la hauteur des circonstances, elle ne répondait pas à la gravité des évènements dont le monde était menacé dans un avenir prochain. Le Paraclet allait prendre les âmes où les avait laissées le Christ, et les élever à de plus grandes hauteurs; il allait ouvrir des voies nouvelles à l'ascétisme et au perfectionnement de la vie chrétienne. Progrès immense, définitif, dont Montan et ses prophétesses devaient être les initiateurs et les instruments. Le Montanisme n'aspirait à rien moins qu'à enterrer l'Eglise, comme l'Eglise avait fait les funérailles de la Synagogue, à la remplacer pour le gouvernement des esprits et la direction des âmes.

Les réformes ordonnées par le Paraclet et promulguées par

(1) *De virginibus velandis.*

Montan portaient sur les points suivants : défense de convoler à de secondes noces (1), elles étaient entachées d'adultère; jeûnes plus longs et plus rigoureux, ceux de l'Eglise n'étaient plus en rapport avec les besoins du temps (2); exclusion de l'Eglise pour un seul péché mortel, le coupable, banni pour toujours de la société des fidèles, devait demeurer jusqu'à la fin dans celui des pénitents (3); défense de se soustraire à la persécution par la fuite, c'était une faiblesse indigne d'un chrétien (4). De plus, ordre aux vierges de se voiler (5); interdit jeté sur les parures (6), sur la peinture et la statuaire (7), le service militaire (8), les connaissances mondaines (9). Il est facile de le voir, le Montanisme se produisait comme une exagération maladive des principes et des pratiques de l'Eglise.

Ce système s'accuse surtout dans les prescriptions ascétiques et morales. Ce qui caractérise le Montanisme sur ce point, c'est de renverser les bornes établies, de porter la loi sur un terrain laissé à la libre piété des fidèles, en un mot, de confondre le conseil avec le précepte. Ainsi, l'Eglise tenait les secondes noces pour permises, bien que moins parfaites que la monogamie; les Montanistes les frappèrent de prohibition : à leurs yeux, les secondes noces n'étaient qu'un adultère déguisé. Pareil excès pour le jeûne et l'abstinence. L'esprit de mortification avait porté un certain nombre d'ascètes à pratiquer des jeûnes sévères, des abstinences rigoureuses; les Mon-

(1) Tertul., *De monogamia.*
(2) *De jejunio.*
(3) *De pudicitia.*
(4) *De fuga.*
(5) *De virginibus velandis.*
(6) *De cultu feminarum.*
(7) *De idololatria.*
(8) *De corona.*
(9) *De præscriptione.*

tanistes prétendirent imposer à tous des pénitences laissées à la liberté de chacun. Ainsi encore, les fidèles, s'appuyant sur les paroles du Sauveur (1), estimaient qu'il était licite, prudent même, de se dérober à la persécution par la fuite; et parce que des chrétiens avaient attendu les persécuteurs de pied ferme, parce que quelques uns, en petit nombre, mus par le Saint-Esprit, avaient volé au-devant du martyre, les Montanistes transformaient l'exception en règle générale, prescrivaient à tous de ne jamais fuir devant l'orage. Ce code de morale tendait à ériger en précepte la pratique des plus hautes vertus, à vulgariser l'héroïsme, à le faire descendre dans la sphère du devoir.

Cette morale outrée semblait devoir éloigner les esprits du Montanisme; par un phénomène dont l'histoire religieuse fournit plus d'un exemple, c'est le contraire qui arriva. Ce rigorisme fut un attrait, il ne contribua pas médiocrement au succès de la Prophétie. Les têtes mal équilibrées se laissaient aller volontiers à la séduction de ces grandes austérités; d'autre part, les imaginations ardentes, amies de l'extraordinaire, se passionnaient pour ces prophéties apocalyptiques, annonçant la fin du monde et le règne du Paraclet. Tertullien lui-même se laissa prendre à ce double appât. Avec son dur génie et sa brûlante imagination, le prêtre de Carthage déserta les rangs de la vérité pour s'enrôler sous les drapeaux du Montanisme.

Montan eut d'abord quelque peine à faire reconnaître sa mission. Les uns saluaient en lui un prophète inspiré de Dieu; d'autres, en plus grand nombre, ne voyaient dans ce prétendu prophète qu'un insensé, un misérable agité par le démon. Etant parvenu à gagner une poignée d'enthousiastes, il commença, de concert avec Priscille et Maximille, à dogmatiser, à

(1) Matth., c. x, v. 23.

répandre de toute part le venin de ses erreurs. Gardiens de la doctrine et de la morale évangéliques, les évêques d'Asie ne tardèrent pas à s'émouvoir. Dans des entretiens particuliers, ils essayèrent de faire revenir ces fanatiques de leurs illusions. L'inutilité de leurs efforts les décida bientôt à prendre des mesures plus énergiques; ils se réunirent en assemblées, tinrent des synodes où la doctrine nouvelle fut condamnée comme impie, hérétique, où les visionnaires montanistes furent exclus de la communion de l'Eglise. Malgré les inspirations de leur zèle et les actes de leur autorité, ces pontifes eurent la douleur de voir la Prophétie infester les provinces de Mysie, de Phrygie, d'Asie, de Cappadoce et de Cilicie (1).

Le retentissement de ces troubles religieux fut immense. Les chrétiens de Lugdunum, qui se trouvaient en relation épistolaire avec les Eglises d'Asie et de Phrygie, ne furent pas les derniers à apprendre les tristes ravages causés en Orient par le Montanisme. Des lettres qui en informaient les martyrs vinrent les trouver dans leur cachot. Ces prisonniers, dont plusieurs étaient originaires des provinces envahies par l'hérésie, portaient un intérêt trop vif aux Eglises d'Asie, pour ne pas être péniblement impressionnés de ces tristes nouvelles. Leur douleur fut égale aux maux qu'ils déploraient.

Il est permis de le penser, les lettres venues d'Asie ne se bornaient pas à informer l'Eglise de Lugdunum des ravages exercés par le Montanisme (2). Ceux qui les écrivirent, évêques ou fidèles, sous l'inspiration des premiers pasteurs, sollicitèrent, paraît-il, une réponse doctrinale, destinée à la publicité. Grâce au respect que l'on portait aux témoins du Christ, l'avis des martyrs de Lugdunum sur la Prophétie pèserait d'un

(1) Euseb., *Hist. eccl.*, l. V, c. XVI, XVII, XVIII.
(2) Id., ibid.,

grand poids dans la balance; il contribuerait à confirmer les fidèles dans la foi, à désillusionner ceux qui avaient été dupes des faux prophètes. Ces bienheureux se formèrent donc en manière de synode, sous les voûtes de la prison. Là, le Saint-Esprit invoqué, l'enseignement montaniste confronté avec les divines Ecritures, ils déclarèrent condamnable la doctrine de Montan. Après quoi, ils formulèrent nettement cet avis, dans une lettre adressée aux frères d'Asie. Ils écrivirent dans le même sens à Eleuthère, évêque de Rome, le priant de rendre la paix aux Eglises déchirées par l'hérésie. D'après Eusèbe, ces différentes lettres ne furent envoyées à Rome et en Asie qu'après l'immolation des confesseurs. Les frères de Lugduum se chargèrent de les faire parvenir à leur adresse.

Aux lettres des martyrs, les prêtres de Vienne et de Lugdunum en joignirent d'autres qu'ils avaient écrites eux-mêmes, où ils avaient formulé leur jugement propre sur la Prophétie. « Ce jugement, dit Eusèbe, inspiré par la religion, était parfaitement conforme à la foi (1). »

Irénée fut chargé de porter à Rome ces différentes missives, de faire connaître au pape le sentiment de l'Eglise de Lugdunum sur la Prophétie. Il ne paraît pas qu'il ait poussé sa course jusqu'en Asie.

Spectacle admirable : le zèle des saints n'était pas enchaîné dans les prisons. Leur charité, après s'être exercée au profit des apostats, franchit les mers; elle se produit sur un plus grand théâtre, en affermissant la foi des fidèles de l'Asie. Non contents de se poser devant les tribunaux comme des champions de la vérité, ils opposent au Montanisme le témoignage écrit de leur croyance, ils combattent pour la cause du Christ avec leur plume comme avec leurs souffrances.

(1) Euseb., *Hist. eccl.*, l. V, c. III.

Ces témoins de Jésus-Christ étaient visités par les fidèles de Lugdunum, consultés par les frères d'Asie, assistés par le Saint-Esprit, leur divin conseiller. De la sorte, leur prison devenait un sanctuaire, un consistoire, un cénacle chrétien, un lieu béni, d'où ils répandaient, au loin comme auprès, la salutaire influence de leurs exemples, de leur doctrine, de leurs conseils, de leur puissante intercession auprès de Dieu et de l'Eglise.

CHAPITRE X.

Réponse de Marc-Aurèle au président de la Lugdunaise. — Rétractation des apostats. — Dernière lutte. — Le médecin Alexandre. — Quelques mots sur l'exercice de la médecine dans l'Empire. — Eloge d'Alexandre. — Détails sur ce martyr. — Attale et Alexandre exposés aux bêtes. — Le jeune Ponticus; il n'était pas frère de Blandine. — Ponticus et Blandine dans l'amphithéâtre. — Leur mort glorieuse. — Crypte d'Ainay.

Le courrier expédié par le président avait à sa disposition les chevaux de poste échelonnés sur la voie romaine; il pouvait donc faire grande diligence, franchir en quelques jours la distance qui séparait Lugdunum de Rome. Ce messager dut rencontrer l'empereur dans cette dernière ville. A la date de 177, Marc-Aurèle était de retour dans sa capitale, après le voyage qu'il avait entrepris en Orient, dans le but de pacifier les provinces ébranlées par la révolte de Cassius.

Il est fort douteux qu'il ait été flatté du message qui lui arrivait de Lugdunum, satisfait de ce recours à son autorité. Par la lettre consultative du président de la Lugdunaise, Marc-Aurèle était mis en demeure de s'expliquer nettement sur le compte des chrétiens, de se prononcer par un acte offi-

ciel, dont il ne pouvait se dissimuler les conséquences. Or, les grands partis, les coups décisifs, répugnaient à l'indécision de sa politique, allaient mal à la faiblesse de son caractère. Sa douceur naturelle, le souvenir de la victoire due aux chrétiens de la Fulminante, l'inclinaient peut-être à la clémence; mais, d'autre part, son dévouement au culte officiel, les influences païennes qui assiégeaient son palais, lui conseillaient la rigueur. Placé entre ces deux partis, Marc-Aurèle n'eut pas le courage de suivre les inspirations de la tolérance et de la gratitude. Au lieu de consulter la voix de sa conscience et les principes de l'équité, il regarda au fanatisme des masses, aux passions des sophistes, des enchanteurs et des devins dont il aimait à s'entourer. Ce fut sans doute sous l'influence d'un Fronton, d'un Crescent, d'un Arnouphis, qu'il répondit au gouverneur de la Lugdunaise; on dirait que Marc-Aurèle eut la main forcée par son puissant entourage. Bien que cette réponse accuse autant de faiblesse que de cruauté, elle n'en constitue pas moins un acte qui charge la mémoire de ce prince, et lui imprime au front une large tache de sang. A ce titre, elle entre nécessairement au dossier que doit parcourir l'historien, avant de porter un jugement sur le fils adoptif d'Antonin-le-Pieux. Ce rescrit était conçu en termes aussi catégoriques qu'ils étaient cruels. Il ne nous est pas parvenu dans sa teneur officielle; le passage suivant de la Lettre peut nous tenir lieu du texte :

« César répondit qu'il fallait mettre à mort ceux qui persisteraient dans leur confession, et relâcher ceux qui renieraient leur foi. »

Le président ne pouvait qu'applaudir à cette réponse. En portant la peine de mort contre les confesseurs fidèles au Christ, Marc-Aurèle sanctionnait implicitement l'effusion du sang déjà versé. Pour les mesures déjà prises, comme pour la sentence à

intervenir, le gouverneur pouvait abriter sa responsabilité derrière la volonté de César.

D'après l'opinion commune, les derniers martyrs furent mis à mort au commencement du mois d'août. Le rédacteur de la Lettre ne signale pas expressément cette époque, mais il la donne suffisamment à entendre par le terme qu'il emploie. Dans cette *panagyrie*, les historiens lyonnais s'accordent à voir le concours immense que les fêtes en l'honneur de Rome et d'Auguste, célébrées aux calendes d'août, attiraient de toute part à Lugdunum. Il n'y a donc pas lieu de reporter deux mois plus tôt le dernier interrogatoire, comme le fait un auteur (1). La fête de saint Pothin et de ses compagnons, fixée par l'Eglise au deuxième jour de juin, ne favorise nullement cette opinion. Aux termes de la Lettre, la grande boucherie où furent immolés les martyrs de Lugdunum, fut consommée à l'amphithéâtre, pendant des fêtes qui, suivant toute vraisemblance, étaient les fêtes du mois d'août (177). On ne sait combien de jours s'écoulèrent entre la mort du bienheureux Pothin et cette dernière date. Toutefois il est naturel de penser, avec dom Ruinart (2), que ce grand évêque succomba dans la prison le deuxième jour de juin. Après la persécution, l'Eglise de Lugdunum, instituant une fête en l'honneur de saint Pothin, ne voulut pas séparer du pontife ceux qui lui avaient été associés dans les souffrances. Elle choisit donc, paraît-il, le deuxième jour de juin, pour honorer dans une fête commune ses quarante-huit premiers martyrs.

Lorsqu'arriva la réponse de l'empereur,

« On était, dit la Lettre, au commencement d'une réunion

(1) M. Martin-Daussigny.
(2) Notæ ad Epist. Eccl. Vienn. et Lugd.

solennelle qui attire de tous les pays un grand concours d'étrangers. Le président traduisit les saints à son tribunal, pour les donner en spectacle à la multitude. Il leur fit subir un nouvel interrogatoire. Après quoi, tous ceux qui furent trouvés ayant droit de cité eurent la tête tranchée; quant aux autres, ils furent livrés aux bêtes. »

Ainsi, par une coïncidence fortuite, la lettre de Marc-Aurèle était rendue au président à la veille des fêtes d'Auguste. En cela encore, la fortune servait ce magistrat à souhait. Il ne lui était pas malaisé de faire tourner au profit de sa popularité l'exécution du rescrit impérial. Des chasses, où figureraient les prisonniers chrétiens, enrichiraient le programme des jeux; elles fourniraient un spectacle non moins intéressant que les courses de chars, les jeux mêlés et les combats d'éloquence. Habitants de Lugdunum, étrangers accourus dans cette ville, prendraient à ces chasses un égal plaisir. Le gouverneur se flattait de piquer ainsi la curiosité des Gaulois, de leur fournir ample matière à des récits qu'ils porteraient, comme souvenirs des fêtes augustales, jusqu'aux frontières du Rhin et aux plages lointaines de l'Océan.

La réponse de Marc-Aurèle fut à peine connue dans la ville, qu'elle provoqua de toute part de bruyantes acclamations. De leur prison, les confesseurs y applaudirent par une joie reconnaissante envers le Dieu qui les appelait à lui par la voie triomphale du martyre. Le jour des calendes d'août, premier jour des fêtes, s'était levé sur Lugdunum. Les quatre routes ouvertes par Agrippa, les voies fluviales du Rhône et de la Saône, avaient versé dans la cité des flots d'étrangers. Des Lingons et des Morins, des Pictons et des Arvernes, s'y rencontraient avec des Eduens et des Séquanais, avec des Ségusiens et des Gallo-Romains de la Narbonnaise. Ces étrangers étaient attirés par des

mobiles divers. Les uns (c'étaient les notables des cités) se rendaient à l'assemblée politique du confluent, ils accouraient à Lugdunum pour y conférer sur les intérêts généraux de la Gaule; d'autres profitaient de cet immense concours pour les affaires de leur commerce; un petit nombre était mu par un sentiment religieux; tous se promettaient de prendre part aux réjouissances publiques, d'assister aux spectacles préparés par le président de Lugdunum et les édiles de la cité.

Avant de mettre à exécution le rescrit impérial, le président devait s'assurer préalablement des dispositions actuelles des prisonniers chrétiens; après quoi, il ferait justice de tous ceux qui s'opiniâtreraient dans la confession de leur foi. C'était matière toute trouvée à un double spectacle : l'un aurait pour théâtre le forum; l'autre, l'amphithéâtre du confluent.

Le jour des calendes d'août, le président prit place sur son tribunal, entouré de ses licteurs portant les faisceaux, au milieu de ses assesseurs, des greffiers, des hérauts, des appariteurs et autres officiers, dans un appareil propre à frapper les Gaulois étrangers à la solennité de ces assises. Les confesseurs demeurés fidèles, ainsi que les tombés, furent tous tirés de prison, amenés sur la place publique et introduits dans l'enceinte réservée. Comme toujours, leur arrivée fut accueillie par des cris sauvages, par un torrent d'imprécations et d'injures qui se perdaient au milieu de la clameur universelle. Le silence rétabli, les spectateurs, avides des émotions du prétoire, sont tout yeux et tout oreilles. Le président ouvre la séance par l'interrogatoire des apostats. Il pensait en avoir bientôt fini avec ces déserteurs de la cause chrétienne; un mot de leur part, ratifiant leur apostasie, lui suffirait pour les élargir et les renvoyer libres de toute accusation. Ce magistrat, qui comptait sur la persistance de ces malheureux dans leur première faiblesse, y voyait plus d'un avantage pour la cause païenne.

D'abord, le spectacle d'une abjuration solennellement renouvelée, atténuerait l'effet que ne manquerait pas de produire la constance des autres martyrs; ensuite, l'exemple des tombés pouvait déterminer la défection de quelques confesseurs, ébranlés peut-être par les tourments qu'ils avaient déjà endurés.

Les apostats formaient un groupe à part dans l'enceinte réservée. Une place leur avait été assignée tout près du tribunal, à une certaine distance des bancs où étaient assis les confesseurs demeurés fidèles. Ils devaient être interrogés à part; le président voulait sans doute ménager en eux un reste de pudeur, les amener à faire, à voix basse, une déclaration qu'ils rougiraient de proclamer tout haut. Quelques paroles tombées de leurs lèvres pouvaient suffire à tout. Ces mots, murmurés tout bas, seraient recueillis par un héraut, et proclamés à voix de Stentor. Le peuple y applaudirait avec fureur, et l'effet désiré serait produit.

Le président s'adressa donc, comme dans un aparté, aux apostats, établis tout près de son tribunal. Aux réponses qui lui furent faites, quels ne furent pas son désappointement et son dépit! Au lieu de ratifier leur défection première, les tombés avaient le courage de la désavouer; presque tous se rétractaient avec éclat, voulaient, à force d'héroïsme, réparer le scandale qu'ils avaient donné par leur faiblesse. Exhortations, promesses, menaces de la part du président; du côté de la multitude, trépignements, imprécations, hurlements sauvages, rien n'y fit. Le courage de ces convertis étant doublé par la vivacité de leur repentir, ils supportèrent le déchaînement de ce double orage d'un front qui fit perdre toute espérance au juge et au peuple. Bon gré mal gré, il fallait prendre son parti de cette solennelle déception, dévorer en silence la honte d'un échec auquel on avait ménagé soi-même une éclatante publicité. Ordre fut immédiatement donné de mettre au nombre des autres martyrs ces chrétiens revenus de leur apostasie. La hache des licteurs ou la

dent des bêtes leur feraient payer la blessure faite par eux à l'amour-propre du lieutenant de César. Quelques uns, en fort petit nombre, persistèrent dans leur lâche défaillance. Pour l'Eglise de Lugdunum, c'était un motif plus que suffisant de s'affliger, de verser des larmes; quant au gouverneur, il n'avait pas de quoi lever la tête et triompher.

« Le Christ, disent les martyrs, fut glorifié d'une manière éclatante, lorsque ceux qui avaient d'abord renié son nom vinrent, à la grande surprise des païens, à le confesser de nouveau. On les interrogeait à part pour les mettre immédiatement en liberté; mais, ayant rendu témoignage au Christ, ils furent rangés au nombre des martyrs. Ils demeurèrent hors du sein de l'Eglise, ceux qui ne surent garder ni trace de la foi, ni respect pour la robe nuptiale, ni sentiment de crainte envers Dieu. Enfants de perdition, ils déshonorèrent la religion par leur impiété; tous les autres furent réunis à l'Eglise. »

Par la rétractation des apostats, l'accusation venait de perdre tout le terrain qu'elle avait conquis. Le président avait cru faire preuve d'habileté, en détenant, sous la prévention de crimes imaginaires, ceux qui avaient renié leur foi, et ce beau calcul venait de tourner contre lui, d'aboutir finalement à la gloire du Christ et de son Eglise.

Le dernier interrogatoire fut marqué par un touchant épisode. Ce fait projette un éclair de vive lumière sur l'empressement des fidèles à suivre les phases de la lutte, à soutenir les martyrs devant les juges et les bourreaux. Il nous a aussi valu de précieux détails sur saint Alexandre. La Lettre des deux Eglises nous fait connaître son nom, son pays, sa profession; elle nous trace un vigoureux profil de ce chrétien, zélé comme un apôtre, intrépide comme un martyr. C'était un moyen

de reconnaître les importants services rendus par lui à la cause du christianisme.

Alexandre était Phrygien; il appartenait par sa naissance à une des deux provinces auxquelles fut adressée la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum. Les parents, les amis, les compatriotes qu'il avait laissés de l'autre côté de la mer, purent lire avec un légitime orgueil son éloge, tracé par des témoins oculaires de ses souffrances et de sa mort. Alexandre faisait partie de la colonie asiatique, si brillamment représentée dans la liste des martyrs de Lugdunum. Il était de condition libre, sans avoir la qualité de citoyen romain, car il fut condamné aux bêtes. Fixé depuis nombre d'années dans les Gaules, c'était un vétéran du Christ, probablement un de ces chrétiens qui reçurent le bienheureux Pothin à son arrivée sur les bords de la Saône. En grand renom parmi les fidèles de la ville, il était connu de tous par la ferveur de sa piété et la courageuse initiative de son zèle. Alexandre était médecin. On se rendrait difficilement compte de l'influence exercée par ce chrétien de Phrygie, si l'on n'avait une idée de la position faite à ceux de sa profession chez les Romains et les Gallo-Romains.

Naturellement, on faisait grand cas de la médecine dans une société où l'homme tenait à la vie, surtout pour la somme de jouissances qu'elle pouvait donner. Dans l'Empire, de nombreuses immunités étaient attachées à l'enseignement et à l'exercice de l'art médical. Antonin-le-Pieux dispensa les philosophes, les rhéteurs, les grammairiens et les *médecins*, des fonctions municipales, des tutelles, du service militaire, et de plusieurs autres charges tant civiles que politiques (1). Sous Marc-Aurèle, Galien enseignait à Rome, il était dans tout l'éclat de sa renommée. Cependant la médecine n'avait pu réaliser encore de

(1) Pandect., l. XXVII, tit. I, De excusat.

grands progrès. La cause en était, d'abord à l'état d'enfance où se trouvaient les sciences naturelles, ensuite aux obstacles créés à la dissection du corps humain par le respect dont les anciens entouraient les morts.

Les Romains ne l'ignoraient pas plus que nous, la médecine intéresse au plus haut point la vie et la santé; pourtant la législation de ce peuple ne présente aucune disposition spéciale sur cette matière. L'art médical était assimilé aux industries ordinaires, et, comme tel, il était régi par le droit commun. Cette lacune dans le code venait moins de négligence ou d'oubli, que de l'impossibilité de réglementer un art réduit encore aux tâtonnements de l'empirisme. Dans l'Empire romain, l'exercice de la médecine n'était soumis à aucune des conditions généralement exigées aujourd'hui. Aucune obligation pour le candidat de faire ses preuves devant un jury spécial, de se munir d'un diplôme, d'obtenir une autorisation préalable. L'Etat se déchargeait de tout sur les intéressés eux-mêmes. Chacun pouvait recourir, à ses risques et périls, au médecin qui lui inspirait le plus de confiance. C'était faire la partie belle aux empiriques et aux praticiens de toute sorte. Ces gens-là ne se faisaient pas faute de vanter leurs recettes curatives, de donner tous leurs remèdes comme des panacées universelles. La médecine étant un métier comme les autres, c'était aux familles et aux individus à prendre leurs garanties, à s'adresser à bonne enseigne, afin de n'être pas dupes des charlatans et victimes de leurs drogues.

Les citoyens opulents, attachés plus que les autres à la vie, se procuraient à beaux deniers un esclave expert en médecine. Cet Hippocrate domestique était chargé de veiller sur la précieuse santé de son maître. Comme de raison, il tenait une des premières places parmi ses compagnons d'esclavage; il était estimé, prisé, choyé autant et plus que le poëte, le philosophe, le mu-

sicien, le secrétaire, et tous les autres qui entraient dans la *famille*, pour embellir la vie de son chef ou charmer ses loisirs.

Au prix élevé où ils se vendaient, ces praticiens de condition servile ne pouvaient être acquis par tous les citoyens. Mais tout le monde pouvait s'adresser à des médecins de condition libre, qui mettaient leur savoir et leur expérience au service du public, pratiquaient leur art sans autre recommandation que leur habileté personnelle. Les sujets sortis des écoles de Marseille et d'Alexandrie étaient en grande estime; ceux de la Grèce et de Rome n'avaient pas une moindre réputation. Les cités opulentes s'adressaient volontiers à ces écoles; elles leur demandaient des maîtres pour l'enseignement et la pratique de la médecine (1). Les médecins orientaux n'attendaient pas toujours un appel de ce genre pour aller chercher fortune au loin. Ils quittaient spontanément les rivages de l'Egypte ou de l'Asie, et allaient se fixer dans des villes lointaines, où leur origine seule ne contribuait pas peu à les mettre en faveur, à leur attirer riche et nombreuse clientèle.

Comme beaucoup d'autres, Alexandre avait abandonné sa patrie pour les régions occidentales. Arrivé à Lugdunum, il s'était arrêté dans cette ville pour y pratiquer son art. A l'époque de la persécution (177), il comptait de nombreuses années de séjour dans la cité de Plancus. Alexandre avait donc une longue pratique; de plus, il exerçait la médecine avec la conscience d'un chrétien et la délicatesse qu'inspire la charité, deux causes qui devaient servir sa réputation, lui attirer la confiance publique. Il n'est pas probable qu'il appartînt au corps officiel des professeurs, nommés par les magistrats de Lugdu-

(1) Sous Antonin-le-Pieux, les villes de premier ordre n'avaient pas moins de dix professeurs chargés d'enseigner la médecine. Au commencement du IIe siècle, un médecin célèbre, nommé Abascantus, professait la médecine à Lugdunum. Galien dit avoir profité de ses ouvrages.

num et payés sur la caisse de la curie; sa qualité de chrétien, dont il n'était pas homme à faire mystère, eût suffi pour lui faire donner l'exclusion.

Dans l'exercice de son art, Alexandre ne se préoccupait pas moins des intérêts de l'âme que de la santé physique de ses clients. Par lui la vérité pouvait circuler assez librement, trouver accès dans les maisons et les familles païennes. Sans doute, plus d'un adorateur des idoles, prédisposé par la reconnaissance, ouvrit les yeux à la lumière, aprés avoir été guéri par ses soins. Et puis, combien d'enfants en danger de mort furent par lui baptisés et envoyés au ciel!

Tel était le médecin Alexandre. Soit que sa profession eût protégé sa personne, soit qu'il eût pris les précautions suggérées par la prudence, il avait échappé aux poursuites exercées contre les chrétiens. Cependant, dévoué comme il l'était à la cause commune, il ne pouvait demeurer étranger à la lutte. Puisqu'il ne lui était pas donné de payer de sa personne, du moins il voulait paraître sur le théâtre du combat, porter aux confesseurs l'appui de sa présence, l'encouragement d'une visible sympathie.

Déjà la multitude inondait le forum de Trajan. Alexandre, fendant ses flots pressés, parvient au premier rang des spectateurs, et s'établit en face des accusés. L'interrogatoire commencé, il se met en tiers dans la scène, afin d'y jouer un rôle muet d'une singulière expression. Mouvements de tête, jeu de physionomie, gestes même, il emploie tous les moyens, la voix seule exceptée, pour encourager les martyrs, les soutenir dans la confession de la foi. « On eût dit une femme dans les douleurs de l'enfantement, » suivant l'énergique expression de la Lettre. Cette mimique à laquelle il s'abandonnait sans souci de sa propre sûreté, ne pouvait manquer de frapper les yeux des païens. A cette vue, la foule exaspérée frémit de

rage ; elle s'en prend à lui du changement qui venait de s'opérer dans les apostats, l'accusant d'avoir été l'auteur de ce retour. Cette accusation allait donner la parole à Alexandre, rendre son rôle parlant et actif. Aux cris poussés contre lui, le président le prenant à partie, lui demanda ce qu'il était. Directement interpellé, le médecin de Phrygie ne faillit point à sa vieille réputation ; il confessa hardiment qu'il était chrétien. Et il fut condamné aux bêtes.

Pour le président et le peuple, le premier jour des fêtes pouvait compter au nombre des jours néfastes. Grand était le désappointement du juge ; l'exaspération de la populace était à son comble. Il leur restait, pour tout dédommagement, la ressource stérile de la vengeance. Ce plaisir des âmes basses et cruelles, les bourreaux et les bêtes le donnèrent largement au gouverneur, aux prêtres des idoles et au peuple. En exécution du rescrit impérial, les martyrs furent partagés en deux groupes : les citoyens romains et ceux qui ne l'étaient pas. La tête des premiers tomba sous la hache des licteurs : c'était leur privilége. Quant aux autres, esclaves ou sujets provinciaux, ils furent condamnés à figurer dans les chasses de l'amphithéâtre.

On s'en souvient, le président avait retiré Attale de l'arène ; son titre de citoyen romain exemptait légalement ce dernier de toute peine infamante, et par conséquent de l'exposition aux bêtes. Mais soit que la réponse de l'empereur autorisât formellement à passer outre, soit que le président, vu les dispositions manifestées par Marc-Aurèle à l'égard des chrétiens, se crût autorisé à faire bon marché du droit de cité, ce magistrat ramena le martyr Attale dans l'amphithéâtre, il le rendit à la dent des bêtes et à la férocité du peuple.

Alexandre descendit dans l'arène avec Attale de Pergame ; noble couple, tous les deux originaires de l'Asie, en partance tous les deux pour la patrie céleste, par la voie du martyre.

Comme deux athlètes d'élite, ils soutinrent un grand combat, parcoururent la série des tourments dus à la fertile imagination des bourreaux. Donnés en spectacle à des milliers de spectateurs, ils se montrèrent dignes de leurs devanciers dans la carrière sanglante, dignes du Christ auquel ils rendaient le suprême témoignage. Egaux en courage, ils parurent différents dans leur attitude extérieure. Muet, immobile, Alexandre ne dit pas un mot, ne fit pas entendre un gémissement. Recueilli en Dieu, il s'entretenait paisiblement avec Celui pour lequel il allait mourir; il s'adonnait à une oraison qui émoussait les pointes de la douleur. Pour Attale, préoccupé de l'honneur du nom chrétien, il ne voulut pas mourir avant d'avoir à son tour protesté contre les calomnies proférées par les esclaves. De la chaise ardente sur laquelle il était douloureusement assis, l'intrépide martyr s'adressant à la foule, s'écria : « Ce que vous faites, vous, voilà ce que l'on peut appeler manger de la chair humaine. Pour nous, nous n'en mangeons pas, et nous ne sommes coupables d'aucun autre crime. » On pouvait en croire un témoin qui allait périr pour sa foi, s'en rapporter à un avocat élevant la voix d'un siége de fer rougi au feu. Puis, à la question qui lui était faite sur le nom de Dieu, Attale répondit : « Dieu n'a pas de nom comme un homme. » Par cette réponse, le martyr voulait écarter toute assimilation entre le Dieu véritable et l'homme, sa créature. Alexandre et Attale furent meurtris de coups, brûlés sur la chaise de fer, déchirés par les bêtes. Comme ils respiraient encore, sur la réquisition du peuple, arbitre et régulateur des supplices, le confecteur parut dans l'arène; il s'approcha le glaive à la main, et perça les deux athlètes l'un après l'autre. Généreux martyrs, ils tombèrent empourprés de leur sang, comme la victime s'affaisse, au pied de l'autel, sous le couteau du victimaire. Bientôt après, leurs dépouilles sanglantes furent traînées à la pointe d'un croc sous les voûtes du *spoliarium*.

Le texte suivant de la Lettre en dira plus que de longues paroles sur les confesseurs Alexandre et Attale :

« Pendant qu'on interrogeait les martyrs, un chrétien nommé Alexandre se tenait près du tribunal. C'était un médecin, Phrygien de naissance, fixé dans les Gaules depuis nombre d'années, connu de tous par son amour pour Dieu et l'intrépidité de son zèle à prêcher la vérité, car il avait reçu du ciel communication de l'esprit apostolique. Pendant l'interrogatoire, il encourageait par signes les confesseurs à tenir ferme. A ses gestes, pleinement aperçus de ceux qui entouraient le tribunal, on eût dit une femme dans les douleurs de l'enfantement. La multitude, furieuse de voir ceux qui avaient renié leur foi la confesser de nouveau, poussa des cris de rage contre Alexandre, l'accusant d'être l'auteur de ce changement. A ces cris, le gouverneur, s'adressant à Alexandre, lui demanda ce qu'il était. Celui-ci ayant répondu qu'il était chrétien, le juge irrité le condamna aux bêtes. Le lendemain, il parut dans l'amphithéâtre avec Attale. Le président, voulant être agréable au peuple, avait condamné ce dernier pour la seconde fois aux bêtes. Ces deux athlètes soutinrent un grand combat ; ils parcoururent la série des tourments inventés par les bourreaux. Enfin ils furent égorgés. Alexandre ne poussa pas un gémissement, ne fit pas entendre une parole ; mais, recueilli dans son cœur, il s'entretenait familièrement avec Dieu. Pour Attale, il était assis sur une chaise de fer rougie au feu. Alors que de ses membres s'exhalait une forte odeur de chair brûlée, il s'écria : « Ce que vous « faites, vous, voilà ce que l'on peut appeler manger de la « chair humaine. Pour nous, chrétiens, nous ne mangeons pas « de chair humaine, et nous ne sommes coupables d'aucun « autre crime. » Puis, comme on lui demandait quel était le Dieu des chrétiens, il répondit : « Dieu n'a pas de nom comme « un homme. »

Enfin nous touchons au dénouement de cette horrible tragédie. Le dernier jour des jeux était arrivé; il devait éclairer de ses rayons le triomphe final des martyrs. Une chasse annoncée dans toute la ville allait dignement couronner les fêtes d'Auguste. L'amphithéâtre s'ouvrit à une foule immense, composée d'étrangers et d'habitants de Lugdunum. La curiosité des uns et des autres avait été vivement excitée par les spectacles des jours précédents. Aussi, longtemps avant l'heure, les gradins avaient disparu sous les nombreux spectateurs qui tapissaient la vaste enceinte. L'impatience était grande au milieu de cette multitude passionnée, rugissante, altérée de sang. L'arrivée du président fut saluée de bruyantes acclamations. Bientôt après, les appariteurs introduisirent dans l'arène Ponticus et Blandine; ils les flagellèrent à coups de fouet, suivant l'usage, les promenèrent autour de l'amphithéâtre, et la chasse commença.

Ponticus était un adolescent de quinze ans, bien au dessus de son âge par la virilité de son âme et l'énergie de sa foi. Nous ne savons rien des antécédents ni de la famille de cet intéressant martyr. Son nom, de physionomie grecque, semblerait indiquer que Ponticus était d'origine hellénique. Quelques auteurs l'ont donné pour frère à Blandine, et l'ont placé, comme cette dernière, dans la condition servile. Cette double conjecture ne nous paraît pas fondée. Selon nous, Ponticus n'était pas uni à Blandine par une fraternité autre que la fraternité chrétienne; c'est en ce sens seulement que celle-ci est appelée sa sœur. Si Ponticus fût issu de parents esclaves, le rédacteur de la Lettre, si attentif à relever tout ce qui pouvait tourner à l'honneur du christianisme, n'aurait pas omis ce détail. Son silence à cet égard indique suffisamment que Ponticus n'était point né dans l'esclavage, et partant qu'il n'était pas frère de Blandine. Pour la troisième fois, l'esclave chrétienne est ramenée, comme personnage actif, sur la scène du martyre. Enfin,

elle va par sa mort glorieuse clore le drame sanglant de Lugdunum, donner le signal des applaudissements aux anges et aux saints, invisibles témoins de son triomphe. Les jours précédents, Ponticus et Blandine avaient été placés dans un coin de l'arène, non comme bestiaires, mais comme spectateurs. En les faisant assister tous les deux à l'immolation d'Alexandre et d'Attale, le président espérait les effrayer, et amener par suite une scène d'apostasie. Ponticus pouvait, par sa jeunesse, donner lieu à de telles espérances; mais Blandine avait fait assez bien ses preuves pour écarter de sa tête l'outrage d'un pareil sentiment.

Introduits de nouveau dans l'arène, la douce esclave et le tendre adolescent se tenaient debout au milieu de l'amphithéâtre, prêts à la lutte dernière. Avant de les exposer aux assauts des bêtes, le président les pressa d'abjurer leur foi pour embrasser le culte des idoles. Mais Ponticus et Blandine lui répondirent en des termes empreints d'un profond mépris pour les faux dieux. Le peuple alors, se livrant aux accès d'une frénétique fureur, réclama contre eux des supplices variés et cruels. Ses désirs furent servis à souhait par les bourreaux. Cependant, après chaque torture, le président revenait à la charge contre les deux martyrs, les pressant de jurer par les dieux de l'Empire, mais sans plus de succès une fois que l'autre. Au milieu de ces alternatives, Ponticus trouvait force et soutien dans Blandine. L'héroïque esclave animait le jeune martyr du regard, de la voix et surtout de l'exemple. La vue de Blandine, si sereine au milieu des tourments, le front rayonnant d'espérance, soutenait, enflammait Ponticus. Aussi cet adolescent de quinze ans déploya-t-il un courage digne d'un vétéran chrétien. Enfin il rendit au milieu des supplices son âme innocente et pure à son Créateur.

Demeurée seule debout sur l'arène ensanglantée, Blandine

contemplait à ses pieds le corps inanimé de Ponticus. Dans le cadavre du jeune martyr, elle voyait un magnifique trophée élevé à la gloire du Christ. Radieuse et triomphante au milieu de l'arène, elle aspirait à sceller son témoignage avec les dernières gouttes de son sang. Tous les martyrs, ses compagnons de souffrances, étaient déjà partis pour le ciel; l'heure était venue pour elle d'aller les rejoindre au rendez-vous donné par le Christ.

L'esclave chrétienne avait subi les fouets, la chaise de fer, les morsures des bêtes; elle avait parcouru toute la série des tourments. A bout d'inventions, les bourreaux s'avisèrent de l'exposer à un taureau furieux. Afin qu'elle présentât plus de prise aux cornes de l'animal, elle fut enveloppée dans un filet et jetée sur le sable comme une masse de chair humaine. Pendant que l'animal en faisait le jouet de ses caprices furieux, Blandine était tout entière aux divines espérances; elle avait pris l'essor sur les ailes de la prière; réfugiée en Dieu, elle semblait être insensible à la souffrance. Femme admirable! avec la timidité de son sexe, la faiblesse de son tempérament, elle avait défié les persécuteurs, mis en défaut leurs plus cruelles inventions. Cependant il fallait en finir d'une manière ou d'une autre. Vouée par sa condition à expirer sur un gibet ou à devenir la pâture des bêtes, l'esclave Blandine eut les honneurs du glaive; elle fut frappée d'un coup d'épée, comme on eût pu le faire pour une noble matrone. Et, pour que rien ne manquât à sa gloire, les païens eux-mêmes ne purent lui refuser l'hommage de leur admiration : ils avouèrent que jamais femme n'avait souffert des tourments si variés et si cruels.

Ainsi se termina le spectacle offert par le président aux étrangers accourus à Lugdunum des quatre coins de la Gaule. Ponticus et Blandine avaient terminé la lutte, complété la victoire; ils étaient allés rejoindre dans la patrie le bienheureux

Pothin et ses compagnons. La légion des quarante-huit martyrs s'y trouvait au complet. La palme en main, la couronne en tête, ils avaient pris place autour de leur divin Chef, pour triompher avec lui dans la gloire immortelle.

Voici comment le rédacteur de la Lettre rend compte de cette scène suprême :

« C'était le dernier jour des jeux. Après tous les autres, Blandine fut amenée dans l'amphithéâtre avec un adolescent nommé Ponticus, lequel pouvait avoir environ quinze ans. Les jours précédents, on les avait établis dans l'arène, pour les faire assister au supplice de leurs frères. On les pressa de jurer par les idoles des nations; mais comme ils demeuraient fermes dans la foi, et ne témoignaient que du mépris pour les faux dieux, le peuple entra dans une telle fureur, que, sans égard pour la jeunesse de l'un et le sexe de l'autre, il les fit condamner aux tourments les plus atroces et les plus variés. Après chaque torture, on insistait pour les faire jurer par les dieux, mais toujours sans succès. Or, Ponticus était encouragé par sa sœur, qui le soutenait et le fortifiait sous les yeux des païens. Il rendit son âme à Dieu après avoir enduré courageusement tous les supplices. Restait la bienheureuse Blandine. Semblable à une mère généreuse qui, après avoir fortifié ses enfants pour le combat, et les avoir envoyés victorieux au Roi suprême, parcourt après eux la même carrière pour aller les rejoindre, Blandine se hâtait de parvenir au terme avec une joie, une allégresse si grande, qu'elle paraissait plutôt invitée à un festin de noce, que condamnée aux bêtes. Après avoir subi les fouets, la chaise de fer, les morsures des bêtes, elle fut enveloppée dans un filet, puis exposée à un taureau furieux. L'animal la lança plusieurs fois dans les airs; mais Blandine demeurait insensible à tout, préoccupée des biens dont elle prenait possession par

l'espérance, absorbée dans un entretien familier avec le Christ. Enfin, elle fut immolée par le glaive. Les païens avouèrent que jamais femme n'avait souffert des tourments si longs et si affreux. »

Le nom de l'esclave chrétienne est demeuré attaché à un oratoire bâti près du lieu qui fut le théâtre de son immolation. La crypte de l'église d'Ainay est dite *crypte de sainte Blandine.*

Nous pensons que près de l'amphithéâtre se trouvait une prison spéciale où l'on enfermait les condamnés aux bêtes, en attendant l'heure des jeux, ou bien lorsqu'ils devaient paraître à plusieurs reprises dans l'arène. D'après cela, sainte Blandine aura été tirée des cachots de la colline, et sera demeurée dans la prison contiguë à l'amphithéâtre jusqu'à son dernier combat. De là sera venue aux fidèles la pensée de lui élever une chapelle dans l'endroit où elle avait été enfermée entre sa première et sa dernière exposition aux bêtes.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons, faute de données, assigner une date certaine à la crypte actuelle. Pendant l'ère des persécutions, une chapelle chrétienne ne pouvait exister à deux pas de l'autel de Rome et d'Auguste. On ne peut donc remonter plus haut que Constantin la construction d'un oratoire élevé à Blandine au confluent du Rhône et de la Saône. Nous savons que le solitaire Badulphe vint se fixer en cet endroit, abriter là sa vie de pénitence et de prière. Mais à quelle époque? Est-ce au IVe ou au Ve siècle? Nous l'ignorons. En supposant que Badulphe ait vécu seulement au Ve siècle, il resterait à savoir si ce solitaire trouva, vers l'extrémité du delta, un oratoire existant déjà en l'honneur de sainte Blandine, ou s'il fut le premier à en jeter les fondements.

La crypte que l'on visite aujourd'hui accuse une très-haute antiquité. Son caractère architectonique permet de la faire re-

monter au ve siècle. Voici la description qu'a donnée de ce monument M. Boué, curé d'Ainay :

« La crypte d'Ainay est un carré d'environ 3 mètres 10 centimètres. Elle est accostée de deux petits réduits voûtés, ou caveaux, d'environ 1 mètre 30 centimètres de longueur, sur 80 centimètres de largeur, et dans lesquels on pénètre par une ouverture carrée. Ces réduits ont dû sans doute servir à quelque usage ecclésiastique des premiers siècles, puisqu'on a pris la peine de les construire. Une petite ouverture pratiquée à l'orient verse une faible lumière. Deux contre-forts d'environ 75 centimètres de largeur, sur 40 d'épaisseur, sont élevés au milieu des murs latéraux de la crypte, sans doute pour soutenir la poussée des voûtes des petits caveaux construits de chaque côté (1). »

Ajoutons que l'oratoire de sainte Blandine repose sur l'ancien sol romain, que l'exhaussement progressif du terrain l'a enterré de manière à en faire une sorte de crypte.

Précieuse à la piété lyonnaise, cette crypte l'est encore à un autre point de vue : elle semble appuyer la tradition sur l'emplacement de l'amphithéâtre. Suivant nous, c'est un monument indicateur qui signale l'endroit où furent immolés Blandine et plusieurs autres martyrs de Lugdunum.

(1) Congrès scientifique de France en 1841, 9e session.

CHAPITRE XI.

Les corps des martyrs sont exposés aux outrages de la multitude. — Ces restes sont brûlés, et les cendres en sont jetées dans le Rhône. — L'*ustrinum* de Bellecour. — Comment et pourquoi s'était introduit chez les Romains l'usage de brûler les corps. — Les chrétiens repoussèrent toujours la crémation. — Apparition des martyrs. — Les fidèles de Lugdunum retrouvent miraculeusement leurs cendres. — Liste des martyrs. — Homélie de saint Eucher en leur honneur.

Rien n'avait manqué au triomphe des martyrs de Lugdunum. Assez nombreux pour former une phalange composée des éléments les plus divers, ils avaient montré au monde comment la grâce peut transformer l'homme en héros; corriger les inégalités de la condition, de l'âge ou du sexe; mûrir le courage de l'adolescent; inspirer à la femme timide une mâle énergie; communiquer à l'humble esclave une noblesse supérieure à celle du sang. Le drame sanglant, ouvert au forum, s'était déroulé dans des scènes successives où les martyrs avaient déployé une énergie supérieure à tous les tourments.

Ce ne fut pas sans un dessein de la divine Providence que plusieurs de ces héros chrétiens furent immolés aux fêtes d'Auguste. Dans la pensée du président, les confesseurs exposés aux

bêtes devaient rehausser l'éclat des jeux; mais, contrairement aux désirs de ce magistrat, le combat des martyrs tira aussi de cette solennité un nouveau degré de lustre et de gloire. Les Gallo-Romains de la Narbonnaise, les Celtes venus de tous les points des Gaules, avaient assisté aux chasses où Alexandre et Attale, Ponticus et Blandine avaient figuré d'une manière si brillante. Impossible que les assistants n'eussent été frappés du spectacle donné par les athlètes du Christ : de ce calme dans la souffrance, de cette fière attitude au milieu des tourments, de cette joie dans la mort. Sur le champ de bataille de l'amphithéâtre, la victoire avait été complète du côté des confesseurs ; ils avaient été ensevelis dans leur triomphe. La défaite des païens ne pouvait être plus éclatante. La honte en retombait d'abord sur le président de la Lugdunaise, principal auteur de la persécution; ensuite sur les prêtres, moteurs secrets du déchaînement populaire; enfin sur la multitude, complice des magistrats et des prêtres, écho retentissant, instrument actif de leurs passions. La solennité des fêtes d'Auguste avait donc eu pour effet de donner à l'héroïsme des confesseurs un grand nombre de témoins, de faire parvenir jusqu'aux extrémités des Gaules les noms d'Alexandre et d'Attale, de Ponticus et de Blandine. Pour un lieutenant de César, habitué à voir tout plier sous ses ordres, la déconvenue était cruelle. De son côté, le peuple en conçut un dépit tel, que ce sentiment se tourna en rage et se porta aux dernières extrémités.

C'est une loi de la nature, que la vengeance de l'homme doit s'arrêter à la mort d'un adversaire. Poursuivre un ennemi jusque dans son cadavre, c'est sortir de l'humanité, c'est descendre au niveau des bêtes sauvages. Ivres de fureur, les païens de Lugdunum ne se contentèrent pas d'envier un tombeau à leurs victimes; poursuivant les martyrs au delà même du trépas, ils s'acharnèrent sur ce qui restait d'eux, prirent d'horribles

représailles sur des corps inanimés. Des os qu'ils avaient donnés à ronger aux chiens, des têtes coupées, des troncs mutilés, à demi dévorés par le feu, tous ces débris humains furent réunis, formés en un monceau. Pendant six jours, ce hideux trophée fut donné en spectacle à la foule en délire; pendant six jours, elle put exhaler son aveugle fureur contre les restes des martyrs. Scène sauvage, digne d'une bande de cannibales, propre à faire rougir quiconque est sensible à l'honneur de l'espèce humaine. Et cependant cette horrible scène était donnée en pleine civilisation romaine, dans la métropole de la Lugdunaise, sous le règne de Marc-Aurèle, d'un empereur philosophe. En face de pareilles atrocités, il est facile de mesurer la distance qui séparait la religion des victimes de celle des bourreaux.

Sensibles aux outrages prodigués aux dépouilles mortelles de leurs frères, les chrétiens de Lugdunum ne l'étaient pas moins à l'impossibilité où ils étaient de les recueillir, de leur rendre les derniers devoirs. Leur piété attachait trop de prix à ces reliques pour ne pas tenter tous les moyens de les obtenir des gardiens, ou de les soustraire à leur surveillance. Mais toutes les tentatives demeurèrent inutiles. Vainement firent-ils briller l'or et l'argent : la sévérité de la consigne rendit les soldats incorruptibles. D'autre part, impossible de surprendre leur vigilance; les sentinelles tenaient le poste la nuit aussi bien que le jour.

Après six jours d'exposition, les païens brûlèrent tous les ossements et en jetèrent les cendres au courant du Rhône. Dans leurs idées grossières, ils s'imaginaient par là rendre impossible à Dieu la résurrection des martyrs, leur enlever le bénéfice d'une espérance qui les avait soutenus au milieu des tortures.

Voici la peinture de toutes ces horreurs tracée par le rédacteur de la Lettre :

« La mort des martyrs ne put assouvir la cruauté, la rage des païens. Déchaînées par le dragon infernal, ces multitudes barbares et cruelles ne pouvaient être facilement apaisées. Pour se venger, les païens s'en prirent aux corps des saints. La raison ne trouvant plus de place dans leur esprit, ils ne rougissaient pas de la défaite qu'ils venaient d'essuyer ; mais le triomphe des martyrs allumait leur fureur. Semblables à des bêtes féroces, le président et le peuple déchargèrent contre nous l'injustice de leur haine, afin que cette parole de l'Écriture fût accomplie : « Que la malice du méchant croisse « encore, que la justice du juste augmente toujours (1). » Ils jetèrent aux chiens les corps de ceux qui périrent dans les prisons, veillant exactement, la nuit comme le jour, de peur qu'on ne leur rendît les honneurs de la sépulture. Ensuite ils réunirent en un monceau des membres moitié dévorés, moitié brûlés, restes des bêtes et des flammes ; ils y ajoutèrent les têtes et les troncs de ceux qui avaient été décapités, et ils tinrent ces débris exposés plusieurs jours sous la garde des soldats. A cette vue, les uns frémissaient de rage, grinçaient les dents, cherchaient à exercer contre les martyrs les plus atroces vengeances. D'autres leur insultaient avec dérision, exaltant la gloire de leurs dieux, leur faisant honneur de la mort des confesseurs. Les plus modérés, ceux qui semblaient n'être pas insensibles à notre sort, se répandaient en invectives. « Où est leur « Dieu ? disaient-ils. Que leur a servi cette religion à laquelle « ils ont sacrifié leur vie ? » C'est ainsi que les païens firent éclater leur fureur. Pour nous, nous éprouvions un vif regret

(1) *Apocal.*, c. XXII, v. 11.

de ne pouvoir inhumer les corps des saints. Les ombres de la nuit nous furent inutiles; l'argent et les prières échouèrent également. Les païens faisaient une garde vigilante; ils attachaient le plus grand prix à priver ces os de sépulture.

« Les corps des martyrs demeurèrent donc, pendant six jours, exposés aux regards et aux insultes. Enfin les païens les brûlèrent et en jetèrent les cendres dans le Rhône, qui coule tout auprès, afin que rien n'en restât sur la terre. Ils se flattaient par là de l'emporter sur Dieu, de priver ses serviteurs de la résurrection. « Nous voulons, disaient-ils, leur enlever cette ré-« surrection qui fait leur espérance, qui les porte à introduire « une religion étrangère et nouvelle, et, plutôt que d'y renon-« cer, à braver les tourments, à marcher gaîment à la mort. « Voyons maintenant s'ils ressusciteront, si leur Dieu pourra « leur venir en aide, les arracher de nos mains. »

Saint Augustin s'en réfère à cette page de la Lettre, dans le passage suivant d'un de ses écrits : « Nous lisons, dit ce grand docteur, dans l'Histoire ecclésiastique écrite en grec par Eusèbe, et traduite en latin par Rufin, que, dans la Gaule, on jeta aux chiens les corps des martyrs; qu'on fit brûler, consumer leurs ossements, et qu'on en jeta les cendres dans le Rhône, de peur qu'il n'en restât quelque chose. Nous devons le croire, le ciel a permis cela pour apprendre aux chrétiens que s'ils méprisent la vie en confessant le Christ, ils doivent à plus forte raison ne pas tenir à la sépulture. Car si cette inhumanité, exercée sur la dépouille des martyrs, avait pu leur être nuisible, empêcher leurs âmes victorieuses de reposer en paix, Dieu n'aurait pas permis qu'on en usât ainsi envers eux. Le Seigneur a dit : « Ne crai-« gnez pas ceux qui peuvent tuer le corps, sans pouvoir aller au « delà (1). » Les faits ont montré que, par ces paroles, il ne s'est

(1) Matth., x, 25.

pas engagé à protéger les corps des morts. Le Seigneur a promis que les méchants ne pourraient rien qui atteignît la félicité des défunts, rien que ces derniers pussent ressentir après leur trépas, rien qui pût mettre obstacle à la résurrection de leurs corps (1). »

Les restes des martyrs de Lugdunum durent être brûlés dans un *ustrinum* public, élevé sur les bords du Rhône, à peu de distance de l'amphithéâtre. C'était une construction quadrangulaire, formée de fortes et solides murailles, sorte de bûcher permanent où l'on brûlait les corps, surtout ceux des pauvres. Vers le milieu du XVIe siècle, des ouvriers, en creusant des fondations sur la place de Bellecour, mirent à découvert les ruines d'un monument que l'on reconnut avoir servi à la crémation des corps (2). Ce bûcher public pourrait bien être celui où les os des premiers martyrs de Lyon furent réduits en cendres. Conformément à la législation romaine, cette construction se trouvait hors de Lugdunum. Par la loi des Douze Tables, il était également défendu de brûler les corps et de leur donner la sépulture dans l'enceinte des villes (3). Le voisinage de l'amphithéâtre n'avait pas dû être étranger à la pensée d'élever un *ustrinum* non loin du confluent. Pour se débarrasser des débris humains entassés après les jeux dans le *spoliarium*, il n'était pas sans utilité d'avoir à proximité un bûcher commun : celui de Bellecour répondait à ce besoin. Outre les corps des pauvres, il était destiné, paraît-il, à consumer les cadavres des bestiaires et des gladiateurs, dont l'amphithéâtre faisait grande consommation. La position de ce bûcher public s'ac-

(1) *De cura gerenda pro mortuis*, edit. Bened., tom. VI, p. 520.

(2) Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, t. 1, p. 280.

(3) *Hominem mortuum in urbe neve urito, neve sepelito*, dit la loi des Douze Tables.

corde aussi très-bien avec la circonstance topographique signalée par ce passage de la Lettre : « Les païens brûlèrent les restes des martyrs et en jetèrent les cendres dans le Rhône, qui coule tout auprès. »

Avec les données topographiques que nous avons produites, il n'est pas malaisé de suivre les faits antérieurs ou postérieurs à la mort des saints qui combattirent dans l'amphithéâtre. Blandine et les autres condamnés aux bêtes furent tirés des cachots du palais des Empereurs, et transférés dans la prison du confluent, en attendant l'heure des jeux. L'immolation étant terminée, les restes des martyrs furent réunis en un monceau, sur les bords du Rhône. Ils demeurèrent là, pendant six jours, sous la surveillance des soldats, exposés aux regards et aux insultes de la populace. Après six jours d'exposition, ces débris sacrés furent brûlés dans l'*ustrinum*, voisin de l'amphithéâtre, et les cendres, résultat de la crémation, jetées dans le Rhône.

En tout cela, les païens de Lugdunum étaient mus par un esprit de vengeance forcenée. Toutefois, en brûlant les dépouilles des martyrs, ils ne faisaient rien de nouveau, ils suivaient un usage assez ancien dans l'Empire. Dans les premiers siècles de Rome, les corps n'étaient point livrés aux flammes du bûcher pour être réduits en cendres. Après l'ensevelissement, on les inhumait, on les confiait à la terre suivant les rites prescrits. La crémation s'introduisit chez les Romains, lorsqu'ils eurent reconnu, par une triste expérience, que la religion des tombeaux ne mettait pas toujours les morts à l'abri de profanations sacriléges. Néanmoins bien des familles, fidèles à l'antique usage, continuèrent d'inhumer leurs morts. Dans la famille Cornélia (*gens Cornelia*), par exemple, Sylla fut le premier dont le corps fut réduit en cendres. Le dictateur, dont on remplissait les dernières volontés, avait eu ses raisons de le vouloir ainsi. Il avait, au mépris du respect dû aux tombeaux,

fait exhumer le corps de Marius; et Sylla craignait que pareil outrage ne fût infligé à son cadavre (1).

Les chrétiens repoussèrent toujours la crémation; ils conservèrent l'ancien usage d'ensevelir et d'inhumer les morts, comme plus conforme au respect dû au Créateur et à son ouvrage. En réduisant par le feu les cadavres à un moindre volume, les fidèles auraient eu facilité plus grande de cacher les reliques des saints, de les emporter avec eux lorsque le vent de la persécution venait à souffler. Ces avantages ne leur parurent pas assez considérables pour déroger à l'ordre établi par le Créateur, pour accélérer la décomposition des restes mortels de leurs frères, réduire en cendres des corps qui avaient été les membres vivants du Saint-Esprit.

Quant à la défense d'inhumer dans l'intérieur des villes, les chrétiens n'avaient aucun motif de l'éluder ; ils avaient, au contraire, tout intérêt à s'y conformer. Les tombeaux chrétiens se trouvaient plus à l'abri de la profanation hors des murs que dans l'intérieur des cités, sans compter que les fidèles pouvaient visiter ces tombeaux avec moins de danger pour leurs personnes. Sur ce point encore ils prenaient une précaution qui révèle la délicatesse de leurs sentiments. Ayant passé leur vie loin de tout commerce religieux avec les adorateurs des idoles, ils tenaient à ce que cette séparation se prolongeât au delà du trépas, à ce que les corps des fidèles ne fussent pas, par une sorte de promiscuité, confondus avec ceux des païens. Généralement, les communautés chrétiennes avaient leurs cimetières particuliers, où les frères pouvaient dormir en famille jusqu'à la résurrection générale. Quel lieu avait été choisi par le bienheureux Pothin pour y enterrer les morts? Nous n'avons aucune donnée à ce sujet.

(1) Pline, VII, LIV.

Grande était la douleur des chrétiens de Lugdunum, après l'horrible scène décrite par la Lettre des deux Eglises. Les cendres des martyrs ayant été jetées au courant du Rhône, ces reliques vénérables semblaient perdues à jamais. Mais, par un prodige qui ne doit pas trop étonner après ceux que le Seigneur avait opérés déjà en faveur de ses martyrs, leurs cendres furent restituées par le Rhône, et les chrétiens eurent la joie de recueillir, sur les bords du fleuve, ce précieux trésor. Voici comment Grégoire de Tours raconte ce miracle :

« Le juge inique fit livrer aux flammes les corps des saints. Lorsqu'ils furent brûlés, il ordonna qu'on en jetât les cendres dans le fleuve. Les chrétiens en conçurent un vif regret; ils déploraient la perte de ces saintes reliques. Or, pendant la nuit, voici que les martyrs apparurent à quelques fidèles, à l'endroit même où leurs membres avaient été brûlés. Ils étaient sains et saufs, exempts de toute blessure. Alors, s'adressant à ces fidèles, ils leur dirent : « Qu'on recueille nos reliques, aucun de « nous n'a péri ; car de cette terre nous avons passé au repos « que nous a promis le Roi du ciel, le Christ, pour le nom « duquel nous avons souffert. » Ces chrétiens firent part de leur vision aux autres. Ils rendirent tous grâces à Dieu, et furent par là confirmés dans la foi. Ayant recueilli les cendres sacrées, ils bâtirent en l'honneur des martyrs une basilique d'une merveilleuse grandeur. Ces bienheureux gages furent placés sous le saint autel. Les prodiges opérés en ce lieu n'ont cessé de montrer que ces martyrs habitent dans le Seigneur. Or, le lieu où ils souffrirent est appelé *Athanaco* (1), d'où vient que quelques uns les appellent *martyrs d'Athanaco* (2). »

(1) Suivant quelques auteurs, Ainay viendrait de Ἀθήνη, à cause du concours d'éloquence établi par Caligula à l'autel d'Auguste. D'autres font dériver Ainay de ἀθάνατος, d'où vient que les premiers martyrs de Lyon sont appelés *Athanacenses*.

(2) *De gloria martyrum*, l. I, XLIX.

Ce passage est reproduit à peu près intégralement dans le Martyrologe d'Adon (1).

Baillet (2) et d'autres auteurs ont élevé des doutes sur la réalité de ce fait miraculeux, se fondant sur ce qu'il n'en est fait mention ni dans le passage de saint Augustin, cité plus haut, ni dans l'homélie de saint Eucher en l'honneur de sainte Blandine, ni dans la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum. Mais d'abord on ne peut rien conclure du silence de saint Augustin. L'évêque d'Hippone était fort éloigné du lieu où s'était passé le prodige; il pouvait donc parfaitement l'ignorer. Pour saint Eucher, la suite de ses idées n'appelait pas nécessairement une mention spéciale à cet égard. Quant au silence de la Lettre des deux Eglises, il ne peut être invoqué contre la réalité du miracle. Cette Lettre ne nous ayant pas été conservée dans son intégrité, l'apparition des saints peut fort bien avoir été tirée d'un passage omis par Eusèbe. Grégoire de Tours aura puisé ce fait dans la tradition orale ou écrite de l'Eglise de Lugdunum. Ce qui donne le plus grand poids à son récit, c'est qu'il l'appuie sur la croyance des fidèles. Au temps où il vivait, moins de quatre siècles après la persécution, les chrétiens de Lugdunum croyaient posséder, dans l'oratoire de saint Pothin, les restes de leurs premiers martyrs. Après cela, peut-on supposer que ces reliques n'ont jamais reposé en ce lieu?

Quant à cette « basilique d'une merveilleuse grandeur » dont parle l'évêque de Tours, il n'est pas possible d'entendre ces paroles d'une église élevée immédiatement après la mort des martyrs. En pleine persécution, cette entreprise eût été d'une exécution impossible. De deux choses l'une, ou bien cette phrase : *Ædificaverunt basilicam miræ magnitudinis in eorum*

(1) *Martyrologium*, 2ª junii.
(2) *Vies des Saints*, 2 juin.

honorem, mise en note par quelque copiste, aura passé de la marge d'un manuscrit dans le corps du texte, ou bien Grégoire de Tours, sans distinguer les temps, aura voulu parler de l'église qu'il avait vue lui-même, s'en rapportant à cet égard au bon sens des lecteurs.

Sur les quarante-huit bienheureux qui composent la légion des martyrs de Lugdunum, dix seulement sont désignés dans la Lettre des deux Eglises, telle que nous la possédons. Voici leurs noms : Pothin, Vettius Epagathus, Sanctus, Maturus, Attale, Bibliade, Alcibiade, le médecin Alexandre, Ponticus et Blandine. Les autres n'avaient pas été passés sous silence. L'admiration provoquée par ces témoins du Christ avait amené tous leurs noms sous la plume du rédacteur de la Lettre; ils avaient tous été signalés nommément dans un passage non reproduit par Eusèbe. Pour cette nomenclature, l'évêque de Césarée renvoie formellement à sa Collection des Actes des martyrs (1). Il est possible que Grégoire de Tours ait tiré de ce dernier ouvrage celle qui a été donnée par lui. Dans tous les cas, cette liste se trouvait dans l'exemplaire de la Lettre conservé dans les archives de l'Eglise de Lugdunum. Ensuite, c'était la pratique de ces premiers âges d'inscrire aux diptyques sacrés les noms des martyrs, de les proclamer dans l'assemblée des fidèles, d'invoquer ces bienheureux dans les prières publiques. Les sources ne manquaient donc pas au VI[e] siècle, il était facile d'y puiser les noms des quarante-huit martyrs lugdunais.

La liste donnée par l'évêque de Tours n'est pas identique avec celle que nous lisons dans le Martyrologe d'Adon. Ces deux auteurs présentent, pour le nombre et la physionomie des appellations, des variantes que la négligence des copistes suffit

(1) *Hist. eccl.*, l. V, c. IV.

à expliquer. Le premier annonce quarante-huit martyrs, et il n'en nomme que quarante-cinq. Le nom d'Attale manque dans son catalogue, tandis que celui de saint Pothin y figure deux fois. De plus, une virgule insérée par un copiste maladroit entre Vettius et Epagathus, a fait deux personnages d'un seul.

Le prêtre Zacharie est rangé par tous les Martyrologes au nombre des citoyens romains qui furent décapités. La traduction fautive de Rufin, qui a substitué à Zacharie, père de Jean-Baptiste, un prêtre de même nom, a fait mettre en doute l'existence de Zacharie, prêtre de Lugdunum. Mais l'erreur de Rufin ne prouve qu'une chose, l'infidélité de sa traduction en ce point comme en plusieurs autres. Le nom de Zacharie figure dans Grégoire de Tours, dans le Martyrologe de saint Jérôme et dans celui d'Adon. Ces autorités sont assez graves pour autoriser à maintenir le nom du prêtre Zacharie dans la liste des martyrs.

En comblant les lacunes et confrontant les variantes, voici comment nous avons cru devoir établir la liste des quarante-huit premiers martyrs de Lugdunum :

Eurent la tête tranchée en qualité de citoyens romains : Zacharie, Vettius Epagathus, Macarius, Alcibiade, Silvius, Primus, Ulpius, Vitalis, Comminus, October, Philominus, Geminus, Julia, Albina, Grata, Rogata, Æmilia, Posthumiana, Pompeia, Rhodana (1), Bibliade, Quinta, Materna, Helpis, appelée aussi Amnas.

Furent exposés aux bêtes : Sanctus, Maturus, Attale, Alexandre, Ponticus et Blandine.

(1) D'après Paradin et Lamure, la prison de Roanne tirerait son nom de Rhodana. La ville de Roanne, en Forez, se vante d'avoir donné naissance à cette héroïne chrétienne.

Moururent dans les prisons : le bienheureux Pothin, Arescius, Cornelius, Zozimus, Titus, Zoticus, Julius, Apollonius, Geminianus, Gamnite, Julia, Æmilia, Pompeia, Antonia, Alumna, Justa, Trophima, Antonia.

Pour exalter le triomphe de cette légion glorieuse, nous ne pouvons mieux faire que d'avoir recours à saint Eucher, un des plus grands évêques de Lyon. Pour cela, nous allons reproduire, en la traduisant, sa belle homélie sur sainte Blandine. Ce discours fut prononcé, paraît-il, dans l'église des Saints-Apôtres, le jour où Lugdunum célébrait la fête de ses premiers martyrs. L'effet de cette éloquence, où l'inspiration du génie s'unissait à l'ardeur de la foi, dut être immense dans un lieu où tout parlait de Pothin, de Blandine et de leurs compagnons.

HOMÉLIE SUR SAINTE BLANDINE DE LUGDUNUM (1).

« Adresser des vœux, rendre de pieux hommages à des martyrs étrangers à notre pays, serait agir à notre avantage, bien entendre nos intérêts. Cette confiance de notre part les rendrait nôtres, et, malgré l'éloignement des lieux, nous attirerait les secours que nous en espérerions. Leur assistance, en effet, dépend non des lieux, mais des sentiments de notre cœur. Aussi ces serviteurs de Dieu nous accorderont-ils toujours un appui mesuré sur les hommages que nous leur aurons rendus. Donc nous devons, par un culte religieux, disposer en notre faveur ceux qui n'appartiennent pas à notre terre, et ne pas nous rendre étrangers, par indifférence et froideur, ceux qui sont nôtres ; le premier de ces devoirs n'est pas moins important que le second. Reconnaissons ici et la richesse et l'abondance des largesses di-

(1) Cette homélie, souvent imprimée avec les ouvrages d'Eusèbe d'Emèse, est généralement attribuée à saint Eucher. Il en faut dire autant de l'homélie sur les saints Epipode et Alexandre.

vines à l'égard de notre Eglise. Les reliques d'un seul martyr suffisent pour exciter l'allégresse d'une ville. Pour nous, voici que nous possédons tout un peuple de martyrs. Joie à notre terre, nourricière de célestes combattants, mère féconde d'héroïques vertus! Non, avec tous les moyens imaginables, jamais l'ennemi de notre foi n'eût pu servir la gloire de cette cité autant qu'il l'a fait par le glaive. Si l'iniquité abonda contre notre ville, la grâce et la bénédiction surabondent aujourd'hui dans elle; témoin ce jour consacré à la fête présente. Nous lisons qu'au temps où Hérode faisait rechercher le Christ, des milliers d'enfants furent massacrés pour leur bonheur. Là-dessus le prophète s'écrie: « Rachel pleure ses enfants et refuse « toute consolation, parce qu'ils ne sont plus (1). » Eh bien! notre terre, mère fortunée, patrie de soldats vainqueurs, enrichie des mérites de ces héros, gages précieux qu'elle a donnés au ciel, cette terre, on l'a vue privée ici-bas de ses enfants. Toutefois, elle n'a pas besoin de consolation, elle ne leur donne point de larmes. Pourquoi les pleurer, puisqu'elle les retrouva au jour même de son deuil, à l'instant où ils lui furent enlevés? O Bethléem, terre de Juda, terre victime de la cruauté d'Hérode par la mort de tes fils, terre jugée digne d'offrir à Dieu une troupe de faibles enfants ayant encore toute la blancheur de l'innocence, c'est avec une légitime confiance que notre cité de Lugdunum ose se mettre en parallèle avec toi, comparer ses richesses spirituelles aux tiennes, t'adresser la parole en ces termes: O Bethléem, tu l'emportes par le nombre de tes martyrs, moi, par le mérite des miens. De ton côté, l'égorgement, mais pas trace de confession; de mon côté, il y a eu lutte et souffrance, la mort des tiens a été une bonne fortune, une occasion de félicité. La richesse des bénédictions, tu la dois au

(1) Jérémie, XXI, 15. — Matth., XI. 18.

bourreau, moi, au courage; tes enfants, tu les as vus périr inondés de leur sang; il ne t'a pas été donné de les contempler au milieu d'un long combat. L'innocence de ces victimes a formé ta couronne; moi, je suis couronnée de la gloire et du triomphe de mes fils. Tes martyrs ont mérité de parvenir au royaume céleste sans avoir conscience du témoignage qu'ils rendaient; quant aux miens, accablés de souffrances, éprouvés dans les tourments, consumés comme des victimes par des flammes dévorantes, ils ont reçu autant de couronnes spirituelles que leur corps a enduré de supplices; avant leur mort, leurs membres ont été consacrés par les blessures reçues et les lenteurs calculées des persécuteurs. Tu as offert des enfants en bas âge, moi, des chrétiens consommés en mérites. De mon côté, la victoire dans les tourments, avec la possibilité de la défaillance dans la foi; de ton côté, une mort bienheureuse qui excluait le péril de la défection. Tu as offert une troupe innocente pour soustraire le Christ aux recherches d'un roi sacrilége; moi, un grand nombre de chrétiens forts et robustes, dont l'exemple pouvait servir au Christ pour gagner et convertir les ministres cruels des persécuteurs. Enfin, Hérode, s'attachant à la recherche de l'Enfant-Dieu, ne livra que des enfants à une mort pour eux fortunée. Dans ta cause, un seul sexe a mérité le triomphe, les deux sexes ont partagé ma victoire; dans mes rangs, les femmes elles-mêmes ont remporté la palme sûr le prince du monde. Comme toi, j'ai vu figurer de jeunes innocents dans le chœur de mes martyrs; le chœur des tiens ne compte pas une femme comme ma Blandine. Cependant la divine Providence permit que le pontife présidât au grand sacrifice de la patrie. On entraîne, pour lui faire subir un interrogatoire impie, Focin (Pothin), notre bienheureux père, le chef de cette Eglise. Plein de jours, accablé par l'âge, il est uni à son troupeau, afin de lui donner, croyons-nous, une dernière leçon.

Après le sacrifice du corps du Sauveur, il est conduit au pied d'un tribunal profane, afin qu'il s'immole lui-même pour la gloire du Christ. La faiblesse de son âge ne put soutenir longtemps les injures et les tourments que lui infligeaient des bourreaux furieux : il était évident que Dieu l'avait conservé jusqu'à cette heure pour lui ménager le mérite du martyre. Heureux celui qui, parvenu aux limites de l'âge, meurt pour une cause glorieuse, et non pour obéir aux lois de la nature ! L'exemple de ce père admirable fortifie ses enfants; ils n'attendent pas les tourments qui leur sont préparés, ils volent au devant. Les supplices variés par le génie de la cruauté, les souffrances inventées contre eux ne peuvent entamer leur invincible fermeté; le poids des maux que l'on fait peser sur eux, ils en triomphent en les méprisant, et, par leur patience dans ces épreuves, ils obtiennent d'y devenir insensibles. On soumet leur corps au feu; mais tout l'effet des flammes est de consacrer leurs membres. On irrite contre eux les bêtes; mais, en face de leur proie, la férocité de ces animaux tombe, ils respectent ceux qu'ils devaient dévorer. Mis en lambeaux par divers genres de tourments, leurs membres sont sanctifiés par un feu qui ne sait les consumer, honorés par des bêtes qui refusent de les déchirer. Où sont-ils les hommes qui prétendent qu'on ne doit aucun honneur aux martyrs? Voici des bêtes féroces dont l'instinct sanguinaire ne connaît pas le sens religieux, et cependant elles défèrent aux corps des martyrs un hommage de vénération; étrangères aux lumières de la raison, elles sont incapables de discernement, et, pour la condamnation des méchants, elles reconnaissent l'honneur dû aux saints. Chose admirable ! ces animaux, ce feu, qui servent d'instruments aux supplices, rendent témoignage au mérite des martyrs, et par là condamnent tacitement l'impiété. Alors que notre Eglise était ornée des brillants trophées de la foi, l'iniquité cherchait à se surpasser elle-même par un crime inouï. Les corps des saints,

privés de sépulture, furent livrés aux flammes. Non contents de faire mourir des hommes, les païens s'en prenaient à l'humanité elle-même. L'objet de leur fureur n'était plus, et ils ne savaient pas mettre un terme à leur cruauté. Mais, bon gré mal gré, ils rendaient témoignage à la félicité de leurs victimes en les poursuivant de leur envie après les avoir immolées. Il est donc bien vrai, la sottise s'unit toujours à la méchanceté. Les païens réduisaient en cendres ces ossements vénérables, comme s'ils eussent pu consumer par les flammes les mérites des saints, détruire leurs vertus avec leurs reliques. O folie, qui se confond elle-même! Ils leur avaient ouvert le ciel, et ils leur refusaient la terre. Non, vous n'avez rien fait en poussant l'inhumanité jusqu'à ses dernières limites. Vainement vous êtes-vous flattés d'éteindre la mémoire des martyrs, vous avez étendu la gloire de leur nom. Vous jetez les cendres des saints dans les flots du Rhône, pour rendre leur résurrection impossible; mais les eaux ne sont pas un obstacle à la résurrection; mais c'est précisément par la vertu de l'eau que l'homme reçoit la grâce qui régénère, principe de la résurrection future. Vous livrez au courant du Rhône ces reliques sacrées; mais un corps se dissout par l'action du temps comme par celle d'un fleuve. Qu'un oiseau de proie emporte quelque chose de notre dépouille mortelle, qu'un animal la dévore, qu'une rivière l'absorbe, bien que cette dépouille ne soit pas enfermée dans une tombe, elle n'en demeure pas moins au sein de la nature. Ce n'est pas la terre qui, par sa propre énergie, doit réparer l'homme dans sa forme première, mais bien la volonté, la puissance du divin Réparateur. « Je suis la résurrection et la vie (1), » nous a dit de sa bouche pleine de vérité Celui qui vit dans les siècles des siècles. *Amen* (2). »

(1) Jean, XI, 25.
(2) Voir le texte latin de cette homélie aux pièces justificatives, n° 2.

LIVRE TROISIÈME

MARTYRS DE L'ANNÉE 178

CHAPITRE PREMIER.

Epipode et Alexandre. — Leur portrait. — Amitié qui les unit. — Leurs progrès dans les sciences et la vertu. — Leur arrestation et leur martyre. — Traduction de leurs Actes. — Lucie ; le peu que nous savons sur cette veuve chrétienne. — Prodiges qu'elle opère au moyen d'une des chaussures d'Epipode. — Grotte où furent cachés les corps d'Epipode et d'Alexandre. — Ce que devinrent leurs reliques. — Main d'Alexandre conservée dans l'église de Saint-Just. — Homélie attribuée à saint Eucher en l'honneur des deux martyrs. — Etude critique sur les Actes de saint Epipode et de saint Alexandre.

Le président de Lugdunum se flattait d'en avoir fini avec les sectateurs du Christ, d'avoir noyé le nom chrétien dans le sang des martyrs. Cette illusion, dans laquelle il aimait à s'entretenir, ne tarda pas à lui être enlevée. Il ne fut pas moins surpris qu'irrité lorsqu'une dénonciation, faite par des esclaves, vint le tirer d'une erreur chère à sa vanité. Au mépris des ordres impériaux, deux jeunes gens d'illustre famille, Epipode et Alexandre, persistaient à pratiquer le culte proscrit, et cela en

plein Lugdunum, dans une ville témoin naguère de sanglantes exécutions.

Epipode et Alexandre nous offrent un double type de l'amitié chrétienne. Dans la galerie des quarante-huit martyrs de Lugdunum, l'écolier chrétien pouvait regretter de ne trouver pas à qui emprunter des exemples pour son âge et la direction de ses études. Epipode et Alexandre comblent cette espèce de lacune. Ils semblent avoir été ménagés par la divine Providence pour servir de modèles à la jeunesse des écoles, avoir été détachés de Pothin et de ses compagnons afin de frapper mieux les regards des jeunes gens appelés à se modeler sur eux.

Ils sont beaux à contempler, ces deux adolescents, dans l'épanouissement de leur jeune intelligence, l'innocence de leur affection mutuelle, le précoce héroïsme de leur courage. Cette candeur du premier âge, cette fleur de pureté qui les caractérisent, exhalent un parfum qui pénètre et embaume. Nobles esprits, cœurs ardents, âmes viriles, leur physionomie, attrayante pour tous, a un charme spécial pour le jeune homme qui se prépare à l'avenir par la culture de l'intelligence et la discipline de la volonté. Dans Epipode et Alexandre, la jeunesse studieuse trouve un autre Basile et un autre Grégoire. Comme les deux amis d'Athènes, ceux de Lugdunum ne connaissaient guère que deux chemins, l'un qui conduisait à l'oratoire de Pothin, l'autre aux écoles chrétiennes. L'âme ouverte à tout ce qu'il y a de grand, de noble, de généreux, ils rivalisaient d'ardeur à profiter du double enseignement, religieux et littéraire, qu'ils puisaient aux mêmes sources. Cultiver de concert leur esprit par les belles connaissances, leur cœur par la pratique de la vertu; élever leur vie à la hauteur où les provoquait la perfection évangélique; se prêter un mutuel appui de conseils, d'encouragements et de prières, tel était le but de leur

commerce, le charme de leurs entretiens, le lien, la consécration de leur amitié. Ces souvenirs, si gracieux de fraîcheur, si édifiants d'innocence, il appartient aux élèves des écoles de Lyon de les recueillir comme un legs précieux, de les raviver, de s'en inspirer dans leurs rapports avec leurs compagnons d'étude.

D'après les Actes de ces deux martyrs, Alexandre était Grec de nation. Un peu plus jeune qu'Alexandre, Epipode avait vu le jour à Lugdunum. Ils étaient tous les deux d'un sang noble, et, ce qui vaut mieux, ils avaient, paraît-il, sucé la foi avec le lait, trouvé la religion assise au foyer de leur famille. L'amitié qui les unissait, prit naissance de bonne heure. Formée sous les meilleurs auspices, elle leur fut un puissant aiguillon pour s'avancer à la fois dans les lettres et la vertu. Aussi bien doués du côté de l'esprit que du côté du cœur, ils firent dans l'une et l'autre carrière des progrès dont leur humilité rapportait toute la gloire à Dieu.

Epipode et Alexandre doivent être rangés parmi les enfants spirituels de Pothin; ils appartiennent à cette forte race, à cette génération énergique, dont le premier évêque de Lugdunum fut le père. Assidus aux réunions des fidèles, ils recevaient l'enseignement chrétien de la bouche de leur évêque; de sa main sacrée, le pain mystique, le corps du Christ. Ils entendirent aussi le prêtre Zacharie; ils vécurent dans la société de Vettius Epagathus, d'Attale, d'Alexandre le médecin et des autres, surtout dans celle de Ponticus et de Maturus, adolescents comme eux. Nul doute qu'ils ne fissent servir l'influence de leur talent et de leur naissance à répandre l'Evangile parmi les jeunes gens de leur âge.

La persécution ayant éclaté à Lugdunum, Epipode et Alexandre ne crurent pas devoir abandonner cette ville. Tout en prenant les précautions suggérées par la prudence, ils partagèrent

les émotions de la crise religieuse, ils en suivirent les différentes péripéties. En l'année 177, la tempête passa sur leur tête sans les atteindre. Cependant, animés d'une noble ambition, ils aspiraient aux honneurs du martyre. Afin d'appuyer devant Dieu leur candidature, ils pratiquaient la tempérance, la chasteté, les œuvres de miséricorde. Leurs vœux ne tardèrent pas à être exaucés; le Seigneur les élut à la gloire du grand témoignage, moins d'un an après la mort de saint Pothin et de ses compagnons.

Après l'horrible boucherie qui avait marqué les fêtes augustales, le président de Lugdunum s'imaginait avoir purgé la ville de tous les adorateurs du Christ; il crut donc pouvoir laisser reposer le glaive. Comme les autres chrétiens qui avaient survécu, Epipode et Alexandre profitèrent de ce répit pour respirer après l'orage. Le calme ne devait pas être de longue durée. Moins d'un an après, la persécution se ralluma aussi violente que jamais. Les esclaves attachés au service des deux amis se trouvaient naturellement dans le secret de la religion pratiquée par leurs maîtres. Ces derniers, qui ne s'étaient pas mis suffisamment en garde de ce côté, furent victimes d'une indigne trahison. Fanatisme païen, ou bien espoir d'une riche récompense, leurs esclaves les dénoncèrent comme chrétiens. Dans la situation d'esprit où se trouvait le président, il est aisé de concevoir l'impression produite sur ce magistrat par une pareille dénonciation. Aussitôt il fait appel à ses agents, il lance des soldats à la poursuite des chrétiens dénoncés, et ordonne aux bourreaux de préparer les supplices. Pour ces deux jeunes gens, la position n'était plus tenable à Lugdunum. Avertis à temps, ils purent, à la faveur des ténèbres, se glisser hors des murs et se réfugier à Pierre-Scise.

Dans ce faubourg, vivait une veuve chrétienne, nommée Lucie, échappée, comme plusieurs autres fidèles, au dernier mas-

sacre. Epipode et Alexandre, qui la connaissaient pour l'avoir rencontrée souvent aux réunions présidées par le bienheureux Pothin, vont frapper à sa porte et lui demander un asile. La courageuse Lucie n'hésite pas à leur donner une hospitalité qu'elle peut payer elle-même de la vie. Dans la modeste demeure de cette veuve, ils échappèrent quelque temps aux recherches dirigées contre eux. A la fin, les soldats du président furent mis sur leurs traces et découvrirent leur retraite. Comme ils essayaient de s'évader par une petite porte, Epipode, dans la précipitation de la fuite, perdit une de ses chaussures. Lucie la recueillit précieusement et la conserva comme un trésor. En récompense de sa foi aussi bien que de sa généreuse hospitalité, le Seigneur lui accorda le pouvoir d'opérer des prodiges au moyen de cette relique.

Saisis et chargés de chaînes, Epipode et Alexandre furent jetés en prison, avant même d'avoir été interrogés. Comme ils étaient reconnus pour chrétiens, ce nom, qui impliquait aux yeux des magistrats la preuve des plus grands crimes, fit passer par dessus les règles ordinaires de la procédure. Bientôt ils furent traduits séparément au pied du tribunal. Le président voulait ainsi les priver de l'excitation que leur courage pouvait recevoir de leurs encouragements mutuels, de leur exemple réciproque. Mais, séparés de corps, ils ne laissèrent pas de s'accorder dans la fermeté d'une même confession; ils repoussèrent avec une égale énergie les efforts tentés pour séduire leur foi, pour abattre leur constance. De guerre lasse, le président condamna Epipode à être égorgé, Alexandre à mourir sur une croix. Epipode fut immolé avant son noble ami ; il le précéda de deux jours seulement au séjour où se cueillent les palmes immortelles. Inséparables pendant la vie, la mort les réunit tous les deux dans la gloire d'un même triomphe.

Ces détails nous sont fournis par les Actes de leur martyre.

Nous allons donner la traduction de ces Actes, nous réservant d'y revenir pour en signaler le caractère et la valeur historique.

ACTES DES SAINTS ÉPIPODE ET ALEXANDRE.

« Si, pour l'exemple de la postérité, l'histoire recueille les exploits des héros qui, dans un but de gloire stérile, ont succombé pour leur liberté personnelle ou les intérêts de leur patrie, laissant derrière eux les monuments périssables de leurs humaines vertus, de quels éloges ne devons-nous pas relever la mort des martyrs, de ces hommes qui, élevant pour la dernière fois leurs mains vers le ciel, nous ont laissé, comme dans un admirable abrégé, des exemples de foi et de piété, faisant ainsi servir leur mort à nous donner la vie? Ils ont versé leur sang, non pour un prince de la terre, mais pour le Roi du ciel ; non pour cette patrie qui nous donne un berceau, puis un tombeau, dont on jouit quelque temps pour la perdre ensuite, mais pour la Jérusalem céleste, pour cette immortelle patrie qui, fondée sur les mérites des saints, élève sa tête dans les cieux, dont les habitants sont à l'abri de la mort, où l'on jouit d'une liberté qui ne connaît point le joug infernal, d'une liberté unie à l'immortelle gloire et au bonheur éternel. Bien qu'on ne puisse donner qu'une faible idée de la récompense des martyrs, les épreuves de cette vie n'ayant pas de proportion avec la grandeur d'une gloire éternelle et sans fin, toutefois rien de plus digne d'être transmis aux siècles à venir que leurs immortels triomphes. S'il n'est pas donné aux fidèles de souffrir pour Jésus-Christ, rien de plus propre que ces triomphes à leur inspirer une ardeur qui les porte à imiter les martyrs en mortifiant leurs sens, et, par ce moyen, à vivre d'une vie pure. Voilà pourquoi nous allons retracer les luttes et les victoires des

bienheureux Epipode et Alexandre, dans lesquels le Christ triompha par sa grâce. Cet exemple, placé sous les yeux des chrétiens, animera leur foi, excitera dans leur cœur le désir d'imiter ces modèles.

« La dix-septième année de l'empereur Antonin Vère, la persécution qui sévissait dans les provinces, se déchaîna avec une extrême violence sur la ville de Lugdunum. La rage des païens s'y porta à des excès d'autant plus grands, que cette cité comptait une population plus nombreuse. Magistrats, juges, tribuns, soldats, gens du peuple, tous à l'envi firent endurer aux chrétiens, sans distinction de sexe, toute sorte de supplices. Les noms de plusieurs sont arrivés jusqu'à nous, avec les circonstances de leurs souffrances. D'autres, en plus grand nombre, sont demeurés inconnus, pour avoir été confondus dans un massacre général, ou pour avoir succombé dans les fers et l'obscurité des cachots. Leurs noms ne se trouvent inscrits qu'au livre de vie. Après cet horrible carnage et ce déchaînement cruel, que les très-illustres Eglises de Vienne et de Lugdunum firent connaître par écrit aux Eglises d'Asie et de Phrygie, les païens s'imaginèrent avoir éteint complètement le nom du Christ. Ce fut alors qu'Epipode et Alexandre, trahis par leurs esclaves, furent dénoncés au président comme pratiquant en secret le culte chrétien. Afin de faire disparaître dans leurs personnes les restes d'une religion abhorrée, ce magistrat donna l'ordre de les rechercher et de ne rien oublier pour les saisir.

« Mais avant d'en venir aux circonstances de leur martyre, il faut dire un mot de leur caractère et de leur naissance. Alexandre était Grec de nation ; pour Epipode, il avait vu le jour à Lugdunum. Jeunes encore, ils fréquentaient tous les deux les mêmes écoles. Dès l'enfance, ils s'étaient unis par les liens d'une amitié toute virile. Leur affection croissait avec les progrès qu'ils faisaient dans les lettres, et ils s'avançaient ainsi

dans les voies qui conduisent au Seigneur. Ils étaient chrétiens, avaient reçu de leurs illustres parents une éducation digne de leur naissance, et cependant ils ne laissaient pas de s'exciter mutuellement à une pratique plus parfaite de la religion. Or, par la tempérance, la pauvreté, la chasteté, la foi, les œuvres de miséricorde, ils préparaient dans leurs personnes des victimes dignes d'être offertes à Dieu. Ils y réussirent si bien, que la gloire du martyre vint couronner en eux le mérite d'une vertu consommée. Ils brillaient tous les deux dans la fleur de la jeunesse, et n'étaient point engagés dans les liens du mariage. La persécution sévissant à Lugdunum, ils songèrent à suivre le conseil de l'Evangile. Mais comme ils ne pouvaient fuir d'une ville dans une autre, ils cherchèrent un abri dans les lieux où ils se trouvaient. S'étant donc glissés secrètement hors des murs de la ville, ils se retirèrent dans le faubourg de Pierre-Scise, et se cachèrent seuls sous le toit d'une veuve chrétienne fort dévouée à la religion. Grâce à la fidélité de cette femme et à la simplicité de sa demeure, ils restèrent quelque temps cachés dans ce lieu. Mais enfin l'activité des recherches finit par les découvrir; ils furent arrêtés au passage étroit d'une petite chambre, au moment où ils prenaient la fuite. Dans sa précipitation pour échapper aux mains des soldats, Epipode perdit une de ses chaussures. La charitable veuve l'ayant trouvée, la conserva comme un trésor.

« Faits prisonniers de la sorte, ils furent jetés dans les cachots avant même d'avoir été interrogés : le nom seul de chrétien était regardé comme la preuve des plus grands crimes. Trois jours après, ils furent amenés, les mains liées derrière le dos, devant le tribunal du président. Ce juge cruel leur demanda leur nom, leur profession, en présence d'une multitude frémissant de fureur. Epipode et Alexandre déclinèrent leur nom, et confessèrent hautement qu'ils étaient chrétiens. Alors

le juge s'irrite, la populace pousse d'horribles clameurs, tous s'élèvent avec rage contre les deux innocents. Le président s'adresse aux accusés et décharge contre eux sa colère en ces termes : « Il se trouve encore des hommes qui osent insulter « aux immortels, fouler aux pieds les ordonnances des princes, « et, par un même crime, braver à la fois l'empereur et les « dieux. A quoi donc ont servi les supplices infligés? A quoi « les croix, le glaive, les bêtes, les lames ardentes? A quoi la « vengeance exercée au delà même du trépas des impies? Ces « hommes ne sont plus, une tombe leur a été refusée, et la « mémoire du Christ n'est pas éteinte! Misérables! quelle au« dace est la vôtre, de persévérer dans la pratique d'un culte « proscrit! Vous allez porter la peine de vôtre audacieuse té« mérité. »

« De crainte qu'ils ne s'encouragent l'un l'autre, qu'ils ne s'animent dans les souffrances par paroles ou par gestes, Alexandre, plus robuste et plus âgé que son ami, est éloigné. Pour Epipode, il est appliqué à la question. Ce jeune homme, abandonné à lui-même, ne devait pas, vu la faiblesse de son âge, opposer une grande fermeté au président, du moins ce magistrat l'estimait ainsi. Il vint donc à Epipode avec les ruses de l'ancien serpent; il tourna contre le jeune martyr l'art empoisonné de la flatterie. « Je suis touché de ta jeunesse, lui dit-il. « Non, tu ne peux te livrer à la mort en persévérant dans l'obs« tination de tes coupables pensées. Nous adorons les dieux « immortels, les dieux reconnus par tous les peuples, vénérés « sous leurs véritables noms par nos augustes princes. Dans le « culte de ces divinités, nous faisons entrer la joie, les festins, « la musique, les jeux, les plaisirs. Vous, chrétiens, vous ado« rez un homme crucifié qui ne peut souffrir ces jouissances, « qui repousse la joie, recommande les jeûnes, condamne les « plaisirs, chérit une chasteté triste et inféconde. Quel bienfait

« attendre d'un homme qui n'a pu se défendre contre les êtres « les plus vils? J'ai bien voulu te faire ces représentations pour « t'engager à fuir cette religion austère, à passer ta jeunesse « dans la joie et les plaisirs de ton âge, à jouir du bonheur « que le monde peut t'offrir. »

« Le bienheureux Epipode lui répondit : « L'amour que je « professe pour le Christ et la foi catholique ne me laissera pas « surprendre à la douceur étudiée de tes paroles. Dans cette « compassion je ne vois que cruauté. Vivre avec vous, c'est « mourir de la mort éternelle; périr de votre main, est une « source de gloire. Ce Jésus-Christ, Seigneur immortel, dont « tu viens de rappeler le supplice, tu ne sais pas qu'il est res« suscité; que, Dieu et homme tout ensemble par un mystère « ineffable, il a ouvert à ses serviteurs la route de l'immorta« lité, qu'il les conduit au royaume céleste. Mais, pour me « mettre à la portée de ton esprit, qui ne peut s'élever à la su« blimité de ces mystères, ton aveuglement va-t-il jusqu'à igno« rer que l'homme est composé d'une double substance, d'un « corps et d'une âme? Chez nous, l'âme commande et le corps « obéit. Les infamies dont vous honorez vos dieux flattent le « corps, mais elles donnent la mort à l'âme. Quelle vie que « celle où la plus précieuse partie de notre être est sacrifiée! « Nous prenons le parti de l'âme contre le corps, et nous la « défendons, cette âme, des atteintes du vice. Vous faites un « dieu de votre ventre; et, semblables à des animaux, après « vous être saturés de plaisirs, vous pensez que la fin de la vie « présente est l'anéantissement de votre être. Pour nous, lors« que nous périssons par votre ordre, vos tourments que font« ils autre chose que de nous enlever aux maux du temps et de « nous ouvrir les portes de la vie éternelle? »

« A cette réponse, le juge demeura un instant partagé entre le dépit et l'admiration. Enfin, l'aiguillon de la colère se fai-

sant vivement sentir, il fit frapper à coups de poing le siége de cette admirable éloquence, c'est-à-dire la bouche du martyr. La douleur ne fit qu'affermir la constance d'Epipode; et, malgré le sang qu'il rendait avec ses dents brisées, il ne laissa pas de s'écrier : « Je confesse que le Christ est un seul Dieu avec le « Père et le Saint-Esprit; il est juste que je rende mon âme à « Celui qui est mon Créateur et mon Rédempteur. De la sorte, « la vie ne m'est point ôtée; elle est changée en une vie meil« leure. Il importe peu de quelle manière ce misérable corps « cesse de vivre, pourvu que mon âme, s'élevant dans les cieux, « fasse retour à son Créateur. » Dès qu'Epipode eut achevé ces courageuses paroles, le juge irrité le fit élever sur le chevalet; deux licteurs furent placés, l'un à droite, l'autre à gauche, pour lui déchirer les flancs avec les ongles de fer. Soudain le peuple fait entendre d'horribles clameurs; il demande qu'on lui abandonne le martyr pour assouvir sa rage; il veut accabler Epipode sous une grêle de pierres, ou bien le mettre en pièces. La cruauté du juge semblait trop lente au gré de la fureur populaire. Le président craignit que la multitude ne se portât à de plus grands excès, qu'elle n'en vînt à se révolter, à méconnaître la dignité de son caractère et de son autorité. Pour apaiser donc l'aveugle fureur du peuple, et pour ôter tout motif à ce tumulte, il fit enlever promptement Epipode de l'enceinte du tribunal, et ordonna de le frapper du glaive. Ainsi, par une disposition divine, ce soulèvement et cette rage n'eurent d'autre effet que de précipiter la fin du martyr, d'envoyer plus tôt ce serviteur, victorieux des supplices et des bourreaux, au Christ rémunérateur, lequel est béni dans les siècles.

« Amis dès l'enfance, les bienheureux Epipode et Alexandre, devenus adolescents, furent élevés dans la crainte du Seigneur; ils y furent affermis dans leur jeunesse. Enfin, unis

comme ils l'étaient dans les mêmes sentiments et la pratique des mêmes vertus, le Seigneur les fit parvenir également à la palme du martyre. Mais, dans la distribution des couronnes, Jésus-Christ notre Seigneur disposa les choses de telle sorte, que ces deux soldats, associés dans la confession de son nom, furent séparés dans leur mort. C'est donc avec raison qu'une double fête a été établie en leur honneur, car ces deux solennités se succèdent à un jour d'intervalle; mais nous réunissons ces martyrs dans une même vénération. A chacun de ces jours, en effet, n'est pas attribué un culte unique, mais nous rendons deux fois le même hommage à ces deux saints. Avant-hier nous célébrions l'entrée triomphante de saint Epipode dans le ciel; aujourd'hui nous félicitons le bienheureux Alexandre d'être parvenu au royaume céleste. Mais revenons au récit de ses souffrances.

« Après le supplice du martyr Epipode, le juge, les mains encore teintes de son sang, avait soif de celui d'Alexandre. Le président avait laissé ce dernier en prison, remettant son interrogatoire au surlendemain. Alors il le traduisit à ses pieds, afin de satisfaire, par le supplice du martyr, son propre dépit et la fureur du peuple irrité. Avant tout, cependant, il essaya de le séduire en lui disant : « Tu es encore maître de ta destinée; il « ne tient qu'à toi d'échapper au sort de ceux qui t'ont pré- « cédé, et d'apprécier ta situation. Nous avons fait si bonne « guerre aux sectateurs du Christ, que tu restes à peu près « seul de ces misérables. Car, sans parler des autres qui ont « été mis à mort, ton compagnon a succombé, victime de sa « folie. Si donc tu as quelque souci de la vie, viens offrir « de l'encens aux dieux immortels. »

« Le bienheureux Alexandre lui répondit : « Grâce à Dieu, « les triomphes de nos martyrs, leurs tourments que tu rap- « pelles, ces glorieux exemples ne font qu'affermir ma reli-

« gion. Penses-tu donc avoir fait périr les âmes que tu as « chassées de leurs corps! Elles sont en possession du ciel. « Contrairement à tes idées, ce sont les bourreaux qui ont suc« combé dans le combat. Ton erreur est grande : le nom chré« tien ne peut être détruit; Dieu lui a donné un appui si solide, « que la vie des fidèles le protége, et que leur mort sert à le « répandre. Notre Dieu est le maître du ciel, son ouvrage; il « possède la terre; il règne par sa justice dans les enfers. Ces « âmes, que tu crois anéanties, sont reçues dans le royaume cé« leste, au lieu que vous serez enfermés dans les enfers avec « vos dieux. Je le sais, mon frère bien-aimé repose dans la fé« licité suprême; c'est une raison pour moi d'entrer avec plus « de confiance dans la voie du martyre. Je suis chrétien, je l'ai « toujours été, et ne cesserai de l'être pour la gloire de Dieu. « Tu peux tourmenter mon corps; formé de terre, sa faiblesse « donne prise aux puissances de ce monde. Quant à mon âme, « puisse Celui qui me l'a donnée la protéger et la recevoir « dans son sein! »

« Ces paroles ne firent qu'augmenter la honte et la fureur du président. Par son ordre, Alexandre fut étendu sur le chevalet, les jambes écartées, et il fut frappé par trois bourreaux. Le confesseur ne perdit rien de sa fermeté au milieu de ces tourments; aucune parole indigne ne sortit de sa bouche, mais il s'adressait à Dieu pour lui demander son secours. Un long temps s'était déjà écoulé, les bourreaux s'étaient relayés à plusieurs reprises, sans que le courage du patient se fût démenti. Alors le gouverneur lui demanda s'il persévérait dans sa confession. Alexandre lui répondit, avec une fermeté inébranlable, que les divinités des païens étaient des démons et non des dieux; que le Dieu tout puissant, invisible, éternel, était le gardien de sa foi.

« Alors le juge dit : « Telle est la folie des chrétiens, qu'ils

« mettent leur gloire dans la durée des tourments, et croient « par là triompher de ceux qui les poursuivent ; il faut donc « les livrer à un prompt supplice. Attendu que le spectacle « d'une telle opiniâtreté, ainsi que le récit qui peut en être « fait, sont choses intolérables, qu'on attache Alexandre à une « croix, et qu'il finisse sa vie comme il le mérite. » Après cette sentence, les bourreaux, cruels ministres du gouverneur, se saisirent du saint, et l'attachèrent, bras et mains étendus, sur le signe salutaire. Les souffrances du martyr ne furent pas de longue durée. Son corps fut frappé avec tant de cruauté, déchiré de telle sorte, que ses côtes enfoncées et sa chair mise en lambeaux laissaient voir ses entrailles à découvert. Il était absorbé dans le Christ, il lui adressait sa prière dernière, lorsqu'il expira, lui rendant son âme bienheureuse.

« La mort venait de séparer deux amis qui avaient toujours vécu dans l'union la plus étroite ; ils furent réunis dans un même tombeau. Les chrétiens ayant enlevé leurs corps, les transportèrent secrètement hors de la ville, et les enterrèrent dans un endroit caché. Sur une éminence qui domine la cité, se trouvait un lieu couvert d'arbres touffus ; là, le terrain déprimé s'enfonçait de manière à former une grotte dérobée aux regards par les arbustes et les broussailles, fourré naturel comme on en voit sur les pentes où s'écoulent les eaux. Cette caverne fut choisie pour y déposer les dépouilles d'Epipode et d'Alexandre. Car, dans leur fureur, les païens refusaient aux martyrs le repos de la sépulture, et s'acharnaient encore contre leurs restes inanimés. Cette grotte, objet d'un culte religieux, entourée d'honneurs par les chrétiens, devint ensuite célèbre par de nombreux prodiges, preuve éclatante de la puissance des saints.

« Un peu plus tard, une épidémie exerçant de cruels ravages dans la ville de Lugdunum, un jeune homme de famille noble,

en proie aux ardeurs de la fièvre, fut averti en songe de s'adresser pour sa guérison à la veuve qui avait conservé la chaussure du martyr Epipode. Elle lui répondit qu'elle n'entendait rien à la médecine; toutefois elle lui avoua qu'elle avait opéré de nombreuses guérisons au moyen de la chaussure qu'elle devait à son hospitalité. Bientôt après, Lucie bénit un verre d'eau et le présenta au malade (1). Celui-ci n'eut pas plutôt pris ce remède, que le feu de la fièvre s'éteignit, non par une cause naturelle, mais par un effet de la puissance divine. Le bruit de cette guérison se répandit dans toute la ville. Ensuite, plusieurs reçurent la santé du corps, et avec la santé le don de la foi; le remède opéra et sur le corps et sur l'âme, et pour le temps et pour l'éternité. Les merveilles ne tardèrent pas à se multiplier dans ce lieu : les démons sont chassés, les infirmes sont guéris, les malades rendus à la santé. Ces miracles, et de plus grands encore, sont si fréquents, que l'incrédulité elle-même est obligée de se rendre à l'évidence des faits. Recevons-les donc ainsi que les récits qui nous les rapportent; car, si Dieu se plaît à faire éclater sa puissance, sa force et sa bonté en faveur des âmes dociles et fidèles, il abandonne ceux qui doutent. Ne refusons pas plus croyance aux prodiges qui nous sont racontés, qu'à ceux que nous voyons de nos propres yeux, prodiges opérés sous le règne du Christ, auquel est la gloire dans les siècles des siècles. *Amen* (2). »

Les Actes des saints martyrs Epipode et Alexandre, reproduits par Surius, Henschénius et dom Ruinart, ont échappé aux recherches de plusieurs autres collecteurs hagiographiques. Les Martyrologes font mention des deux saints amis, sous les

(1) Lucie bénit probablement ce breuvage en y trempant le bord de la chaussure d'Epipode.

(2) Apud Boll., die 22a aprilis. Voir le texte latin aux pièces justificatives, n° 3.

dates des 22 et 24 avril, jours de leur martyre. Florus, dans ses additions au Martyrologe de Bède, Adon, Usuard, Notker, et tous les autres martyrologistes, parlent de trente-quatre chrétiens qui souffrirent à la même époque. Cette circonstance indique que la persécution n'avait rien perdu de sa première violence. Ces trente-quatre témoins du Christ composent la seconde légion de martyrs donnés au ciel par l'Eglise de Lugdunum. Les Actes que nous venons de traduire ne parlent pas d'eux ; il faut donc que Florus et Adon aient puisé cette particularité dans la tradition orale ou écrite de l'Eglise de Lyon.

Quant à la veuve chrétienne qui abrita les deux amis dans sa modeste demeure, nous sommes dépourvus de renseignements à son égard ; sa figure reste voilée à nos yeux. Lucie ne nous est guère connue que par le fait signalé dans les Actes des saints Epipode et Alexandre. Elle y est qualifiée de *veuve religieuse et fidèle*. Cette qualification donnerait à penser qu'elle appartenait au corps des diaconesses formé par le bienheureux Pothin. Quoi qu'il en soit, pour la récompenser, le Seigneur permit que la chaussure d'Epipode devînt entre ses mains l'instrument de nombreux miracles (1). Lucie paya-t-elle de sa tête la généreuse hospitalité donnée par elle aux deux saints martyrs, ou bien, après une vie pleine de mérites, s'endormit-elle paisiblement de la mort des justes ? Nous l'ignorons. La charitable veuve fut enterrée dans un des faubourgs de la

(1) A propos de cette chaussure, Voltaire écrit : « Que dirons-nous du soulier de *la martyre* Epipode, qui guérit un *gentilhomme* de la fièvre ? » (Œuvres de Voltaire, tome 43, page 152, édit. Beuchot.) La bévue est forte ; il suffit de la signaler, de l'ajouter aux mille autres que l'on rencontre dans les œuvres de Voltaire. C'est un échantillon de son savoir dans les matières hagiologiques, de la conscience qu'il mettait dans ses écrits. Mais à quoi bon parler de conscience et de savoir, à propos d'un homme qui faisait métier de mentir, d'insulter la religion et de faire rougir la pudeur ?

ville, vraisemblablement celui de Pierre-Scise. Après sa mort, Dieu se plut à manifester sa sainteté par d'éclatants prodiges (1). C'est sans doute sur ce fondement qu'un auteur lui donne le titre de sainte (2). Toutefois, l'Eglise de Lyon ne lui a jamais rendu un culte public; le nom de Lucie ne paraît nulle part dans la liturgie lyonnaise. Elle n'est mentionnée ni dans le Martyrologe d'Adon, ni dans les additions de Florus à celui de Bède; elle n'a pas trouvé place non plus dans le Catalogue des saints de Lyon, par le P. Théophile Raynaud.

Il ne serait pas sans intérêt de savoir où se trouvait la caverne dans laquelle furent cachés les corps de saint Epipode et de saint Alexandre. Malheureusement les indications données ne peuvent être d'aucune utilité, après les bouleversements successifs qui ont changé la physionomie du sol. Où reconnaître la dépression de terrain mentionnée dans les Actes? Où retrouver cette grotte entourée d'un rideau d'arbres, cachée aux regards par un épais fourré de ronces et d'arbustes (3)? Tout ce que l'on peut dire, c'est que cette grotte, convertie en *martyrium*, devint bientôt le centre du culte décerné aux saints Epipode et Alexandre; c'est que de nombreux prodiges y furent opérés par le Seigneur pour glorifier ces deux martyrs et récompenser la confiance des fidèles. Leurs dépouilles mortelles demeurèrent en ce lieu probablement jusqu'au triomphe définitif du

(1) Requiescit in suburbano urbis ipsius mulier..... Ad cujus tumulum sæpius frigoritici cæterique infirmi sanantur. (Greg. Turon., *De gloria confessorum*, LXIV.)

(2) Du Monstier, *Gynecæum sacrum*.

(3) Il est difficile de la voir dans la crypte de Saint-Irénée. « Cette crypte, dit M. Boué, curé d'Ainay, était-elle la grotte où les chrétiens cachèrent les corps des saints Epipode et Alexandre? Nous pensons avec le savant Chifflet que la description que font de cette grotte les Actes de leur martyre, ne peut se rapporter à la crypte de Saint-Irénée. » (*Congrès scientifique*, 1841, tom. II, p. 394.)

christianisme. A cette époque, elles durent être relevées et transportées solennellement dans la crypte de Saint-Jean-l'Evangéliste. Cet oratoire, placé plus tard sous le vocable de saint Irénée, avait été, comme nous l'avons dit, consacré par le bienheureux Pothin. Ce qui n'est pas douteux, c'est que saint Irénée ayant été immolé pour Jésus-Christ, son corps y fut déposé; c'est qu'au VI[e] siècle les reliques de saint Epipode et de saint Alexandre y reposaient à droite et à gauche de celles du second évêque de Lyon (1).

Ces trois corps, trésor de l'église qui les abritait, attirèrent longtemps le pieux concours des fidèles. Dans la suite, les invasions des Barbares, les guerres où la ville de Lyon fut entraînée, ses luttes intestines, et surtout l'affaiblissement de la foi, toutes ces causes réunies firent oublier Epipode et Alexandre, perdre de vue leurs ossements. De là cette vive contestation qui s'éleva, au commencement du XV[e] siècle, entre les chanoines de Saint-Irénée et ceux de Saint-Just. Les uns et les autres prétendaient posséder dans leur église les corps des deux saints amis, avec celui de saint Irénée. Le cardinal Pierre de Turey, légat du Saint-Siége, fut chargé par Alexandre V d'examiner cette affaire, et de prononcer sur les prétentions rivales. Après examen des titres et inspection des reliques, le cardinal reconnut le droit des chanoines de Saint-Irénée et leur donna gain de cause. Nonobstant cette décision, les chanoines de Saint-Just ne se tinrent pas pour battus. La cause fut portée successivement devant le sénéchal

(1) Hic (Irenæus) in basilica beati Joannis sub altari est sepultus. Et ab uno quidem latere Epipodius, ab alio vero Alexander est tumulatus. De quorum monumentis, si pulvis cum fide collegatur, extemplo medetur infirmis. (Greg. Tur., *De gloria martyrum*, c. L.)

Sepulti ambo ex utroque altaris latere, ex crypta quæ in colle superposito civitati pulchro et antiquo opere extructa est. (Adon, 24 aprilis.)

du Lyonnais et devant le parlement de Paris. Enfin elle fut terminée par une décision de Jean, patriarche de Constantinople, légat *a latere* du Saint-Siége, rendue le 12 août 1413 ; ce prélat déclara que les trois corps en litige se trouvaient dans l'église de Saint-Irénée (1).

Les corps des saints Epipode et Alexandre demeurèrent dans la crypte de Saint-Irénée jusqu'à la prise de Lyon par les calvinistes, en 1562. A cette époque néfaste, les tombeaux des deux martyrs furent violés et leurs précieux restes jetés au feu. Au milieu du désordre, les catholiques purent sauver quelques ossements de saint Epipode, et la main gauche de saint Alexandre. Malheureusement les reliques de saint Epipode, arrachées aux flammes allumées par les huguenots, ont disparu pendant la Terreur. Quant à la main de saint Alexandre, elle nous a été conservée d'une manière qui mérite d'être connue. Voici ce que nous lisons dans un opuscule de M. Meynis :

« Après le siége de notre ville, un dimanche 10 novembre 1793, le clergé schismatique ayant été chassé de toutes les églises qu'il desservait, des commissaires de section s'installèrent dans celle de Saint-Just, et la dévastation commença. On fit main basse sur tout ce qui pouvait avoir quelque prix ; ce fut alors notamment que la croix de jaspe, le calice et la rose d'or donnée aux chanoines par Innocent IV, disparurent. Les reliques furent en partie jetées dans le feu, en partie foulées aux pieds ou délaissées dans le cimetière qui était joint à l'église ; la tête de saint Just fut au nombre de ces dernières.

« Or, le 1er août 1819, M. Antoine Caille, ancien prêtre perpétuel de la collégiale de Saint-Just, alors chanoine d'honneur de l'église métropolitaine, vit venir à lui deux femmes, dont l'une, la rougeur sur le front, lui dit qu'après avoir participé

(1) Voir les Bolland., 28 juin, p. 342.

au pillage de l'église, pendant la Terreur, son mari, rentrant dans sa maison, tira de sa poche une main qu'il lui remit en disant : « Prends et cache vite. » Cet homme, connu par ses méfaits, ayant péri ensuite dans une réaction civile, la relique était demeurée cachée pendant près de vingt-six ans, lorsqu'une amie de la femme dont il est question, l'ayant aperçue, insista vivement pour qu'elle ne demeurât pas plus longtemps enfouie.

« M. Caille, ayant donc reçu la relique qu'on lui apportait, convoqua les prêtres de l'ancien clergé de Saint-Just qui vivaient encore ; ils étaient au nombre de cinq. Tous, après un examen attentif, reconnurent que c'était la main de saint Alexandre qu'ils avaient vénérée autrefois, savoir la main gauche de ce saint martyr, attenante aux fragments des os de l'avant-bras, dont l'un plus long que l'autre, et qui avait été jetée dans le feu par les calvinistes. On dressa un procès-verbal, où les diverses dépositions furent consignées et revêtues des signatures de ceux qui les avaient faites. Cette pièce fut ensuite soumise à l'autorité diocésaine, qui la sanctionna et permit d'exposer la relique à la vénération des fidèles. La fête de saint Alexandre fut fixée dès lors, pour la paroisse de Saint-Just, au second dimanche après Pâques, jour auquel on la célèbre sous le rit solennel mineur (1).

« La main de saint Alexandre se voit aujourd'hui dans un reliquaire en vermeil, oblong, de forme carrée, et flanqué de colonnes torses. Tout autour se déroule la légende : *S. Alexander, martyr lugdunensis, amicus Epipodii.* C'est un don de M. le chanoine Antoine Caille (2). »

Une chapelle dédiée à saint Epipode s'élevait autrefois près

(1) Procès-verbal conservé dans les archives de l'église paroissiale de Saint-Just.

(2) *Notice sur les reliques des saints de Lyon*, p. 29.

de la barrière de Pierre-Scise. Le clergé de la cathédrale y allait tous les ans chanter les premières vêpres du martyr (1).

Nous avons sur les saints Epipode et Alexandre une homélie généralement attribuée à saint Eucher. Ce discours, prononcé pour la fête de ces deux martyrs, forme le digne pendant de l'homélie en l'honneur de sainte Blandine. L'évêque de Lyon s'y élève à une haute éloquence ; à la noblesse de ses accents, à la beauté des pensées, à la pureté relative de la diction, on croirait lire un morceau d'une meilleure époque.

Comme dans l'homélie pour sainte Blandine, saint Eucher débute en s'inspirant du patriotisme chrétien : « Si le culte des martyrs indigènes, si des honneurs rendus à des protecteurs qui nous sont propres, nous inspirent une joie spéciale, ce culte et ces honneurs doivent aussi provoquer en nous un sentiment d'une nature particulière... Nous possédons dans leur intégrité les restes précieux des bienheureux Epipode et Alexandre... Nous avons en eux un autre Pierre, un autre Paul (2)... Ces martyrs, dont la poussière se répand de tout côté, reçoivent partout un culte parfait. Mais rien ne saurait leur être plus doux, plus agréable que la piété de ceux qui habitent les lieux où ils succombèrent à l'horreur des tourments... Ainsi, mes très-chers, pour conserver la foi, pour suivre nos devoirs religieux, nous n'avons pas à aller chercher bien loin des instructions ; nous avons, pour nous instruire, les leçons de nos pères ; pour nous encourager, des exemples domestiques. » Ce chaleureux appel est soutenu par l'abondance des pensées et la richesse des expressions.

Ensuite, saint Eucher emploie une prosopopée aussi saisis-

(1) Menestrier, *Histoire de l'Eglise de Lyon*, mss.

(2) Vraisemblablement parce qu'Epipode fut frappé du glaive comme saint Paul, et Alexandre crucifié comme saint Pierre.

sante que naturelle ; il donne la parole à ses héros pour adresser aux fidèles des avis inspirés par le zèle épiscopal. « Apprenez, fait-il dire aux deux martyrs, apprenez par notre exemple à chercher la foi pour la trouver, à vivre pour cultiver cette vertu, à mourir pour la conserver. Apprenez à craindre le péché plus que le glaive ; apprenez à aimer plus que la vie la foi, la justice, la crainte de Dieu, et cela pour la vie éternelle. Cette crainte de Dieu que nous avons conservée au milieu des combats, gardez de la perdre au milieu de la paix et de la sécurité qu'elle produit. Cette ancre de l'espérance et de la religion que nous avons retenue au milieu des flots, n'allez pas l'abandonner dans le port. Nous sommes descendus pour la lutte dans l'arène de ce monde, n'espérez pas y trouver la félicité. Le bonheur peut être préparé sur la terre, il ne peut y être goûté. »

Dans la dernière partie de cette homélie, l'éloquent évêque répond aux pensées qui pourraient s'élever dans les esprits contre la foi : « A la vue des souffrances des saints, la pensée vous viendra que le Seigneur n'a point d'yeux pour ce qui nous regarde ; qu'il ne s'inquiète pas des hommes, qu'il ne prend nul souci des choses d'ici-bas. » Saint Eucher répond avec autant de force que de justesse : « O vous, qui que vous soyez, qui considérez les travaux des saints, pourquoi ne pas contempler aussi leur récompense ? Jetez un regard sur le monde, voyez les saints apôtres et les martyrs. L'adversité les met sur le chemin qui conduit au bonheur ; leur perte a tourné à leur salut : en leur fermant les portes de la vie, elle leur a ouvert celles de la gloire ; en leur enviant la terre, elle leur a préparé le ciel... Que le serviteur de Dieu soit exposé à l'adversité, c'est épreuve et non délaissement. Puisqu'il en est ainsi, c'est bien faussement qu'on déplore le sort de celui dont la vertu ne reçoit aucune atteinte. » Autre objection qui peut tenter la foi : si, dès ce monde, le Dieu tout puissant ne punit pas le

péché, le mal échappe à sa connaissance; ou bien il le favorise en tardant trop à le punir. « Mais, répond saint Eucher, rien n'échappe à Celui qui pénètre, remplit et déborde tout de sa présence... N'en doutez pas, il sait tout, Celui qui vous dit d'entrer dans l'oratoire de votre conscience pour prier, qui a une oreille pour vos pensées, une oreille pour les sentiments de votre cœur. Qu'il condamne les péchés et les crimes, les paroles des prophètes, les leçons des apôtres, les oracles des évangélistes le prouvent évidemment. En mettant sous nos yeux des châtiments terribles, en nous menaçant du feu éternel, il porte ici-bas la sentence, mais il renvoie la peine à l'autre vie. Ici-bas il tire le glaive, il ajourne le châtiment après la mort. »

Enfin, saint Eucher termine, en manière de péroraison, par une opposition d'un grand effet. « Nos pères, dit-il, ont eu à lutter contre l'atrocité des tourments, nous, au contraire, nous avons à nous défendre contre les séductions de la volupté; ils ont triomphé de la flamme, soyons vainqueurs en repoussant les traits enflammés du vice. En foulant le démon sous leurs pieds, ils ont chargé sur leurs épaules les dépouilles de la mort, gardons-nous de dépouiller le Christ dans la personne du pauvre; par la vertu de leur foi, ils se sont immolés en sacrifice à leur Dieu, prenons garde que les blessures du péché ne fassent de nous des victimes de l'ennemi. Méditons les exploits de ces héros, et cependant engageons la lutte contre nos passions. Nous le savons, il peut y avoir guerre sans persécuteur; Dieu peut donc nous accorder le mérite du martyre sans que nous ayons à répandre notre sang (1). » On le voit, cette homélie n'a rien perdu de son à-propos; elle peut nourrir nos méditations, élever nos âmes comme celles des auditeurs auxquels s'adressait l'évêque de Lyon.

(1) *Patrologie latine* de l'abbé Migne, t. L, col. 861. Voir aux pièces justificatives, n° 4.

Quelques auteurs attribuent à ce même saint Eucher les Actes des saints Epipode et Alexandre. Ceci nous ramène à ce monument. Nous allons l'étudier avec l'attention qu'il mérite.

Bientôt après le martyre des deux saints amis, on s'occupa d'écrire l'histoire de leurs souffrances et de leur mort. Saint Irénée, successeur du bienheureux Pothin sur le siége de Lugdunum, dut présider à la rédaction de ce récit, le revêtir de son approbation épiscopale. Cette pièce dut être ensuite déposée dans les archives de la communauté chrétienne, être ajoutée à la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum, dont elle formait comme un appendice. Ces Actes primitifs, approuvés par Irénée, pouvons-nous les reconnaître dans ceux qui nous sont parvenus? Nous ne le pensons pas. Ces Actes ne présentent pas en tout la pureté de la couleur antique ; nous n'y trouvons pas cette simplicité, cette brièveté, qui, de l'avis des critiques (1), caractérisent les pièces originales des premiers âges chrétiens. Manifestement ils ont subi la regrettable épreuve d'une retouche. Deux ou trois siècles après la persécution de Lugdunum, une main étrangère a pris la plume et brodé sur ce fond des ornements de plus d'une sorte. Comment ce travail légendaire, disons mieux, car l'abus que l'on a fait de cette expression en a faussé le sens, comment cette paraphrase a pu s'exécuter, comment elle a pu nuire au premier récit au point de le faire négliger et enfin disparaître, il n'est pas trop difficile de l'expliquer.

Le martyre des saints Epipode et Alexandre n'avait pas été marqué par une suite de circonstances qui prêtât à une longue narration. Les Actes revêtus de la signature d'Irénée devaient donc se réduire à une page d'une médiocre étendue; ils de-

(1) Ruinart, *Acta sincera*, introd. — Baillet, *Vies des Saints*, introduction. — Tillemont, *Mémoires*, t. II, p. 435.

vaient être rédigés avec cette sobriété, sorte de style lapidaire qui était le style du genre. C'était assez pour l'édification des fidèles, et aussi pour conserver aux âges futurs la mémoire des deux saints martyrs. Personne n'eût osé y introduire la moindre modification, alors que la rédaction en était récente, qu'elles étaient protégées par la signature encore fraîche d'Irénée. Plus tard, des temps vinrent où l'on crut pouvoir retoucher ce monument sans déroger au respect qui lui était dû. Après tout, pensait-on, de quoi s'agissait-il? D'allonger par une périphrase la brièveté du récit, d'en relever la simplicité par quelques agréments de style; le tout dans un but d'ornementation qui ferait ressortir les faits sans leur porter aucune atteinte. Du reste, on ne faisait que suivre un exemple déjà donné. Effectivement, les premiers essais de ce genre commencent à s'accuser vers la fin du IVe siècle; les paraphrasistes se donnent plus libre carrière dans le IVe et le Ve siècles; dans les VIIe, VIIIe et suivants, ils perdent toute mesure; les additions de leur façon surchargent, étouffent même le texte primitif.

En Occident, les traditions du bon goût et de la belle langue avaient fléchi de bonne heure, emportées par le mouvement d'une décadence parallèle. Les chrétiens lettrés, prêtres et laïques, n'avaient pas échappé à cette influence générale. Dans les IIIe, IVe et Ve siècles, les jeux d'esprit, les pensées recherchées, les images extraordinaires, l'emphase du ton, l'emploi d'une fausse rhétorique, tous ces ornements étaient devenus à la mode, trouvaient faveur auprès du plus grand nombre. La littérature chrétienne s'en empara comme étant très-propres à rehausser la gloire des saints. Au point de vue où l'on se trouvait placé, on ne voyait aucun inconvénient à retoucher, pour les embellir à sa manière, des Actes que l'on avait le mauvais goût de trouver de forme ou trop brève ou trop sévère. De plus,

à l'exemple des historiens grecs et latins, on imagina, toujours à très-bonne intention, d'introduire un élément dramatique dans les *passions* des martyrs, de faire parler, pérorer présidents et accusés. Ces discours, prêtés aux confesseurs, aux juges et autres personnages, feraient bon effet; ils traduiraient les sentiments intimes de ces acteurs différents, ils ouvriraient une source d'intérêt et d'édification pour les lecteurs. Aujourd'hui, nous sommes bien revenus d'un pareil procédé. En histoire, nous n'admettons que les discours authentiques; nous repoussons à bon droit toute pièce de pure rhétorique, toute fiction oratoire, si éloquente, si vraisemblable même qu'elle soit. Mais enfin, ce goût, qui n'est pas le nôtre, c'est moins ici le lieu de lui faire le procès, que de le constater pour les IVe, Ve, VIe siècles et suivants.

Ce travail de retouche, que nous déplorons plus que personne, n'était pourtant point abandonné à la libre imagination du premier venu : il était surveillé de près par les évêques. Le fait suivant, rapporté par Grégoire de Tours, en est une preuve éclatante. Le clerc attaché à la chapelle de saint Patrocle de Troyes, copia, pendant une nuit, la légende de ce saint, qui lui avait été prêtée par un étranger de passage dans la ville. Le lendemain matin, il n'eut rien de plus pressé que d'aller montrer à son évêque la copie de cette légende. Mais le prélat, le soupçonnant d'avoir fabriqué lui-même cette pièce, lui fit subir un rude châtiment (1). Le paraphrasiste était donc soumis au con-

(1) *De gloria martyrum*, l. I, 64. — L'Eglise romaine usait aussi de la plu grande circonspection dans la réception des vies des saints. Elle en rejetait plusieurs parce que les auteurs étaient inconnus; d'autres parce qu'elles avaient été composées par des infidèles ou des hérétiques; d'autres enfin parce qu'elles étaient trop inférieures à leur sujet, et pouvaient prêter à rire aux ennemis de l'Eglise. C'est ce que témoigne le pape saint Gélase. Voir Hardouin, *Acta concil.*, t. II, p. 940.

trôle, à la censure de l'autorité ecclésiastique. De plus, il avait des règles qui devaient présider à son travail. Les Actes les plus anciens lui étaient un texte qu'il devait respecter dans ses moindres détails; sa tâche consistait à travailler sur ce fond, à le faire ressortir au moyen d'accessoires littéraires. Défense à lui d'élaguer, de trancher dans le vif; il devait procéder par addition et non par retranchement, par développement et non par élimination. Et encore y avait-il tel élément, le miracle par exemple, qui n'admettait aucune modification, qui devait être reproduit dans la rigueur du texte. Ces limites qui lui étaient tracées, il devait s'y renfermer avec un scrupule religieux. A ces conditions, on lui concédait de rafraîchir des Actes anciens, de les rajeunir; on lui passait de les émailler de quelques fleurs, d'y introduire des dialogues, d'y semer des figures de rhétorique. De la part des évêques, c'était condescendance pour le goût régnant, c'était tolérance plutôt qu'approbation. Ainsi la paraphrase se renfermait dans des procédés de pure décoration; c'était affaire de forme, et nullement de fond; tout se bornait à donner à des pièces anciennes la saveur des choses nouvelles, dans le but de mêler l'agréable à l'édifiant.

C'est pour avoir méconnu ces principes que des écrivains rejettent les *passions* et les Actes des martyrs, comme n'ayant aucune valeur. Suivant eux, ces pièces auraient été rédigées par l'ignorance, fabriquées par des moines crédules et trompeurs; les monastères auraient été des officines de légendes faites à plaisir. D'après Sismondi, « les légendes du VIIe et du VIIIe siècles seraient de pieuses fictions sans aucune réalité historique, et qui, n'ayant ni racine ni base dans les monuments historiques, ne mériteraient que le mépris des critiques sérieux (1). » Une telle appréciation accuse dans son auteur ignorance ou mauvaise foi.

Ce qu'il y a de plus regrettable dans le travail des para-

(1) *Histoire des Français*, t. II, p. 225.

phrasistes, c'est que le remaniement opéré par eux entraîna la perte de bon nombre d'Actes primitifs. Voici comment. Ces Actes, qui servaient aux pieuses lectures des fidèles, furent d'abord entourés d'un respect religieux. Avec le temps, ils perdirent faveur, furent mis de côté et remplacés par d'autres, identiques pour le fond et répondant mieux, par les agréments de la forme, au goût de l'époque. Alors, relégués dans les archives, ces monuments anciens n'étaient plus reproduits par la transcription, les copies en devenaient de plus en plus rares ; puis venait un jour où un incendie, le sac d'une ville, ou tout autre accident, les anéantissait en faisant disparaître le dernier manuscrit. C'est ainsi que l'on peut expliquer la perte de plusieurs de ces Actes. Toutefois, le fond du récit ayant été généralement respecté dans les reproductions qui en furent faites, la possession de ces dernières pièces nous est chose fort précieuse.

Il suffit de parcourir les Actes que nous possédons sur le martyre des saints Epipode et Alexandre, pour reconnaître qu'ils ne sont pas de première main ; ils n'exhalent pas le parfum d'antiquité que respire la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum ; ils ne présentent pas le cachet des pièces primitives ; un art postérieur s'y révèle à des marques non équivoques. Dans le prologue, l'auteur débute avec une emphase qui sent trop le rhéteur. Généralement il soigne sa phrase plus qu'il ne sied au genre ; dans le choix des expressions, il va quelquefois jusqu'à la recherche ; il flanque les vocables d'épithètes prétentieuses ou inutiles ; enfin il prête aux deux martyrs et à leur juge des discours de son crû. Ces taches, qu'il faut mettre au compte de son siècle autant qu'au sien propre, ne nous empêchent pas de voir dans cet auteur un homme de savoir et de lettres : il ne dit rien qui ne convienne parfaitement à l'époque où souffrirent Epipode et Alexandre ; son style a de bonnes qualités ; on y reconnaît, malgré les défauts

signalés, la touche d'un écrivain habile. Dire, comme dom Ceillier, « qu'il a travaillé sur de bons mémoires (1), » ne nous paraît pas suffisant; nous croyons qu'il avait sous les yeux les Actes du IIe siècle, qu'il a travaillé sur ce fond, qu'il s'est contenté de développer et d'embellir une pièce trop dépourvue d'ornements au gré de son siècle. Scrupuleux observateur des règles de la paraphrase légendaire, il aura respecté le récit ancien, il aura borné son travail à quelques broderies de rhétorique. La gravité dans le ton, la pureté relative dans la forme, qui caractérise ces Actes, autorisent à indiquer la fin du IVe siècle, ou le commencement du Ve, comme l'époque de leur rédaction. Quelques auteurs les attribuent à saint Eucher; mais cette opinion n'est pas assez appuyée pour avoir une valeur autre que celle d'une conjecture.

Bien qu'il ne vienne pas de première main, ce document jouit pourtant d'une autorité incontestable. Tout en lui refusant un caractère de première antiquité, les critiques lui reconnaissent une grande valeur historique. « Ces Actes, dit Baillet, ne sont pas originaux, comme il est aisé de le voir par le style étudié et les longues harangues. Ils sont fort beaux néanmoins, et l'on y voit partout un caractère de sincérité qui les rend recevables. L'auteur était habile, et l'on croit que c'était quelque Père de l'Eglise du IVe ou du Ve siècle (2). » En pareille matière, il n'est pas permis de se montrer plus difficile que Baillet; quand une pièce a échappé au crible de sa critique, on peut la recevoir en toute sécurité. Tillemont est du même avis que Baillet (3). Ainsi donc ces Actes, pour n'être que de seconde main, ne laissent pas de se recommander par leur autorité, d'avoir une valeur historique incontestable.

(1) *Histoire générale des auteurs sacrés*, t. I, p. 471.
(2) *Les Vies des Saints*, table critique, 22 avril
(3) *Mémoires*, t. III, p. 130.

Comme contre-épreuve du jugement que nous venons de formuler, ne serait-il pas possible d'exécuter sur ces pages un travail d'épuration, d'enlever les broderies de la paraphrase, d'élaguer les fleurs et les discours de rhétorique, en un mot, d'arriver approximativement au texte primitif? Essayons. Ce monument renferme deux *passions*, l'une de saint Epipode, l'autre de saint Alexandre; la première destinée à la liturgie du vingt-deuxième jour d'avril, la seconde à celle du vingt-quatrième. L'ensemble se divise en cinq parties bien distinctes : 1° prologue général, 2° *passion* de saint Epipode, 3° prologue pour saint Alexandre, 4° *passion* de ce martyr, 5° conclusion. Les deux prologues sont manifestement pièces de placage, appliquées par le paraphrasiste. Il faut aussi mettre sur son compte les discours du président et des deux martyrs. On pourrait aussi réduire le portrait des deux amis; nous soupçonnons l'auteur d'avoir caressé ce portrait d'un pinceau complaisant Ces éliminations faites, les Actes se trouvent réduits de moitié et plus. En rapprochant les membres qui restent, il est aisé de les souder ensemble, sans que le récit ait à souffrir d'aucune sorte. Maintenant, pour arriver au texte primitif, il resterait à faire une seconde opération, plus délicate que la première, et pouvant donner lieu à des appréciations diverses, suivant la diversité des esprits. Il s'agirait de faire disparaître le vernis passé vers le ve siècle, d'effacer les couleurs mises après coup, d'éliminer les pensées et les expressions recherchées, de ramener quelques phrases à des tours plus simples, de les renfermer dans de plus courtes limites; en un mot, de biffer tout ce qui figure seulement à titre d'ornement. Cela fait par un homme expert, versé dans cette branche de la littérature chrétienne, on aurait un monument peu différent de celui qui fut rédigé sous les yeux d'Irénée, à la gloire des martyrs Epipode et Alexandre.

CHAPITRE II.

Comment saint Marcel et saint Valérien se rattachent à cette histoire. — Ils s'évadent tous les deux des prisons de Lugdunum. — Marcel remonte la vallée de la Saône, sur la rive gauche de la rivière. — Il convertit Latinus et sa famille. — Il est martyrisé à deux milles de Chalon (*Cabillonum*). — Église et monastère de Saint-Marcel. — Valérien prend sa route vers le nord, sur la rive droite de la Saône. — Il s'arrête à Tournus (*Trinorchium*). — Succès de sa prédication. — Il est mis à mort par Priscus, gouverneur de Chalon. — Actes ou *passions* de saint Marcel et de saint Valérien ; leur valeur historique.

L'histoire des premiers martyrs de Lugdunum serait incomplète, si nous n'y faisions entrer saint Marcel, apôtre de Chalon-sur-Saône, et saint Valérien, apôtre de Tournus. Disciples tous les deux du bienheureux Pothin, sortis de son école, ils appartiennent à l'Eglise de Lugdunum, leur mère, aussi bien qu'aux Eglises qui saluent en eux leurs premiers apôtres. Jetés en prison avec Sanctus, Maturus, Attale, Blandine et les autres, ayant été quelque temps en communauté de souffrances avec ces confesseurs, Marcel et Valérien ne doivent pas être séparés d'eux, bien qu'ils n'aient pas été immolés au confluent du Rhône et de la Saône.

La violence de la persécution semblait devoir étouffer le christianisme dans la cité de Plancus; par un effet contraire, cette crise religieuse contribua tout à la fois à enraciner la bonne semence dans cette ville et à la propager dans les environs. Fidèles à l'esprit de l'Evangile, les chrétiens conservèrent à leur courage le caractère d'une résistance exempte de provocation. Voilà pourquoi plusieurs abandonnèrent des lieux où ils étaient traqués comme des bêtes fauves. Dans cette fuite, inspirée par la prudence et non par la pusillanimité, leur foi, qu'ils emportaient tout entière, ne perdait rien de son énergie et de sa force d'expansion. En retour de l'hospitalité reçue, ces illustres fugitifs communiquaient aux familles qui les accueillaient la connaissance du Christ et les lumières du salut. Ainsi, en s'abattant sur l'Eglise fondée par le bienheureux Pothin, la persécution opérait comme l'ouragan, qui détache d'un arbre et emporte sur ses ailes des graines destinées à germer sous d'autres cieux. C'est ce qui arriva pour Marcel et Valérien, avec cette circonstance spéciale, que, jetés dans les cachots, ils parvinrent à s'évader et à s'éloigner du foyer de la persécution. La suite montra quel motif avait inspiré leur évasion et leur fuite.

Marcel et Valérien ont cela de particulier, qu'ils sont les premiers rameaux détachés de la souche lugdunaise. Grâce à ces deux saints, l'Eglise de Lugdunum, fille de l'Eglise de Smyrne, devint mère à son tour, préludant de bonne heure à cette heureuse fécondité qui devait constituer une des plus belles parts de sa gloire. Dans Marcel et Valérien, nous pouvons saluer les prémices de ces apôtres, de ces colonies évangéliques que l'inépuisable charité de l'Eglise de Lyon devait envoyer aux différentes contrées du globe. A ce point de vue, ces martyrs sont pour nous intéressants à étudier.

Les Actes que nous avons sur saint Marcel et sur saint Valérien sont loin d'avoir une valeur historique et littéraire aussi

grande que ceux des saints Epipode et Alexandre. Toutefois, comme ces *passions* s'accordent sur tous les faits principaux avec les Martyrologes les plus anciens, notamment avec celui d'Adon, le plus autorisé pour les saints lyonnais, nous pouvons en toute sécurité les suivre sur les points concordants, sauf à ne pas exagérer leur mérite, à faire quelques réserves sur les détails.

Marcel et Valérien n'appartenaient pas à la colonie grecque établie sur les bords du Rhône et de la Saône; ils étaient de race gallo-romaine. Le P. Théophile Raynaud (1) et du Saussay (2) les font naître tous les deux à Lugdunum. Cette origine paraît très-vraisemblable; mais nous ne trouvons rien à cet égard dans les auteurs anciens. Grégoire de Tours semble indiquer qu'ils étaient parents; ils étaient, suivant ses expressions, « unis par le sang et le martyre (3). » Cette phrase est louche et se prête à une double interprétation. Ne signifie-t-elle pas, au vrai, que ces deux saints furent associés dans la même lutte, dans une commune effusion de leur sang pour Jésus-Christ? Cette version nous paraît d'autant plus acceptable, qu'il n'est question de parenté entre Marcel et Valérien ni dans les Actes du premier, ni dans ceux du second. Ce qui ne souffre aucune difficulté, c'est qu'ils doivent être rangés parmi les disciples de Pothin, et aussi parmi les auxiliaires de son zèle.

Les traditions locales de Chalon et de Tournus autorisent à penser qu'ils étaient revêtus du sacerdoce. La mission à laquelle les avait destinés la divine Providence, réclamait cet ordre avec les pouvoirs qu'il confère. Aussi bien, les Actes les

(1) *Indiculus sanctorum lugdunensium.*

(2) *Martyrologium gallicanum*, 4ᵉ sept.

(3) Huic (Marcello) adjungitur, et sanguine et agone propinquus, beatus athleta Valerianus. (*De gloria martyrum*, c. LIV.)

représentent comme prédicateurs de l'Evangile, comme remplissant un ministère attaché à la prêtrise. Ainsi ils se mettent en route « dans le but de convertir les riverains de la Saône au culte du vrai Dieu, en prêchant la sainte parole (1). » Quant à la dignité épiscopale, Severt est le seul auteur qui l'attribue à saint Marcel ; or on ne peut s'en rapporter à l'autorité assez médiocre de cet annaliste.

Arrivons au martyre de saint Marcel et de saint Valérien. Pour retracer leurs souffrances et leur mort, nous n'aurons qu'à résumer leurs Actes.

Sous l'empire de Marc-Aurèle, et la dix-septième année de son règne, l'orage de la persécution s'étant abattu sur Lugdunum, Marcel et Valérien furent jetés en prison avec d'autres chrétiens de cette ville. Par l'adjonction de ces deux prisonniers, le nombre des fidèles enchaînés pour Jésus-Christ s'éleva jusqu'à cinquante (2). Peu de temps après leur réclusion, ces deux confesseurs parvinrent à s'échapper ; un prodige leur ouvrit les portes de la prison (3).

(1) *Passio S. Marcelli*, 4ª sept.

(2) Cabilonæ natale S. Marcelli, qui temporibus Antonini Veri, ex numero quinquaginta martyrum qui Lugduni in ergastulum trusi fuerant, cum Valeriano patefactis custodiæ, cui mancipati fuerant, divinitus claustris aufugit. (Ado, *Martyrol.*, 4ª sept.)

(3) Nous avons deux sortes d'Actes de saint Marcel ; ils ont été donnés par les Bollandistes (die 4ª septembris). Les premiers, qui paraissent les plus anciens, portent que Marcel et Valérien sortirent de prison, « les portes ayant été miraculeusement ouvertes, » *patefactis divinitus claustris*. Les deuxièmes expliquent ce miracle par l'intervention d'un ange, *angelicæ visitationis affectu*. Cette intervention d'un ange nous paraît être une traduction libre de l'adverbe *divinitus* des premiers Actes. En pareil danger, saint Pierre avait été tiré de sa prison par un ange. Préoccupé de l'analogie dans les situations, le paraphrasiste aura vu dans le prodige de Lugdunum, opéré en faveur de Marcel et de Valérien, une répétition du miracle qui délivra saint Pierre de la prison de Jérusalem.

Rendus à la liberté, ils sortirent de Lugdunum et remontèrent la vallée de la Saône. Afin d'échapper aux soldats qui pouvaient être lancés sur leurs traces, ils se séparèrent et mirent entre eux le cours de la rivière. Valérien resta sur la rive droite, Marcel passa sur la rive gauche. Poussés par la Providence, ils se rendaient, à leur insu, vers les lieux destinés à devenir le champ de leur zèle, le théâtre de leur martyre.

Marcel prit sa route vers le nord, cheminant à travers les forêts qui couvraient le pays des Séquanais. Un jour, il demandait et recevait l'hospitalité chez un habitant du pays, nommé Latinus. Or, les statues de Mars et de Minerve s'élevaient dans l'atrium de la maison où il était accueilli : c'était de quoi le toucher d'une vive compassion. Sans tarder, il exhorte son hôte à répudier un culte impie, à ne point adresser ses hommages à des statues incapables de l'ouïr, encore moins de l'exaucer. Inspirées par le zèle et la reconnaissance, les paroles du saint firent briller la lumière aux yeux du Séquanais : Latinus renonça bientôt à ses erreurs ; il crut en Jésus-Christ, lui et toute sa famille. Marcel donna quelques jours à ses néophytes ; il éclaira leur foi naissante, il fortifia leur courage, les préparant à tout ce qui pourrait survenir. A la nouvelle que la persécution se faisait sentir aussi chez les Séquanais, il reprit sa course vers le nord ; ensuite, changeant de direction, il tourna ses pas vers le couchant.

Afin d'éviter Chalon, Marcel franchit la Saône à quelque distance de cette ville, et il prend la route d'*Argentomagus* (1). Mais voilà que, chemin faisant, il rencontre Priscus, gouverneur de Chalon pour les Romains. Ce magistrat, qui venait de sacrifier aux dieux, était assis à un festin religieux en leur honneur. A la vue de cet étranger, Priscus l'invite à prendre part au repas, à manger des viandes immolées. Marcel repousse avec horreur

(1) Bourg du pays des Eduens.

une pareille invitation; puis, avec l'accent d'un homme indigné, il reproche à tous les convives ce festin souillé par la superstition, ces honneurs rendus à de fausses divinités. C'était se déclarer chrétien, se dévouer à toutes les conséquences d'une confession faite d'une manière si solennelle.

Marcel est saisi. Priscus donne l'ordre de le lier aux branches d'un arbre violemment rapprochées l'une de l'autre. Ces branches, en se retirant brusquement, devaient déchirer son corps et le mettre en pièces. Mais, soit que tout se fût borné à une simple menace, soit que le supplice n'eût pas été poussé jusqu'au bout, le magistrat fit tout disposer pour produire le courageux confesseur devant le peuple de Chalon, pour donner à la populace le spectacle de ses souffrances et de sa mort. Priscus le fait donc conduire successivement devant la statue de Saturne, puis devant celle du Soleil, statues qui s'élevaient, la première, sur la rive droite de la Saône, la seconde, sur la rive gauche. Marcel est sommé d'offrir de l'encens à ces idoles; mais aux sommations, comme aux menaces et aux tourments, il répond par un refus énergique, par une courageuse confession de sa foi. Furieux de cette résistance, Priscus ordonne de traîner le martyr à deux milles de la ville, sur la route militaire de Besançon (*Vesuntio*), jusqu'à un édicule consacré à Jupiter Ammon. Arrivé en cet endroit, Marcel est pressé de sacrifier à la divinité du lieu; mais il refuse à ce vain simulacre un encens qu'il réserve au Dieu véritable. Alors, par un raffinement de cruauté, le gouverneur de Chalon fait enterrer le saint jusqu'à la ceinture, « afin, disent les Actes, que la sépulture, qui procure le repos aux morts, devînt un supplice pour le martyr enterré tout vivant (1). » Pendant ce temps-là, Marcel ne cessait de louer Dieu, de s'unir à lui dans une prière d'amour. C'est

(1) Ut sepultura vivo esset ad pœnam, quæ defunctis præbetur ad requiem.

ainsi qu'il rendit son âme très-pure au Seigneur. Ses reliques furent recueillies par les fidèles; plus tard, elles furent placées avec honneur dans une chapelle élevée sur le lieu même où il avait consommé son sacrifice.

Au VIe siècle, Gontran, roi de Bourgogne, transforma l'humble oratoire en une splendide basilique; il adjoignit à cette église un monastère où il mit des moines d'Agaune, et qu'il dota avec une magnificence royale (1). Le saint roi voulut que sa dépouille mortelle reposât à l'ombre du cloître, dans la maison de prière, monument de sa piété. Vers la fin du VIIIe siècle, le monastère de Saint-Marcel passa à des chanoines séculiers qui le possédèrent jusqu'à la fin du Xe siècle. A cette époque, il reçut une colonie de Cluny, et fut réduit à n'être plus qu'un simple prieuré. C'est dans le prieuré de Saint-Marcel que le fameux Abélard passa les derniers jours de son existence si tourmentée. Pierre-le-Vénérable, qui l'avait accueilli à Cluny avec une indulgente charité, l'envoya dans ce monastère pour y rétablir sa santé délabrée. Après un court séjour, Abélard y mourut en paix. Il fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame, bâtie près de l'église, dans l'intérieur du cloître (2).

La mémoire de saint Marcel a toujours été en grand honneur à Lyon. Ce qui le prouve, c'est la chapelle élevée à ce martyr au pied de la montagne des Capucins. Avant la Révolution, cette chapelle était desservie par les Pénitents noirs du Crucifix. Une des portes de la ville, qui se trouvait tout près, était appelée *porte Saint-Marcel*. Aujourd'hui encore, son nom reste attaché à une des rues de ce quartier.

Revenons à Valérien.

(1) Frédegaire, *Chron.*, c. I. — Aimoin, *De gestis Franc.*, l. III, LXXX.

(1) Pierre-le-Vénérable fit exhumer pendant la nuit le corps d'Abélard, et l'envoya au Paraclet.

Pendant que Marcel remontait la rive gauche de la Saône, Valérien s'avançait parallèlement sur l'autre bord, en suivant la voie romaine qui conduisait à Autun. En s'éloignant de Lugdunum, Valérien n'était pas préoccupé du soin de sa conservation au point d'oublier les intérêts du christianisme; il semait donc sur ses pas le grain de la bonne semence. Arrivé à *Trinorchium*, aujourd'hui Tournus, il résolut de s'y arrêter, dans l'espoir de gagner à Jésus-Christ les habitants de ce *castrum*. Il ne fut pas trompé dans ses espérances. Le Seigneur bénissant les efforts de son zèle, plusieurs ouvrirent les yeux à la lumière, abandonnèrent le culte des idoles pour adorer le vrai Dieu. La petite maison où il s'était installé était déjà fréquentée par de nombreux fidèles, lorsque Priscus, qui se rendait à Lugdunum, s'arrêta à *Trinorchium*, lieu de station sur la voie romaine. Les païens aussitôt d'accourir auprès du gouverneur de Chalon, de dénoncer Valérien comme chrétien, comme un homme qui exerçait une active propagande au profit du culte proscrit. Il était déjà nuit close; les poursuites furent donc renvoyées au jour suivant.

Le lendemain, de grand matin, Priscus ordonne de rechercher Valérien et de le lui amener chargé de chaînes. A l'arrivée des soldats, le saint leur ouvre la porte de sa demeure, sans défiance aucune, comme on ferait à des hôtes. Aux symboles du christianisme qui frappent leurs regards, à son nom, que Valérien ne songe pas à déguiser, les soldats reconnaissent celui qu'ils ont ordre d'arrêter. Aussitôt ils le saisissent, lui attachent les mains derrière le dos, comme on fait à un malfaiteur, et le conduisent en cet état au gouverneur de Chalon.

Priscus avait quelque intérêt à rivaliser de cruauté avec les magistrats de Lugdunum. Une extrême rigueur déployée contre les chrétiens pouvait lui être une recommandation auprès du président de la Lugdunaise. Prenant donc l'air et la

férocité d'une bête fauve, il ordonna à Valérien de sacrifier aux divinités de l'Empire, sous peine de subir des supplices plus terribles encore que ceux qui avaient été infligés à Marcel. Ces menaces n'avaient rien qui pût intimider l'héroïque confesseur. Placé entre l'apostasie et une mort cruelle, il n'hésita pas un instant. Aux ordres de Priscus, il répondit en des termes qui traduisaient et l'énergie de son âme et la fermeté de sa foi. Alors le cruel magistrat donna l'ordre d'étendre Valérien sur le chevalet et de le déchirer avec les ongles de fer. Les bourreaux épuisèrent leurs forces sur ce corps sanglant, torturé, sans que l'invincible martyr cessât de louer Dieu, de lui rendre un solennel témoignage. Vaincu par tant de constance, Priscus le fit égorger avec le glaive. Le bienheureux Valérien fut immolé sur les bords de la Saône, à l'endroit signalé aujourd'hui par la magnifique église de Tournus.

Au temps de Grégoire de Tours, l'église élevée sur le tombeau de saint Valérien était desservie par un prêtre séculier. On y bâtit depuis un monastère qui porta le nom du saint martyr. Vers l'an 875, Charles-le-Chauve donna ce monastère, ainsi que le château de *Trénorque*, aux moines de Nermoutier. Ces religieux, chassés de leur île par les Normands, vinrent se réfugier dans cet asile; ils déposèrent dans l'église le corps de saint Philibert, leur fondateur et leur premier abbé, relique qu'ils avaient emportée comme leur plus cher trésor. Vers le commencement du XIe siècle, un incendie ayant dévoré l'église et le monastère, une abbaye nouvelle fut construite sur des dimensions et avec une splendeur dont nous pouvons juger par l'abbatiale, qui sert aujourd'hui d'église paroissiale à la ville de Tournus.

Ces évènements se passaient, paraît-il, en l'année 178. Marcel mourut le quatrième jour de septembre; Valérien, le quinzième du même mois.

Nous avons deux sortes d'Actes sur le martyre de saint Marcel (1). Les uns, plus laconiques, ont été donnés par Surius (2), par le P. Chifflet (3) et Juénin (4); les autres, plus développés, ont été tirés de l'ancien Légendaire de Chalon et reproduits par Claude Perry (5). Identiques pour le fond, souvent même pour l'expression, ils diffèrent surtout pour l'étendue. D'après cela, il est naturel de penser que les seconds dérivent des premiers par amplification; ce qu'il est facile, du reste, de constater en les collationnant. De plus, les Actes les plus courts sont, pour le goût et la latinité, d'une rédaction supportable; d'ailleurs ils n'offrent rien qui ne puisse être défendu au tribunal de la critique. Pour les autres, le paraphrasiste n'a pas fait preuve d'une grande pureté de goût; dans les passages ajoutés par lui, son style est obscur, entortillé. Somme toute, cependant, les Actes de saint Marcel constituent un monument sur lequel l'historien peut légitimement s'appuyer.

Nous en pouvons dire autant des deux *passions* de saint Valérien que l'on trouve dans les Bollandistes (6). Elles s'accordent toutes les deux, dans les faits principaux, avec le Martyrologe d'Adon. Pour n'être que de seconde ou de troisième main, ces pièces ont donc plus de valeur que ne veulent leur en attribuer les hypercritiques. La première de ces *passions* est anonyme, son auteur est inconnu. La deuxième est tirée de la Chronique de Falcon, moine de Tournus, qui vivait dans le XIe siècle. Ce chroniqueur affirme avoir puisé pour son travail

(1) Voir les Bollandistes, ad diem 4am septembris.

(2) Die 4a sept.

(3) *Histoire de Tournus*, probat., p. 52.

(4) *Nouvelle Histoire de l'abbaye de saint Filibert et de la ville de Tournus*, t. II, p. 5.

(5) *Histoire de Chalon*, probat., p. 11.

(6) Voir les Bollandistes, ad diem 14am sept.

à des sources anciennes, n'avoir pas eu d'autre but que de mettre en ordre et de rédiger de son mieux les documents qu'il avait sous la main. Il a suivi fidèlement ce programme; car il reproduit, avec le style de son temps, tous les faits retracés dans la première *passion*.

Les Actes de saint Valérien, pas plus que ceux de saint Marcel, n'ont pu trouver grâce devant la critique de Tillemont (1) et de Baillet (2). Mais il ne suffit pas de dire avec le ton d'un oracle : « Les Actes que nous avons de saint Marcel et de saint Valérien ne sont pas assez anciens pour faire autorité (3). » Il faudrait prouver que les Actes de première antiquité ont seuls de la valeur, alléguer des preuves solides pour infirmer l'autorité des *passions* de saint Marcel et de saint Valérien, ce que ne font ni Baillet ni Tillemont.

(1) *Mém.*, t. III, p. 35.
(2) *Les Vies des Saints*, 4 septembre, table critique.
(3) Tillemont, loc cit.

APPENDICE

La fête des Merveilles. — Antiquité de son origine. — Importance que les archevêques de Lyon y attachaient. — Description de cette solennité. — Le parcours de la procession semble avoir été inspiré par les Actes des martyrs. — Abus qui se glissent dans cette fête. — Elle est supprimée. — Conclusion.

Dès le principe, l'Eglise de Lyon payait à ses premiers martyrs, au jour de leur fête, un tribut spécial d'honneur et de reconnaissance; cette solennité, consacrée à la mémoire du bienheureux Pothin et de ses compagnons, revêtit, après le triomphe du christianisme, un caractère exceptionnel. Sous la dénomination de fête des Merveilles, elle se célébrait d'une manière inusitée. Elle consistait en une procession faite en bateaux sur la Saône, avec une pompe, un déploiement de richesses liturgiques auquel le sentiment religieux prêtait un grand charme. Inspirée par l'histoire des martyrs, cette solennité rappelait, d'une manière symbolique, les scènes où avaient éclaté le courage et la gloire de ces héros. Il n'est pas facile de préciser l'époque où fut établie la fête des Merveilles. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle remonte très-haut, probablement aux premiers

jours de liberté que Constantin fit luire sur l'Eglise. Adon, en effet, la décrit en des termes indiquant assez que de son temps elle était déjà de date fort ancienne. Voiçi ses paroles : *Harum virtutum festivitatem cives lugdunensis urbis, omnibus undequaque lœtanter accurrentibus, per descensum fluminis, cum hymnis et canticis gratulationis concelebrantes, missarumque solemnia in Apostolorum ecclesia, ubi sancti cineres eorum conditi servantur, festive Domino reddentes, ex antiquorum traditione, ipsum diem miraculorum appellabant* (1).

L'Eglise et la ville de Lyon attachaient une si haute importance à cette fête, que Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, cédant ses droits de souveraineté à Philippe-le-Bel, se réserva, à lui et à ses successeurs, pleine et entière juridiction sur toutes les personnes qui devaient y figurer. Après d'autres réserves faites dans la charte de cession, le prélat ajoute : *Nobis etiam ac successoribus nostris retinemus festum appellatum* mirabilium, *cohertionem et punitionem, inobedientium et delinquentium in non faciendo debitum suum circa dictum festum, prout est apud Lugdunum alias consuetum* (2).

Grâce à une pièce reproduite par le P. Théophile Raynaud, nous pouvons nous figurer assez exactement les cérémonies religieuses que l'Eglise de Lyon déployait en ce jour. Cet auteur a inséré, dans son *Indiculus sanctorum lugdunensium* (3), un passage d'un ancien rituel de Saint-Just qui règlementait cette fête ; il mentionne aussi les additions ajoutées par les statuts de la métropole au rituel de la collégiale. Prières, chants, cérémonies, stations, ordre et parcours de la procession, tout était prévu, réglé dans les moindres détails.

L'église de Saint-Pierre de Vaise servait de point de réunion

(1) *Martyrol.*, 2ª junii.
(2) Menestrier, *Histoire consulaire*, preuves, p. 52.
(3) Voir aux pièces justificatives, nº 5.

à tous ceux qui devaient prendre une part active à cette fête. Les dignitaires de la métropole s'y rendaient précédés de l'archevêque, s'il n'en était empêché. Une première station était faite dans l'église de ce faubourg. Ensuite le prélat montait, avec sa suite, dans une barque richement décorée. Quatre autres bateaux, ornés de brillantes tentures, recevaient le clergé de Saint-Just, celui de Saint-Paul, puis les religieux d'Ainay et ceux de l'Ile-Barbe. La barque épiscopale venait occuper le milieu de la rivière. A sa droite se rangeaient celle de Saint-Just, puis celle de l'Ile-Barbe ; à sa gauche prenaient place celle de Saint-Paul et celle d'Ainay. Ces quatre embarcations, disposées de front, se développaient autour de celle de l'archevêque en manière d'acolytes. Tout étant prêt, les cierges allumés, la croix archiépiscopale élevée dans les airs, les bannières flottant au vent, au signal donné, les bateaux partaient et se laissaient aller au cours paresseux de la Saône. Suivaient une multitude de nacelles, décorées avec autant de luxe que de goût. Les magistrats y paraissaient en costume officiel, les principaux habitants en habits de fête, les corporations avec leurs banderoles et leurs oriflammes, cortége imposant qui représentait la ville dans cette grande manifestation. En amont des remparts, les deux rives de la Saône étaient bordées d'une foule immense, accourue de Lyon ou des campagnes environnantes. A l'intérieur de la cité, les fenêtres, les toits des maisons assises sur la rivière, étaient tapissés de nombreux spectateurs. Tous attendaient avec impatience le passage de la flottille pour jouir de la beauté du spectacle, saluer la procession d'une sainte joie, d'un pieux enthousiasme.

Les deux collines, dans leur parure de juin, servaient de cadre à cette pompe religieuse. C'était un spectacle à la fois touchant et pittoresque de voir cette multitude de barques descendre la Saône au milieu d'une vivante bordure de peuple groupé sur

les deux rives. « Cette fête, dit Fortis, devait produire un effet bien singulier dans le paysage des bords de la Saône. On peut s'en former une idée bien légère lorsqu'on voit arriver les habitants des campagnes environnantes, ayant à leur tête le pasteur de leur église, pour se rendre processionnellement à Fourvière. Le tableau des processions solennelles du nombreux clergé de Lyon sur la Saône, pour la célébration de la fête des Merveilles, forme une des scènes les plus curieuses et les plus intéressantes de l'histoire de cette ville. Reportons-nous au temps où les richesses du clergé, des grands propriétaires, des souverains, étaient principalement employées à donner de la pompe et de l'appareil aux cérémonies du culte (1). »

Avec le départ commençait l'office solennel du jour. Entonné par le clergé de Saint-Jean, il se poursuivait avec cette imposante gravité particulière à l'Eglise de Lyon. Psaumes et répons étaient chantés alternativement par le clergé des différentes églises. Ces voix graves remplissaient les airs de religieux accents ; répétées par les collines voisines, elles trouvaient un religieux écho parmi la foule accourue sur les bords de la rivière.

Dès qu'on était arrivé au pont de la Saône, en face de Saint-Nizier, le chantre de Saint-Just entonnait sur un ton solennel le *Laudate Dominum*. Alors la flottille changeait son ordre de front pour défiler sous l'*arche merveilleuse*. La barque d'Ainay passait la première, elle était suivie par celle de l'Ile-Barbe; ensuite venaient successivement celles de Saint-Paul, de Saint-Just et de Saint-Jean. L'arche merveilleuse traversée, la flottille se reformait suivant l'ordre ordinaire, et se laissait aller au fil de l'eau. A la hauteur d'Ainay, tout le monde descendait à terre; après quoi on s'avançait en bel ordre vers l'abbatiale pour y faire la seconde station. Entrés dans la nef,

(1) *Voyage pittoresque et historique à Lyon*, t. I, p. 279.

tous les membres du clergé pénétraient dans le sanctuaire et baisaient, les uns après les autres, la pierre de saint Pothin (1). Au sortir de l'église, on récitait le psaume *Miserere*, avec l'oraison pour les défunts. A la porte de Saint-Michel, le maître de chœur commençait à chanter les litanies de saint Pothin (2), et la procession s'acheminait, en invoquant les saints martyrs, vers la basilique de Saint-Nizier, primitivement des Saints-Apôtres, pour y faire une troisième station. Une messe solennelle célébrée dans cette église couronnait dignement la solennité. Tel est l'ensemble des cérémonies prescrites par le rituel de la collégiale de Saint-Just.

Ce tableau nous a semblé merveilleusement propre à clore un travail consacré à la gloire de saint Pothin et de ses compagnons. Outre l'intérêt qui s'attache aux antiques usages d'une Eglise vénérable, la fête des Merveilles a l'avantage de signaler les lieux consacrés par ses premiers martyrs, de rappeler les circonstances principales de leurs souffrances. Evidemment le programme des cérémonies a été dressé sur la Lettre des Eglises de Vienne et de Lugdunum; le parcours de la procession a été tracé d'après le contenu de cette Lettre, et aussi d'après les Actes de saint Alexandre et de saint Epipode. A qui sait voir et comprendre, cette pompe religieuse est un commentaire fort clair, une expression vivante de la tradition sur les premiers martyrs de Lyon. Il n'est pas difficile de trouver la clef de ces différentes cérémonies. Pour les interpréter, il n'est pas nécessaire d'être au courant du symbolisme religieux; c'est ici plus qu'un mystère du moyen âge, c'est une légende en action, qui se déroule sur les traces laissées par saint Pothin et ses compagnons.

(1) D'après la tradition, cette pierre de saint Pothin venait du cachot où le saint pontife expira pour Jésus-Christ.

(2) Voir aux pièces justificatives, n° 5, ad finem.

D'abord cette fête est admirablement dénommée; son nom rappelle les prodiges dont les martyrs, et leurs cendres en particulier, furent l'objet. La procession en barques ne saurait être une énigme pour personne; elle se faisait en mémoire du miracle par lequel les eaux du Rhône rendirent les reliques des saints. Epipode et Alexandre, les deux amis que nous connaissons, appartiennent à la famille de ces héros; ils ne pouvaient être oubliés dans cette grande manifestation. Voilà pourquoi la procession partait du faubourg où la trahison les découvrit aux persécuteurs : *In eo vico qui propter Petram Incisam situs est* (1). Pendant que la flottille glissait sur la Saône, le clergé chantait les matines et les laudes du jour, il faisait redire les louanges des saints aux mêmes lieux, aux mêmes collines, qui avaient répété les cris de mort poussés autrefois contre eux par les païens. A la hauteur de Saint-Nizier, les barques passaient les unes après les autres sous l'arche la plus voisine de l'église; en même temps le chantre entonnait le *Laudate Dominum,* afin de saluer en passant l'oratoire du bienheureux Pothin. Ensuite, le clergé descendait jusqu'à Ainay, c'est-à-dire jusqu'au lieu où les martyrs furent immolés, *locus in quo passi sunt* (2). Enfin, la procession remontait par terre jusqu'à Saint-Nizier, parce que leurs cendres, miraculeusement rendues par le Rhône, avaient été déposées avec honneur dans cette église, *condigno honore sub sancto altari condiderunt* (3).

Ce que nous faisons pour le Sauveur en suivant le chemin de la croix, nos pères le pratiquaient, le 2 juin, en l'honneur de saint Pothin et de ses compagnons; et comme le premier de ces exercices nous retrace la passion de Jésus-Christ, avec

(1) *Acta SS. Epipodii et Alexandri*, apud Boll.
(2) Greg. Tur., *De gloria mart.*, c. XLIX.
(3) Ado, 24 april.

l'indication de ses souffrances et des lieux qui en furent témoins, ainsi la fête des Merveilles rappelait aux fidèles l'héroïsme des martyrs, en faisant passer la procession dans les endroits marqués par les principales circonstances de leur combat ou de leur mort. A ce point de vue, cette solennité n'est pas indifférente à l'histoire religieuse de Lyon. Comme l'a fort bien montré M. de Boissieu, elle fournit un argument de plus en faveur de la tradition sur l'emplacement de l'amphithéâtre lugdunais (1).

La fête des Merveilles suppose dans les fidèles qui en étaient témoins un sens chrétien, une vivacité de foi, qui contribuaient à la faire fleurir. Dès que cet appui vint à manquer, elle ne tarda pas à dégénérer et à perdre son éclat ; avec le temps, des abus s'y introduisirent, des divertissements profanes s'y mêlèrent et la firent dévier de l'esprit qui avait présidé à son établissement. Les désordres allèrent si loin, qu'ils provoquèrent sa suppression.

Ainsi on voyait descendre sur la Saône un bateau magnifique, bariolé des plus vives couleurs. Ce bateau, construit en forme de bucentaure, était monté par des bourgeois transformés en baladins. Sur leur théâtre mobile, ces acteurs de nouvelle sorte donnaient des scènes bouffonnes, aussi indécentes de leur nature que par les circonstances où elles étaient produites. Le bucentaure s'arrêtait au pont de la Saône ; alors aux farces grotesques succédait une scène d'un autre genre. Du haut de l'*arc merveilleux*, un taureau était précipité vivant dans la rivière. Sur le rivage ou dans des barques, des hommes du peuple livraient à l'animal un combat où il ne tardait pas à succomber. Après ce hideux exploit, le corps pantelant, criblé de blessures, était porté en triomphe dans la rue autrefois appelée

(1) *Ainay, son autel, son amphithéâtre, ses martyrs*, p. 118.

Ecorche-Bœuf. Le nom de cette rue indique assez les opérations auxquelles la populace se livrait sur les restes du taureau (1). Enfin, ces réjouissances, où la grossièreté le disputait à la folie, se terminaient par des festins et des feux de joie sur les bords de la rivière. Les choses durèrent ainsi jusqu'au xve siècle. Pour mettre un terme à ces abus, la fête des Merveilles fut supprimée (2).

Il est permis de donner en passant un regret à cette fête de religieuse et poétique mémoire. Ce sentiment, nous l'éprouvons d'une manière d'autant plus vive, que des influences diverses se sont réunies pour découronner l'année chrétienne, lui enlever le plus grand nombre de ses solennités. Ces retranchements, que nous ne saurions trop déplorer, ne doivent pas être mis uniquement à la charge des gouvernements ; ils doivent être imputés, dans une certaine mesure, aux membres de la société religieuse, s'expliquer par l'appauvrissement de la foi, par la déperdition de l'esprit chrétien.

Ils sont bien loin de nous ces jours où le temple du Seigneur suffisait à charmer les regards, à enchanter les oreilles des fidèles, à les pénétrer, à les embaumer d'une sainte joie. La grande voix des cloches, la riche parure du sanctuaire, les prêtres brillants d'or et de pourpre sous leurs splendides vêtements, le bel ordre des cérémonies, les nuages parfumés de l'encens, les flots d'harmonie versés par l'orgue sous les voûtes gothiques, les saintes images qui tapissaient les murailles, étincelaient aux verrières, tout cela composait, pour les populations du moyen âge, un spectacle d'une magnificence, d'un charme, d'une puissance que rien ne pouvait égaler. Mais, pour être

(1) Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, p. 200.

(2) On lit dans la *Gallia christiana* que ce fut l'archevêque Philippe de Turey qui abolit la fête des Merveilles. Suivant M. Cochard, cette fête cessa en 1400. D'après l'abbé Jacques, elle se fit une dernière fois en 1459.

sensible à ces beautés, il fallait une simplicité de foi, un sens religieux comme on ne les trouve guère de nos jours.

Mère bonne et tendre, l'Eglise ne se contentait pas d'assurer, chaque semaine, un jour de repos à ses enfants. Avec sa connaissance profonde du cœur humain, elle n'ignorait pas quel attrait exercent sur l'homme les spectacles extérieurs. A ce goût instinctif, elle répondait par la beauté de son culte, la pompe de ses cérémonies, l'éclat de ses solennités. En parlant ainsi à leurs yeux et à leurs oreilles, elle ménageait à ses enfants des plaisirs précieux à leur candeur et à leur innocence; elle leur donnait des spectacles qui jetaient un reflet de poésie sur le côté trivial de la vie ; elles les convoquait à des fêtes qui retrempaient les forces morales de l'âme, sans rien coûter à la santé du corps.

Depuis plusieurs siècles déjà, le 2 juin ne ramène plus à Lyon la fête des Merveilles. Que la fête de saint Pothin et de ses compagnons ne revienne jamais sans exciter la confiance des Lyonnais en la protection de ces héroïques martyrs, sans les animer aux combats qu'ils ont à soutenir contre eux-mêmes et les ennemis de leur salut !

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

PII I PAPÆ EPISTOLA JUSTO VIENNENSI EPISCOPO.

Attalus epistolas martyrum portans ad nos venit, gaudium nobis inæstimabile faciens de triumpho eorum : qui dixit nobis sanctum Verum collegam nostrum victorem de mundi principe triumphasse; tu vero apud senatoriam urbem Viennensem ejus loco a fratribus constitutus, et colobio episcoporum vestitus, vide ut ministerium quod accepisti, in Domino impleas; cura autem sanctorum corpora sicut membra Dei, quemadmodum curaverunt apostoli Stephanum. Carceres sanctorum visita, ne aliquis tepescat in fide. Martyria sancta Spiritu sancto proba; ut perseverent in fide, eis incitator insiste. Presbyteri et diaconi non ut majorem, sed ut ministrum Christi te observent; plebs universa sanctitate tua protegatur. Fratres nostri, quos per Attalum recognosces, de tyranni sævitia jam liberati requiescunt in Domino. Presbyter Pastor titulum condidit, et digne in Domino obiit. Revelatum mihi esse scias, collega beatissime, citius me finem hujus vitæ facturum. Unum flagitabo : in communione sta, et mei ne obliviscaris. Salutat te senatus pauper Christi apud Romam constitutus. Saluta omne collegium fratrum qui tecum sunt in Domino.

(*Patr. græc.*, t. V, c. 1126, edit. Migne.)

N° 2.

HOMILIA DE SANCTA BLANDINA LUGDUNENSI.

Etiamsi martyribus regionis extraneæ pia votorum debita redderemus, propriis consulere utilitatibus et commodis probaremur, nostros eos fides faceret, et remotis quamlibet finibus, sperata nobis patrocinia corrogarent. Studiorum siquidem sunt hujusmodi suffragia, non locorum : proinde apud domesticos Dei tantum intercessionis promereris, quantum venerationis impenderis. Oportet itaque ut alienos potius nobis devotio religiosa conciliet, quam forte proprios a nobis negligentia irreligiosi teporis alienet. Agnoscamus, charissimi, circa Ecclesiam nostram uberiorem divinorum munerum largitatem : exultant singularum urbium populi, etsi unius saltem martyris reliquiis muniantur; ecce nos populos martyrum possidemus. Gaudeat terra nostra, nutrix cœlestium militum, et tantarum parens fecunda virtutum. Ecce profanus hostis nequaquam ei tantum prodesse potuisset obsequio, quantum profuit gladio. Nam sicut sacratissimi præsentis diei manifestant festa, quantum contra eam iniquitas abundavit, tantum in ea gratiæ nunc et benedictionis exuberat.

Legimus in Bethleem ab Herode, dum Christum persequitur, millia felicium extincta esse puerorum, dicente propheta : « Rachel plorans filios suos, et noluit consolari quia non sunt. » (Matth., II, 18.) Ita hæc beata parens, et triumphalium illustris patria bellatorum, tantorum dives pignorum meritis, etsi ad monumentum oculis inspicientium orbari visa est, nequaquam tamen indiget consolari, nec plorat filios suos, quia in videndis luctibus dum perderet, acquisivit. Fiducialiter inter hæc tecum, o Bethleem terra Juda (quæ Herodis immanitatem puerorum extinctione perpessa es; quæ sub uno tempore candidatam plebem imbellis infantiæ Deo offerre meruisti), digne, inquam, tecum, o Bethleem, Lugdunus noster certaret, et super divinis circa utraque beneficiis velut collato tecum sermone contenderet, ita dicens : O Bethleem, in

martyrum nostrorum titulis tu numero forte præcedas, ego merito; in tuis interfectio fuit, confessio non fuit; in meis colluctatio passionis, in tuis sola fuit opportunitas et occasio felicitatis; te exitus ditavit benedictione, me virtus; tu in sanguine parvulorum potuisti videre pereuntes, non potuisti expectare certantes; te coronavit innocentia morientium, me gloria triumphantum; tui in præmium regni sine conscientia pervenere martyrii, mei autem cruciatibus afflicti, suppliciis explorati, sævis ignibus sacrificii more decocti, quantas susceperunt in corpore pœnas, tantas in spiritu perceperunt coronas, ac sic per tormentorum plagas et torquentium moras, prius consecrati sunt quam perempti; tu obtulisti annis parvulos, ego etiam meritis consummatos; ego obtuli qui per tormenta sua vincerent, cum periclitari in fide potuissent; tu obtulisti qui fructum moriendi habere possent, periculum negandi timere non possent; tu obstulisti infirmum populum, ne Christum sacrilegus inveniret; ego obtuli robustum numerum, cujus exemplo etiam sacrilegos in salvandis persecutorum ministris Christus acquireret. Postremo beata illa morte qua Herodes dum sacrum Puerum quærit solum, tantum pueros immolavit; triumphum tuum sexus unus, meum uterque promeruit; mea pugna palmam de mundi principe etiam in feminis reportavit. Chorus meus in pueris innocentes tuos habere potuit, chorus tuus Blandinam meam habere non potuit.

Præstitit inter ista divina providentia ut in tantis patriæ sacrificiis etiam pontifex non deesset. Rapitur ad impiam quæstionem grandævus et plenus dierum beatus pater noster Focinus, Ecclesiæ hujus antistes, et pro eruditionis, ut credimus, merito gregi suo jungitur; ac post dominici corporis sacrificium, profanis tribunalibus novam de se hostiam Christo oblaturus infertur. Senilis infirmitas per injurias et afflictiones furentium ministrorum ita celerem sortitur exitum, ut eum intelligeres ad tempus illud soli martyrio reservatum. Felix cui in ipso vitæ limine constituto, finem suum non tam naturæ contigit debere quam gloriæ.

Corroborantur hic piæ mentes tanti parentis exemplo, et parata supplicia non tam excipiunt quam invadunt. Diversa multimodæ crudelitatis ingenia, novosque cruciatus in semet sanctorum pectora invicta consumunt, et intolerandum pondus malorum contemnendo vincunt, et

sentiendo obtinent ut sentire non possint; subjiciuntur ignes, sed ad hoc tantum valere cognoscuntur ut consecrent; instigantur bestiæ, sed ad prædam suam feritas impasta miratur. Dilacerata vario tormentorum genere membra sanctificant flammæ dum pascere nesciunt, honorant bestiæ dum sævire non norunt. Ubi sunt qui dicunt venerationem sacris martyrum deferendam non esse corporibus? Ecce cruentæ feritatis immanitas quæ religionis non recipit sensum, defert venerationis obsequium, et quæ discretionem rationis ignara non recipit, ad malorum tamen damnationem, quid honoris sanctis debeatur agnoscit; ac sic supplicii ministerium vel instrumentum miro modo meritorum efficitur testimonium, et dum pietati reverentiam præstat, profert tacitam de impietate sententiam.

Cum ergo, charissimi, Ecclesia nostra tantis fidei adornetur tropæis, id elaborabat jus iniquitatis ut seipsam scelerum novitate superaret. Sacra corpora funeris honore privantes ignibus dabant, et post hominum mortem contra ipsam pugnabant humanitatem. Et quum jam causa perisset furoris, finem non imponebant crudelitati; sed tamen, vellent nollent, beatitudinis eorum erant testes, quibus etiam mortuis invidebant. Quomodo semper malitia cum stultitia conjuncta est? Veneranda ossa in cineres redigebant, quasi vero possent flammis merita consumi, et virtutes cum cineribus concremari. Quam confusa dementia! Quibus cœlum acquirebant, his terram negabant. Nil ergo fecisti, inaudita sævitia; incassum te extinguere eorum memoriam credidisti, quorum gloriam propagasti. Dispergis sanctorum pulverem fluentis Rhodani ne resurgat, sed aquis resurrectio non consumitur, quæ per gratiam regenerationis etiam aquarum munere celebratur. Adorandas reliquias Rhodano tradis; hoc facit vis fluminis in corporis resolutione, quod temporis. Quidquid itaque ex humana substantia avis rapuerit, bestia devoraverit, unda sorbuerit, etiamsi tumulo non clauditur, intra mundi gremium continetur. Neque enim reparatio hominis in ratione terræ, sed in legis natura et in reparatoris virtute consistit. Ipse enim veridico ore testatus est : « Ego sum resurrectio et vita » (Joan., XI, 25), qui vivit in secula seculorum. Amen.

(*Patrol. lat.*, t. L, c. 859, edit. Migne.)

N° 3.

ACTA SS. EPIPODII ET ALEXANDRI.

Si merito virorum fortium facta, ad incitamentum posteritatis, mandantur annalibus, qui pro terrena libertate vel pro patria inani intentione ceciderunt, relinquentes carnalium virtutum brevia monumenta, dum pereunt, quantis præconiis celebranda mors martyrum est, qui admirabili gloriosoque compendio, dum manus suas ad cœlum porrigunt, fidei et devotionis exempla terris relinquunt, propagantes hominum vitam mortibus suis. Neque enim pro imperatore terrestri, sed pro Rege cœlesti spiritum profundunt suum; non pro patria quæ gignit et recipit, non pro patria quæ habetur et amittitur; sed pro illa Jerusalem cœlesti, patria sempiterna, quæ meritis est constructa sanctorum, quæ culmina sua cœlo inserit, cujus incolæ mori nesciunt, cujus libertas jugum tartareæ captivitatis ignorat, cujus libertas cum immortali gloria et beatitudine perseverat. Et licet de præmiis martyrum pauca perstricta sunt, quia nequaquam condignæ sunt passiones præsentis seculi ad magnitudinem gloriæ cœlestis, quæ erit perpetua et sempiterna; attamen hi sunt perpetui sanctorum triumphi, qui merito scriptis proditi mittuntur ad posteros; ut si eis non contingat occupatio passionis, succensæ tamen mentes æmulationis ardore, immaculatam vitam, et contritione corporis et imitatione martyrii illorum, consequantur. Itaque beatissimorum Epipodii et Alexandri conflictus et victorias, Christo in illis triumphante, referimus; ut fides credentium præmissum et desideret et sequatur exemplum.

Igitur principis Antonini Veri decimo septimo imperii anno, cum per provincias Gentilium furor desæviret, præcipue in Lugdunensi urbe debacchatus est; in qua pro sui magnitudine quanto majores degebant populi, tanto etiam Gentilium copiosior rabies æstuabat. Judices, officiales, tribuni, milites, vulgus, certatim, indiscreto etiam sexu, christianos multiplici crudelitate laniabant; quorum plurimi, distinc-

tis passionibus atque nominibus, ad succedentium memorias pervenerunt; innumeros vero, qui vel indiscreta cæde concisi sunt, vel vincti in ergastulis defecerunt, inscriptos cœlestis liber tantum continet. Nam post vastissimam martyrum stragem et sævientium passionum crudelitatem, de qua etiam Christi famuli, quos tunc illustrissimæ urbes Vienna et Lugdunum tenebant, ad Ecclesias Asiæ et Phrygiæ scripta miserunt, cum pene ad integrum Christi nomen a Gentilibus crederetur extinctum, per proditionem domesticam Epipodius et Alexander occulte operam dare catholico fidei cultui, Præsidi nuntiantur; quos ille indagine solicita, exosæ religionis reliquias in illis extinguere cupiens, præcepit inquiri.

Verum intermisso paulisper ordine passionis, quanti qualesve fuerint, convenit vel leviter publicari. Et Alexander quidem natione Græcus fuit, Epipodius vero Lugdunensis civitatis indigena. Porro eos parvulos, scholæ contubernium, et caritas jam virilis in primæva ætate conjunxerat, et ita litteris eruditissimi, concordia crescente, ad Deum profecti sunt; ut cum fuerint christiani, et a clarissimis parentibus ins tituti, ad religionis tamen incitamenta se mutuo provocarent. Nam sobrietate, parcimonia, castitate, fide, opere misericordiæ, ita Deo sese hostias dignas præparabant, ut in consummationis meritum profuerit gloria illata martyrii. Erant ambo juventutis flore conspicui, neque adhuc conjugalibus nexibus implicati; sæviente autem persecutione, implentes evangelica constituta, quoniam ad aliam vel etiam tertiam civitatem abire non possent, latebram ibi quæsierunt. Egressi vero occulte septa murorum, in eo vico, qui propter Incisam Petram situs est, tugurio se cujusdam religiosæ et fidelis viduæ, etiam sine ullis comitibus, abdiderunt. Cumque illuc aliquamdiu tecti fide mulierculæ et loci humilitate latuissent, tandem sagax illos inquisitor invenit, eosque per angustum cellulæ aditum fugientes manus infesta corripuit. Qui ita trepidi inter insilientes irruperant, ut S. Epipodius calceamento pedis unius, dum pavidus prosiliret, privaretur; quod postea fidelis mulier, tanquam thesauro sibi reperto, occultavit.

Itaque captos, etiam ante discussionem, carcer accepit : quia manifesti putabatur criminis nomen esse, ipsa appellatio christiana. Deinde

post triduum, vinctis post tergum manibus, ante Præsidis statuuntur tribunal; quos sævissimus judex, adstante et infremente Gentilium multitudine, de nomine et professione interrogavit. Illi vero et vocabula sua prodiderunt, et christianos se esse perspicue testati sunt. Accenditur ergo judex, et popularis conclamatio attollitur, et in innocentes simul omnium insania consurgit. Potestas eos increpat, furorem suum hujusmodi clamore testatur : Etiam nunc adversus Deos immortales humana temeritas perseverat? Etiam nunc convelluntur Principum sanctiones, et in uno eodemque majestatis crimine, imperator impugnatur et numina? Ubi sunt tormenta quæ intulimus? ubi cruces? ubi gladii? ubi bestiæ? ubi ignitæ laminæ? ubi districtio, etiam ultra mortis terminos procurata? Extincti sunt homines, sepulcra non extant, et tamen Christi memoria perseverat. O puniendi, quo ausu in religione vetita perdurastis? Jam nunc pro vestræ præsumptionis temeritate pœnas dabitis.

Ne se invicem exhortentur, aut muniant sermone vel nutibus, ejecto Alexandro, qui erat ætate firmior, Epipodius applicatur, quem scilicet singulariter destitutum, dum pro conjectura ætatis tenerioris animo judificabat, serpentis antiqui usus calliditate, venenata blandimentorum arte sollicitat : Video enim te, ait, juvenem; et nefas est ut in intentione pravi propositi perseveres et pereas. Nos immortales Deos colimus, quos universitas populorum, quos etiam propriis nominibus sacratissimi Principes venerantur. Nos Deos colimus, lætitia, conviviis, cantionibus, ludis, comessatione et lascivia; vos vero hominem crucifixum, cui placere non possunt qui his omnibus perfruuntur; qui licentiam respuit, qui jejuniis delectatur, qui, damnatis voluptatibus, tristem et infœcundam diligit castitatem. Quid vero tribuere beneficii cuiquam valet, qui se tueri a vilissimorum infestatione non potuit? Quæ quidem omnia idcirco tibi contexui, ut cum oblectatione et cum gaudio, quasi juvenis, austeritatem refugiens, mundi hujus beatitudine perfruaris.

Ad hæc B. Epipodius : Non ita me Christi ac fidei catholicæ armavit affectus, ut sensum meum misericordiæ tuæ figmenta permoveant. Pietas enim ista crudelitas est; vobiscum vivere, mors est æterna; cæte-

rum a vobis perire, gloriosum est. Sempiternum vero Dominum nostrum Jesum Christum, quem crucifixum commemoras, resurrexisse non nosti, qui ineffabili mysterio homo pariter et Deus, famulis suis tramitem immortalitatis instituit, et ad cœlestia regna perducit. Sed ut communiter tecum loquar, quia alta non recipis, numquid ita cæcata mens tua est, ut nescias hominem ex animæ et corporis duplici constare substantia? Animæ imperio, corporis servitio magis utimur. Turpitudines, quibus dæmones vestros colitis, oblectant membra corporis, mentes interimunt. Quæ autem illa vita est, ubi partis potioris detrimenta proveniunt? Nos pro anima adversus corpus bella suscipimus; nos pro anima adversus vitia dimicamus. Vobis venter deus est, et in morem pecudum, post ingluviem prodigam, finem vitæ præsentis, mortis judicatis occasum. Ceterum nos, quicumque vobis persequentibus interimus, dum nos temporalia deserimus, vitam ingredimur æternitatis.

Judex vero responsi hujus livore et admiratione defixus, iracundiaque stimulante commotus, admirabilis eloquentiæ domicilium, id est os martyris, elidi pugnorum ictibus jubet. Ac deinceps S. Epipodius, illato dolore constantior, mixtis cruore dentibus, hæc verba profudit : Christum cum Patre et Spiritu sancto Deum esse confiteor, dignumque est ut illi animam meam refundam qui mihi et Creator est et Redemptor. Ita enim mihi vita non tollitur, sed mutatur in melius. Nec interest, infirmitas corporea quo fine solvatur, dummodo anima cœlis invecta ad suum revertatur auctorem. Cum hæc B. Epipodius constanti assertione loqueretur, imperio truculenti judicis eculeo suspenditur, circumstantibus hinc inde lictoribus, ut latera ejus impressis ungulis sulcarentur. Tunc subito populi terribilis clamor factus est, petentis ut sibi detur aut obrueretur imbre saxorum, aut membratim divisus sævientium insania carperetur. Ita furore omnium tarda erat crudelitas judicantis. Metuens autem Præses ne magis vim perferret, et per seditionem potestatis et judicii reverentia turbaretur, ad sedandum circumfusæ multitudinis præcipitem et insanum furorem, causamque commotionis extinguendam, eductum extra tribunal gladio raptim feriri jubet. Itaque quanto infestior fuit inimicorum tumultus, tanto ci-

tius, dispositione divina, consummatio accelerata est martyrii; ut puerum suum de passione ac persecutoribus triumphantem, velocius Christus remunerator reciperet, qui est benedictus in secula.

Beatos martyres Epipodium et Alexandrum primum conjunxit inantia, deinde in timore divino instituit adolescentia, firmavit juvenftus, donec animis meritisque conjuncti ad martyrium pervenerunt, quod tribuente Dei munere pariter susceperunt. Sed dum Dominus noster Jesus Christus ita militum suorum victrices dispensat coronas, ut qui ei jungebantur confessione temporali, dividerentur occasu, merito nobis præstitum judicamus, ut duplicata in illis solennitate fruamur. Nam dum et alternis diebus festa illorum veniunt, et illos inseparabili veneramur affectu; non singulis diebus, sed geminatis obsequiis utrumque bis colimus. Et sicut nudiustertiana solennitas cœlo insertum B. Epipodium celebravit, ita hodierna festivitate B. Alexandrum pervenisse ad regna cœlestia gaudemus. Idcirco autem nunc revertamur ad historiam passionis.

Interempto ergo Epipodio martyre, persecutor recenti adhuc cruore respersus, B. Alexandri sanguinem sitiebat. Quem receptum ex carcere, comperendinato examine, die interposito, furori suo præcepit offerri, ut ejus suppliciis non solum rabiem suam, verum etiam insaniam commoti et sævientis populi temperaret. Quem tamen etiam nunc hac percunctatione tentavit : Adhuc in potestate tua est ut evadas prædecessorum exempla, videasque quæ teneas. Ita enim persecuti Christicolas sumus, ut pene te solum arbitrer resedisse. Nam præter alias cæsorum catervas, etiam stultitiæ tuæ collega succubuit; atque ideo, si tibi consulis, immortales deos thuris accensione venerare.

Beatus Alexander dixit : Gratias ago Domino, quod dum gloriosos martyrum evolvis triumphos, et illata tormenta commemoras, ad devotionem me quoque confirmas exemplis. Putasne ergo extinctas animas quas fudistis? Illæ quidem cœlum possident; sed versa vice persecutores in illo agone perierunt. Fallit enim te opinio tua : extingui nomen non potest christianum, quod ita Deo fundante firmatum est, ut et vita hominum custodiatur, et mortibus propagetur. Deus noster cœlos, quos fecit, possidet, terram tenet, inferna moderatur; et animas,

quas interemptas judicas, regnum cœleste suscepit; vos vero cum diis vestris inferna retinebunt. Et quia fratrem meum carissimum in summo gaudio collocatum scio, securior viam devotionis ingredior. Ego namque Christianus sum, et fui semper, et futurus sum in gloriam Dei. Tu vero exerce corpus, quod per imbecillitate terrena sortibus mundi videtur addictum; ceterum animas nostras custodiat et recipiat ille qui contulit.

Ad hæc Præses, mixto pudore et furore desæviens, S. Alexandrum divaricatum ternis cædentibus præcepit verberari; qui nulla humili responsione inter tormenta dejectus, Dei semper præsidium flagitavit. Cumque longissimo spatio, cædentium succidua vicissitudine, non frangeretur, Præses interrogat utrum etiamnum in hac confessione duraret. Cujus percunctationi inconcussa auctoritate respondit, deos Gentilium dæmonia esse, non numina; Deum vero omnipotentem, invisibilem, sempiternum, sui propositi esse custodem.

Tunc ergo judex dixit : Christiani ad istam insaniam proruperunt, ut prolixitate pœnarum gloriam sibi existiment comparari, et persecutores suos vicisse se judicent, quos oportet celeri fine consumi. Quia ergo eos in pertinacia sua et audiri nefas est et videri, idcirco Alexander fixus cruci animam, sicut meretur, effundat. Post quam sententiam ministri sævique carnifices acceperunt B. Alexandrum, salutarique signo eum, extensis in diversa brachiis et manibus, nexuerunt. Nec tamen diu beati martyris tormenta porrecta sunt; ita enim laniatum fuerat corpus crudelitate verberantium, ut crate soluta costarum patefactisque visceribus, secreta animæ panderentur. Nam dum totus in Christo est, eumque jam fessus supremis vocibus invocat, beatum spiritum exanimatus emisit.

Hos itaque semper concordes et socios, quia mors diviserat, sepultura conjunxit, dum furantibus Christianis, educta occulte extra urbem corpora, absconsa conduntur. Erat enim in colle superposito civitati concretis densatus stipitibus locus, ibique in modum speluncæ conclusa frutetis ac sentibus vallis latebat, et ut fit, ubi humor deciduus per naturale ministerium infunditur, inculta fœcunditas; quo in recessu venerabilia corpora religiosa provisione demersa sunt, quia

Gentilium furor, extremam denegans sepulturam, etiam in corpora exanimata sæviebat. Postea vero venerabilem locum religiosorum cultus servavit, et prodidit reverentia deducta per posteros, et virtutes plurimæ quæ sanctorum potentiam prodiderunt.

Nam cum, tempore consequenti, populus Lugdunensis passim morbo sæviente corrueret, adolescens quidam natu nobilis, vi febrium valde succensus, per visionem commonitus est ut remedium a muliere, quæ calceamentum martyris habebat, expeteret. Illa vero se medicinæ nihil nosse respondit; sed, Domino miserante, martyris per exuvias hospitali ope allata, se plurimos curasse non negabat; statimque ei Lucia benedictionem et hospitalis calicem salutis, porrexit. Qui dum poculum et remedium sitis accepit, protinus ita extincto ardore convaluit, ut non ope humana, sed mirabili Divinitatis auxilio, vitæ et sanitati redditus diceretur. Quæ virtus fidei atque sanctorum per universam dispergitur civitatem, et innumera multitudo, dum sanitatem corporum recepit, fidei incrementa suscepit; factaque est membrorum atque animorum præsens et æterna medicina. Sed et postea in locis illis mirabilia ista monstrantur : ejectio dæmonum, debilitatum curatio, restauratio sanitatum; quæ ita pene quotidiana et iis majora proveniunt, ut incredulitas, etiamsi sit spontanea, existentibus miraculis extinguatur. Itaque fidem dictis atque factis convenit applicari; quia amica Dei potentia, virtus et dignitas, ut fideles et credulos diligit, ita deserit dubitantes. Idcirco non ambigamus vera esse quæ et auditu manifesta duximus et videmus, regnante Domino nostro Jesu Christo, cui est gloria in secula seculorum. Amen.

(Apud Boll., die 22 martii.)

N° 4.

HOMILIA DE SANCTIS MARTYRIBUS EPIPODIO ET ALEXANDRO.

Magnum quidem est publicis atque communibus dare vota solemnitatibus, sed excellentior quædam festivitas judicanda est alumnis exul-

tare virtutibus. Et ideo indigenarum martyrum cultus et honor specialium patronorum sicut peculiare dat gaudium, ita proprium requirit affectum. Etenim si peregrinas palmas extraneasque victorias et coronas ac transmarinos triumphos tanta nos oportet sedulitate venerari, ut quod alienum est locis, nostrum faciamus officiis, et illud quod non includitur sepulcris, sit commune suffragiis, quanto nos impensius convenit in eorum solemnitate fervere studio, excubare famulatu, quibus multiplicem debet religio devotionem, Ecclesia honorem, patria charitatem? Ut sicut eorum per unius parentis gremium jure nascendi cognati sumus, ita nobis erga eos pietatis et gratiæ privilegium vindicemus, atque ad eos fidei devotione prius accedamus; ut quorum esse cives gratulamur in terris, cum his municipatum habere mereamur in cœlis. Duplicia itaque Epipodii et Alexandri tropæa Ecclesiæ nostræ fides interjecta bidui vel tridui distinctione concelebrat, non adventitiis festa reliquiis, sed intemeratis patrii sinus festa monumentis. Plurimæ autem populorum Ecclesiæ etiam illa sanctificatione contentæ sunt, quam de angelicis membris sacri amictus, vel duri catenarum nexus contingendo rapuerint; ut quod fuit instrumentum pœnæ, sit gloriæ testimonium, et dolorum materia transeat ad insigne meritorum. Nos vero beatorum illustre munus totum atque integrum possidemus; et quod universo mundo possit sufficere, intra gremium civitatis hujus specialiter conclusum tenemus, et geminas palmas triumphi æmulas apostolici Urbi attollimus, atque habentes et nos Petrum Paulumque nostrum, binos suffragatores cum sublimi illa sede certamus. Et quidem beati martyres, quorum pretiosus pulvis per diversas usquequaque regiones in populorum disseminatur salutem, plenum quocumque loci cultum de honore Dei impensa sibi religione suscipiunt, et quanto celebratum fuerit fide ditiori, tanto erit eis gratia celebritatis acceptior. Sed absque dubio multo eis gratius, multo jucundius est, si eos ibi potissimum fervor excolat pietatis, ubi super eos furor incubuit passionis; si illic eis supplicationum sacrificia deferantur, ubi in Dei sacrificium procubuerunt; si illic eis vota fundat prædicanda posteritas, ubi innocentem sanguinem feralis profudit immanitas; si denique eos ille christiani nominis inimicus, ubi credidit

interemptos, illic videat consecratos. Dulcius, inquam, eis probatur obsequium, si ibi eos laudum concelebret benedictio, ubi super eos tribulationum desævit magnitudo; si inde invocentur ad suffragium, unde primo resurrectionis signo evocabuntur ad præmium.

Quæ cum ita sint, charissimi, ad tenendam fidem, ad excolendam religionem, non nobis aliqua de longinquo sunt expectanda documenta; paternis instruimur magisteriis, ac domesticis admonemur exemplis. Num nobis ad cor nostrum clamat cognati viva vox sanguinis? Discite, inquit, ex nobis fidem quærendo acquirere, vivendo excolere, moriendo servare; discite plus peccatum timere quam gladium; discite propter vitam magis justitiam amare quam vitam, fidemque et timorem Dei. Quem nos in media belli tribulatione servavimus, observate ne vos in pace vel pacis securitate perdatis. Cavete ne anchoram spei ac religionis, quam nos custodivimus in fluctu, vos amittatis in portu. Cavete ne vitam bonam, si quando afflictionibus subditam videritis, miseram judicetis. Cavete ne in arena mundi, in qua ad subeundos agones missi sumus, aliquam felicitatem expectandam putetis. Beatitudo parari hic potest, non potest acquiri. Non hic quæras quod nullus sanctorum consummatus labore, nullus confessor obtinuit; non hic quæras quod hic nec Christus invenit. Si mundus pacem haberet, gloriam martyres non haberent. Si examinatio non præcederet, tribulationis periret occasio.

Hi ergo sunt, dilectissimi fratres, qui transierunt per magnas tribulationes, qui laverunt stolas suas, et candidas eas fecerunt in sanguine Agni. Hi sunt commilitones eorum, qui, secundum Apostolum, « lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui « sunt; egentes, angustiati, afflicti, quibus dignus non erat mundus. » (Epist. ad Hebr., XI, 37.) Sed inter hæc fortasse, charissimi, quando boni et sancti tanta hic mala patiuntur, aliquis intra se cogitet et dicat : Certum est rerum Dominum non respicere quæ nostra sunt, negligere humana, non curare terrena. O quicumque ille es, quomodo respicis sanctorum labores, cur non respicis remunerationes? Ecce per totum mundum in sanctis apostolis et martyribus felicitati adversitas viam fecit, saluti perditio militavit, et ostium dum vitæ claudit,

gloriæ patefecit, et in Deum fiduciam collocantibus dum terram invidet, cœlum paravit. Hoc ergo in exemplum patientiæ humano generi providentia divina proposuit. Quæ cum ita sint, falso miser putatur, qui in virtute non læditur. Nemo ergo in christiano et fideli paupertatem et afflictionem laboris et injustitias tribulationis, infelicitatem ac miseriam vocet. Et hæc quando bonis accidunt, non incommoda ærumnarum, sed exercitia esse noverimus virtutum. Quando cultor Dei adversis laborare permittitur, non deseritur, sed probatur. Et ideo dicit sermo divinus : « Beatus qui suffert tentationem, quoniam cum « probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus dili« gentibus se. » (Jacob., I, 12.) In hoc itaque mundo prævalente malitia, iniquitate dominante pauper affligitur, dives multiplicatur. An tu hunc potentem vocas, qui in mortem suam fortis est, cui præsentium fallax umbra proventuum, æternorum congregat causas malorum? Quis beatam dixerit validam in jugulum suum dexteram? Quis probabiliter laudet velocem ad ardua præcipitia festinantem? Quis ejus miretur ascensum, quem de summo prospicit esse casurum? Perinde est si aliquem miraris impia et iniqua per opes et divitias operantem, ac si quempiam videas inaurato atque gemmato sibi poculo venena miscentem. An tu illum felicem vocas, qui infidelis, obscenus, cupidus et cruentus, pro eo quod vias Domini aspernatur, per suas ire permittitur, dexteræ angustiis offensus, et sinistræ latitudine delectatus, flagitiis involvitur, sceleribus inficitur, spoliis contaminatur, et inter hæc se beatissimum putat, ex hoc quoque infelicior, quod se non intelligit infelicem Quid his faciat medicina cœlestium mandatorum, quæ non sanat nisi volentes? Pigri itaque ad curam salutis, alacres ad militiam mortis et captivitatis, ut dictum est : « Exultant in rebus pessimis » (Prov., II, 14), et de sui perditione lætantur, similes illis qui forte sumentes exitiabiles herbarum succos, cum risu perire dicuntur.

Sed inter hæc aliquis secum cogitat et dicit : Deus potentiœ, Deus habitans in arce justitiæ, aut peccata, si non damnat, ignorat, aut favet peccatis, si damnare dissimulat. Primum scire illum universa non dubium est, qui intrat et implet et excedit universa, cujus oculis exposita et nuda sunt omnia, de quo dicitur : « Quoniam multa sapien-

« tia Dei, et fortis potentia, » videns omnes sine intermissione. Scire itaque illum omnia, et proximum esse non dubium est, qui te orantem in cubiculum conscientiæ præcepit intrare, qui audit in cogitatione, et audit in corde; damnare vero illum delicta ac scelera, evidenter Prophetarum monita, Apostolorum magisteria, Evangelistarum testantur oracula. Inter hæc dum proponit triste supplicium, dum ignem minatur æternum, hic dat sententiam, sed illic reservat ad pœnam. Hic vibrat gladium, illuc importabit exitium. Cur, inquit, non statim peccantem reum punit? Quis hunc ferre possit mentis errorem? De patientia Dei queritur, qui indulgentiam non meretur. Non esset justitia perfecta damnantis, nisi clementia præcederet arguentis. Deus nobis per omnem seriem Scripturarum patientiam benignus insinuat; et quod Dominus prædicat in servo, quomodo servus reprehendit in Domino? Nonne videmus interdum humanarum legum administratores, non minus moderatione quam districtione prædicandos, multis præjudiciis, edictisque repetitis disposita prævenire judicia? Jam culpa convincitur, et adhuc ira differtur. Sic prætendunt in severitate motum, ut non negligant in dissimulatione consilium. Ita et Dominus noster hæc quæ gerantur in terris, non negligenter ignorat, sed patienter expectat. Opera et voluntates hominum explorat ante, sic judicat, pensat in conversatione meritum, temperat in dilatione judicium. Sensim ordinat humanas per moras temporum dispensator æternitatum. Hic minatur ictum, illic completurus interitum.

Quod si Deus humana nesciret, quis beatis martyribus instanti administratione belli esset adjutor? Aut quomodo « in conspectu Dei « sanctorum pretiosa mors esset? » (Psalmus cxv, 15), aut unde « salus justorum a Domino, » nisi protectionem in tempore tribulationis acciperent? Quæ omnia pro religione atque justitia fidei bella prælientibus, præsentiam Domini expectantis et protegentis ostendi.

Unde nos quoque auxiliatorem filium, ac martyrum protectorem fiducialiter exoremus, ut nostras quoque manus ad certamen spiritale corroboret contra hostem illum, qui si horrescitur, repellendus est; si nescitur, ingressurus est. Multum autem roboris amittit, si manifestus sit conscientiis, qui solis vincit insidiis. Dimicaverunt patres nostri

contra asperrimos dolores; nos e contrario dimicemus contra mollissimas voluptates. Vicerunt illi tormenta flammarum; nos vincamus ignea tela vitiorum. Illi calcato diabolo retulerunt spolia de morte; nos caveamus ne Christum spoliemus in paupere. Illi per virtutem fidei expensi sunt in hostiam Dei; nos observemus ne quis nostrum per vulnus peccati victima efficiatur inimici. Illi mortui sunt in pœna exterioribus in membris; et nos habemus quod occidamus in nobis. Ac sic illustrium bellatorum pugnas privata cum passionibus nostris congressione meditemur. Nam quia esse novimus sine persecutore bellum, potest dare Deus et sine cruore martyrium.

(*Patr. lat.*, t. L, c. 861, édit. Migne.)

N° 5.

RÈGLEMENT DE LA FÊTE DES MERVEILLES.

Juvat proxime rectum descensum ad Athanacum, et inde regressum ad ecclesiam S. Nicetii, describere ex veteri codice ecclesiæ collegiatæ S. Justi; qui codex vulgo *Barbetum* nuncupatur, continetque divina officia qui in ea ecclesia obeuntur, cumque totius anni officia ordinet, et prætermittat officium diei Corporis Christi, conjectura est eum codicem esse antiquiorem institutione festi Corporis Christi. Sic igitur in eo codice habetur : « In festo miraculorum, processio debet ire ad S. Petrum de Veysiaz, et ire super aquam cum aliis processionibus. Verumtamen navis S. Justi debet esse a dextris illius S. Joannis; et navis insulæ Barbaræ juxta navem S. Justi; navis autem S. Pauli a sinistris, et illa de Athanaco juxta navem S. Pauli, et ita ire insimul usque ad castrum Petræ Scissæ, et eundo cantare matutinas laudes, quas incipere debent illi de S. Joanne, et primam antiphonam et psalmum, et illi de S. Justo, et de S. Paulo debent respondere. Item secundam antiphonam illi de S. Justo et psalmum quem incipiat cantor, et illi de S. Joanne debent respondere. Tertiam vero antiphonam et psalmum, illi de S. Paulo, et illi de S. Joanne respondere. Quartam

antiphonam et psalmum, illi de S. Justo, et illi de S. Joanne respondere. Quintam antiphonam et psalmum, illi de S. Paulo, et illi de S. Joanne respondere. Antiphonam ad *Benedictus* et psalmos quos debent incipere illi de S. Joanne. Respondeant ecclesiæ supradictæ; finitis ergo matutinis laudibus, recedat navis de Athanaco; postea navis insulæ Barbaræ; tertio navis S. Pauli, deinde navis S. Justi, ultimo navis S. Joannis. Postea veniant naves aliæ, et transeant pontem post naves ecclesiarum, prout unaquæque navis transire consuevit. Et est sciendum quod naves officiorum seu ministeriorum debent circuire quinque naves ecclesiarum, dum Matutinum et Laudes cantantur, semel, secundo et tertio. Transeundo subtus pontem, incipiat cantor S. Justi psalmum *Laudate Dominum*, et eant processionaliter apud Athanacum, et transeundo per chorum ipsius ecclesiæ unaquæque ecclesia per se eat osculari lapidem beati Photini, prout consuevit. De Athanaco vero veniant omnes processionaliter ad sanctum Nicetium, et ibi cantetur missa dominicalis. Post Evangelium recedant illi de S. Justo, et procedant cantando *de Hierusalem,* prout in die tertia Rogationum. Deinde in navi ecclesiæ, dicant omnes antiphonam *Clementissime*, et orationem *Exaudi,* ut supra. » Hactenus liber ritualis perantiquus, de quo superius. Addit vero exscriptor : « In his omnibus statutum ecclesiæ majoris convenit, nisi quod addit, quod quum naves transierint pontem debent se ordinare ut consueverunt; et sic debent ire ordinate usque ad Athanacum et in ecclesia orationem facere; et cum exierint, dicunt psalmum *Miserere mei Deus,* et orationem defunctorum. Et magister debet ordinare processionem usque ad portam S. Michaelis, et ibi incipere Litaniam S. Photini usque ad sanctum Nicetium. Porro lapis sancti Photini, cui unaquæque ecclesia figebat osculum, visitur etiamnum Athanaci. Litania vero S. Photini, quæ decantabatur regrediendo ab Athanaco ad sanctum Nicetium, illa ipsa est quæ eodem pervetusto codice exhibetur ex hac formula.

Kyrie, eleison.	S. Michael.	S. Petre.
Christe, eleison.	S. Gabriel.	S. Paule.
Christe, audi nos.	S. Raphael.	S. Andrea.
S. Maria, ora pro nobis.	S. Joannes.	S. Jacobe.

S. Joannes.	S. Athale.	S. Geminiane.
S. Philippe.	S. Alexander.	S. Juliana.
S. Bartholomæe.	S. Pontice.	S. Albina.
S. Thoma.	S. Alcibiades.	S. Grata.
S. Mathæe.	S. Machari.	S. Rogata.
S. Jacobe.	S. Sylvi.	S. Emilia.
S. Thadæe.	S. Prime.	S Potamia.
S. Simon.	S. Ulpi.	S. Rodana.
S. Mathia.	S. Vitalis.	S. Quartia.
S. Barnaba.	S. Comine.	S. Materna.
S. Stephane.	S. Octuber.	S. Helpe.
S. Ignati.	S. Philumine.	S. Ausonia.
S. Polycarpe.	S. Gemine.	S. Jammica.
S. Line.	S. Aristæe.	S. Domna.
S. Clete.	S. Corneli.	S. Justa.
S. Clemens.	S. Zozime.	S. Trophima.
S. Potine.	S. Tyte.	S. Antonia.
S. Zacharia.	S. Juli.	S. Blandina.
S. Epagathe.	S. Zotice.	Omnes sancti,
S. Mature.	S. Apolloni.	orate. — Etc.

(*Indiculus sanctorum lugdunensium*, p. 603.)

Lyon — Félix Girard, imprimeur.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

FONDATION DE L'ÉGLISE DE LYON.

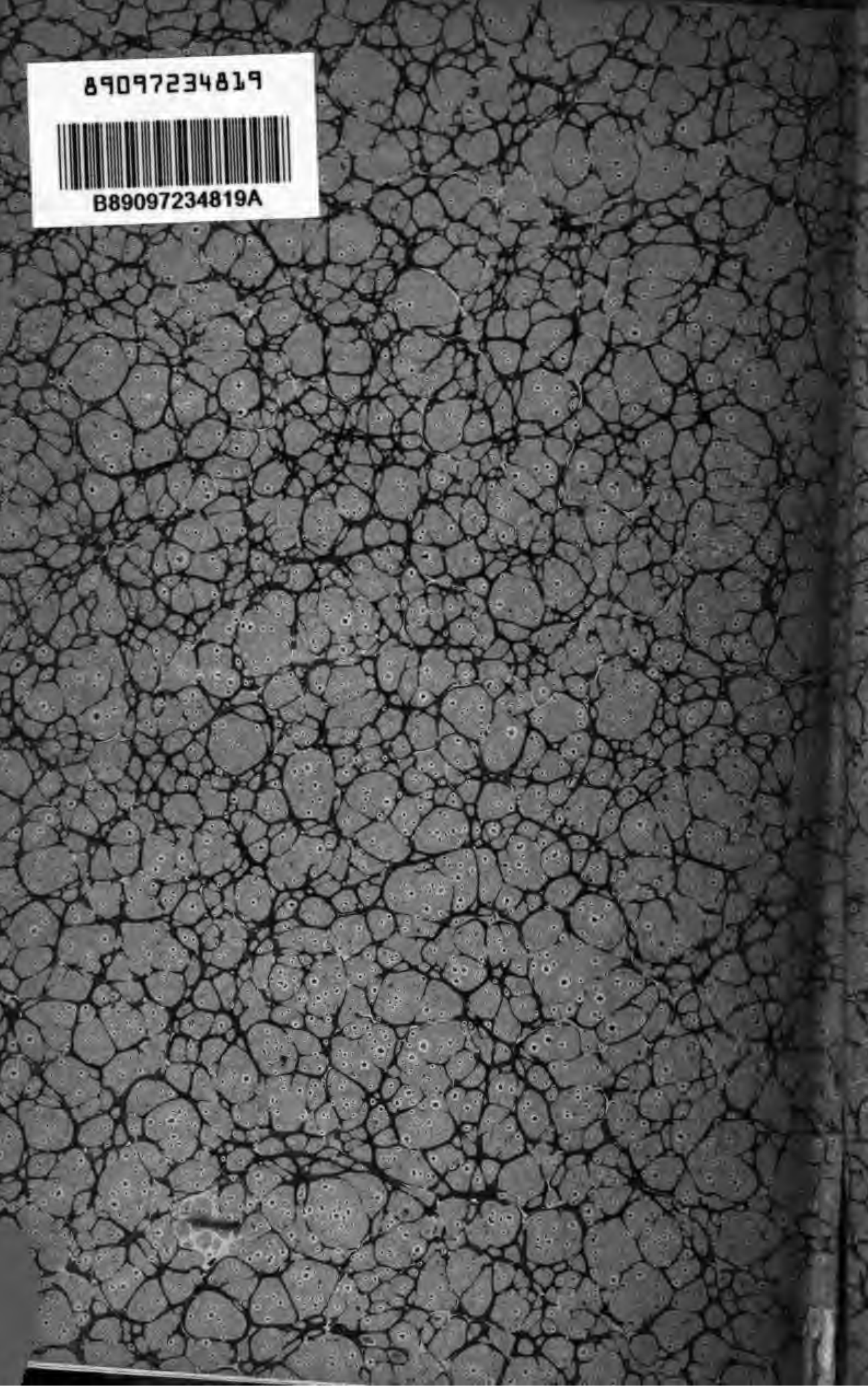
LIVRE DEUXIÈME.

LA PERSÉCUTION.

LIVRE TROISIÈME.

MARTYRS DE L'ANNÉE 178.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.


89097234819
B89097234819A




89097234819
b89097234819a